

Monoparentalité et précarité 2/4

Qui nourrit, qui doit ou devrait nourrir l'enfant ?
Mères seules et pères absents à la Martinique

CRPLC - UMR 8053 - CNRS



Nadine Lefaucheur
Roger Cantacuzène
Joëlle Kabile
Paola Lavra
Myriam Thiroit
Mylenn Zobda Zebina

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5
SYNTHÈSE	7
PARTIE I - INTRODUCTION	13
<hr/>	
CHAPITRE I - MONOPARENTALITÉ ET PRÉCARITÉ À LA MARTINIQUE : L'ÉTAT DE LA QUESTION	13
1.1. Monoparentalité et précarité : des réalités statistiques très prégnantes aux Antilles	13
1.2. Le débat sur la famille antillaise	17
1.3. Monoparentalité et structure de classe en Martinique	26
1.4. Le potomitan, la « famille monoparentale » et l'Etat	29
CHAPITRE II - MÉTHODOLOGIE	37
2.1. Les <i>focus groups</i>	37
2.2. Le guide d'entretien	38
2.3. La constitution de l'échantillon	43
2.4. Entretiens exploratoires avec des pères séparés ou divorcés	44
CHAPITRE III – DESCRIPTION DE L'ÉCHANTILLON	47
3.1. Origine et mobilité géographique des parents seuls rencontrés	47
3.2. Zones de résidence	48
3.3. Conditions d'habitat	48
3.4. Âge des parents seuls rencontrés et de leurs enfants	48
3.5. Âge à la naissance du premier enfant	50
3.6. Composition du ménage	50
3.7. Nombre d'enfants dans le ménage ou hors ménage	51
3.8. Fratries mono ou pluripaternelles des enfants des enquêté-e-s	52
3.9. Origine et appartenance sociale	52
3.10. Religion	55
3.11. Statut matrimonial et fait générateur de la situation monoparentale	56
PARTIE II - TRAJECTOIRES ET RELATIONS FAMILIALES	58
<hr/>	
CHAPITRE I – LES DIFFICULTÉS DE L'ENFANCE	58
1.1. Le manque d'affection	59
1.2. Le cumul des difficultés	61

CHAPITRE II - FAMILLE D'ORIGINE ET MONOPARENTALITÉ : COUPURES ET FILIATIONS	63
2.1. Définir et construire sa famille : entre oubli des origines et désir d'appartenance	64
2.2. Le « beau » et le « demi » ont-ils le droit d'appartenance ?	65
2.3. Mères « matrifocales »	66
2.4. Pères absents, pères à moitié	67
2.5. La mère qui aide : solidarité et stratégies d'entraide	67
2.6. La mère qui éloigne	68
2.7. Cassures...	68
2.8. Histoires de famille...	69
CHAPITRE III - CONSTITUTION DE LA FAMILLE ET FAITS GÉNÉRATEURS DES SITUATIONS D'ISOLEMENT	77
3.1. Faire famille dans un cadre « matrifocal »	79
3.2. Faire famille en Martinique quand on est une immigrée de la Caraïbe	82
3.3. Une configuration « ancillaire »	87
3.4. Mères célibataires « volontaires » ?	89
3.5. Du mariage au divorce comme fait générateur	89
3.6. Devenir parent seul en mettant fin à un concubinage	95
3.7. Devenir parent seul après une relation sans cohabitation	104
3.8. Avoir des enfants de plusieurs pères	108
3.9. Des enfants avec deux pères	115
CHAPITRE IV – CONJUGALITÉ ET SEXUALITÉ	121
4.1. Les relations conjugales actuelles	121
4.2. Les relations conjugales antérieures	124
4.3. Le statut conjugal des parents	129
4.4. Les différentes acceptions de la notion de couple	129
4.5. Les représentations du couple	131
CHAPITRE V - LES PÈRES : RECONNAISSANCE, NOM, RELATIONS, CONTRIBUTIONS	135
5.1. Les pères des enfants des femmes rencontrées	135
5.2. Les devoirs des pères seuls ou séparés	142
5.3. Les réseaux sociaux et les sociabilités interlopes chez des jeunes pères	169

PARTIE III - CONDITIONS DE VIE ET PRECARITÉ	176
CHAPITRE I - EMPLOI-FORMATION	179
1.1. Le niveau de formation	179
1.2. La situation sur le marché du travail	181
CHAPITRE II - LES RESSOURCES	185
2.1. Les ressources financières	185
2.2. Les autres ressources	190
CHAPITRE III - LES PERSONNES-RESSOURCES ET RÉSEAUX DE SOUTIEN	193
3.1. Personnes-ressources pour les gardes d'enfants	193
3.2. Personnes-ressources et soutien matériel	195
3.3. Le soutien moral et psychologique	199
CHAPITRE IV - LES CONDITIONS DE LOGEMENT	201
CHAPITRE V – LES REPRÉSENTATIONS DE LA PAUVRETÉ	203
CHAPITRE VI – LA SANTÉ PHYSIQUE, PSYCHIQUE ET SEXUELLE	205
6.1. L'état de santé physique	205
6.2. L'état de santé psychique : entre angoisse et déprime	207
6.3. L'accès aux soins	210
6.4. Les idées suicidaires et les tentatives de suicide	212
6.5. Dépistage du VIH/SIDA	216
6.6. Les moyens de contraception	216
6.7. La vie sexuelle	218
PARTIE IV - CONCLUSIONS : QUI NOURRIT, QUI DOIT OU DEVRAIT NOURRIR L'ENFANT ?	223
CHAPITRE I - QUI NOURRIT L'ENFANT ? LE PANIER DE RESSOURCES MONÉTAIRES DES PARENTS SEULS	223
1.1. Le parent seul, pourvoyeur unique ou pourvoyeur à plus de 90 %	224
1.2. Le parent seul, pourvoyeur à plus de 50 %	225
1.3. La mère et le père, pourvoyeurs secondaires	228

1.4. Le parent seul, pourvoyeur secondaire	229
1.5. Le parent « non gardien », pourvoyeur (très) secondaire	231
1.6. La Caf, unique pourvoyeur	232
1.7. La survie grâce aux aides masculines et aux associations de charité et de solidarité	234
CHAPITRE II – QUI DOIT, QUI DEVRAIT NOURRIR L'ENFANT ?	236
2.1. Mariage et couple	236
2.2. Rôle du père, rôle de la mère	237
2.3. Ce que doit ou devrait faire le père d'un enfant avec lequel il ne vit pas	240
2.4. La paternité « visitante » : régularités et normes	244
2.5. Les « femmes seules », entre stigmatisation des familles monoparentales...	252
2.6. et contestation du <i>potomitan</i>	258
LISTE DES TABLEAUX	263
BIBLIOGRAPHIE	264

AVANT - P R O P O S

En lançant de premiers travaux dans les années 1980 et 1990, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) a été parmi les premières institutions publiques à s'intéresser à la recherche sur les familles monoparentales, entendues, au sens de l'Insee, comme un parent vivant sans conjoint avec un ou plusieurs enfants. La situation de monoparentalité fait suite selon les cas à un veuvage, une maternité célibataire ou encore, dans les trois quarts des cas, une rupture d'union. Aujourd'hui, 23 % des familles sont monoparentales, d'après les données du recensement 2015. Ce nombre a plus que doublé depuis le début des années 1980, en lien avec l'accroissement des séparations et des divorces de couples avec enfant(s).

La contribution de la Cnaf à la recherche sur la monoparentalité tient à la fois à l'intérêt propre que la Cnaf porte aux recherches portant sur l'évolution des structures familiales et au fait que les Caf sont les organismes chargés de verser plusieurs prestations spécifiques aux familles monoparentales : l'allocation de soutien familiale (ASF, créée au départ pour les familles d'orphelins) et l'allocation de parent isolé (API devenue revenu de solidarité active (RSA) majoré en 2009). Les Caf peuvent également assurer, en fonction des accords locaux avec les Départements, l'accompagnement social des chef.fe.s de familles monoparentales bénéficiant du RSA majoré.

Les familles monoparentales sont particulièrement concernées par la précarité : 34,9 % d'entre elles, soit deux millions de personnes, disposent de revenus inférieurs au seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian, contre 11,8 % des personnes vivant en couple. Elles sont aussi 27 % à être touchées par la pauvreté en conditions de vie. En effet, la monoparentalité, dans nombre de cas, se cumule avec des facteurs dits de « vulnérabilité » : jeunesse du parent, faible niveau de formation, faible revenu, risque accru de chômage et de précarité de l'emploi.

Dans ce contexte, la Cnaf a lancé en 2014 un appel à projets de recherches (APR) invitant à investiguer les relations entre monoparentalité et précarité, en travaillant sur la caractérisation des familles monoparentales, sur leur vécu quotidien et celui de leurs enfants ainsi que sur le rôle des proches et de la solidarité familiale.

Quatre recherches ont été menées entre 2014 et 2017 dans le cadre de cet APR :

- *Qui nourrit, qui doit ou devrait nourrir l'enfant ? Mères seules, pères absents et précarité à la Martinique* (Centre de recherches sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe, CNRS) ;
- *Monoparentalité et précarité : la situation des familles sans logement en Ile-de-France* (Observatoire du Samusocial) ;
- *L'enfant en compte. Monoparentalité, parenté pratique et circulation des enfants dans la pauvreté* (Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis) ;

- *Profils, parcours et expériences des familles monoparentales immigrées* (Institut national des études démographiques).

Ces recherches ont fait l'objet en 2018 d'un dossier thématique de la *Revue des politiques familiales et sociales* (RPSF), revue scientifique éditée par la Cnaf : « Vivre la monoparentalité en situation de précarité », n° 127, accessible en ligne dans la rubrique Publications du site www.caf.fr. Les rapports de ces recherches sont publiés fin 2019 en intégralité dans quatre numéros successifs de la collection des documents de travail de la Cnaf, les *Dossiers d'études*.

Ces différents éclairages donnent à voir des familles monoparentales précaires tout à la fois plurielles et confrontées à des expériences de vie quotidienne qui, bien souvent, se rejoignent. On retrouve pour chacune de ces familles, et particulièrement pour les mères, des arrangements pratiques autour des enfants avec le père, la parentèle et particulièrement les grands-mères, les institutions et « la débrouille », pour assumer le fait d'élever seule un enfant.

Ce *Dossier d'étude* présente les principaux résultats de l'enquête réalisée par le groupe de recherche « Genre et société dans la Caraïbe » du Laboratoire caribéen de sciences sociales (équipe composée de Nadine Lefaucheur, Roger Cantacuzène, Joëlle Kabile, Paola Lavra, Myriam Thiot et Mylenn Zobda-Zebina). Il se situe dans le contexte martiniquais, où la moitié des familles sont monoparentales. La survenue d'une grossesse hors cohabitation conjugale y est le principal fait générateur des situations monoparentales. De plus, en lien avec l'histoire économique et sociale des Antilles, les situations de pauvreté, de précarité, de vulnérabilité et d'exclusion prennent un autre sens que dans l'Hexagone. Cette recherche s'appuie sur une enquête qualitative par entretiens individuels (vingt-six mères seules et trois pères seuls) et des focus groups (huit mères seules). Elle montre comment ces mères seules consacrent leur temps, leur énergie, leurs ressources monétaires, et souvent sacrifient leur vie privée, pour nourrir leurs enfants et prendre soin d'eux. Les pères sont le plus souvent absents ou distants, éventuellement pourvoyeurs ponctuels d'un appui éducatif ou matériel. Ce travail met à jour des imbrications complexes dans l'exercice de la parentalité entre reconnaissance de l'enfant par le père, normes de respectabilité pour les mères, et mobilisation des solidarités familiales et publiques, via les prestations. Il apporte des éléments de compréhension indispensables à la réflexion sur la politique familiale à la Martinique, et précieux pour aborder la diversité des situations de monoparentalité.

Jeanne Moeneclae

Responsable du pôle Recherche, Etudes et Veille scientifique

Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER)

de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf)

Département de la recherche, des études et de la valorisation scientifique

Contexte : monoparentalité et précarité aux Antilles

Monoparentalité et précarité : ces réalités affectent statistiquement deux à trois fois plus souvent les Antilles que l'Hexagone. A la Martinique, les familles principales monoparentales représentent en effet près d'un quart des ménages, soit trois fois plus que dans l'Hexagone, et, depuis 2009, les parents seuls y comptent pour plus de la moitié (53 %) des familles avec enfants présents dans le ménage, soit deux fois plus que dans l'Hexagone. Dans neuf de ces familles sur dix, et très nettement plus souvent quand les enfants sont en bas-âge, l'adulte de référence est une femme. En réalité, plus de six jeunes sur dix passent toute ou une partie de leur enfance dans un foyer monoparental : avant leur dixième anniversaire, 31 % des jeunes Martiniquais nés entre 1995 et 1999 ont ainsi vécu uniquement dans un foyer monoparental (2 % dans l'Hexagone), tandis que 38 % seulement n'ont connu aucun épisode monoparental pendant leurs dix premières années (78 % dans l'Hexagone).

Contrairement à la situation dans l'Hexagone, où la séparation et le divorce y sont le principal fait générateur des situations dites monoparentales, c'est la survenue d'une grossesse hors cohabitation conjugale qui apparaît comme le principal fait générateur des situations monoparentales à la Martinique. Dans ce département où 44 % des jeunes mères déclarent ne pas habiter avec le père du nouveau-né et où seul un enfant né hors mariage sur six fait l'objet d'une reconnaissance paternelle avant l'âge d'un an, la monoparentalité féminine représente l'un des modes habituels de constitution de la famille.

Que l'on définisse la précarité par la pauvreté monétaire, par celle des conditions de vie ou par l'absence ou l'insécurité de l'emploi, les familles monoparentales figurent généralement au nombre des populations considérées comme précaires. À la Martinique, où l'emploi précaire touche un salarié sur cinq et où le taux de chômage approche 23 % des personnes d'âge actif, les prestations familiales comptaient en 2003 pour 42 % du revenu des ménages monoparentaux avec un enfant et pour 55 % de ceux qui avaient au moins deux enfants, mais pour 19 % seulement des allocataires mariés ; 32 % des ménages monoparentaux, mais 12 ou 13 % seulement des couples avec enfant, figuraient en 2006 parmi les bas revenus.

L'association entre monoparentalité et précarité demande cependant à être interrogée. D'abord, parce que, les moyennes cachent les écarts et qu'il existe un certain nombre de parents seuls (cadres, fonctionnaires, propriétaires, etc.) qui ne sont pas en situation de précarité. Ensuite et surtout, parce que, loin d'être toujours synonyme de précarisation ou de paupérisation, le passage d'une séquence conjugale à une séquence monoparentale peut améliorer une situation matérielle jusqu'alors rendue extrêmement précaire par les comportements du conjoint.

Mais aussi parce que, eu égard à l'histoire économique et sociale des Antilles, pauvreté, précarité, vulnérabilité et exclusion ne peuvent y faire sens de la même façon que dans l'Hexagone. La misère y était en effet, au moins jusque dans les années 1960, généralisée et intégrée dans une culture de pauvreté et une économie de survie qui étaient la condition commune des travailleurs de la canne et de la banane, lesquels constituaient la grande majorité de la population. C'est sur la toile de fond de cette pauvreté structurelle et généralisée que s'édifient les représentations de la pauvreté contemporaine. Travailler sur les rapports entre monoparentalité et précarité impose donc de ne

pas limiter l'interrogation aux conditions de vie matérielles des mères seules ou aux risques objectifs qu'elles ont de « tomber dans la pauvreté », mais de l'étendre à leurs représentations de la pauvreté, de la précarité et de l'exclusion, ainsi qu'à la manière dont elles considèrent leur situation personnelle.

Cette étude porte sur l'expérience de femmes et d'hommes en situation de monoparentalité et, souvent, de précarité ainsi que sur leur perception de ce vécu. Elle aborde aussi l'imbrication de cette réalité avec les politiques sociales et familiales à la Martinique.

Un modèle caribéen de paternité ?

Certains auteurs ont cherché à définir un modèle caribéen de paternité. Proposant d'analyser des « événements de parenté » qui permettent de différencier *mothering* et *fathering* dans la Caraïbe, Mindie Lazarus-Black s'est ainsi intéressée plus particulièrement aux « événements de paternité » qui se produisent dans le cadre des *visiting unions* (Lazarus-Black, 1995). Selon elle, les normes de parenté et de genre dans la Caraïbe donnent aux pères qui ne vivent pas avec tous leurs enfants la latitude de choisir envers lesquels exercer leur paternité et la façon de l'exercer : tandis que les mères sont « naturellement » responsables des tâches quotidiennes domestiques et éducatives, auxquelles elles ne peuvent se soustraire, la paternité peut toujours être renégociée et réassignée en fonction des relations entre les partenaires, de l'âge et du nombre des enfants, des autres charges et revendications qui pèsent sur le père (en particulier la pression exercée par d'autres « amies »). Les contributions de ce dernier à l'entretien et à l'éducation de ses enfants « dehors », même lorsqu'elles sont fixées par un tribunal, sont considérées comme dépendant de son bon vouloir et relevant de l'extraordinaire : sévères corrections physiques en cas de « grosses bêtises », paiement des frais de scolarité, achat de vêtements neufs ou de cadeaux pour les grandes occasions, petit argent de poche irrégulier, etc. Ces contributions apparaissent toujours comme un don, qui doit être sollicité – « mendié » – par l'enfant envoyé par sa mère ou par celle-ci, lorsqu'il n'est pas octroyé à la discrétion du père. L'esprit de cette contribution paternelle « traditionnelle », qui porte sur des biens importants et non quotidiens, destinés à l'enfant lui-même et non à l'ensemble du foyer dans lequel il vit, s'oppose donc à la conception « moderne » et occidentale de la pension alimentaire.

Le *potomitan*, la famille monoparentale et l'Etat

Si le terme « *potomitan* » peut être employé comme synonyme de « la mère antillaise » et appliqué à toutes les mères et grand-mères, il caractérise avant tout celles qui doivent « être la mère et le père » parce que ce dernier est « absent ou inconnu au bataillon » : la femme *potomitan*, dans les années 1950-1960, c'était avant tout la mère prolétaire, souvent ouvrière agricole ou domestique, qui n'avait d'autre capital pour élever ses enfants que sa « vaillance », la force de ses bras ou, parfois, l'agilité de ses doigts de couturière. La respectabilité de ces femmes se construit par la capacité à accéder, par elles-mêmes, aux ressources nécessaires pour vivre et faire vivre sa famille. Pour Sabine Lamour, qui étudie le *potomitan* haïtien, cet idéal assure le « déploiement des rapports de sexe » (Lamour, 2016a), un idéal qui se revêt, dès lors, d'une dimension politique : l'irresponsabilité institutionnelle, masculine et/ou paternelle qui découle de la dette sacrificielle est un « instrument de domination » (Lamour, 2016b). Le contexte martiniquais varie de son voisin notamment du fait d'une histoire coloniale différente.

En effet, le développement d'une politique familiale volontariste dès la libération sur le territoire français métropolitain ne s'applique pas à la Martinique (Gautier, 2014). Plus largement, les spécificités démographiques et familiales des Départements d'Outre-Mer (DOM) expliquent l'écart entre

les politiques familiales, un écart qui vient à se réduire à partir des années 1970. La dimension discriminatoire des politiques familiales existe dans la distinction France/DOM, mais s'actualise aussi entre les familles « légitimes » et les autres dans les DOM. Ce sont ces discriminations qui ont conduit au développement dans les années 1950-1960 du modèle de la femme *potomitan*. C'est à partir des années 1970 que, dans les DOM et en métropole, la politique familiale se recentre vers les catégories précarisées, et, plus spécifiquement les « familles monoparentales ». Des caisses locales sont alors créées dans les DOM. En 1975, apparaît aux Antilles « l'allocation femmes seules », avec l'allocation de parent isolé, ces allocations concernent directement le modèle de *potomitan*. Le principe de « l'enfant à charge » (reconnu ou non, avec ou sans lien de parenté avec l'allocataire) l'emporte sur le principe de la légitimité de la filiation. L'allocation de parent isolé, créée en 1976, est étendue aux DOM, mais avec un montant de 40 % inférieur, et non sans donner lieu, comme dans l'Hexagone, à de nombreuses critiques : couramment appelée « allocation braguette », cette garantie de revenus est accusée de faciliter les ruptures conjugales, d'empêcher les pères de reconnaître leurs enfants et d'encourager la « mentalité d'assisté ». Par ailleurs, la qualification de *potomitan* demeure employée de manière laudative, les termes administratifs sont, quant à eux, chargés d'une connotation négative (Condon et Byron, 2008). Se pose alors la question du chevauchement de ces deux représentations d'une situation parfois similaire et de la potentielle résistance de l'image de la mère *potomitan* face à la représentation administrative de la catégorie monoparentale.

Le prisme du modèle de *potomitan* soulève plusieurs interrogations : les prestations et garanties de revenus pour les familles monoparentales permettent-elles aux femmes d'accéder à une relative indépendance vis-à-vis des pères ? Ce faisant, ces aides participent-elles à l'érosion de la famille antillaise ? En parallèle, il s'agit d'éclairer une réalité plus terre à terre : « comment les personnes en situation dite « monoparentale » que nous avons rencontrées gèrent-elles leurs amours, leurs enfants, les blessures que leur a souvent laissées leur enfance ? Avec quelles ressources, quelles aides vivent-elles ? Comment se soignent-elles ? Comment conçoivent-elles leur situation, les relations avec leurs partenaires, l'éducation à donner à leurs enfants ? Que pensent-elles de l'image que la société se fait d'elles ? Quel sens donnent-elles à leur vie ? Bref, comment vivent et pensent les *potomitan* d'aujourd'hui ? »

Méthodologie et constitution de l'échantillon

Cette étude suit une méthodologie par entretiens. Des *focus groups* et des entretiens individuels ont été réalisés. Les *focus groups* revêtent un caractère exploratoire, ils ont été réalisés par l'intermédiaire du Secours Catholique, d'une épicerie sociale de la Croix-Rouge et d'un réseau d'interconnaissance.

Les entretiens ont suivi un guide comprenant des questions ouvertes, semi-ouvertes et des fiches récapitulatives. Les fiches remplies à la fin des entretiens servaient à résumer des informations socio-démographiques. Les questions semi-ouvertes permettaient de cerner précisément les réseaux socio-affectifs et de soutien du répondant, ainsi que ses représentations de la monoparentalité et la précarité. Globalement les entretiens n'ont pas suivi une trame rigide, ils ont pris la forme de récits de vie.

Vingt-six mères seules et trois pères seuls ont été rencontrés en entretien individuel. Huit mères seules ont participé à un *focus group*.

La diversité de l'échantillon était visée sur plusieurs points : l'âge des parents seuls et celui de leurs enfants, l'origine, la mobilité et la répartition géographique dans l'espace martiniquais, les conditions

d'habitat, l'appartenance religieuse, le fait générateur des situations monoparentales, le niveau scolaire, le statut et le secteur d'activité, la nature et le niveau des ressources – le tout en donnant un poids plus important aux situations qui apparaissent a priori les plus précaires. L'étude a privilégié l'appartenance aux catégories populaires sans se limiter aux parents seuls très précarisés.

A cela s'ajoutent 5 entretiens exploratoires avec des pères qui ne vivent pas ou n'ont pas toujours vécu avec leurs enfants. Plusieurs difficultés ont été rencontrées pour solliciter cette population : des difficultés matérielles dans l'organisation de l'enquête, un projet avorté d'enquête express sur la paternité multiple auprès des chauffeurs de *taxicos*... Les pères rencontrés en entretien attachaient une grande importance à leur rôle paternel, quelle que soit la façon dont ils le concevaient, c'est pourquoi la figure des pères « absents » n'est pas directement représentée. De plus, peu de pères de ce type auraient accepté l'entretien. Il semble important de faire de cette figure l'objet d'enquêtes approfondissant la question des comportements et devoirs, différents ou non, des pères selon que leurs enfants sont nés « dedans » ou « dehors ».

Qui nourrit l'enfant ? Le panier de ressources monétaires des parents seuls

Qui nourrit l'enfant en situation monoparentale à la Martinique ? Au premier chef, le parent seul, très majoritairement les mères. A travers les soins qu'elle lui prodigue quotidiennement. Le temps qu'elle lui consacre. La préoccupation constante qu'elle a d'être en mesure de lui assurer toit et nourriture. Le souci qu'elle a de son bien-être, de sa santé, de son éducation, de son avenir. Le sacrifice, souvent, de sa vie privée. Les privations qu'elle s'inflige pour que les enfants puissent manger. Une charge parfois si lourde que certaines mères abandonnent, si lourde que beaucoup de pères ne tiennent pas à la partager, se réfugiant dans la dénégation (« Cet enfant ne me ressemble pas, trop clair, trop foncé »), et, au mieux, dans une représentation du père comme recours symbolique, « recadreur » et pourvoyeur aléatoire de nourriture, de vêtements, de fournitures scolaires ou de versements monétaires dont il détermine lui-même le montant.

Mais, au-delà du *care*, du travail domestique et du souci éducatif, dans ses différentes dimensions, c'est aussi avec le produit monétaire de leur activité professionnelle actuelle ou passée, déclarée ou non, que les parents seuls nourrissent ou espèrent nourrir leurs enfants. Cette activité compte pour une part très variable dans le panier de ressources monétaires dont dispose le foyer monoparental, à côté de la part, le plus souvent nulle ou minime, apportée par l'autre parent, le père « non gardien » très souvent, et de celle qui provient des prestations sociales et familiales. Le montant de ce panier de ressources monétaires varie fortement d'un foyer monoparental à l'autre : dans l'échantillon, il dépasse pour certain(e)s 2 500 euros, tandis que d'autres paniers sont quasiment vides ou remplis uniquement de colis alimentaires ou de bons d'achat.

Neuf des parents seuls rencontrés ont ainsi des revenus d'activité qui les placent au-dessus du seuil des minima sociaux. Parmi les vingt autres : Quatre ont des revenus qui proviennent en premier lieu de leur activité professionnelle, complétés par des allocations familiales et le RSA. Quatre ont des revenus provenant d'une activité professionnelle, mais ces revenus sont inférieurs à ceux que leur procurent ou leur garantissent les allocations familiales et minima sociaux. Dix parents seuls n'ont pas de revenu d'activité et leurs ressources proviennent des allocations familiales et du RSA, complétés éventuellement par une pension alimentaire, par le produit du *business* ou de *djobs*. Deux mères, originaires d'états voisins de la Caraïbe, « sans papiers » ou venant d'obtenir ses papiers, n'ont aucune ressource régulière et survivent très difficilement grâce à des aides masculines ou des organismes charitables.

Qui doit, qui devrait nourrir l'enfant ?

Qui doit ou qui devrait « nourrir » l'enfant à la Martinique ? Les entretiens et *focus groups*, ainsi que des recherches précédentes, en particulier l'enquête « Faire famille », permettent de dégager quelques-unes des principales normes ou régularités qui régissent la réponse à ces questions dans la société martiniquaise.

Le mariage semble constituer un référentiel toujours largement partagé dans la société martiniquaise, auquel adhèrent plus particulièrement les femmes et les parents des filles, car il paraît généralement normal, sinon recommandé, que les hommes « batifolent » jusqu'à un certain âge. Il existe ainsi une échelle sociale de la dignité et de la respectabilité féminines, au barreau le plus élevé de laquelle se tient la femme mariée monoparentaire, le barreau le plus bas étant occupé par la femme seule ayant des enfants de plusieurs pères. Cette dernière peut néanmoins s'élever (légèrement) dans la hiérarchie si elle se sacrifie totalement pour ses enfants, sanctifiée par son caractère et son comportement de *potomitan*.

Cet idéal sacrificiel n'a pas disparu des témoignages des enquêtées, elles notent que le rôle de *potomitan* reste lourd à porter. Devenue famille monoparentale, le *potomitan* fatiguée a-t-elle « oublié » le père, le remplaçant par l'Etat-providence ? L'idée que l'on puisse penser que les femmes seules font des enfants pour toucher les allocations familiales suscite généralement l'incrédulité sinon l'indignation des enquêtées. Par ailleurs, quelques femmes font état de la pression sociale qu'elles ont subie, de la part de leur mère, de leurs amies ou de leurs interlocutrices dans les administrations, pour empêcher le père de reconnaître leur enfant afin de bénéficier de ce qu'on appelle toujours « l'allocation femme seule ». Dans le même temps, les démarches administratives qui accompagnent ces aides ont un coût pour les femmes en situation de monoparentalité. Parallèlement, les enquêtées sont presque toutes d'accord pour dire que, s'il y a tellement de familles monoparentales à la Martinique, le problème vient des « mauvais choix amoureux » des femmes. La plupart reprennent aussi à leur compte le stéréotype de « la femme seule qui fait des enfants pour les allocs », sans l'endosser pour elles-mêmes. Elles emploient souvent la formule : *sé ti manmay ka fè ti manmay* (« ce sont des enfants qui font des enfants »), se déchargeant ainsi sur « les jeunes », qui, aujourd'hui, ne penseraient souvent qu'à s'acheter des tablettes électroniques ou des bijoux avec les allocations, en laissant les enfants à leurs mères.

Les données recueillies auprès des pères dessinent une conception « idéale » du rôle de l'homme, du père, comme celui d'un pourvoyeur monétaire et du détenteur de l'autorité, tandis que celui de la mère est avant tout domestique et éducatif. Pour ce qui concerne la paternité extra-conjugale, les données recueillies auprès de l'échantillon de vingt-six mères seules, permettent de dégager plusieurs tendances : la reconnaissance légale de l'enfant n'apparaît pas comme une norme impérative, mais les enfants « dehors » doivent connaître le nom de leur père pour éviter de nouer des relations incestueuses avec leurs demi-frères ou sœurs. La désignation des pères « absents » ou des demi-frères ou sœurs paternels, leur désignation dans l'espace public (« Tu vois, l'homme là-bas, l'enfant là-bas, c'est ton père, c'est ton frère, c'est ta sœur »), est un « événement de parenté » qui apparaît fréquemment dans les récits de vie. L'enfant est plus souvent reconnu légalement par son père lorsque celui-ci n'a pas (encore) d'autre enfant. S'il est reconnu à la naissance ou avant la naissance, il porte habituellement le nom de son père, tandis que l'enfant reconnu plus tardivement conserve habituellement celui de sa mère. L'enfant est plus souvent reconnu par son père lorsque ses parents ont cohabité pendant au moins un an. La contribution volontaire du père à l'entretien de l'enfant, sous forme de « pension » ou sous forme de paiements dédiés (cantine, « liste scolaire », vêtements) est nettement plus fréquente quand l'enfant a été reconnu, surtout si un seul enfant est concerné, alors que près de huit sur dix des enfants non reconnus légalement ne bénéficient d'aucune aide

ou, au mieux, que d'un cadeau ou d'un peu d'argent de poche pour leur anniversaire, même si le père de certains « s'occupait » d'eux lorsqu'il était encore un « ami » ou un *visiting partner* de la mère. Enfin, il apparaît que les pères contribuent plus souvent à l'entretien de leurs enfants, les reconnaissent plus souvent et ont plus souvent vécu avec la mère, lorsqu'ils sont eux-mêmes moins précaires, appartiennent aux catégories plus qualifiées de la population et disposent d'un emploi stable.

Jeunes ou plus âgées, la plupart souffrent du regard posé sur elles. Mais, c'est surtout à travers leurs enfants que les mères ressentent la stigmatisation sociale associée à la monoparentalité et à la précarité. Les moqueries à l'école sont un marqueur de cette stigmatisation mentionnées par certaines enquêtées. Que faudrait-il faire pour améliorer la situation des familles monoparentales à la Martinique et lutter contre leur stigmatisation ? Certaines femmes pensent qu'il faudrait changer les mères seules elles-mêmes, les éduquer, par une aide morale et éducative, voire des stages obligatoires d'apprentissage de la maternité. Toutes sont d'accord : élever seule un enfant, c'est difficile. Aussi réclament-elles presque toutes « du temps et de l'argent », donc du travail, mais aussi des aménagements de ce travail pour avoir assez de temps pour leurs enfants.

Au terme de cette recherche, il apparaît que la question des familles monoparentales à la Martinique est sans doute avant tout celle des hommes et de la paternité. L'étude plaide donc pour le développement de la recherche sur la socialisation masculine et la paternité aux Antilles.

S O M M A I R E

AVANT-PROPOS	5
SYNTHÈSE	7
PARTIE I - INTRODUCTION	13
<hr/>	
CHAPITRE I - MONOPARENTALITÉ ET PRÉCARITÉ À LA MARTINIQUE : L'ÉTAT DE LA QUESTION	13
1.1. Monoparentalité et précarité : des réalités statistiques très prégnantes aux Antilles	13
1.2. Le débat sur la famille antillaise	17
1.3. Monoparentalité et structure de classe en Martinique	26
1.4. Le potomitan, la « famille monoparentale » et l'Etat	29
CHAPITRE II - MÉTHODOLOGIE	37
2.1. Les <i>focus groups</i>	37
2.2. Le guide d'entretien	38
2.3. La constitution de l'échantillon	43
2.4. Entretiens exploratoires avec des pères séparés ou divorcés	44
CHAPITRE III – DESCRIPTION DE L'ÉCHANTILLON	47
3.1. Origine et mobilité géographique des parents seuls rencontrés	47
3.2. Zones de résidence	48
3.3. Conditions d'habitat	48
3.4. Âge des parents seuls rencontrés et de leurs enfants	48
3.5. Âge à la naissance du premier enfant	50
3.6. Composition du ménage	50
3.7. Nombre d'enfants dans le ménage ou hors ménage	51
3.8. Fratries mono ou pluripaternelles des enfants des enquêté-e-s	52
3.9. Origine et appartenance sociale	52
3.10. Religion	55
3.11. Statut matrimonial et fait générateur de la situation monoparentale	56
PARTIE II - TRAJECTOIRES ET RELATIONS FAMILIALES	58
<hr/>	
CHAPITRE I – LES DIFFICULTÉS DE L'ENFANCE	58
1.1. Le manque d'affection	59
1.2. Le cumul des difficultés	61

CHAPITRE II - FAMILLE D'ORIGINE ET MONOPARENTALITÉ : COUPURES ET FILIATIONS	63
2.1. Définir et construire sa famille : entre oubli des origines et désir d'appartenance	64
2.2. Le « beau » et le « demi » ont-ils le droit d'appartenance ?	65
2.3. Mères « matrifocales »	66
2.4. Pères absents, pères à moitié	67
2.5. La mère qui aide : solidarité et stratégies d'entraide	67
2.6. La mère qui éloigne	68
2.7. Cassures...	68
2.8. Histoires de famille...	69
CHAPITRE III - CONSTITUTION DE LA FAMILLE ET FAITS GÉNÉRATEURS DES SITUATIONS D'ISOLEMENT	77
3.1. Faire famille dans un cadre « matrifocal »	79
3.2. Faire famille en Martinique quand on est une immigrée de la Caraïbe	82
3.3. Une configuration « ancillaire »	87
3.4. Mères célibataires « volontaires » ?	89
3.5. Du mariage au divorce comme fait générateur	89
3.6. Devenir parent seul en mettant fin à un concubinage	95
3.7. Devenir parent seul après une relation sans cohabitation	104
3.8. Avoir des enfants de plusieurs pères	108
3.9. Des enfants avec deux pères	115
CHAPITRE IV – CONJUGALITÉ ET SEXUALITÉ	121
4.1. Les relations conjugales actuelles	121
4.2. Les relations conjugales antérieures	124
4.3. Le statut conjugal des parents	129
4.4. Les différentes acceptions de la notion de couple	129
4.5. Les représentations du couple	131
CHAPITRE V - LES PÈRES : RECONNAISSANCE, NOM, RELATIONS, CONTRIBUTIONS	135
5.1. Les pères des enfants des femmes rencontrées	135
5.2. Les devoirs des pères seuls ou séparés	142
5.3. Les réseaux sociaux et les sociabilités interlopes chez des jeunes pères	169

PARTIE III - CONDITIONS DE VIE ET PRECARITÉ	176
<hr/>	
CHAPITRE I - EMPLOI-FORMATION	179
1.1. Le niveau de formation	179
1.2. La situation sur le marché du travail	181
CHAPITRE II - LES RESSOURCES	185
2.1. Les ressources financières	185
2.2. Les autres ressources	190
CHAPITRE III - LES PERSONNES-RESSOURCES ET RÉSEAUX DE SOUTIEN	193
3.1. Personnes-ressources pour les gardes d'enfants	193
3.2. Personnes-ressources et soutien matériel	195
3.3. Le soutien moral et psychologique	199
CHAPITRE IV - LES CONDITIONS DE LOGEMENT	201
CHAPITRE V – LES REPRÉSENTATIONS DE LA PAUVRETÉ	203
CHAPITRE VI – LA SANTÉ PHYSIQUE, PSYCHIQUE ET SEXUELLE	205
6.1. L'état de santé physique	205
6.2. L'état de santé psychique : entre angoisse et déprime	207
6.3. L'accès aux soins	210
6.4. Les idées suicidaires et les tentatives de suicide	212
6.5. Dépistage du VIH/SIDA	216
6.6. Les moyens de contraception	216
6.7. La vie sexuelle	218
PARTIE IV - CONCLUSIONS : QUI NOURRIT, QUI DOIT OU DEVRAIT NOURRIR L'ENFANT ?	223
<hr/>	
CHAPITRE I - QUI NOURRIT L'ENFANT ? LE PANIER DE RESSOURCES MONÉTAIRES DES PARENTS SEULS	223
1.1. Le parent seul, pourvoyeur unique ou pourvoyeur à plus de 90 %	224
1.2. Le parent seul, pourvoyeur à plus de 50 %	225
1.3. La mère et le père, pourvoyeurs secondaires	228

1.4. Le parent seul, pourvoyeur secondaire	229
1.5. Le parent « non gardien », pourvoyeur (très) secondaire	231
1.6. La Caf, unique pourvoyeur	232
1.7. La survie grâce aux aides masculines et aux associations de charité et de solidarité	234
CHAPITRE II – QUI DOIT, QUI DEVRAIT NOURRIR L'ENFANT ?	236
2.1. Mariage et couple	236
2.2. Rôle du père, rôle de la mère	237
2.3. Ce que doit ou devrait faire le père d'un enfant avec lequel il ne vit pas	240
2.4. La paternité « visitante » : régularités et normes	244
2.5. Les « femmes seules », entre stigmatisation des familles monoparentales...	252
2.6. et contestation du <i>potomitan</i>	258
LISTE DES TABLEAUX	263
BIBLIOGRAPHIE	264

AVANT-PROPOS

En lançant de premiers travaux dans les années 1980 et 1990, la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) a été parmi les premières institutions publiques à s'intéresser à la recherche sur les familles monoparentales, entendues, au sens de l'Insee, comme un parent vivant sans conjoint avec un ou plusieurs enfants. La situation de monoparentalité fait suite selon les cas à un veuvage, une maternité célibataire ou encore, dans les trois quarts des cas, une rupture d'union. Aujourd'hui, 23 % des familles sont monoparentales, d'après les données du recensement 2015. Ce nombre a plus que doublé depuis le début des années 1980, en lien avec l'accroissement des séparations et des divorces de couples avec enfant(s).

La contribution de la Cnaf à la recherche sur la monoparentalité tient à la fois à l'intérêt propre que la Cnaf porte aux recherches portant sur l'évolution des structures familiales et au fait que les Caf sont les organismes chargés de verser plusieurs prestations spécifiques aux familles monoparentales : l'allocation de soutien familiale (ASF, créée au départ pour les familles d'orphelins) et l'allocation de parent isolé (API devenue revenu de solidarité active – RSA – majoré en 2009). Les Caf peuvent également assurer, en fonction des accords locaux avec les Départements, l'accompagnement social des chef.fe.s de familles monoparentales bénéficiant du RSA majoré.

Les familles monoparentales sont particulièrement concernées par la précarité : 34,9 % d'entre elles, soit deux millions de personnes, disposent de revenus inférieurs au seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian, contre 11,8 % des personnes vivant en couple. Elles sont aussi 27 % à être touchées par la pauvreté en conditions de vie. En effet, la monoparentalité, dans nombre de cas, se cumule avec des facteurs dits de « vulnérabilité » : jeunesse du parent, faible niveau de formation, faible revenu, risque accru de chômage et de précarité de l'emploi.

Dans ce contexte, la Cnaf a lancé en 2014 un appel à projets de recherches (APR) invitant à investiguer les relations entre monoparentalité et précarité, en travaillant sur la caractérisation des familles monoparentales, sur leur vécu quotidien et celui de leurs enfants ainsi que sur le rôle des proches et de la solidarité familiale.

Quatre recherches ont été menées entre 2014 et 2017 dans le cadre de cet APR :

- *Qui nourrit, qui doit ou devrait nourrir l'enfant ? Mères seules, pères absents et précarité à la Martinique* (Centre de recherches sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe, CNRS) ;
- *Monoparentalité et précarité : la situation des familles sans logement en Ile-de-France* (Observatoire du Samusocial) ;
- *L'enfant en compte. Monoparentalité, parenté pratique et circulation des enfants dans la pauvreté*

(Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis) ;

- *Profils, parcours et expériences des familles monoparentales immigrées* (Institut national des études démographiques).

Ces recherches ont fait l'objet en 2018 d'un dossier thématique « Vivre la monoparentalité en situation de précarité » dans la *Revue des politiques familiales et sociales*, n°127, accessible en ligne dans la rubrique Publications du site *Caf.fr*. Les rapports de ces recherches sont publiés fin 2019 en intégralité dans quatre numéros successifs de la collection des documents de travail de la Cnaf, les *Dossiers d'études*.

Ces différents éclairages donnent à voir des familles monoparentales précaires tout à la fois plurielles et confrontées à des expériences de vie quotidienne qui, bien souvent, se rejoignent. On retrouve pour chacune de ces familles, et particulièrement pour les mères, des arrangements pratiques autour des enfants avec le père, la parentèle et particulièrement les grands-mères, les institutions et « la débrouille », pour assumer le fait d'élever seule un enfant.

Il faut rappeler, concernant ce dossier d'étude, qu'en Ile de France, la moitié des familles sans logement sont des familles monoparentales, majoritairement étrangères. Cette recherche vise à identifier les spécificités des trajectoires de ces familles dans le système d'hébergement, mais aussi saisir concrètement ce qu'implique la monoparentalité dans une situation de sans-abrisme (conditions de vie, insertion professionnelle, scolarité des enfants, réseau de sociabilité...). La recherche a consisté en une exploitation quantitative de la base Enfams (Enfants et familles sans-logement, portant sur les familles en hébergement social) construite par l'Observatoire du Samusocial et réalisée en 2013 auprès d'un échantillon représentatif de 801 familles hébergées en Ile-de-France. Elle apporte des éléments très riches sur les caractéristiques sociodémographiques, les trajectoires migratoires, résidentielles et professionnelles, mais aussi sur la vie quotidienne de la famille et des enfants. Une comparaison entre les parcours et conditions de vie des familles monoparentales et des familles biparentales hébergées a été réalisée et, lorsque cela s'est avéré pertinent, une comparaison a été faite entre les familles monoparentales précaires mais logées (enquête Drees sur les minima sociaux) et les familles monoparentales sans logement.

Jeanne Moeneclae

Chargée de recherche et d'évaluation

Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER)
de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf)

Département de la recherche, des études et de la valorisation scientifique

Contexte : monoparentalité et précarité aux Antilles

Monoparentalité et précarité : ces réalités affectent statistiquement deux à trois fois plus souvent les Antilles que l'Hexagone. A la Martinique, les familles principales monoparentales représentent en effet près d'un quart des ménages, soit trois fois plus que dans l'Hexagone, et, depuis 2009, les parents seuls y comptent pour plus de la moitié (53 %) des familles avec enfants présents dans le ménage, soit deux fois plus que dans l'Hexagone. Dans neuf de ces familles sur dix, et très nettement plus souvent quand les enfants sont en bas-âge, l'adulte de référence est une femme. En réalité, plus de six jeunes sur dix passent toute ou une partie de leur enfance dans un foyer monoparental : avant leur dixième anniversaire, 31 % des jeunes Martiniquais nés entre 1995 et 1999 ont ainsi vécu uniquement dans un foyer monoparental (2 % dans l'Hexagone), tandis que 38 % seulement n'ont connu aucun épisode monoparental pendant leurs dix premières années (78 % dans l'Hexagone).

Contrairement à la situation dans l'Hexagone, où la séparation et le divorce y sont le principal fait générateur des situations dites monoparentales, c'est la survenue d'une grossesse hors cohabitation conjugale qui apparaît comme le principal fait générateur des situations monoparentales à la Martinique. Dans ce département où 44 % des jeunes mères déclarent ne pas habiter avec le père du nouveau-né et où seul un enfant né hors mariage sur six fait l'objet d'une reconnaissance paternelle avant l'âge d'un an, la monoparentalité féminine représente l'un des modes habituels de constitution de la famille.

Que l'on définisse la précarité par la pauvreté monétaire, par celle des conditions de vie ou par l'absence ou l'insécurité de l'emploi, les familles monoparentales figurent généralement au nombre des populations considérées comme précaires. À la Martinique, où l'emploi précaire touche un salarié sur cinq et où le taux de chômage approche 23 % des personnes d'âge actif, les prestations familiales comptaient en 2003 pour 42 % du revenu des ménages monoparentaux avec un enfant et pour 55 % de ceux qui avaient au moins deux enfants, mais pour 19 % seulement des allocataires mariés ; 32 % des ménages monoparentaux, mais 12 ou 13 % seulement des couples avec enfant, figuraient en 2006 parmi les bas revenus.

L'association entre monoparentalité et précarité demande cependant à être interrogée. D'abord, parce que, les moyennes cachent les écarts et qu'il existe un certain nombre de parents seuls (cadres, fonctionnaires, propriétaires, etc.) qui ne sont pas en situation de précarité. Ensuite et surtout, parce que, loin d'être toujours synonyme de précarisation ou de paupérisation, le passage d'une séquence conjugale à une séquence monoparentale peut améliorer une situation matérielle jusqu'alors rendue extrêmement précaire par les comportements du conjoint.

Mais aussi parce que, eu égard à l'histoire économique et sociale des Antilles, pauvreté, précarité, vulnérabilité et exclusion ne peuvent y faire sens de la même façon que dans l'Hexagone. La misère y était en effet, au moins jusque dans les années 1960, généralisée et intégrée dans une culture de pauvreté et une économie de survie qui étaient la condition commune des travailleurs de la canne et de la banane, lesquels constituaient la grande majorité de la population. C'est sur la toile de fond de cette pauvreté structurelle et généralisée que s'édifient les représentations de la pauvreté contemporaine. Travailler sur les rapports entre monoparentalité et précarité impose donc de ne

pas limiter l'interrogation aux conditions de vie matérielles des mères seules ou aux risques objectifs qu'elles ont de « tomber dans la pauvreté », mais de l'étendre à leurs représentations de la pauvreté, de la précarité et de l'exclusion, ainsi qu'à la manière dont elles considèrent leur situation personnelle.

Cette étude porte sur l'expérience de femmes et d'hommes en situation de monoparentalité et, souvent, de précarité ainsi que sur leur perception de ce vécu. Elle aborde aussi l'imbrication de cette réalité avec les politiques sociales et familiales à la Martinique.

Un modèle caribéen de paternité ?

Certains auteurs ont cherché à définir un modèle caribéen de paternité. Proposant d'analyser des « événements de parenté » qui permettent de différencier *mothering* et *fathering* dans la Caraïbe, Mindie Lazarus-Black s'est ainsi intéressée plus particulièrement aux « événements de paternité » qui se produisent dans le cadre des *visiting unions* (Lazarus-Black, 1995). Selon elle, les normes de parenté et de genre dans la Caraïbe donnent aux pères qui ne vivent pas avec tous leurs enfants la latitude de choisir envers lesquels exercer leur paternité et la façon de l'exercer : tandis que les mères sont « naturellement » responsables des tâches quotidiennes domestiques et éducatives, auxquelles elles ne peuvent se soustraire, la paternité peut toujours être renégociée et réassignée en fonction des relations entre les partenaires, de l'âge et du nombre des enfants, des autres charges et revendications qui pèsent sur le père (en particulier la pression exercée par d'autres « amies »). Les contributions de ce dernier à l'entretien et à l'éducation de ses enfants « dehors », même lorsqu'elles sont fixées par un tribunal, sont considérées comme dépendant de son bon vouloir et relevant de l'extraordinaire : sévères corrections physiques en cas de « grosses bêtises », paiement des frais de scolarité, achat de vêtements neufs ou de cadeaux pour les grandes occasions, petit argent de poche irrégulier, etc. Ces contributions apparaissent toujours comme un don, qui doit être sollicité – « mendié » – par l'enfant envoyé par sa mère ou par celle-ci, lorsqu'il n'est pas octroyé à la discrétion du père. L'esprit de cette contribution paternelle « traditionnelle », qui porte sur des biens importants et non quotidiens, destinés à l'enfant lui-même et non à l'ensemble du foyer dans lequel il vit, s'oppose donc à la conception « moderne » et occidentale de la pension alimentaire.

Le *potomitan*, la famille monoparentale et l'Etat

Si le terme « *potomitan* » peut être employé comme synonyme de « la mère antillaise » et appliqué à toutes les mères et grand-mères, il caractérise avant tout celles qui doivent « être la mère et le père » parce que ce dernier est « absent ou inconnu au bataillon » : la femme *potomitan*, dans les années 1950-1960, c'était avant tout la mère prolétaire, souvent ouvrière agricole ou domestique, qui n'avait d'autre capital pour élever ses enfants que sa « vaillance », la force de ses bras ou, parfois, l'agilité de ses doigts de couturière. La respectabilité de ces femmes se construit par la capacité à accéder, par elles-mêmes, aux ressources nécessaires pour vivre et faire vivre sa famille. Pour Sabine Lamour, qui étudie le *potomitan* haïtien, cet idéal assure le « déploiement des rapports de sexe » (Lamour, 2016a), un idéal qui se revêt, dès lors, d'une dimension politique : l'irresponsabilité institutionnelle, masculine et/ou paternelle qui découle de la dette sacrificielle est un « instrument de domination » (Lamour, 2016b). Le contexte martiniquais varie de son voisin notamment du fait d'une histoire coloniale différente.

En effet, le développement d'une politique familiale volontariste dès la libération sur le territoire français métropolitain ne s'applique pas à la Martinique (Gautier, 2014). Plus largement, les spécificités démographiques et familiales des Départements d'Outre-Mer (DOM) expliquent l'écart entre

les politiques familiales, un écart qui vient à se réduire à partir des années 1970. La dimension discriminatoire des politiques familiales existe dans la distinction France/DOM, mais s'actualise aussi entre les familles « légitimes » et les autres dans les DOM. Ce sont ces discriminations qui ont conduit au développement dans les années 1950-1960 du modèle de la femme *potomitan*. C'est à partir des années 1970 que, dans les DOM et en métropole, la politique familiale se recentre vers les catégories précarisées, et, plus spécifiquement les « familles monoparentales ». Des caisses locales sont alors créées dans les DOM. En 1975, apparaît aux Antilles « l'allocation femmes seules », avec l'allocation de parent isolé, ces allocations concernent directement le modèle de *potomitan*. Le principe de « l'enfant à charge » (reconnu ou non, avec ou sans lien de parenté avec l'allocataire) l'emporte sur le principe de la légitimité de la filiation. L'allocation de parent isolé, créée en 1976, est étendue aux DOM, mais avec un montant de 40 % inférieur, et non sans donner lieu, comme dans l'Hexagone, à de nombreuses critiques : couramment appelée « allocation braguette », cette garantie de revenus est accusée de faciliter les ruptures conjugales, d'empêcher les pères de reconnaître leurs enfants et d'encourager la « mentalité d'assisté ». Par ailleurs, la qualification de *potomitan* demeure employée de manière laudative, les termes administratifs sont, quant à eux, chargés d'une connotation négative (Condon et Byron, 2008). Se pose alors la question du chevauchement de ces deux représentations d'une situation parfois similaire et de la potentielle résistance de l'image de la mère *potomitan* face à la représentation administrative de la catégorie monoparentale.

Le prisme du modèle de *potomitan* soulève plusieurs interrogations : les prestations et garanties de revenus pour les familles monoparentales permettent-elles aux femmes d'accéder à une relative indépendance vis-à-vis des pères ? Ce faisant, ces aides participent-elles à l'érosion de la famille antillaise ? En parallèle, il s'agit d'éclairer une réalité plus terre à terre : « comment les personnes en situation dite « monoparentale » que nous avons rencontrées gèrent-elles leurs amours, leurs enfants, les blessures que leur a souvent laissées leur enfance ? Avec quelles ressources, quelles aides vivent-elles ? Comment se soignent-elles ? Comment conçoivent-elles leur situation, les relations avec leurs partenaires, l'éducation à donner à leurs enfants ? Que pensent-elles de l'image que la société se fait d'elles ? Quel sens donnent-elles à leur vie ? Bref, comment vivent et pensent les *potomitan* d'aujourd'hui ? »

Méthodologie et constitution de l'échantillon

Cette étude suit une méthodologie par entretiens. Des *focus groups* et des entretiens individuels ont été réalisés. Les *focus groups* revêtent un caractère exploratoire, ils ont été réalisés par l'intermédiaire du Secours Catholique, d'une épicerie sociale de la Croix-Rouge et d'un réseau d'interconnaissance.

Les entretiens ont suivi un guide comprenant des questions ouvertes, semi-ouvertes et des fiches récapitulatives. Les fiches remplies à la fin des entretiens servaient à résumer des informations socio-démographiques. Les questions semi-ouvertes permettaient de cerner précisément les réseaux socio-affectifs et de soutien du répondant, ainsi que ses représentations de la monoparentalité et la précarité. Globalement les entretiens n'ont pas suivi une trame rigide, ils ont pris la forme de récits de vie.

Vingt-six mères seules et trois pères seuls ont été rencontrés en entretien individuel. Huit mères seules ont participé à un *focus group*.

La diversité de l'échantillon était visée sur plusieurs points : l'âge des parents seuls et celui de leurs enfants, l'origine, la mobilité et la répartition géographique dans l'espace martiniquais, les conditions

d'habitat, l'appartenance religieuse, le fait générateur des situations monoparentales, le niveau scolaire, le statut et le secteur d'activité, la nature et le niveau des ressources – le tout en donnant un poids plus important aux situations qui apparaissent a priori les plus précaires. L'étude a privilégié l'appartenance aux catégories populaires sans se limiter aux parents seuls très précarisés.

A cela s'ajoutent 5 entretiens exploratoires avec des pères qui ne vivent pas ou n'ont pas toujours vécu avec leurs enfants. Plusieurs difficultés ont été rencontrées pour solliciter cette population : des difficultés matérielles dans l'organisation de l'enquête, un projet avorté d'enquête express sur la paternité multiple auprès des chauffeurs de *taxicos*... Les pères rencontrés en entretien attachaient une grande importance à leur rôle paternel, quelle que soit la façon dont ils le concevaient, c'est pourquoi la figure des pères « absents » n'est pas directement représentée. De plus, peu de pères de ce type auraient accepté l'entretien. Il semble important de faire de cette figure l'objet d'enquêtes approfondissant la question des comportements et devoirs, différents ou non, des pères selon que leurs enfants sont nés « dedans » ou « dehors ».

Qui nourrit l'enfant ? Le panier de ressources monétaires des parents seuls

Qui nourrit l'enfant en situation monoparentale à la Martinique ? Au premier chef, le parent seul, très majoritairement les mères. A travers les soins qu'elle lui prodigue quotidiennement. Le temps qu'elle lui consacre. La préoccupation constante qu'elle a d'être en mesure de lui assurer toit et nourriture. Le souci qu'elle a de son bien-être, de sa santé, de son éducation, de son avenir. Le sacrifice, souvent, de sa vie privée. Les privations qu'elle s'inflige pour que les enfants puissent manger. Une charge parfois si lourde que certaines mères abandonnent, si lourde que beaucoup de pères ne tiennent pas à la partager, se réfugiant dans la dénégation (« Cet enfant ne me ressemble pas, trop clair, trop foncé »), et, au mieux, dans une représentation du père comme recours symbolique, « recadreur » et pourvoyeur aléatoire de nourriture, de vêtements, de fournitures scolaires ou de versements monétaires dont il détermine lui-même le montant.

Mais, au-delà du *care*, du travail domestique et du souci éducatif, dans ses différentes dimensions, c'est aussi avec le produit monétaire de leur activité professionnelle actuelle ou passée, déclarée ou non, que les parents seuls nourrissent ou espèrent nourrir leurs enfants. Cette activité compte pour une part très variable dans le panier de ressources monétaires dont dispose le foyer monoparental, à côté de la part, le plus souvent nulle ou minime, apportée par l'autre parent, le père « non gardien » très souvent, et de celle qui provient des prestations sociales et familiales. Le montant de ce panier de ressources monétaires varie fortement d'un foyer monoparental à l'autre : dans l'échantillon, il dépasse pour certain(e)s 2 500 euros, tandis que d'autres paniers sont quasiment vides ou remplis uniquement de colis alimentaires ou de bons d'achat.

Neuf des parents seuls rencontrés ont ainsi des revenus d'activité qui les placent au-dessus du seuil des minima sociaux. Parmi les vingt autres : Quatre ont des revenus qui proviennent en premier lieu de leur activité professionnelle, complétés par des allocations familiales et le RSA. Quatre ont des revenus provenant d'une activité professionnelle, mais ces revenus sont inférieurs à ceux que leur procurent ou leur garantissent les allocations familiales et minima sociaux. Dix parents seuls n'ont pas de revenu d'activité et leurs ressources proviennent des allocations familiales et du RSA, complétés éventuellement par une pension alimentaire, par le produit du *business* ou de *djobs*. Deux mères, originaires d'états voisins de la Caraïbe, « sans papiers » ou venant d'obtenir ses papiers, n'ont aucune ressource régulière et survivent très difficilement grâce à des aides masculines ou des organismes charitables.

Qui doit, qui devrait nourrir l'enfant ?

Qui doit ou qui devrait « nourrir » l'enfant à la Martinique ? Les entretiens et *focus groups*, ainsi que des recherches précédentes, en particulier l'enquête « Faire famille », permettent de dégager quelques-unes des principales normes ou régularités qui régissent la réponse à ces questions dans la société martiniquaise.

Le mariage semble constituer un référentiel toujours largement partagé dans la société martiniquaise, auquel adhèrent plus particulièrement les femmes et les parents des filles, car il paraît généralement normal, sinon recommandé, que les hommes « batifolent » jusqu'à un certain âge. Il existe ainsi une échelle sociale de la dignité et de la respectabilité féminines, au barreau le plus élevé de laquelle se tient la femme mariée monoparentaire, le barreau le plus bas étant occupé par la femme seule ayant des enfants de plusieurs pères. Cette dernière peut néanmoins s'élever (légèrement) dans la hiérarchie si elle se sacrifie totalement pour ses enfants, sanctifiée par son caractère et son comportement de *potomitan*.

Cet idéal sacrificiel n'a pas disparu des témoignages des enquêtées, elles notent que le rôle de *potomitan* reste lourd à porter. Devenue famille monoparentale, le *potomitan* fatiguée a-t-elle « oublié » le père, le remplaçant par l'Etat-providence ? L'idée que l'on puisse penser que les femmes seules font des enfants pour toucher les allocations familiales suscite généralement l'incrédulité sinon l'indignation des enquêtées. Par ailleurs, quelques femmes font état de la pression sociale qu'elles ont subie, de la part de leur mère, de leurs amies ou de leurs interlocutrices dans les administrations, pour empêcher le père de reconnaître leur enfant afin de bénéficier de ce qu'on appelle toujours « l'allocation femme seule ». Dans le même temps, les démarches administratives qui accompagnent ces aides ont un coût pour les femmes en situation de monoparentalité. Parallèlement, les enquêtées sont presque toutes d'accord pour dire que, s'il y a tellement de familles monoparentales à la Martinique, le problème vient des « mauvais choix amoureux » des femmes. La plupart reprennent aussi à leur compte le stéréotype de « la femme seule qui fait des enfants pour les allocs », sans l'endosser pour elles-mêmes. Elles emploient souvent la formule : *sé ti manmay ka fè ti manmay* (« ce sont des enfants qui font des enfants »), se déchargeant ainsi sur « les jeunes », qui, aujourd'hui, ne penseraient souvent qu'à s'acheter des tablettes électroniques ou des bijoux avec les allocations, en laissant les enfants à leurs mères.

Les données recueillies auprès des pères dessinent une conception « idéale » du rôle de l'homme, du père, comme celui d'un pourvoyeur monétaire et du détenteur de l'autorité, tandis que celui de la mère est avant tout domestique et éducatif. Pour ce qui concerne la paternité extra-conjugale, les données recueillies auprès de l'échantillon de vingt-six mères seules, permettent de dégager plusieurs tendances : la reconnaissance légale de l'enfant n'apparaît pas comme une norme impérative, mais les enfants « dehors » doivent connaître le nom de leur père pour éviter de nouer des relations incestueuses avec leurs demi-frères ou sœurs. La désignation des pères « absents » ou des demi-frères ou sœurs paternels, leur désignation dans l'espace public (« Tu vois, l'homme là-bas, l'enfant là-bas, c'est ton père, c'est ton frère, c'est ta sœur »), est un « événement de parenté » qui apparaît fréquemment dans les récits de vie. L'enfant est plus souvent reconnu légalement par son père lorsque celui-ci n'a pas (encore) d'autre enfant. S'il est reconnu à la naissance ou avant la naissance, il porte habituellement le nom de son père, tandis que l'enfant reconnu plus tardivement conserve habituellement celui de sa mère. L'enfant est plus souvent reconnu par son père lorsque ses parents ont cohabité pendant au moins un an. La contribution volontaire du père à l'entretien de l'enfant, sous forme de « pension » ou sous forme de paiements dédiés (cantine, « liste scolaire », vêtements) est nettement plus fréquente quand l'enfant a été reconnu, surtout si un seul enfant est concerné, alors que près de huit sur dix des enfants non reconnus légalement ne bénéficient d'aucune aide

ou, au mieux, que d'un cadeau ou d'un peu d'argent de poche pour leur anniversaire, même si le père de certains « s'occupait » d'eux lorsqu'il était encore un « ami » ou un *visiting partner* de la mère. Enfin, il apparaît que les pères contribuent plus souvent à l'entretien de leurs enfants, les reconnaissent plus souvent et ont plus souvent vécu avec la mère, lorsqu'ils sont eux-mêmes moins précaires, appartiennent aux catégories plus qualifiées de la population et disposent d'un emploi stable.

Jeunes ou plus âgées, la plupart souffrent du regard posé sur elles. Mais, c'est surtout à travers leurs enfants que les mères ressentent la stigmatisation sociale associée à la monoparentalité et à la précarité. Les moqueries à l'école sont un marqueur de cette stigmatisation mentionnées par certaines enquêtées. Que faudrait-il faire pour améliorer la situation des familles monoparentales à la Martinique et lutter contre leur stigmatisation ? Certaines femmes pensent qu'il faudrait changer les mères seules elles-mêmes, les éduquer, par une aide morale et éducative, voire des stages obligatoires d'apprentissage de la maternité. Toutes sont d'accord : élever seule un enfant, c'est difficile. Aussi réclament-elles presque toutes « du temps et de l'argent », donc du travail, mais aussi des aménagements de ce travail pour avoir assez de temps pour leurs enfants.

Au terme de cette recherche, il apparaît que la question des familles monoparentales à la Martinique est sans doute avant tout celle des hommes et de la paternité. L'étude plaide donc pour le développement de la recherche sur la socialisation masculine et la paternité aux Antilles.

PARTIE I. INTRODUCTION

CHAPITRE I - MONOPARENTALITÉ ET PRÉCARITÉ À LA MARTINIQUE : L'ÉTAT DE LA QUESTION

1.1. MONOPARENTALITÉ ET PRÉCARITÉ : DES RÉALITÉS STATISTIQUES TRÈS PRÉGNANTES AUX ANTILLES

Monoparentalité et précarité : ces réalités affectent statistiquement deux à trois fois plus souvent les Antilles que l'Hexagone.

La monoparentalité est un fait social massif aux Antilles « Les familles monoparentales, un modèle ancré et persistant », affirmait ainsi l'Insee en présentant les principaux résultats du recensement de 2010 (Catherine et Forgeot, 2010). Les familles principales monoparentales représentent en effet près d'un quart des ménages en Martinique, soit trois fois plus que dans l'Hexagone, et, depuis 2009, les parents seuls y représentent plus de la moitié (53 %) des familles avec enfants présents dans le ménage, soit deux fois plus que dans l'Hexagone. Dans neuf de ces familles sur dix, l'adulte de référence est une femme¹.

Aux Antilles, maternité rime donc souvent avec monoparentalité, plus particulièrement aux âges extrêmes. Ainsi, parmi les Martiniquaises qui vivent avec au moins un enfant (quel que soit l'âge de cet enfant²), les trois quarts de celles qui ont moins de 25 ans, les deux tiers de celles qui ont au moins 65 ans et près de la moitié des autres ne vivent pas en couple.

Mais l'enfance et la jeunesse sont également souvent susceptibles, pour les garçons comme pour les filles, de se dérouler en tout ou en partie dans un cadre monoparental. Les données du recensement de 2010 ont ainsi montré que près de la moitié (davantage même entre 20 et 24 ans) de tous les enfants et jeunes adultes vivant à la Martinique (y compris donc ceux qui vivaient « hors famille », seuls ou dans un ménage de plusieurs personnes) étaient concernés, à titre d'enfant ou de parent, par la monoparentalité :

- 47 % des 0 à 18 ans étaient des « enfants de famille monoparentale », tandis que 2 % des mineures étaient des « adultes d'une famille monoparentale » ;
- 37 % des 20 à 24 ans étaient des « enfants de famille monoparentale », tandis que 14 % des femmes et 0,8 % des hommes du même âge étaient des « adultes d'une famille monoparentale » ;
- 13 % des 25 à 39 ans étaient des « enfants de famille monoparentale », tandis que 30 % des femmes et 2 % des hommes du même âge étaient des « adultes d'une famille monoparentale » ;
- Après 40 ans, c'étaient encore 18 % de tous les adultes qui faisaient partie d'une famille monoparentale, soit à titre d'enfant (3 %) soit à titre de parent (15 %).

¹ Comme ailleurs, les enfants qui vivent avec un père seul sont, dans l'ensemble, plus âgés que ceux qui vivent avec une mère seule : 5 % des enfants qui vivent avec un père seul à la Martinique ont moins de 6 ans, tandis que 14 % ont plus de 25 ans.

² Aux Antilles, les parents seuls et leurs enfants quittent souvent beaucoup plus tardivement que les autres le domicile parental et les enfants et petits-enfants y sont beaucoup plus longtemps « à charge ».

Si un tel arrêt sur image montre que **la monoparentalité concerne, à un moment donné, la moitié des jeunes Martiniquais et des mères de famille martiniquaises**, les données biographiques fournies par l'enquête « Migrations, Famille et Vieillesse dans les DOM »³ sur l'importance et la durée des séquences monoparentales au cours de l'enfance indiquent que **ce sont, en réalité, plus de six jeunes sur dix qui passent tout ou partie de leur enfance et/ou de leur jeunesse dans un foyer monoparental** :

- 31 % des jeunes Martiniquais nés entre 1995 et 1999 ont ainsi vécu la totalité de leurs dix premières années dans un foyer monoparental - situation qui n'a concerné que 2 % des jeunes dans l'Hexagone ;
- 12 % sont également nés dans un foyer monoparental, mais ont connu avant leur dixième année la remise en couple de leur mère (*versus* 3 % dans l'Hexagone) et, pour 2 %, la rupture du couple ainsi formé ;
- 18 % sont nés au sein d'un foyer conjugal, mais ont connu au moins une séquence monoparentale avant leur dixième anniversaire (*versus* 17 % dans l'Hexagone) et, pour 3 %, l'arrivée d'un beau parent ;
- 38 % seulement sont nés au sein d'un foyer conjugal qui a perduré au moins jusqu'à leur dixième année (78 % dans l'Hexagone).

Contrairement à la situation dans l'Hexagone, surtout depuis que la séparation et le divorce y sont devenus le principal fait générateur des situations monoparentales, c'est en effet la survenue d'une **grossesse hors cohabitation conjugale** qui apparaît comme le principal fait générateur des situations monoparentales à la Martinique. Dans ce département où 44 % des accouchées déclarent ne pas habiter avec le père du nouveau-né (Observatoire Régional de la Santé de la Martinique, 2006) et où seul un enfant né hors mariage sur six fait l'objet d'une reconnaissance paternelle avant l'âge d'un an⁴, **la monoparentalité féminine et « isolée » constitue l'un des modes habituels de « faire famille »**.

Que l'on définisse la **précarité** par la pauvreté monétaire, par celle des conditions de vie ou par l'absence ou l'insécurité de l'emploi, les familles monoparentales figurent généralement au nombre des populations considérées comme précaires. À la Martinique, où l'emploi précaire touche un salarié sur cinq et où le taux de chômage (qui diffère peu en fonction du genre) approche 23 % des personnes d'âge actif, mais plus de 68 % des 15-24 ans, **la monoparentalité apparaît particulièrement synonyme de précarité** :

- les prestations familiales comptaient en 2003 pour 42 % du revenu des ménages monoparentaux avec un enfant et pour 55 % de ceux qui ont deux enfants ou plus, pour 57 % du revenu des allocataires célibataires *versus* 18,7 % du revenu des allocataires mariés (Insee Antilles-Guyane, 2003) ;

³ Enquête (dite MFV) Ined-Insee réalisée en 2009-2010 simultanément dans les quatre départements d'outre-mer, sous la direction scientifique de Claude-Valentin Marie.

⁴ En 2004, alors que 69,8 % des naissances à la Martinique se sont produites hors mariage, 16,7 % seulement des enfants nés hors mariage ont ainsi été reconnus par leur père avant leur premier anniversaire.

- Selon l'enquête « Budget de famille Martinique » 2006, 32 % des ménages monoparentaux figurent parmi les bas revenus [(contre 12 ou 13 % pour les couples avec enfant) Insee Antilles-Guyane, 2011].

Les données collectées lors de l'enquête Envef-Martinique⁵ avaient également montré que la situation des femmes chef de famille monoparentale différait de celle des mères en couple au regard de la plupart des items généralement associés à la pauvreté et à la précarité (Lefaucheur et Brown, 2011).

Les premières :

- avaient plus souvent arrêté leur scolarité au niveau du primaire ou du collège et étaient plus souvent sans diplôme⁶ ;
- étaient moins souvent en activité professionnelle et, lorsqu'elles étaient actives, étaient moins souvent cadres et plus souvent ouvrières et/ou avec un statut précaire ;
- avaient plus souvent un revenu mensuel inférieur à 1 000 euros ;
- bénéficiaient plus souvent de la CMU ;
- étaient moins souvent propriétaires de leur logement et plus souvent hébergées ;
- disposaient moins souvent d'un véhicule personnel et avaient moins souvent le permis de conduire.

Leur histoire familiale différait aussi fréquemment : elles avaient plus souvent vécu avec une mère seule, avaient plus souvent des demi-frères ou demi-sœurs utérin(e)s et, plus encore, agnatiques, avaient plus souvent eu leur premier enfant plus jeunes, cohabitaient plus souvent avec des membres de leur famille ou vivaient dans un environnement proche. Elles étaient aussi plus nombreuses à manifester des signes de détresse psychique (Massé, 2008), se déclarant plus souvent « constamment tendues, stressées, déprimées » et faisant davantage état de tentatives de suicide.

L'association, statistiquement évidente, entre monoparentalité et précarité demande cependant à être interrogée. D'abord, parce que, ici comme ailleurs, les moyennes cachent les écarts et qu'il existe un certain nombre de parents seuls (cadres, fonctionnaires, propriétaires, etc.) qui ne sont pas en situation de précarité, qu'on définisse celle-ci en termes matériels ou en termes d'incertitude par rapport à l'emploi. Ensuite et surtout, parce que, comme la partie qualitative de l'enquête Envef-Martinique sur la sortie de la situation de violence conjugale l'avait montré, loin d'être toujours synonyme de précarisation ou de paupérisation, le passage d'une séquence conjugale à une séquence monoparentale peut au contraire améliorer une situation matérielle jusqu'alors rendue extrêmement précaire par les comportements du conjoint. (Ozier-Lafontaine et Lefaucheur, 2011).

Mais aussi parce que, eu égard à l'histoire économique et sociale des Antilles – et comme le CRPLC l'avait analysé lors de la recherche *Pauvreté, précarité et formes d'exclusion en Martinique* – pauvreté, précarité, vulnérabilité et exclusion ne peuvent y « faire sens de la même façon que dans l'Hexagone » (Daniel et al., 2007). Ancrée dans la vie sociale de l'île, la « misère » y était en effet, au moins jusque dans les années 1960, généralisée et « intégrée » (Paugam, 2005) dans une culture de pauvreté et une économie de survie qui étaient la condition commune des travailleurs de la canne et de la banane, lesquels constituaient la

⁵ CRPLC (Nadine Lefaucheur) / CRIDUP (Elizabeth Brown), Genre et violences interpersonnelles à la Martinique, financement ANR-SDFE, 2008-2011.

⁶ L'enquête MFV a également montré plus récemment que la monoparentalité était associée à l'absence ou à un faible niveau de diplôme. Voir Didier Breton, 2011.

grande majorité de la population : « *Le "peuple martiniquais" ayant été composé essentiellement de personnes pauvres, la pauvreté était nulle part et partout à la fois* » (Daniel et al., 2007).

C'est sur la **toile de fond de cette pauvreté structurelle et généralisée**, récurrente dans les histoires de vie et de famille, que s'édifient aujourd'hui les représentations de la pauvreté contemporaine, qui serait au moins – si l'on en croit les élites intellectuelles – autant morale ou spirituelle que matérielle. Les acteurs institutionnels locaux interrogés lors de l'enquête analysaient en effet rarement la « *nouvelle pauvreté* » en termes de crise économique et de déterminants structurels, mais l'associaient à l'arrivée massive de la drogue, au développement rapide de la société de consommation, à l'individualisation de la vie familiale et à la perte des solidarités communautaires : « *La défaillance de la solidarité communautaire de la famille élargie et du réseau social devient le présupposé étiologique ultime dans l'appréhension du phénomène de la pauvreté* »⁷ (Daniel et al., 2007, p. 60).

Les mères seules rencontrées, individuellement ou en *focus group*, lors de cette enquête *Précarité-pauvreté-exclusion* ou lors d'enquêtes ultérieures, associaient souvent, très prosaïquement, la pauvreté à la difficulté ou à l'impossibilité de nourrir correctement ses enfants et à la honte que cela entraîne. Travailler sur les rapports entre monoparentalité et précarité impose donc bien évidemment de ne pas limiter l'interrogation à la pauvreté matérielle et à la pauvreté des conditions de vie des mères seules, ou aux risques objectifs qu'elles ont de « *tomber dans la pauvreté* », mais de l'étendre à leurs représentations de la pauvreté, de la précarité et de l'exclusion, ainsi qu'à celles de leur situation personnelle.

Les marqueurs et le vécu de la précarité varient d'ailleurs souvent selon le fait générateur de la situation monoparentale et l'histoire conjugale antérieure⁸ et selon l'évolution des relations avec les pères des enfants.

Bien qu'elle n'ait pas été conçue dans ce but, l'enquête Envef-Martinique avait ainsi permis de distinguer, en fonction de leur statut conjugal au moment de l'enquête (et non malheureusement, sauf pour les « isolées », en fonction de la situation au moment du fait générateur), trois catégories de femmes en situation monoparentale :

- Les mères « **isolées** »⁹ (23 %), qui n'avaient jamais vécu en couple ou n'avaient jamais eu de relation suivie et qui apparaissaient plus défavorisées que les autres mères seules pour tous les items liés à la pauvreté et à la précarité : 72 % n'avaient aucun revenu personnel ou un revenu mensuel inférieur à 1 000 euros et 64 % bénéficiaient de la CMU (contre 51 % des autres mères seules) ; 44 % avaient un emploi, ce qui était le cas de 52 % des autres mères seules ; 13 % seulement étaient propriétaires de leur logement et 35 % étaient hébergées, contre respectivement 22 % et 21 % des autres mères seules. Plus d'un quart d'entre elles n'avaient jamais quitté le domicile parental, bien qu'elles soient souvent âgées de plus de 40 ans, et les autres l'avaient fait en moyenne trois ans plus tard que les autres mères seules.

⁷ On peut trouver des échos de cette représentation dans le *Manifeste pour les produits de haute nécessité* proclamé par des intellectuels martiniquais lors de la grande crise sociale de 2009 : « *derrière le prosaïque du "pouvoir d'achat" ou du "panier de la ménagère", se profile l'essentiel qui nous manque et qui donne sens à l'existence, à savoir : le poétique* ».

⁸ L'enquête menée en 1987 auprès de mères seules d'une ville de Bretagne avait ainsi montré que les mères célibataires rencontrées, objectivement dans une situation de grande pauvreté, vivaient positivement leur entrée en HLM, alors que, pour les divorcées, nettement moins désavantagées matériellement, cela représentait une déchéance et le symbole de la précarisation de leur situation (Lefaucheur N., 1987).

⁹ Terme adopté faute de mieux, puisque ces mères seules sont parmi les plus nombreuses à habiter chez leurs parents ou dans le proche voisinage de membres de leur famille.

- Les « **amies** »¹⁰ (35 %) qui, au moment de l'enquête, avaient une relation sans cohabitation avec un partenaire vivant par ailleurs soit avec une épouse ou une concubine, soit seul ou avec ses parents – type de relation que les anthropologues anglo-saxons qualifient de *visiting union*. Près d'un quart d'entre elles avaient été mariées (mais la nature des données collectées ne permettait pas de savoir si leurs enfants étaient nés avant, pendant ou après le mariage rompu) ; 45 % n'avaient d'enfants que de leur partenaire actuel, 46 % n'avaient aucun enfant de lui et 9 % avaient à la fois au moins un enfant de lui et au moins un enfant d'un autre partenaire. Plus jeunes en moyenne que les autres mères seules, elles s'en distinguaient par une entrée dans la vie adulte plus précoce. Entrées plus jeunes sur le marché du travail, elles étaient également plus nombreuses à occuper un emploi. Mais elles étaient aussi plus souvent dans une situation de détresse morale et psychologique et atteignaient également deux fois plus souvent que les mères qui vivaient avec un conjoint les scores moyens ou élevés de violences conjugales.
- Les « **séparées** » (42 %), qui n'avaient pas de relation de couple au moment de l'enquête et dont les enfants étaient nés d'unions antérieures : mariage, concubinage ou relation sans cohabitation. 36 % d'entre elles avaient été mariées (sans qu'il soit possible de déterminer si leurs enfants étaient nés avant, pendant ou après le mariage rompu). En raison de leur âge plus avancé (43,7 ans en moyenne contre 38,8 ans pour les « amies ») et du fait qu'elles avaient plus souvent été mariées ou vécu en concubinage, elles avaient en moyenne davantage d'enfants à charge, et des enfants plus âgés, mais aussi une situation matérielle moins précaire que celle des autres mères seules pour ce qui concerne les items patrimoniaux : propriété du logement et possession d'un véhicule. Elles avaient connu nettement plus souvent que les autres mères seules des difficultés dans leur enfance (parents séparés, père inconnu, maltraitance, placement, grande pauvreté) et plus souvent vécu au moins cinq ans hors de Martinique.

1.2. LE DÉBAT SUR LA FAMILLE ANTILLAISE

Il n'est pas question de restituer ici l'ensemble des débats sur le caractère présumé ou réellement matrifocal de la famille antillaise, débats qui s'inscrivent d'ailleurs dans ceux qui portent, plus généralement, sur « la » famille des populations transplantées aux Amériques par la traite atlantique. Dans son ouvrage sur la diaspora noire des Amériques, Christine Chivallon (2004, p. 135-136) résume ainsi le débat :

« La famille noire antillaise a polarisé de nombreux débats autour de la définition du modèle qu'elle présente. Depuis les écrits de R. T. Smith (1956) sur le Guyana, l'orientation fondamentale de l'organisation familiale est décrite comme « matrifocale », c'est-à-dire centrée sur la mère et ses enfants. Elle se caractérise par la constitution de maisonnées qui peuvent regrouper plusieurs générations en ligne maternelle, la matrifocalité au sens strict du terme désignant la résidence sous le même toit d'au moins trois générations : grand-mère, mère, fille. "Autour de la femme qui en est

¹⁰ Terme adopté en 1970 par l'Ined pour qualifier les femmes qui ont, de façon régulière ou non, des relations sexuelles avec un partenaire avec lequel elles ne sont pas mariées et ne cohabitent pas. (Leridon *et al.*, 1970).

l'élément principal, gravitent d'autres personnes qui s'intègrent plus ou moins durablement à la maisonnée (sœurs, frères, filleuls, mère, etc.)" (Benoist, 1972, p. 36). Les naissances résultent d'unions temporaires et successives où les partenaires masculins jouent un rôle secondaire dans le fonctionnement de la maisonnée. Les fratries peuvent être très hétérogènes, les frères et sœurs ne portant pas tous le même nom en fonction du statut de la filiation qui atteste ou non de la reconnaissance par les différents pères. Dans tous les cas, qu'ils réunissent deux générations ou plus, les foyers matrifocaux sont marqués par la faiblesse ou l'inexistence du rôle tenu par le père.

La présence au sein des sociétés antillaises d'un autre modèle familial d'origine européenne et attribuable au groupe des colons, à savoir le ménage stable légitimé par le mariage, implique une tension contradictoire entre les deux pôles que représentent la matrifocalité d'un côté et le foyer nucléaire de l'autre. La cellule centrée sur la mère que l'on retrouve dans les milieux noirs populaires est ainsi exclusivement associée à la strate noire de la population, tandis que le foyer nucléaire incarne le modèle par excellence des couches supérieures et des Blancs en particulier. D'où l'existence d'une hiérarchie de valeurs entre ces deux modèles qui n'est autre qu'une des formes prises par l'idéologie socio-raciale des sociétés de plantation. Elle conditionne des stratégies matrimoniales pour atteindre ce qui paraît être un idéal et contribue ainsi à créer des types divers de foyers dont l'organisation témoigne des tentatives faites en vue de l'établissement d'un couple durable. (...) Cette co-présence hiérarchisée de modèles familiaux distincts se retrouve à travers toute la Caraïbe ».

Pour ce qui concerne les Antilles françaises, les travaux de l'Ined dans les années 1960-1970 (Leridon *et al.*, 1970) avaient remis en cause l'importance souvent affirmée de la matrifocalité résidentielle, définie comme « un type de foyer où cohabitent trois générations : la grand-mère, sa fille, le ou les petits-enfants. Les partenaires des deux femmes, lorsqu'ils existent ne vivent pas sous le même toit » : en 1975-76, selon cette définition, on ne comptait ainsi en Martinique que 3,3 % de « foyers matrifocaux » (2,7 % composés d'une « femme solitaire, chef de ménage, vivant avec sa fille, solitaire, et ses petits-enfants » et 0,6 % composés d'une « femme solitaire, chef de ménage, vivant avec ses ascendants et ses enfants ») et 0,5 % de « foyers quasi matrifocaux » (« femme solitaire, chef de ménage, vivant avec sa fille, mariée ou concubine, avec ou sans petits enfants »).

Dans l'enquête Faire famille, nous avons retrouvé cependant très fréquemment des situations de cohabitation intergénérationnelle lorsque la femme ne cohabitait pas avec le père de l'enfant au moment de la naissance : contrairement à la mise en couple, marié ou non, la règle de la néolocalité semble ne pas s'appliquer aux femmes qui inaugurent leur parcours familial adulte par une naissance sans cohabitation avec le père de l'enfant.

Dans cette enquête, la plupart des femmes dans ce cas avaient vécu tout ou partie de leur première grossesse, la naissance et une partie, voire la totalité de l'enfance et de l'adolescence de ce premier enfant (et parfois des suivants) en habitant, sans le père de l'enfant, chez leurs parents, qu'elles ont souvent quittés passé 30 ans, voire 40 ou même 50 ans, tout en restant parfois sur le terrain familial où avait été construit par ou pour elles un logement indépendant.

Mais, si ces femmes avaient donné naissance et élevé au moins quelques temps leur premier enfant « chez leur mère » (formule employée habituellement par les enquêtées, même lorsque, cas le plus fréquent, les parents étaient mariés et le père présent au foyer), il ne s'agissait cependant que rarement de matrifocalité résidentielle stricto sensu. Les parents de neuf des quinze femmes rencontrées qui avaient « fait famille »

en ayant leur premier enfant sans habiter avec le père de celui-ci vivaient en effet alors eux-mêmes en couple marié ou en concubinage stable.

Sortant de l'opposition habituelle entre modèle « matrifocal », d'origine africaine ou résultant de la créolisation, et modèle « nucléaire », d'origine européenne, Christine Chivallon a proposé un troisième modèle, étroitement associé à la (petite) propriété de la terre, celui des « *familles paysannes à tendance patriarcale* », qu'elle a identifié à partir de ses recherches sur le développement de la petite propriété paysanne à la Martinique au cours de la période post-abolitionniste. (Chivallon, 1998). Ces travaux ont montré comment, « *placé sous la responsabilité des hommes* », le mouvement d'appropriation des mornes à la fin du XIX^e siècle a donné naissance à des quartiers familiaux, avec la constitution à chaque génération de nouveaux « *foyers souvent nucléaires au sein d'unités de résidence distinctes, réparties sur le terrain du père* », la transmission des terres valorisant la lignée paternelle, tandis que leur indivision fréquente permettait la constitution et la préservation d'entités « *famille-patrimoine* », qui étaient aussi des « *solutions refuges* ».

Ce modèle, typique de la petite paysannerie antillaise¹¹ – et que nous avons retrouvé parmi les répondant-e-s à l'enquête *Faire famille* (cf. *infra*), se rapprocherait du modèle « matrimonial » par l'autorité que ces deux modèles confèrent au père chef de famille et par l'importance qu'y revêtent les stratégies fondées sur la préservation ou l'accroissement du patrimoine pour ce qui concerne la constitution des unions conjugales et l'établissement des filiations. Il s'en rapprocherait également par la règle de la néolocalité s'appliquant à la mise en couple, marié ou non, qui, dans le modèle « paysan patriarcal », s'effectuerait cependant le plus souvent à proximité, et fréquemment dans l'enceinte du terrain familial.

Selon Christine Chivallon, ce modèle « paysan patriarcal » se distinguerait cependant du modèle « matrimonial » par un recours plus instrumental que moral ou religieux à la légitimité des unions et des filiations :

« Apparemment proche du modèle de l'élite coloniale, ce foyer nucléaire qui tend à privilégier la lignée paternelle n'en est pas pour autant redevable aux mêmes normes et valeurs. Si la légitimité du statut de naissance renforce le droit à la propriété familiale, les pratiques d'héritage ne diffèrent pourtant guère quand il s'agit d'enfants issus de concubinages stables. Le mariage des parents peut d'ailleurs intervenir assez tardivement – à la fin du parcours conjugal plutôt qu'à son début – comme s'il s'agissait d'établir une situation, d'en montrer la solidité pour ensuite la reconnaître, et non d'anticiper le futur de cette situation. Dans un système qui peut tolérer la relation extra-conjugale à condition que la stabilité du foyer principal ne s'en trouve pas remise en cause, la hiérarchie des relations conjugales et des filiations s'établit autant par le recours au droit civil que par l'usage de la terre. La légitimité scande la suprématie des enfants issus du foyer principal, mais la reconnaissance d'un ancrage familial s'obtient aussi par la concession de terres, lorsqu'un père fait don d'un lopin aux enfants d'un second foyer illégitime » (Chivallon, 2004).

Cette non stigmatisation – ou cette moindre stigmatisation – du concubinage, du mariage tardif, de la procréation hors mariage et de la polygynie tendrait à rapprocher ce modèle de l'organisation familiale dite « matrifocale ». Christine Chivallon (2004) convient d'ailleurs que « *la même institution familiale peut être décrite d'un côté comme "matrifocale" et de l'autre côté comme étant "à tendance patriarcale"* ».

¹¹ Également observé dans les *lakou* d'Haïti et les *free villages* de la Jamaïque.

Il ne semble effectivement pas toujours aisé de trancher entre le caractère « patriarcal » et le caractère « matrifocal » des récits familiaux recueillis. Il paraît cependant intéressant de chercher à déchiffrer ces récits en retenant l'hypothèse de l'existence de trois modèles familiaux différents, de trois « configurations » familiales liées à la structure sociale, ne serait-ce qu'afin de ne pas succomber à la tentation de ranger trop facilement sous l'étiquette « matrifocale » l'ensemble des pratiques qui dérogent au modèle « nucléaire » ou « matrimonial ». (Mulot, 2013).

À la suite des travaux des anthropologues ou sociologues qui, dans les années 1940, ont théorisé la matrifocalité de la famille noire américaine, sans d'ailleurs s'accorder sur son origine, la famille antillaise a souvent été regardée comme dysfonctionnelle ou pathologique. La raison en est, selon Christine Barrow (2010), que, bien que se voulant « neutres », les anthropologues nord-américains qui, dans les années 1950-1960, ont travaillé sur la famille dans la Caraïbe n'ont réussi à se libérer ni de l'approche fonctionnaliste, inspirée de la théorie parsonienne de la famille, centrée sur le *ménage* et sur le *couple* plus que sur la *famille*, ni de leurs préjugés ethnocentristes, qui, pense-t-elle, les ont rendus aveugles aux aspects non-résidentiels des relations familiales et les ont empêchés de se départir du jugement de valeur sur la supériorité de la famille nucléaire, co-résidente, aux rôles de genre séparés et complémentaires, en particulier pour une bonne socialisation des enfants.

Dans l'espace caribéen anglophone, cette stigmatisation de la famille afro-antillaise a pris la forme de, et s'est appuyée sur, la théorie de la marginalisation masculine largement popularisée par les écrits d'Errol Miller (1991 et 1994) sur la « *male marginalization* » et sur les « *hommes à/exposés aux risques* », écrits développant dans le champ de l'éducation la perspective de la marginalisation des hommes dans l'espace familial qui découlait des approches fonctionnalistes de la famille afro-caribéenne. Tant ces dernières approches que celles de Miller ont été vigoureusement combattues par les chercheuses féministes de l'Université des West Indies, comme Eudine Barriteau (2003), Christine Barrow, Rhoda Reddock, Patricia Mohammed (1999) et Mindie Lazarus-Black (1995). Jean Besson a également « reconsidéré » l'approche, proposée et développée par Peter Wilson (1969) des deux principes qui, selon cet auteur – et de nombreux chercheurs après lui – gouvernent respectivement la socialisation masculine et la socialisation féminine : la réputation et la respectabilité, tandis que Barry Chevannes (1999) s'attachait à revisiter la question de la construction de l'identité masculine dans la Caraïbe.

Ces auteurs ont proposé de regarder autrement la famille afro-caribéenne en prenant en compte ses aspects réticulaires et en privilégiant la dimension de la parenté sur celle de l'alliance. Questionnant la réduction de la matrifocalité à la monoparentalité dans les catégories administratives françaises, Régis Brunod, pédopsychiatre, et Solange Cook-Darzens, psychologue, affirment aussi que la famille matrifocale caribéenne – qui, pour eux, « *n'est pas une famille monoparentale* » – est une organisation familiale « *qui donne la primauté aux liens entre générations, alors que la famille nucléaire repose avant tout sur le couple géniteur* ». Dans cette organisation, la mère jouit d'une prédominance toute particulière en tant que principale figure d'autorité dans la famille (Mulot, 2013). La femme, mère ou, surtout, grand-mère, apparaît comme le *potomitan* sur lequel repose la prise en charge matérielle et éducative des enfants et des jeunes :

« *Dans ce type de famille, la grand-mère occupe souvent une position clé au centre (du) réseau. Elle est le nœud vital où convergent les informations et les ressources économiques (ou tout au moins une partie), ce qui lui confère une autorité et un pouvoir importants. Grâce à ceux-ci elle assume une partie du rôle habituellement dévolu aux pères dans la société occidentale* » (Brunod et Cook-Darzens, 2001).

D'où la locution fréquemment employée par les mères : « *Je suis la mère, je suis le père* » (Mulot, 2000).

Revenant sur l'importance du lien mère-fils, regardé dans la littérature anthropologique comme un lien de dépendance psychologique qui empêcherait l'établissement « correct » des relations conjugales, les auteurs de la Caraïbe anglophone ont préféré souligner le sentiment de responsabilité éprouvé par les hommes caribéens à l'égard de leurs mères, surtout lorsqu'elles vieillissent, responsabilité vécue comme découlant d'une « réciprocité normale ». Ils ou elles ont également mis l'accent sur l'importance, sous-estimée à leur avis par les fonctionnalistes, des relations à l'intérieur des fratries, sur le rôle de « mère de substitution » souvent joué par les aînées dans les familles nombreuses, et sur le sentiment qu'ont les frères de devoir protéger leurs sœurs, ainsi que les enfants de celles-ci (les relations entre frères apparaissant toutefois moins chargées d'affectivité que les relations entre frères et sœurs), relations qui perdurent au-delà de la vie commune dans l'enfance et peuvent s'étendre aux « demis » frères ou sœurs, même « découverts » tardivement :

« To summarize, Caribbean family studies have identified matrilineal links only in passing and then generally only with reference to mother and son if the man in question remained in his mother's house. But even these bonds were dismissed as 'abnormal' and 'obsessive', delaying the transition to his own family of procreation. In contrast, for Barbadian men (studied by the author) responsibilities to mothers, grandmothers and siblings endure » (Barrow, 2010, p. 349).

Christine Barrow souligne que les anthropologues fonctionnalistes, jugeant négatifs ou négligeant ces rôles de fils, de frère et d'oncle, hautement significatifs pour les Antillais, n'ont « *identifié que deux rôles masculins significatifs, celui de père et celui de conjoint* », rôles dans lesquels la littérature anthropologique décrit le rôle des hommes comme « *marginal* ». Les hommes barbadiens interrogés par l'auteure se sont toutefois montrés

« more comfortable and committed as fathers than as conjugal partners and that fatherhood is defined more holistically and with more meaning in their lives than for men of the previous generation. The dilemma as they see it is that, in practice, effective fathering depends largely on co-residence and, in turn therefore, on the union with the children's mother; that is, on maintaining what is the most intractable and potentially unstable family relationship at all » (Barrow, 2010, p. 354).

Alors que, dans l'approche fonctionnaliste, les hommes sont, écrit-elle, « *marginiaux comme maris et comme pères, invisibles comme fils, frères et oncles* » et regardés comme étant « *ailleurs* » que dans la famille, en opposition à celle-ci et aux femmes, « *l'homme réel* » est bien, affirme-t-elle, dans le « réseau » familial, où il cherche à maintenir un équilibre instable entre des identités, des rôles et des relations potentiellement conflictuels :

« He must show that he is 'in control' by maintaining an equilibrium within a dispersed kinship network that incorporates legitimate, respectable relationships at home as well as those which are 'outside' and 'irresponsible'. He must manage the competing and often contradictory demands of mothers (occasionally sisters) and wife, wife and 'outside woman', children at home and those 'outside'. The dynamics of male life pull in different, often opposite directions. Most 'tricky' of all, are 'handling, himself with women', especially with more than one conjugal partner simultaneously, and maintaining a role as father after a conjugal break, for children ultimately 'belong to the mother'. Even the mother-wife duo can become problematic if a man is seen to allow one or other woman to dictate and dominate. » (Barrow, 2010, p. 357).

a. Conjugalité, « réputation » et pluripartenariat

Ces positions familiales et parentales particulières, cette conjugalité « *tricky* » – « *difficile, épineuse, scabreuse et pleine de complications* » – sont à relier à un mode de socialisation de genre pour lequel Peter Wilson (1969, 1995, *op.cit.*) a proposé le double standard *Reputation-Respectability*. Selon cet anthropologue, dans les sociétés caribéennes post-esclavagistes, la « réputation » – concept renvoyant à celui de *machismo* dans les espaces hispanophones – relèverait d'une contre-culture indigène, afro-centrée, fondée sur l'exhibition de la virilité (définie avant tout comme une orientation clairement et uniquement hétérosexuelle), sur la multiplicité des conquêtes amoureuses et, surtout, sur la narration de leurs exploits auprès des pairs. Par contraste, s'enracinant dans le système colonial et la culture eurocentrée, la « respectabilité » serait le statut accordé aux personnes qui se conforment aux valeurs des institutions officielles (légitimité des unions, reconnaissance des enfants, fidélité conjugale, adoption des manières européennes et chrétiennes). Relevant essentiellement de l'espace familial et domestique, de l'école et de l'église, l'impératif de respectabilité gouvernerait la socialisation féminine.

Ce double standard a fait l'objet de critiques, en particulier de la part de féministes anglo-caribéennes s'élevant contre l'idée de la collusion entre les femmes et le système colonial (Besson, 1993). tandis que, comme le signale Christine Barrow (2010, p. 342), le paradigme de la réputation masculine a été relativement peu contesté. Il a cependant été repris et jugé pertinent par nombre de travaux universitaires. Il nous est apparu également utile pour analyser tant la question des violences conjugales¹² que celle de la socialisation masculine¹³ ou celle des pratiques culturelles (Almar *et al.*, 2014).

L'impératif de réputation virile qui, selon cette analyse, gouverne la socialisation masculine aux Antilles, s'y traduit par la fréquence du pluripartenariat¹⁴ masculin hétérosexuel, lequel, comme la monoparentalité, constitue « *un modèle ancré et persistant* » et « *une caractéristique importante de la vie conjugale* » (Halfen, 2006). Pour les hommes, ainsi que l'écrit Françoise Guillemaut (2013), « *le fait d'avoir plusieurs relations parallèles peut correspondre à une affirmation de leur virilité et participer de la construction de leur réputation. À tel point que le fait de ne pas avoir de maîtresse pourrait être interprété comme un dysfonctionnement, une preuve d'homosexualité (makomé)* ». Le psychanalyste Jacques André affirme même :

« D'une manière générale l'homme n'est pas "visiteur" ou concubin ou mari, il est concubin ou mari et "visiteur". Ce que l'on peut autrement énoncer : l'homme n'est pas libre de ne pas avoir de maîtresse. (La liaison extra-résidentielle) n'est pas une troisième forme mais accompagne en parallèle les unions légitimes (ou coutumières); en parallèle et de façon clandestine – même si cette clandestinité est souvent relative » (André, 1987).

¹² Enquête « Sorties de la violence conjugale : obstacles et ressources » (volet de l'enquête Envef-Martinique), voir Lefaucheur (dir.) (2011) et Kabile (2011).

¹³ Enquête exploratoire sur la socialisation masculine à la Martinique (enquête Envef-Martinique), voir Lefaucheur et Mulot (2012) et Cantacuzène (2013).

¹⁴ Si la littérature épidémiologique utilise le terme de « multipartenariat », Nadine Lefaucheur et Stéphanie Mulot (2012) ont choisi de parler plutôt de « pluripartenariat », terme qui, connotant moins la « multitude » que la « pluralité » des partenaires, leur est apparu rendre mieux compte des relations hétérosexuelles antillaises.

Les différentes enquêtes épidémiologiques menées depuis deux décennies (Giraud et Gilloire, 1992/ Halfen, 2013/ Halfen et Lydié 2014) montrent en effet que, à tous les âges, le pourcentage d'hommes déclarant avoir eu plusieurs partenaires sexuelles au cours des douze derniers mois est de deux à trois fois plus élevé à la Martinique que dans l'Hexagone. Le pluripartenariat masculin hétérosexuel y est également moins souvent sériel et près de deux fois plus souvent simultané et stable : plus de 56 % des hommes ayant plusieurs partenaires les fréquentent toutes depuis plus d'un an. Ce pluripartenariat y est aussi trois fois plus souvent le fait d'hommes mariés ou vivant en couple et, même s'il diminue avec l'âge, il reste à des niveaux élevés aux âges avancés (plus de trois fois plus que dans l'Hexagone pour les Antillo-Guyanais de 55 à 69 ans).

Généralement admis comme « un "art de vivre" culturellement valorisé (au moins dans la moitié masculine de la population) » (Giraud et Gilloire, *op.cit.*) et comme une réalité incontournable à laquelle les femmes sont appelées à se résigner, le pluripartenariat masculin n'apparaît pas pour autant légitime aux yeux de tous, surtout lorsqu'il implique des relations « adultères » : un homme sur cinq et une femme sur quinze seulement jugeaient en 2004 « tout à fait ou plutôt acceptable » qu'un homme marié ait des rapports sexuels avec une autre femme que son épouse. La tolérance déclarée vis-à-vis de l'adultère double ou triple certes chez ceux qui, mariés et/ou pluripartenaires, se sentent directement concernés, mais elle reste néanmoins minoritaire.

Si, dans les sociétés antillaises, le mariage est depuis l'origine – et non, comme dans l'Hexagone, en raison d'évolutions récentes – un mode numériquement ou chronologiquement secondaire de création d'une famille (38 % des couples qui se marient ont déjà des enfants communs), il ne faudrait cependant pas conclure, de son caractère tardif, à sa moindre valorisation sociale. Au contraire, affirme même Michel Giraud (1999), qui estime que : « le caractère très tardif de bien des unions matrimoniales dans les sociétés négro-américaines n'indique pas une défiance vis-à-vis de l'institution du mariage, mais, à l'inverse, une survalorisation de celui-ci ». Préalable à la fondation d'une famille légitime dans la bourgeoisie, le mariage est aussi un idéal et un signe de promotion sociale pour les couches populaires. La respectabilité qu'il confère explique sans doute que les femmes qui y ont accédé choisissent difficilement la solution de la « défection » (Hirschman, 1972), préférant souvent « fermer les yeux et les oreilles », au moins pendant un certain temps, quand le contrat matrimonial officiel, impliquant fidélité et assistance réciproque, est concurrencé ou mis à mal par le contrat de genre officieux qui, impliquant ou légitimant le pluripartenariat masculin, se traduit par la constitution de nombreuses unités monoparentales.

Tant les données d'enquête que les observations anthropologiques indiquent en effet que la valorisation culturelle de cet « art de vivre » est limitée par le fait que le principe de respectabilité ne gouverne pas seulement la socialisation féminine mais fonctionne aussi, à l'instar du mariage, comme un marqueur de statut social pour ceux dont la réputation virile est déjà établie. Il existe, en effet, une hiérarchie entre les différentes formes de pluripartenaires, condamnant les « vagabonds » et les « coureurs » et valorisant le pluripartenaire « responsable » et par suite respectable, capable d'assurer les deux registres de la réputation et de la respectabilité : avoir plusieurs relations en parallèle, et éventuellement des enfants de chacune, mais savoir prendre ses responsabilités envers toutes ses femmes et envers ses « enfants dehors » (Mulot, 2009).

Si la réputation virile exige donc en principe de subvenir aux besoins des enfants et éventuellement de leurs mères, elle implique également une disponibilité sociale et sexuelle peu favorable à l'engagement paternel ou amoureux et donc à la présence effective que celui-ci suppose – disponibilité et présence que l'on ne

pourrait guère espérer des hommes jeunes, que leurs mères elles-mêmes inciteraient à « *prendre le temps de batifoler* » avant de « *prendre leurs responsabilités* »¹⁵, mais qui, pour beaucoup, viendraient avec l'âge.

Les rapports entre respectabilité et pluripartenariat se déclinent tout autrement pour les femmes. Celles-ci déclarent quatre fois moins souvent que les hommes avoir eu plus d'un partenaire au cours des cinq dernières années, et, lorsque c'est le cas, les relations déclarées ont été cinq fois plus souvent successives que simultanées et concernent au total moins de partenaires. Dans la hiérarchie de la respectabilité féminine, la femme mariée est suivie par celle qui n'a pas d'enfants de pères différents et laisse loin derrière elle – et derrière la *potomitan* ou la « malheureuse » qui a des enfants de plusieurs pères – la « *salop* » qui a plusieurs partenaires en même temps. Pour cette dernière, si réputation il y a, il ne peut s'agir que de « mauvaise réputation ».

L'importance du pluripartenariat masculin, sériel et/ou simultané, et sa traduction en termes de fécondité extra-conjugale génèrent un panorama familial complexe, dans lequel les parents ont souvent des enfants de plusieurs lits et où les fratries sont souvent composites, comme le montre l'analyse secondaire des données de l'enquête Envef-Martinique (Lefaucheur, Brown, *op.cit.*) : parmi les répondants ayant des enfants, un tiers des pères et mères vivant en couple marié ou concubin avaient ainsi au moins un enfant qui n'était pas de leur conjoint, ce qui était le cas des deux tiers des personnes qui avaient une relation de couple sans cohabitation.

Les histoires de vie antillaises sont ainsi très souvent marquées par le pluripartenariat sériel féminin et par le pluripartenariat masculin, sériel ou simultané, qui, comme la monoparentalité, ont marqué beaucoup d'enfances. On y voit nombre de personnes passer la leur dans une fratrie utérine née d'au moins deux pères différents (28 % des répondants de l'enquête Envef avaient des « demis » utérins, avec lesquels ils avaient souvent vécu). On y entend aussi les conflits et douleurs que provoquent dans la vie des personnes enquêtées les infidélités du père ou du conjoint qui a « *une autre vie ailleurs* », voire de nombreux « *enfants dehors* » (47 % des répondants à l'enquête Envef connaissaient l'existence de « demis » agnatiques, avec lesquels ils n'avaient pas souvent vécu¹⁶).

La question de la germanité agnatique, qui semble pourtant n'avoir donné lieu à aucun travail de recherche approfondi concernant la famille caribéenne, ni même la famille « noire américaine », traverse ainsi la grande majorité des histoires de vie, que ce soit au niveau d'ego, à celui de ses parents ou à celui de ses enfants¹⁷. Les relations de germanité entre les enfants socialement sinon toujours légalement légitimes des pères qui vivent en couple et les enfants, rarement reconnus, que ces pères ont eu « dehors », ou entre les enfants nés des différentes amies du même père, peuvent difficilement le plus souvent être pensées dans

¹⁵ Stéphanie (50 ans), rencontrée dans le cadre de l'enquête *Faire famille*, explique ainsi comment elle a entrepris d'empêcher non seulement le mariage de son fils, âgé de 26 ans, avec la mère de ses deux jeunes enfants, qui vivait toujours chez sa propre mère, mais même leur installation en couple : « *J'ai discuté avec eux. J'ai dit à la fille qu'il n'était pas prêt, parce qu'il est en train de batifoler toujours, il est jeune. La fille a compris, soi-disant* ». Cette magnifique illustration du double standard de genre en matière sexuelle montre aussi que ce qui importe pour fonder la vie commune, c'est avant tout la capacité économique des hommes à procurer un toit à leur compagne et à leurs enfants. Stéphanie ne s'oppose pas en effet à ce que son fils, qui habite toujours chez elle, y accueille régulièrement ses enfants – y a même une chambre pour eux – mais, elle se refuse à ce que son fils, encore « *batifolant* » – on peut supposer que ce batifolage porte autant sur sa vie professionnelle que sur sa vie sexuelle – s'installe en couple alors qu'il n'a, estime-t-elle, ni le sens des responsabilités ni les moyens matériels nécessaires à la vie conjugale.

¹⁶ 19 % des enquêtés se connaissaient des « demis » utérins *et* des « demis » agnatiques.

¹⁷ Roger Cantacuzène, 2016, *Germanité et semi-germanité dans le récit familial antillais*, communication au colloque de l'Aidelf, Strasbourg.

les catégories de la « recomposition familiale » : un quart seulement des adolescents actuels qui n'ont pas passé la totalité de leurs dix premières années dans un foyer conjugal ont connu pendant une partie de cette période la présence d'un beau-parent, mais nombre d'entre eux ont eu des « demis » paternels, légitimes ou non, pendant cette période. Les catégories de la « recomposition » familiale ou conjugale ne s'appliquent pas aisément aux formes particulières d'« apparentement » (Martial, 2003) nées des relations multiples et souvent parallèles du géniteur, et ne semblent pas mobilisées par la population, si ce n'est dans des couches particulièrement exposées aux « nouveaux modèles » de par leur appartenance aux professions éducatives ou par de longs séjours dans l'espace hexagonal. Ce que les observations anthropologiques et les histoires de vie recueillies mobilisent – ou appellent le chercheur à mobiliser – ce sont plus souvent des problématiques ou des registres associés à la recherche des origines des « nés sous X » ou des « enfants de la PMA » (pour ce qui concerne la connaissance ou la découverte de l'existence de « demis » paternels) ou à l'ancienne catégorie des enfants « adultérins » (pour ce qui concerne l'appartenance des « demis » germains à une même « famille »¹⁸ ou l'(in)égalité des traitements entre eux).

b. Père « oblitéré » (Lésel, 1995) ou modèle caribéen de la paternité ?

Fournitures ou pensions alimentaires ?

Les représentations « matrifocales » de la famille antillaise mettent généralement l'accent, avec la centralité de la figure maternelle, sur ce qui en serait le corollaire : l'effacement de la figure paternelle. Cependant, pour certains auteurs, comme Brunod et Cook-Darzens (2001), si, dans une configuration matrifocale, les pères « *gravitent à la périphérie de la famille* », la qualification de périphérique « *est à prendre au sens d'une situation de distance géographique plutôt que d'intensité de valeur* ».

Certains auteurs cherchent à définir un modèle paternel caribéen. S'insurgeant contre le titre *My Mother Who Fathered Me*, donné en 1957 par Edith Clarke (1957) à un ouvrage sur l'organisation familiale à la Jamaïque et devenu un euphémisme courant pour le « *problème social des familles caribéennes dirigées par des femmes et confrontées à la précarité* », Mindie Lazarus-Black dénonçait en 1995 la représentation savante qui oppose les mères seules toutes-puissantes et les pères irresponsables et souvent absents.

Proposant d'analyser des « événements de parenté » qui permettent de différencier *mothering* et *fathering* dans la Caraïbe, elle s'est ainsi intéressée plus particulièrement aux « événements de paternité » qui se produisent dans le cadre des *visiting unions*. De l'enquête qu'elle a elle-même menée dans l'île d'Antigua et des histoires de vie qu'elle y a recueillies, cette anthropologue américaine concluait que les normes de parenté et de genre y donnaient aux pères « visiteurs »¹⁹ la latitude de choisir envers quels enfants exercer leur paternité et la façon de l'exercer : tandis que les mères sont « naturellement » responsables des tâches quotidiennes domestiques et éducatives, auxquelles elles ne peuvent se soustraire, la paternité peut toujours être renégociée et réassignée en fonction des relations entre les partenaires, de l'âge et du nombre des enfants, des autres charges et revendications qui pèsent sur le père (en particulier la pression exercée par d'autres « *amies* »). Les contributions de celui-ci à l'entretien et à l'éducation de ses enfants « *dehors* », même lorsqu'elles sont fixées par un tribunal, sont considérées comme dépendant de son bon vouloir et

¹⁸ Il semble que ce soient souvent les grand-mères paternelles qui fassent lien entre les demi-germains de leurs fils, du moins entre ceux qu'elles reconnaissent comme leurs petits-enfants.

¹⁹ Si le terme de « père visiteur » peut être parfois utilisé dans le contexte hexagonal pour qualifier le père séparé exerçant le droit de visite qui lui a été reconnu par la loi, il s'agit, dans le contexte caribéen, d'un homme qui rend une visite « galante » à une femme dont il a un enfant.

relevant de l'extra-ordinaire, « *sporadiques et aléatoires* » selon la formule de Claudine Attias-Donfut et Nicole Lapierre (1997) : sévères corrections physiques en cas de « *grosses bêtises* », paiement des frais de scolarité, achat de vêtements neufs ou de cadeaux pour les grandes occasions, petit argent de poche irrégulier, etc. Ces contributions apparaissent toujours comme un « *don* », qui doit être sollicité – « *mendié* » – par l'enfant envoyé par sa mère ou par celle-ci, lorsqu'il n'est pas généreusement et somptueusement octroyé à la discrétion du père.

L'esprit de cette contribution paternelle « *traditionnelle* », qui porte sur des biens importants et non quotidiens, destinés à l'enfant lui-même et non à l'ensemble du foyer dans lequel il vit, s'oppose donc à la conception « *moderne* » et occidentale de la pension alimentaire – comme le pointe un commentaire de la vice-procureure du pôle famille du tribunal de grande instance de Fort-de-France interviewée sur la question des pensions alimentaires :

« Il y a en effet des personnes de bonne foi qui affirment avoir payé la pension alimentaire. Le litige porte parfois sur ce qui est dû. On confond la pension et le fait de payer l'école, les vêtements, les fournitures, la cantine... Or, il s'agit d'une somme d'argent sonnante et trébuchant fixée par le juge »²⁰.

La « diglossie » ne caractérise sans doute pas seulement la question linguistique antillaise, mais également le système des normes sociales : les normes populaires de genre et de rôles parentaux sont en effet concurrencées – et délégitimées – non seulement par les normes de la respectabilité officiellement portées depuis longtemps par les églises, la bourgeoisie et les familles ou groupes sociaux en ascension sociale, mais aussi par les normes « psycho-sociales » véhiculées aujourd'hui par la politique familiale, le secteur éducatif et socio-sanitaire et, plus largement, par les « nouvelles classes moyennes » – les individus pouvant se référer alternativement à l'un et à l'autre univers normatif, selon les interlocuteurs, les espaces publics ou privés, selon aussi l'univers normatif dans lequel ils ont grandi.

1.3. MONOPARENTALITÉ ET STRUCTURE DE CLASSE EN MARTINIQUE

L'enquête « Faire famille à la Martinique »²¹ – qui a porté sur des personnes, âgées de 35 à 77 ans, qui ont « fait famille » pour la plupart dans les décennies 1970 et 1980 – nous a permis de conclure, à partir des histoires de vie et de famille recueillies, à l'existence, à la Martinique, dans la seconde moitié du XX^e siècle, de trois grands modes de constitution de la famille, de trois types de configurations familiales principalement associées à différents milieux économiques et sociaux²².

La configuration « matrimoniale », dans laquelle le mariage précède la cohabitation du couple et celle-ci la naissance du premier enfant, se retrouve plus fréquemment dans les couches supérieures urbaines, liées à l'élite mulâtre, aux milieux de la politique, du négoce, de la propriété immobilière ou aux niveaux supérieurs de la fonction publique. Dans ces familles, qui se distinguent à un degré ou à un autre par la

²⁰ « Courir après la pension alimentaire », *France-Antilles*, 10 juin 2014 (souligné par nous).

²¹ Enquête de suivi de l'enquête « Migrations, Famille, Vieillesse dans les DOM » (Ined) : ré-interrogation de 30 répondantes et de 15 répondants à cette enquête (ayant au moins un enfant), avec recueil d'histoires de vie et de famille, réalisée en 2013-2014, par le groupe Genre et société aux Antilles (Roger Cantacuzène, Joëlle Kabile, Paola Lavra, Myriam Thiot et Mylenn Zobda-Zebina) sous la responsabilité de Nadine Lefaucheur.

²² Pour une version plus détaillée de cette partie, voir : Nadine Lefaucheur. 2016. « Modes de constitution et dynamiques des configurations familiales à la Martinique ». <https://colloque.aidelf.org/documents/1569.docx>.

propriété, la couleur, l'éducation ou le statut de fonctionnaire et qui estiment avoir un rang et un *standing* à défendre, la sagesse sexuelle des filles et le mariage préalable à la naissance (et en principe à la conception) d'un enfant constituent des conditions de la distinction sociale à maintenir ou de la réussite sociale recherchée. L'impératif matrimonial gouverne ainsi la socialisation des femmes, qui sont censées arriver vierges au mariage. Cet impératif matrimonial s'accompagne donc d'un impératif de respectabilité sexuelle, particulièrement strict pour celles qui appartiennent aux générations les plus anciennes, souvent très ignorantes des « *choses du sexe* », leur éducation en la matière se limitant généralement à l'interdiction de revenir « *avec un gros ventre* ».

Dans ces milieux privilégiés comme dans l'ensemble de la société, la socialisation masculine n'est pas, comme la socialisation féminine, régie par un impératif de respectabilité sexuelle, mais au contraire, par un impératif de séduction. Elle n'est pas non plus régie par l'impératif matrimonial qui s'impose aux filles, mais par un impératif de responsabilité, qui porte sur les conditions matérielles et sociales de la mise en couple et de la paternité.

Le double standard de genre (respectabilité féminine, séduction et responsabilité masculines) qui conduit femmes et hommes à se marier avant de procréer ou de mettre au monde un enfant légitime continue, après le mariage, à gouverner la configuration familiale « matrimoniale » – en matière de rôles (aux hommes l'autorité dans le ménage et le rôle de pourvoyeur économique, aux femmes la responsabilité de l'entretien de la maison et de l'éducation des enfants), mais également en matière sexuelle. Si les femmes sont censées rester fidèles à leurs époux, il n'en va pas de même pour ceux-ci, dont on attend seulement qu'ils restent discrets dans leurs aventures extraconjugales, ne découchent pas ou, au moins, rentrent avant l'aube. S'ils sont « *responsables* », les hommes mariés doivent aussi, bien sûr, éviter de faire des enfants « *dehors* », mais aussi, généralement, les assumer lorsqu'ils sont nés.

Dans une deuxième configuration, « conjugale », la cohabitation et/ou la naissance d'un ou de plusieurs enfants précèdent le mariage. Associée aux couches moyennes issues de la petite paysannerie propriétaire, de l'artisanat et de la pêche, on la retrouve plus fréquemment dans les quartiers ruraux des bourgs ou dans les quartiers populaires de l'agglomération de Fort-de-France. Une telle configuration, typique de la petite paysannerie antillaise et des catégories possédant un instrument de travail (terre, bateau de pêche, outils artisanaux), se rapproche de la configuration « matrimoniale » par l'autorité qui y est dans les deux cas conférée au père chef de famille et par l'importance qu'y revêtent les stratégies fondées sur la préservation ou l'accroissement du patrimoine pour ce qui concerne la constitution des unions conjugales et l'établissement des filiations (Chivallon, 1998). Elle s'en rapproche également par la règle de la néolocalité qui s'applique dans les deux cas à la mise en couple et qui va de pair avec le caractère nucléaire du nouveau ménage, même si, dans la configuration « conjugale », l'installation du nouveau couple s'effectue souvent à proximité immédiate de l'un des deux couples parentaux, dans le « quartier », dans l'enceinte du terrain familial ou dans une parcelle qui lui est donnée ou vendue. Dans les cas où le couple s'installe dans une maison possédée ou occupée par des ascendants ou collatéraux de l'un de ses membres, les uns et les autres occupent des étages ou des espaces différents : la cohabitation de deux couples adultes reste exceptionnelle.

La grande différence entre les deux configurations réside donc dans le calendrier du mariage, qui institue le couple dans un cas et consacre son existence dans l'autre. L'impératif matrimonial est en effet, selon la formule de Stéphanie Mulot (2013), un « référentiel partagé » par l'ensemble de la société martiniquaise, mais surtout, il est vrai, par sa composante féminine, ainsi que par les parents des filles. La grossesse sert

souvent de détonateur à la vie commune. Il n'est cependant pas rare que des femmes, tout en se considérant en couple, vivent chez leurs parents pendant leur grossesse, voire pendant les premières années de vie de leurs enfants, en attendant que le père ait les moyens de mettre sa famille « *en case* ». Après la cohabitation et, le plus souvent, après la naissance (et, généralement, la reconnaissance paternelle) d'un ou de plusieurs enfants, c'est la consolidation de la relation, sur le plan affectif et matériel, qui ouvre sur le mariage, parfois après de nombreuses années. Mais, comme dans la configuration « matrimoniale », la cohabitation, avec ou sans mariage, n'entraîne pas toujours la fidélité, tandis que l'infidélité entraîne souvent la séparation.

Une troisième configuration, celle de la mère *potomitan*²³ et du père *absent*, est représentée par les femmes qui n'ont jamais cohabité avec le père de leur premier (ou seul) enfant – qu'elles ont eu le plus souvent autour de vingt ans. Dans une telle configuration, que l'on retrouve plus fréquemment dans le prolétariat agricole et domestique, la mère reste fréquemment au domicile de ses parents avec son ou ses enfants pendant tout ou partie de leur enfance et de leur adolescence. Avant l'avènement du logement social (qui s'est essentiellement développé à partir de 1990, et surtout dans la communauté de communes de Fort-de-France), plutôt rare semble donc avoir été la pratique de la néolocalité – règle qui s'applique aux deux premières configurations – lorsqu'une femme faisait famille en ayant un enfant d'un homme avec lequel elle ne vivait pas et ne vivra pas par la suite. Cependant, comme Charbit et Leridon (1980), nous n'avons que rarement observé, parmi les femmes rencontrées, des cas de matrifocalité structurale ou résidentielle *stricto sensu*, soit trois générations, dont deux de femmes sans conjoint, sous le même toit.

Cette situation, de la mère *potomitan* et du père *absent*, semble rarement voulue : peu d'enfants nés d'enquêtées qui ont fait famille dans la seconde moitié du XX^e siècle en ayant un enfant d'un partenaire non cohabitant ont été l'objet d'un projet parental, que ce projet soit celui du couple, ce qui était quelquefois le cas des enfants conçus dans un foyer secondaire, ou celui de la mère seule. Avoir des enfants de plusieurs hommes – et en subir la réprobation sociale – a cependant été le sort de nombre de femmes qui ont fait famille en ayant un enfant seule. La première grossesse, qui inaugure souvent des parcours familiaux complexes et douloureux, a généralement été un accident, résultant d'une grande ignorance en matière sexuelle, d'une méconnaissance ou d'une hostilité à l'idée de contraception et, plus encore, d'avortement. Presque toutes les femmes rencontrées qui ont été enceintes sans être mariées et sans vivre avec le père ont fait état de la peur qui était alors la leur à l'idée d'affronter leurs parents, du désarroi et de la tristesse dans lesquels la découverte de leur état les a plongées, de la résignation et du fatalisme avec lesquels elles l'ont finalement accepté. Pour la plupart de ces femmes, l'annonce de la grossesse a coïncidé avec la rupture avec le père ou a entraîné celle-ci, généralement en raison de l'existence préalable, connue ou révélée, ou de l'entrée en scène d'une autre femme. Lors même qu'elles avaient pris le risque d'être enceintes, voire le souhaitaient, elles ignoraient souvent que le père vivait avec une autre femme, était déjà marié, et/ou avait déjà des enfants. Qu'il ait disparu de lui-même ou que la mère l'ait « *fait disparaître* », selon la formule d'une enquêtée, lorsque le père n'a jamais habité avec la mère et que le couple ne constituait pas un foyer secondaire, il a été le plus souvent absent de la vie de l'enfant, qu'il a rarement reconnu. Lorsqu'il n'y a eu ni cohabitation ni relations sexuelles maintenues avec la mère, le père, surtout s'il avait un autre foyer, n'a contribué que rarement, ou que peu et irrégulièrement, à l'entretien de l'enfant. Souvent, celui-ci savait pourtant qui était son père et a fini par le fréquenter au moins occasionnellement,

²³ L'expression *poto mitan* – poteau central du temple vaudou – désigne aussi aux Antilles la personne « soutien de famille », autour de laquelle tout s'organise et s'appuie, habituellement la mère ou la grand-mère, souvent sans conjoint.

à l'adolescence ou à l'âge adulte. Si ce n'était pas toujours le cas des enfants légitimes, les enfants « *dehors* » étaient assez souvent informés, au moins à l'adolescence, de l'identité de leurs demi-germains, légitimes ou non – ne serait-ce que pour éviter qu'ils nouent avec eux des relations incestueuses.

Nombre de femmes ont ainsi assumé leurs enfants seules, souvent avec une certaine aide de leur famille. Ces enfants devenus adultes et la société martiniquaise en général leur rendent hommage en les qualifiant de *potomitan*. Mais on ne peut parler de « modèle familial » qu'au sens statistique du terme, car la très grande majorité des femmes souhaitaient entrer dans la carrière parentale par le mariage ou, au moins, le concubinage.

Les femmes rencontrées qui ont ainsi fait famille dans une configuration, que nous avons qualifiée de « matriparentale » – d'un mot-valise associant « matrifocalité » et « monoparentalité » – ont d'ailleurs emprunté par la suite divers itinéraires parentaux et conjugaux. Certaines ont trouvé un mari ou un partenaire stable, mais beaucoup sont restées des *potomitan* ou le sont redevenues après des concubinages souvent brefs et dont l'aide qu'elles y ont trouvée un temps n'avait fait qu'accroître à terme le nombre des enfants qu'il leur fallait nourrir, vêtir, élever et protéger sous le toit qu'il leur revenait de soutenir.

1.4. LE *POTOMITAN*, LA « FAMILLE MONOPARENTALE » ET L'ÉTAT

« Le potomitan, c'est ce qui retient le toit de la maison, qui empêche que l'on soit exposé aux intempéries, le potomitan aux Antilles, c'est la personne qui protège les autres, et ma mère a été cette personne. C'est-à-dire que, jusqu'à ce que je sois adulte, elle a fait tout ce qu'elle pouvait pour me protéger, me permettre de manger tous les jours, permettre que je sois habillé et que je puisse aller à l'école.

Elle était couturière, mais l'important était que son enfant ne soit pas en galère, et pour ça, elle était prête à tout, quel qu'en soit le sacrifice, s'il avait fallu aller à la guerre, elle y serait allée : elle devait protéger son enfant à tout prix. (...) Rien ne pouvait nous arriver tant qu'elle était là et cela nous semblait normal et évident ».

Ainsi s'exprimait récemment Jacob Desvarieux, bassiste du groupe Kassav, dans un recueil de « témoignages en hommage à la femme créole » (Darlis, 2015). L'auteur de ce recueil en a adopté l'idée en pensant, dit-il, à sa mère, à sa grand-mère,

« à tout ce qu'elles m'ont apporté, ces petits plus qui ont fait de moi ce que je suis. (...) À toutes ces mères créoles qui, selon le contexte de l'époque (années cinquante-soixante), ont su relever la dure tâche d'élever leurs enfants seules, le père étant souvent absent ou parfois inconnu au bataillon. Ces femmes communément appelées potomitan ».

Dans l'enquête sur les façons de « faire famille » à La Martinique, les personnes rencontrées ont aussi été élevées pour la plupart dans les années cinquante-soixante du XX^e siècle, comme les personnalités dont Mehdi Darlis a recueilli l'hommage filial. Dans les deux cas, le terme *potomitan* apparaît fréquemment dans les propos ou les témoignages pour qualifier les mères et les grand-mères. Il semble cependant plus souvent utilisé par les hommes que par les femmes, plus souvent par des personnes d'origine populaire et, s'il qualifie les mères et les grand-mères, il n'est pas ou n'est que rarement repris par les intéressées pour se

désigner elles-mêmes : dans l'enquête *Faire Famille*, six hommes sur seize, mais une femme seulement sur trente, l'ont employé, soit pour décrire la famille martiniquaise, soit à propos de leur grand-mère ou de leur épouse. Celles qui étaient en position d'être désignées comme des *potomitan* ont plutôt utilisé une formulation faisant écho à celle que Stéphanie Mulot (2000) a retenue pour intituler sa thèse sur la matrifocalité en Guadeloupe (« Je suis la mère, je suis le père ! ») : « *J'ai été papa, maman, celle qui caresse, celle qui punit* » ou « *J'ai été le père et la mère qu'il fallait être* ».

Si le terme peut être employé comme synonyme de « la mère antillaise » et appliqué à toutes les mères et grand-mères, il caractérise en effet avant tout celles qui doivent « *être la mère et le père* » parce que ce dernier est « *absent ou inconnu au bataillon* ». Si cette situation était fréquente dans la seconde moitié du XX^e siècle, ce n'était cependant pas le cas de toutes les mères antillaises : la femme *potomitan*, c'était avant tout la mère prolétaire, souvent ouvrière agricole ou domestique, qui n'avait d'autre capital pour élever ses enfants que sa « vaillance », la force de ses bras ou, parfois, l'agilité de ses doigts de couturière.

a. Le *potomitan* haïtien

Dans une communication récente, se référant à l'histoire d'Haïti, « une société refusant l'autorité et ayant des rapports difficiles avec le travail du fait de son passé flibustier et esclavagiste », la sociologue haïtienne Sabine Lamour présente le modèle du *potomitan* comme

« une forme de compromis social, où la déresponsabilisation des uns appelle la sur-responsabilisation de certaines autres. **Le *potomitan* traduit une forme de régulation du collectif en vue de la maîtrise des risques et des aléas de l'existence** dans un groupe qui a fait le choix du risque au détriment de la prévoyance. (...) Une société où les individus ont beaucoup de besoins, alors qu'aucune autorité n'existe pour les prendre en charge (...) assigne un groupe à la prise en charge des besoins vitaux. Il en résulte une **figure positive et vénérée qui doit assumer les risques de cette société**, et un discours positif qui (en Haïti) se matérialise autour de la figure sociale du *potomitan* »

et de « l'idéal sacrificiel » proposé (ou imposé) aux femmes. La femme *potomitan* est perçue comme

« la forte, le débrouillarde, l'intuitive, l'empathique, la généreuse, tenace, courageuse, dévouée, et soucieuse du bien être des autres. Autrement dit, le potomitan est une femme qui doit être capable de faire face aux catastrophes, aux coups durs, avec ténacité et dignité. Donc le potomitan est avant tout une figure de l'adversité, de l'abnégation, de la ténacité, de la lutte, du combat et du sacrifice. En étant imprégnées par ce discours via un processus de socialisation complexe, les femmes sont encouragées à travailler pour prendre en charge leurs proches. De ce fait, elles sont obligées de se déplacer pour aller "chercher la vie" au dehors au quotidien pour répondre de leurs responsabilités familiales. Par conséquent, elles ne sont pas présentes dans leur foyer en tant que femmes au foyer. Le domus vient à représenter un lieu de passage et de repos pour les femmes dans lequel les hommes ne sont présents qu'accessoirement. Ici la respectabilité des femmes se construit par leur capacité à accéder par elles-mêmes aux ressources via leur travail et non dans le mariage et le couple. Il en ressort une configuration de l'espace différente pour les femmes dans l'idéal sacrificiel. La rue, la ville, la cité deviennent des espaces légitimes de travail pour celles-ci. Érigées en protectrices et nourricières de familles, les femmes deviennent des gestionnaires de survie qui doivent apprendre à faire beaucoup avec peu. Il en ressort que cet idéal enferme les femmes dans le don et la gratuité sans contrepartie d'aucune forme de reconnaissance sociale. L'idéal sacrificiel en définitive enferme

les femmes dans une dette communautaire, bref l'idéal sacrificiel est un idéal de la domination qui assure le déploiement des rapports de sexe en Haïti » (Lamour, 2016a).

Sabine Lamour insiste sur la nécessité **d'analyser l'irresponsabilité** (étatique, masculine, paternelle) non comme une catégorie morale, mais **comme une catégorie politique, comme « un instrument de domination »** (Lamour S., 2016b).

En dépit d'un passé colonial commun de près de deux siècles dans l'orbite française, l'histoire de la Martinique et de son rapport à l'État n'est pas celle d'Haïti. Pas de « *Frères de la côte* », de flibustiers organisés en une société de type républicain à l'origine de l'histoire martiniquaise. Pas de conquête de l'indépendance et de fondation de « *première république noire* » à la Martinique, restée dans l'Empire colonial français, avant de devenir département français à l'issue de la seconde guerre mondiale. Une respectabilité sexuelle et sociale des femmes qui, en Martinique, se construit avant tout par ou en vue du mariage.

Mais, si, comme l'analyse Sabine Lamour, l'État haïtien n'a pas développé d'état-providence, renvoyant la gestion des risques et la « protection » de la population aux *potomitan*, aux églises et à la charité, puis aux ONG, « l'État-providence » français ne s'est appliqué que lentement et avec retard à la Martinique, comme dans les autres DOM.

b. Les *potomitan* martiniquaises quasi-exclues de la politique familiale

Comme l'écrit Arlette Gautier (2014), si « le contrat social français a été refondé à la Libération avec la mise en place d'une politique familiale volontariste, à la fois nataliste et familialiste, par la loi du 22 août 1946, (...) cette politique, sous sa forme d'aides financières directes aux familles (...) ne s'applique pas alors aux "anciennes colonies" », devenues départements cinq mois plus tôt. La loi de 1932, généralisant les allocations familiales pour tous les salariés du commerce et de l'industrie, n'avait déjà été appliquée dans les « anciennes colonies » que six ans après son adoption et avec des montants nettement inférieurs (70 % du montant métropolitain pour le deuxième enfant, 45 % pour le troisième et 39 % pour le quatrième). Les allocations sont alors payées à la journée de travail, non mensualisées, et versées aux seuls salariés : « Les montants sont si faibles que certains travailleurs ne se déplacent pas pour les chercher » (Gautier, 1988).

En métropole, on s'inquiète très fort de la « dénatalité » et, pour « sauver la France », on cherche à déstigmatiser la condition des filles-mères et à aider celles-ci à élever leurs enfants au lieu de les abandonner à l'Assistance Publique (Lefaucheur, 1995). Pour ce qui concerne les départements d'outre-mer, on cherche plutôt à lutter contre une natalité jugée excessive et à décourager la maternité hors mariage.

Aussi, en raison des « *contraintes démographiques et (des) structures familiales* » spécifiques des DOM, le grand écart entre les politiques familiales appliquées dans les DOM et celles appliquées dans l'Hexagone ne commencera à se réduire que dans les années 1970 : « *La loi du 22 août 1946, qui veillait explicitement à ne pas pénaliser les enfants des mères célibataires et accordait le droit aux allocations familiales aux mères seules ayant deux enfants, ne sera appliquée qu'en 1975 dans les DOM* » (Gautier. 2014, *op.cit.*). Selon Arlette Gautier, pour ne pas appliquer cette mesure plus tôt, le ministère des Affaires sociales a également été sensible « *aux arguments des employeurs des DOM, qui ne veulent ni voir augmenter leurs charges sociales ni perdre la possibilité de recourir au travail féminin pendant les récoltes* » (Gautier. 2014, *op.cit.*).

Kristen Stromberg Childers (2013) met l'accent sur le fait qu'une « *grande partie de la rhétorique conservatrice de Vichy continua d'influencer la politique familiale et d'exercer une influence indirecte sur les relations entre les sexes, sur le mariage et sur la paternité. Alors qu'en métropole, le système de sécurité sociale inauguré après la Libération reconnaissait la nécessité d'aider les citoyens en tant qu'individus, en Martinique et en Guadeloupe, les fonctionnaires et le clergé plaidaient en faveur d'un soutien aux familles nucléaires traditionnelles, présentées comme les meilleurs vecteurs du développement économique et social* » et insistaient sur la « *nécessité de promouvoir la famille nucléaire patriarcale fondée sur le mariage chrétien, pour en faire un barrage contre la criminalité et (la) misère* ».

Jusqu'à la fin des années soixante, seules les allocations familiales proprement dites (mais ni l'allocation de salaire unique, ni les allocations prénatales et postnatales) sont versées à la Martinique, comme dans les autres DOM. Elles le sont dès le premier-né, ce qui n'est pas le cas en métropole, mais leur montant est inférieur au montant national. Seuls les salariés de l'industrie et du commerce en bénéficient, pour leurs enfants légitimes, reconnus ou légalement adoptés, mais non pour les enfants « confiés », situation fréquente aux Antilles. Liées à l'activité, les allocations sont versées au « chef de famille », en fonction du nombre de jours travaillés.

C'est sans doute cette politique discriminatoire, entre la France et ses DOM, mais surtout, dans les DOM, entre les familles « légitimes » et les autres, qui, paradoxalement, a conduit à l'assomption, dans les années cinquante-soixante, du modèle de la femme *potomitan*, domestique ou travailleuse de la canne qui « *est prête à tout, quel qu'en soit le sacrifice* »²⁴ pour protéger les enfants que lui ont laissé des partenaires successifs, pour permettre à ces enfants de manger tous les jours, d'être habillés et d'aller à l'école (en « *plastiques* », car les chaussures sont trop chères).

La norme du mariage préalable à la constitution d'une famille et l'idéal de l'appartenance à la fonction publique triomphent en effet alors dans les couches les plus scolarisées de la population, et, en 1953, les fonctionnaires antillais obtiennent, suite à une longue grève, une prime de vie chère de 40 % et, selon des modalités légèrement différentes, l'accès au régime métropolitain des prestations familiales – c'est-à-dire les « allocations familiales » proprement dites.

Cette « *victoire* » de la lutte pour l'égalité avec les fonctionnaires métropolitains creuse « *un fossé de plus en plus profond entre les nantis et les petits revenus* » (Condon et Byron, 2008) et l'écart avec les salariés qui ne travaillent pas dans les secteurs du commerce et de l'industrie : les domestiques, les salariés agricoles et les marins pêcheurs – qui ne se verront ouvrir le droit aux allocations familiales (proprement dites) qu'en 1960, droit qui sera étendu aux exploitants agricoles en 1969 [si le montant de ces allocations est triplé entre 1962 et 1966, près de la moitié du montant total des prestations n'est toutefois pas versée aux allocataires mais attribuée à un fonds d'action sociale, le Fasso, qui « *subventionne la formation professionnelle, les cantines scolaires, les travailleuses familiales et, à partir de 1967, la planification des naissances, toutes activités qui ne relèvent pas de la politique familiale en métropole* » (Gautier, 2014, *op.cit.*)].

L'écart est encore plus grand avec les non-salarié-e-s, les salarié-e-s « à la journée », les djobeurs et les djobeuses, qui sont souvent soit des mères seules, soit les « *amis* » qui les « *aident* ». Sans droit à la protection sociale, ces *potomitan*, ces « *malheureuses* », restent cantonnées dans l'état « traditionnel » de

²⁴ Desvarieux cité par Darlis (2015), *op. cit.*

pauvreté structurelle et généralisée à laquelle échappe ou commence à échapper une partie croissante de la population. Comme les *potomitan* haïtiennes ou saint-luciennes, ces mères ne peuvent compter que sur leur « vaillance », et sur « l'aide » que leur apportent épisodiquement des partenaires qui les quittent bien souvent avec un enfant de plus à « nourrir » et protéger, quand ils ne se font pas également prendre en charge par elles. Comme leurs homologues de la Caraïbe, beaucoup doivent alors « chercher la vie » dans l'émigration, organisée dans le cadre du BUMIDOM (1963-1981) ou à travers des réseaux d'interconnaissance, généralement familiaux, en « confiant » souvent leurs enfants à leurs mères ou à leurs sœurs (Domenach et Picouet, 1992).

La fin des années soixante se vit, en effet, comme l'écrit Jean Saint-Clément (1993),

« sur fond de déclin de l'économie de plantation, de montée d'un chômage endémique, de croissance de la population et de début de modification de ses structures (éclatement des couples, divorces plus nombreux, familles monoparentales plus fréquentes). Cette réalité socio-économique va modifier la politique familiale : désormais, les prestations familiales, au lieu d'accompagner l'activité économique, vont assurer une véritable redistribution des revenus à des catégories de plus en plus précarisées ».

Dans cette période de « transition démographique » (Charbit et Leridon, 1980), la fécondité diminue d'ailleurs fortement : de 45 % à la Martinique entre 1965 et 1975.

c. Le tournant de l'aide aux « femmes seules »

Dans les DOM (où des caisses locales sont créées au début des années 1970) comme en métropole, la politique familiale se recentre dans les années 1970 vers les catégories précarisées et, en particulier, vers ce qu'on n'appelle pas encore les « familles monoparentales ». L'allocation d'orphelin est ainsi étendue aux DOM dès sa création en décembre 1970. Aux Antilles, surtout, apparaît en 1975 ce qu'on y appelle toujours « l'allocation femmes seules » (et non « mères seules », comme s'il allait de soi qu'une femme seule soit aussi une mère chargée d'enfants...), c'est-à-dire le droit aux prestations familiales à taux partiel, puis à taux plein, pour les mères isolées sans activité professionnelle ayant au moins deux enfants à charge. Comme le rapporte Jean Saint-Clément (*op.cit.*), cette mesure a marqué la politique familiale aux Antilles : « c'était la première fois qu'une personne n'ayant jamais travaillé pouvait prétendre aux mêmes avantages que les actifs ». Bien que la condition d'activité ait été maintenue pour les allocataires autres que les mères seules jusqu'en 1988, la population non active attributaire des prestations familiales a été multipliée par dix aux Antilles entre 1974 et 1982.

En 1975 également, le principe de « l'enfant à charge » (reconnu ou non, avec ou sans lien de parenté avec l'allocataire) l'emporte sur le principe de la légitimité de la filiation. L'allocation de parent isolé, créée en 1976, est étendue aux DOM sous la pression des députés d'outremer, mais avec un montant de 40 % inférieur, et non sans donner lieu, comme dans l'Hexagone, à de nombreuses critiques : cette garantie de revenus, couramment appelée « allocation braguette », est accusée de faciliter les ruptures conjugales, d'empêcher les pères de reconnaître leurs enfants et d'encourager la « mentalité d'assisté ».

Avec les allocations d'orphelin et de parent isolé, les termes de « monoparentalité », de « familles monoparentales » et de « parent isolé » sont entrés au tournant des années 1970-1980 dans les catégories utilisées en France par les démographes, les statisticiens, les responsables de politiques sociales et

familiales, avant de gagner les media et le langage courant. Il semble que, dans les départements français d'outremer, cela ait pris un peu plus de temps : ce n'est que pour le recensement de 1990 que la catégorie est utilisée, alors qu'en métropole elle l'a été dès celui de 1981 (Guillaume, 2002).

Mais les réalités que ces vocables désignent diffèrent largement entre l'Hexagone et les départements antillais, non seulement du point de vue de leur poids statistique dans l'ensemble des ménages et des familles (trois fois plus élevé, rappelons-le, en Martinique que dans l'Hexagone), mais aussi du point de vue de l'importance relative des faits générateurs des situations de monoparentalité dans l'un et l'autre espace géographico-social.

En France, la catégorie « familles monoparentales » est apparue lorsque la multiplication des divorces et, par suite, des ménages constitués de mères divorcées vivant sans conjoint avec leurs enfants, a mis en échec les représentations antérieures qui renvoyaient la veuve et la fille-mère aux deux pôles opposés de la dignité féminine, interdisant de les penser comme appartenant à une même catégorie susceptible de faire l'objet d'une même politique (Lefaucheur, 1985) – ce qui est devenu l'allocation de « parent isolé » a ainsi d'abord été pensé comme une allocation destinée aux seules veuves. La catégorie « familles monoparentales » s'est ainsi constituée sur la base des conséquences attendues de la présence d'un seul parent dans le ménage, délégitimant (certes incomplètement, le stigmatisme originel de la « fille-mère » et celui de la « divorcée » restant « accrochés » à la catégorie) les considérations de morale sexuelle et conjugale qui organisaient les catégories et politiques antérieures. Dans cette nouvelle catégorie, les situations monoparentales consécutives à une situation conjugale et/ou matrimoniale (veuvage, et surtout divorce ou séparation) sont devenues très largement prépondérantes. Les situations de mères célibataires « *séduites et abandonnées* », avec des enfants non reconnus par leur géniteur, sont devenues très minoritaires dans l'Hexagone.

Elles sont restées au contraire des plus nombreuses aux Antilles et, comme le montrent les résultats de l'enquête MFV, la monoparentalité y est toujours aujourd'hui plus souvent une phase originelle de la constitution de la famille qu'une conséquence de la séparation et de la décohabitation du couple parental.

Quelles ont été les conséquences de ce changement radical de la politique familiale de l'État français à l'égard de ses départements d'outre-mer, passant, au milieu des années 1970, d'une quasi-exclusion des *potomitan* du droit aux allocations familiales au soutien massif aux « femmes seules » et aux « familles monoparentales », qui sont aujourd'hui les principales bénéficiaires des prestations versées par les Caf, en particulier pour ce qui concerne les minima sociaux²⁵ ?

L'allocation « femme seule » et l'allocation de parent isolé ont-elles fait des *potomitan* des « familles monoparentales » ? Si la qualification créole de *potomitan* est presque toujours employée de façon laudative, les vocables d'origine administrative liés à la monoparentalité sont souvent, aux Antilles comme dans l'Hexagone, chargés de connotations négatives, évoquant la « *mentalité d'assisté* » et le risque de mauvaise éducation et de délinquance pour les enfants, comme le rappellent Stéphanie Condon et Margaret Byron (2008) :

« La vision plutôt négative de l'organisation des familles caribéennes descendantes d'esclaves a produit les images stéréotypées de la femme – ou de la mère – caribéenne. Dans ces représentations,

²⁵ « Près de la moitié des foyers allocataires ultramarins dépendent complètement des prestations versées par les Caf pour vivre, alors que c'est le cas d'un foyer sur cinq en France métropolitaine » (Donné, 2014).

on retrouve deux stéréotypes forts : l'un qui semble valoriser la femme, l'autre qui la stigmatise. Mais les deux lui assignent un statut de dépendante. D'un côté, on retrouve l'image de la mère courageuse, résiliente, devant subvenir aux besoins matériels de la famille et assumer seule l'éducation des enfants ; de l'autre, celui de la mère assistée, vivant d'allocations de mère isolée ou d'autres prestations sociales, parvenant à surveiller ses enfants tant bien que mal. »

L'image hautement valorisée de la mère *potomitan*, de la femme *djok*²⁶ et Mère Courage, résiste-t-elle à la diffusion de ces représentations péjoratives de la monoparentalité ?

Malgré quatre décennies de prestations pour les mères isolées, celles-ci sont-elles restées avant tout des *potomitan* qui, « sachant » ne pas devoir compter – ou compter longtemps – sur la contribution des pères de leurs enfants, comptent sur leurs propres forces de travailleuses et sur des aides « extérieures » ponctuelles – sur les « *substituts paternels* » représentés hier par des « beaux-pères » successifs, aujourd'hui par des prestations, souvent limitées elles aussi dans leur durée ?

Sachant que, pour beaucoup de *potomitan* martiniquaises et guadeloupéennes, les prestations et garanties de revenu constituent aujourd'hui l'essentiel de leurs revenus et que la plupart ne pourraient pas « tenir » un mois si ces prestations leur étaient supprimées, sachant aussi que leurs revenus salariaux découlent de plus en plus souvent d'emplois de « *care* », dont l'existence est rendue possible par l'existence de prestations familiales ou de la protection sociale, peut-on considérer que ces *potomitan* sont désormais « mariées à l'État-providence » (Brackman *et al.*, 1988) ?

Constatant que la très forte baisse de la fécondité qu'ont connue les Antilles a correspondu à l'introduction des allocations « femmes seules », peut-on néanmoins continuer à penser que les « femmes seules » font des enfants pour « profiter » des allocations – et pouvoir s'acheter une télé ou des bijoux – comme on l'entend souvent dire ?

L'existence de prestations et de garanties de revenu pour les familles monoparentales, permet-elle aux femmes de ne pas ou plus compter sur les pères de leurs enfants pour « nourrir » ceux-ci, de les « oblitérer » (Lésel, 1995, *op.cit.*) – mais aussi de ne pas ou plus subir un « père » violent, un « beau-père » abuseur, un climat familial nocif – et est-elle ainsi une source de destruction de la famille antillaise ?

C'est à ces questions, ou au moins à certaines d'entre elles, que cette recherche a tenté d'apporter des réponses, modestement tant le sujet de « la famille antillaise » divise, tant il a déjà fait couler d'encre. Mais, au-delà des débats passés, mais récurrents, il faut aussi essayer de saisir et de comprendre les changements à l'œuvre et leurs conséquences. Les Antilles ont en effet connu au cours des dernières décennies des transformations économiques et sociales profondes et souvent brutales : passage en quelques décennies d'une société de production agro-industrielle tournée vers l'exportation et organisée autour de l'*habitation* sucrière ou bananière à une société de consommation de biens importés structurée autour de grandes surfaces ou zones commerciales ; développement de classes moyennes ou moyennes-supérieures liées à la fonction publique ; élévation du niveau de qualification de la population, particulièrement féminine, et tertiarisation de l'emploi ; alignement des droits sociaux sur la métropole obtenu dans un contexte de crise générale des états-providence²⁷ ; intensification des migrations alternantes transatlantiques liées aux études, à l'emploi et au tourisme et, par suite, confrontation à des modèles différents d'organisation de la

²⁶ Solide, vaillante, courageuse.

²⁷ Alignement que la loi sur « l'égalité réelle » doit enfin réaliser.

vie privée ; conflit entre les normes d'éducation traditionnelles et celles que véhiculent les *media* et les institutions éducatives et socio-judiciaires – et, pour ce qui concerne plus particulièrement la période récente, montée du chômage des jeunes et aggravation du déséquilibre « genré » de la pyramide des âges et du « *marché conjugal* » consécutif aux migrations pour la poursuite des études et pour la recherche d'emploi²⁸ ; généralisation rapide de l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ; importance prise par les réseaux sociaux ; apparition du *business* lié au trafic des armes et de la drogue et montée du sentiment d'insécurité ; vulgarisation de l'accès à la pornographie – toutes évolutions qui modifient considérablement le paysage dans lequel se forment et se défont aujourd'hui les couples, se font et s'élèvent les enfants.

Dans ce paysage social, où la « précarité » s'est substituée à l'ancienne « *pauvreté intégrée* », mais où les inégalités progressent et se creusent particulièrement parmi les jeunes, où la part des ménages monoparentaux parmi les 15-29 ans a progressé de plus de sept points entre 2007 et 2012 (Insee Antilles-Guyane, 2009 et 2016), comment les personnes en situation dite « monoparentale » que nous avons rencontrées gèrent-elles leurs amours, leurs enfants, les blessures que leur a souvent laissées leur enfance ? Avec quelles ressources, quelles aides vivent-elles ? Comment se soignent-elles ? Comment conçoivent-elles leur situation, les relations avec leurs partenaires, l'éducation à donner à leurs enfants ? Que pensent-elles de l'image que la société se fait d'elles ? Quel sens donnent-elles à leur vie ? Bref, comment vivent et pensent les *potomitan* d'aujourd'hui ?

²⁸ « En Martinique, le plus faible ratio hommes/femmes au monde », France-Antilles, 22-23 août 2015. Le sex-ratio martiniquais est de 84,5 hommes pour 100 femmes en 2013, contre 96,1 hommes pour cent femmes en 1970. Ce déséquilibre est particulièrement marqué entre 25 et 35 ans, en raison de l'aggravation du déficit migratoire, lié, dans cette classe d'âge, à l'accroissement de l'émigration pour les études et l'entrée dans l'emploi, déficit plus important pour les hommes.

CHAPITRE II - MÉTHODOLOGIE

Nous avons choisi de commencer le travail de terrain par la constitution de *focus groups* exploratoires, afin de faire émerger et de confronter différentes représentations, parmi les parents seuls, de la précarité, de la monoparentalité, des responsabilités maternelles et paternelles, et permettre de préciser ou améliorer le guide d'entretien.

2.1. LES FOCUS GROUPS

Trois *focus groups* ont été réalisés :

- Le premier a été organisé par l'intermédiaire du **Secours catholique de Rivière-Salée** et s'est tenu dès le début du mois de juin 2015. Avec trois membres de l'équipe de recherche (Roger Cantacuzène, Joëlle Kabile, Nadine Lefaucheur) comme animateurs ou observateurs, il a réuni cinq femmes qui fréquentent régulièrement ce centre du secours Catholique pour une aide matérielle et y participent à un atelier de « théâtre-forum » (animé en partie par Roger Cantacuzène), soit deux divorcées et trois célibataires, dont une n'a jamais vécu en couple : *Anabella-Leïla*²⁹, Anaïs, Janice, *Shanaëlle* et Solange. Deux des participantes ont été rencontrées individuellement par la suite : *Anabella-Leïla* et *Shanaëlle*.
- Un deuxième a eu lieu le 9 juillet 2015 aux **Trois-Ilets**, sur la base de relations d'interconnaissance : ayant suivi des cours donnés par Paola Lavra, *Catherine-Marie Flor* lui a fait rencontrer *Louisa-Esther*, médiatrice familiale, qui a contacté plusieurs autres femmes en situation monoparentale de sa connaissance vivant aux Trois-Ilets. Devant la difficulté d'obtenir l'accès à des locaux municipaux pour tenir le *focus group* projeté, Louisa l'a finalement organisé dans son appartement. Deux chercheuses de l'équipe, Paola Lavra et Mylenn Zobda-Zebina, y ont participé comme observatrices. Louisa a animé la réunion qui s'est déroulée dans un climat convivial, autour de quelques gâteaux apportés par Paola et d'un jus frais préparé par Louisa, tandis que les jeunes enfants des participantes jouaient dans le jardin de la résidence. Ce *focus group* a donc réuni cinq femmes en situation monoparentale (dont quatre chômeuses), une divorcée et quatre célibataires : l'initiatrice, *Catherine-Marie Flor*, l'organisatrice, *Louisa-Esther*, deux sœurs, *Axelle-Claude* et *Maryse*, et *Rainette-Aïtasha*. À l'exception de *Maryse*, qui, s'étant brouillée avec sa sœur dans les semaines qui ont suivi le *focus group*, n'a plus voulu donner suite, ces femmes ont été également rencontrées en entretien individuel.
- Le troisième, organisé par **l'épicerie sociale de la Croix Rouge à Saint-Pierre**, s'est déroulé le 21 Septembre 2015. Les bénévoles de la Croix-Rouge (toutes deux célibataires et sans enfant) ont assisté au *focus group* qu'elles avaient accepté d'organiser et pour lequel elles prévoyaient la participation de quinze femmes. L'équipe, escomptant donc une participation importante, était représentée par trois de ses membres : Mylenn Zobda-Zebina, Myriam Thiroit et Roger Cantacuzène. Mais quatre femmes seulement se sont présentées : deux étrangères (*Andrea*,

²⁹ En italiques, les prénoms des participantes qui ont accepté un entretien individuel. Le premier prénom est celui qu'elles ont choisi lors du focus et le second celui qu'elles ont choisi lors de l'entretien et qui sera le seul utilisé dans la suite de ce rapport.

originaire de la Dominique, et Jeanne, haïtienne), dont seul le dernier enfant, né en Martinique, vit avec elles, Jacqueline, divorcée, et Micheline, célibataire. Bien qu'elles aient dit accepter de revoir un chercheur pour un entretien individuel, elles se sont par la suite dérobées à la prise de rendez-vous, Jacqueline n'acceptant que de remplir elle-même quelques fiches.

- À l'occasion d'un **séminaire adventiste sur la famille** de trois jours en mai 2016 où elle était conviée et auquel elle a assisté en tant qu'observatrice, Paola Lavra a pu mener des entretiens individuels avec *Corinne*, *Khaty* et *Nadiège*.
- D'autres projets de *focus groups* envisagés (en particulier avec les assistantes sociales de la Caf, l'Udaf, le Planning Familial, un centre d'hébergement pour mères mineures, l'Omass³⁰ du Lamentin et l'association Dorothy de Fort-de-France) ont été plusieurs fois reportés et, pour différentes raisons, n'ont finalement pas pu se tenir, mais les contacts pris ont permis la réalisation d'entretiens individuels.

Ces *focus groups* ont permis de recueillir des éléments biographiques sur les participantes et ont fait émerger divers thèmes, comme les difficultés économiques, les difficultés d'éducation des enfants, la monoparentalité comme choix ou comme conséquence de l'échec de la relation de couple et de « l'irresponsabilité » masculine (tous *focus groups*), la question de la pension alimentaire et de l'incompréhension manifestée par la Caf lorsque, pour avoir la paix et éviter les violences et/ou le harcèlement par le père, les femmes refusent de la demander ou de poursuivre le débiteur (Rivière-Salée), les violences conjugales (Rivière-Salée, Trois-Ilets), les réticences, refus ou désirs de s'engager dans de nouvelles relations amoureuses (Rivière-Salée, Saint-Pierre), la figure de la femme *potomitan* (Trois-Ilets).

2.2. LE GUIDE D'ENTRETIEN

Les enquêtes précédentes auxquelles l'équipe Genre et société aux Antilles a procédé, en particulier l'enquête Faire famille³¹, nous ont convaincu-e-s de la richesse et de la nécessité du recueil de récits de vie et d'histoires familiales, mais aussi de l'intérêt de recueillir également des renseignements sous une forme standardisée, s'apparentant à un questionnaire, pour pouvoir procéder à l'analyse de ces récits sans devoir consacrer un temps considérable à rechercher dans leur transcription des renseignements nécessaires à cette analyse, mais qui n'y figurent pas toujours, parce que le récit « libre » a pris une autre direction, ou qui n'y apparaissent que de façon imprécise ou très dispersée. Il ne s'agit pas, bien évidemment, de traiter ces « fiches-questionnaires » de façon statistique, mais de pouvoir les utiliser pour comparer rapidement les données relatives aux différentes caractéristiques des enquêtées.

Nous avons donc réalisé un guide d'entretien qui conjugue des questions ouvertes, destinées à « lancer » l'entretien ou certains thèmes (comme : « Pouvez-vous me parler de votre enfance ? »), des questions semi-ouvertes destinées à cerner le réseau socio-affectif et le réseau de soutien de l'enquêtée (comme : « Si vous aviez besoin d'emprunter de l'argent, à qui pourriez-vous vous adresser ? ») ou ses représentations de la monoparentalité et de la précarité (comme : « Qu'est-ce qui est le plus difficile quand

³⁰ Office municipal d'action sociale et de santé.

³¹ L'enquête Faire famille à la Martinique est une enquête de suivi de la grande enquête « Migrations, famille, vieillissement dans les DOM », de l'Ined (Claude-Valentin Marie et Didier Breton), au cours de laquelle 30 répondantes et 15 répondants ont été réinterrogés par les chercheurs du groupe Genre et société aux Antilles (CRPLC) sur leur itinéraire familial ; 23 des 30 femmes ont connu au moins un épisode de vie monoparentale, 10 des 15 hommes ont eu au moins un enfant avec lequel ils n'ont pas vécu ou qui est resté avec leur épouse après leur divorce.

on est seul/e pour élever un enfant ? », « Pensez-vous que c'est important pour un enfant d'être reconnu par son père ? » ou « Selon vous, de combien faut-il disposer pour élever correctement un enfant ? ») et des fiches récapitulatives, portant sur le logement, l'emploi, la famille, les ressources, etc. Ces fiches ont été conçues comme étant destinées à être remplies à la fin de l'entretien, pour s'assurer que l'on dispose bien de toutes les données qui permettront de « cadrer » et comparer les récits recueillis en fonction des caractéristiques sociodémographiques des personnes enquêtées. Mais, lorsque ces personnes ne parlaient pas facilement, poser les questions nécessaires au remplissage de ces fiches a pu leur permettre de « parler autour et à partir » de ces questions et, le plus souvent, même lorsque les enquêtées étaient volubiles, le questionnement nécessaire pour les remplir s'est effectué au cours de l'entretien.

Nous avons choisi de commencer habituellement l'entretien par le dessin d'un croquis des membres que l'enquêtée considère faire partie de « sa » famille et de ses proches, ainsi que de la famille de ses enfants, ce qui permet de « parler autour » et d'aborder déjà certains éléments de l'histoire de vie et du vécu familial.

Les extraits d'entretiens suivants, réalisés par Paola Lavra avec Khaty et Aïtasha et par Roger Cantacuzène avec Vanessa, montrent la fécondité potentielle d'une telle approche :

Paola : « Alors Khaty, si je te dis ta famille, c'est qui "ta famille" ? Je vais la dessiner et tu me dis qui est qui est là... »

Khaty : « Alors, ma famille déjà c'est moi, c'est mon fils, alors, ma mère, mes trois frères, et donc, mon (frère) cadet a une femme et une petite fille, femme et petite fille. Ce sont les membres que je considère comme étant ma famille proche. »

P. : « Tu habites avec qui ? »

K. : « Mon fils (l'enquêteur dessine une petite maison) C'est nous la cellule familiale. »

P. : « Bien. Quelles sont les autres personnes de ta famille élargie ? Je vais faire un dessin pour bien comprendre. »

K. : « C'est vrai que je vais apporter une autre particularité : ma mère s'est mariée, donc il y a mon beau-père mais c'est vrai que je ne l'intègre dans les personnes proches parce que je n'ai pas une relation vraiment établie avec lui. C'est pour ça que je le mets à un endroit un peu excentré par rapport à notre cellule. »

P. (En montrant le socio-génogramme) : « C'est bien ça ? »

K. : « Oui. »

P. : « Et ton père ? »

K. : « Non, je n'ai pas de contacts avec lui. Je le connais, par contre, je connais sa famille, j'ai fait la démarche d'aller vers lui mais c'est encore compliqué. Et en tout cas ce n'est pas quelqu'un avec qui je peux établir une conversation, ce n'est pas quelqu'un à qui je peux parler de mon vécu ou de mon histoire, à qui je peux confier mon fils, non, pas du tout. Donc, c'est encore un inconnu pour moi. »

Paola : « Ma première question, Aïtasha, peux-tu me dire à qui tu penses d'abord quand je te dis "ta famille" ? »

Aïtasha : « Mes enfants. Mes garçons. Mes fils. Ma famille, c'est mes enfants. »

P. : « Bien. Peux-tu me dire quelles sont les autres personnes de ta famille ? De ton quotidien, de ton entourage. Je vais faire un dessin pour bien comprendre : toi, tes enfants, qui je vais mettre autour ? »

A. : « Alors, je mettrais mon ami. Après j'ai une hésitation, parce que j'ai du mal à mettre ma mère, et pourtant ma mère est ma famille hein ! Je me dis que c'est ma famille mais, charnellement, mais dans le cœur c'est plus difficile, alors je suis mitigée... (Je la mets ici, pas loin, parce qu'elle est ta mère...) et pourtant j'ai des rapports avec elle tous les jours hein ! Mais c'est vrai que j'ai un grand point d'interrogation par rapport à ça. »

P. : « D'accord. Et ton père ? »

A. : « Il est présent. Je l'ai eu encore hier au téléphone. Il est là mais, il faut le mettre loin hein ! »

P. : « Toujours très loin ? »

A. : « Très loin et pourtant je suis là dès qu'ils en ont besoin. Toujours présente. Voilà. »

P. : « Toi tu es présente pour eux. Eux sont-ils présents pour toi ? »

A. : « Il y a eu une période où... alors, avant de rentrer dans tout ça, il faut dire je suis en thérapie depuis plus de 5 ans et que ça m'aide à y voir mieux, donc je pourrai te parler de certaines choses sans que ça m'éprouve trop. C'est vrai que ma thérapie était surtout par rapport à ma mère et au père de mes enfants. Alors ce sont ces deux personnes-là, (elle indique la personne sur mon dessin) mon ami et, non, il y a une tante à moi qui compte énormément (donc il faut la mettre plus près ?), il faut la mettre plus près, je l'appelle ma tatie-maman parce que c'est avec elle que j'ai été... les bons moments c'est avec elle que je m'en souviens... »

P. : « Et elle a vraiment une grande place près de toi... »

A. : « Oui. C'est elle qui m'a appris ce qui est une famille. Voilà, c'est vraiment elle mon expérience familiale, je pense que ça vient d'elle. »

P. Disons que ta tante est ta famille la plus proche. Tu as nommé quand même le père des enfants : je le mets où ? Là, il y a tes enfants... Alors, on va déjà dire les prénoms des enfants... »

A. : « Alors, l'ainé s'appelle Djahel (elle épelle), il a 15 ans, Isaïa, 10 ans et le père de mes enfants, lui... (On le mettrait où ?) *Nulle part ! Bon, on est obligées de le mettre !*

P. : « On n'est pas obligé, c'est ta famille... »

A. : « Non, ce n'est pas ma famille de toute façon. (Voilà) Il a contribué, voilà... même le voir à côté du cœur de mes enfants, c'est pas possible ! »

P. : « Alors on ne le met pas. Ce dessin doit être fidèle, il correspond à ton ressenti, à ta perception de la famille, de ce qui est pour toi une famille, à une réalité, à qui est là pour toi : donc, qui est là pour toi d'autre ? Y a-t-il d'autres personnes que tu considères comme la famille ? »

A. : « Ah oui, il y a deux bonnes copines que j'appelle... même quand je les présente, je les appelle mes sœurs de cœur, ce sont vraiment des amies fidèles depuis plus de 25 ans, il y en a une qui s'appelle Tania, l'autre s'appelle Aurélie. »

P. : « Ce sont vraiment des liens d'amitié qu'on peut dire "famille" ... »

Roger. : « Alors, ma première question : pouvez-vous me dire à qui vous pensez d'abord quand je dis « votre famille » ? »

Vanessa. : « ...*ma fille.* »

R. : « Elle a quel âge ? »

V. : « 6 ans »

R. : « (en dessinant) Et si on voit de manière plus élargie, est-ce qu'il y a d'autres personnes ? »

V. : « De toute façon, de manière plus large, je ne vois pas les autres personnes, qu'on dit étant « la » famille, comme « ma » famille. »

R. : « Donc c'est ta fille et toi ? »

V. : « Exactement. C'est tout. »

R. : « Et si je dis "la famille de ta fille", à qui penses-tu d'abord ? »

V. : « ...alors c'est un peu compliqué parce que... c'est la même chose que ma famille à moi... en fait je ne sais même pas comment expliquer ça. Enfin, j'avais, j'ai eu un compagnon, on s'est séparés il n'y a pas longtemps, il a beaucoup compté dans notre vie, on ne serait pas ici, par exemple, sans lui, on n'aurait pas pu faire quoi que ce soit sans lui. Ma fille, à un moment, pensait, enfin pas "pensait" puisqu'elle savait très bien que ce n'était pas son père, mais elle le considérait tout comme. Et du coup, sa famille pour moi ce serait surtout ceux qui l'aident, c'est-à-dire moi, cet homme, et sa tante (la sœur dont je suis proche). Sinon, son père et sa grand-mère, je crois pas. »

R. : « Le père biologique, on ne peut pas trop compter sur lui ? »

V. : « J'ai pas de contact avec lui. Il s'occupe même pas de sa scolarité. Il va peut-être payer le matériel, mais il ne va pas s'intéresser plus que ça à ce qu'elle peut faire. »

Le dessin d'un socio-génogramme amorce l'interrogation sur le réseau familial et social de l'enquêtée et sur le soutien que ce réseau peut lui apporter, que tentent de cerner un certain nombre de questions portant sur l'aide reçue par l'enquêtée (garde d'enfants, don de nourriture), les personnes qu'elle pourrait solliciter (dépannage, prêt d'argent, recherche de travail), auxquelles elle peut se confier, celles qu'elle rencontre ou avec lesquelles elle échange régulièrement, celles qui lui font des cadeaux ou à ses enfants pour Noël, pour les anniversaires, celles avec lesquelles elle passe éventuellement des vacances, etc.

Le déroulé prévu (qui n'est pas impératif) amène ensuite à une question très ouverte sur l'histoire de vie : « Parlez-moi un peu de votre enfance », avec des relances éventuelles sur l'histoire amoureuse, conjugale et parentale – mais, le chercheur peut choisir d'abrégé cette partie (ou constater que l'enquêtée en parle

difficilement) et profiter du remplissage en commun des fiches sur les enfants, les relations de couple ou la famille d'origine, pour « faire parler » ou « laisser parler » sur ces thèmes.

Neuf fiches ont été prévues, destinées à récapituler les informations données « librement » ou à recueillir plus systématiquement :

- État civil de l'enquêtée, nombre d'enfants, existence d'un « ami » ;
- Pour chaque enfant : état civil, rang de naissance du côté maternel et paternel, relations avec le père (reconnaissance, statut matrimonial, autres enfants, contribution financière ou autre, spontanée ou après jugement), scolarité, problèmes particuliers (Jaf, Juge des enfants, suivi psychologique, autres) ;
- Logement, loyer ;
- Itinéraire résidentiel ;
- Scolarité et formation ;
- Emploi et parcours professionnel ;
- Ressources : patrimoine immobilier et automobile, permis de conduire, allocations perçues et montant, revenus professionnels, CMU, existence de comptes épargne (avec une question destinée à apprécier la précarité de la situation de l'enquêtée : « *Combien de temps pourrais-tu tenir avec tes économies si tu perdais tes ressources actuelles ?* ») ;
- Famille d'origine (situation matrimoniale de la mère et du père au moment de la naissance et à différents âges de l'enquêtée ; situation matrimoniale et nombre d'enfants des grands-parents ; emploi ou profession du père, de la mère, des grands-parents maternels et paternels ; fratrie du père et de la mère). Questions sur l'enfance et l'adolescence : personnes dont l'enquêtée se sentait le plus proche, difficultés rencontrées (liste de questions reprises de l'enquête Envef-Martinique, dont les résultats peuvent servir de données de « cadrage »). Religion d'origine, religion actuelle, importance de la religion dans la vie de l'enquêtée ;
- Santé, sexualité, relations de couple.

Inspirée par nos enquêtes précédentes sur les rapports de genre et la socialisation à la Martinique, une dernière partie reprend l'interrogation sous forme d'une liste de questions ouvertes ou semi-ouvertes, à propos d'un certain nombre de représentations sociales relatives aux rapports de genre, à la socialisation de genre, aux méthodes d'éducation, aux stéréotypes sur les hommes, les femmes, les familles monoparentales, à l'évolution éventuelle de la société martiniquaise en ces matières, ainsi qu'à la conciliation travail-famille. Quelques questions sont destinées à apprécier les représentations de la pauvreté et de la précarité (« *Quand peut-on dire qu'une personne est pauvre ? Quelqu'un qui est pauvre, c'est quelqu'un qui a moins de combien par mois pour vivre ? Selon toi, de combien faut-il disposer pour élever correctement un enfant ? Peut-on vivre avec les seules allocations ?* »).

Le recours à ces différentes approches dans le cadre d'un même entretien présente l'inconvénient d'allonger la durée moyenne de celui-ci et donc de devoir mobiliser les femmes (et des femmes qui ont la charge d'enfants) pendant une durée suffisante pour recueillir à la fois des éléments « libres » concernant leur histoire de vie et leurs représentations, et des données plus « fermées » sur leurs conditions de vie, permettant des analyses transversales. Dans certains cas, la partie « représentations » n'a ainsi pas pu être

abordée ou a dû être renvoyée à un second entretien. Mais la richesse des informations recueillies nous semble pallier cet inconvénient.

Certains thèmes ont été traités très différemment, et quelquefois par les mêmes personnes, lors des *focus groups* et lors des entretiens individuels : ainsi, en réponse à la question : « *Pourquoi avez-vous rompu ?* », le thème des violences conjugales peut être abordé succinctement par « *Parce qu'il était alcoolique, jaloux et violent* » lors de l'entretien, alors que ce thème avait été développé longuement dans les interactions d'un *focus group*.

2.3. LA CONSTITUTION DE L'ÉCHANTILLON

Nous avons cherché à obtenir un échantillon diversifié du point de vue de l'âge des parents seuls et de celui de leurs enfants, de l'origine, de la mobilité et de la répartition géographique dans l'espace martiniquais, des conditions d'habitat, de l'appartenance religieuse, du fait générateur des situations monoparentales, du niveau scolaire, du statut et du secteur d'activité, de la nature et du niveau des ressources – tout en donnant un poids plus important aux situations qui apparaissaient a priori les plus précaires : sans vouloir limiter l'enquête aux parents seuls apparemment très précarisés, nous avons néanmoins privilégié - ne serait-ce qu'en choisissant de passer par des canaux de recrutement tels que le Secours Catholique, l'épicerie sociale de la Croix-Rouge ou l'association Dorothy – l'appartenance aux catégories populaires.

26 mères seules et trois pères seuls ont été rencontrés en entretien individuel. Huit mères seules ont participé, parfois intensément, à un *focus group* mais n'ont pas été sollicitées pour un entretien individuel (Anaïs, Janice) ou l'ont finalement refusé, explicitement ou en reportant sans cesse les rendez-vous - ou en ne s'y présentant pas (Andrea, Jacqueline, Jeanne, Micheline, Maryse et Solange).

Les 29 parents seuls rencontrés en entretien individuel ont été recrutés selon diverses voies :

- À la suite des *focus groups*, des entretiens ont été réalisés avec 9 femmes : Leïla (ex-Anabella) et Shanaëlle à la suite du *focus* de Rivière-Salée ; Claude (ex-Axelle), Marie Flor (ex-Catherine), Esther (ex-Louisa) et Aïtasha (ex-Rainette) à la suite du *focus* des Trois Ilets ; Corinne, Khaty et Nadiège, à la suite du Séminaire adventiste ;
- Plusieurs femmes ont été signalées par des associations ou services sociaux : Chantale et Sharon par l'association Dorothy (association de quartier de Fort-de-France), Sabine et sa fille Natacha, Sophie et Stéphanie ont été contactées par l'intermédiaire du Planning familial ; Ketty était connue d'une chercheuse qui l'avait rencontrée, par l'intermédiaire de la PMI, lors d'une enquête portant sur un autre thème ;
- Par la méthode « boule de neige », des étudiantes, des amies ou des connaissances de certains membres de l'équipe ont accepté un entretien – Anne-Marie, Geneviève, Hélène, Magdeleine - ou nous ont mis en relation avec des parents seuls de leur connaissance : Laura, Loïc et Steven. Au courant de l'enquête, Jean-Michel a souhaité y participer. Après avoir elles-mêmes pris part à un *focus group* et accepté un entretien, Leïla et Magdeleine ont indiqué chacune l'une de leurs amies, Erika et Vanessa, qui ont également accepté un entretien ;

- Une occasion saisie : Marissa a été prise en auto-stop par un membre de l'équipe et, après lui avoir dit qu'elle se rendait au tribunal pour réclamer une pension alimentaire, a accepté l'entretien qu'il lui a proposé ;
- Deux entretiens ont été effectués dans le sillage de l'enquête Faire famille, l'un avec Aurélie, l'une des 23 femmes qui ont connu au moins un épisode monoparental précédemment rencontrées dans le cadre de cette enquête, et l'autre avec Catherine, la fille de l'une de ces 23 femmes, Théo, avec laquelle elle vit.

2.4. ENTRETIENS EXPLORATOIRES AVEC DES PÈRES SÉPARÉS OU DIVORCÉS

Notre projet initial était de rencontrer, parallèlement à l'échantillon de parents seuls, un échantillon de pères ayant eu des enfants dans le cadre conjugal et, tandis qu'ils vivaient encore avec leur épouse ou compagne, avec une autre partenaire - situation souvent évoquée dans les entretiens recueillis dans nos enquêtes précédentes : c'était à titre d'enfant ou de parent, le cas de douze des quinze hommes rencontrés dans l'enquête Faire famille. C'était certainement un projet trop ambitieux et nous n'avons pas pu le mener à bien dans le temps de ce programme de recherche. Pour des raisons matérielles, d'abord³².

Mais aussi pour des raisons tenant au sujet lui-même, à la socialisation et aux *habitus* de genre, qui sont sans doute l'une des raisons qui ont conduit des pères contactés à décliner la proposition d'entretien. En effet, les femmes, particulièrement celles qui sont en situation monoparentale, sont habituées aux démarches administratives, au pragmatisme pénible et parfois humiliant de la « vie au guichet » (Dubois, 2008), ainsi qu'au récit de leur situation. Mais, pour les pères (seuls ou non), parler de leur précarité, de leurs difficultés matérielles et relationnelles, de leur rapport à la paternité, c'est exposer une vulnérabilité, ouvrir une brèche émotionnelle dans une intimité verrouillée, ce qui s'avère en contradiction avec les modèles de masculinité promus par la socialisation masculine³³.

Dans le cadre des entretiens que nous avons réalisés avec des pères, nous avons ainsi pu constater, à l'attitude des enquêtés, un malaise lié au dévoilement de soi. Certains hommes à fort capital culturel, divorcés et s'occupant régulièrement de leurs enfants, donc plutôt inscrits dans une respectabilité relativement valorisante, ont clairement exprimé leur gêne à parler d'eux. Cela a été le cas de :

- Mauro (52 ans, divorcé vivant seul, deux enfants de 19 et 17 ans), qui, visiblement inquiet, a répété plusieurs fois en se dirigeant vers l'espace où devait se dérouler l'entretien : « *Je vais me mettre à nu, donc c'est ça, je dois me mettre à nu* » ;

³² Comme cela a été noté dans le rapport intermédiaire, l'opposition manifestée par la DRH du CNRS à la participation à cette recherche, à quelque titre que ce soit, de Nadine Lefaucheur, qui n'a pu être levée qu'à la fin du mois de mars 2015, a entraîné un retard dans le démarrage effectif de la recherche. Dans l'incertitude quant à l'avenir du projet, les membres du groupe Genre et Société aux Antilles, mobilisés pour ce projet, étant tous non statutaires et en situation précaire, ont dû s'investir dans d'autres projets ou activités, qu'il ne leur a pas été possible d'abandonner quand ces obstacles ont été surmontés.

³³ Après test sur le terrain, nous avons au demeurant allégé le guide d'entretien à destination des pères ne vivant pas avec leurs enfants.

- Pierre-Paul (53 ans, divorcé vivant seul, un fils de 17 ans), expliquant : « *J'ai mis cette chemise parce que je savais que c'était important, et je voulais me sentir bien. C'est la première fois que je vais parler à quelqu'un de moi comme ça, c'est assez déstabilisant* » ;
- mais aussi d'Édouard (76 ans, divorcé, 7 enfants de 35 à 52 ans, dont 2 « dehors »), s'inquiétant : « *J'ai accepté, mais je ne sais pas si je vais bien répondre, je ne sais pas si ce que j'ai à dire est intéressant* » et, à la fin de l'entretien, demandant : « *ça a été, j'étais pas trop con ?* » ;
- de Charles-Henri (46 ans, séparé vivant seul, une fille de 6 ans), qui dira après l'entretien à la personne ayant mis l'enquêtrice en contact avec lui : « *J'étais cool, mais en fait je suis vraiment content, parce que ça m'a montré que ce que je pensais, c'était pas que des conneries. Elle n'a pas invalidé ce que j'ai dit* ».

Parler à une enquêtrice a pu également constituer une circonstance perturbante : dans les entretiens menés en binôme sexué (un homme/une femme), la conversation préalable à l'entretien proprement dit se nouait spontanément avant tout entre l'enquêté (Steven ou Loïc) et l'enquêteur masculin, dans une relation entre pairs dont n'était pas vraiment exclue l'enquêtrice (regards furtifs dans sa direction) mais qui ne l'incluait pas nécessairement.

Enfin, les lieux où ces hommes ont parfois accepté de nous rencontrer (bars, espaces professionnels, domiciles où ils n'étaient pas seuls) ont compliqué le recueil des informations, car il est encore plus difficile de s'exposer dans des espaces semi-publics. La question est d'ailleurs là : pourquoi devons-nous être reçus ou rencontrés dans des espaces qui précisément ne facilitent pas le dévoilement de soi ? D'une façon générale, nous avons eu le sentiment que les individus cherchaient, même en exposant des situations où la souffrance et les difficultés sont bien réelles, à présenter une masculinité toujours forte, que rien ne pouvait entamer. Ceci explique par exemple que le registre de la détresse ou de la tristesse ne soit jamais investi, car ce sont des sentiments qui ne sont pas faciles à exprimer en raison du « tabou de l'intime » (Cantacuzène, 2012). Il semble aussi que, pour les hommes, à l'inverse des femmes, la sexualité ne fasse pas partie de la vie privée (puisque c'est justement la vantardise à ce sujet qui assure leur « réputation » auprès de leurs pairs), mais la précarité, oui, et qu'il ne leur soit pas facile de faire état de leur défaillance sur ce qui constitue l'autre volet de leur virilité : la capacité à assurer sur le plan financier, la possibilité économique de « mettre une femme en case », de s'installer en couple co-résident et de « s'occuper » de ses (leurs) enfants.

Pour des raisons de calendrier, un projet d'enquête express sur la « paternité multiple » à la gare des *taxicos* à Fort-de-France n'a pas pu se réaliser : une enquête précédente nous conduisait à soupçonner que nous pourrions rencontrer parmi les chauffeurs de *taxicos* au moins quelques hommes ayant, à côté de leur famille « légitime », des foyers secondaires et/ou des enfants « dehors », nous souhaitions profiter de leur immobilisation forcée pendant que leur taxi collectif se remplit (ils ne partent vers les communes que lorsque toutes les places sont occupées) pour les « sonder » sur la paternité et les devoirs des pères à l'égard des enfants selon que ceux-ci ont été conçus « dehors » ou « dedans » - en espérant que ce sondage sur le parking public pourrait aussi générer spontanément des « *focus groups* » sauvages...

C'est donc un de nos regrets que de ne pas avoir pu aller aussi loin que nous le souhaitions dans les investigations auprès des hommes sur la paternité - et surtout de **n'avoir pu rencontrer que des pères qui acceptaient de nous rencontrer parce qu'ils attachaient une grande importance à leur rôle de père, quelle que soit la façon dont ils concevaient ce rôle. Nous n'avons donc pas rencontré réellement la figure des**

pères « absents » des enfants des femmes rencontrées, dont peu auraient d'ailleurs sans doute accepté de nous parler.

Cette question des comportements et devoirs, différents ou non, des pères selon que leurs enfants sont nés « dedans » ou « dehors » est pourtant une question d'une telle importance dans les sociétés antillaises, où elle n'a pas, à notre connaissance, réellement fait l'objet d'enquêtes approfondies, particulièrement dans un contexte de modernité, qu'elle nécessiterait - et mériterait - une recherche propre.

Pour réfléchir à la situation des familles monoparentales à la Martinique, aux liens entre monoparentalité et précarité, aux représentations qui y dominent des réponses aux questions : « Qui nourrit, qui doit ou devrait nourrir l'enfant en situation monoparentale ? », nous disposons donc

- de vingt-neuf entretiens individuels avec des parents seuls (26 mères et 3 pères en situation monoparentale) ;
- des échanges qui se sont déroulés lors des *focus groups* et des fiches établies à propos des femmes qui y ont participé mais qui n'ont pas pu ou pas voulu être rencontrées individuellement ;
- de cinq entretiens avec des pères qui, pour une raison ou pour une autre, ne vivent pas ou n'ont pas toujours vécu avec (tous) leurs enfants ;
 - Charles-Henri, 46 ans, séparé vivant seul, une fille de 6 ans,
 - Édouard, 76 ans, divorcé, 7 enfants de 35 à 52 ans, dont 2 « dehors »,
 - Kevin, 20 ans, célibataire, séparé de la mère de sa fille âgée d'un mois,
 - Mauro, 52 ans, divorcé vivant seul, deux enfants de 17 et 19 ans,
 - Paul-Pierre, 53 ans, divorcé vivant seul, un fils de 17 ans.

Mais nous pouvons également nous appuyer pour cette réflexion sur les entretiens biographiques et les histoires de famille des 23 mères qui ont connu au moins une séquence monoparentale et des 12 pères concernés, à titre d'enfant et/ou de parent, par la question de la présence ou de l'absence paternelle, que nous avons recueillis lors de l'enquête « Faire famille » et sur les enseignements de cette recherche.

CHAPITRE III – DESCRIPTION DE L'ÉCHANTILLON

3.1. ORIGINE ET MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE DES PARENTS SEULS RENCONTRÉS

- Certain-e-s enquêté-e-s n'ont **jamais vécu hors de Martinique**. C'est le cas d'Anne-Marie, Aurélie, Erika, Laura, Loïc, Marie Flor, Natacha, Sabine, Shanaëlle et Stéphanie ;
- Plusieurs enquêté-e-s martiniquais-e-s sont **né-e-s en France métropolitaine de parents antillais** avant de venir, dans leur enfance, leur adolescence ou à l'âge adulte, vivre en Martinique : Catherine (à 10 ans), Aïtasha (à 12 ans), Leïla et Stéphanie (à 14 ans), Jean-Michel (à 40 ans). Ce dernier, âgé de 65 ans, né d'un père martiniquais et d'une mère métropolitaine, ne vit dans la Caraïbe que depuis 25 ans et en Martinique que depuis 18 ans. Il y a adopté il y a quatre ans (adoption simple) un jeune adulte, dont le père biologique ne s'est jamais occupé, ayant abandonné sa mère pendant la grossesse, et qui, ayant beaucoup souffert de ne pas avoir de père, a demandé à Jean-Michel, qui lui-même souffrait de ne pas avoir d'enfant, de l'adopter. (C'est Jean-Michel qui a manifesté le désir de faire partie de l'échantillon, car, malgré une situation économique relativement aisée, il considérait que la nouvelle charge parentale, de ce jeune adulte sans emploi, avait précarisé cette situation) ;
- Certain-e-s, comme Magdeleine et Vanessa, ont **vécu quelques années en France hexagonale** dans leur enfance, tandis que Claude, Esther, Khaty, Leïla, Marie Flor, Marissa, Nadiège, Sophie et Steven y ont vécu quelques années adultes, pour des études, du travail ou avec un conjoint.
- Geneviève est **d'origine « métropolitaine »** (après vingt ans passés en Martinique, elle est d'ailleurs repartie dans l'Hexagone peu après l'entretien). Son profil nous est apparu particulièrement intéressant, dans la mesure où son aînée a été conçue et élevée selon un modèle que l'on pourrait qualifier d'« antillais » (connaissant son intention de chercher à adopter un enfant, un ami martiniquais déjà en couple et père de famille lui a proposé de lui « *épargner les problèmes de l'adoption* » en lui faisant un enfant, une fillette qu'il n'a pas reconnue mais avec laquelle il communique de temps à autre, sans participer à son entretien, qui connaît ses (demi)frères et sœurs et qui est assez liée à l'une de ses tantes paternelles), tandis que son second enfant a été conçu et élevé selon un modèle « métropolitain », avec un homme d'origine métropolitaine vivant à la Martinique, ayant déjà deux enfants en garde alternée, avec lequel Geneviève a vécu plusieurs années et avec lequel elle a établi une garde alternée pour leur enfant après leur séparation ;
- Plusieurs femmes sont **originaires d'états voisins de la Caraïbe** : Sharon vient de Sainte-Lucie et Kitty vient d'Haïti. Parmi les participantes au *focus group* de Saint-Pierre, Jeanne était également d'origine haïtienne et Andrea venait de La Dominique.

3.2. ZONES DE RÉSIDENCE

- Sept mères et deux pères habitent la Communauté d'agglomération du **Centre** de la Martinique (Cacem), incluant la ville de Fort-de-France : Aïtasha, Anne-Marie, Catherine, Chantale, Jean-Michel, Loïc, Marie Flor et Sharon ;
- Douze mères et un père habitent la Communauté d'agglomération du **Sud** de la Martinique : Aurélie, Claude, Erika, Esther, Geneviève, Ketty, Laura, Leïla, Magdeleine, Marissa, Shanaëlle, Steven et Vanessa ;
- Sept mères habitent la partie atlantique de la communauté d'agglomération du **Nord** de la Martinique : Corinne, Khaty, Nadiège, Natacha, Sabine, Sophie et Stéphanie. Aucun entretien individuel n'a pu être organisé avec des parents seuls de la partie nord-caraïbe, mais quatre mères seules habitant cette zone avaient participé au *focus group* de Saint-Pierre.

3.3. CONDITIONS D'HABITAT

- Neuf mères sont **locataires d'appartements dans des cités HLM** : Aïtasha, Catherine, Corinne, Esther, Leïla, Marissa, Nadiège et Shanaëlle ;
- Claude, Geneviève, Hélène, Jean-Michel, Laura et Sophie sont **locataires d'appartements dans le secteur privé** ;
- Anne-Marie, Aurélie, Chantale, Khaty, Magdeleine, Sharon, Stéphanie et Steven sont locataires d'une petite maison individuelle ou d'une partie de maison individuelle ;
- Marie Flor est **propriétaire d'une petite maison** construite sur le terrain familial qui appartient à ses parents dans un quartier populaire de Fort-de-France. Sabine et sa fille Natacha occupent chacune une chambre (Natacha avec son enfant) dans la **maison familiale** dont la mère de Sabine est propriétaire dans une commune du centre-Atlantique ; il en va de même pour Erika, qui partage avec sa fille une chambre dans la maison dont ses parents sont propriétaires à Rivière-Salée. Loïc est également hébergé avec sa fille dans la maison de ses parents dans un quartier très populaire de Fort-de-France ;
- Ketty occupe une chambre avec ses trois enfants dans une maison de Rivière-Salée où elle est **hébergée** et qu'elle partage avec d'autres ressortissants haïtiens.

3.4. ÂGE DES PARENTS SEULS RENCONTRÉS ET DE LEURS ENFANTS

Parmi les mères seules rencontrées individuellement, six ont moins de 30 ans, six ont entre 30 et 39 ans, neuf ont plus de 45 ans. **Leur âge moyen est de 37 ans** et leur âge médian de 40 ans. Les pères seuls appartiennent à trois générations (26, 40 et 64 ans).

Pour ce qui concerne l'âge de leurs enfants³⁴ :

- Cinq ont **un enfant de moins de 3 ans** : Anne-Marie (un fils de 2 ans, son second enfant), Catherine (un fils d'un an, son second enfant), Ketty (une fille de 2 ans, son 3^e enfant vivant), Leïla (une fille de 2 ans, son 3^e enfant) et Marie Flor (une fille d'un an, son 3^e enfant) ;
- Sept ont **au moins un enfant âgé de 3 à 5 ans** : Anne-Marie (une fille de 5 ans, son aînée), Erika (une fille de 3 ans), Ketty (un fils de 4 ans, son deuxième enfant), Laura (une fille de 4 ans), Leïla (un fils de 5 ans, son deuxième enfant), Loïc (une fille de 3 ans), Stéphanie (deux jumeaux de 5 ans et un fils de 3 ans, ses 2^e, 3^e et 4^e enfants) ;
- 15 mères et un père ont **au moins un enfant âgé de 6 à 10 ans** : Aïtasha (son second fils, âgé de 10 ans), Aurélie (son second fils, âgé de 10 ans), Chantale (son second enfant, une fille âgée de 9 ans), Corinne (un fils de 10 et une fille de 8 ans, ses 4 et 5^e enfants), Geneviève (son second enfant, un fils de 9 ans, enfant en garde alternée), Ketty (son aîné, âgé de 7 ans), Khaty (son fils de 8 ans), Leïla (son aînée, âgée de 9 ans), Magdeleine (son second fils, âgé de 6 ans), Marie Flor (ses deux aînés, de 6 et 8 ans), Natacha (son fils de 6 ans), Sabine (sa deuxième fille, âgée de 10 ans), Sharon (son fils de 9 ans et sa fille de 6 ans, ses 4 et 5 enfants), Sophie (sa fille de 10 ans), Stéphanie (son aînée, âgée de 9 ans), Steven (ses deux filles, âgées de 9 et 7 ans) et Vanessa (sa fille, âgée de 6 ans) ;
- Dix ont **au moins un enfant âgé de 6 à 17 ans** : Aïtasha (son aîné, âgé de 15 ans), Chantale (son aîné, âgé de 13 ans), Claude (ses deuxième et troisième filles, âgées de 17 et 18 ans), Corinne (ses 2^e et 3^e enfants, une fille de 18 ans et un fils de 11 ans), Esther (ses trois enfants, âgés de 12, 14 et 16 ans), Geneviève (son aînée, âgée de 11 ans), Magdeleine (son aîné, 13 ans), Marissa (sa troisième enfant, âgée de 16 ans), Shanaëlle (ses jumelles, âgées de 16 ans), Sharon (son 3^e enfant, âgé de 13 ans) ;
- Sept ont un **enfant majeur vivant au foyer** : Aurélie (une fille de 22 ans), Catherine (un fils de 19 ans), Claude (une fille de 18 ans), Corinne (un fils de 22 ans), Jean-Michel (un fils de 27 ans, adopté il y a quatre ans), Hélène (une fille, autiste, de 22 ans), Nadiège (un fils de 24 ans), Sabine (une fille de 22 ans, mère d'un enfant de 6 ans) et Solange (un fils de 22 ans) ;
- Trois femmes ont aussi un **enfant majeur vivant hors du foyer** : la fille aînée de Claude, âgée de 24 ans, vit seule avec son bébé, la fille de Nadiège (22 ans) fait des études en métropole et Marissa a deux fils, âgés de 37 ans et de 23 ans, qui ne vivent plus avec elle ;
- Le premier-né de Sharon semble avoir été « échangé » à la naissance, à Sainte-Lucie, avec un homonyme décédé.

Les huit mères rencontrées en groupe, mais qui n'ont pas pu ou pas voulu être rencontrées individuellement étaient un peu plus âgées (de 32 à 65 ans, 46 ans en moyenne).

³⁴ Les petites différences éventuelles d'âge des enfants indiquées dans différentes parties du rapport tiennent à ce qu'il s'agit quelquefois de l'âge indiqué par la mère et quelquefois de l'âge « reconstruit » en fonction de l'année de naissance, quelquefois de l'âge au moment de l'entretien et quelquefois de l'âge présumé au moment de l'écriture du rapport, calculé en fonction de l'année de naissance.

- Maryse et Micheline (célibataires) vivent avec un seul enfant, adolescent. Andrea et Jeanne vivent en Martinique avec un seul enfant, de moins de dix ans. Anaïs et Jacqueline, divorcées, vivent avec leurs deux enfants mineurs ;
- Janice et Solange n'ont que des enfants majeurs, dont, pour chacune, au moins une fille en situation monoparentale (la fille aînée de Solange, âgée de 34 ans, vit seule avec ses quatre enfants âgés de 1 à 9 ans) ;
- Micheline, Andrea et Jeanne ont aussi un ou plusieurs enfants élevés hors de Martinique par d'autres personnes qu'elles. Lorsqu'il avait 3 ans, ne pouvant s'en occuper, Micheline a confié son aîné, aujourd'hui âgé de 20 ans, à son père qui l'a élevé en métropole. Andrea a trois enfants restés en Dominique, dont elle n'a pas voulu parler, refusant même d'indiquer leur âge, tandis que les cinq aînés, âgés de 15 à 27 ans, de Jeanne, haïtienne, vivent en république Dominicaine ou en Guadeloupe.

3.5. ÂGE A LA NAISSANCE DU PREMIER ENFANT

Les parents seuls rencontrés ont eu leur premier enfant **en moyenne à 24,6 ans** (âge **médian : 23 ans**).

- trois femmes ont eu leur premier ou seul enfant à **16 ans** : les deux originaires des états voisins de la Caraïbe, Ketty (haïtienne) et Sharon (saint-lucienne), ainsi que Natacha, qui présente le profil le plus « traditionnel » parmi les enquêtées martiniquaises ;
- Sept mères ont eu leur premier ou seul enfant **entre 18 et 21 ans** : Aïtasha, Esther, Laura, Marissa, Nadiège, Stéphanie, Vanessa ;
- Dix mères et un père ont eu leur premier ou seul enfant **entre 22 et 26 ans** : Aurélie, Catherine, Claude, Corinne, Erika, Hélène, Khaty, Leïla, Loïc, Sabine et Shanaëlle ;
- Six mères et un père ont eu leur premier ou seul enfant **entre 30 et 36 ans** : Anne-Marie, Chantale, Geneviève, Magdeleine, Marie Flor, Sophie et Steven ;
- Jean-Michel a adopté à **60 ans** son fils alors âgé de 23 ans.

3.6. COMPOSITION DU MÉNAGE

La majorité des parents seuls rencontrés sont des chefs de ménage qui vivent seuls avec leurs enfants : **22 ménages sur 29 comprennent uniquement le parent seul et ses enfants.**

Parmi les sept autres, une femme est en **concubinage récemment « régularisé »** : Leïla (32 ans) vit avec le père de ses deux derniers enfants (2 et 5 ans), qui, au moment du *focus group*, avait une autre adresse « légale » pour « les allocations » ; au moment de l'entretien, ils venaient de régulariser leur situation auprès de la Caf. La situation avait été longuement discutée pendant le *focus group*, les autres participantes mettant Leïla en garde contre des ennuis avec la Caf et le risque de devoir rembourser le « trop perçu » - le fait que le dernier enfant ait atteint 3 ans et que, de ce fait, la régularisation risque moins de leur faire perdre des allocations (elle constate d'ailleurs que l'augmentation du RSA compense la perte des allocations

« femme seule ») a sans doute facilité celle-ci. Mais, à la veille du second entretien individuel, Leïla avait de nouveau demandé à son compagnon, à la jalousie morbide et totalement « assisté » par elle, de « retourner chez lui ».

Ketty (23 ans), haïtienne en situation irrégulière et sans emploi, **partage une pièce avec ses trois enfants** (deux garçons de 4 et 7 ans, une fille de 18 mois) dans une petite maison également occupée par trois compatriotes et « prêtée » par un « protecteur » de Ketty.

Les cinq autres enquêté-e-s, quatre femmes et un homme, sont dans une **situation qui est souvent décrite comme « matrifocale » et typique des Antilles** : Erika (26 ans) habite chez ses parents avec sa fille et partage sa chambre avec celle-ci. Catherine (44 ans) vit chez sa mère avec ses deux fils (1 an et 19 ans) et partage également sa chambre avec son bébé. Loïc vit avec sa fille dans la maison de ses parents.

Mais c'est surtout la configuration résidentielle des deux dernières femmes qui apparaît « typiquement matrifocale » (plusieurs générations de mères seules sous le même toit) : Sabine (46 ans) vit chez sa mère (veuve) avec ses deux filles, nées de deux pères différents, dont Natacha (22 ans), qui vit donc avec sa mère, sa grand-mère, le fils qu'elle a eu à 16 ans et sa petite sœur, dans la maison familiale (située dans une commune de la partie nord-atlantique de la Martinique, souvent considérée comme un « conservatoire social »).

La situation de Marie Flor est à la fois nucléaire, pour ce qui concerne son ménage, et quasi-matrifocale, dans la mesure où elle habite une maison, dont elle est propriétaire, construite sur le terrain familial, près de la maison de ses parents.

3.7. NOMBRE D'ENFANTS DANS LE MÉNAGE OU HORS MÉNAGE

- Neuf parents seuls rencontrés ont **un seul enfant**, avec lequel elles ou ils vivent : Erika, Hélène, Khaty, Laura, Loïc, Natacha, Sophie, Vanessa – et Jean-Michel (adoption simple d'un enfant majeur) ;
- Onze ont **deux enfants**, un peu plus souvent **du même père** (Aïtasha, Anne-Marie, Chantale, Nadiège, Shanaëlle) ou **de la même mère** (Steven) que **de deux pères** (Aurélie, Catherine, Geneviève, Magdeleine, Sabine) ;
- Six ont **trois enfants, du même père** (Claude, Esther) ou **de deux pères** (Ketty, Leïla, Marie Flor et Marissa). Stéphanie a **quatre enfants de deux pères différents** et Corinne (qui a dû avorter d'un premier enfant, à 17 ans) vit avec ses **cinq enfants, de trois pères** ;
- Sharon vit avec **trois enfants de pères différents**, mais a eu **cinq enfants de trois pères** : son aîné (né en 2000) lui a été « enlevé » (donné, dit-elle, « par erreur » à une homonyme qui a accouché le même jour et dont le bébé est décédé à la naissance) à Sainte-Lucie, où elle a également perdu un bébé âgé de 5 mois (3^e enfant, du même père que les deux premiers), eu un 4^e enfant d'un homme qui l'aidait (elle s'est donc sentie « obligée » d'avoir des rapports avec lui, mais il avait, dit-elle « fait un trou dans la capote ») et où elle a fait connaissance du père martiniquais (handicapé) de sa dernière-née, qui a reconnu celle-ci lors de son immigration à la Martinique, mais ne contribue pas à son entretien.

3.8. FRATRIES MONO OU PLURIPATERNELLES DES ENFANTS DES ENQUÊTÉ-E-S

- Certains enfants n'ont **pas de demi-frères ou sœurs**. C'est le cas des enfants d'Hélène, Laura, Natacha, Sophie, Vanessa ;
- D'autres ont des **demi-frères ou sœurs du seul côté paternel** : c'est le cas des enfants d'Anne-Marie, Chantale, Claude, Erika, Esther, Khaty, Loïc, Nadiège, et peut-être des enfants d'Aïtasha. Il semble que les filles jumelles de Shanaëlle n'aient pas de frère ou sœur du côté de leur père biologique, mais elles ont une demi-sœur plus jeune du côté de leur ancien beau-père, qui les a reconnues et qui est leur père social et affectif ;
- La fille aînée de Corinne, le fils aîné de Marie Flor et les deux cadets de Marissa ont des **demi-frères ou sœurs du seul côté maternel**. Les deux filles de Steven également, bien que ce dernier soupçonne qu'il est peut-être le père d'un enfant vivant en France hexagonale ;
- **La plupart des enfants des parents seuls rencontrés ont des demi-frères ou sœurs des deux côtés, maternel et paternel** : c'est le cas des enfants d'Aurélië, Catherine, Geneviève, Ketty, Leïla, Magdeleine, Marissa, Sabine, Sharon et Stéphanie, ainsi que de l'aîné de Marissa et des cadets de Corinne et de Marie Flor.

3.9. ORIGINE ET APPARTENANCE SOCIALE

Une première constellation est constituée de parents seuls issus du prolétariat agricole ou domestique, martiniquais ou caraïbe, qui ont vécu une enfance marquée par la pauvreté, voire la misère, par la monoparentalité et l'existence de fratries composites, la non-reconnaissance par le père, l'absence ou la faible présence de celui-ci, et, souvent, par l'expérience du placement dans la famille ou en foyer de l'enfance et/ou d'agressions sexuelles par des membres de la famille.

C'est le cas de dix-neuf enquêté-e-s rencontré-e-s individuellement, dont sept femmes qui n'ont pas été reconnues par leur père, un homme qui a été abandonné (de fait) par sa mère et une femme qui a été abandonnée (de fait) par sa mère puis par son père.

- Aïtasha, fille unique née dans l'Hexagone d'une mère femme de ménage et couturière, et d'un père ouvrier métallurgiste qui a eu six enfants de cinq femmes (« *Un Antillais !* »), ne l'a pas reconnue et a été très absent de sa vie ; elle a été agressée sexuellement entre 8 et 12 ans par un beau-père, confiée pendant au moins un an à une tante qui a été de fait sa principale éducatrice et sa « vraie » famille ;
- Chantale, dont la mère, femme de ménage, a eu six enfants de plusieurs partenaires (« *Je ne sais pas combien, ce n'est pas quelque chose que vous vous permettez de demander à votre mère.* ») et dont les quatre aînés ont été placés en foyer de l'enfance ;

- Khaty, dont la mère, femme de ménage, s'est très tôt séparée du père de Khaty, un ouvrier agricole toxicomane, et est restée seule une dizaine d'années, avant d'avoir un enfant d'un « beau-père » de Khaty, qui, devenu alcoolique, abandonne la famille, puis deux enfants d'un mari beaucoup plus jeune qu'elle et qui « convoite » Khaty ;
- Magdeleine - dont la mère, femme de ménage, a eu six enfants de trois pères - a répondu positivement à toutes les questions sur les « difficultés » rencontrées dans l'enfance et l'adolescence, y compris les agressions sexuelles (à l'exception du placement en institution) ;
- Marissa, dont le père a quitté la Martinique sans prévenir la mère de Marissa, la laissant enceinte (« *An tan lontan sé plito kon sa moun té ka fé, épi ti-manmay tonbé, bagay konsa. Tchipp³⁵* »), a vécu avec sa mère et ses jeunes frères et sœurs, nés d'autres pères, dont l'un la « relaque » lorsqu'elle se baigne. Vers 12 ans, elle est victime d'agressions sexuelles de la part d'un beau-frère de sa mère. À 14 ans, elle fait une tentative de suicide, mais elle refoule le souvenir de ces agressions, que sa mère nie, la traitant de « vicieuse ». C'est à l'occasion de ses accouchements que ces souvenirs resurgissent et qu'elle provoque des explications devant sa famille et devant l'auteur (une cousine a également été victime). Lorsque l'auteur a reconnu qu'elle ne mentait pas, elle a enfin pu dormir sans insomnies, ce qui, dit-elle, ne lui était pas arrivé depuis... 42 ans ;
- Shanaëlle, dont la mère, ouvrière agricole, a eu sept enfants de six pères ; il semble qu'elle ait été agressée sexuellement par un beau-père ;
- Sharon, dont la mère, femme de ménage, a eu, à Sainte-Lucie, deux enfants du même homme, avec lequel elle ne vivait pas et auquel elle les a laissés, avant qu'ils soient récupérés par leur grand-mère maternelle ; après s'être mariée, quand Sharon avait 12 ans, cette mère a quitté Sainte-Lucie pour la Guadeloupe puis la Martinique. Depuis, elle renie sa famille saint-lucienne et a refusé d'aider sa fille quand celle-ci est venue en Martinique. Sharon, qui a été « complètement livrée à elle-même » à l'âge de 14 ans, a répondu positivement à toutes les questions concernant les difficultés vécues dans l'enfance et l'adolescence, y compris les agressions sexuelles, par le mari de sa grand-mère (à l'exception du placement en institution) ;
- Sophie, dont la mère, sans profession, a eu deux enfants du même homme, marié à une autre ;
- Steven, dont la mère est partie dès sa toute petite enfance, a été élevé par son père qui vivait seul (ce père s'est remarié lorsque Steven avait 20 ans, Steven a alors choisi d'aller vivre chez ses grands-parents paternels et de s'occuper de sa grand-mère aveugle ; un autre enfant du couple parental a été élevé par la grand-mère maternelle ; Steven a des demi-frères et sœurs du côté maternel comme du côté paternel).

C'est aussi le cas de neuf enquêté-e-s, enfants légitimes, légitimés ou reconnus par leur père, mais qui ont connu des **séquences monoparentales** plus ou moins longues, sans leur père ou sans leur mère, après une séparation, un décès ou un abandon :

- Corinne, dont la mère a élevé huit enfants, dont trois de son mari, le père de Corinne, qu'elle a quitté lorsque Corinne avait dix ans. Corinne a été agressée sexuellement par ses frères ;

³⁵ Dans le temps, ça se passait comme ça, et puis le bébé arrivait, un truc comme ça. Tchipp (son et moue de désapprobation).

- Geneviève, qui, née dans l'Hexagone de parents « métropolitains », a vu ceux-ci divorcer lorsqu'elle avait 2 ans. Pendant huit ans, elle a vécu seule avec sa mère, directrice d'école, qui s'est remariée et a eu deux autres enfants. Le père, rédacteur en chef d'un quotidien régional, s'est remarié deux fois et a eu également deux autres enfants ;
- Ketty, qui, née à Haïti, a eu une enfance heureuse, bien qu'elle ait été souvent malade et que le père, prenne « *tout l'argent du foyer pour entretenir d'autres femmes* » (il avait huit enfants « dehors »). La mère de Ketty s'était déjà installée en République Dominicaine avant le décès de son mari. Ketty l'y rejoint alors, à 16 ans, quittant l'école sans diplôme, et y donne rapidement naissance à deux enfants. Vivant très difficilement, elle émigre illégalement en Martinique trois ans plus tard ;
- Laura, dont les parents vivaient en concubinage et se sont séparés quand elle avait une dizaine d'années, a vécu jusqu'à sa majorité avec sa mère restée seule (« tatie » - ou surveillante des enfants des écoles à la cantine ou après les classes) et son jeune frère ;
- Leïla, dont les parents – mère aide-soignante et père ouvrier dans l'industrie automobile en métropole - ont divorcé pendant sa petite enfance et qui, à 14 ans, comme ses trois frères et sœurs nés du mariage, a été « dispatchée dans les familles » en Martinique pour que sa mère puisse « repartir en France travailler » et refaire sa vie avec un nouveau conjoint dont elle a eu deux nouveaux enfants ;
- Nadiège, légitimée par le mariage de ses parents, peu après sa naissance, et qui s'est retrouvée en situation monoparentale à 9 ans après le décès de son père ; sa mère, ouvrière agricole, qui avait eu un enfant avant de rencontrer le père de Nadiège, en a eu un autre, d'un troisième partenaire, après le décès de son mari, décès après lequel Nadiège a été placée comme servante chez une voisine, puis en foyer de l'enfance ;
- Sabine, l'une des huit enfants d'un couple marié composé d'un père ouvrier agricole et d'une mère qui faisait des « *ti-djobs* », est restée vivre avec sa mère après le décès de son père. Elle-même n'a jamais travaillé à l'extérieur (ne faisant aussi que « *des ptits djobs dans les champs ou du tressage* »), a souffert de la pauvreté et eu deux enfants de pères différents - dont Natacha, qui a eu, à 16 ans, un enfant non reconnu par un père étudiant (lequel n'est « *venu le voir* » que jusqu'à ses 3 ans - il en a six) et qui, à 23 ans, n'a encore pas travaillé ;
- Vanessa a été reconnue par son père « *un gros cadre* », dit-elle, qui, lorsqu'elle est née, vivait avec la mère de Vanessa. Celle-ci, qui a occupé irrégulièrement des emplois de « tatie », avait déjà deux filles de deux autres partenaires et en a eu une autre avec un nouveau partenaire après le départ du père de Vanessa. Vanessa et deux de ses sœurs, dont l'une n'était âgée que de 6 ans, ont fait l'objet d'agressions sexuelles et de viols de la part d'un « beau-père ».

Ces mères seules - dont trois seulement ont entrepris ou fait des études supérieures (bac + 2) et quatre n'ont pas dépassé la classe de 4^e - sont aujourd'hui pour la plupart chômeuses ou *djobeuses*, quelquefois en formation ou en emploi aidé, avec des parcours scolaires et professionnels « *sinueux* ». Seul-e-s Khaty, assistante sociale, et Sophie, assistante d'éducation qui se prépare à ouvrir un cabinet de psychologue, ont fait une formation supérieure et ont un emploi, comme Geneviève, *community manager*, et Steven, maçon et élagueur.

Une deuxième constellation est formée des **parents seuls qui ont grandi dans un contexte conjugal, avec des parents le plus souvent mariés** (seuls les parents d'Hélène vivaient en concubinage, mais le père avait reconnu les deux enfants nés du couple ; les parents de Jean-Michel étaient tous deux remariés, leur précédente union n'ayant pas résisté aux événements de la seconde guerre mondiale ; ceux de Loïc vivent ensemble, sans que les conditions de l'entretien aient permis de savoir s'ils étaient ou non mariés). Leurs **parents, agriculteurs, artisans ou fonctionnaires**³⁶, disposaient de terres (Anne-Marie, Aurélie), d'un métier (le père de Marie Flor était artisan peintre, celui d'Erika métallurgiste), d'une entreprise (les pères d'Esther, Claude et Hélène étaient entrepreneurs et/ou maçons) ou d'une fonction (le père de Stéphanie était douanier, celui de Catherine policier et celui de Jean-Michel militaire) – qui mettaient leurs familles à l'abri de la pauvreté, à condition que le père ne dilapide pas « *son argent avec d'autres femmes* » : le père de Claude avait « *quatre ou cinq enfants dehors* », ceux d'Aurélié, d'Anne-Marie, de Catherine, de Loïc, de Marie Flor et de Stéphanie en avaient au moins un - seuls ceux d'Esther et d'Hélène n'en avaient pas, du moins à la connaissance de leur fille.

Cinq de ces dix parents seuls au moins ont le niveau bac + 2 (Aurélié, Claude, Hélène, Jean-Michel et Marie Flor) et ont un emploi (assistante ingénieur dans une entreprise publique, policière municipale, cadre municipal), ont créé une entreprise (guide touristique) ou sont en formation (master 2 de musique)³⁷.

3.10. RELIGION

L'appartenance religieuse étant apparue, dans nos enquêtes précédentes, comme une dimension importante des histoires de vie et des comportements en matière familiale, nous avons tenu à compter un certain nombre de parents seuls appartenant aux églises évangéliques ou adventistes, d'où la participation de Paola Lavra au séminaire adventiste sur la famille, qui lui a permis d'avoir un entretien individuel avec trois participantes à ce séminaire : Khaty, Corinne et Nadiège.

Mais d'autres répondantes se sont aussi déclarées adventiste (Sharon), protestante (Ketty, sans précision), bouddhiste (Geneviève) ou évangélistes (Esther, Jeanne).

Catherine, Claude, Erika, Hélène, Laura, Magdeleine, Marie Flor et Vanessa se sont dites sans religion ou non pratiquantes, mais Anaïs, Anne-Marie, Aurélié, Chantale, Micheline, Shanaëlle, Sophie et Stéphanie ont affirmé que la religion (catholique) jouait un grand rôle dans leur vie, Aïtasha s'est réclamée d'une recherche spirituelle jouant également un rôle important dans sa vie et Steven, qui ne se réclame d'aucune religion, se dit très attaché à sa « foi » qui lui permet de survivre dans un monde hostile.

³⁶ Les données manquent quant à la situation sociale du père de Loïc ; sa mère s'occupe de personnes âgées après avoir été agent de cantine. Ils vivent dans un quartier très populaire - et même « dangereux » - de Fort-de-France.

³⁷ Il semble que Loïc soit sorti du système scolaire sans diplôme, mais il a fait une formation avec l'Afpa et est en attente de stage.

3.11. STATUT MATRIMONIAL ET FAIT GÉNÉRATEUR DE LA SITUATION MONOPARENTALE

Le fait générateur de la situation monoparentale est le **divorce** dans quatre cas : Esther parmi les femmes rencontrées en entretien, Anaïs, Janice et Jacqueline, parmi les femmes qui ont seulement participé à un *focus group*. Parmi ces dernières, c'est le **décès** de son compagnon qui est la cause de la situation monoparentale actuelle de Jeanne. C'est l'**adoption** simple d'un majeur dans le cas de Jean-Michel (un entretien prévu avec un père veuf n'a finalement pas pu avoir lieu).

À l'exception des divorcées et de Jean-Michel, tous les parents seuls rencontrés sont **célibataires** (Le statut matrimonial exact de Jeanne reste incertain tandis que Jean-Michel a fait, semble-t-il, il y a longtemps, un « mariage blanc » avec une amie sans jamais régulariser sa situation matrimoniale, mais l'adoption simple de son fils ne concerne que lui et non cette amie, avec laquelle il est resté en contact « *de loin en loin* »).

Le fait générateur le plus fréquemment rencontré est donc la **séparation d'un couple parental non marié**, séparation qui a pu intervenir dès la grossesse, sans qu'il y ait eu cohabitation (comme pour, entre autres, le fils de Khaty et celui de Natacha, l'aînée de Geneviève et de Sabine ou les filles jumelles de Shanaëlle), quelques mois après la naissance et une cohabitation « en pointillés » ou « alternante » (tour à tour chez les parents de l'un et de l'autre), ou beaucoup plus tard, après des années de cohabitation, comme pour Aïtasha (quatorze années) ou Claude (dix-huit années) (voir *infra* 2^e partie, chapitre 2).

Crédits :

- Roger Cantacuzène a rencontré Erika, Kevin, Laura, Leïla, Magdeleine, Marissa et Vanessa. Il a participé aux *focus group* de Rivière-Salée et de Saint-Pierre.
- Joëlle Kabile a rencontré Charles-Henri, Édouard, Jean-Michel, Mauro et Pierre-Paul. Elle a participé au *focus group* de Rivière-Salée.
- Roger Cantacuzène et Joëlle Kabile ont rencontré ensemble Loïc et Steven.
- Paola Lavra a rencontré Aïtasha, Claude, Corinne, Esther, Khaty, Marie Flor et Nadiège. Elle a participé au *focus group* des Trois-Ilets.
- Nadine Lefaucheur a rencontré Geneviève et Shanaëlle. Elle a participé au *focus group* de Rivière-Salée.
- Myriam Thiroit a rencontré Aurélie, Catherine, Natacha, Sabine, Sophie et Stéphanie. Elle a participé au *focus group* de Saint-Pierre.
- Mylenn Zobda Zebina a rencontré Anne-Marie, Chantale, Hélène, Ketty et Sharon. Elle a participé aux *focus group* des Trois-Ilets et de Saint-Pierre.

Bien que ce rapport soit le fruit d'un travail collectif, la préparation et la rédaction des différents chapitres de ce rapport sont à porter plus particulièrement au crédit de :

- Roger Cantacuzène, pour la deuxième partie du chapitre III.2 sur les « autres ressources et les réseaux de soutien ».
- Joëlle Kabile, pour les deuxième et troisième parties du chapitre II.5 sur « les devoirs des pères seuls et séparés » et « les réseaux sociaux et les sociabilités "interlopes" chez des jeunes pères ».

- Paola Lavra, pour le chapitre II.2 sur « la famille d'origine et la maltraitance ».
- Nadine Lefaucheur, pour l'introduction, pour les chapitres II.1 et II.3 sur « les difficultés de l'enfance » et « la constitution de la famille et les faits générateurs de la situation d'isolement », pour la première partie du chapitre II.5 sur « les pères des enfants des femmes rencontrées », ainsi que pour la conclusion et la note de synthèse.
- Myriam Thiot, pour les chapitres de la troisième partie, portant sur « l'emploi et la formation », « les ressources financières », « les conditions de logement » et « les représentations de la pauvreté ».
- Mylenn Zobda Zebina, pour le chapitre II.4 sur « la conjugalité et la sexualité » et pour le chapitre III.5 sur « la santé ».

PARTIE II. - TRAJECTOIRES ET RELATIONS FAMILIALES

CHAPITRE I – LES DIFFICULTÉS DE L'ENFANCE

Une liste de dix « difficultés » éventuellement rencontrées dans l'enfance ou l'adolescence a été proposée aux mères seules rencontrées :

- avoir souffert de la pauvreté, de la misère ;
- avoir souffert du manque d'affection ;
- s'être sentie rejetée ou moins aimée à cause de son apparence physique ;
- avoir été souvent punie ou frappée injustement ;
- avoir été maltraitée ou avoir servi de souffre-douleurs ;
- avoir souffert de l'alcoolisme de proches ;
- avoir vécu dans un climat de graves tensions ou de violences familiales ;
- avoir été confiée au moins un an à un membre de la famille autre que le père ou la mère ;
- avoir été placée en famille d'accueil ou en institution ;
- avoir subi des agressions sexuelles pendant l'enfance ou l'adolescence.

Pour différentes raisons tenant aux conditions de passation des entretiens, la liste des « difficultés connues dans l'enfance ou l'adolescence » n'a pas pu être proposée explicitement aux trois pères seuls rencontrés. Jean-Michel et Loïc n'ont pas fait état de difficultés particulières dans leur récit de vie. Jean-Michel semble avoir eu une enfance heureuse en dépit du racisme dont a souffert dans l'Hexagone le couple parental, « mixte », et d'un accident de voiture à l'âge de quatre ans, dont il a réchappé sans dommage mais qui a conduit à une hospitalisation d'un an pour sa mère, pendant laquelle il a été pris en charge par une tante. Malgré l'environnement très « dangereux » dans lequel a grandi Loïc, celui-ci (manifestement incapable de répondre à un questionnaire structuré) ne semble pas avoir particulièrement souffert dans son milieu familial. Steven, lui, a été, comme Sharon, abandonné par sa mère peu après la naissance ; élevé par son père, il a été l'objet de graves maltraitements physiques de sa part et, apparemment, de très peu de marques d'affection.

Parmi les mères seules rencontrées, trois ont répondu négativement à toutes les questions portant sur d'éventuelles difficultés rencontrées dans leur enfance ou leur adolescence : C'est le cas d'Erika (née de parents mariés, chez lesquels elle vit avec sa fille), de Geneviève (parents divorcés et remariés) et de Laura (parents séparés quand elle avait quatorze ans, qui cite sa mère comme la personne dont elle était alors le plus proche).

Neuf mères seules n'ont répondu positivement qu'à un ou deux items sur dix : pour Hélène et Natacha, il s'agit du sentiment d'avoir été rejetée (à l'école ou au collège) en raison de leur surpoids ; Sabine ne signale que « la pauvreté, voire la misère » de ses parents, ouvriers agricoles ; Sophie, enfant « dehors » et membre d'un « foyer secondaire », a un temps été confiée à sa grand-mère, dans la maison de laquelle elle vivait avec sa mère, sans profession, (qui était la personne dont elle était le plus proche) et sa sœur, sans préciser pourquoi elle a ainsi été confiée à cette grand-mère (maladie de la mère ?) et sans qu'elle signale qu'il s'agissait vraiment d'une difficulté sérieuse. Ketty n'a fait état que de la misère qu'elle a connue en Haïti,

puis en Dominique, où sa mère avait émigré pour « *chercher la vie* » et du fait d'avoir été confiée quelques temps à un oncle et une tante (sans qu'elle l'ait apparemment mal vécu) avant de rejoindre sa mère. Catherine et Stéphanie (qui ont toutes deux vu leurs parents, mariés et vivant en France hexagonale, se séparer pendant leur adolescence) font état d'un climat de graves tensions et de violence familiale³⁸, mais indiquent leur mère, pour la première, et les parents, pour la seconde, comme les personnes dont elles étaient le plus proche. Stéphanie y ajoute le sentiment d'avoir manqué d'affection – le seul problème dont Anne-Marie et Aurélie ont également fait état. Leïla et Marie Flor, qui ont toutes deux répondu positivement à trois items, ont « un peu » souffert de la pauvreté ; Leïla, née en France hexagonale, y a souffert du racisme à l'école, et Marie Flor a souffert de voir son père frapper sa mère ; toutes deux disent aussi avoir manqué d'affection - item le plus souvent cité : dix-sept femmes sur vingt-six.

1.1. LE MANQUE D'AFFECTION

Avoir souffert de manque d'affection était également l'item qui arrivait en tête dans les réponses féminines lors de l'enquête Envef-Martinique, les hommes rapportant plus souvent avoir fait l'objet de coups et de châtiments physiques répétés. Le discours libre des enquêtées sur leur enfance incite à penser ou confirme que le manque d'affection dont il est question est le manque d'affection de la part de la mère³⁹. Ce manque d'affection, réel ou ressenti, de la part de leur mère, est parfois imputé par les enquêtées à la couleur de leur peau, les préférences de la mère étant supposées aller à une (demi-)sœur plus claire, *chabine*⁴⁰, ou dépendre des (mauvaises) relations que cette mère a eues avec le père de l'enquêtée, ou encore tenir au sexe de celle-ci : la mère d'Esther ne voulait pas de filles, seulement des garçons, celle de Kathy était, semble-t-il, « *dérangée* » par la « *convoitise* » sexuelle que sa fille suscitait.

Si les développements habituels sur « la famille antillaise » pointent tous le rapport privilégié et positivement chargé d'affectivité entre les hommes et leurs mères, ils négligent habituellement la question du rapport affectif entre les filles et leurs mères, ne mettant l'accent que sur les services que les unes et les autres se rendent et sur la fréquence de leurs échanges et de leur proximité résidentielle. Or, rendre visite ou téléphoner à sa mère chaque jour, lui rendre ou en recevoir des services, ne garantit pas l'existence d'un rapport affectivement satisfaisant, ainsi que l'exprime bien Aïtasha, dessinant « sa » famille :

« J'ai du mal à mettre ma mère, et pourtant ma mère est ma famille, hein ! Je me dis que c'est ma famille, charnellement, mais dans le cœur, c'est plus difficile, alors, je suis mitigée... et pourtant j'ai des rapports avec elle tous les jours, hein ! (...) elle m'impose de lui parler tous les jours. »

En-dehors des cas flagrants de maltraitance physique et/ou psychologique, il faudrait s'interroger sur l'existence plus générale d'une version féminine du « tabou de l'intime » qui empêcherait les mères antillaises – ou aurait empêché les mères des générations précédentes - de manifester leur affection,

³⁸ L'entretien réalisé, dans le cadre de l'enquête Faire famille, avec Théo, la mère de Catherine, montre effectivement qu'après une période plutôt calme et heureuse pendant l'enfance de Catherine, le climat familial s'était fortement dégradé après que le père de Catherine, policier, ait imposé à sa femme de quitter l'emploi où elle s'épanouissait, pour revenir à la Martinique pour prendre soin de la grand-mère qui l'avait élevé, mais qui « détestait » Théo, et comment cette période de graves tensions et de violences conjugales avait débouché sur le divorce demandé par Théo.

³⁹ Une psychologue témoignait récemment : « les femmes viennent me voir à propos des difficultés de leurs enfants et ne font que parler de leurs mères qui ne les aimaient pas ».

⁴⁰ *Chabin, chabine* : Personne à la peau claire, aux traits négroïdes et aux cheveux blonds crépus. La *chabine* est censée avoir des qualités particulières et une ardeur sexuelle hors du commun.

pourtant réelle, à leurs filles, étant avant tout soucieuses de veiller à ce que celles-ci ne dérogent pas à la respectabilité qui est attendue d'elles, et de les « corriger » pour qu'elles « marchent droit ». Il ne faudrait pas oublier que le mode d'éducation « traditionnel », largement fondé sur les châtiments physiques – « qui aime bien, châtie bien » - s'inscrivait dans une culture de pauvreté et de survie, dans laquelle il n'apparaissait pas que ce soit aimer vraiment les enfants que de les élever « dans du coton », au lieu de les préparer à ce qu'ils devront affronter et, plus particulièrement pour les filles, de les préparer à être des *potomitan* et à savoir se sacrifier pour leur famille et leurs enfants. Plusieurs enquêtées, qui ont souffert de ce mode d'éducation et du manque d'affection – ou d'expression de l'affection - ont ainsi affirmé qu'elles n'élevaient pas leurs enfants comme elles avaient été élevées elles-mêmes :

« Non, non ! Il faut discuter, il faut expliquer à l'enfant : “ça, c'est pas bien”. Lui expliquer le pourquoi. Lui parler : il faut lui parler. Ça, j'ai pas eu ça avec maman. Elle ne savait pas lire, ne savait pas écrire... » (Nadiège) ;

« Non, pas du tout. J'essaie d'être le plus possible présente. Maman travaillait, quand elle rentrait, elle babillait⁴¹, tandis que, là, je prends le temps » (Marie Flor) ;

« Ah non, pas du tout ! Ça, c'est clair et net : pas du tout. Déjà, je suis présente, à l'écoute de mes enfants, je leur donne de l'amour, de l'affection. Non, c'est complètement différent. (...) Ma mère m'a tellement... inhibée, je ne sais pas comment dire ça, elle m'a tellement détruite, qu'en fait, je ne me voyais pas réussir scolairement, je ne me voyais pas d'avenir. (...) J'explique, je lui parle, je communique. Contrairement à ma mère qui ne cherchait pas à savoir et qui me donnait des coups » (Magdeleine) ;

« J'essaie d'être beaucoup plus attentionnée. Parce que c'est ça qui a manqué » (Aurélié) ;

« Ma mère, elle a souffert dans le sens où elle n'a pas vécu avec sa mère. Donc, sa tendresse, son amour qu'elle a pour ses enfants, elle l'a montré autrement. Parce que, elle, elle était toujours en mouvement, elle bougeait tout le temps ! (...) T'avais pas le temps de lui parler » (Claude) ;

« Trop de coups avant » (Stéphanie) ;

« Avant, c'était trop dur. Je suis moins dure. J'essaie de faire comme maman m'a donné, mais avec plus de tendresse. L'affection que je n'avais pas, je leur donne. (...) Il faut leur parler d'abord, avant de les taper, leur expliquer, et s'il refait, je lui donne une calotte. Avant de m'énerver, je parle beaucoup » (Chantale) ;

« En fait, les coups fonctionnent pas. C'est-à-dire que nous, on a été éduquées comme ça. Moi, j'ai été éduquée : il fallait taper, donc j'ai reproduit la même chose, mais avec le temps, j'ai dit : “mais, je n'aide pas l'enfant comme ça, et moi-même, je suis toujours énervée, stressée”. Donc, je prends du recul et, quand je me suis refroidie, là, je discute et ça passe mieux que si c'était les coups sans explication. Si l'enfant tourne mal, c'est parce qu'il n'a pas eu l'écoute au moment où il le fallait et qu'on n'a pas été assez attentif à sa détresse » (Shanaëlle) ;

« Ce n'est pas la même génération, donc ce ne sont pas les mêmes conceptions de l'éducation. On est plus tolérants que nos parents, par exemple. Je ne frustre pas mes enfants. Je parle avec eux. Je leur

⁴¹ Grondait, disputait.

témoigne beaucoup d'affection, surtout que j'ai souffert du rejet de ma mère ou, du moins, de son manque d'affection quand j'étais jeune » (Anne-Marie).

À l'inverse, la jeune Erika, qui n'a connu aucune « difficulté » particulière dans son enfance, sauf d'avoir été trop « couvée », et qui est également partisane « d'expliquer » les choses à sa fille, âgée de 3 ans, recourt cependant sans problème aux « *bonnes vieilles méthodes* » pour se faire « respecter » et, estime-t-elle, pour rendre sa fille plus autonome qu'elle ne l'est elle-même, qui, sans travail, vit chez ses parents avec sa fille :

« Je fais différemment. Je veux prendre un peu d'elle (sa mère), mais tout en faisant différemment, d'une autre manière, au niveau des explications, pour lui (sa fille) faire prendre conscience des choses. Moi, j'ai été élevée en étant protégée. Mais, sachant que, elle, elle n'est pas comme moi, je veux au contraire la pousser au maximum pour qu'elle devienne plus autonome. Je ne veux pas qu'elle soit trop comme moi. Je voudrais qu'elle soit beaucoup plus ouverte et plus heureuse. »

Si ta fille fait une bêtise ou désobéit, que faut-il faire, selon toi ?

« La gronder, la corriger. »

Et ça marche ?

« Humm, pas toujours, mais ça commence à marcher, ça commence à marcher : j'ai trouvé une solution infaillible ! »

Ah bon, et qu'est-ce que c'est ?

« La ceinture... »

Et là, ça marche ?

« Dès qu'elle la voit... Déjà, quand je l'appelle, elle commence déjà à pleurer, parce qu'elle sait que c'est la ceinture que je vais lui donner. Là, elle stoppe. Avec ça, au moins, j'arrive à me faire respecter. »

Alors qu'avant, non ?

« Avant, non. Même avec ma main, ça ne suffit pas. Mais, là, je suis sûre qu'elle obéit. »

Même si tu essayais d'expliquer, elle n'écoutait pas ?

« Elle n'écoutait pas ».

1.2. LE CUMUL DES DIFFICULTÉS

Huit mères seules rencontrées ont fait état de cinq ou six « difficultés » rencontrées dans leur enfance ou leur adolescence sur les dix proposées (Chantale, Claude, Corinne, Esther, Khaty, Marissa, Nadiège et Shanaëlle) ; Aïtasha a répondu positivement à sept items, Magdeleine à huit, Sharon et Vanessa à neuf.

Alors que le climat de tensions et de violences familiales n'a été mentionné que par trois des femmes qui ont répondu positivement à deux ou trois items (Catherine, Marie Flor et Stéphanie), il l'a été, à l'exception de Khaty, par toutes les femmes qui ont cumulé au moins cinq « difficultés ». Ces femmes ont trois fois plus souvent que les autres déclaré avoir souffert de la pauvreté, voire de la misère. Neuf d'entre elles ont

également déclaré avoir souvent été frappées elles-mêmes « injustement » et sept avoir « servi de souffre-douleurs » - ce qui n'est le cas d'aucune des femmes ayant fait état de trois « difficultés » au plus. Ce climat de violence a été associé à l'alcoolisme de proches dans sept cas. Huit femmes de ce groupe ont également été confiées à un membre de la famille pendant au moins une année, dont une a finalement été placée en foyer, alors que trois femmes seulement de celles qui ont déclaré au plus trois « difficultés » ont été confiées à leur grand-mère (Catherine, Sophie) ou à un oncle et une tante (Ketty).

Surtout, ce n'est que dans le groupe de femmes qui ont cumulé les difficultés que l'on retrouve les six ou sept femmes qui ont été victimes d'agressions sexuelles dans leur enfance.

Les femmes qui ont déclaré avoir rencontré au moins cinq « difficultés » dans leur enfance sont nettement plus nombreuses parmi celles qui n'ont pas été reconnues par leur père (sept sur neuf), que parmi celles qui, légitimes ou reconnues, ont connu au moins une séquence monoparentale (trois sur neuf) et que celles qui ont grandi dans un contexte conjugal (deux sur huit). Elles sont aussi plus nombreuses parmi celles dont les parents appartiennent au prolétariat agricole ou domestique (neuf sur seize) que parmi celles dont les parents sont exploitants agricoles, artisans, ouvriers qualifiés ou fonctionnaires (trois sur dix).

CHAPITRE II - FAMILLE D'ORIGINE ET MONOPARENTALITÉ : COUPURES ET FILIATIONS

Comment se situe la famille d'origine dans l'économie d'un projet de conjugalité et de parentalité ? Dans quelle mesure peut-elle déterminer le choix du partenaire et le désir/non désir de maternité, de parentalité, voire de monoparentalité ? Peut-elle être rendue responsable de l'échec ou de la réussite de ce projet ?

Et encore, quelle place prend-elle dans la constellation familiale actuelle des informatrices ? Quel rôle assument le père, la mère et la fratrie dans cette nouvelle configuration familiale et en rapport avec la subsistance des enfants du foyer monoparental ? Quel apport moral et matériel sont-ils capables d'octroyer ou de refuser ? Quel héritage et quelle forme de transmission peuvent-ils assurer aux générations successives ?

« Faire famille en situation de conjugalité » et « faire famille en situation de monoparentalité » peuvent représenter soit deux configurations différentes et distantes, soit un **modèle unique**, modulé en fonction du statut social et des valeurs religieuses ou de respectabilité, **confirmé ou infirmé** par la déviance, par la violation de l'interdit, par l'échec vécu tel un « destin inéluctable », par un héritage de souffrance et de violence transmis et perpétué d'une génération à l'autre.

Le modèle familial serait ainsi relativement homogène en termes de valeurs partagées, de façonnage culturel, voire d'assimilation et de normativité, mais il finirait par être trahi et contredit par des « sous-valeurs » et « sous-normes » issues des domaines qui construisent les rapports de genre : sexualité, virilité/féminité, masculin/féminin, voire domination masculine. Le respect des injonctions de virilité et de puissance/pouvoir masculin (contre impuissance/faiblesse) induit la négation d'un équilibre familial fondé sur l'égalité et le partage des responsabilités et du plaisir. Tout ce qui construit l'individu dans son rapport au genre d'appartenance semble déconstruire (ou empêcher de se construire) le rapport de couple et inhiber l'architecture et la cohérence familiale souhaitées, notamment, par les femmes dont le statut et la valorisation sont définis par la respectabilité et l'exercice du rôle de compagne et de bonne-mère. Modèle invoqué et réalité familiale représentent ainsi deux facettes du même concept de la famille « antillaise » : la pluralité de ses configurations oscille entre la norme⁴² et la trahison de la norme, entre l'équilibre et un déséquilibre permanent qui alimentent le pathos et la souffrance qui marquent souvent les relations de couple, la structure familiale et le rapport à la parentalité.

Le recours à l'histoire coloniale qui fonde en partie ces rapports de genre et cette contradiction permanente mérite aujourd'hui d'être revisité et actualisé à la lumière des changements sociaux et du pouvoir des représentations.

La genèse et l'évolution de la famille d'origine imposent le dépassement du champ conceptuel axé sur les représentations antinomiques de « potomitan » et de « coureur de jupons », par une analyse fine et une enquête comparative élargies à l'ensemble de l'espace culturel concerné par la même histoire coloniale et par un solide héritage de violence.

⁴² Norme qui peut changer selon le milieu social d'appartenance.

Cet héritage et les formes de violence symboliques et physiques qui en dérivent semblent encore puissamment informer les relations de couple et les espaces de création et d'évolution de la famille (espace intime, école, espace religieux, espaces publics).

L'approche analytique réservée à la famille d'origine va ainsi aboutir à un constat, celui de la fréquence d'une violence fondatrice des rapports familiaux et de couple qui peut déterminer le choix/non choix d'une monoparentalité assumée et/ou subie le plus souvent par les femmes, par les enfants.

2.1. DÉFINIR ET CONSTRUIRE SA FAMILLE : ENTRE OUBLI DES ORIGINES ET DÉSIR D'APPARTENANCE

« Pouvez-vous me dire à qui vous pensez d'abord quand je dis "votre famille" ? »

La toute première question qui suit la présentation de l'enquête vise à susciter l'authenticité et la spontanéité des réponses fournies par nos informatrices lorsqu'elles désignent deux configurations familiales classiques : l'une, incluant les parents et la fratrie, fait appel aux origines et au sentiment d'appartenance ; l'autre, mentionnant seulement la progéniture et parfois le moi-mère, voit dans son propre foyer un nouveau départ et le seul vrai point d'ancrage, presque à signifier une coupure, une déception.

Ainsi, douze parmi nos informatrices semblent considérer la coupure avec la famille d'origine comme élément nécessaire à l'édification d'un nouveau foyer lorsqu'elles emploient les pronoms possessifs et personnels pour déclarer solennellement :

« Ma petite famille [...] celle que j'ai construite [...] mes enfants (Claude et Sharon) - Ma famille c'est moi » (Nadiège), « Mon fils/Mes enfants et moi » (Khaty, Anne-Marie, Nadiège), « Mes enfants, mes garçons, mes fils ! » (Aïtasha), « Ma/mes fille/s » (Vanessa, Shanaëlle, Catherine), « Mes enfants. C'est tout » (Esther, Marie-Flor).

Les enfants deviennent ainsi la raison de vivre et d'avancer malgré le poids d'un triste héritage qui implique dépassement et oubli de la famille d'origine :

« Mon fils m'a dit : "Maman, tu as tes enfants, c'est ta famille, tu t'en fous de ce qu'il y a autour, c'est nous là, je suis là" et c'est de là que j'ai compris que maintenant je vis pour moi. Ne pas vivre pour mes frères, pour ma mère, pour ma sœur... » (Corinne).

À l'inverse, seize informatrices revendiquent la place très importante que la famille d'origine revêt dans leur quotidien et concentrent l'image de cette famille le plus souvent dans la figure d'une mère qui représente à elle seule les origines, l'appartenance et l'ancrage.

Pour Corinne (comme pour Shanaëlle), le mot famille renvoie directement à la famille d'origine qu'elle détaille comme suit :

« Heu, qui sont-ils ? Ma maman, mon père et combien nous sommes ?! Nous sommes huit. Moi je suis la dernière. J'ai deux frères jumeaux, alors, il y a encore... nous sommes huit, j'ai une seule sœur et six frères ».

La famille d'origine apparaît constamment dans le récit de Ketty et de Chantale qui incluent dans la constellation familiale « les enfants, papa, maman, sœurs et frères, taties, tontons, cousins et cousines, oncles, tantes, neveux et nièces... », auxquels Anne-Marie associe les figures de la marraine et du parrain.

La famille élargie et parfois recomposée construit ainsi une constellation qui prend sens et ampleur dans tout un cycle de vie familiale dont la ressemblance et les avis d'obsèques garantissent le contrôle et l'appartenance :

« À qui je pense ? À ma fille, mon père, ma mère, mon frère, le papa de ma fille. Cela c'est la famille au premier degré. J'ai plus de vingt tantes et oncles. Grand-mère et grand-père : quatre enfants ensemble, dont ma mère qui est l'aînée. Ils se sont séparés, ma grand-mère a eu neuf enfants et mon grand-père sept, ils se sont remariés chacun. Et du côté de mon père, ma grand-mère en a eu dix-sept et en a perdu sept, donc onze en vie. Mon père est le seul qu'elle a eu avec son mari, elle a eu cinq maris. Le père de mon père a eu quarante enfants, cela fait quarante ans que j'écoute les avis d'obsèques et qu'on se reconnaît en raison de la ressemblance » (Hélène).

2.2 LE « BEAU » ET LE « DEMI » ONT-ILS LE DROIT D'APPARTENANCE ?

Pour Laura et Geneviève, le beau-père et les demi-frères font partie à juste titre d'une famille qui peut impliquer des nouvelles configurations tant qu'elle garantit une cohésion et une cohérence d'ensemble :

« Mon beau-père, mon demi-frère et ma demi-sœur du côté de ma mère, mon père, ma demi-sœur et mon demi-frère du côté de mon père et, bien sûr, mes enfants » (Geneviève).

Pendant que Khaty exclut le beau-père et lui attribue une place excentrée et distante de la cellule de base :

« C'est vrai que je vais apporter une autre particularité : ma mère s'est mariée, donc il y a mon beau-père, mais c'est vrai que je ne l'intègre pas dans les personnes proches parce que je n'ai pas une relation vraiment établie avec lui. C'est pour ça que je le mets à un endroit un peu excentré par rapport à notre cellule ».

Cette place en marge trouve ses raisons dans une posture ambiguë et dangereuse qui, loin de contribuer à l'équilibre familial, le perturbe profondément et insinue le doute :

« En fait, j'étais la jeune fille très développée – j'avais une forte poitrine à l'époque – j'étais assez jolie et mon beau-père a développé une sorte de jalousie : il me voyait comme la jeune fille trop convoitée, il fallait tout le temps que je me couvre, je ne devais pas sortir, je ne devais pas fréquenter les gens. À un moment donné, j'ai même développé une psychose selon laquelle il était amoureux de moi. Il faut que je te dise qu'il est beaucoup plus jeune que ma mère ; donc quand il est arrivé dans notre vie il avait une vingtaine d'années et moi j'en avais dix ! On a peut-être douze ou treize ans d'écart. Parce que ma mère a 52 ans, elle m'a eue à 19 ans, et lui il a une quarantaine d'années. Et moi j'en ai 33. C'est assez heu, escalier... il avait une relation assez spéciale, ambiguë, et puis il faisait en sorte de monter ma mère contre moi, hein, en disant ma mère : « oui, hich ou se an pitan », ta fille c'est une pute, elle traîne dans la rue, tous les hommes lui courent après... ».

Si le beau-père n'a pas toujours une place privilégiée dans la perception d'une famille idéale et peut aller jusqu'à constituer un danger et une menace qui s'insinue dans l'intimité familiale (Esther, Khaty), les demi-frères et les demi-sœurs, tout en portant parfois la trace d'un deuil du modèle familial parfait et d'une forme de trahison perpétrée contre la « légitimité et la cohérence familiale », semblent appartenir de droit à une famille qui doit en admettre l'existence en vertu de leur consanguinité.

Les questions portant sur les représentations de la consanguinité et de la reconnaissance paternelle concernant les enfants « dehors » montrent clairement un pourcentage très élevé d'informatrices qui revendiquent la nécessité de connaître et reconnaître les enfants issus d'unions illégitimes pour éviter les alliances entre consanguins et les naissances anormales qui peuvent en dériver.

2.3. MÈRES « MATRIFOCALES »

*« À qui je pense ? Déjà à ma maman, et ensuite à mes enfants. J'aurais pu dire mes enfants avant, mais je mets ma maman avant, parce que quand elle a un problème c'est moi qu'elle appelle... »
(Leïla)*

Ce témoignage, comme ceux de Natacha, Sophie, Sabine, Aurélie, Stéphanie, Catherine et celui d'autres informatrices qui l'expriment de façon plus ambiguë, place la mère à l'origine et au centre du foyer : la mère reste toujours au centre du noyau familial en exerçant son rôle d'aide matérielle et affective et en remplaçant souvent le père absent :

« Ma mère. Ma mère, voilà. Ma mère. Euh, c'est vrai qu'elle a vraiment fait... parce que moi je travaillais tout le temps, je travaillais et des fois on m'appelait à n'importe quelle heure quand il y avait les décès, mais avec le changement justement de la police funéraire on n'a plus besoin de la présence du policier, donc ma mère elle s'est occupée, de mon aînée, hein, pendant que je travaillais, et après quand il y a eu les autres, ça a toujours été elle. Je ne parle même pas du père parce que pour moi, même lorsqu'il était là, il ne faisait pas, en fait. Donc voilà. » (Claude).

La mère est définitivement identifiée à la famille dans les mots de Sophie qui atteste par la fréquence des rencontres d'un lien ininterrompu entre le foyer d'origine et sa réalité au quotidien :

« À ma mère, je suis très famille. Les autres viennent après... Je vois ma sœur et ma mère plusieurs fois par semaine et on se téléphone tous les jours ».

Cette fréquence est très souvent garantie et accrue par la cohabitation et par les espaces partagés qui assurent une continuité entre la famille d'origine et la famille monoparentale. C'est le cas de Marie-Flor où cet espace est partagé jusqu'à l'âge adulte. Le terrain familial devient ainsi espace physique et symbolique de l'ancrage maternel.

Cet ancrage peut ainsi être matériel et solide, mais il appartient aussi à un univers de valeurs qui attribue à la mère la responsabilité du foyer :

« Et en fait, ma mère, c'est elle qui trimait, lui, il dépensait tout. Et, donc, c'est elle qui trimait. Donc, avant qu'elle n'ait sa voiture, elle transportait les courses sur la tête, et puis sa p'tite qui suivait (...) Ma mère, elle a eu très tard son permis, mais elle l'a eu du premier coup, et devant tous les gens qui se moquaient. Parce qu'elle posait des questions, et tout, et elle a dit : "Je vais vous laisser là. Je vais vous laisser là". Et elle l'a eu du premier coup. Et c'est depuis... Elle a été très indépendante, et puis elle a un caractère très fort. Très, très fort. » (Claude).

Ce rôle ne doit être cependant maintenu, selon Khaty, que jusqu'à l'édification de la nouvelle cellule familiale qui délimite la fonction de la grand-mère en l'identifiant à un soutien ponctuel :

« Alors, la grand-mère n'est pas là pour jouer à la maman ! Elle est là pour soutenir les parents, pour leur apporter un conseil, la garde des enfants, un soutien pour les vacances, voilà ! Elle est un soutien à part, elle ne doit pas être dans la cellule familiale ».

2.4. PÈRES ABSENTS, PÈRES À MOITIÉ

Si les mères sont au centre du réseau, les pères sont souvent absents et les relations avec eux sont souvent difficiles, voire impossibles...

L'histoire de Khaty n'est qu'un exemple extrême d'une absence qui traverse et marque de façon souvent indélébile l'enfance et la vie de jeune femme de la plupart de nos informatrices :

« Non, je n'ai pas de contacts avec lui. Je le connais, par contre, je connais sa famille, j'ai fait la démarche d'aller vers lui, mais c'est encore compliqué. Et, en tout cas ce n'est pas quelqu'un avec qui je peux établir une conversation, ce n'est pas quelqu'un à qui je peux parler de mon vécu, ou de mon histoire, à qui je peux confier mon fils, non, pas du tout. Donc, c'est encore un inconnu pour moi. Dans son subconscient, je ne suis pas sa fille, il est toujours sous drogue, hein, il ne consomme plus du cannabis, mais, au niveau mental, il a des répercussions, il a des séquelles ; donc, il n'a jamais refait sa vie après ma mère, ça l'a complètement anéanti et il ne m'a pas reconnue sur le plan légal et dans la vie courante il ne me reconnaît pas comme étant sa fille, c'est-à-dire qu'il le sait parce qu'il en a entendu parler, mais il n'a jamais intégré qu'il a eu un enfant. C'est très profond ».

Même présent et légitimé dans son rôle par le lien du mariage, le père reste en marge lorsqu'il s'agit de garantir un apport affectif et matériel solide à la famille d'origine. Ainsi Claude décrit son père comme « quelqu'un qui aimait la vie » et raconte que :

« Dès qu'il percevait son salaire, c'était avec les amis, dans les bars et tout. Mais c'était pas un alcoolique, parce qu'il ne buvait pas à la maison. En fait, c'est quand il sortait avec ses amis. Mon père, c'était quelqu'un – bon, il était là, hein – il a eu plusieurs accidents AVC, et, euh, donc il était diminué de plus en plus, surtout quand ma mère a divorcé (ma mère a divorcé très tard d'avec lui, elle avait soixante et quelques, parce que lui, il a eu un geste assez fort). C'était quelqu'un qui ne se prenait pas la tête, en fait. Voilà. Qui voulait aider tout le monde. Quand il était tellement bourré, t'as des gens qui passaient dans ses poches ou bien il donnait, il donnait... ».

2.5. LA MÈRE QUI AIDE : SOLIDARITÉ ET STRATÉGIES D'ENTRAIDE

La mère est aussi souvent à l'origine d'un système d'entraide qui s'organise autour de la famille pour garantir la garde des enfants et parfois un support matériel important qui peut aller de la prise en charge des courses (cf. Aïtasha) jusqu'à une aide financière importante :

« À ma sœur, elle a donné aussi de l'argent, je ne sais pas combien, je n'ai pas demandé. Elle a aussi aidé mon frère en métropole qui a eu des difficultés, euh, lui, pratiquement 20 000 € et ça montait en jus. Ce sont ses économies, en fait, qu'elle a pris, parce que ma mère, c'est vrai que c'était une petite fourmi, les choses étaient bien gérées, réglées. Et mon père, quand il travaillait, il fallait qu'il mette l'argent aussi, même s'il travaillait, il fallait qu'il mette l'argent aussi sur le buffet, tu sais, c'est ce que ma mère a instauré. Donc, elle réglait son foyer comme ça. Et donc, je pense qu'elle a pu, comme on

dit économiser, épargner et donc, à un moment, ses enfants ont eu besoin, donc elle a été là » (Claude).

2.6. LA MÈRE QUI ÉLOIGNE

Le cas de Corinne, loin de l'émulation d'une mère qui aide, pointe du doigt le refus de la maternité et de l'affection à une fille qui en subit le mépris :

« Heu non, non, je me suis occupée des petits, je me suis sacrifiée à ne pas sortir, de peur, wai, wai, de peur d'avoir des rejets des gens, parce que, pour ne pas dire que tu as fait des enfants et que tu as, tu, comment dire ça... chez nous, on a un vieux dicton pour dire que tu as fait des enfants et puis que maintenant tu as besoin des gens pour garder. Donc je me suis sacrifiée et je préfère ne pas sortir, et ce n'est que maintenant que mon fils a 22 ans, je voyage, je laisse tout pour lui, si je pars maintenant, il assume, ma fille a 18 ans, ils se gardent tout seuls, mais quand il était plus petit, je me suis sacrifiée » (Corinne).

Aïtasha essaie, de son côté, de pardonner à une mère qui l'a abandonnée, mais le chemin du pardon est long et patient :

« J'ai du mal à mettre ma mère, et pourtant ma mère est ma famille, hein ! Je me dis que c'est ma famille, charnellement, mais dans le cœur c'est plus difficile, alors je suis mitigée... et pourtant j'ai des rapports avec elle tous les jours, hein ! Mais c'est vrai que j'ai un grand point d'interrogation par rapport à ça ».

2.7. CASSURES...

La famille d'origine est souvent le lieu de ruptures et de reproches, l'espace où les alliances sont souvent remises en question, un espace de contrôle social, de reconnaissance et méconnaissance, d'attribution de mérites ou de punition :

« Oui, ma petite sœur, avec qui j'avais beaucoup de, on était vraiment très proches, donc ça ... y'a eu une grosse grosse engueulade. Même si je lui parle tout juste, mais en fait, ce que je pense... le fil qui nous reliait, là, ça a été coupé, mais complètement. Donc je ne lui fais plus confiance parce que, en fait, de son côté, moi j'estime qu'elle n'a pas de respect et donc son mode de parler vulgaire, c'est vrai, ça me gêne et puis elle veut toujours avoir raison et puis la manière dont elle parle à mes enfants, moi je n'admets pas, donc voilà » (Claude).

Claude exprime ainsi sa difficulté à comprendre la fragilité des liens familiaux face aux difficultés qui, loin d'être partagées, éloignent les membres de la famille :

« Mon frère, je vais dire qu'il y a eu une rupture aussi avec lui, bon, c'est vrai qu'il a vécu quelque chose de... des choses très dures, il vit sur la métropole, mais, comment dire, moi j'estime que, tu sais, t'as tes frères et sœurs... Donc, nous sommes cinq, hein, nous sommes cinq, y'en a une qui vit en métropole, qui a été là pour moi depuis 2013, quand j'ai rompu... mon ex a rompu avec moi, elle m'a appelée tous les jours jusqu'à présent. Tous les jours jusqu'à présent. Mon frère, je sais pas pourquoi il est fâché, c'est parce qu'on a été mis en relation avec... il m'a mis en relation avec un demi-frère, dont je ne connaissais pas l'existence, en fait mon père a eu un enfant dont je ne savais pas, et c'est

mon frère qui m'a mis en relation, donc après je ne sais pas ce qui lui est passé par la tête, s'il était fâché... ».

Corinne, pour sa part, ne peut pas partager son sentiment de rejet avec sa fratrie de peur d'être incomprise et punie pour une sorte d'infidélité envers l'unité du foyer d'origine :

« J'ai supporté, c'est trop dur la jeunesse, c'était, je pouvais pas, mes frères et sœurs ne pouvaient pas comprendre, parce que j'avais jamais raconté vraiment ma vie, ils ne connaissent pas les choses que j'ai vécues vraiment, ils disent ce qu'ils voient, comme ma sœur me disait pourquoi je l'ai pas appelée pour élever mon fils, venir à l'hôpital, tout ».

2.8. HISTOIRES DE FAMILLE...

Les histoires de famille rapportées par nos informatrices ne sont pas dépourvues d'épisodes de violence, elles en sont le plus souvent imprégnées : violence subie par les parents et les proches, violence conjugale, violence sexuelle, violence symbolique inhérente aux rapports de race et de classe qui s'exprime dans le déni du phénotype nègre qui engendre préférences et maltraitance ...

« J'avais une théorie quand j'étais plus jeune, je me suis dit que c'est la couleur de la peau (rire) qui fait cela. Après, je ne sais pas. Mais la deuxième elle est chabine⁴³, la première elle est chabine, après c'est moi, je ne suis pas chabine mais je suis un peu moins foncée, et c'est la dernière qui est plus foncée. Alors je me suis dit quand j'étais plus jeune que c'était un problème de couleur de peau (rire). Mais après, je ne pense pas. Je ne pense pas, mais bon... je ne sais pas » (Vanessa).

La question des violences étant largement traitée dans le chapitre sur la conjugalité et la sexualité, il s'agira ici seulement de rendre compte des micro-histoires familiales qui permettent la rencontre d'un espace de vie, d'un temps, celui de l'enfance et de l'adolescence au sein ou en marge de la famille d'origine, d'un rêve, celui de fonder une « vraie famille », de ne pas reproduire la souffrance et les « erreurs » des parents :

« J'étais vraiment rêveuse et je pensais beaucoup. Je pensais, parce que je pense que ça m'a atteint, le fait que mes parents s'engueulaient : mon père s'engueulait avec ma mère et ça m'a vraiment touchée et je disais : "moi, je veux pas ça quand je serai plus grande". Donc, pour moi-même : "Je parlerai beaucoup à mes enfants au lieu de les taper" » (Claude).

Claude

Claude connaît une famille paternelle normée par le mariage et une grand-mère maternelle « hors-norme » ; d'elle, Claude garde le souvenir d'une femme coquette qui « envoyait des cartes de Venise, aimait beaucoup jouer aux chevaux, allait à Longchamp, portait du vernis et des beaux chapeaux et paraissait beaucoup plus jeune que sa fille ». Sa grand-mère « a toujours vécu en France, [...] a laissé (ma) mère très jeune ici, puis elle est partie travailler là-bas... » ; elle a eu sa fille seule et, après son départ, refera sa vie

⁴³ Le mot *chabine* fait référence en Martinique au phénotype d'une femme claire de peau et aux yeux clairs, censée exercer un charme particulier sur les hommes. Comme le précise S. Mulot, « Aux Antilles françaises, les typologies du métissage mettent en exergue les personnages emblématiques que sont les chabins. L'analyse des représentations dont ils sont l'objet montre qu'ils symbolisent une alliance unique, précieuse et paradoxale au niveau de la race, du genre et du tempérament, entre les origines noire et blanche, alliance valorisée qui provoque la fierté populaire » (Mulot, 2008).

avec un nouveau compagnon. La mère de Claude est donc fille unique et délaissée par sa propre mère, « *très foncée de peau* » et, en vertu de son phénotype de *chabine* (« *les cheveux bouclés, les yeux vraiment clairs* »), aura accès à un statut social respectable.

La grand-mère maternelle s'insère dans la constellation familiale de Claude avec une histoire de monoparentalité et d'abandon de l'enfant qu'elle met au monde hors mariage.

Originaires de la campagne de Fonds-Saint-Denis, les grands-parents paternels de Claude travaillent dur pour assurer à leur famille des conditions aisées, dont découle un écart entre les deux univers ainsi perçu par notre informatrice :

« Elle (la grand-mère) parlait créole, donc des fois tu ne comprenais pas trop, parce que nous, les cousins de là-bas disaient qu'on était des gens de la ville et nous on leur disait qu'ils étaient de la campagne ».

Son père gère une entreprise de maçonnerie et assure à sa famille un certain confort, tout en ayant des « *enfants dehors* » dont deux avant son mariage (des jumeaux qui vivaient en métropole) et deux après, qui ne seront pas connus par la fratrie légitime ni reconnus devant la loi.

Claude ne souffrira pas de pauvreté mais avoue avoir eu la sensation d'être rejetée, ou moins aimée, à cause de son apparence physique : « *Ma sœur, elle a le teint de ma mère, en fait, elle est chabine, on appelle ça chabine, et comme elle travaille super bien à l'école et tout...* ».

Les fortes tensions qui règnent à la maison sont cependant engendrées par l'abus d'alcool qui induit chez son père des excès de violence conduisant sa mère à demander le divorce :

« J'ai le souvenir de ça, et c'était ... ça m'avait vraiment marquée. Mais, après, non, mon père est toujours resté... il a toujours respecté, mais c'est après qu'il écoutait les amis, et qu'il a levé la main sur ma mère qui ne s'est pas laissée faire et qui lui a fracassé une chaise sur la tête et tout ça... ».

Le souvenir qu'elle en garde reste cependant celui d'un père tendre et aimant, un papa-gâteau :

« À la queue-leu-leu, il avait une tasse, avec de l'eau de café, de l'eau de café, on avait chacun notre coton, il prenait, il trempait, et puis il te nettoyait les yeux, en fait, tu sais, quand ça cirait, il... non mais c'était... il a toujours été... et puis il te disait... À un moment, mon frère s'est engueulé avec ma sœur, et il disait à ma sœur : "Viens ! Viens ! Tiens un bonbon !" et en fait, c'était pour... Mais il tapait pas. Mon père, il n'a pas tapé. Par rapport à ma mère, qui a beaucoup tapé ».

La mère, de son côté, va assurer l'ordre, la respectabilité et la subsistance de la famille, et aujourd'hui encore, en tant que grand-mère, la « *transmission, une éducation, mais qui est vraie* » :

« Parce qu'en fait, toi, Antillais, Martiniquais, peu importe, il faut montrer que tu n'es pas sauvage, comme le pensaient les autres, comme tu ne sors pas de ta campagne ; donc il fallait montrer que tu savais bien te tenir à table, d'accord ? Donc, c'était ça, les grands-parents ».

Dans ce contexte familial d'origine, caractérisé par une volonté d'assimilation à la norme et au modèle nucléaire, Claude est donc la fille rebelle, celle qui doit combler sa dette envers les parents qui ont garanti ses études, mais qui finit par infirmer le modèle de respectabilité assuré par sa mère au prix d'un divorce tardif et du sacrifice de soi :

« Ma mère et mon père ont payé l'école. Donc il fallait que je leur remette, et tout, et que je trouve quelque chose à faire au lieu de rester une femme à la maison. C'est de là qu'est intervenue ma sœur, en m'appelant tous les matins : "t'as été à l'ANPE ?", etc. ».

Corinne

« C'était difficile, enfin, ma vie, mon parcours de vie est difficile, et c'est quand on parle à quelqu'un qu'on voit vraiment qui tu es, enfin c'est un truc que je n'ai pas dit à beaucoup de personnes, à l'âge de 9 ans, j'ai été, entre guillemets, violée par mes deux premiers frères, et heu, c'est un truc que je n'ai jamais dit à ma mère, jusqu'à maintenant, de peur d'avoir des rejets... ».

L'histoire de vie et le parcours sentimental et familial de Corinne est déterminé par cet épisode crucial qui marque son enfance et toute sa relation à la famille d'origine, représentée notamment par sa mère. C'est en réalité cette relation manquée, le rejet subi comme une punition, le manque d'affection et le mépris de soi qui induisent un parcours de monoparentalité et de « débrouillardise » lorsqu'elle envisage toute relation amoureuse comme l'assurance d'un support matériel et le moyen de création et d'entretien d'une progéniture :

« À l'âge de 17 ans j'ai connu quelqu'un, mais tout ce qu'il m'est arrivé c'est à cause d'elle parce que elle ne m'a jamais fait confiance, elle m'a jamais parlé d'hommes, de sexualité, de comment faire, de comment ne pas faire... du coup, quand j'ai rencontré mon copain je suis tombée enceinte, à l'âge de 17 ans, j'avais presque 18 ans, elle m'a amenée en Guadeloupe pour enlever l'enfant et moi je voulais pas et après elle m'a laissée en Guadeloupe en fait, elle m'a interdit de revenir en Martinique, et la femme de mon frère aîné m'a fait voir les quatre saisons en Guadeloupe, j'ai dû faire de la maçonnerie pour faire de l'argent, j'avais 18 ans, c'est pourquoi j'ai des ampoules dans les mains, hein... ».

Corinne est issue d'une famille recomposée de huit enfants, dont cinq de la même mère et du même père, et trois de la mère : *« mais c'est mon père qui a élevé tout le monde »*. Du côté de sa mère, elle a connu ses grands-parents qui exerçaient le métier de coupeurs de canne ; elle ne connaît pas la famille paternelle. À l'âge de dix ans, ses parents se séparent, (*« ma mère a laissé mon père, on a emménagé ailleurs »*) et son désarroi est accru par le sentiment d'être mal aimée : une rivalité avec sa sœur serait à l'origine de ce traumatisme. Suite à la séparation, la famille va vivre chez sa grand-mère, et c'est à l'âge de 17 ans qu'elle est envoyée en Guadeloupe pour *« réparer sa faute »*. Employée comme domestique chez sa belle-sœur, elle subit son mépris et le poids de l'isolement :

« J'en pouvais plus, quoi, ça m'épuisait, ma famille me manquait, je voyais pas mes frères, mes sœurs et j'ai appelé une dame à la Martinique... ».

À son retour, sa mère la place chez une amie de la famille qui réside à Saint-Pierre pour faire ses études. C'est suite à une relation établie avec le fils de sa « tutrice » et au sein de cette nouvelle famille adoptive, qu'elle donne vie, à l'âge de 22 ans, à son premier enfant :

« Je suis tombée enceinte, je lui ai dit. Elle m'a dit qu'il n'y a pas de problème, elle va s'occuper de moi, je vais à l'école - elle travaille dans le Lycée. Elle m'a dit : "il n'y a pas de problème", elle a appelé son fils et elle lui a dit, toutes ses filles là-bas m'ont dit de rien toucher et elles ont tout envoyé, c'est eux qui ont tout fait, je n'ai rien acheté avec l'argent que j'avais ».

Ce nouvel épisode attire la fureur de sa mère qui *« aurait aimé que l'enfant me tue quand j'accouche »*. Après l'accouchement, elle revient vivre chez sa mère (qui chasse rapidement le géniteur, lequel part en

France) jusqu'à l'âge de 25 ans : un retour au foyer maternel toujours renouvelé dans l'espoir d'un « dédommagement affectif ». Rien ne pourra réparer la blessure de l'enfant rejetée, même pas la résolution de quitter définitivement la maison familiale :

« Mais, malgré j'ai pris ma maison, j'ai eu des insultes quand même. Et après, c'est chez moi que j'ai fait ma fille, j'ai fait trois enfants, j'ai quitté ma maison, j'avais 25 ans, parce que je pouvais plus supporter ».

Ainsi, Corinne porte les stigmates du non amour, du rejet de la mère et de la fratrie qui ne comprend pas son choix d'éloignement, sa volonté de vivre en marge de ses origines, de refonder un noyau familial dont la stabilité est garantie par une figure de mère aimante, à l'écart de toute souffrance :

« Mais l'amour de ma maman, jamais j'ai connu ça jusqu'à maintenant. On se parle, je vais chez elle, mais quand elle parle de ma sœur, tu vois la différence ».

Deux exemples de nomadisme résidentiel et affectif : Esther et Aïtasha

L'histoire d'Esther, comme celle d'Aïtasha, est une histoire de déplacements continus, de fugues, de départs forcés, de quête d'une mère qui protège contre une mère qui expose. Il s'agit de deux exemples de femmes qui ont souhaité un foyer stable et réparateur contre l'instabilité et le déséquilibre du foyer d'origine où elles avaient été victimes de violence. Si Esther choisit la voie du mariage pour stabiliser un rapport en dépit des violences subies, Aïtasha, elle, assume très vite son choix de monoparentalité pour épargner ses enfants ; le choix d'une relation idéale vécue à distance lui permet de réparer une existence fragilisée par l'abandon et l'absence du père.

Esther grandit, elle, dans un univers familial violent qui voit les enfants toujours en fuite :

« Chaque soir, il y avait une dispute. Et puis, mon père, il commençait vraiment à péter les plombs, hein ! Il me traitait tout le temps de droguée alors que je ne fumais pas du tout à l'époque, c'était vraiment trop pour moi... Il était dans une mauvaise phase parce que c'était peut-être à cette époque-là qu'il avait appris que ma mère le trompait, il y avait tout ça, donc, nous, on en prenait plein plein la face. C'est un de mes oncles qui voyait que c'était vraiment insupportable pour nous, mais avant même de partir en France, mon père avait mis un de mes frères à la porte et on s'est réfugiés "chez" la maison paternelle, en fait des grands-parents, du côté de ma mère, et quelques mois après, c'est moi, j'ai suivi, parce qu'il avait mis mon frère aîné à la porte, celui qui est là, et puis l'autre frère aîné, il l'avait déjà mis à la porte, donc moi j'étais celle qui venait après, donc voilà, c'était mon tour, voilà à la porte ! ».

Suite aux tensions familiales et à un insoutenable climat de violence, elle quitte la Martinique pour trouver chez son frère un soutien et un accueil chaleureux. Loin d'être à l'abri des maltraitances, elle est exposée encore une fois à la violence :

« Je suis partie chez ma grand-mère qui est décédée, mais la maison maternelle est là. Et puis c'est mon oncle qui m'a payé un billet et m'a dit : "vas-y, pars, parce que c'est pas possible et tout..." donc je suis partie à l'aventure, je suis retournée chez mon frère en Bretagne, mais c'était la misère aussi là-bas, parce qu'il était avec une femme, une Guadeloupéenne, qui était très méchante avec moi, plein de choses, donc je suis sortie de la misère pour aller encore en France, jusqu'au jour où c'est parti comme ça... ».

En l'absence d'une famille d'origine et du soutien de son frère, elle sera toujours hébergée chez des amis de passage :

« J'ai été hébergée chez des amis, chez une amie d'ailleurs – je ne sais même pas ce qu'elle devient aujourd'hui, j'arrive pas à la retrouver, elle est quelque part dans le globe - une Tunisienne, sa mère était radiologue, elle m'accueillait souvent le week-end parce que j'étais dans un appartement comme ça et le lycée était juste le stade en face, j'avais juste à traverser, et malgré le fait que je suis en face, j'arrivais toujours en retard, parce que avant de partir on me donnait un seau d'eau et il fallait que je nettoie la maison, il fallait que j'aie amené les enfants à l'école, la petite bonniche pour sa femme ; j'en pouvais plus, je suis allée voir l'assistante sociale du Lycée, et puis c'est de là qu'on m'a internée, j'étais en internat et pourtant mon frère habitait juste en face. Donc, le week-end, j'avais tellement pas envie parce que je n'étais pas bien avec lui, je me sentais rejetée parce que j'avais la misère et tout, et c'est une amie tunisienne qui m'accueillait chez elle en fait, sa maman ».

L'épilogue de son itinéraire résidentiel montre une forme de nomadisme matériel et affectif associé à un choix de monoparentalité non conforme à ses aspirations, à son rêve de famille unie :

« Jusqu'à 1997, chez mes parents, au Gros-Morne, maison paternelle. Après ça, à Vannes, chez mon frère, j'ai fait deux ans, de 97 à 99. Je suis retournée en Martinique ; je suis retournée en France en 2000, à Paris, j'ai vécu quelques années là-bas. Après je suis retournée en Martinique, chez mes parents... Non, avant ça, j'ai vécu à Trinité, en effet, quand je dis chez mes parents, comme il y a deux niveaux, j'occupais l'une des maisons, j'étais mariée toujours à l'époque, après ça j'ai divorcé et je suis partie vivre à Fort-de-France ; j'ai fait deux maisons à Fort-de-France, et je me retrouve ici aux Trois-Ilets. Une vraie nomade ! ».

Aïtasha, de son côté, doit son état de nomadisme à la relation avec une mère dont l'absence a marqué toute son enfance :

« Mon enfance. On va dire que, ma maman m'a eue jeune, je ne sais pas quoi dire de mon enfance en fait... J'étais la seule. Fille unique. Je ne sais pas quoi dire... le père n'était pas présent, la mère aussi, elle travaillait beaucoup, le jour, la nuit, donc voilà quoi, c'est pour ça que, d'aussi loin que me souviens, j'étais toujours chez ma tante. Très très très souvent. J'ai grandi avec maman, on allait travailler ensemble quand elle allait nettoyer les bureaux, mais je me souviens pas de moments heureux ».

Confiée très jeune à sa tante, elle n'a pas connu l'amour maternel et le bonheur du partage :

« Même des moments de fou rire, je me souviens pas de ça avec elle - les moments de bonheur, c'est vrai que c'était avec ma tante, on rigole dehors, on se promène dans un parc : c'est ma tante. Petite, ça ne m'a pas perturbée, c'est vers l'adolescence, quand on réalise que ce n'est pas normal, voilà. Et c'est vrai que, c'est à la naissance de mon fils que quelque chose m'a bouleversée et m'a replongée effectivement dans mon passé, ça été très violent, à fur et à mesure, il y a beaucoup de choses qui sont remontées ».

Sa tante représente cependant ce foyer maternel dont elle a dû faire le deuil trop tôt :

« Je l'appelle ma tatie-maman parce que c'est avec elle que j'ai été, les bons moments c'est avec elle que je m'en souviens... Oui. C'est elle qui m'a appris ce qui est une famille. Voilà, c'est vraiment elle, mon expérience familiale, je pense que ça vient d'elle ».

Encore une fois, l'itinéraire résidentiel et le rapport à une famille d'origine peu connue ou peu présente soulignent une déstructuration précoce et importante de la cellule familiale de base qui empêche l'édification d'un modèle, sa reproduction :

« En Martinique, on a vécu un an chez mes grands-parents, au Lamentin. Ils nous ont hébergés le temps que ma mère trouve quelque chose. Ensuite on a déménagé sur le Morne Pitault, dans la maison de mes grands-parents. Ils avaient une maison à la campagne et une maison au bourg. Et ensuite elle a construit, donc on peut dire trois logements : la maison du Lamentin, la maison de Morne Pitault et la maison de ma mère où je ne suis pas restée longtemps ».

Aïtasha quitte le foyer parental recomposé à l'âge de 17 ans parce que :

« Je n'avais pas ma place, je trouve que je n'avais pas ma place. Elle n'était pas avec mon beau-père, elle était avec un autre monsieur, quoi. C'est vrai que c'était très conflictuel... Lorsque je suis partie de chez elle, je suis restée avec ma tante et après c'est vrai que, à un moment, j'étais à la rue. Et je squattais... ».

Elle avoue être actuellement en thérapie depuis plus de cinq ans parce que « ça m'aide à y voir mieux », entre une mère « souvent hospitalisée, dépression, tentatives de suicide », une mère de substitution et un homme sur lequel elle ne pourra pas compter.

Le long parcours de soin et de reconstruction qui l'amène de ses origines à elle-même a commencé...

Khaty

« Alors, mon enfance... donc, déjà je suis une fille non désirée, une petite fille non désirée, donc, qui est arrivée dans un conflit, entre une famille indienne et une famille nègre. C'est important de le souligner, parce que du coup ça été une bataille parce que ma mère n'était pas acceptée dans la famille de mon père [...] Et vice versa, les frères de ma mère n'acceptaient pas mon père parce que c'était le negro... ».

C'est ainsi que Khaty se raconte et narre la genèse d'une famille raturée, dont l'existence est niée et minée à la racine par un conflit de race et de classe, par un hiatus et une fracture entre deux univers qu'elle porte en elle et soigne en soignant l'autre...

Toute son histoire est en effet marquée par le désir de réparation qui s'exprime, entre autres, par ses choix professionnels et religieux. Khaty est assistante sociale et a décidé de « mettre sa vie dans les mains de Dieu » : volonté farouche de réparer un père malade et un amour conjugal brisé ?

« Et mon père, pareil, mon père à un certain moment a été influencé par les amis, et il est tombé dans la drogue. Ma mère a continué à l'aimer, et je suis arrivée ; mais il n'en voulait pas, il ne voulait pas de moi parce qu'il se sentait très jeune, et même s'il l'aimait, il n'a pas souhaité assurer son rôle de père ; donc, à l'époque il n'existait quasiment pas, donc ma mère m'a gardée et je suis arrivée dans une famille où il y a sept garçons et ma mère était la seule fille... »

La famille d'origine occupe une part très importante dans sa vie à travers la figure forte de ses grands-parents auxquels elle est confiée depuis son plus jeune âge :

« Donc j'ai grandi chez mes grands-parents qui étaient mes parents de référence et c'est pour ça que leur mort m'a perturbée parce qu'ils étaient vraiment le couple de référence, d'ailleurs ma grand-mère a été une mère de substitution parce que ma mère étant jeune était très absente ».

Son itinéraire résidentiel révèle la puissance de cet ancrage qui fait de la maison familiale des grands-parents son seul repaire, même après leur décès. Ainsi, elle vit toute son enfance à Basse-Pointe ; son adolescence au Lorrain au sein de la famille recomposée par sa mère suite à la rencontre de son mari ; elle quitte leur foyer à 17 ans et retourne à Basse-Pointe s'installer chez ses grands-parents. Après ses études qui la mènent en Guyane et à Valenciennes, elle reviendra encore une fois vivre à Basse-Pointe, « mes parents (sic) étant décédés » et l'essai de revenir dans le foyer maternel ayant tristement échoué :

« Je suis partie m'installer chez ma mère pendant huit mois, huit mois qui ont été horribles, horribles, horribles, avec beaucoup de tensions, j'ai un petit frère qui a un an de plus que mon fils, c'est pas évident tout le temps, voilà, et le fait que... Ma mère, je suis sa seule fille, mais elle a toujours pensé que je ferais pas cette bêtise de tomber enceinte sans être mariée, elle me voyait vraiment comme l'élue, on dira, celle qui, et c'est pour ça que mon frère c'est l'enfant gâté, celui qui s'est marié et qui a suivi vraiment la lignée qu'elle espérait de chacun de nous, et que moi j'ai pas suivie parce que je suis tombée enceinte, enfin j'ai reproduit le même chemin qu'elle en quelque part et ça lui a laissé une déception ».

L'échec est en effet celui de la fidélité à un modèle familial absent qu'elle aurait dû reconstituer par sa bonne conduite de compagne et mère de famille et qu'elle trahit en « tombant enceinte » et en reproduisant le chemin de sa mère. Ce chemin est abrupt, fait d'essais réitérés de reconstituer un foyer dont les configurations sont multiples et attestent d'un désordre fondateur :

« Alors je suis arrivée dans cette famille, ensuite ma mère a rencontré un homme, on est partis vivre chez lui et cet homme est devenu le père de mon frère cadet avec lequel j'ai grandi puisqu'on est restés tous les deux jusqu'à notre adolescence, et on est encore tous les deux parce qu'on habite tous les deux au Robert. Donc, on a une relation je dirais privilégiée parce que je me sens plus proche de lui que de mon deuxième frère. Parce que l'autre a un caractère spécial, bref. Donc j'ai grandi avec cet homme qui a été un père de substitution, mais qui, lui, était alcoolique, donc ma mère l'a laissé. Donc, on a eu ces deux problématiques là, drogue et alcool, on a été dans le vide, ensuite ma mère a été célibataire pendant un bon bout de temps, mais, étant jeune et aussi perdue, je pense, elle a fréquenté pas mal d'hommes, ça partait ça revenait, ça partait ça revenait, mais on est restées toujours chez mes grands-parents. Jusqu'à ce qu'elle rencontre cet autre homme avec lequel elle s'est mariée et avec qui elle a eu deux autres garçons. Voilà, nous sommes devenus une famille de quatre... ».

Ce déséquilibre permanent renforce sa perception d'enfant non désirée et induit Khaty à se réfugier dans le seul foyer stable, celui des grands-parents :

« J'ai vécu avec eux (sa mère, son beau-père et ses jeunes demi-frères) pendant quatre ans pratiquement, mais je partais souvent chez mes grands-parents parce que je ne trouvais pas ma place dans cette nouvelle famille qui s'était constituée. On me demandait de grandir assez vite, de m'en occuper, de faire le ménage, enfin de faire plein de choses qu'une adolescente, bon ! ».

Le décès de ses grands-parents marque un point de non-retour dans sa vie sentimentale et dans son désir de faire couple, de faire famille. Le deuil de sa vraie famille d'origine entraîne celui d'un foyer qui n'a pas vu le jour dans la forme souhaitée par sa mère :

« Quand mes grands-parents sont morts, ça a tout déclenché. En fait, ça été une révélation pour moi parce que je me suis dit que je ne pouvais pas rester avec cet homme... J'allais très mal, j'errais dans la rue, je voyais des hommes derrière moi, j'étais dans un truc paranoïaque... Pendant que j'étais en train d'enterrer ma grand-mère – mon grand-père est mort quelque mois après, en décembre – il m'appelait pour avoir ma part du loyer, ma part des factures, donc là, à mon retour en métropole, alors que j'allais encore très mal, il m'imposait des relations sexuelles, je souffrais terriblement, d'ailleurs je suis même devenue une frigide, à cette époque-là. J'ai tout laissé tomber : ma maison, mes études... Et je suis rentrée en Martinique et je me suis installée chez mon grand-père qui était déjà très malade et je me suis occupée de mon grand-père jusqu'à sa mort ».

En traçant sa constellation familiale, je dessine une maison où elle campe, grande, avec son fils : « C'est ça ? ».

Des nouvelles configurations prennent forme dans une nouvelle vie de famille...

CHAPITRE III - CONSTITUTION DE LA FAMILLE ET FAITS GÉNÉRATEURS DES SITUATIONS D'ISOLEMENT

Sept mères ont « fait famille » sans jamais vivre en couple. Deux d'entre elles sont jeunes et ont eu leur premier ou seul enfant à 16 ans : Natacha (22 ans) et Ketty (23 ans). Les cinq autres, trois femmes rencontrées en entretien (Sabine et Nadiège, toutes deux âgées de 46 ans, et Khaty, âgée de 35 ans) et deux femmes qui n'ont participé qu'à des *focus groups* (Micheline, 48 ans, et Solange, 54 ans) en sont à une phase *a priori* beaucoup plus avancée de la constitution de leur famille.

Deux de ces femmes, qui sont mère et fille, ont « fait famille » dans une configuration très matrifocale, à laquelle on peut rattacher la façon dont Loïc, Catherine et Erika ont également constitué leur famille, même s'ils ont vécu quelques mois avec « l'autre » parent - chez les parents du père pour les deux premiers, en partie chez ses parents et en partie chez le partenaire pour Erika (II.3.1). On pourrait également y rattacher le cas de Marie Flor qui n'a jamais vécu hors du terrain familial, habitant soit chez ses parents, mariés, soit dans sa propre maison, construite sur ce terrain familial (*cf. infra* II.3.8).

Si Ketty apparaît comme un archétype de la mère *potomitan* haïtienne présentée par Sabine Lamour, Sharon, Andrea et Jeanne relèvent du même pattern d'« immigrées de la Caraïbe », où la procréation d'un « petit dernier » (qui ne gardera pas forcément cette place) sert de « passeport » à la volonté, ou à la nécessité, d'immigrer – en particulier pour subvenir aux besoins des aînés (II.3.2).

L'histoire de Nadiège (II.3.3) évoque les « amours ancillaires » qui abondent dans la littérature du XIX^e siècle, avec leur lot de souffrances – tandis que celle de Solange et de Micheline évoquerait plutôt les « mères célibataires volontaires » qui ont défrayé la chronique médiatique des années 1970 (II.3.4).

Dans le cas d'Esther, Jacqueline et Anaïs, c'est le divorce qui est le fait générateur de leur situation monoparentale après une relation dans le cadre de laquelle sont nés tous leurs enfants ; c'est aussi le cas de Janice et Marissa, mais, avant leur mariage, terminé par un divorce, ces deux femmes avaient connu plusieurs relations, dans le cadre desquelles étaient nés plusieurs de leurs enfants (II.3.5).

Le fait générateur de la situation monoparentale dans laquelle sont actuellement neuf femmes et un homme, célibataires, est la rupture d'une relation de concubinage, plus ou moins longue. C'est le cas d'Aïtasha, Anne-Marie, Chantale, Claude, Hélène, Laura, Maryse, Sophie, Stéphanie et Steven (II.3.6).

C'est la rupture d'une relation sans cohabitation qui est à l'origine de la séquence monoparentale dans laquelle sont actuellement Khaty et Vanessa (II.3.7).

Comme Catherine, Ketty, Marissa, Sabine, Sharon et Stéphanie (*voir supra*), Aurélie, Corinne, Geneviève, Leïla, Magdeleine et Marie Flor ont eu des enfants de deux ou trois pères. Corinne, Magdeleine et Marie Flor n'ont pratiquement pas cohabité avec les pères de leurs enfants (Corinne a vécu quelques mois avec le premier père, chez la mère de celui-ci qui l'avait recueillie, Magdeleine a également vécu quelques mois avec le père de son deuxième enfant, chez la mère de cet homme, et Marie Flor a cohabité neuf mois avec le père de son aîné) et c'est la rupture des relations qui a été à l'origine des séquences monoparentales qu'elles ont déjà connues ou qu'elles vivent actuellement. Geneviève et Leïla n'ont pas vécu avec le père de leur aînée et Aurélie n'a vécu, par intermittence, que quelques mois avec le père de sa fille aînée. Mais le fait générateur de la situation monoparentale actuelle de Geneviève et d'Aurélie est la rupture d'une

relation de concubinage qui a duré plusieurs années et a donné lieu à l'achat ou à la construction d'une demeure commune, tandis que Leïla vit encore avec le père de ses deux plus jeunes enfants, dans une relation de concubinage « clandestine » puis déclarée, mais qui paraît très instable (II.3.8).

Shanaëlle et Jean-Michel élèvent des enfants que le père biologique n'a pas reconnus et qui a « disparu » peu après leur naissance. Les jumelles de Shanaëlle ont été reconnues par le compagnon avec lequel elle a vécu pendant trois à quatre ans et le fait générateur de sa situation monoparentale est la rupture, de son fait, de cette relation de concubinage. Le fils de Jean-Michel, qui a grandi sans père, a demandé à Jean-Michel de l'adopter, adulte, et c'est cette adoption qui est à l'origine de la situation monoparentale actuelle de Jean-Michel (II.3.9).

3.1. FAIRE FAMILLE DANS UN CADRE « MATRIFOCAL »

a. Une configuration typiquement « matrifocale » : Sabine et Natacha

Sabine et Natacha, sont mère et fille et vivent dans une configuration très « matrifocale », n'ayant jamais quitté la maison familiale du Nord Atlantique où les parents de Sabine (un père ouvrier agricole et une mère au foyer aujourd'hui veuve, tous deux enfants d'ouvriers agricoles qui avaient eu cinq et sept enfants) ont élevé, dans la pauvreté, leurs sept enfants.

Sabine a toujours vécu au domicile de ses parents, aidant sa mère à s'occuper de la maison et des plus jeunes enfants. À 24 ans, lors d'une fête patronale, elle rencontre le père de Natacha, un agriculteur d'une commune du centre, et croit avoir trouvé « *le bon* » ; ils ont des rapports sexuels non protégés (elle n'a jamais utilisé de moyen de contraception) pendant quelques semaines. Quand elle lui apprend sa grossesse, il ne réagit pas. Elle est contre l'IVG et décide donc de ne pas essayer de mettre fin à cette grossesse. Au moment de la naissance, le père ne vient pas et ne donne plus signe de vie. Sabine apprend en se renseignant qu'il est marié et a déjà deux autres enfants. Elle coupe définitivement toute relation avec lui. « *Enfant dehors* », Natacha connaît le nom de son père mais ne l'a jamais rencontré.

Douze ans plus tard, Sabine rencontre le père d'Émilie, sa deuxième fille. Il est mécanicien et vit, dans le Nord Atlantique, avec une femme dont il a trois enfants. Elle tombe amoureuse de lui. Il accepte de lui faire un enfant (elle veut que Natacha ait un frère ou une sœur) et s'engage à s'en occuper, selon ses possibilités. Émilie naît l'année suivante. Bien qu'il n'ait pas reconnu sa fille, le père d'Émilie lui a présenté ses demi-frères et sœurs. Il vient environ une fois par mois pour la voir ou l'emmener se promener dans la journée. Il lui fait des cadeaux, prend en charge quelques dépenses scolaires et effectue des réparations dans la maison si besoin est.

Natacha a rencontré le père de son fils (6 ans) à 15 ans. Leur relation n'a duré qu'un mois. Le père, de quatre ans plus âgé, ne voulait pas vivre ou rester avec elle à cause de son surpoids, source de moqueries. Elle prenait la pilule et ne s'est rendu compte de son état qu'à cinq mois de grossesse. Le père est venu à la maternité, puis tous les deux jours, puis une fois par semaine, pendant trois ans, pour voir son fils, qu'il n'a pas reconnu et à l'entretien duquel il ne participe pas. Elle a appris par *Facebook* qu'il était parti en France s'engager dans l'armée. Elle a interrompu une seconde grossesse, d'une seconde relation, qui a duré environ six mois (sans cohabitation) lorsque son fils avait un an.

Le ménage comprend aujourd'hui trois générations de mères seules (une veuve et deux célibataires) avec les enfants mineurs de Sabine et de Natacha.

Aucune des deux femmes n'estime important pour les enfants d'être reconnus par leur père et de porter son nom. « *Ce qu'il faut, quand on peut, c'est les liens* », dit Sabine. Natacha pense que le rôle du père, c'est « *la présence* », mais ne sait pas quoi penser des hommes martiniquais – « *ils sont tellement absents !* ». Son fils demande à voir son père : « *Il cherche une autorité parentale. Il demande où il est. Mon beau-père (le père d'Émilie), qui vient de temps en temps voir ma sœur, lui sert de grand-père* ». Elle n'accepte pas que l'on critique les mères seules : « *Ma mère s'est bien occupée de moi et elle était seule. Elle s'occupe bien de ma sœur et elle est seule. Je ne suis pas d'accord de dire que les femmes monoparentales n'élèvent pas bien leurs enfants. C'est vraiment injuste de dire ça* ».

Toutes deux vivent essentiellement de prestations sociales (allocations et RSA), des légumes cultivés sur leur terrain ou qui leur sont donnés par des voisins ou des membres de la famille (« *on se débrouille avec les légumes* »), ainsi que, pour Sabine, qui n'a jamais « *vraiment travaillé* », de « *ti-djobs* » dans les champs ou de tressages de cheveux. Natacha, en formation de gestion avec l'Afpa, espère trouver du travail à l'issue de sa formation.

b. Loïc et le nom du père

Loïc (26 ans) vit dans un quartier très populaire de Fort-de-France, dans la maison de ses parents, avec ceux-ci, sa sœur cadette, son petit frère et sa fille, âgée de 3 ans. Après avoir fait sa connaissance sur un site, il a fréquenté pendant près de deux ans la mère de sa fille, qui avait déjà deux enfants de pères différents, aujourd'hui âgés de 6 et 4 ans, et qui a eu un autre enfant, d'un quatrième partenaire, depuis leur séparation. La mère est venue vivre chez les parents de Loïc à la fin de sa grossesse et quelque temps après l'accouchement (ils s'étaient fâchés au début de la grossesse, dont elle ne lui avait pas encore parlé, parce qu'elle avait vu sur son portable qu'il avait promis à une autre fille de lui faire un enfant - « *Une ex à moi, pour la faire arrêter de m'emmerder, je lui avais dit oui, que j'allais lui donner un enfant. Quand elle a vu le message, elle m'a dit, oui, elle est enceinte de moi et je dis à une autre fille que je vais lui donner un enfant de moi, alors ça la fait chier, tout ça...* » - mais se sont réconciliés à la fin de la grossesse).

Ils ne cohabitent pas vraiment, mais « *sont ensemble* » chez les parents de l'un ou de l'autre - « *soit elle venait chez moi, soit je venais chez elle, mais elle venait le plus souvent chez moi* ». Ne supportant pas que son beau-père « *rigole mal avec elle* » et lui manque de respect, Loïc a fait du scandale et elle ne veut plus qu'il vienne chez elle : « *elle préfère venir chez moi, elle venait des semaines, des mois* », avec ou sans ses aînés. Il lui propose de prendre une maison ensemble, mais elle ne veut pas « *rendre les autres papas jaloux* » et annonce qu'elle va prendre une maison avec sa cousine, ce à quoi, explique-t-il, il lui répond : « *Si tu veux, tu prends ta maison, mais je prends (garde) ma fille, parce que n'importe qui peut venir (chez toi) et toucher ma fille, encore si ça avait été un garçon...* ». Garder son enfant n'est pas vraiment un problème dans ce contexte familial : « *Bon, je vis avec ma fille, y a ma petite sœur qui est sa marraine, y a mon petit frère, y a ma grande sœur (elle est mariée et a un enfant, mais ils se voient souvent), y a mon papa, ma maman, donc, si jamais j'ai un problème, je sais que je peux compter sur eux* ». D'ailleurs, remarque-t-il, « *maintenant, petit à petit, y a deux-trois pères qui prennent la place des mères, qui voient comme c'est difficile de se mettre à la place d'une femme, qui ressentent d'une certaine manière ce que les*

femmes ressentent ». Il semble cependant que le père de Loïc supporte mal que son fils ne travaille pas et « *ne soit pas là assez souvent* » pour sa fille.

Le premier problème auquel Loïc a eu à faire face a été celui de la reconnaissance légale et du nom de famille de l'enfant (on peut d'ailleurs se demander si le nom porté par l'enfant ne détermine pas généralement à quel parent il « appartient » : dans l'enquête Faire Famille, le concubin de Marie-Ange avait ainsi emmené les enfants en France après leur séparation « *puisque'ils étaient sur son nom* »). Lorsque Loïc dit à sa sœur aînée qu'il ne va pas laisser la mère récupérer sa fille, sa sœur lui objecte : « *C'est ce que tu dis, mais l'enfant est sur son nom...* ». À la maternité, on lui avait bien proposé de la mettre « *sur son nom à lui* », mais il avait été découragé par les démarches que cela impliquait, lui semblait-il. Il doit cependant faire face à ces démarches lorsque la mère « *prend ses affaires* » pour retourner vivre complètement chez sa mère : elle n'a en effet pas « *pris sa maison* » et vit chez sa mère, dans une commune rurale, avec son beau-père, ses deux aînés – qui appelaient Loïc « *papa* » - son petit dernier et le nouveau *papa ich*⁴⁴. Il appelle la mère pour qu'elle vienne à la mairie « *mettre l'enfant sous le nom* » du père.

Après cet acte, la maman se désintéresse apparemment de sa fille : elle supprime de *Facebook* les photos que la mère de Loïc avait prises des deux filles, ne gardant que celles où figure l'aînée. Aussi, lorsque Loïc « *refait son Facebook* » qui avait été piraté, il n'accepte pas sa demande d'ami. Elle va, dit-il, mettre des photos d'elle avec des gars alors que les gens savent qu'ils ont une fille ensemble :

« J'aurais pas eu d'enfant, OK, mais maintenant que j'ai ma fille, je peux pas me permettre de faire n'importe quoi. Un enfant ça change la vie, ça apaise, ça calme, ça te fait arrêter avec tes conneries que tu faisais avant. Bon, y a encore quelques conneries que tu fais toujours, comme vendre deux-trois stupéfiants, des choses comme ça. Bon, y a des fréquentations qui vont essayer de te mettre sur des trucs plus dangereux que vendre de la drogue, comme braquer des gars ou braquer une bijouterie. Bon, là, c'est à moi de réfléchir, je leur dis pas non, je dis : "Je vais voir, man ni ich mwen"⁴⁵. Y en a qui comprennent pas, les enfants ils s'en foutent, puisque, eux, ils ont laissé l'enfant avec la mère, ils ne voient pas l'enfant, ils font du bordel, ils font ce qu'ils veulent. Mais, moi, ma fille elle est avec moi, donc c'est autre chose. Si ma fille n'était pas avec moi, je serais en prison ou je serais peut-être mort. Mais comme, malheureusement ou heureusement, c'est son papa qu'elle préfère à sa maman, je vais pas faire de façon que je puisse lui retirer son papa, puisqu'elle a déjà pas sa maman... »

Pour Loïc, le rôle des parents d'une fille, c'est de la protéger de la violence, en particulier sexuelle, à laquelle elle est exposée (cf. II.5.3), surtout dans un quartier comme celui où il vit :

« parce que, quand même, le quartier c'est chaud, quand même. Moi, je peux dire que chaque coin de rue, chaque année, chaque ruelle qui monte et qui descend, y a déjà eu des morts, chaque ruelle, chaque croisement, des morts accidents, des blessés, des bagarres ».

Il souhaiterait, pour lui comme pour sa fille, que la formation qu'il attend lui permette de trouver du travail et de quitter son environnement actuel, trop bruyant, trop violent.

⁴⁴ Littéralement : père d'enfant.

⁴⁵ J'ai un enfant.

c. Catherine, de grand-mère en grand-mère

Catherine (44 ans) est la fille unique de Théo, une mère âgée de 17 ans à la naissance de Catherine, qui, pour chercher du travail et retrouver le père dans l'Hexagone, l'a laissée jusqu'à l'âge de 6 ans à sa propre mère (laquelle a élevé treize enfants en faisant des ménages, pendant que le mari, marin pêcheur, avait « *une autre vie ailleurs* »). Lorsque les parents de Catherine se sont mariés, ils l'ont fait venir en métropole, mais le père, policier, a bientôt exigé que la mère abandonne le travail qui lui plaisait pour rentrer en Martinique s'occuper de la grand-mère qui l'avait élevé mais qui, n'aimant pas Théo, lui en a « *fait voir de toutes les couleurs* ». Lorsque le mari obtient enfin sa mutation, la situation du couple finit de se dégrader et Théo obtient le divorce pour violences conjugales.

Catherine a toujours vécu avec sa mère depuis leur retour dans l'île, à l'exception des quelques mois où, après la naissance de David, son fils aîné, elle rejoint le père chez la mère de celui-ci. Se fréquentant depuis environ quatre ans, ils avaient eu envie d'avoir un enfant, mais, lorsque Catherine vit chez la mère de Fernand, elle découvre qu'il a une liaison avec la fille de son patron et décide de revenir chez sa propre mère. Quand l'enfant a 9 ans, Fernand décide de le reconnaître et de le prendre avec lui. Mais, au bout de quatre ans passés chez son père, avec les différentes compagnes de celui-ci, et souvent laissé à lui-même, David décroche scolairement et demande à revenir avec sa mère, chez sa grand-mère maternelle.

Aujourd'hui âgé de 21 ans, David a déjà deux enfants, de deux mères différentes, un garçon de deux ans et demi et une fille plus âgée :

« Son fils a deux ans et demi et la mère n'en veut plus. Mon fils veut le prendre, mais il n'a pas vraiment de logement à lui. Il ne travaille pas. Il ne trouve pas de travail. Donc, c'est à moi de l'aider. C'est pour ça que j'ai besoin d'un logement. Pour eux ».

Elle attend une attribution de logement HLM depuis quatorze ans, car elle souhaite aussi « *voler de ses propres ailes* » et sortir de la situation « *matrifocale* » dans laquelle elle est depuis toujours, mais se propose d'en créer une nouvelle, avec son fils, son petit-fils et son deuxième fils, qui n'a qu'un an, plus jeune donc que son neveu. Elle a eu cet enfant « *par accident* », à 43 ans, dans le cadre d'une liaison de deux ans qui a pris fin avec la naissance de l'enfant, non reconnu.

En même temps que son fils, elle va sans doute élever aussi son petit-fils, même si son fils habite avec elle, car, pour elle, ce sont les femmes et non les hommes qui élèvent les enfants. « *Les papas n'élèvent pas les enfants* » répond-elle ainsi lorsqu'on lui demande : « *Est-ce important pour un enfant d'être élevé par son père ?* », sans que l'on sache s'il s'agit d'une constatation ou d'une norme...

Si elle pense que les pères devraient reconnaître « *tous leurs enfants* », elle ne sait pas si c'est important pour un enfant d'être reconnu par son père, estimant que « *le principal, c'est qu'il le voie* ». Quant à la question de savoir si c'est important pour un enfant de porter le nom de son père, elle rétorque : « *ça change quoi ?* ». Se marier ne lui semble pas non plus important : « *ça apporte quoi ? Après, il faut divorcer...* ».

Pour elle, la femme est bien le potomitan de la famille : « *Regardez, Madame, ici, c'est les femmes : maman, grand-mère, on est toujours là !* ». Cela reste vrai aujourd'hui : « *Je ne connais personne qui a son mari avec elle tout le temps* ». Et c'est une bonne chose pour les femmes, car « *c'est elles qui décident* ».

Elle réagit vigoureusement aux questions mentionnant des représentations péjoratives des familles monoparentales : « *C'est pas vrai, ça ! Ce sont les hommes qui s'en vont et qui ne donnent pas la pension !* ». Le rôle de la mère ? « *Elle s'occupe de tout* ». Le rôle du père ? « *Il devrait s'occuper plus des enfants* ».

d. Erika, entre le foyer parental et celui du père de sa fille

Erika (26 ans) était encore scolarisée (elle a été orientée en Segpa) lorsqu'elle a rencontré, à 22 ans, le père de sa fille, un agent de sécurité de huit ans plus âgé qu'elle, récemment séparé d'une compagne avec laquelle il avait trois enfants en bas-âge.

Sa voiture étant tombée en panne sans qu'il ait les moyens de la réparer, l'ami d'Erika avait perdu son travail au début de leur liaison, il est alors venu vivre « *un peu* » avec Erika chez les parents de celle-ci. Ayant envie d'un enfant, elle « *oublie* » sa pilule, alors que lui « *n'était pas trop pour* ». Il reconnaît néanmoins l'enfant. Ils vivent quelques mois ensemble après la naissance, d'abord chez les parents d'Erika, puis dans un petit appartement loué par le compagnon d'Erika, mais près duquel le bus scolaire ne passe pas. Lorsqu'Erika reprend ses études, ils doivent donc revenir habiter chez les parents d'Erika, situation que le père de celle-ci accepte mal. Aussi le père de la fille d'Erika repart-il chez son propre père avant de retourner vivre avec la mère de ses trois aînés (le récit des séquences de leur vie commune est assez confus).

Ils continuent à se voir. Erika est même allée récemment passer une semaine de vacances chez le père de sa fille (et donc chez la compagne actuelle de celui-ci et mère de ses aînés), pour qu'il « *recadre* » l'enfant. Les enfants des deux femmes – des « *vrais* » frères et sœurs, estime Erika, même s'ils n'ont pas la même mère - appellent l'autre femme « *tatie* » et la plus âgée donne des conseils à la plus jeune. Erika, qui aurait quand même voulu avoir des relations « *plus stables* », continue à avoir des relations sexuelles avec le père, sans que l'autre femme soit au courant. Le père, « *aimerait bien* » continuer à participer à l'entretien de sa fille (au début, il payait le lait, les couches, etc.), mais, actuellement en recherche d'emploi et avec les trois aînés à charge, il n'en a pas les moyens. Il est néanmoins présent auprès d'elle, ne serait-ce que par téléphone (la petite échange aussi fréquemment avec ses frères et sœurs, âgés de 4 à 8 ans, par téléphone)

Erika vit chez ses parents à Rivière-Salée, dans une maison familiale dont ils sont propriétaires, où son jeune frère vit également, dans un studio à part. Elle partage avec sa fille une chambre qu'elle aimerait avoir les moyens d'aménager et restaurer. Elle a fait, sans succès, une demande de logement social auprès de deux organismes.

3.2. FAIRE FAMILLE EN MARTINIQUE QUAND ON EST UNE IMMIGRÉE DE LA CARAÏBE

a. Le « *potomitan haïtien* » : *Ketty*, ou des enfants pour/contre de « *l'aide* »

À 23 ans, *Ketty* a déjà trois enfants. Elle est née dans la campagne haïtienne, d'un couple marié, troisième d'une fratrie de quatre enfants. La mère (âgée de 22 ans à la naissance de *Ketty*) vendait de la volaille, mais le père dépensait tout avec d'autres femmes (il a eu huit enfants « *dehors* ») et ne s'occupait pas de sa famille. *Ketty* a connu ou a été témoin en Haïti de violences graves (viol, meurtre, kidnapping). Elle quitte l'école à 16 ans, sans qualification ni diplôme (elle a été souvent malade : malaria, typhoïde, migraines

ophtalmiques). Son père meurt quand elle a 15 ans et sa mère, devenue « *pacotilleuse* », a émigré en Dominique. Après avoir quitté l'école, Ketty (d'abord confiée à des oncles et tantes) l'y rejoint, avec ses frères et sœurs. Mais la vie est très difficile pour eux en Dominique. Malade, sa mère ne peut y bénéficier de soins gratuits et doit retourner régulièrement en Haïti se soigner. Ketty ne peut l'aider car elle ne trouve pas de travail – « *Quand je trouvais un petit nettoyage à faire, je prenais* » - et seul l'un des frères et sœurs travaille. Elles ne peuvent pas attendre d'aide des membres de la famille restés en Haïti, car ceux-ci sont pauvres et c'est au contraire eux, qui ont émigré, qui devraient les aider. Aussi Ketty « *se met bien* » avec un compatriote, *djobeur*, un peu plus âgé qu'elle et dont elle penserait qu'il « *l'aiderait* ». Il l'a effectivement aidée pour le premier de leurs deux enfants, très vite conçu, mais ils « *se disputaient tout le temps* » et il disparaît, sans doute avec une autre femme. Il réapparaît et recommence à l'aider un peu. Ils ont un deuxième enfant (elle a 19 ans), qu'il reconnaît à la naissance, et disparaît de nouveau. Elle n'en a plus de nouvelles.

Après trois années passées en Dominique dans ces conditions, elle décide de partir pour la Martinique « *pour que je puisse aider ma mère et m'occuper de mes enfants* ». Elle fait trois jours de nettoyage et bien que son grand frère soit opposé à son projet – « *comme notre père est mort, il ne voulait pas que je meure aussi* », il l'aide pour payer (350 à 400 euros) son passage illégal en bateau de Dominique en Martinique⁴⁶. Arrivée de nuit, sans visa ni argent, sans connaître personne, « *ils* » la déposent dans le sud de la Martinique. Marchant seule sur la route, avec son sac à main pour tout bagage, elle est prise en stop par un médecin, dont il s'avère que le père était originaire de la Dominique. Il l'emmène chez lui, lui met à disposition un petit endroit où dormir, lui donne à manger et l'emmène à la préfecture. Elle doit attendre parce que le consulat haïtien est en Guadeloupe, mais obtient un visa de trois mois. Elle rencontre ensuite un vieux monsieur ami de son « *bienfaiteur* » qui l'héberge gratuitement, en attendant qu'elle obtienne ses papiers et trouve du travail, dans une maison (difficilement accessible, sans voiture et avec des enfants, au haut d'un morne très pentu) qu'elle partage actuellement avec trois autres Haïtiens et où elle dispose d'une chambre pour elle et ses trois enfants, avec l'usage des parties communes. La mère de Ketty est « *venue de nuit* » de Dominique, lui amener ses enfants. Un jour où elle se rend à la PMI, elle rencontre un Martiniquais d'une trentaine d'années qui sera le père de son troisième enfant. Elle n'est « *pas intéressée* », mais doit « *prendre quelqu'un qui l'aide* » (très consciente de la stigmatisation sociale qui pèse sur les femmes qui ont des enfants de plusieurs pères, elle répète plusieurs fois qu'elle était bien « *obligée* » de le faire). Elle ne croit pas qu'il soit marié ni qu'il ait d'autres enfants. Il est « *beau et gentil* », la « *sort* » et veut un enfant d'elle. Elle est très vite enceinte. Il reconnaît à la naissance la petite fille, qui porte son nom, mais il ne travaille pas et ne peut pas l'aider autant qu'elle l'espérait. Ils se brouillent puis se réconcilient. Il voudrait même lui faire un second enfant, mais, « *heureusement, dit-elle, il est parti en France* » chercher du travail. Il lui envoie de temps en temps « *ce qu'il a, parfois cent euros* ».

À 23 ans, elle se retrouve donc seule, avec trois enfants âgés de 7, 4 et 2 ans, sans ressources (l'Office français de protection des réfugiés et apatrides l'a aidée pendant un an, elle a maintenant recours au Secours Catholique et vit sans allocations, avec moins de 230 euros par mois). Elle n'a plus de copain, dit-elle « *parce que chaque copain, au début, il vous aide, il prend ce qu'il y a à prendre, vous fait un enfant et après, il vous abandonne* ». La chercheuse qui l'a rencontrée a cependant compris que l'un des autres occupants de la maison « *l'aidait* ». Ketty n'utilisant pas de contraception, on peut donc craindre que sa

⁴⁶ Les Haïtiens représentent le quart des étrangers vivant en Martinique, deuxième contingent d'étrangers après les Saint-Luciens.

famille s'agrandisse encore rapidement. Toutefois, elle a enfin eu « *ses papiers* » entre les deux entretiens que la chercheuse a eus avec elle et on peut espérer qu'elle ne soit plus « *obligée* » de recourir à « *l'aide* » de compagnons qui lui donnent plus d'enfants que de secours.

Ketty adhère à « *l'idéal sacrificiel* » et à la conception haïtienne de la femme *potomitan* comme celle qui doit « *partir* » pour nourrir la famille, décrites par Sabine Lamour. Elle considère cependant que le rôle du père est « *d'apporter de l'argent* » et que celui de la mère est de « *s'occuper des enfants* », de se « *sacrifier* » pour eux, et qu'être une bonne mère demande « *beaucoup de sacrifices* », surtout quand on est seule : « *oui, c'est très difficile car tu dois assurer tout, toute seule, sans répit* ». Elle juge « *absolument vrai* » que « *la femme est le potomitan de la famille* » et, sa mère ayant « *tout fait pour ses enfants* », elle « *aimerai(t) beaucoup faire de même pour elle* », mais elle n'a « *pas d'avis* » sur le fait de savoir si « *être un potomitan est une bonne chose pour une femme* ». Elle pense que c'est important de se marier, mais que c'est « *difficile de trouver un homme sérieux qui aide* ». Aux questions portant sur l'intérêt *pour un enfant* d'être reconnu et élevé par son père, de porter son nom, Ketty répond en pensant surtout à sa situation de mère : selon elle, les pères devraient reconnaître leurs enfants « *s'ils s'en occupent* », ce n'est « *pas forcément important* » pour un enfant d'être reconnu par son père, mais « *si le père t'aide, c'est mieux* » et « *ce qui est difficile, c'est quand tu as plusieurs enfants qui n'ont pas le même nom : mes trois enfants portent des noms différents et j'ai honte de sortir, de peur que les gens me jugent* ».

b. Jeanne et Andrea, ou laisser ses enfants pour venir faire famille en Martinique

Deux des participantes au *focus group* de la Croix Rouge à Saint-Pierre, originaires d'états de la Caraïbe, ne vivent en Martinique qu'avec le dernier de leurs enfants.

Haïtienne, comme Ketty, Jeanne (45 ans) a six enfants. Les cinq premiers vivent en Guadeloupe, comme l'aîné, âgé de 27 ou 28 ans, ou en République Dominicaine, comme les quatre suivants, âgés de 15 à 25 ans, qui y vivent sous la responsabilité du plus âgé dans un logement dont Jeanne paie le loyer. Elle-même vit en Martinique depuis la naissance de son dernier enfant, une fillette d'une dizaine d'années, dont le père est décédé d'un cancer il y a deux ans. C'était un Haïtien naturalisé français, marié à une Martiniquaise qui avait quitté la Martinique pour la Grande-Bretagne et dont il avait eu plusieurs grands enfants, avec lesquels Jeanne s'entendait bien avant le décès de son compagnon. Avant de s'installer définitivement en Martinique en 2007, Jeanne a fait le va-et-vient entre Haïti et la Martinique pendant trois ans. Son compagnon l'a fait venir en Martinique quand leur fille, qu'il a reconnue, est née, pour que cette dernière puisse y être scolarisée. Lorsque son compagnon est décédé, Jeanne pensait retourner en Haïti avec sa fille, mais pour la scolarité de sa fille, elle est restée en Martinique.

Jeanne était exploitante agricole avec son compagnon, en métayage sur un terrain qui appartenait à la famille de la femme de ce compagnon. À la mort de celui-ci, cette famille a récupéré le terrain. Une des filles, avec laquelle Jeanne était jusqu'alors en bons termes, gardant son enfant, l'a chassée de la maison. Celle-ci ayant été construite par le père de la fille de Jeanne, elle pourrait prétendre à une part de l'héritage, mais Jeanne ne souhaite pas s'engager dans une bataille juridique. Quand son compagnon était au plus mal, anticipant le fait qu'elle risquait de se retrouver à la rue, Jeanne a loué au Prêcheur, sur les conseils d'une assistante sociale de secteur, un logement qu'elle habite maintenant avec sa fille. Elles ont de grandes difficultés financières, mais souffrent surtout de l'absence de leur père et de leur compagnon et sans doute également de l'absence des aînés.

Andrea (32 ans), venue de la Dominique, y a laissé trois enfants, dont elle refuse de parler, ne voulant même pas mentionner leur âge (vraisemblablement compris entre 7 et 16 ans, au maximum). En Martinique, elle a eu un fils, âgé aujourd'hui de 6 ans, dont le père martiniquais s'est désintéressé : « *pour lui, c'était normal* ». Sa mère vit aussi en Martinique, mais elles ne sont pas proches. Elle a un ami, avec lequel elle ne vit pas et dont elle n'est pas amoureuse (mais qui « *l'aide* » peut-être ?).

c. Sharon, la maltraitée, entre « aides » masculines et travail

Sharon (32 ans), originaire de Sainte-Lucie⁴⁷, n'est pas, comme Ketty, un *potomitan* envoyé en mission en pays « *riche* » par une famille qui a un besoin vital de son aide : aucune ou fort peu de solidarité dans une famille maltraitante, à laquelle Sharon ne « *doit* » rien (si ce n'est à son frère aîné, le seul dont elle était proche, et qui, après une enfance aussi « *déglinguée* » que celle de Sharon, est aujourd'hui littéralement « *traité comme un chien* » - dormant et mangeant avec ceux-ci chez un oncle – depuis qu'une drogue lui a fait perdre la raison et que leur grand-mère l'a mis dehors).

Comme le dernier enfant de Ketty, de Jeanne et d'Andrea, la fille dernière-née de Sharon joue un rôle de « *passport* », depuis que le père martiniquais, venu, comme beaucoup d'autres, « *chercher le fun* » à Sainte-Lucie, l'a finalement reconnue. Mais Sharon continue surtout, comme elle le fait depuis l'âge de 14 ans, à compter sur sa propre force de travail pour s'en sortir – même si, en l'absence de travail, il lui faut aussi trouver des hommes qui « *l'aident* » pour lui procurer un logement ou en payer le loyer, préférant cette solution à celle de « *l'assistanat* ».

Sharon a pleuré pendant presque tout l'entretien, en racontant sa lamentable histoire : sa mère, qui « *buvait et fumait* », l'a laissée très tôt au père, alcoolique - « *Mon père me battait, dès qu'il sortait du travail, il me battait avec un fil électrique* (elle montre ses cuisses qui sont couvertes de cicatrices), *de l'âge de 2 à 3 ans* ». Elle est ensuite laissée à une tante. À 9 ans, elle est violée par un *tibwoy*⁴⁸ et punie par sa tante, laquelle la laisse peu après à sa grand-mère, pour aller vivre à Saint-Martin, puis en Martinique. La grand-mère, très dure, ne s'occupe guère de Sharon et de son frère aîné : « *Personne ne s'occupait de nous et on mangeait tous les jours du ti-nain*⁴⁹ *et du fruit à pain, c'est tout ce que ma grand-mère nous donnait ou ce qu'on trouvait nous-mêmes* ». Le mari de sa grand-mère

« voulait coucher avec les enfants de ma grand-mère et elle l'a laissé abuser de tous, y compris moi. Le premier enfant de ma tante est l'enfant du mari de ma grand-mère. Il me donnait 4 dollars, 5 dollars et je disais à ma grand-mère qu'il me touchait, ma grand-mère ne voulait pas me croire, donc j'ai quitté chez elle. (...) À 14 ans, j'ai été livrée à moi-même ».

Elle rencontre alors le père de ses premiers enfants, un vigile qui a 30 ans de plus qu'elle et a déjà trois enfants. A 16 ans, elle a son premier enfant, qui décède ou qui lui est enlevé :

« Le père de cet enfant me battait et je lui ai dit que quand je vais accoucher je vais laisser l'enfant, pour voir s'il allait changer. Quand j'ai accouché, une sage-femme m'a demandé : est-ce que j'ai des couches ou des vêtements pour les enfants ? J'ai dit non. Et deux, trois jours après, le coroner est venu me dire qu'il cherche une dame avec mon nom et il m'a dit : est-ce que je ne sais pas que j'ai un enfant

⁴⁷ L'île située immédiatement au sud de la Martinique dans l'arc des Petites Antilles, que l'on voit de la Martinique quand le temps n'est pas trop couvert, et dont sont originaires le tiers des étrangers vivant en Martinique.

⁴⁸ Petit garçon, sans doute un adolescent.

⁴⁹ Bananes

à la morgue et qu'il me faut payer 600 dollars pour enterrer l'enfant ? J'ai dit que je ne pouvais pas. Le même jour, quand je suis rentrée chez moi, le père de l'enfant m'a demandé où était l'enfant et je lui ai dit qu'on ne me l'a pas remis. Il m'a battue et a appelé l'hôpital et le docteur a dit que je suis partie avec l'enfant. Le lendemain, quand je suis retournée à l'hôpital, le docteur répète la même chose. Ils cherchent et voient qu'ils ont deux homonymes. Cette femme, son fils est mort et ils lui ont donné mon fils en disant que je ne voulais pas de mon enfant. En octobre, cela donnerait 16 ans à mon fils. Je me suis dit : un mal se fait pour un bien, et donc j'ai laissé tomber ».

À 19 ans, elle a encore un fils du même homme, avec lequel elle est restée onze ans. À 21 ans, elle a un troisième garçon, qui décède rapidement :

« Je viens pour lui donner à téter et je vois qu'il est recroquevillé et quand je le prends, je vois que son cou part en arrière. Mon fils aîné, qui était gros, a roulé sur l'enfant et l'a étouffé. Le père a appelé la police et ils ont dit que j'ai voulu empoisonner le biberon, ils ont pris la casserole et le biberon pour des analyses et ils ont vu que, parce qu'il était prématuré, il s'est étouffé dans son sommeil. Ma vie était très dure. »

À 23 ans, alors qu'elle a sans doute cessé d'habiter avec le père des aînés et se retrouve sans logement, elle accouche d'un quatrième garçon, d'un autre partenaire, qu'elle connaît peu : *« Comme il m'aidait, il m'a demandé de coucher avec lui et je me suis sentie obligée de le faire. Mais il avait fait un trou dans la capote et donc je suis tombée enceinte »*. S'il l'aidait avant la naissance, il ne l'a pas fait depuis. Pendant toutes ces années, Sharon bataille pour élever ses enfants, travaillant *« de sept heures du matin à sept heures du soir »*, dernièrement comme vigile sur la Marina. Elle y rencontre le père de sa fille, un Martiniquais handicapé et bègue, alors célibataire, qui vient *« s'amuser »* à Sainte-Lucie.

Sharon ne peut pas venir accoucher en Martinique. Sa mère et sa tante y vivent pourtant, mais ne peuvent pas ou refusent de l'y accueillir. En 2014, lorsque sa fille a 4 ans, elle quitte Sainte-Lucie pour la Martinique. Le père reconnaît alors sa fille et lui *« donne son nom »*. Mais il est aujourd'hui marié et est devenu toxicomane et, si la petite le voit parfois, Sharon refuse de la laisser avec lui.

La mère de Sharon, qui vit depuis vingt ans en Martinique, affirme que *« sa famille est française, qu'elle n'a pas de famille à Sainte-Lucie »*. Elle refuse d'aider sa fille :

« Ma mère vit chez elle toute seule. Les gens lui ont dit qu'elle n'a qu'une fille, qu'elle ne l'a pas élevée, et de m'aider. Alors, elle prenait mes enfants et les maltraitait. (La semaine dernière) je lui ai demandé de garder mes enfants trois jours pendant que j'allais à Sainte-Lucie chercher des papiers pour mes enfants. Elle a refusé. Mes enfants sont restés tous seuls. (...) Je vais lui pardonner pour tout ce qu'elle m'a déjà fait dans la vie. Ce que je ne vais pas lui pardonner, ici, j'ai payé 4 000 dollars à 1 h du matin avec l'Express (des Iles) et tu me regardes et tu me dis de retourner à Sainte-Lucie alors que j'ai trois enfants en bas âge !... ».

À son arrivée en Martinique, elle est *« tombée sur un homme qui m'a aidée, qui m'a dit qu'il a déjà une autre femme, mais qu'il va m'aider »*. Il lui trouve le logement *« trop chaud et trop cher »* qu'elle occupe dans un quartier populaire de Fort-de-France. Il paie le loyer (du moins ce qui reste dû après l'allocation logement) mais ne lui donne pas d'argent :

« Je suis seule, je dois payer l'eau, l'électricité, je ne travaille nulle part. (Elle pleure beaucoup). Mon copain, c'est lui qui est tout pour moi, puisque je ne paie pas le loyer, je ne travaille pas. Il ne vit pas

ici, il dort chez lui, il vient, il mange, il ne dort pas le soir ici et il repart. Il a 54 ans et travaille dans les espaces verts et il vit avec la mère de son enfant. Elle m'a appelée sur mon portable, mais je sais que ne je suis pas à ma place et je suis obligée de calmer le jeu ».

Mais cet ami qui l'aide est aussi « quelqu'un de grosso modo »⁵⁰, qui injurie ses enfants, ce qui « embête énormément » Sharon. Il « veut que je ne fréquente personne parce que c'est lui qui paie le loyer. Donc, je subis. Je reste avec lui parce qu'il m'aide, mais dès que j'ai un salaire, je le quitte ».

Sharon perçoit 23 euros d'allocations par mois pour sa fille et bénéficie d'une allocation logement et de la CMU, mais elle ne compte pas sur l'aide de l'État français aux familles monoparentales pour s'en sortir, mais sur ce qu'elle connaît : un homme qui l'aide. « *Ma mère m'a dit, quand je suis arrivée ici, de me mettre "femme seule". J'ai dit à ma mère : "Je ne ferai pas cela, je me suis toujours battue pour être seule. Je préfère faire appel à un homme qui m'aide et après je me débrouille" ».* S'il y a beaucoup de mères seules aux Antilles, c'est peut-être à cause des allocations en Martinique, concède-t-elle, mais en tout cas « *pas à Sainte-Lucie* », où il n'y a pas d'allocations, mais beaucoup de mères seules. Ce qu'il faut, c'est aider les mères seules à trouver du travail.

Elle a « *toujours voulu* » se marier, car elle a « *été élevée comme chrétienne (adventiste), aime la relation avec le Bon Dieu et (a) l'impression de vivre dans la fornication* ». C'est très important pour les enfants, pense-t-elle, d'être élevés par leurs deux parents, mais pas tellement d'être reconnus par le père ou de porter son nom. Le père doit avoir le même rôle que la mère dans l'éducation des enfants, mais « *en plus dur* », parce qu'il est « *l'homme de la maison* ». Élever seule des enfants ? C'est difficile, oui et non, « *si tu fais des enfants, tu fais face, mais quand tu es une mère tu es toujours debout* ». Femme *doubout*, malgré le rejet et la violence, Sharon essaie aussi d'être une « *bonne mère* » : le rôle d'une mère, dit-elle, elle qui n'en a pas eue, c'est de

« donner aux enfants du courage, suivre leur travail, si les parents ne peuvent pas l'aider, mais faire appel à quelqu'un du voisinage pour les aider. Je ne lis pas le français et je vais sur l'ordi pour traduire et essayer d'aider mes enfants. Quand mes enfants étaient à Sainte-Lucie, je laissais les enfants livrés à eux-mêmes, j'allais boire à Castries, et après, quand j'ai réfléchi à cela, j'ai demandé à mon fils aîné de me pardonner, parce que j'ai été dure avec lui. Je me suis dit : "Je ne peux pas abandonner mes enfants pour aller boire un verre" et j'ai pris conscience, et donc j'essaie de corriger mes erreurs ».

À 26 ans, Sharon a eu cinq enfants, en élève trois, et sa « famille » est sans doute constituée :

« Je ne peux plus avoir d'enfants parce que quand j'ai accouché (de ma fille), le placenta n'est pas sorti et ils m'ont laissée là. Quand ils ont cherché à récupérer le sac, et comme j'étais seule, personne ne pouvait m'aider, et le médecin a dit à l'infirmière "Shit !" que le sac a éclaté... J'ai eu une infection et un fibrome, mais à Sainte-Lucie il faut tout payer et j'ai laissé tomber... ».

3.3. UNE CONFIGURATION « ANCILLAIRE »

Nadiège conserve le souvenir d'une enfance heureuse jusqu'à la mort de son père, lorsqu'elle était âgée de 9 ans. Sa mère, aujourd'hui ouvrière « *dans la banane* », avait cinq enfants (dont un né avant la rencontre du père de Nadiège, qu'elle a épousé l'année de la naissance de celle-ci, et un né d'un troisième partenaire,

⁵⁰ Vulgaire, grossier.

après le décès de son mari). Cette mère, qui ne savait « *ni lire ni écrire* » et n'était « *pas tellement maternelle* », a eu « *quelques difficultés à s'occuper* » des orphelins :

« On est partis à la dérive, on a été un peu ballotés. Une voisine m'a récupérée, j'étais comme une servante chez elle, c'est moi qui faisais tout, à partir de 10 ou 11 ans, et après on m'a mise dans un foyer à l'âge de 12 ans et puis après, j'ai pris ma vie en mains vers 18-19 ans ».

Elle quitte l'école sans diplôme, après une scolarité « *en niveau adapté* ».

À 18 ans, elle rencontre un Antillais vivant en métropole avec lequel elle entame une liaison. Il lui propose de venir avec lui en France pour garder ses plus jeunes enfants (il en a sept de trois femmes) :

« Il m'a abordée. Après, il m'a dit qu'il cherchait quelqu'un pour garder ses enfants, si ça m'intéressait. Ils ont pris le billet pour la métropole. Je gardais les enfants du père de mes enfants et je nettoyait en même temps. J'étais placée, on dirait. (Quand elle avait accepté ce travail, elle lui avait dit qu'elle voulait) arrêter la relation, si j'allais garder ses enfants, et lui il était d'accord. Mais, arrivés là, il m'a mis la pression et ça a continué ».

L'épouse manque de les surprendre, mais « *on a été prévenus avant* » : cette épouse « *sait* » cependant et fait une dépression. Enceinte à 21 ans, Nadiège essaie de

« L'enlever, vous savez, on donne des petits trucs à boire, vous savez, j'ai essayé, et puis j'étais sur le point de partir moi aussi, ce n'était pas des conditions agréables, du tout (à voix basse), du tout, du tout... ».

Elle rentre accoucher en Martinique, chez sa mère, où elle va vivre quelques années. Elle n'éprouve « *aucun ressenti maternel* » pour son fils. Celui-ci (qui a aujourd'hui 24 ans et vit avec elle) souffre de l'absence de son père et a de graves problèmes psychologiques :

« Son père, c'est un Antillais qui vivait en métropole avec sa femme et ses enfants. Ça a joué beaucoup sur mon fils, puisque, en maternelle, sa maîtresse m'a appelée pour me dire : "Est-ce que il y a quelqu'un qui doit partir en métropole ?" et j'ai dit : "heu non, c'est son papa qui est parti", parce que mon fils avait fait un dessin qui montrait un monsieur, une valise, un avion et un enfant et quand la maîtresse lui a demandé pourquoi il avait fait ce dessin, il n'a pas pu parler, il a pleuré tout l'après-midi et mon fils, il n'est pas... psychologiquement, je sais qu'il est un peu ébranlé. À l'école primaire, quand il commençait à faire un devoir, il commençait et il partait, il n'a pas continué ses études ».

La relation avec cet homme marié a continué pendant quelques années, sans doute à l'occasion de séjours à la Martinique et, à 24 ans, Nadiège a donné naissance à son second enfant, une fille, avec laquelle les choses se sont passées différemment :

« Non, non, elle n'a pas eu la même approche avec son père, même quand elle était bébé, c'était plus avec moi (...) Ma fille, quand elle était à la maternité, elle dormait à côté de moi, enfin il y a vraiment un lien qui s'est créé, et ma fille n'a pas eu de problèmes comme mon fils. À l'âge de 3 ans, elle n'a pas voulu de son père et après, en grandissant, elle cherchait son père, elle voulait porter son nom, et je lui disais : "Ce n'est pas la peine, il ne fait rien pour toi" et elle disait : "Non, je veux, je veux porter le nom de mon papa, je trouve pas que ça fait bien (de ne pas le porter)". Elle est dans les études en milieu social, éducateur spécialisé, voilà ».

Aucun des deux enfants n'est reconnu et les relations avec leur père sont aujourd'hui, selon Nadiège, inexistantes.

À 46 ans, avec deux enfants de 22 et 24 ans, la famille de Nadiège va sans doute connaître une nouvelle phase : entrée il y a quinze ans dans une communauté adventiste, pour laquelle elle travaille, elle y a rencontré un fiancé, avec lequel elle vivra... après leur mariage.

3.4. MÈRES CÉLIBATAIRES « VOLONTAIRES » ?

Comme Sabine, qui avait demandé à l'homme dont elle était amoureuse de lui faire un enfant bien qu'il ait un autre foyer, Micheline (Saint-Pierre) et Solange (Rivière-Salée) peuvent être regardées comme des « *mères célibataires volontaires* ». Lors du *focus group* auquel elles ont participé, elles ont en effet affirmé avoir fait volontairement leurs enfants seules et/ou avoir voulu les élever seules.

Micheline (48 ans) avait eu un premier enfant à 20 ans, mais, n'ayant pas les moyens de s'en occuper, elle l'avait confié alors qu'il avait 3 ou 4 ans au père de cet enfant, qui vivait en métropole. Il y a quinze ans, elle a eu un autre enfant, d'un homme marié, qui avait déjà d'autres enfants, mais auquel elle n'a, dit-elle, pas voulu demander de pension alimentaire, parce qu'elle avait fait cet enfant « *pour elle, pour des raisons égoïstes* » et n'a plus de contacts avec cet homme, qui vit en métropole.

Solange (54 ans) a eu deux enfants de deux pères différents et a « *fait le choix* » de les élever seule, vivant pendant une vingtaine d'années « *dans une toute petite maison, une pièce, sans eau ni électricité* ». Ayant réussi à « *amener seule son fils au baccalauréat* », elle conclut qu'elle « *n'a pas besoin d'un homme* » et proclame d'ailleurs « *ne plus vouloir entendre parler d'un homme* ». Sa fille, âgée de 34 ans, élève seule ses quatre enfants.

3.5. DU MARIAGE AU DIVORCE COMME FAIT GÉNÉRATEUR

Dans les configurations précédentes, la famille des enquêté-e-s s'est constituée, et développée jusqu'à présent, hors de l'institution matrimoniale. Trois femmes, Esther, Jacqueline et Anaïs, ont au contraire constitué leur famille dans le mariage et le fait générateur de leur situation monoparentale est un divorce intervenu après plusieurs années de mariage. Ce sont elles qui ont été à l'initiative de ce divorce, ne supportant plus l'infidélité de leurs conjoints, ni la violence et la jalousie dont ces derniers font généralement d'autant plus preuve à l'égard de leur épouse qu'ils sont eux-mêmes infidèles⁵¹. Lorsque le soutien de leur propre famille n'existe pas ou se révèle insuffisant, c'est dans la foi qu'elles disent avoir trouvé le courage de tenir. Pour deux autres femmes, Janice et Marissa, le mariage, qui s'est également terminé par un divorce, faisait suite à une ou plusieurs relations sans mariage et/ou sans cohabitation, dont étaient nés plusieurs enfants.

⁵¹ L'enquête Envef-Martinique a mis en évidence un lien statistique fort entre l'infidélité masculine et le déclenchement de la violence conjugale (Lefaucheur, 2011).

a. Esther, de misère en misère

Esther (36 ans) est divorcée depuis 2011, après onze ans de mariage. Son enfance et son adolescence ont été marquées par une mésentente grave entre ses parents (mariés), par le rejet de sa mère qui « *n'aimait pas les filles* », ainsi que par l'alcoolisme de son père et les agressions sexuelles qu'elle a subies dès l'âge de 8 ans et pendant plusieurs années, sans en parler, de la part d'un proche, une personne « *considérée* ». Les conflits s'aggravant avec son père, qui a déjà mis à la porte deux frères aînés, Esther quitte le domicile parental à 17 ans et va vivre pendant deux ans dans l'Hexagone, d'abord chez l'un de ses frères où elle est traitée en « *bonniche* » par la compagne de celui-ci, qui la met dehors lorsqu'elle attend un enfant. Esther dit avoir « *quitté la misère* » pour trouver une autre misère, malgré le soutien d'une assistante sociale, d'une amie et de la mère de celle-ci (voir II.2).

Dans la ville de province où vit son frère, et où elle va au lycée, elle retrouve un compatriote martiniquais qu'elle connaissait. Ils « *tombent amoureux* », un sentiment favorisé par le besoin de secours dans lequel se trouve Esther :

« C'est parti comme ça, plutôt que de me retrouver à la rue. En fait, c'est lui mon secours, en gros, mais bon, quel secours !!! Pour être battue après, maltraitée... ».

Ils ont rapidement un premier enfant, une fille (Esther a alors 19 ans), rentrent en Martinique, se marient et repartent pour Paris où ils conçoivent un deuxième enfant, un garçon, trois ans plus tard, avant de revenir en Martinique. Esther, qui est « *entrée dans l'Évangile* » quelques mois après la naissance de sa fille, apprend alors qu'une autre femme avait eu un enfant de son mari peu de temps après la naissance de son aînée. Cette découverte déclenche la violence du mari :

« J'ai su, pour la naissance du deuxième enfant, qu'il avait une maîtresse, il avait une femme en fait en même temps que moi, et j'ai su après que c'est moi qu'il avait épousée, j'étais au courant de rien, mais cette femme, une Sénégalaise, était enceinte en même temps ; donc, les deux enfants ont quasiment le même âge, la seule différence est qu'ils sont nés à deux mois d'intervalle, parce que la plus grande, ma fille, devait naître en 2000, mais elle est née prématurément en 1999. Quand j'ai su tout ça, lui, il n'a trouvé pour se défendre rien que les coups et m'assujettir à sa domination, violente et tout ».

Ils ont, malgré tout, un troisième enfant, un garçon, l'année suivante. Son mari ne reconnaît pas et, semble-t-il, ne participe pas à l'entretien des deux enfants « dehors » qu'il a avec l'autre femme. « *Pour lui, dit Esther, les seuls enfants légitimes sont ceux qu'il a eus avec elle et qui portent son nom* ». Elle-même n'en veut pas à cette femme, car « *ça a été une claque, je crois, pour nous deux* », mais elle ne veut pas connaître les demi-sœurs de ses enfants (dont la seconde est née il y a peu). Les violences continuent jusqu'en 2007,

« jusqu'au jour où j'ai dit : "Non, il faut que je me réveille !" . Jusqu'au jour où j'ai réalisé que j'allais le tuer. Et quand j'ai regardé mes enfants, j'ai pensé : "Mais, si je le tue, il n'est plus là, moi je suis en prison..." . C'est parti comme ça... ce qui fait qu'aujourd'hui je suis là, mais je lutte ! ».

Elle rentre en Martinique, où elle occupe l'un des niveaux de la maison de ses parents, et entame une procédure de divorce. Celui-ci est prononcé en 2011, avec, dit-elle, une « *garde alternée* », (expression qui semble fréquemment utilisée pour « un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires »). Mais les enfants, adolescents, ne vont chez leur père que s'ils en ont envie : « *Ils ne veulent plus y aller. Ils veulent le voir, mais ils ne veulent pas aller chez lui. C'est plus au téléphone. S'il veut, il peut passer les voir, mais ils*

ne demandent pas. Il a déjà promis tellement de choses et puis ne pas les accomplir, ne pas tenir les promesses, ne pas être présent pour eux, en fait, il est inexistant ! ». Les enfants ne voient pas non plus leurs grands-parents paternels.

Esther a saisi le Juge aux affaires familiales pour le paiement de la pension alimentaire, mais le père a été déclaré non solvable et ne participe aucunement à l'entretien de ses enfants.

Elle a fait trois IVG, sans préciser (elle n'a d'ailleurs répondu à la question qu'en levant trois doigts) si c'était dans le cadre de sa relation maritale ou d'autres relations (elle avance en avoir eues avec « *pas plus de dix partenaires* »), des « *relations de pied* » comme elle dit, avec des hommes qui lui « *rendaient service* », mais auxquels elle ne voulait pas s'attacher et qu'elle ne voulait pas que ses enfants connaissent. Elle ne veut toutefois plus vivre « *dans le concubinage, dans la fornication* » et a un « *ami* » avec lequel elle envisage de vivre « *sous la direction du Seigneur* ». Car, seule, estime-t-elle, sa foi lui a permis de tenir, comme épouse victime de violences, puis comme mère isolée : « *Si je n'avais pas pu m'y réfugier, je ne crois pas que j'aurais pu subsister* ».

Sa mauvaise expérience du mariage ne l'empêche pas de croire que le mariage est une garantie qui protège d'une vie non conforme à la parole de Dieu. Devenue adventiste, elle conçoit d'ailleurs que « *dans le véritable foyer comme Dieu veut, l'homme est au-dessus* ». Certes, les hommes, irresponsables, ayant « *délégué* », dit-elle, en dessinant dans l'air sa représentation de la « *bonne* » famille :

« La femme est le potomitan, hein ! Qu'elle le veuille ou non, c'est elle qui porte ! En fait, moi, pour que ça colle à l'image : l'homme (elle indique le haut), la femme (à côté mais un peu plus bas), même si elle est à ses côtés, elle lui est soumise, et les enfants. L'homme soumis à Dieu, Dieu qui chapeaute tout (il est tout en haut) ; l'homme, la femme, les enfants. La femme est soumise mais pas soumise soumise : ça s'appelle une sous-mission. La SOUS-MISSION, donc elle a une mission à accomplir. Qui veut dire éduquer les enfants... ».

b. Jacqueline, ou le refus de l'infidélité masculine

Jacqueline⁵² (35 ans) est divorcée « *depuis le 21 décembre 2014* », après onze ans de mariage. Elle vit seule avec ses deux filles, âgées de 5 et 11 ans. Titulaire d'un CAP et technicienne de surface, elle est sans travail à la suite de nombreux problèmes de santé et d'opérations chirurgicales. Ses ressources mensuelles sont comprises entre 1 000 et 1 500 euros et elle ne pourrait pas tenir un mois si ces ressources venaient à lui manquer.

Son ancien mari originaire de l'Océan Indien vit en Martinique. Elle a divorcé parce qu'il la trompait et emmenait même ses enfants à la mer avec sa maîtresse. Mais aussi, dit-elle, quand elle était mariée, c'était elle qui devait nourrir les enfants, les baigner, etc., alors qu'elle travaillait dès cinq heures du matin, et lorsqu'elle rentrait, à treize heures, elle le trouvait devant ses jeux vidéo, les enfants non baignés, non nourris. C'est la grande sœur de Jacqueline qui se chargeait d'emmener les enfants à l'école et l'aidait à s'en occuper.

⁵² Focus group de Saint-Pierre.

La famille de Jacqueline, nombreuse et très soudée, la soutient en effet. Tous l'ont ainsi soutenue pour le divorce, mais certains lui conseillaient de rester avec son mari et d'autres de le quitter, comme son père qui lui a dit « *au lieu de se plaindre, d'aller chercher ailleurs d'autres hommes* ».

Elle a dû batailler pour obtenir le divorce, car son ex-mari ne se rendait pas aux convocations du tribunal (quand il s'est enfin déplacé, c'était accompagné de sa nouvelle compagne). Jacqueline a ensuite mené une seconde bataille juridique pour obtenir une pension alimentaire. Elle dit qu'il était cadre (ce dont les chercheurs qui ont animé le *focus group* doutent) et qu'il a démissionné pour ne pas verser la pension alimentaire d'un montant de 200 euros par enfant. Il est, dit-elle, soutenu par sa mère qui vit en Martinique et qui estime que le comportement de son fils est « *normal* », car « *il n'a pas vécu et il faut lui laisser du temps (pour lui)* ». Son ex-mari voit les enfants « *quand il veut, quand il peut* », c'est-à-dire environ une fois par mois.

Jacqueline n'a aucune vie amoureuse. Sa sœur l'a inscrite sur un site de rencontres, mais elle trouve les conversations trop explicites. Pour elle, une relation amoureuse doit être sérieuse sinon « *cela ne vaut pas la peine, si c'est juste pour du sexe* ».

c. Anaïs et Janice, ou le refus de la violence

Anaïs⁵³ (44 ans) a eu deux enfants avec son mari. Elle s'est séparée de celui-ci après six ans de mariage, lorsqu'elle a découvert son infidélité qui s'ajoute à son alcoolisme et à sa grande jalousie : il ne l'autorisait à le quitter que, dit-elle crûment, pour « *le travail et les chiottes* » - « *Je ne pouvais pas sortir de la maison si c'était pas avec lui* » - et lui fait du chantage au suicide lorsqu'elle parle de séparation.

Pendant un an, dit-elle, « j'ai connu la violence psychologique, mais c'est aussi difficile que physique. (Ce à quoi les autres participantes au *focus group* ont renchéri : 'C'est même pire !'). On était mariés pour le meilleur et pour le pire, mais c'était que le pire... ». Elle raconte comment elle a organisé la séparation, « de A à Z », seule et sans vouloir l'aide de sa famille – qui, lorsqu'elle se plaignait, lui objectait : « Mais tu es mariée ! ». Elle s'adresse à l'Union des Femmes, à l'UNAF, à la conférence de Saint-Vincent de Paul (« J'avais d'abord honte, mais je me suis dit : 'Le Seigneur t'a dit : 'Frappe, on va t'ouvrir, demande et on te donnera'' ») et prie beaucoup : « Si j'avais pas la foi, si je croyais pas en Dieu, *man mô* »⁵⁴. Elle a, dit-elle, déposé cinq mains courantes « pour protéger ses enfants ».

Elle part, sans donner à son mari sa nouvelle adresse « par peur de représailles », quittant la maison qu'ils ont construite ensemble, pour aller vivre dans un studio, avec seulement une armoire, un lit pour le fils aîné et des vêtements :

Je mangeais au jour le jour. (...) C'est pas grave, c'est moi qui fais l'argent, pas l'argent qui me fait. (...). J'ai vécu dans un studio avec mes enfants, on dormait par terre, mais on était tellement bien. Et le luxe, qu'importe... La manière de vivre, la complicité qu'il y a entre nous, je me dis que c'est meilleur que ça. Et là, ça fait trois ans que je suis dans une maison sociale, mes enfants ont leur chambre, j'ai ma chambre, je suis bien. Mais je serais restée là (dans le petit studio), ça ne m'aurait rien fait.

⁵³ Focus group de Rivière-Salée

⁵⁴ Je serais morte.

Les grandes difficultés matérielles dans lesquelles elle se trouve l'ont amenée à solliciter, entre autres, l'aide alimentaire du Secours Catholique (où est organisé le *focus group*).

Son fils, aujourd'hui âgé de quinze ans, qui a beaucoup souffert des conflits parentaux et de la séparation, se refuse à choisir entre ses parents. Sa fille, âgée de sept ans, ne veut pas aller chez son père, mais Anaïs insiste pour que le « droit de visite, d'un week-end sur deux » soit respecté, surtout pour elle-même car elle a « besoin de souffler ». Le père ne les prend cependant pas pendant les vacances et semble ne pas s'impliquer au-delà du versement de la pension alimentaire qu'il a été contraint de payer après le divorce :

« Lui, il ne fait rien pour les enfants. C'est que maman. Je leur dis : 'Vous vous habillez, vous n'avez pas besoin de vous habiller chic, mais vous êtes propres, vous sentez bon, et vous avez au moins quelque chose à manger'. (...) Quand je suis partie, il me donnait de l'argent, mais c'est après le juge – on lui a imposé. Il gagne sa vie. Mais pour dire acheter du linge⁵⁵, un panier... C'est maintenant que je vois qu'il s'implique, les enfants lui demandent, et lui font comprendre. Ils lui disent : 'Maman ne travaille pas et, nous, on a besoin de telle chose'. Et je vois qu'effectivement, il commence à s'impliquer. Mais, pour la garde, c'est uniquement un week-end sur deux et puis basta. Et l'avocate m'a dit : 'C'est lui et sa conscience, on ne peut pas l'obliger. Par contre, c'est au début du mois qu'on paie la pension alimentaire, et si, au milieu du mois, il n'a pas payé, il risque la prison'. Mais je n'irai pas jusque-là. Mon fils me dit : 'Maman, tu ne vas pas faire ça ?' Je dis 'Non, mais il sait ce qu'il fait. Il prend ses responsabilités'. (...). Mais, tout, c'est moi, la cantine, tout... (...) Je me débrouille. Je travaille depuis deux ans. Il (son ex-mari) a bousillé ma 205, mais j'ai pu racheter une voiture. Il m'en veut parce qu'il ne pensait pas que j'aurais eu une voiture. J'ai ma voiture, je l'ai même baptisée Victoire, parce que pour moi c'est une victoire. (...). Je la paye, je n'aime pas les crédits. Pourquoi je viens ici (chercher de l'aide alimentaire), c'est parce qu'après (avoir payé les crédits) il n'y a plus rien. (...) Je marche la tête haute sans demander à qui que ce soit, ni mon papa, ma maman, ni mon frère. Personne ne sait si je mange, si je bois, si je suis en difficulté. Mais c'est vrai que c'est beaucoup de souffrances. »

Anaïs voudrait, dit-elle, « refaire sa vie », ce que lui conseillent aussi ses enfants, car elle est encore jeune. Mais, elle s'inquiète de la possibilité de trouver un partenaire en raison de sa forte corpulence. Par ailleurs, si son ex-mari ne prend pas les enfants pour les vacances et n'accepte pas de les ramener plus tard que l'heure fixée par le jugement, c'est aussi, pense Anaïs, pour l'empêcher de sortir et de refaire sa vie, comme lui-même l'a fait. Elle reconnaît cependant que son ex-mari donne à ses enfants une image positive de leur mère : « Il a dit aux enfants : 'Je ne suis pas là avec vous, mais je sais que votre maman saura vous gérer, saura vous donner une éducation' ».

Janice (65 ans), n'est plus en situation monoparentale, mais elle avait tenu à participer au *focus group* de Rivière-Salée. Elle n'a pas commencé à constituer sa famille dans le cadre du mariage : elle a eu cinq enfants, de plusieurs pères. Elle raconte qu'elle a été longtemps « une femme battue » par son mari, le père de sa dernière fille, qui avait été pourtant « tellement gentil » pendant les trois ans où ils avaient vécu en concubinage, mais qui a « changé du jour au lendemain » et est devenu très violent après leur mariage (elle a alors vingt-neuf ans), la frappant « souvent, souvent. Tout le temps » devant les enfants :

⁵⁵ Des vêtements.

« Je prenais des coups même en dormant... Les femmes sont des serpillières... C'était infernal pour moi, alors... Une fois, il m'a battue dans le jardin, devant six personnes. Pour être l'homme. Il était fier : Man ka condui fanm-mwen⁵⁶, il disait ça, ouais... ». Elle n'en disait rien à personne, se réfugiant dans la prière : « Je ne disais rien à personne. Toujours souriante. (Mais) c'était dur pour moi. Je suis restée trois mois à dormir sur deux chaises. Ça ne m'empêchait pas d'élever ma fille, la dernière. J'ai travaillé, il ne travaillait pas... Il a fait onze ans sans jamais travailler. Il voulait pas chercher de travail. Alors, c'est moi qui faisais mon jardinage... »

Cependant, lorsqu'il la frappe – dans son jardin – devant témoins, elle « descend à Fort-de-France », achète une bouteille d'acide et passe dans la famille de son mari pour qu'on l'avertisse qu'elle risque de s'en servir : « Oui, j'avais marre. J'avais décidé de faire quelque chose avec lui. J'étais très décidée. J'avais marre. J'avais marre de prendre des coups pour rien... ».

Finalement, après vingt ans de vie commune, elle part « pour une fête de mariage de ma cousine... qui a duré deux ans ! ». Réfugiée chez sa cousine avec sa plus jeune fille, elle fait couper l'eau et l'électricité, prélevées sur son compte, mais son mari reste quand même dans « leur » maison. Au bout de deux ans, en 1998, âgée de quarante-huit ans, elle profite d'un voyage de son mari pour faire changer les serrures, récupérer sa maison et divorcer : « C'est comme ça que je vis toute seule jusqu'à aujourd'hui ». Elle ne lui demande pas de pension alimentaire, car elle ne « voulait pas le voir, du tout ». Elle a vécu pendant deux ans avec quelqu'un après son divorce, et cela, estime-t-elle, a fait du bien à sa fille (qui, aujourd'hui, vit elle-même seule avec son fils).

d. Marissa, ou finir par se marier... et divorcer

Marissa (56 ans) ne s'est mariée qu'à quarante ans, après avoir eu deux enfants de deux relations. Le premier est né lorsqu'elle avait dix-huit ans d'une relation « transatlantique » qui a duré six ans avec un partenaire divorcé qui avait le double de son âge et vivait dans l'Hexagone, où elle-même avait vécu deux ans et l'avait rencontré, et avec lequel elle a vécu neuf mois en Martinique, mais qu'elle a refusé de suivre en France. Son deuxième enfant est né, lorsqu'elle avait trente-deux ans, d'une relation qui a duré neuf ans avec un voisin – « Il est chez lui, je suis chez moi, il n'a pas la clé. Quand il voit la fenêtre ouverte, je suis réveillée, je suis disponible, il vient, il prend son enfant, des choses comme ça... Ce genre de relation me convenait, ça me convient ». Elle a refusé qu'il reconnaisse l'enfant (le premier ne l'a pas été non plus), pour toucher « l'argent » des allocations, mais aussi parce qu'ils ne vivaient pas ensemble et que cet homme, habitant toujours chez sa mère, ne semblait pas vouloir s'engager : « Pourquoi lui faire porter le nom de son papa et qu'après, ça puisse ne pas aller ? ».

Elle est restée mariée six ans au chef d'entreprise père de sa fille, laquelle est aujourd'hui âgée de seize ans. Elle l'a quitté parce qu'il était, dit-elle, « trop sournois » et puis « il avait *les mains sales*⁵⁷. Il faisait le mal. Pas chez moi ! ». Elle a obtenu par jugement le versement d'une pension alimentaire, qu'il « donne quand il veut ». Aussi est-elle en procédure avec lui, portant plainte quand il ne verse pas la pension à temps (ce qui a permis au chercheur qui l'avait prise en stop un jour où elle se rendait au tribunal de l'interviewer quelques mois plus tard).

⁵⁶ C'est moi qui commande à ma femme.

⁵⁷ « Avoir les mains sales » = être impliqué dans des pratiques magico-religieuses.

3.6. DEVENIR PARENT SEUL EN METTANT FIN À UN CONCUBINAGE

Plusieurs parents seuls ont fait famille dans le cadre d'une vie commune non régularisée par un mariage, qui a parfois duré plus de dix ans, mais qui a été le plus souvent chaotique, marquée fréquemment par la violence, l'infidélité et/ou l'existence d'un foyer parallèle. La rupture et la séparation du couple sont, dans la plupart des cas, le fait générateur de la situation monoparentale actuelle.

C'est le cas de Claude, d'Aïtasha, de Sophie, mais aussi d'Anne-Marie et d'Hélène, de Laura, de Steven, de Stéphanie. Les enfants de Claude, de Sophie, d'Anne-Marie, d'Hélène et de Laura ont été reconnus par leur père, mais, bien qu'étant du même père que leurs sœurs, l'aînée de Claude et le benjamin d'Anne-Marie portent le nom de leur mère, comme la fille de Laura. Les fils d'Aïtasha, comme les trois aînés de Stéphanie, n'ont pas été reconnus par leur père, bien que la première ait vécu quatorze ans avec lui et la seconde quatre ans.

a. Sophie, Hélène, Laura, Maryse : des enfants reconnus et « nourris » par leur père

Sophie (36 ans), psychothérapeute en formation, a vécu onze ans (dont huit dans l'Hexagone, où elle a obtenu un DEUG de sociologie) avec le père de sa fille, qu'elle a rencontré lorsqu'elle avait dix-sept ans (et lui dix-huit) et qui l'a quittée pour une autre femme. Ils ont cependant toujours occasionnellement des rapports sexuels et le père participe régulièrement, sans montant fixe, mais en fonction des besoins, à l'entretien de sa fille, qu'il a reconnue à la naissance.

Hélène (48 ans), qui a vécu en France et en Angleterre, a une fille de 22 ans, née en Martinique après deux ans de vie commune avec un homme exerçant une profession paramédicale. Cette enfant s'étant avérée être « une autiste atypique de haut niveau », le père, qui, selon Hélène, « est dans le déni » et avait du mal à assumer l'état de leur fille, a quitté le foyer après quatre ans. Mais ils sont restés amis et le père contribue régulièrement à l'entretien de sa fille et voit celle-ci quand elle le souhaite. En raison de ses problèmes financiers et de l'état de sa fille, Hélène est retournée vivre chez ses parents pendant neuf ans après la séparation du couple. Elle vit aujourd'hui seule avec sa fille.

Laura (24 ans) a une fille de quatre ans née d'une relation avec un homme de dix ans plus âgé entamée lorsque Laura avait dix-huit ans et venait de quitter sa mère parce que leurs rapports étaient trop difficiles, surtout, semble-t-il, après que le père de Laura ait quitté le domicile. Peu après la naissance de leur enfant (« C'est arrivé comme ça, et puis, on a décidé d'assumer, puisqu'on habitait ensemble »), Laura a choisi de rompre :

« Ça n'allait pas. C'était quelqu'un de violent. Et puis il est entré en prison entretemps, donc, moi, je vis ma vie... On finit par se lasser, hein... J'avais peur. Je me suis dit : 'Je ne vais pas rester avec quelqu'un comme ça. Ah non. Non'. »

Un an après, elle noue une autre relation avec un compagnon qui « vient de temps en temps » : « Il n'est pas sur mes papiers, c'est comme si j'étais seule » tient-elle à préciser au chercheur qui l'a rencontrée – et qui pense qu'il est souvent là...

Aujourd'hui, les relations avec le père sont « respectueuses », dit-elle, parce qu'ils ont une enfant ensemble. Il l'a reconnue quand elle avait deux ans (à la sortie de prison ?), mais elle porte le nom de Laura. Ils s'arrangent entre eux pour ce qui est de sa participation à l'entretien de leur fille, qu'il voit quand il veut et prend parfois le week-end.

Maryse (47 ans, sœur cadette de Claude) a vécu pendant trois ans avec le père de son fils, « avec des hauts et des bas » dus à la grande jalousie de son compagnon, avant d'être enceinte. Persuadé qu'elle l'avait trompé, il la quitte, en ignorant son état : « J'ai pleuré un petit moment et puis, après, je me suis relevée... ». Pendant sa grossesse, son ex crève à deux reprises les pneus de sa voiture. La deuxième fois, elle porte plainte et il est convoqué par les gendarmes. Il garde enfin ses distances. Après la naissance et afin d'obtenir une pension alimentaire, elle fait un test de paternité et engage un avocat pour régler les questions légales. Leurs relations sont aujourd'hui distantes mais « respectueuses ». Il contribue à entretenir son enfant en faisant des courses et en s'acquittant de sa pension alimentaire. Maryse, qui, dit-elle, n'est pas « gérable », considère qu'il a peur d'elle et que c'est son attitude décidée et souvent violente qui le conduit à s'acquitter de la pension due :

« Le dernier qui a voulu m'entuber, je lui ai foutu une raclée, physiquement et verbalement, à l'aéroport, devant tout le monde, et puis je lui ai dit : 'Voilà, pas à moi !' »

Maryse, qui a été en situation de monoparentalité depuis la grossesse, laquelle a coïncidé avec la fin de la vie commune, a choisi de ne pas avoir d'autres enfants en raison des difficultés financières et de la solitude qui sont associées à la monoparentalité. Lorsqu'elle a repris des études en métropole, « Je ne sortais jamais, dit-elle. C'était : mon fils, mon fils et mon fils ».

Elle dit avoir toujours encouragé les relations de l'enfant, aujourd'hui âgé de quinze ans, avec son père, en considération de l'importance de la présence paternelle, mais c'est seulement depuis peu que le père a des relations avec son fils, relations qui restent cependant ponctuelles et prioritairement « téléphoniques », souvent forcées par la mère : « Même s'il est con comme ses pieds, dit-elle, mon fils a besoin de son père ».

b. Claude, ou subir longtemps pour n'avoir des enfants que d'un seul père

Claude (46 ans), sœur de Maryse, a réagi et « fait sa famille » très différemment. Au moment de passer son bac, elle a eu « le coup de foudre » pour un homme, déjà père d'un enfant :

« Je suis tombée amoureuse du père de mes filles, là, devant, là. Devant l'hôpital, là (elle montre l'endroit, en face du lieu où se déroule l'entretien). J'ai vu quelqu'un qui passait à moto, les yeux clairs, et tout, et puis je me dis : « Wouaaa », et puis lui aussi, « Bouf ! » - comme ça. Il a fait demi-tour, et puis on a causé, et tout, et puis le soir, on s'est donné rendez-vous, parce que c'était la fête du quartier. »

Elle part étudier à la Sorbonne, il la rejoint à Paris. Enceinte, elle arrête ses études et le couple revient s'installer en Martinique. Le père ne reconnaît pas tout de suite l'enfant, née lorsque Claude a vingt-deux ans :

« C'était d'un commun accord, c'était pour profiter des allocations, donc, c'est seulement à la naissance de la cadette qu'il l'a reconnue. Elle porte mon nom, mais il y a l'inscription qu'elle a été reconnue par son père. Voilà. »

Son compagnon consomme du crack et, après quelques années, menant une double vie, devient extrêmement violent, verbalement et physiquement. Les coups fréquents à la tête ont entraîné des troubles de la mémoire importants - les propos de Claude sont d'ailleurs assez décousus (lors du *focus group*, c'est sa plus jeune sœur, Maryse, avec laquelle elle s'est brouillée depuis, qui vient à son secours lorsqu'elle ne trouve pas ses mots, oublie le prénom et l'âge de ses enfants). Mais Claude, qui ne veut pas

avoir des enfants de plusieurs pères, s'accroche : « Moi, je me disais que c'était un seul homme ». Ils parlent d'ailleurs de se marier, projet qui n'aboutit pas.

Apprenant qu'il la trompe, Claude met fin à une deuxième grossesse et à une aventure avec un « métropolitain, très beau », qui lui demande de venir vivre avec lui. Bien que le couple qu'elle formait avec le père de son aînée aille déjà très mal – « Quand je l'ai trompé avec le métropolitain, c'est parce que je voulais déjà partir, je me sentais mal » -, elle reste avec le père de sa fille et, après un oubli de pilule – « En fait, mes enfants, mes grossesses différentes, ont été, euh... si tu veux... par rapport à des oublis » -, elle donne naissance à une deuxième fille, à vingt-sept ans, puis recourt à une nouvelle IVG avant d'avoir sa troisième fille, à vingt-neuf ans, « gardée » dans l'espoir d'avoir un garçon. Il lui est très difficile de procéder à des IVG, mais, encore plus, d'assumer de nouvelles grossesses dans sa situation :

« Oui, j'ai fait plusieurs fois des IVG. Et c'était horrible... Ma première fille, ça a été la première conception. J'ai accepté. Et puis après, il y en a eu d'autres, et j'ai pas assumé. Entre mon aînée et la cadette, il y en a eu, c'est sûr qu'entre la cadette et la dernière, la benjamine, il y en a eu, et après la benjamine, il y en a eu... Mais la première fois, c'est vraiment horrible. Parce qu'on a l'impression qu'on tue, vraiment. Mais, j'étais vraiment mal, et je me disais que je ne pouvais pas assumer. »

Elle est en effet alors sans travail, les *djobs* de son compagnon rapportent peu, il la trompe (il a un fils d'une autre femme pendant qu'elle accouche de sa dernière fille) et la drogue le rend violent. Comme ses deux aînées n'ont pas, selon lui, la « bonne » couleur, il accuse Claude de l'avoir trompé – « Il a eu le culot de me dire que l'aînée, c'était pas de lui, ni la cadette ».

Après la naissance de sa troisième fille, poussée par sa sœur et une session de « redynamisation » de l'ANPE, elle est recrutée comme « bouche-trou » pour aider la police municipale, puis passe un concours et devient policière municipale. Cela n'empêche pas le père de continuer à la frapper violemment, en lui disant :

« Et maintenant, va le dire à tes copains gendarmes ! (...) Des fois il me tirait, la nuit, me jetait sous la douche froide, des gestes brutaux, mais c'est le dernier coup porté à la nuque, c'était en 2008, c'était grave parce que ça a gonflé l'os derrière. Là, je me suis dit : 'Il va me tuer'. »

Alors qu'il est en métropole et la soupçonne « d'avoir quelqu'un », elle ment et confirme. Bien qu'ils aient vécu (la plupart du temps) sous le même toit pendant dix-huit ans, elle considère aujourd'hui qu'ils n'ont jamais réellement formé un couple :

« Pour moi, c'était pas un couple, en fait. C'était pas un couple... (...) Pour moi, il n'existe pas. Pour mes filles, pratiquement pas, parce qu'il est parti sur la métropole quand je l'ai laissé. J'ai pris mon courage à deux mains après dix-huit ans de vie commune, à lui dire que je ne pouvais plus... J'ai trouvé le courage de dire : 'Voilà, stop, je m'en vais'. J'ai profité qu'il soit là-bas et qu'il m'ait posé la question : 'T'as quelqu'un ?'. J'avais personne, mais quand il m'a dit ça, j'ai dit : 'il faut que j'y aille, que je lui dise oui'. Et, en fait, depuis cela, il n'a jamais existé, vraiment, pour moi. »

Enfant, Claude avait souffert de la mésentente conjugale : « ça m'a atteint, le fait que mes parents s'engueulaient. Mon père s'engueulait avec ma mère, et ça m'a vraiment touchée, et je disais 'Moi, je veux pas ça quand je serai plus grande' ». Mais ses filles, âgées de seize, onze et neuf ans au moment de la rupture, ont-elles aussi beaucoup souffert de la mésentente et du climat de violence - surtout, semble-t-il, l'aînée, qui s'interposait entre ses parents, et, petite, somnambule, se réfugiait chez les voisins et se faisait

frapper pour cela. L'année suivant la rupture, Claude rencontre, pendant la grande grève de 2009, un nouveau compagnon avec lequel elle vit pendant quatre ans, qui semble lui avoir beaucoup apporté et auquel elle reste très attachée. Mais, il a d'autres relations, ne s'entend pas avec les filles de Claude

« et voilà, on s'est laissés, mais, si tu veux, on se voyait et tout, bon il faisait sa vie, moi la mienne – mais, moi, la mienne, moi, en fait, ma vie, elle était vraiment fermée, en fait, pas d'homme, rien du tout, parce qu'en fait, j'étais quand même, euh, blessée, euh, de nouveau se sentir seule, après, donc voilà... »

Elle vit donc maintenant seule avec ses deux plus jeunes filles (l'aînée, venant d'avoir un bébé, vivait au moment de l'entretien avec le père de celui-ci). Peu avant l'entretien, dans le cadre d'un projet immobilier, Claude a poursuivi le père pour obtenir une pension alimentaire, sans succès, le père étant « hors d'état » de payer.

c. Aïtasha et l'instinct de survie

Aïtasha (34 ans) a vécu quatorze ans avec le père de ses fils, qui faisait des « petits *djobs* ». Fille unique d'une mère dépressive qui l'a eue à vingt ans, fille aînée d'un homme qui a eu au moins six enfants avec cinq femmes différentes (« Un Antillais ! »), elle a une relation difficile avec cette mère, qu'elle hésite même à placer dans « sa » famille. Entre huit et douze ans, elle est victime d'agressions sexuelles de la part d'un homme que sa mère a épousé. Née dans l'Hexagone, Aïtasha est envoyée en Martinique à douze ans dans sa famille maternelle (c'est avec sa tante qu'elle connaît « des moments de bonheur », d'abord en France puis à la Martinique). A dix-sept ans, elle quitte le foyer où elle « n'avait pas sa place. Elle n'était plus avec mon beau-père, mais avec un autre monsieur et c'était très conflictuel ». Elle est à la rue et squatte. A dix-huit ans, elle donne naissance à son premier fils. Six ans plus tard, elle donne naissance au second, du même homme : « Le deuxième, on l'a eu, parce que, moi, de mon côté, je n'avais trouvé personne, mais la relation, pour moi, était déjà terminée... ». Ils restent cependant encore huit ans ensemble, sans qu'il reconnaisse les enfants – elle ne voit d'ailleurs pas quel intérêt il y aurait à ce que les pères reconnaissent tous leurs enfants et n'a jamais demandé à ses enfants ce qu'ils en pensent : « On n'a jamais abordé le sujet... ».

C'est par « instinct de survie », parce qu'elle avait besoin de sa tranquillité, de sa paix », qu'elle a fini, il y a deux ans, par quitter son compagnon, lequel, dit-elle,

« vit dans une espèce de ghetto, n'a pas de véritable logement, pas d'emploi, pas de formation – et j'ai l'impression qu'il se complait dans ça... Alors que moi, mon état d'esprit, c'est : ce qu'on n'a pas fait pour moi, je le veux pour mes enfants, donc je les pousse à aller au-delà, regarder leur avenir, j'essaie toujours de leur montrer le côté positif... »

d. Anne-Marie et Stéphanie : des pères infidèles et absents

Anne-Marie (40 ans), après deux relations sans cohabitation qui ont duré deux ans chacune, a vécu six ans avec le père de ses deux enfants, qui avait déjà un enfant avant leur rencontre. Leurs enfants, aujourd'hui âgés de six et trois ans, sont nés après trois et six ans de vie commune, alors qu'Anne-Marie était âgée de trente-quatre et trente-sept ans. Le père les a reconnus quelques mois après leur naissance, mais le deuxième ne porte pas son nom, car Anne-Marie, en mauvais termes avec lui en raison de son infidélité, l'avait « quasiment déjà mis à la porte » et ne s'est pas déplacée à l'état-civil pour la dation de nom. L'aînée

est suivie psychologiquement depuis le départ de son père, qui n'a par ailleurs contribué à leur entretien que pour cinquante euros en deux ans et demi... Titulaire d'une licence en droit, Anne-Marie est aujourd'hui sans emploi après un licenciement sans droit aux indemnités de chômage, mais elle bénéficie d'une bourse pour suivre une formation de service social.

Stéphanie (28 ans) a quatre enfants. A dix-neuf ans, elle est enceinte « par accident ». Elle quitte alors le domicile maternel pour s'installer seule dans un appartement. Le père l'y rejoint après la naissance. Ils ont un deuxième enfant l'année suivante, voulu. Mais Stéphanie découvre alors que son compagnon est infidèle et le quitte. Ils se réconcilient et font un troisième enfant « voulu, sans plus ». Stéphanie a alors vingt-trois ans. Le couple se sépare de nouveau peu après la naissance. Le père, qui n'a reconnu aucun des enfants, est emprisonné pendant trois ans et ne donne plus de signe de vie. Stéphanie retourne vivre chez ses parents avec les trois enfants. Elle rencontre un homme qui a également déjà trois enfants mais qui se dit très amoureux d'elle. Elle refuse la vie commune. Elle est de nouveau enceinte « par accident » (elle avait un implant) et fait une IVG. De nouveau enceinte, elle envisage la même solution, mais son compagnon « veut un enfant d'elle ». Il est présent pendant toute la grossesse, qui est une grossesse « à risques ». Après l'accouchement, il est affecté dans l'Hexagone. Stéphanie, qui a alors vingt-cinq ans, se retrouve seule avec quatre enfants, dont l'aînée a six ans. Le second père communique par vidéo avec son fils (aujourd'hui âgé de trois ans), qu'il n'a pas reconnu et pour lequel il ne verse pas de pension.

e. Chantale, ou la difficile vie d'une « cocotte-minute »

Chantale (53 ans) est mère célibataire d'un garçon de quatorze ans et d'une fille de dix ans, du même père. Elle est la cinquième d'une fratrie utérine de six enfants, nés en neuf ans d'une mère célibataire aide-ménagère, d'origine saint-lucienne, et de plusieurs pères (« je ne sais pas combien, ce n'est pas quelque chose que vous vous permettez de demander à votre mère »). Elle est aussi la cinquième ou sixième enfant, non reconnue, d'un père « docker et coureur de jupons », marié et divorcé, qui a eu huit enfants « avec au moins quatre mères ». Elle ne sait rien de ses grands-parents, sinon que les parents de sa mère vivaient à Sainte-Lucie.

Dans son enfance « pas heureuse », dans un quartier défavorisé de Fort-de-France qu'elle n'a jamais quitté, Chantale, souvent malade, dit avoir souffert du manque d'affection, s'être sentie rejetée en raison de son apparence physique, avoir été souvent battue ou frappée injustement, avoir été maltraitée, avoir servi de souffre-douleurs dans sa famille et avoir vécu dans un climat de graves tensions et de violence familiale. Les aînés (un garçon, dont Chantale ne parle pas, et trois filles) ont été tôt placés en foyer. Seule Chantale et sa plus jeune sœur, du même père, ont été élevées par leur mère, qui est, pour Chantale, la personne qui a le plus compté dans sa vie et dont elle se sent à la fois proche et rejetée :

« Le dimanche, quand mes sœurs venaient, elles voulaient que ma mère reste avec elles et ma mère préférait l'aînée. Jusqu'à hier encore, (la mère est hospitalisée) on a, toute la famille, été la voir, surtout que c'était son anniversaire. Elle m'a encore dénigrée, elle a dit : 'tous mes enfants se débrouillent sauf celle-là (en parlant de moi), qui pleure pour un oui ou un non'. Quand je vais la voir, elle m'ignore, elle regarde la télé, mais elle ne fait pas cela avec mes sœurs et elle fait cela aussi avec mes enfants mais pas avec ceux de ses autres enfants. Mon fils évite d'y aller alors que ma fille est là tous les jours. Moi, je suis pourtant le plus proche d'elle, je m'occupe d'elle, de ses bêtes, et malgré

cela, elle m'ignore. C'est peut-être pour cela que je vais chercher de l'amour chez les gens, avec mes anciens copains, mais ils ne me le donnent pas non plus. »

Elle a fait un CAP de cuisine et essayé de suivre des cours par correspondance, mais, non motivée et se heurtant à l'hostilité de sa mère qui veut qu'elle cherche un travail, elle abandonne. Depuis ses seize ans, elle a travaillé dans la restauration comme cuisinière, déclarée ou *djobeuse*, restant au maximum deux à trois mois sans emploi, mais elle est actuellement au chômage après un licenciement.

A dix-sept ans, elle a un amoureux, mais elle est « dénoncée » par sa sœur aînée et sa mère la frappe et l'insulte pour qu'elle cesse de le voir. A vingt-trois ans, elle a sa première relation sexuelle avec un homme, ferronnier, âgé alors de vingt ans et avec lequel elle est « en couple » pendant cinq ans, habitant au moins un temps avec lui « en bas de la maison de sa maman ». Mais il est « trop coureur et alcoolique ». Elle retourne chez sa mère, dont elle quitte définitivement le foyer deux ans plus tard, à trente ans : « le dimanche, je faisais à manger, je faisais tout et tout le monde en profitait, ils ne me laissaient même pas manger et ma mère m'injurait, donc j'ai décidé de mettre fin à tout cela ».

Quatre ans plus tard, elle rencontre un autre ferronnier, du même âge qu'elle (trente-trois ans), un célibataire qui venait d'avoir ou allait avoir un fils avec une autre femme. Elle entame une nouvelle relation avec lui (elle ne déclare que deux partenaires sexuels, l'ami qu'elle a eu pendant cinq ans et celui-ci). Après quatre ans, elle donne naissance à un garçon, « tellement heureuse » car elle pensait ne pas pouvoir avoir d'enfant. Deux ans plus tard, ils cohabitent, mais, après un an, elle est de nouveau enceinte, ce que son compagnon n'accepte pas : « Il est parti en disant que je lui avais planté un coup de couteau dans le dos – 'Tu montes un cheval et tu ne veux pas prendre tes responsabilités !' ».

Il continue à venir de temps en temps voir son fils :

« Ma mère l'aimait bien, il aimait son fils et puis, petit à petit, il a disparu. Lorsqu'il venait, il adorait son fils, il achetait un cadeau pour son fils et pas pour sa fille. Je l'ai rencontré en décembre 2015 dans la rue et lui ai dit de venir voir son fils et jusqu'à maintenant il n'a pas rappelé. Il avait déjà un garçon de dix-neuf ans et a eu un autre enfant qui doit avoir six ou sept ans – je l'ai aperçu une fois quand l'enfant avait quelques mois - je ne sais pas si c'est avec la même mère. »

Alors qu'il lui donnait régulièrement 200 euros par mois pour son fils, « dès que ma fille est née, il a tout laissé tomber ».

Le garçon, qui vit très mal le départ du père, a des difficultés d'attention et de concentration à l'école. Il a été suivi par un centre médico-pédagogique, mais, depuis qu'il est au collège (en classe de 4^e à quatorze ans), le CMP est situé trop loin de chez elle et Chantale attend une réponse pour la prise en charge par un autre CMP.

Non reconnus légalement par le père, qui a refusé de le faire, et rejetés par lui, surtout la fille, les deux enfants se heurtent à la stigmatisation sociale et aux moqueries des autres enfants :

« Par rapport à ses camarades qui ont le nom de leur père, c'est difficile pour mon fils. Dès que ses amis voyaient un homme passer, ils disaient 'Christophe, voici ton père !'. Donc lui, mon fils se battait avec eux. Ma fille pleurait parce que les autres lui disaient qu'elle n'a pas de père. (...) Un jour, l'institutrice m'a convoquée parce que, quand on demandait à ma fille qui était son père, elle disait qu'elle ne savait pas. Elle m'a expliqué que même si je ne le voyais pas, il fallait que je dise à ma fille qui il était, alors je leur ai dit son nom, qu'il était ferronnier. »

Chantale se dit fréquemment angoissée, complètement découragée, triste et abattue. Elle dit que, si ce n'était pour ses enfants, elle se serait déjà suicidée depuis longtemps : « Heureusement que je les ai, parce que si j'étais seule, j'allais broyer du noir ». Elle a d'ailleurs du mal à supporter leurs chamailleries et sa solitude amoureuse :

« Des fois, ils me portent sur les nerfs, ils sont comme chien et chat. Mon fils m'étouffe - j'avais un ami, mais je l'ai laissé tomber pour mes enfants. Une fois, je l'ai fait venir à la maison et Christophe montrait qu'il ne voulait pas de lui. En plus, lui aussi (cet ami) avait un problème de boisson, les enfants m'ont même dit qu'il agissait comme quelqu'un qui était ivre. Je lui ai dit de ne plus remettre ses pieds chez moi, et que c'était un manque de respect à l'égard de mes enfants. Ma patronne me dit que j'ai des blocages, qu'elle ne parvient pas à me cerner, que je me méfie des gens et qu'il faut que j'arrête de me sacrifier pour les gens, qu'il me faut un copain. Mais avec la vie que je mène – travail, maison, enfants - je suis comme une cocotte-minute, j'accumule et puis un jour cela ira vraiment mal. »

Elle dit ne vouloir se confier à personne et ne se confie en fait qu'à un ami quand « vraiment, elle n'en peut plus ».

Elle « y arrive difficilement », avec des ressources mensuelles actuelles d'environ 1 500 euros : 1 100 euros d'allocations chômage et 450 euros de prestations sociales (dont une bourse de 25 euros par trimestre – « Qu'est-ce que je peux faire avec ça ? »), mais pas d'allocation logement. Sa mère, régulièrement, une amie et le parrain de sa fille, ponctuellement, lui donnent des légumes ou du poisson, ce qui est « très important » pour son budget, car :

« Y a des jours où c'est difficile. Mes enfants me reprochent de ne pas avoir d'argent. Au début du mois, cela va mais à partir du vingt, c'est difficile. Ici tout est cher, un kilo de pilons de poulet, c'est trois euros - qui peut se payer cela ? En plus, tu as à peine cinq ou six bouts... »

Elle pense qu'avant c'était encore plus dur, « trop dur », mais qu'il est toujours difficile d'élever des enfants, surtout lorsqu'on est seule : « On se donne trop aux enfants, on n'a pas de temps pour soi ». Le plus difficile, ce sont « les inquiétudes, la peur de ne pas arriver, la peur du qu'en-dira-t-on, la peur de l'avenir de l'enfant. Quand on est seule, on se demande si on agit toujours bien, et puis aussi, le regard des autres... ». Elle s'inquiète de ce qui se passera quand ses enfants seront au lycée. Le rôle de « *potomitan* », de « femme *djok* » ne lui semble pas une bonne chose pour les femmes :

« Lorsque l'on dit cela, c'est trop de responsabilités, cela t'oblige à supporter l'homme aussi. Il faut nous laisser un peu de répit ! »

Les hommes antillais sont, selon elle, « tous des cons » sauf quelques-uns, qu'elle n'a pas eu la chance de rencontrer, et les femmes antillaises sont « des imbéciles ». Les hommes antillais sont des coureurs de jupons, qui

« manquent de respect à lorgner toutes les femmes qui passent, n'ont aucune retenue. Pour se faire voir, montrer qu'ils sont des coqs, qu'ils sont plus hommes. Mais, dès qu'il y a un problème, il n'y a plus de coqs... »

Les mères en sont responsables : « l'histoire de *maré cok zot*, (rangez vos poules, je lâche mes coqs) cela veut tout dire ! ». Les demis frères et sœurs, qui sont de « vrais » frères et sœurs, devraient connaître leur existence réciproque pour éviter de sortir ensemble et les pères devraient s'occuper de tous leurs enfants

de la même façon : s'adressant à un homme imaginaire, elle s'écrie : « Je suis désolée, mais tu dois le faire, ce sont tes enfants ! »

Elle essaie d'élever ses enfants comme sa mère l'a élevée, « mais avec plus de tendresse » et essaie de leur donner l'affection qu'elle-même n'a pas reçue et de leur inculquer avant tout l'honnêteté. Elle leur « parle avant de les taper », ne leur donne « une calotte » que s'ils récidivent et les récompense s'ils ont bien travaillé à l'école.

f. Steven, père seul de père en fils

Steven (40 ans) a été élevé par son père, auquel sa mère l'avait laissé, sans doute peu après la naissance. Un frère un peu plus âgé, issu du même couple, a été confié à la grand-mère maternelle. Steven a rencontré « par hasard » sa mère lorsqu'il avait douze ans, alors qu'il la croyait morte, et n'a jamais voulu savoir pourquoi elle les avait abandonnés :

« Une fois, mon père a essayé de me raconter, mais je lui ai dit que ça ne m'intéresse pas. J'étais déjà trop grand, j'avais plus de vingt ans, c'est bon ! Je ne me suis jamais posé de questions parce que ça ne m'a jamais posé de problème. Si on me demandait quelque chose à l'école, je disais que ma maman était déjà morte. Quelque chose que tu ne connais pas, ne peut pas te manquer. Moi, je pensais qu'elle était déjà morte, et c'est le beau-père de mon père qui m'a dit un jour « voici ta manman ». Donc, moi, ça m'a fait ni chaud ni froid, elle n'a jamais occupé une place, et après ça, elle n'a jamais fait le nécessaire pour essayer d'être une maman, donc, bof, ça n'a rien changé pour moi. Une fois, je devais aller chez elle, elle a dit à mon frère de me dire de ne pas venir chez elle, ça ne m'a pas dérangé non plus. Je lui ai montré que si elle était sur le trottoir à gauche, je passe à droite. »

Il a souffert de maltraitements physiques graves de la part de son père, qu'il a quitté à vingt ans, le père voulant se mettre en ménage :

« Mon père s'est marié avec une femme quand j'avais vingt ans, il m'a dit 'sa ou ka fè ? Ou ka rété épi mwen ?⁵⁸. Je suis parti. Je suis allé chez ma mamie, pas la même mamie que mon frère, mon frère était chez ma mamie côté manman. Et après je suis parti en France, à vingt-et-un ans. »

Il reste six ans dans l'Hexagone, où il fait une formation d'élagueur-alpiniste. Il revient en Martinique parce que mon grand-père me réclamait et puis je ne suis pas reparti, comme c'est moi qui faisais tout pour mon grand-père et ma mamie, parce que je suis le seul petit-fils garçon qui est resté en Martinique et ma grand-mère était aveugle, elle est restée quarante ans aveugle - en fait elle ne nous a jamais vus, elle nous a entendus parler, mais elle ne nous a jamais vus. Et mon grand-père a tenu à me voir avant sa mort, c'est pour ça que je suis retourné. Pour mon plus grand regret. (...) Parce que je perds trop d'énergie ici. Bon, mes filles me rendent heureux, mais j'étais mieux là-bas.

À trente ans, il noue une relation avec une femme âgée de vingt-quatre à vingt-cinq ans, qui a déjà une fille et vit chez ses parents. Lorsqu'elle est enceinte de lui, elle est mise à la porte par sa mère, qui, devenue Témoin de Jéhovah, n'accepte pas cette situation. Bien qu'il pense assez vite que ça n'allait pas marcher entre eux - « on est deux personnes opposées » - Steven se sent « obligé de faire le nécessaire pour

⁵⁸ Qu'est-ce que tu fais ? Tu restes avec moi ?

s'occuper d'elle » et loue alors une partie de maison individuelle pour y vivre avec cette femme, la première fille de celle-ci, et les deux filles qu'ils auront ensemble. Ils y vivent cinq ans, jusqu'à ce que la jeune mère soit hospitalisée pour dépression. Il se bat alors, contre sa belle-famille et contre les services sociaux, pour obtenir la garde de ses filles (voir infra, II. 5.2), aujourd'hui âgées de neuf et sept ans. Il les élève seul depuis quatre ans. Il a d'abord vécu « neuf mois de galère » pendant lesquels, ne pouvant travailler car la plus petite n'allait pas encore à l'école, il ne touchait que 220 euros par mois - « 200 euros de loyer, donc 20 euros pour moi... Je frappais à toutes les portes, mais comme sa famille avait déjà installé que j'étais un homosexuel, toutes les portes se refermaient devant moi ». Les petites voient leur mère, mais Steven se méfie de son nouveau compagnon, un *bad boy* pour lequel elle fait le guet avec sa fille aînée lorsqu'il vole dans les maisons ou dans les grandes surfaces : « Moi, j'ai juré que ce gars-là ne va jamais s'occuper de mes filles ». Bien qu'elle lui ait demandé plusieurs fois de « retourner ensemble », il ne veut plus avoir de contact direct avec elle.

Il consacre tout son temps hors travail à ses filles. Il pense avoir un enfant d'une femme d'origine algérienne qu'il avait fréquentée dans l'Hexagone et qui ne lui avait pas parlé de sa grossesse. Elle avait tenté de le retrouver lorsqu'il était revenu à la Martinique pour qu'il revienne avec elle dans l'Hexagone, mais le père de Steven l'avait éconduite : « Non, mon fils travaille ici, il ne repartira pas en France ». Steven a deviné sa paternité à l'occasion d'une remarque sur la ressemblance entre lui et l'enfant de cette femme, qu'il a revue à l'occasion de sa récente venue en vacances en Martinique. Il l'a questionnée à ce sujet, mais, après un long silence, elle a choisi de nier. Il estime avoir bien compris la réalité de cette paternité mais avoir accepté le « choix » de cette femme de la nier – il semble qu'il ait surtout choisi entre ses deux paternités, celle des enfants qu'il élève depuis leur naissance et celle de cette fille « dehors » (bien que conçue avant et non hors du couple) inconnue :

« Elle m'a dit : 'Ah, le père, tu ne le connais pas, c'est pas la peine'. Donc, moi, j'ai compris, mais je l'embête pas avec ça, parce que, moi, je sais pas comment je vais dire ça à mes filles... »

L'histoire n'est cependant sans doute pas terminée : cette femme devait arriver à la Martinique quatre jours après l'entretien. Steven a refusé de la loger, car il est en grave conflit avec un voisin qui risquerait d'agresser cette femme pendant que lui-même serait au travail. Il ne veut d'ailleurs pas, dit-il, se « remettre » avec elle :

« Moi ? Mais non ! Et puis elle va repartir. Non. Moi j'ai pas le temps pour ça. Et puis (avec) ces filles-là, c'est pas possible de faire quoi que ce soit (il sourit) : 'Papa, j'aime pas ses cheveux, Papa, j'aime pas ses chaussures, Papa, j'aime pas sa robe', y a toujours quelque chose qui va pas, elles trouvent toujours un truc anormal chez une femme. Non, c'est vrai. (...) la personne après la maman, ça s'est très mal passé aussi, parce que ma plus petite, elle était très accrochée à moi, et la personne après la maman, n'a pas accepté que l'enfant soit si accrochée à moi, et moi j'ai dit 'bon, ma fille, c'est ma fille', j'ai tranché et puis voilà. Après y en a eu d'autres, mais, bon, je supporte pas qu'on m'embête. (...)

A un certain moment, j'ai eu tellement envie d'être seul dans ma vie, j'ai tellement l'habitude aussi, que la présence de l'autre commence à me déranger, surtout les questions « mais pourquoi ? » (il imite une voix féminine), ça je peux plus. Si la personne me dit « je viens », ça ne me dérange pas, mais si la personne m'appelle et me dit « où est-ce que tu es ? », je dis « je suis chez moi », et la personne me dit « mais je suis devant chez toi », j'ouvre ma porte et la personne est là, alors là... Moi, j'aime pas qu'on vienne s'imposer chez moi. Même dans ma vie, je veux pas qu'on m'impose. Du tout.

J'ai connu trop de moments difficiles, je refuse qu'on m'embête parce que moi je n'embête personne. Déjà je ne veux pas de personne ici, parce que j'ai peur que j'embête la personne. J'aime pas embêter les gens.

(Tu n'es pas un dragueur.) Oui, oui je le suis. Mais je me suis rendu compte, c'est comme un arbre fruitier, y a des saisons, y a des moments ça me dit rien, et puis y a des moments... C'est comme si je suis sur une branche de ce cocotier-là, je vais aller sur cette branche-là, cette branche-là, de branche en branche, mais c'est des moments. Mais je suis surtout posé, j'ai besoin de calme. Là, c'est quand je pense uniquement à moi, mais du moment que je pense à mes filles, tout est bloqué. Du moment que dans ma tête, y a les filles. Mais je me libère en fin d'année, la fin de l'année c'est toujours pour moi. (Comment tu fais ? Tu les déposes chez quelqu'un ?) Du tout. Jamais. Mes filles sont toujours avec moi, partout. Comment je fais pour avoir du temps pour moi ? Le temps que j'ai besoin pour moi, je le partage avec mes filles. Si j'ai envie d'aller à la mer ou me promener, je le fais avec les filles. Les gens me disent « faut que tu penses à toi », mais pour moi, je pense à moi quand je pense à mes filles. »

3.7. DEVENIR PARENT SEUL APRÈS UNE RELATION SANS COHABITATION

a. Vanessa, la Cosette à fleur de peau

Vanessa (26 ans) a eu à dix-neuf ans une fille, aujourd'hui âgée de six ans, avec un homme plus âgé qu'elle d'environ cinq ans, avec lequel elle n'a pas vécu. Elle est la troisième de quatre filles, toutes de pères différents.

Avec Sharon, elle est celle qui a répondu positivement au plus grand nombre de « difficultés » de l'enfance proposées : neuf sur dix, la seule « difficulté » qu'elle n'a pas connue étant le placement en institution.

A sept ans, elle est victime d'agressions sexuelles de la part du compagnon de sa mère. Elle essaie d'en parler à sa mère, qui « s'en fout ». Sa petite sœur a été victime de ce même homme à un âge encore plus tendre : « c'est à six ans, elle était au CP, elle s'est enfuie. On l'a recueillie et c'est là qu'elle en a parlé ». La mère ne réagit pas davantage, mais ignore que sa « préférée », une *chabine*, a également été violée.

A onze ans, Vanessa a été placée un an chez une « dame », une amie de sa mère qu'elle ne connaissait pas, puis, après quelques mois de retour chez sa mère, elle a été envoyée par celle-ci en France chez sa grand-mère, qu'elle ne connaissait pas non plus, une femme qui avait fui un mari violent (« c'est juste qu'il voulait la tuer », dit Vanessa, qui ajoute qu'il a effectivement tué sa compagne suivante) et chez qui vivent alors une tante, un oncle et sa femme, quatre cousins, avec leurs femmes et leurs enfants... dans trois chambres (mais, il y a toujours quelqu'un qui va « dormir ailleurs »). Elle est officiellement envoyée « en vacances », mais ne veut pas y aller :

« J'ai supplié de ne pas y aller. Et, quand je suis arrivée là-bas, je n'avais toujours pas de billet de retour. On m'a dit : 'Je n'ai pas d'argent pour te payer le billet de retour, alors, tu restes là !'. (Et pourtant) elle n'avait pas tellement de difficultés financières, puisque toutes mes sœurs étaient déjà parties du foyer, il ne restait plus que nous (les deux plus jeunes) Donc, pas de difficultés... pas plus

que d'habitude, on va dire ! J'étais un petit peu perdue. C'est surtout que je ne voulais pas. Je ne voulais pas partir en vacances, je ne voulais pas rester. Je n'avais pas le choix, donc, j'ai dû accepter. »

Elle y reste donc près de quatre ans :

« Avec tout ce petit monde, ça se passait bien, c'est avec ma grand-mère que ça ne se passait pas bien. Si bien que, à un moment, justement, on m'appelait Cosette. J'avais toutes les petites tâches ménagères à faire, et puis, bien entendu, comme les oncles et tantes, c'était les chouchous, donc du coup ça a rajouté. C'est comme si c'était vraiment Cosette, j'avais les tâches des autres à faire. S'ils bouffaient et que j'avais fini de faire la vaisselle, je devais repasser et faire pour eux. (...) Je pense qu'on me les donnait (ces tâches) parce que j'étais la plus jeune, et puis ma grand-mère ne m'appréciait pas trop non plus. En fait, elle s'est forcée de me garder chez elle, mais...

Les relations se sont améliorées ?

Non. Durant tout le séjour, non. J'ai essayé, mais non. C'était un petit peu comme la relation que j'ai avec ma mère, sauf qu'avec ma mère, c'est caché. En surface, c'est joli, mais on sait que si on creuse c'est pas joli, c'est pas... Comment dire... pour moi, je ne sais pas si c'est vrai ou si c'est faux, mais pour moi, elle ne m'aime pas. Pour moi, c'est comme si on se sert de moi. Eh bien, ma grand-mère, elle ne m'aime pas, mais elle ne va pas le cacher. C'est ouvertement.

Cette grand-mère vivait déjà en France depuis longtemps, et ta mère est venue vivre ici ?

Non, en fait les oncles et tantes sont nés ici (en Martinique). Les deux derniers sont nés là-bas (dans l'Hexagone). Donc les enfants qu'elle a eus ici sont restés ici avec le père, et elle, elle est partie là-bas et elle a fait ces deux-là.

Elle cherchait du travail et elle est partie ?

Non. C'est juste qu'elle fuyait mon grand-père parce qu'il était violent.

Et elle s'est séparée de lui... ?

Non, c'est juste qu'il voulait la tuer.

Carrément... Tu l'as connu ?

Non. Il s'est suicidé. Il a tué sa femme et il s'est suicidé après. C'était après qu'elle soit partie. Il a eu une autre femme, il a fait quatre ans avec elle. Il a tué la dame et il s'est suicidé après.

Ta grand-mère avait donc eu raison de partir...

Oui, mais en même temps, si elle ne faisait pas de bêtises... il n'aurait pas voulu la tuer...

Et donc c'est plus avec ta grand-mère que tu avais des problèmes, pas avec les autres ?

Ouais, mais après ils se rangeaient du côté de ma grand-mère, ce qui fait que... j'avais jamais raison, j'avais toujours tort. Même si j'étais la deuxième de ma classe, ce n'était pas suffisant. La première, ce n'est pas suffisant. »

Elle a, à dix-neuf ans, une relation avec celui qui sera le père de sa fille, relation dont elle ne parle pas, racontant seulement qu'il s'était mis en colère contre la mère de Vanessa, laquelle l'avait mise dehors pendant sa grossesse parce que Vanessa refusait de lui dire combien elle touchait de la Caf. Le futur père avait alors accusé la mère de Vanessa de ne pas avoir réagi après le viol de sa fille.

Vanessa ne parle pas de la relation qu'elle a eue avec cet homme, mais parle de lui avec agressivité et mépris :

« C'est un phénomène, le papa ! (...) Je ne crois pas qu'il ait d'autre enfant. Je ne pense pas qu'il y ait une autre femme aussi débile que moi pour faire un autre enfant. (...) Je ne pense pas qu'une femme pourra le supporter, faut avoir du cran pour le supporter. (...) C'est pas un coureur de jupons, ça, c'est sûr (...) mais un mythomane. Il ment comme un arracheur de dents. Il ment pour un rien. Et il se vante... »

Cet homme avait reconnu sa fille par anticipation, ce dont elle ne lui donne pas crédit :

« Oui, il l'a reconnue, malheureusement. S'il s'en occupait, j'aurais dit 'OK, chouette', mais il ne s'en occupe pas. »

Pour l'observateur extérieur, ce père semble pourtant vouloir s'occuper de son enfant, au moins depuis que Vanessa a rompu avec son compagnon, que sa fille regardait comme son père, tout en sachant qu'il ne l'était pas (voir *infra*, II.5.1.).

Elle ne le mentionne pas dans ses « relations de couple ». La seule relation de couple qu'elle considère d'ailleurs comme telle est celle qu'elle a entretenue pendant quatre ans, après la naissance de sa fille, avec un ami d'enfance, du même âge qu'elle (vingt-et-un ans quand ils se sont « mis ensemble »), avec lequel elle a vécu un an (à un autre moment, elle dit « un mois »). Ils se sont séparés il y a un an, parce qu'elle ne supportait pas qu'il soit trop pris par ses activités de réparateur d'engins agricoles, d'agriculteur et d'éleveur, et par sa famille : « Le boulot et sa famille passent avant, c'est pas vivable ! ». Elle peut cependant toujours compter sur lui. Avec Magdeleine, ce sont les deux personnes qui lui « permettent de tenir » :

« Magdeleine, c'est comme un pilier. Elle me retire mes larmes. Elle me retire tout. C'est la même chose pour mon compagnon, enfin mon ancien compagnon. Ils sont là et ils me permettent de tenir. Tous les deux sont là, et si j'ai pas l'un ou l'autre, je ne crois pas que (je tiendrais). Mon ancien compagnon, c'est comme un contrat, on n'est plus ensemble, mais je sais que, s'il m'arrive quelque chose, si j'ai un problème – par exemple, là, ma voiture est tombée en panne, il est là. Même s'il y a quelqu'un d'autre, il sera toujours présent. »

Elle a essayé de parler à un psy des agressions sexuelles subies dans l'enfance, mais n'y arrive pas :

« Je sais pas comment gérer, en fait. Je sais pas. Je suis devenue très émotive. Je m'énerve très vite, pas plus tard qu'hier j'ai écrasé mon téléphone, je dis à tout le monde que c'est un élève qui est monté dessus. Je suis déjà au moins à mon 3^e téléphone cette année. Je l'ai balancé, j'ai tapé dessus et voilà. Je me fais du mal à moi-même. Si je me suis fait un bleu parce que je me suis tapée, je dis « ouais, je me suis cognée ». Voilà. Mais j'arrive pas encore à aller voir un psy, voir un psychologue.

En fait, la seule chose dont j'ai envie, c'est que ma mère réagisse. Tant qu'elle ne va pas réagir... même si c'est une réaction « t'inquiètes pas, je suis là », ou bien une réaction de douleur, ou une réaction... En fait, j'attends quelque chose. Mais je crois que tant que je n'aurai pas fait le deuil d'une réaction que j'attends de ma mère, de n'avoir rien à attendre... mais pour l'instant j'y arrive pas. J'y arrive pas. Même si je mets des distances, ça m'arrive d'essayer de me rapprocher d'elle. Dans une sorte de pseudo-relation. A chaque fois, j'y retourne, je tombe dedans. Je me dis que c'est ma mère, quoi. »

b. Khaty : « Je te prends, je te jette »

Khaty (35 ans) a eu à vingt-cinq ans un enfant avec un homme qui n'en avait que dix-neuf et qui ne se sentait pas prêt à être père. Après avoir entrepris des études d'assistante sociale en métropole, où elle vivait en couple avec quelqu'un qui ne la « soutenait pas du tout » alors qu'elle était « assez perdue » après le décès de ses grands-parents, dont elle était très proche, elle était allée continuer ses études en Guyane puis en Martinique où elle « tombe sous le charme » de celui qui sera le père de son enfant (et dont elle ignore alors l'âge) :

« J'étais pas dans une relation d'établi, hein, je voulais du soutien, je voulais de l'écoute, je voulais de l'attention ». Encouragée par une cousine à sortir de sa solitude, elle « s'embarque » dans cette histoire et, pendant huit mois, passe beaucoup de temps chez ses parents. En fait, on peut dire que j'avais élu domicile chez ses parents, parce que, chez moi, je n'avais pas le soutien dont j'avais besoin – un beau-père avec qui j'avais une relation un peu particulière, très rigide, très strict, alors que j'avais vingt-cinq ans et que je sortais d'un foyer où je vivais avec un homme, revenir chez mes parents, c'était compliqué. J'ai passé beaucoup de temps chez lui (chez les parents de son ami), même quand il me jetait, j'y allais, parce que c'était devenu un sas.

Et voilà que je me suis retrouvée enceinte. Et la grossesse a été vraiment une bombe dans cette relation parce que lui il n'était pas prêt à prendre ses responsabilités, il savait au préalable que je ne prenais plus la pilule qui me rendait malade, il ne voulait pas qu'on se protège – « mais non, mais non, mais non » – je me suis laissée aveugler et quand il a vu que j'étais enceinte, il m'a vraiment pas laissé le choix, il m'a dit : « écoute, moi je n'en veux pas, donc il faut absolument que tu avortes ». Et c'était difficile pour moi de pratiquer cet acte-là, surtout que je viens d'une famille assez pieuse, catholique, vraiment qui s'investit, ancrée véritablement dans les valeurs... C'était compliqué de prendre une décision, alors j'ai décidé de garder l'enfant, surtout que j'avais besoin d'exister à ce moment parce que je n'arrivais pas à sortir d'un deuil à conclure, la période du deuil était encore très, très présente, et je lui ai dit : « écoute, je le garde, puisque tu n'en veux pas, et puisque tu ne veux plus de moi » – parce qu'il a été très... c'est quelqu'un qui m'a un peu malmenée – on était dans une relation où « je te prends je te jette, je te prends je te jette », « laisse-moi tranquille, tu n'es pas ma meuf, mais quand j'ai besoin de sexe, je te fais du charme et après ne m'appelle plus ! ». On était vraiment dans cette relation-là, donc une relation toxique, ça m'a encore plus plombée parce que j'étais déjà fragile, donc vivre ça avec quelqu'un qui me malmenait, qui était quand même violent verbalement, oui, oui, avec des choses atroces... »

Pendant la grossesse, il « coupe les ponts » et part dans l'Hexagone faire une formation. Quand il revient en Martinique, l'enfant a déjà deux mois. Khaty lui présente alors son fils –

« Et là, catastrophe ! Il me dit : « bah, écoute, je pense qu'il n'est pas de moi. Donc je ne veux plus le voir... ». Il m'a traitée de pute, de fille frivole qui voit beaucoup de mecs à la fois, que l'enfant n'était pas de lui... A l'époque, j'avais un ami dont je suis encore assez proche, mais avec toutes ces histoires, c'est vrai qu'on est dans une relation ambiguë, et il pense que mon fils est l'enfant de cet ami. »

Le jeune homme ne reconnaît pas l'enfant. Ses parents, chez qui Khaty avait passé plusieurs mois, le rejettent aussi :

« Quand mon fils allait chez elle, j'ai oui-dire qu'elle disait des choses atroces – il était tout bébé, hein – du style : « Qu'est-ce que tu viens chercher chez moi ? Tu n'as qu'à rester dehors ! ». Alors qu'il était

dans son couffin, elle le laissait pleurer en le laissant dans le couffin. Quand j'ai su toutes ces choses, que je ne lui ai jamais révélées à lui, parce que c'est sa cousine qui me les a confiées, j'ai refusé que mon fils aille là-bas. »

Khaty, qui, après l'obtention de son diplôme, ne trouve pas de travail à la Martinique, où elle « étouffe », part en métropole.

« Alors nous sommes partis quatre ans en métropole, où il nous a cherchés, cet homme nous a cherchés, et à nouveau, tout le temps, il fait pareil avec mon fils : « je te prends je te laisse ». À un coup, il veut le voir. Quand il le voit, il trouve qu'il ne lui ressemble pas suffisamment, donc il le jette. »

Quand elle revient en Martinique, il y a deux ans et demi, le père veut reprendre contact avec son fils, alors âgé de six ans :

« Donc, en décembre 2015, Cris a vu son père pour la première fois. Il l'avait vu bébé, mais il ne s'en rappelait pas. Pour la première fois, il a insisté pour le prendre et ça s'est très mal passé. Il a eu affaire avec un papa qui s'emporte vite, le critique, qui n'a pas établi des liens avec lui en le questionnant sur sa vie, comment va l'école, qu'est-ce que tu fais comme activité, rien, il lui a même pas demandé, il lui a même pas parlé de lui, aujourd'hui mon fils sait juste son prénom - son nom, il le savait même pas, son emploi il l'a su grâce à moi. Et, récemment il a rencontré sa grand-mère, son tonton, sa sœur, parce qu'il a une demi-sœur, et ça a été tout un truc... boom, qui arrive comme ça et, boom, qui lui fait du mal, parce que le père le critique, le juge, lui fait du mal, parce que la petite est une princesse : « Toi, tu n'es pas assez bien, tu fais rien comme sport, en plus tu es sensible, un garçon ne doit pas être sensible, ta mère elle te couve trop », enfin, bref... j'ai compris tout ça et depuis le mois de mars, je n'accepte plus ni appels ni visites, c'est terminé. »

3.8. AVOIR DES ENFANTS DE PLUSIEURS PÈRES

Dans les situations déjà examinées, plusieurs femmes avaient eu des enfants de deux (Catherine, Kitty, Sabine, Stéphanie) ou trois pères (Marissa, Sharon). C'est aussi le cas d'Aurélie, de Leïla, de Magdeleine, de Marie Flor et de Geneviève, qui ont eu des enfants de deux pères, et de Corinne, qui a eu des enfants de trois pères.

Le premier enfant de ces six femmes, ainsi que le deuxième de Corinne et Magdeleine, et les deux derniers de Marie Flor, sont nés de relations sans cohabitation, généralement brèves, ou de cohabitation « intermittente » chez les parents de l'un ou de l'autre.

Le père de l'aînée de Leïla (33 ans) vivait sans doute avec une femme dont il avait des enfants (mais son compagnon actuel, extrêmement jaloux, l'a obligée à interrompre un premier entretien en lui envoyant un message la prévenant, mensongèrement, que l'un des enfants avait eu un accident ; un second entretien, complémentaire, par téléphone, n'a pas pu aborder explicitement la question des relations de couple, car l'homme écoutait attentivement les réponses). Magdeleine (44 ans) sait, par contre, que le père de son aîné vivait avec une femme dont il avait des enfants, mais elle ne l'a découvert, après deux ans de relation, que lorsqu'elle lui a annoncé sa grossesse. Geneviève (46 ans), elle, savait très bien que c'était aussi la

situation de l'homme qui lui avait proposé de lui « rendre service » en lui faisant un enfant « naturellement » pour lui éviter les difficultés du parcours d'adoption.

Les trois autres femmes ont vécu quelques semaines ou quelques mois avec le père de leur premier enfant.

Aurélie (49 ans) est la dernière des sept enfants d'un couple marié (mariage arrangé entre une orpheline et un agriculteur aisé), élevée très religieusement (« tous les soirs, la prière à genoux, tous autour de ma mère »). Titulaire d'un BTS de génie civil, elle s'installe seule à Fort-de-France et rencontre le père de sa fille, qui vient vivre épisodiquement avec elle. Elle a alors vingt-trois ans et lui vingt-huit, et, alors qu'elle est déjà enceinte sans le savoir, elle affirme à des amis qu'elle n'aura jamais d'enfants, car elle ne veut pas qu'ils souffrent comme elle, qui ne s'est jamais sentie aimée par sa mère :

« C'est le premier dont je suis amoureuse. Lui vit chez sa mère et a beaucoup de mal avec le fait de vivre ensemble, il retournait (souvent) chez sa mère et ça a été chaotique. Quand il m'a dit que c'était fini, j'ai appris après que j'étais enceinte, parce que j'ai su ma grossesse à douze semaines. J'avais mes règles (elle prenait la pilule trois mois sur quatre, s'accordant « un mois de vacances » entre deux plaquettes, parce que la pilule la rendait nauséuse) Quand mon gynéco confirme ma grossesse, je saute de joie parce que je vois mon bébé qui saute dans mon ventre. Je suis heureuse. (...) Je ne veux pas avorter. Je n'ai jamais voulu entendre parler de ça. C'est un meurtre, je pense que c'est un meurtre. Et je me suis dit : « Tu travailles, c'est ça l'essentiel. Et maintenant, tu as une raison dans ta vie. Et maintenant, il va falloir que tu t'en occupes et que tu donnes tout l'amour que tu as ». Mais, dès que je l'ai vue, j'ai senti que j'en étais capable. (...) Et quand je lui en ai parlé, il m'a dit qu'il revient, qu'il ne me laissera pas seule, etc. Mais, comme, entretemps, il avait déjà rencontré l'autre, il a été très méchant à la fin de la grossesse et à la naissance de ma petite fille.

Il était là à la naissance. J'essayais encore de tenir. A la naissance, ça a été le clash. Quand on n'est pas marié, l'enfant porte le nom de la maman. Et il m'a fait le reproche en me disant qu'il n'était pas suffisamment une personne pour que l'enfant porte son nom. Je lui ai expliqué qu'il fallait passer à la mairie et que cela ne se faisait pas comme cela. Il a été très désagréable avec moi. Donc, je lui ai dit : « Ça s'arrête là et j'assumerai toute seule ». Je voulais qu'elle soit heureuse et moi aussi.

Il a pris la poudre d'escampette, avec une petite de dix-sept ans... »

Aurélie revient alors vivre sur le terrain familial avec sa fille jusqu'aux 16 mois de celle-ci, avant de repartir à Fort-de-France avec elle. Le père, qui s'est marié avec la « petite de dix-sept ans » et en a divorcé, est devenu un très bon ami d'Aurélie sur lequel elle peut compter. Elle est surtout très amie avec l'ex-femme, qu'elle a aidée à obtenir la garde de sa fille lors du divorce et qu'elle voit régulièrement. Il semble qu'il ait reconnu sa fille lorsqu'elle avait trois ans, sans lui donner son nom et sans la rencontrer jusqu'à ce qu'elle ait huit ans :

« Elle ne l'avait jamais vu. Et il m'a demandé de la rencontrer, ce que j'ai accepté bien volontiers. Ma fille a été déçue, elle m'a dit : « Ce n'est pas comme ça que je l'imaginai ».

La fille d'Aurélie, aujourd'hui âgée de vingt-quatre ans, voit sa famille paternelle, n'est pas fâchée avec son père mais a cessé de le voir parce qu'ils « ne se comprennent pas ».

Marie Flor (41 ans) a vécu neuf mois avec le père de son aîné, « paysagiste, je crois », dont elle se sépare parce que, dit-elle, il était « orgueilleux et fainéant, ça n'allait pas du tout ». Elle refuse qu'il reconnaisse

l'enfant, aujourd'hui âgé de neuf ans. Mais ils sont restés « en très bons termes » et le père vient voir l'enfant « quand il peut » et donne tous les mois « cent-cinquante euros à son fils ».

Les deux plus jeunes enfants, âgés de six et deux ans, sont du même (autre) père, qui a reconnu le premier avant sa naissance et lui a donné son nom, mais n'a pas reconnu la seconde. Marie Flor n'a pas habité avec cet homme, qui avait déjà deux enfants et qui vit aujourd'hui en métropole. Il envoie de temps à autre, « quand il peut », des vêtements, des chaussures, du matériel d'école, pour son fils, mais rien pour sa fille.

Corinne (42 ans) est la dernière d'une fratrie de huit enfants, dont les trois aînés ne sont pas du père de Corinne, que la mère de Corinne quitte lorsque celle-ci a dix ans. Corinne a beaucoup souffert et souffre encore du manque d'amour de sa mère, à laquelle elle reproche en particulier de ne pas l'avoir informée en matière de sexualité et à laquelle elle impute les déboires qui s'en sont ensuivis pour elle :

« Le truc le plus difficile dans ma vie, pour moi, c'est que je ne ressens pas l'amour de ma mère, elle ne m'a jamais dit qu'elle m'aimait - mais par rapport à ce qu'elle m'a fait vivre dans ma vie, elle m'a jamais, tu sais... - ma fille, je lui ai tout appris à l'âge de sept ans, comment avoir les règles, quand tes règles vont arriver, qu'est-ce qu'il faut faire, tu sais pas si je serai là quand ça va arriver et c'est ce que j'ai appris et tout s'est passé comme j'avais fait que, quand c'est arrivé, elle était en CM2. Mais ma mère ne m'a jamais appris, elle ne m'a jamais parlé de ça, alors quand j'ai eu mes règles à treize ans, j'ai fait un scandale, j'avais l'impression de mourir parce que je ne savais pas qu'est-ce que c'était que ça.

Et ensuite, quand ma mère a laissé mon père, ma sœur avait ce qu'elle voulait, mais moi je ressentais pas que j'étais aimée. Je sentais pas... J'ai souffert pendant ma jeunesse de ces trucs-là, pendant longtemps. C'est mon fils aîné, à l'âge de quinze ans, c'est lui qui m'a mis assise et qui m'a parlé, qui me dit : « Maman tu as tes enfants, c'est ta famille, tu t'en fous de ce qu'il y a autour, c'est nous là, je suis là ». Et c'est de là que j'ai compris que maintenant je vis pour moi. Ne pas vivre pour mes frères, pour ma mère, pour ma sœur...

Tout ce qu'il m'est arrivé, c'est à cause d'elle, parce qu'elle ne m'a jamais fait confiance, elle m'a jamais parlé d'hommes, de sexualité, de comment faire, de comment ne pas faire... Du coup, quand j'ai rencontré mon copain, je suis tombée enceinte, à l'âge de dix-sept ans, j'avais presque dix-huit ans, elle m'a amenée en Guadeloupe pour enlever l'enfant, et moi je voulais pas. Et après, elle m'a laissée... »

Sa mère la laisse en effet pendant un an chez son frère aîné (un des deux grands frères qui l'ont violée quand elle avait neuf ans ?), pour s'occuper de ses enfants. Elle veut partir, mais n'ose pas ou ne peut pas appeler sa mère :

« Non, j'ai pas appelé, enfin j'avais peur d'appeler ma mère parce que, ma belle-sœur, quand elle partait, elle fermait toutes les portes. J'avais pas accès au téléphone, j'étais isolée, j'étais une nounou, je gardais ses enfants pour aller, pour qu'elle aille driver⁵⁹, en fait c'est moi qui faisais tout... C'est sa sœur que j'ai été voir un jour, je lui ai dit la souffrance que j'avais, j'étais dans une souffrance totale, et arrivé un jour, j'ai volé les clefs, j'ai dit « faut que je parte de là, parce que je vais me suicider ».

⁵⁹ Errer, se balader

J'en pouvais plus, quoi, ça m'épuisait. Ma famille me manquait, je voyais pas mes frères, mes sœurs, et j'ai appelé une dame à la Martinique qui m'aimait beaucoup, parce qu'elle avait pas de fille - elle avait voulu m'adopter, mais comme j'étais trop grande, je lui ai dit que je suis trop grande, je vais pas arriver, mais on est toujours restées en bons termes et je l'ai appelée pour lui dire que « si tu m'enlèves pas de là, je vais me tuer », et au moment où je lui parlais, elle était chez ma mère, et elle a dit à ma mère « tu as envoyé ta fille se suicider » et c'est elle qui a payé un chèque, qui l'a envoyé tout de suite pour me faire rentrer en Martinique

Ma mère est venue me récupérer. Ma maman ne m'a pas embrassée. (...J'ai) senti que je suis revenue par pitié, mais pas parce qu'elle avait envie de me voir - parce qu'il n'y avait rien, il n'y avait pas de ressenti, rien... Je me disais : « Mais Maman n'a jamais été à l'écoute, jamais été à l'écoute, parlé de quoi que ce soit », et je cherchais ça, mais y'avait pas, y'avait pas...

Alors, mon histoire est tellement longue... A vingt ans, elle m'a envoyée à l'école jusqu'à Saint-Pierre (au nord-ouest, loin du Robert, au centre-est, où elle habitait). J'avais l'impression qu'elle voulait se débarrasser de moi, à chaque fois... »

Sa mère l'envoie en effet chez une personne apparentée qui travaille au lycée de Saint-Pierre et qui, ses aînés étant partis en France, avait proposé d'héberger Corinne pour qu'elle reprenne ses études. Elle y trouve une mère de substitution :

« La dame faisait tout comme si c'était ma maman, qui m'habillait, qui me... enfin c'était ma maman ! Et ma mère ne voulait pas que je revienne chez elle. Quand j'ai commencé à raconter ma vie à la dame, elle m'a dit de ne pas m'inquiéter, qu'elle va s'occuper de moi. Elle m'a tout donné, c'est elle qui m'a mis comme je suis ; qui m'a donné l'éducation ! J'avais tout, j'étais pas malheureuse, j'avais ma télé dans ma chambre, elle m'amenait au cinéma, elle m'achetait des vêtements, ce que je voulais, j'étais... J'étais comme chez moi. Je nettoiyais, je faisais la vaisselle, j'étais chez moi. J'étais chez moi, c'est là que j'habitais. Elle nettoiyait avec moi, hein ! »

Seul le dernier enfant de cette femme, âgé de vingt-cinq ans, était encore au foyer. Lorsque Corinne en est enceinte, cette femme lui dit qu'il n'y a pas de problème et qu'elle va s'occuper d'elle. Ce sont les filles aînées qui envoient de France tout ce qu'il faut pour le bébé, et la future grand-mère tente d'arranger les choses avec la mère de Corinne :

« Un jour, un mois avant d'accoucher, elle m'a dit : « Bon, maintenant on va monter, il faudra qu'on dise ça à ta maman, c'est ta maman quand même ». Mais, elle m'a dit : « Tu ne pleures pas, parce que tu es chez moi, je t'ai pas mis(e) dehors, je t'ai pas tapée, je t'ai pas insultée, je t'ai rien dit. C'est ta mère, on va le lui dire, mais, je veux que tu sois forte, tu ne pleures pas devant elle, parce qu'elle t'a rejetée et tu ne pleures pas ». J'ai fait ce qu'elle m'a dit ; c'était difficile, hein ! Ma mère m'a donné des mépris (...) j'avais l'impression qu'elle avait envie de me tuer là, toute assise là, elle m'a donné tellement d'insultes ! Des insultes et du mépris. Je me suis dit : « Pourquoi je suis née, en fait ? ». C'est après qu'elle m'a dit... le jour que j'accouche, qu'elle aurait aimé que l'enfant me tue quand j'accouche, un tas de trucs... C'était quand je suis partie, quand j'étais dans la voiture, que je me suis mise à pleurer, et la dame me dit : « Non, tu ne pleures pas, il faut être forte, tu ne pleures pas ! ». Et puis elle a tout fait pour moi, elle m'a tout donné, tout jusqu'au bout.

Je suis remontée chez ma mère avec mon fils à l'âge de trois mois, mais ma mère n'a pas voulu que le père de mon fils dorme avec moi, alors que ma sœur dort dans une chambre avec moi avec son

copain ! Alors, du coup, comme je suis habituée à la souffrance, je dis rien, jusqu'à ce que ma mère a pris une arme après le père de mon fils - il avait rien fait, hein, c'est un gars très calme, et après il est retourné chez sa mère et il est parti en métropole. Il a dû refaire sa vie, tout ça. On était toujours en contact, sa femme - il s'est mariée à une Blanche - aimait mon fils. Comme j'ai pas de l'orgueil, je dis à la dame que je ne veux pas revenir avec le père de mon enfant, mais elle va pas m'empêcher de parler avec. Pour éviter (à) la femme d'avoir peur, je l'ai invitée chez moi, et puis mon fils, il était très bien, elle m'aime aussi, surtout qu'elle fait pas d'enfants, et ensuite le père de mon fils a eu un accident de voiture et il est décédé. Il avait trente-deux ans, et la femme est repartie en métropole - et je crois que mon fils (aujourd'hui âgé de vingt-deux ans) est en contact avec elle. Toujours, je crois. »

Elle reste chez sa mère, mais, à vingt-cinq ans, ne pouvant plus supporter la situation, elle « prend sa maison ». L'année suivante, elle a un deuxième enfant, une fille, d'une relation passagère, avec un homme dont elle ne parle guère :

« Ce sont des relations très très irrégulières. Pour moi, c'est plutôt « inexistantes » (qu'il faut dire). Il est en Martinique, mais il fait que dalle, il fait rien du tout, il fait rien du tout. (Les enfants le voient ?) Dans la rue, quand il passe... »

Il ne semble pas que Corinne ait réellement vécu avec le père de ses trois derniers enfants, des garçons aujourd'hui âgés de onze, dix et huit ans, père qu'elle a « laissé » il y a sept ans, sans doute parce qu'il avait « mal tourné » (pour elle, comme elle le précise, relation de couple signifie cohabitation, et elle ne signale qu'une seule relation de couple, avec le père de son fils aîné, chez la « dame » qui l'a hébergée et lui a servi un temps de mère). Mais cet homme, qui avait déjà trois enfants, était présent pendant les grossesses, a assisté aux accouchements et s'est occupé des enfants qu'il a eus avec Corinne :

« C'était un bon papa, hein, mais c'est qu'il a suivi de mauvais individus, qui l'ont amené dans l'alcool et des trucs comme ça ! Sinon, c'était un bon papa, hein ! Très gentil, très donnant. Il récupérait ses enfants, même il s'occupait du plus grand qui n'était pas à lui ! Ah, oui, il était bien. Quand je l'ai laissé, il était en Martinique. Il est parti, là, ça fait neuf mois. (...) Il les appelle tout le temps, tous les jours, il les appelle, mais ce n'est pas pour autant que j'ai de l'aide... »

Contrairement aux cas de Corinne et de Marie Flor, **le deuxième enfant a été plus souvent conçu dans le cadre d'une relation avec co-résidence.**

Ce n'est toutefois pas vraiment le cas de Magdeleine (44 ans), qui a de bonnes relations avec le père de son second fils, âgé aujourd'hui de sept ans, bien qu'il ait rompu lorsqu'elle était enceinte, après quelques semaines de cohabitation chez sa propre mère. Cet homme qui avait déjà une fille de cinq ans, « choisit » en effet sa mère, lorsque Magdeleine est à quatre mois de grossesse :

« Il m'a clairement dit : 'Ma famille est plus importante. Ma mère est malade, elle a plus d'importance que toi' - Donc, excuse-moi, les relations avec les hommes, hein ! (rires). »

Magdeleine a en effet une histoire difficile avec les hommes : elle pense être née d'une relation non consentie, a elle-même été agressée sexuellement à l'âge de deux ans et demi ou trois ans par le mari de la femme qui la gardait, et a été victime d'un viol collectif à l'âge de seize ans – ce qui, dit-elle, explique qu'elle ait du mal à faire confiance à un homme.

A vingt-six ans, dans le centre de la France, où elle souffre beaucoup du racisme, elle vit pendant un an dans un foyer de jeunes travailleurs avec un homme qui lui permet de « sortir de chez sa mère », mais qu'elle n'aime pas et avec lequel elle n'arrive pas à avoir des rapports sexuels :

« Mon passé remontait et me bloquait complètement, ça me faisait très mal, c'était une horreur pour moi. Ah ouais. Je pense que je ne l'aimais pas, j'avais besoin d'une porte de sortie, j'avais juste besoin de quelqu'un pour me permettre de sortir de chez ma mère. Il était là, c'était la bonne occasion, alors voilà. Comme je ne l'aimais pas, ça ne se passait pas bien. Il était jaloux, très jaloux, et a commencé à être violent physiquement. »

Elle ne parle pas de son passé à ses partenaires :

« Les gens s'approchaient de moi, les hommes s'approchaient de moi, mais moi j'étais euh... très distante. Là, quand je suis rentrée en Martinique, pendant de nombreuses années, j'ai été seule, hein. J'ai rencontré quelqu'un avec lequel ça n'a pas fonctionné non plus. A chaque fois, je reste de longues périodes seule. Je ne savais pas... ce qui me faisait mal. Non, je ne pouvais pas en parler, je ne sentais pas les gens réceptifs. Je vais être honnête avec toi, quand je suis arrivée en Martinique, j'avais l'impression que les gens disaient... euh... que c'était bien fait pour une fille de s'être fait violer. C'est ce que j'entendais. Comme si tout le monde rigole. Tu es vite jugée, tu es vite cataloguée, j'avais compris ça. Les gens ne comprenaient pas du tout du tout du tout. Donc c'était pas la peine d'en parler. »

Toutefois, le père de son premier enfant, dont elle ne sait pas qu'il a par ailleurs « une vie de famille », se montre beaucoup plus doux et « à partir de là, ça a été différent ».

Le père du second, estime-t-elle, « n'était pas un mauvais garçon, c'est juste qu'il n'a pas de caractère, en fin de compte ». Avant de savoir qu'elle était enceinte, il lui demande de venir vivre avec lui chez sa mère « histoire de faciliter notre relation ». Mais sa grossesse est difficile (hypertension, sciatique) et elle décide de repartir chez elle avec son aîné. Comme la mère de cet homme est malade, il choisit donc sa mère – bien que, dit-elle, des frères et sœurs pouvaient aussi s'en occuper - et lui dit qu'il ne pourra ni venir la voir, ni l'aider.

« Mais, une fois qu'il y a eu son fils – merci Seigneur ! – vu qu'il ressemble à son père comme deux gouttes d'eau, il s'est attaché à l'enfant et il s'occupe de lui. »

Il s'occupe d'ailleurs également de l'aîné. Magdeleine a, par la suite, vécu quelques mois en couple avec une femme. Mais, si la relation était sexuellement satisfaisante, elle ne supporte pas le « côté dominateur » de son amie et rompt.

Leïla vit avec le père de ses deux plus jeunes enfants, déjà père d'un enfant, depuis plusieurs années, mais ne peut donner de détails sur l'histoire de leur relation en raison de la surveillance qui pèse sur elle (cf. *supra* et II.5.1).

Geneviève a eu son deuxième enfant dans le cadre d'un concubinage qui a duré trois ans avec un homme séparé d'une précédente conjointe, dont il avait deux enfants, en garde alternée.

Aurélie a eu, après la naissance de sa fille en 1992, une liaison sans cohabitation pendant plusieurs années avec un homme « volage » :

« Le papa de mon fils, je le rencontre en 1995. Ma fille était petite. Il est célibataire. Il vit chez lui et je vis chez moi. On est partis en vacances (ensemble), mais c'est tout. Il ne voulait pas s'engager, ne voulait pas se marier, car il était assez volage. Donc, en 2000, je dis que je veux tout arrêter et il n'accepte pas trop. Il me propose de partir sur de nouvelles bases, de construire une maison et de vivre ensemble. Chose que j'accepte un peu malgré moi, parce que ce n'est pas vraiment ce que je voulais. Mais je me dis : « Pourquoi pas ? C'est peut-être sincère ». Je m'embarque dans une histoire et je suis en train d'en sortir maintenant. C'est une catastrophe...

On a commencé le chantier de maison en 2000 et mon fils voit le jour en 2004. On habite ensemble à ce moment-là. Au départ, il ne voulait pas d'enfant, pas de maison, pas de mariage. Mais ma fille écrivait au Père Noël pour lui demander un frère ou une sœur. Et moi j'étais déçue parce que j'ai toujours voulu avoir quatre enfants. Donc, je me dis que j'en aurai au moins deux... On construit la maison et à la fin de la construction, je ressens des choses qui ne sont pas très nettes. Je me dis : « Il y a un truc qui ne va pas ». Je suis très mal, très mal. Et, finalement, il m'avoue qu'il a fait un enfant avec son ex-compagne - qui me détestait à un point, considérant que j'étais l'objet de leur séparation. Chose que je prends un coup bien, un coup pas bien, parce que j'ai tout engagé dans la construction. Je n'en parle pas dans ma famille, personne n'est au courant à part ma sœur de trois ans mon aînée. Je ne dis rien à personne, j'avale, je digère et je me dis : « Après tout, c'est pas grave ». Je décide de rester quand même. Mais depuis cinq ans avant, j'avais dû enlever un stérilet qu'on m'avait posé. Donc je n'avais pas de contraception. Et puis, je vais en visite chez le médecin du travail et il me dit que je fais de l'albumine et qu'il faut faire des examens, et il me dit : « Vous êtes enceinte ». Je dis : « Mais non, ça ne se peut pas ! » - on avait une relation sexuelle par an... Et là, je suis enceinte. Je me dis : « C'est très bien. Ma petite sera contente ». Quand je lui ai appris, il m'a dit : « C'est une plaisanterie ! ».

Ils se séparent après trois ans de cohabitation. Ils mettent la maison en vente et elle s'installe dans un appartement, dont il est censé payer le loyer, ce qu'il ne fait pas ou ne peut pas faire. Leur fils y naît.

« Je me dis : « J'ai une maison qui n'est toujours pas vendue, je la réintègre comme cela mon petit garçon va profiter d'un espace bien agréable ». Donc mon fils a grandi, grandi. Le deal c'est que lui continuait à payer le terrain - en guise de pension alimentaire - et moi la maison. Mais, en 2013, il arrête de payer les traites, il est fiché à la Banque de France, etc., etc. Donc, il faut prendre (à nouveau) la décision de vendre. »

Elle est actuellement locataire d'une maison trop petite et trop bruyante, où elle vit avec ses deux enfants. Son fils, aujourd'hui âgé de douze ans, n'est pas reconnu par son père, qu'il refuse d'ailleurs de voir depuis deux ans, depuis qu'il l'a rencontré avec un autre enfant, dont il a compris - après lui avoir demandé « qui lui avait prêté cet enfant » - qu'il s'agissait de son demi-frère, du même âge que lui, au profit duquel son père l'avait abandonné. Il voit par contre sa famille paternelle. Aurélie a appris récemment que son fils avait également une demi-sœur de deux ans plus jeune que lui. Perturbé par cette situation, l'enfant est suivi par un psychologue.

Aurélie a depuis six ans un ami, en cours de divorce, qui « compte beaucoup pour elle », et qu'elle voit une à deux fois par semaine, mais qu'elle ne veut pas imposer à ses enfants. Bien qu'elle ait eu quatre partenaires et ne vive pas avec cet ami alors qu'elle a cohabité près de trois ans avec le père de son fils (avec lequel elle a entretenu une relation pendant neuf ans), elle considère que c'est seulement avec cet ami qu'elle a formé une relation de couple.

3.9. DES ENFANTS AVEC DEUX PÈRES

Shanaëlle (39 ans) a deux filles jumelles, âgées de dix-sept ans. Lors du *focus group*, elle avait longuement parlé des difficultés qu'elle avait eues lorsqu'elle avait rompu avec leur père, du harcèlement qu'il lui avait fait subir et des solutions extrêmes auxquelles elle avait alors pensé :

« Je n'ai pas été battue, hein, mais quand j'ai laissé mon compagnon, c'était du harcèlement. Je n'ai rien dit, j'ai pris mon mal en patience. Il venait derrière la maison, des fois, il venait surveiller où j'étais. Il montait derrière l'endroit là où j'habite. Les gendarmes m'ont dit : « Mais, il a le droit d'aller où il veut ». Mon voisin d'en haut m'avait déjà avertie qu'il vient me surveiller. Et je l'ai vu plusieurs fois. Et je lui ai dit que la prochaine fois que je le vois là, je le brûle, man ka chodé-y⁶⁰. Ça m'a donné une phobie, tous les soirs, j'étais en train de surveiller... J'étais devenue... J'étais pas bien. A un moment, je croyais que j'allais perdre la tête. Mais, heureusement, ça s'est calmé. »

Lors de l'entretien, elle expliquera qu'elle lui avait laissé les deux filles pendant quelques mois, le temps de trouver un logement :

« Elles ont souffert énormément de la séparation. Elles avaient quatre ans. Elles ont dû rester avec le monsieur, par rapport à l'école, le temps que moi-même je trouve un logement. Elles ont dû vivre avec lui pendant quatre à cinq mois. Il a eu le temps de les matraquer spirituellement, émotionnellement aussi. »

Au lieu d'emmener les filles à l'école, racontait-elle pendant le *focus group*, il vient par exemple avec elles - et un bouquet de fleurs - sur le lieu de travail de Shanaëlle, qui, de honte, quitte son emploi :

« J'ai fait comme si je ne comprends pas, mais c'est vrai que dans la tête, ça travaille. Et je me suis demandé : « Est-ce que je devrais arriver au point où je vais devoir le tuer ? ». Je pensais déjà à le tuer. Et puis, finalement, il s'est calmé. Il s'est converti dans une religion. Oh, il était encore pire, hein ! (Rires du groupe). Il faisait les mêmes bêtises. Des fois, je lui disais : « ou ka fè menm bagay la, ou ka fè anko plis enbésilité »⁶¹. Il a crevé mes pneus, alors que j'étais allée danser une fois avec ma famille. Il est venu dans la boîte de nuit crever mes quatre pneus. Après, il me dit : « Excuse-moi ». Man diy-i « ou sé an enbésil ! »⁶² Parce que cet argent-là, je le gardais pour les enfants, parce que tu ne m'aides pas, tu m'as dit : 'tu es partie, tu te démerdes !'. Donc, je n'ai rien, et les enfants sont reconnues, donc, à la Caf, je n'ai rien non plus ». Il m'a dit : « Je te laisse les enfants, mais tu ne me demandes pas de pension alimentaire ». Ça a été mon erreur, j'ai accepté. Du coup, je n'ai rien de la Caf. Mais je me débrouille, heureusement, je me bats. Mais, ce n'était pas évident. Il revenait tout le temps, jusqu'à ce qu'il comprenne dans sa tête... J'espère qu'il a compris aujourd'hui, parce que ça peut recommencer. Il y a des périodes où il est bien, il y a des périodes où... J'ai l'impression qu'il a une date d'anniversaire. Bon, là, apparemment, il a une doudou chérie, d'après ce que les filles m'ont dit... - Ils ont un bon contact, sur ça, il n'y a pas de souci. Mais il ne verse rien. Aucune pension. Il ne prend rien en charge. Je sais que j'ai droit à une pension, mais c'est pour qu'il ne m'emmerde pas. Là, les

⁶⁰ Je l'ébouillante

⁶¹ Tu as encore fait les mêmes bêtises. Tu as fait encore plus d'imbécillités.

⁶² Je lui ai dit : Tu es un imbécile.

filles ont seize ans. Tant que je peux tenir, je peux tenir... Le jour où je peux pas, on va devoir raviser... C'est dur, hein. Et la Caf ne comprend rien du tout. »

Le refus des pères de participer à l'entretien de leurs enfants, sous peine de harcèlement, lui apparaît comme une manière de « punir la maman, de l'empêcher d'y arriver ».

Mais, lors de l'entretien, il apparaît que cet homme qui a reconnu les filles de Shanaëlle n'est pas leur père biologique. Évasive pour tout ce qui concerne sa vie privée, elle parle peu et difficilement de ce dernier.

Il apparaît seulement qu'elle a voulu « avoir un enfant avec cet homme-là » (le père biologique), parce que, allant mal psychologiquement et « perdue » après une enfance « pas facile », elle avait besoin de s'occuper de quelqu'un.

Sa mère, qui était « cuisinière, maraîchère, femme de ménage, servante, un peu tout, quoi » était membre d'une fratrie de plus de dix enfants (« une flopée ») et fille d'un marin pêcheur. Elle a eu sept enfants de six pères différents, mais n'a vécu qu'avec un seul d'entre eux. Shanaëlle est la troisième. Le père de celle-ci, ouvrier agricole, marié, s'est occupé d'elle bien qu'il ne l'ait pas reconnue : elle a vécu quelque temps, très peu, chez lui et elle y allait régulièrement en vacances. Elle a eu « des beaux-pères », dit-elle. Qui n'ont pas vécu avec elles, sauf un, avant qu'elle ait douze ans, lorsqu'elle vivait à la campagne. La question n'a pas pu lui être posée explicitement en raison de la façon dont s'est déroulé l'entretien, mais nous soupçonnons que ce beau-père a pu commettre des agressions sexuelles à son encontre (d'autant que, lors du *focus group*, elle avait dit ne pas vouloir avoir de copain, de peur qu'il s'en prenne à ses filles).

« Après, on est venus habiter au bourg. J'avais douze-treize ans. On a atterri dans une petite maison vraiment insalubre. C'était vraiment misère, misère. Y avait pas d'eau courante, y avait pas de toilettes, c'était pas, c'était pas agréable, on va dire... Tandis que, quand on était à la campagne, même si on n'avait pas de toilettes, mais on se débrouillait – c'est-à-dire qu'il y avait des toilettes, mais naturelles. A la campagne, on avait l'eau courante, quand même. On n'avait pas l'électricité, mais on avait l'eau courante. Quand on est arrivés au bourg, on n'avait pas l'eau courante. C'est-à-dire qu'on nous a installé l'eau courante après, mais c'était un robinet pour les trois locataires. C'est-à-dire, chez moi, y avait sept enfants, chez la voisine, y en avait six, la voisine d'en-haut, y en avait dix, donc un robinet pour... (Le manque de toilettes), c'était ça, quand même, le plus humiliant, je veux dire, mais, bon... »

Après le bac, elle est « dans le brouillard » et reste trois ans à ne rien faire. Elle rencontre le père biologique de ses filles et souhaite en avoir un enfant. L'existence d'allocations « femmes seules » a compté dans sa décision :

« Euh, au début oui. Je vais pas mentir : au début, oui.

C'est-à-dire que tu t'es dit : je veux avoir un enfant et même si le père est marié, je pourrai me débrouiller avec les allocations ?

Non, non, non. Je voulais des enfants, je savais que j'aurais eu des aides qu'il faut pour pouvoir m'en occuper. Je savais que j'allais travailler aussi.

Donc, s'il n'y avait pas eu les allocations, tu aurais quand même fait tes enfants ?

Oui, oui, oui. »

La naissance de ses filles, dit-elle, lui permet de « remonter ». Pendant la grossesse, elle veut préparer un BTS de comptabilité-gestion, mais sa grossesse étant « à risques », elle doit rester au repos, chez sa mère, et abandonne provisoirement ce projet. Quand ses filles ont un an et demi, elle le reprend et prépare un BTS d'assistante de gestion. Entretemps, elle a dû quitter le domicile maternel, où le climat était trop « tendu », et s'est installée en couple avec un plombier, de cinq ans plus âgé, célibataire et sans enfants, qui reconnaît ses filles, sans leur donner son nom.

« C'est-à-dire qu'elles ont eu un beau-père, qui s'en est occupé, contrairement au papa, lui, il s'en est occupé et il s'en occupe encore. Il ne me verse rien, mais, bon, il passe du temps avec elles, enfin, il s'en occupe, il a quand même un lien avec elles. »

Ses filles connaissent leur père biologique « de vue » :

« Oui, elles le connaissent. Il est du Marin, mais il habite au Robert. Quand ils se voient, ils se font coucou, mais c'est tout. »

Elles connaissent son nom, mais ne savent qu'il est leur père que depuis quelques années. Shanaëlle considère que sa relation avec le père biologique, n'était pas une relation de couple :

« Non, (avec lui) c'était pas un couple. »

Sa seule relation de couple est celle qu'elle a eue avec le beau-père/père légal de ses filles, avec lequel elle a vécu quatre ans.

Les pères ne sont pas tous « irresponsables », estime-t-elle :

« Il y a plusieurs cas de figure. Y'a des pères où les mamans ne leur permettent pas de s'occuper des enfants, donc de prendre leurs responsabilités. Y a des papas, quand ils sont séparés avec la femme, pour punir la femme, ils s'occupent pas des enfants pour que la femme puisse revenir. Et puis y a des pères qui ne veulent pas s'en occuper - certainement ceux-là sont irresponsables, mais il y a plusieurs cas de circonstances, en fait.

Mais, qu'est-ce qui te semble le plus fréquent ?

Les trois. Moi, mon cas, ça a été le deuxième : pour me punir, me purger⁶³, il s'est pas occupé des enfants. Le père ne s'en est pas occupé, mais le beau-père non plus. Il les a reconnues, c'était à lui de s'en occuper et il s'en n'est pas occupé...

Et quand il les a reconnues, il avait l'intention...

Bah, il pensait qu'on allait rester ensemble. (Mais) je pouvais pas rester avec lui. C'était pas le papa. J'étais pas à l'aise, moralement. J'ai eu mes filles, j'étais pas très bien. Quand ça a commencé à aller bien, je suis revenue à moi-même et je pouvais pas continuer à vivre dans cette situation. Pour mes filles, parce que mes filles, elles ont connu leur père, elles avaient... onze ans ! Elles avaient treize ans- quatorze ans. Il fallait que la vérité se sache pour qu'elles puissent être équilibrées. (Leur beau-père) Il voulait les garder, nous garder sous contrôle, mais non ! »

Mal à l'aise avec ce dédoublement de la figure paternelle, elle quitte donc son compagnon, en lui laissant les filles pendant quelques mois. Elle ne touche pas l'ASF car, dit-elle,

⁶³ Punir, vider de sa substance, de son énergie, écraser, broyer.

« Non, parce que quand les enfants sont reconnus... Non, c'est-à-dire qu'ils versent pendant quatre mois et après, on doit faire une procédure, alors comme les relations sont déjà très conflictuelles, je vais pas me lancer dans ça... »

Jean-Michel (64 ans) a adopté Yves il y a quatre ans. Le père de celui-ci,

« son géniteur, comme il dit, a quitté sa mère avant qu'il ne naisse, donc il a pas connu de père. Il a beaucoup souffert de son histoire, et c'est ce qui l'a décidé. Il m'avait contacté de Paris pour le travail et je l'avais hébergé quand il était venu à la Martinique. Il y avait une amitié qui s'était créée entre nous, on se téléphonait souvent et, un jour, il m'a demandé : « Est-ce que tu veux être mon père ? » - et je me suis dit : « Pourquoi pas ? », parce que je n'ai jamais eu d'enfant et j'ai toujours eu envie d'en avoir... »

Lorsque, en 1941, le père de Jean-Michel, un Martiniquais, a réussi à s'échapper d'un camp du centre de la France où l'on avait pratiqué sur lui des expériences eugénistes pour voir si « un Noir pouvait vivre avec un seul poumon », il s'est réfugié dans la ferme de la mère de Jean-Michel, qui l'a caché jusqu'à la Libération : « Ils sont tombés amoureux et voilà, c'est une belle histoire ». Chacun d'eux était déjà marié et avait des enfants – le père avait un enfant naturel qu'il avait reconnu et deux enfants de son épouse, et la mère avait une fille, qui aura vingt-deux ans à la naissance de Jean-Michel :

« Mes parents n'étaient pas séparés quand ils se sont mis ensemble, mais le mari de ma mère était en Autriche pendant la guerre et il est rentré de la guerre avec une Autrichienne, et mon père (est allé en Martinique) à la fin de la guerre pour arranger ses affaires, et sa femme n'était pas seule non plus, donc, finalement, ça arrangeait tout le monde ! »

Le nouveau couple n'en a pas moins

« eu beaucoup de difficultés au départ parce qu'il n'y avait pas beaucoup de couples mixtes, surtout à la campagne. Même ma mère, toute sa famille lui a tourné le dos. Mon fils connaît toute mon histoire, l'histoire de mes parents, je lui ai raconté, mais, de son côté, il y a des histoires compliquées. Son père a eu d'autres enfants avec sa mère, lui il est le dernier des enfants de ses parents. Les parents se sont séparés juste avant sa naissance. Il n'a aucun contact avec son père, son père a refait sa vie, il a eu d'autres enfants, Yves sait qu'ils existent mais c'est tout. Le père n'a eu aucun contact avec lui pendant son enfance. Moi, je ne le connais pas. Apparemment, il est parti parce qu'il a rencontré une autre personne. Il est parti vivre en France, en métropole, et il a coupé tout contact, je crois que maintenant il est retourné en Guadeloupe. »

La demande qu'Yves a faite à Jean-Michel correspondait à un désir profond de ce dernier, qui a eu de nombreux partenaires, de l'un et l'autre sexe, et vécu en couple avec quatre d'entre eux, beaucoup plus longtemps avec des partenaires masculins ; aucun de ces partenaires ne s'inscrivait dans une démarche parentale, ce qui ne lui a pas permis de réaliser ses désirs de paternité, qui devenaient de plus en plus pressants avec l'avancée en âge.

Jean-Michel a pris l'avis d'une ancienne partenaire, qu'il a retrouvée après le veuvage de celle-ci et avec laquelle il a actuellement une relation de type « LAT »⁶⁴

⁶⁴ Living Apart Together. (Vivant éloignés ensemble)

« Elle, elle ne veut pas quitter la France, moi, je ne veux pas quitter la Martinique, donc, on a trouvé un mode de fonctionnement qui nous convient à tous les deux. Elle vient en Martinique, d'ailleurs elle arrive bientôt pour un mois, moi je pars en France, etc. Maintenant ça fait quatre ans qu'on est (de nouveau) ensemble. Elle est tout à fait OK pour l'adoption. J'en ai tout de suite parlé avec elle quand Yves m'a demandé, elle m'a dit : « Pourquoi pas ? ».

La mère d'Yves a d'abord été

« Surprise par sa démarche. Surprise. Et puis, après, elle m'a connu, elle a compris à qui elle avait affaire et on est devenus amis avec sa maman et ça s'est passé comme ça. C'est une belle histoire. Peu commune. On a passé des vacances ensemble à la Réunion l'été dernier, on est amis, je m'entends très bien avec les frères d'Yves, je les considère un peu comme ma famille - c'est un peu spécial comme situation, mais oui, je les considère comme ma famille. »

Jean-Michel s'est donc engagé dans une démarche d'adoption simple, avec l'accord de la mère d'Yves :

« Sa maman a fait une lettre pour l'adoption, disant qu'elle était d'accord, ainsi qu'un de ses frères. C'est énorme, hein ? Il s'entend bien avec eux, il appelle sa mère tous les jours. Mais ça prend du temps l'adoption d'adulte et, là, c'est presque fini, ça va pas tarder à passer, dans quelques mois. Entre le moment où j'ai accepté et maintenant, ça a pris deux ans, le temps de trouver les témoignages, le temps de l'enquête de bonne moralité et de voir si j'avais les moyens de m'occuper de lui, plus les témoignages d'amis. »

La question du nom, importante pour Jean-Michel, qui porte un nom illustre mais est la dernière personne vivante à le porter, et pour Yves, qui ne veut plus porter le nom de son « géniteur », a cependant posé problème avec la mère d'Yves :

« Moi, je suis bien, je suis content. Et j'ai enfin un fils, pour pas que ça s'arrête là, parce que des X., y en a plus beaucoup, et moi je voulais pas que ça s'arrête là, et c'est chose faite parce qu'il va prendre mon nom. Ça, sa mère, en revanche, elle a eu du mal à l'accepter. Il veut changer de nom pour ne pas avoir le nom de son géniteur. Ils n'ont aucun contact, et on n'a pas besoin de son accord. »

Si cette aventure de l'adoption s'avère affectivement très satisfaisante pour l'adoptant comme pour l'adopté, matériellement, elle a eu des répercussions importantes dans la vie de Jean-Michel, ce qui l'a d'ailleurs conduit à vouloir participer à cette recherche sur la monoparentalité et la précarité, ayant, dit-il, fait l'expérience de l'influence de la première sur la seconde - d'autant que l'adoption d'Yves a coïncidé avec le cancer de la prostate, d'abord mal soigné, dont a souffert Jean-Michel et qui l'a obligé à arrêter de travailler pendant un an et demi et à aller se faire soigner dans l'Hexagone :

« C'est pas toujours évident de cohabiter avec un adulte. En plus, moi j'avais l'habitude de vivre seul, donc ça a changé beaucoup de choses. Moi, je suis un solitaire. Les temps sont devenus vraiment plus difficiles maintenant, depuis que Yves vit avec moi, parce qu'il est resté deux ans sans bosser, il n'avait rien trouvé, donc c'était assez difficile. Je le prenais en charge complètement, là, ça revient mais j'ai eu deux années un peu dures financièrement parlant, en termes de dépenses. Il faut qu'il s'habille, qu'il sorte, qu'il mange, moi j'avais l'habitude de vivre seul donc ça allait bien, mais après...

J'ai pas un salaire énorme, je gagne 2 200 euros par mois. J'ai mes petits à-côtés qui me permettent d'arrondir mes fins de mois, donc ça commence à revenir, mais pendant un an, j'ai rien pu faire à côté, j'étais en arrêt maladie longue durée, donc je recevais mon salaire entier, puisque le cancer c'est

pris à 100 %, mais bon j'ai eu des dépenses de santé. L'opération m'a coûté 600 euros, l'opération en elle-même était entièrement remboursée, mais ils m'ont demandé si je la voulais assistée par robot, c'était 600 euros de plus, et comme on m'a dit que ce serait hyper-précis, que c'était mieux, donc j'ai accepté. Et puis il y a les déplacements. Bon, j'ai quand même des bons tarifs sur Air France, mais si je veux partir à une date sûre, il faut que je paye 50 % du billet, et comme j'avais des rendez-vous médicaux, donc ça coûte, j'avais pas le choix, et puis il a fallu que je laisse de l'argent à Yves pendant mon absence, donc tout ça, c'était difficile financièrement.

J'ai 1 000 euros de loyer par mois. Donc, vous voyez, il me reste pas grand-chose, il me reste 1 200 pour subvenir à tout. Je n'entre pas dans la catégorie qui bénéficie d'aides. Bon, ça va repartir, parce qu'Yves travaille, et puis moi j'ai pu reprendre un peu mes activités, donc ça repart tout doucement. Et dès qu'Yves sera capable de voler de ses propres ailes, il va se trouver un lieu de vie.

Il me dit : « Merci Papa, tu as changé ma vie » - parce qu'on voit qu'il a pas eu de papa, dans sa manière de faire, il était très agressif, presque sauvage, et il a beaucoup changé - et il dit que pour lui c'est une deuxième vie. »

CHAPITRE IV – CONJUGALITÉ ET SEXUALITÉ

La recherche « Faire famille à la Martinique au XXème »⁶⁵ montrait la complexité du lien conjugal y compris des unions matrimoniales avec des triades 'épouse, mari et maitresse-s', qui par leur fréquence interrogeaient la notion de couple. Qu'en est-il s'agissant des familles monoparentales, dans un contexte marqué par le multipartenariat concomitant des hommes et le multipartenariat sériel des femmes ? Comment se conçoit le couple ? Les femmes en situation de monoparentalité l'ont-elles toujours été au cours de leur « carrière conjugale » ? Leur expérience de la conjugalité conduit-elle à une remise en question de l'impératif matrimonial qui prévaut au sein de la société martiniquaise ?

4.1. LES RELATIONS CONJUGALES ACTUELLES

Seize des trente-quatre femmes rencontrées n'ont pas « d'ami », certaines par choix, après des relations amoureuses peu satisfaisantes, tandis que d'autres restent encore ouvertes à de nouvelles rencontres amoureuses. Leurs attentes sont toujours d'ordre affectif et quasiment aucune des femmes interrogées n'évoque la rencontre d'un nouveau partenaire sous l'angle d'un simple échange sexuel. Ainsi Jacqueline, mère de deux enfants et divorcée après onze ans de mariage, a été inscrite par sa sœur sur un site de rencontres, mais elle peine à faire des rencontres, trouvant les conversations trop explicites. Elle a découvert sur un autre site le terme PQR (Plans Culs Réguliers) et en a été choquée. Pour elle, une relation amoureuse doit être sérieuse sinon « cela ne vaut pas la peine, si c'est juste pour du sexe ».

Si les attentes sexuelles ne sont cependant pas à exclure, elles ne sont jamais présentées comme telles dans les discours, respectant en cela la non verbalisation de la sexualité récréative attendue des femmes dans la société antillaise. Le désir sexuel apparaît au détour d'un échange quand, comme pour Esther, il s'agit de vouloir justifier l'écart entre le nombre de partenaires et le nombre de couples déclarés :

« Après ça, on peut dire que tu n'as plus eu de relations de couple ? »

Ah non ! Je ne peux pas dire ça, hein, j'ai eu vraiment des relations, comme on dit dans notre jargon : « de pied », ça veut dire que j'ai besoin qu'on me rende service, il est là, pourquoi pas ? Sans attachement. »

Trois des seize femmes sans partenaire tiennent à préciser que leur célibat sans partenaire est un choix volontaire. Pour Solange, âgée de 65 ans et qui n'a jamais eu de relations de couple, le refus de toute conjugalité s'inscrit à la fois dans une organisation structurelle matrifocale et dans une revendication de féminisme « inavoué », alors que Kathy, âgée de 33 ans, refuse toute relation avec un nouveau partenaire, préférant se consacrer à l'éducation de ses enfants. Dans ce cas, pour l'enquêtée, la conjugalité ou l'engagement affectif envers un partenaire rentrent en conflit avec l'engagement parental, un choix qui s'inscrit dans la logique sacrificielle des femmes devenues mères et qui incarne l'idéal matrifocal fonctionnel de la société antillaise. Un autre profil se dégage, constitué des femmes engagées dans une communauté

⁶⁵ « Faire famille à la Martinique au XXème siècle, impératif matrimonial, réalités matrifocales » (dir. Nadine Lefacheur), enquêtes Ined- CRPLC, 2016

religieuse pour lesquelles la quête de la vertu et de la respectabilité peut amener à la condamnation des épanchements sexuels et amoureux hors du cadre marital :

« Les valeurs dans l'église adventiste, c'est le couple, qui, après, fonde une famille. Et c'est aussi garder sa virginité tant qu'on n'est pas mariée. (...) Actuellement, je ne suis pas en couple. J'ai fait le choix de ne plus rentrer dans des relations toxiques, où c'est ambigu, où les hommes n'ont qu'un seul intérêt, c'est le sexe, finalement, c'est ce qui les intéresse. C'est vrai que j'ai eu une vie assez chaotique, donc mon estime n'était pas établie, je recherchais chez les hommes quelque chose qu'ils ne pouvaient pas m'apporter, donc, j'ai décidé d'arrêter avec tout ça, de me reconstruire, de laisser comme je dis ma kekette⁶⁶ là où elle est, je ne veux plus la confier à qui que ce soit parce qu'elle m'appartient, je veux la récupérer maintenant, c'est ma propriété, et puis, donc, je m'occupe de mon fils, je lui inculque les valeurs qu'il faut - et j'ai rencontré la famille religieuse, parce que j'étais toujours en quête, beaucoup de questions, la quête de ce père, de ce père qui me manquait, et j'ai trouvé ce père auprès de Dieu. (...) J'ai trouvé vraiment les réponses qu'il me fallait auprès de la Bible et j'ai choisi de m'éloigner de la religion catholique et de me rapprocher de la religion adventiste. (Kathy) »

Un peu moins de la moitié des 13 femmes sans partenaire – en excluant les 3 femmes opposées à toute relation conjugale - n'excluent pas de pouvoir rencontrer un partenaire avec qui elles pourront débiter une relation. Anaïs, 44 ans, voudrait, dit-elle, « refaire sa vie » car elle est jeune, mais, complexée par sa corpulence, elle doute de sa capacité à attirer l'attention d'un homme : « Qu'est-ce qu'un homme va faire avec une femme grosse comme moi ? ». Son fils, âgé de 15 ans, l'encourage et lui sert de conseiller, la mettant en garde contre certains partenaires potentiels : « Attention à cet homme-là, c'est un loup ! », tout en lui affirmant cependant que tous les hommes ne sont pas pareils. Anaïs évoque un problème rencontré par d'autres mères célibataires et qu'elle considère être une stratégie de son ex-mari pour l'empêcher de refaire sa vie : la garde de leurs enfants. Son mari refuse de se plier au jugement du JAF qui lui incombe de garder les enfants pendant les vacances et les ramène plus tôt que l'heure fixée. Anaïs y voit un moyen de la « purger »⁶⁷ pour ne pas lui permettre de sortir et de trouver un partenaire, comme lui-même l'a fait.

Treize des trente-quatre femmes entretiennent une relation avec un « ami ». Ces relations non cohabitantes peuvent revêtir plusieurs formes en termes de durée, de statut du conjoint, de nature de la relation. Les visites peuvent être fréquentes - quotidiennes ou hebdomadaires – ou plus épisodiques, à raison d'une à deux fois par mois, jusqu'à des relations occasionnelles, une à deux fois par an, ou des relations « yoyo » faites de ruptures et de reprises plus ou moins espacées.

En règle générale, ces femmes restent très évasives sur leurs relations actuelles et sont réticentes à en parler, sauf parfois quand il s'agit d'expliquer les raisons de la non cohabitation. Esther, adventiste, justifie ainsi le choix de ne pas cohabiter avec son partenaire en ces termes : « Non, pas encore, parce que ça se fait de façon très... C'est le Seigneur qui dirige, donc ça se fait de façon très très douce, dans toute légalité, il n'y a même pas de relation, même pas de bisous qui partent, on est vraiment dans une démarche spirituelle parce que, voilà, c'est comme ça. » Une démarche spirituelle qui ne les a pas empêchés, comme elle le dit ailleurs dans l'entretien, de « partir en amoureux à Sainte-Lucie en août ».

⁶⁶ Sexe féminin en créole

⁶⁷ Purger doit être compris ici comme un moyen utilisé par son mari afin de l'amener à s'amender de l'avoir quitté, c'est-à-dire comme une punition, un coup bas juste pour l'embêter.

Pour d'autres femmes, la non-cohabitation est subie, en raison de leur précarité économique et/ou administrative et du soutien matériel apporté par leur partenaire dont elles dépendent pour survivre. Sharon, 33 ans, originaire de Sainte-Lucie, entretient une relation qui s'apparente à des échanges économico-sexuels⁶⁸ :

« Ce qui m'embête, c'est que le gars qui m'aide maintenant, il injurie mes enfants, cela m'embête énormément (elle n'arrête pas de pleurer). C'est quelqu'un de 'grosso modo'⁶⁹. Il veut que je ne fréquente personne parce que c'est lui qui paie le loyer, donc je subis. »

Plus réservée et méfiante, Andréa, 31 ans, originaire de la Dominique, parle de sa relation actuelle qu'elle semble « gérer » en précisant qu'elle n'est pas amoureuse et que, pour l'heure, elle en profite. L'aide apportée par le partenaire est rarement aussi directe. Ainsi Laura, 24 ans, sans emploi et mère d'un enfant, sort depuis trois ans avec un homme de 31 ans, ouvrier dans le BTP et déjà père lui aussi ; une relation qui n'est plus satisfaisante aux dires de la jeune femme qui dit vouloir le quitter, car « il ne fout rien ». Ce dernier ne l'aide que pour les réparations. Il est intéressant de noter que les seules enquêtées à avoir renseigné avec plus de précisions leurs relations actuelles sont toutes dans des relations qu'elles jugent peu épanouissantes, non satisfaisantes, et auxquelles elles cherchent à mettre un terme.

Pour la grande majorité des enquêtées, l'aide apportée par « l'ami » se limite le plus souvent à quelques courses ici et là. Les enquêtées, même précaires, ayant un ami, tendent à nourrir, « entretenir » leur *visiting partner* plus que ces derniers ne le font à leur égard. L'exemple de Leila, âgée de 33 ans, en couple « clandestin » avec le père de ses deux derniers enfants lors du *focus group*, et qui a régularisé sa situation avec la Caf après ce *focus group*, mais qui a une fois de plus tenté de renvoyer son ami « chez lui » entre les deux entretiens individuels – entretiens qui ont d'ailleurs dû être écourtés en raison de sa jalousie « malade », l'entretien étant mené par un homme -, est très explicite :

« Pour les deux autres, eh bien, le papa est là. Il est là. (..) Mais, euh, c'est lui, je lui ai donné ma carte, je lui ai dit d'acheter des trucs pour l'enfant, puisque c'est lui qui était là à l'hôpital, il venait à l'hôpital. C'est lui qui a tout acheté, je lui ai donné l'autorisation d'acheter. Et puis, oui, c'est lui... Il était là. Et puis après j'ai déménagé dans une autre commune, il était là, avec nous. Même pour la plus petite, il était là. Donc, pour le papa des deux plus petits, il n'y a pas de problème, il est là. Même s'il est sans argent, mais il est là.

Et qu'est-ce qu'il apporte comme forme de soutien ?

Et bien, euh... l'obéissance, pour les enfants. L'obéissance, le respect, tout ce qu'il y a qu'un père peut donner aux enfants. L'amour aussi, tout ça.

Et comment il se débrouille ? Il arrive à vivre ?

Eh bien, oui, parce que... c'est moi qui lui donne. Donc voilà.

Et il n'a pas des djobs, des trucs comme ça ?

Non non. Il est handicapé, en fait. De la main gauche.

⁶⁸ La sexualité transactionnelle « consiste à lier une relation plus ou moins temporaire en échange d'avantages en argent ou en nature (hébergement, biens de consommation, paiement de factures), sans que la transaction soit négociée » (Guillemaut 2011 : 82)

⁶⁹ Grossier

Et il ne peut pas faire des démarches ?

Il a déjà fait. Les démarches sont déjà en cours. Il a toujours pas appelé pour savoir qu'est-ce qu'il en est, en fait. Et c'est à lui d'appeler, en fait. Elle m'a dit, maintenant, il faut que j'arrête de faire pour lui. Il est suffisamment grand pour faire ses affaires, et c'est que...

Qui t'a dit ça ?

Eh bien, c'est les personnels, euh... C'est toutes les personnes adéquates qui m'ont dit qu'il est assez grand pour faire.

Et comment il perçoit ça ?

Eh bien, lui, euh... pour lui c'est moi qui dois tout faire, en fait. Alors que j'ai déjà fait la plupart. Même pour rechercher un travail, s'il a droit à un poste quelconque, c'est à lui de faire son CV. Normalement, c'est à lui de tout faire. Parce que... il est droitier, donc il peut écrire. »

Leïla est tiraillée entre le soutien éducatif que lui apporte ce partenaire dans la prise en charge de leurs enfants et son assistanat, étant entièrement à la charge de cette dernière. Deux autres femmes insatisfaites de leur relation actuelle hésitent à qualifier leur partenaire d'ami : « C'est trop ambigu pour parler d'ami. Il y a une relation quand même, mais je le vois très rarement à titre personnel et cette relation ne répond pas à mes attentes affectives » (Magdeleine, 43 ans). Anne-Marie, face à la jalousie de son ami, tient à garder ses distances, une décision qui ne satisfait pas son partenaire.

La confidentialité gardée par les femmes enquêtées sur leur relation conjugale actuelle ne se vérifie pas à l'évocation des partenaires antérieurs avec lesquels elles considèrent avoir formé un couple. Une analyse qui nous permettra de réfléchir à la notion de couple : quels sont les éléments qui attribuent le statut de couple à un partenaire et pas à un autre ?

4.2. LES RELATIONS CONJUGALES ANTÉRIEURES

a. Former un couple : la récompense d'une attache affective

Seules cinq des trente-quatre femmes rencontrées sont devenues des familles monoparentales suite à un divorce. Les trente-quatre enquêtées comptabilisent un total de 59 relations de couple déclarées, réparties comme suit :

- Neuf femmes ont eu au moment de l'entretien trois relations de couple⁷⁰
- Dix femmes ont déclaré au moment de l'entretien deux relations de couple
- Neuf femmes, une relation de couple
- Trois d'entre elles, pour lesquelles les entretiens n'ont pas pu être menés à leur terme ont eu au moins une relation de couple

⁷⁰ Le guide d'entretien n'avait explicitement prévu d'investiguer que trois relations, d'où, parfois, des problèmes de critères de choix, laissés à la discrétion des enquêtées ou, parfois, des enquêteurs. Pour les femmes qui n'ont été rencontrées qu'à l'occasion des *focus groups*, la question ne leur a pas été posée explicitement

Ces couples ne donnent pas tous lieu à des naissances : trente-huit couples ont eu au moins un enfant ensemble, mais vingt couples n'en ont eu aucun. La lecture des tableaux 1 à 3 ne rend pas compte de la complexité des relations conjugales au regard de la paternité. Il n'est pas rare que les partenaires avec qui les femmes considèrent avoir formé un couple ne soient pas les pères de leurs enfants. Magdeleine, 41 ans, deux enfants de deux pères, déclare trois relations de couple dont une seule a vu naître un enfant commun ; Shanaëlle, 41 ans, parle de ses cinq partenaires, mais insiste pour ne parler que d'une seule relation, qui n'est pas celle qui a donné naissance à ses deux filles, mais une relation cohabitante de quatre ans avec un plombier, le seul à qui elle attribue le statut de couple. Ils n'ont pas eu d'enfant ensemble mais ce dernier a reconnu les deux filles de Shanaëlle issues de sa précédente relation, qu'elle passe sous silence; Vanessa, 26 ans, mère d'un enfant, ne déclare qu'une relation de couple, un homme qui est déjà père, mais ce dernier n'est pas le père de l'enfant de Vanessa ; Leïla, 33 ans, mère de trois enfants de deux pères, a parlé au cours d'un premier entretien, de deux relations de couple, une sans enfant et la seconde où ils ont eu un enfant ensemble, le père des deux autres n'est pas mentionné (très jaloux, il écoutait le second entretien, qui se déroulait au téléphone, et Leïla n'a pas voulu évoquer explicitement ses relations de couples devant lui).

L'attribution du statut de couple par les femmes à un partenaire plutôt qu'à un autre révèle la valorisation de la conjugalité, même si elle n'aboutit pas au mariage. Les partenaires qualifiés de couple sont ceux avec lesquels la relation a compté affectivement, quelle qu'en ait été l'issue. Le couple apparaît ici comme la récompense implicite de cet investissement affectif.

b. L'entrée dans la conjugalité

Tableau 1 ▼ Les débuts de la conjugalité des femmes enquêtées

Âge début 1 ^{ère} relation couple	Moins 15 ans	(15-16) ans	(16-18) ans	(18-20) ans	(20-22) ans	(22-25) ans	(25-30) ans	+ de 30 ans
Nombre femmes	1	4	8	4	5	4	2	2

Une seule des femmes enquêtées a débuté sa première relation de couple avant ses quinze ans, la majorité d'entre elles (huit enquêtées) se situant dans la fourchette de (16-18 ans). Dans notre échantillon, la plupart des relations conjugales entamées à seize ans ont été de courte durée, à savoir moins d'un an, mais Leïla a poursuivi pendant 13 ans une relation avec son premier amour, rencontré à treize ans, au collège, avec lequel elle a vécu plusieurs années en France, perdant deux enfants, et, bien que chacun ait eu des enfants avec d'autres partenaires, « tous les deux, on pense toujours l'un à l'autre », dit Leïla et ils ont récemment renoué sur *Facebook*. La précarité et les souffrances accumulées dans l'enfance ont été des facteurs déterminants dans le cas de Sharon, maltraitée et violée dans son enfance, qui, à la rue, s'est mise en couple à seize ans avec un homme âgé de 42 ans, avec lequel elle a vécu neuf ans, neuf ans de maltraitance et de violences conjugales.

Le délai de la remise en couple après une séparation est variable ; il peut s'écouler quelques mois entre deux relations successives comme cela peut être plusieurs années.

c. Profil sociologique des partenaires

Avec l'avancée en âge des femmes, l'**écart d'âge** entre leur partenaire et elles diminue et le décalage genré habituel s'inverse même pour trois d'entre elles qui ont un partenaire plus jeune.

Une seule enquêtée a fait état d'une relation homosexuelle avec une femme célibataire, relation qu'elle justifie par ses difficultés relationnelles avec le sexe masculin :

« Le premier, quand il a découvert que j'étais enceinte de mon fils, et qu'il m'a dit qu'il avait une famille... Le second m'a clairement dit : « Ma famille est plus importante. Ma mère est malade, elle a plus d'importance que toi ». Alors il m'a laissée, alors que j'avais quatre mois de grossesse. Donc, excuse-moi (rires) hein, les relations entre les hommes et moi... Et c'est pour cela qu'il m'est difficile de faire confiance à quelqu'un. Mes relations sont très espacées, j'ai du mal à faire confiance à un homme. D'où ma relation, après tout ce dont a parlé, d'où ma relation... avec une femme (elle prononce ces derniers mots très vite, d'un seul jet)

Cela se passait mieux ?

Non, enfin sexuellement, oui. Mais le côté dominateur, non (Magdeleine) »

Trente-six des partenaires décrits sont célibataires ; on recense un seul divorcé et deux hommes mariés, une union cachée aux enquêtées et qui, une fois découverte, a été à l'origine de la séparation. Il est intéressant de noter que, sur les cinquante-neuf relations de couple rapportées, vingt-neuf partenaires n'avaient pas encore d'enfant de précédentes relations, mais que vingt d'entre eux étaient déjà parents d'un ou plusieurs enfants, le doute demeurant pour trois partenaires, les enquêtées n'étant pas certaines de la situation conjugale de ceux-ci.

Nous n'avons pas comptabilisé le nombre de mises en couple des partenaires avec des enquêtées déjà mères de famille, car toutes les mises en couple effectives n'ont pas été rapportées, mais **il semble que les maternités ou paternités antérieures à la relation ne constituent pas un frein à la relation de la part des hommes.**

Tableau 2 ▼ Comparatif de l'âge du partenaire par rapport à l'enquêtée pour les relations successives

Age du partenaire par rapport enquêtée/Relations	1 ^{ère} relation	2 ^e relation	3 ^e relation
Plus jeune		1	3
Même âge	5	2	2
Plus âgé de (1-3 ans)	6	1	1
Plus âgé de (3-5 ans)	3	2	2
Plus âgé de (5-8 ans)	4	1	0
Plus âgé de (8-10 ans)	2	0	1
Plus âgé de (10-15 ans)	0	1	0
Plus âgé de (15-20 ans)	2	0	0
Vingt ans et Plus	1	0	0
Plus âgé sans précision	7	0	0

Les catégories socioprofessionnelles des partenaires restent proches de celles des enquêtées, même quand ces dernières n'ont jamais travaillé. On constate donc une forme d'homogamie avec des partenaires issus des milieux sociaux identiques ou voisins de ceux des enquêtées, comme par exemple dans le cas de Geneviève, issue d'un milieu relativement aisé et dont les partenaires décrits proviennent de catégories socioprofessionnelles « cadres et professions intellectuelles » (un pilote d'hélicoptère et un webmaster). Hormis Geneviève, on ne recense que trois partenaires issus des CSP supérieures à celles des enquêtées (un cadre, un orthophoniste, un responsable technique) ; ces relations n'ont pas permis une mobilité sociale des enquêtées pour diverses raisons allant d'un choix de vie pour Geneviève, par refus du conformisme, au handicap de leur fille pour Hélène, freinée dans son ascension sociale par ce handicap.

La cohabitation ne constitue pas, le plus souvent, un paramètre déterminant dans la formation et la notion de couple. Sur les cinquante-neuf relations de couple décrites, un peu moins de la moitié n'ont pas été cohabitantes (vingt-deux), deux relations ne sont pas renseignées. Seules vingt-quatre relations se sont donc accompagnées d'une cohabitation. Une cohabitation de court terme (moins d'un an) pour neuf d'entre elles et qui, toutes durées confondues, apparaît souvent discontinuée, à l'instar de la relation elle-même. La cohabitation peut se faire ostensiblement chez l'enquêtée, chez sa famille (uxorilocale), chez celle de son partenaire, ou chez ce dernier et plus rarement chez eux (néolocale). La néolocalité se produit après le mariage ou, souvent, après la naissance d'un enfant, ce qui n'exclut cependant pas, comme dans les relations de long terme décrites par les enquêtées, des mouvements pendulaires entre domicile des parents et domiciles personnels. Ces allers et retours entre le domicile des parents de l'enquêtée, le plus souvent, ou le domicile des parents du partenaire, et un logement commun indépendant nécessiteraient un complément d'investigation, tant ils semblent faire partie intégrante de la dynamique de couple, au moins pour les femmes les plus jeunes et les couples en formation – « cohabiter » ne signifiant guère plus qu'« aller dormir chez » -, dynamique qui est à la fois l'expression de leurs difficultés relationnelles mais qui amplifie également les tensions dans le couple.

La mise en couple apparaît parfois comme le déclencheur de la rupture :

On s'est séparés parce que, avant, on avait chacun sa résidence universitaire, chacun avait sa chambre et ça fonctionnait très bien ; dès l'instant où on s'est mis dans un foyer commun, autonome, j'ai tout de suite vu que c'était quelqu'un qui ne me correspondait pas. Non pas qu'il était fainéant, mais il était très immature, c'est quelqu'un qui était toujours dans l'informatique, qui n'envisageait pas d'aller travailler pour payer le loyer, donc j'avais tout à ma charge, donc aller à l'université, aller travailler au Flunch le week-end et certaines soirs pour obtenir un salaire, avec quelqu'un qui ne faisait aucun effort pour cuisiner, en fait je représentais une maman pour lui. (Kathy, 33 ans)

Les raisons explicatives des ruptures conjugales sont assez variées, toutefois quelques réponses récurrentes permettent de dégager les causes les plus fréquemment citées :

- L'infidélité du partenaire, le multipartenariat, homme marié : 8
- Les violences et maltraitances conjugales : 3
- L'infidélité du partenaire couplée à des violences conjugales : 3
- Le départ en France/ hors de Martinique : 3
- Annonce de la grossesse : 2
- Jalousie, volonté de dominer : 2
- Alcoolisme : 2

- Rejet de la belle-famille/ influence de la belle-famille : 2
- Incompatibilité relationnelle : 5

L'infidélité, le multipartenariat du partenaire et les violences conjugales dressent un portrait assez sombre de la relation conjugale et des rapports sociaux de sexe. Quelques-unes des femmes enquêtées se séparent de leurs partenaires quand elles découvrent leurs infidélités, alors que d'autres, informées en début de relation de l'existence d'autres femmes, ne se séparent que lorsqu'elles constatent la vanité de leurs efforts pour « fidéliser » leur partenaire. Un des hommes enquêtés sur ses relations conjugales, Édouard, nous offre un témoignage intéressant sur la normalité que constitue pour les hommes ce multipartenariat et sur leurs difficultés à comprendre les souffrances causées à leurs partenaires principales. Édouard, âgé de 76 ans, est père de sept enfants âgés de 52 à 35 ans : cinq d'entre eux sont nés de son mariage et deux sont nés hors mariage, mais en même temps que les deux derniers enfants issus du mariage. Il n'a donc jamais habité avec ses enfants hors mariage, non reconnus, mais estime s'en être toujours occupé, aussi a-t-il entretenu une double vie. Il participait financièrement (et surtout alimentaires : l'importance des courses qu'il faisait régulièrement est constamment pointée dans son récit) à l'éducation des enfants de dehors, les emmenait à l'école (ce qu'il faisait aussi pour ses enfants issus du mariage), emmenait sa maîtresse au travail. Suite à la découverte de cette infidélité, son épouse demande le divorce après quarante ans de mariage. Une demande qu'Édouard ne comprend pas : « j'ai accordé le divorce parce qu' (elle) me l'a demandé et je lui ai donné son divorce, comme on remet un argent qu'on t'a prêté, comme on rembourse une dette, mais j'ai rien fait, j'ai rien fait de mal ».

Cette difficulté des hommes à construire une relation conjugale épanouissante et respectueuse pour leurs partenaires se retrouve aussi dans la fréquence des relations conjugales violentes. Janice, 65 ans, divorcée et mère de cinq enfants de plusieurs pères, raconte ainsi qu'elle a été longtemps « une femme battue » par son mari, qui avait été « tellement gentil » pendant les trois ans où ils avaient vécu en concubinage, mais qui a « changé du jour au lendemain » et est devenu très violent après leur mariage (elle a alors 29 ans), la frappant « souvent, souvent. Tout le temps » devant les enfants – « Je prenais des coups même en dormant... *Les femmes sont des serpillières... C'était infernal pour moi, alors... Une fois, il m'a battue dans le jardin, devant six personnes. Pour être l'homme.* Il était fier : *Man ka condui fanm-mwen*⁷¹, il disait ça, ouais... ». Il n'est pas anodin que pour ces hommes auteurs de violences conjugales, la fin de la relation conjugale, à l'initiative de leur partenaire, permette l'instauration de relations plus respectueuses avec leur ancienne compagne (Anais, Sharon, Laura). La jalousie, le besoin de les dominer, de contrôler leur corps ou leur fertilité sont d'autres expressions de ces inégales relations entre hommes et femmes.

La complexité des relations conjugales se vérifie également dans le maintien de relations avec les anciens partenaires. Pour trente-cinq relations de couple, la rupture est définitive, y compris pour les vingt-neuf couples ayant eu un ou des enfants ensemble (incluant le partenaire décédé), tandis que vingt-et-une femmes sont toujours en relation avec eux. Ceci est particulièrement vérifié pour les couples ayant eu des enfants ensemble. Sur ces vingt-et-une relations, trois sont des relations en cours, mais deux autres femmes, tout en ayant rompu avec leur partenaire, notamment en raison de son infidélité, continuent d'avoir des relations intimes avec lui, sachant qu'il est pourtant avec une autre partenaire. Les autres

⁷¹ C'est moi qui commande à ma femme.

femmes, dans leur grande majorité, soulignent que, si elles maintiennent des relations avec leur ex-compagnon, c'est pour ne pas rompre le lien entre leurs enfants et leurs pères. Une bonne volonté qui n'est pas toujours récompensée par les pères qui profitent parfois de leurs obligations parentales pour faire pression sur les mères.

Plus 20 ans Plus de 20 ans

4.3. LE STATUT CONJUGAL DES PARENTS

Il s'agissait ici de croiser le schéma conjugal familial, parents et grands-parents des deux lignages, pour vérifier l'hypothèse d'une reproduction du schéma conjugal et familial des personnes interrogées. Des vingt-six femmes rencontrées individuellement, seules cinq comptent des parents et des grands-parents des deux lignages qui ont tous été mariés. On observe pour ces dernières une rupture dans la reproduction d'une conjugalité matrimoniale, à l'exception d'Esther qui a répondu à l'impératif conjugal matrimonial familial avant de divorcer. Les configurations familiales sont diverses et variées avec des formes de néolocalité après la naissance d'un enfant, du concubinage successif, du pluripartenariat masculin, des paternités multiples. La pluralité des situations conjugales vécues par les enquêtées tend à démontrer la continuité du modèle conjugal familial, plus que sa reproduction à l'identique. Certaines femmes considèrent leur monoparentalité comme un choix résultant d'un refus de reproduire un schéma relationnel conjugal et familial : Maryse dit avoir toujours été en situation de monoparentalité et considère que ce « choix » peut être attribué à l'influence exercée sur elle par (le mauvais exemple de) son père : « Ma mère a porté son foyer avec ses cinq enfants, avec un tout petit salaire, et mon père... On voyait des liasses d'argent parce qu'il était entrepreneur, ma mère lui demandait des sous et il n'en avait pas ! ». Ce témoignage montre que pour Maryse, son choix ne porte pas sur un arbitrage entre être mariée ou pas, mais résulte bien du refus de toute forme de subordination à un homme.

4.4. LES DIFFÉRENTES ACCEPTIONS DE LA NOTION DE COUPLE

La notion de couple qui ressort des entretiens nous permet de dresser une typologie des différentes acceptions que recouvre ce terme pour les intéressées :

a. Le couple-relationnel

Dans ce modèle, ce qui fait le couple tient à la qualité du lien relationnel qui a uni les deux partenaires le temps de leur relation : il en est ainsi des relations de couple décrites par Geneviève, de l'amour dévastateur de Leïla qui va jusqu'à quitter le père de son enfant et payer le billet à son premier amour de jeunesse, présenté comme sa première relation de couple, pour qu'il la rejoigne en France, des amours de jeunesse lors de l'entrée dans la conjugalité de Sabine et Laura, de l'unique relation de couple d'Hélène ou des deuxièmes relations de couple de Khaty et de Ketty. Cette dernière insiste au cours des entretiens sur l'amour porté au père de sa deuxième fille, qui lui « a donné une belle enfant à la peau claire ». Cette remarque souligne que la relation de couple peut évoluer, et par-là même ce qui définit le couple, en fonction des attentes des enquêtées et des interactions avec le partenaire durant leur relation.

b. Le couple-instrumental

Est considéré comme formant un couple, le partenaire qui apporte explicitement une aide. Cette aide peut être d'ordre matériel. Ketty, originaire d'Haïti, rompt à plusieurs reprises avec le père de ses deux aînés, dès qu'il cesse de l'aider, avant que ce dernier cesse tout contact avec elle. Concernant le père de sa deuxième fille, tout en témoignant un grand attachement affectif à ce dernier dont elle est visiblement amoureuse, Ketty laisse échapper au cours de l'une des rencontres, en parlant de cette dernière : « c'est mon passeport » - le père étant martiniquais et l'enfant étant née sur le territoire martiniquais. Sharon ou Laura acceptent une relation difficile en raison du soutien financier apporté par l'un ou de l'aide éducative apportée par l'autre, aide qui consiste essentiellement « à cadrer les enfants ». L'aide peut être symbolique en plus d'être matérielle, conférant ainsi à l'enquêtée « la respectabilité » attendue.

c. Le couple-cohabitant

Pour ces femmes, le couple ne peut être désigné comme tel qu'en tenant compte des règles de résidence : il doit être cohabitant. Il s'agit, pour la plupart, de femmes pour lesquelles on observe, dans le tableau n° 1, une parfaite concordance entre le nombre de relations de couples déclarées et les relations cohabitantes : Sharon, Hélène, Chantale, Shanaëlle, Sophie, Vanessa, Esther, Marie Flor, Janice. La comparaison des tableaux sur la conjugalité et des tableaux détaillant les relations de couple montre un écart entre les partenaires spontanément décrits comme formant un couple et ceux renseignés dans les fiches conjugales. Les enquêtées, tout en refusant à la relation avec certains partenaires le statut de couple peuvent les évoquer dans les fiches. Il ne s'agit nullement de déclarations contradictoires : les enquêtées, prises par leur récit, tendent à décrire chronologiquement leurs relations, sans prêter attention à ce que certains des partenaires qui sont décrits par ailleurs sont réduits à de simples relations.

d. Le couple-parental

Le couple-parental désigne les partenaires accédant au rang de couple pour les enquêtées en raison de la naissance d'un enfant commun. Ces relations sont souvent brèves, ne dépassant pas un an : Khaty, Sabine pour sa deuxième relation de couple qui dure dix mois, la troisième relation de couple de Magdeleine (4 mois), Marie Flor et sa relation de moins de neuf mois ou encore Corinne et Anne-Marie. Anne-Marie qui tout en ayant des attentes affectives vis-à-vis de son compagnon est rejetée par lui au bout de quelques mois, la considérant « comme un plan cul ». Une humiliation également subie par Khaty, mais qui ne l'empêche pas de mentionner cette relation comme son premier couple, en raison de la naissance d'un enfant.

Les différentes acceptions de ce qu'est le couple ne sont pas exclusives : une même femme peut passer d'un couple instrumental à un couple relationnel avec un autre partenaire, de même que la relation avec un partenaire peut évoluer et modifier la notion de couple. D'autre part, il apparaît que ce qui fait le couple est assez souple et dépend de la façon dont les individus vivent la relation. Néanmoins, l'attribution du statut de couple apparaît comme « une récompense » qui distingue les hommes que les enquêtées estiment dignes d'être évoqués et les autres, « les partenaires » occasionnels, fussent-ils parfois les pères de leurs enfants.

Enfin, on ne peut conclure l'analyse de la conjugalité et de la sexualité des enquêtées sans se référer à la socialisation genrée aux Antilles qui fait de la masculinité ostentatoire l'idéal masculin et de la réputation la norme masculine, tandis que les femmes sont soumises à la norme de la respectabilité, dont le point d'orgue est le mariage. Ce modèle continue de régir les rapports sociaux de sexe, condamnant les hommes

à une conjugalité où multipartenariat concomitant et séduction du sexe opposé les valorisent au sein de la société, et soumettant les femmes à l'idéal matrifocal où maternité et logique sacrificielle sont attendues d'elles.

4.5. LES REPRÉSENTATIONS DU COUPLE

Nous nous sommes intéressé-e-s aux représentations associées au couple à travers les réponses à une question : « Selon vous, est-ce important de se marier ? ». Quinze femmes ont renseigné cette question.

a. Le mariage : très peu pour moi !

Quatre femmes sur les seize interrogées n'éprouvent pas la nécessité de se marier, énonçant plus leur désintérêt que leur refus du mariage. Sophie (46 ans) ne justifie pas sa réponse, de même que Natacha (22 ans) : « Non, je ne pense pas (qu'il soit important de se marier), je ne sais pas, mais c'est pas important ». Hélène (48 ans, élevée en France) est la seule à s'opposer clairement à l'institution du mariage, mettant en avant le caractère formel de cette dernière : « Non, je suis anti-mariage... Je n'en vois pas l'utilité. Ce sont des conventions et c'est tout ». Geneviève, « métropolitaine », répond simplement : « Non ».

b. Mariés ou en couple, l'important c'est l'union !

Deux autres interrogées ne rejettent pas le mariage mais le relativisent en ramenant la conjugalité au contenu de la relation de couple plus qu'à sa forme :

« Non. Pas forcément important de (se marier). L'essentiel, c'est d'être là. Mariés ou pas, l'essentiel c'est la présence. (Aïtasha, 44 ans)

Je ne sais pas, je ne peux pas dire (rire). Je ne sais pas si c'est parce que j'ai idéalisé la relation de mariage et compagnie. Pour moi c'est important, mais c'est pas... si l'autre ne veut pas se marier, je vois pas... en fait, si tu veux, c'est la symbolique même de l'anneau dans le doigt, mais, après, la fête et compagnie, ça ne m'intéresse pas du tout. C'est vraiment être avec la personne qui m'intéresse. Donc se marier, je suis mitigée. Oui et non. » (Vanessa, 26 ans)

c. La consécration du couple : le mariage

Pour la majorité des enquêtées, soit plus de la moitié des répondantes (14 femmes sur vingt-quatre répondantes), le mariage est important. Les différentes occurrences associées au mariage dressent un portrait de l'institution, en miroir des différentes acceptions du couple que nous avons dégagées de l'analyse de la notion de conjugalité au regard des partenaires considérés par les femmes comme ayant été à l'origine d'une relation de couple.

➤ Le mariage idéalisé : la concrétisation de l'amour

Trois femmes voient plus particulièrement dans le mariage l'expression du lien amoureux, la consécration de la rencontre avec l'homme idéal :

« Le mariage, oui ! Si je trouve quelqu'un. » (Stéphanie, 28 ans)

« Je pensais ça, mais après toutes ces déceptions... Oui, pourquoi pas ? Mais je n'ai pas trouvé l'homme idéal ; je dirais que ce sera peut-être l'aboutissement de quelque chose, je pense que si je n'ai pas trouvé avant, ça veut dire qu'il y a quelque chose qui n'accrochait pas ». (Marie Flor, 41 ans)

Cette quête de l'homme idéal achoppe sur les expériences amoureuses et les désillusions qui entourent les relations avec le sexe opposé :

« Je trouve que c'est bien, une femme qui est en couple, qui est bien dans sa relation, qui a ses enfants, chez elle, son travail. Je trouve que ça, c'est bien. Et c'est ce que je voudrais moi aussi, mais... J'ai pas de chance. Personne n'est sérieux maintenant. C'est ce que je recherche, mais c'est difficile. Moi, je dis que c'est quand même important pour moi (le mariage). J'aurais bien aimé... mais... (Fait un geste signifant « hélas »). » (Aurélie, 49 ans)

L'union matrimoniale est souhaitée, mais il est difficile de fonder un couple stable et durable en Martinique en raison du comportement des hommes antillais : leur besoin de multiplier les conquêtes sexuelles et d'inscrire leurs relations avec les femmes dans des rapports de pouvoir sabote les fondations du couple :

Tu penses que ceux qui réussissent leur vie réussissent aussi leur couple ?

« Il y en a qui réussissent leur couple, mais il y a toujours un leurre quelque part : soit ils vont tromper, il y a toujours... c'est qui est le plus courant, l'adultère, l'adultère ou le manque de compréhension, pas de dialogue, ils sont très individualistes et égoïstes, on va dire ça comme ça. Ou s'ils arrivent à un niveau où ils réussissent dans leur vie, ils deviennent vraiment imbus de leur personne, à un certain moment. Ou, « c'est moi le maître, c'est moi qui décide, de tout », ou vice-versa, ça peut être la femme qui va prendre le dessus, ils vont faire les choses dans le dos de la femme, mais il faut surtout pas qu'elle l'apprenne, ou... En tout cas, il y a quelque chose qui ne va pas. Ou sinon, il y en a qui réussissent leur vie, le plus souvent parmi ceux que je rencontre maintenant, il y en a qui se réveillent, mais surtout dans la jeune génération, où ils sont très proches de leurs enfants, ils ne veulent surtout pas reproduire ce qu'ils ont vécu. On a l'impression qu'il y a ce réveil là qui s'opère dans la nouvelle génération - quand je parle de nouvelle génération, je parle de ceux qui sont entre 25 et 43, ils ont le désir de se stabiliser, ils ont le désir de se marier, donc c'est ça, j'ai l'impression qu'on est là, dans l'ère actuelle, dans une nouvelle ère, il y a une révolution qui est en train de se mettre en place, c'est palpable, ça se ressent. Voilà ce que je suis en train d'observer en ce moment. » (Esther, 36 ans, divorcée).

Esther voit dans l'investissement du couple parental par « la nouvelle génération » (les « 25-43 ans ») le désir de fonder également un couple conjugal, construit sur de nouvelles bases relationnelles. Mais, dès lors qu'on parle du mariage, sa vision du couple se précise et se circonscrit à l'impératif matrimonial, seule union légitime à ses yeux, raison pour laquelle, nous la comptabilisons dans le groupe suivant. Shanaëlle constate aussi que

« L'homme s'installe vraiment avec une femme quand il a à peu près 45 ans – jusque-là, c'est un coureur. Avant 45-50 ans, ils vont pas s'installer, ils sont là pour batifoler... »

et que les femmes devraient donc attendre d'avoir 30-40 ans pour faire des enfants, avec des hommes enfin assagis...

➤ Le mariage, la seule et unique union légitime aux yeux de la société et... de Dieu

On trouve dans ce groupe la majorité des répondantes pour qui le mariage est non seulement important (cinq femmes) mais essentiel à l'accomplissement de la femme en tant que telle :

« C'était et c'est toujours un rêve, parce que, pour une femme, c'est cela. » (Chantale, 53 ans)

On y trouve aussi les enquêtées qui défendent le mariage au nom de convictions morales et religieuses :

Oui. (C'est important de se marier). Pour avoir une stabilité, et puis c'est le plan de Dieu. » (Nadiège, 46 ans)

Le mariage dont parle Nadiège relève d'un idéal qui fait fi de la remise en question de l'institution matrimoniale comme garante de la stabilité du couple. Cette stabilité n'est rien d'autre que la respectabilité attendue des femmes martiniquaises qui repose notamment sur le contrôle de leur apparence et « de leurs débordements » physiques et sur la maîtrise de leur sexualité, légitimée uniquement dans le cadre du mariage :

« Est-ce que, selon toi, il est important de se marier ?

Ah oui... oui... oui. Après, il n'est pas dit qu'il faut chercher à tout prix le mariage... Parce que pour moi, pour vivre en conformité, selon la parole de Dieu, il est préférable de se marier que de buller. Dieu a dit : 'Dehors les chiens, et tout ce qui est fornication et tout... mensonge et cætera', et tout ça en fait amène au mensonge, parce que les gens ne se rendent pas compte, mais c'est un leurre total ! Je vis dans la fornication, tu mens à la société, c'est un mensonge. Tu mens à l'Etat parce que je n'ai pas de mari, mais tu fais un enfant chaque année ! Donc, je vis dans le concubinage, dans la fornication, et c'est pas bon selon moi, c'est biblique, moi je m'appuie sur la parole de Dieu : c'est pas bon, je vais pas chercher à comprendre ; je l'ai vécu, je l'ai fait, j'ai vu où ça mène donc, ça mène nulle part.

Le mariage peut-il être vraiment une garantie qui te protège de tout ça ?

Je pense que oui. Je le crois » (Esther, 36 ans).

« Oui (c'est important de se marier). Parce que j'ai toujours voulu le faire. J'ai été élevée comme chrétienne et j'aime la relation avec le bon dieu et là j'ai l'impression de vivre dans la fornication » (Sharon, 33 ans).

« Le mariage confère à la femme la respectabilité attendue d'elle sur un plan collectif et, plus important, lui assure un salut individuel. Le carcan moral des religions fondamentalistes propose une lecture manichéenne du lien conjugal réduit au choix mariage-libération/union libre-assujettissement, le premier assurant à la femme une élévation sur le plan céleste et le second une aliénation dans l'ordre temporel. »

➤ Le Mariage, institution de la famille

Deux enquêtées placent la famille au cœur du mariage, une institution qui permet à la famille de se construire, de se structurer autour de valeurs communes :

« Oui, c'est important.... Aujourd'hui, pour moi, c'est important, parce que c'est la base pour vraiment établir une situation de couple et de famille. Apporter des valeurs aux enfants aussi. Pour moi, quand

on est en couple et qu'on n'est pas mariés, c'est qu'on a raté quelque chose. C'est vraiment l'alliance qui lie deux personnes. » (Khaty, 33 ans)

« Moi, j'aurais bien aimé. J'aurais bien aimé dans la mesure où j'aurais pu faire tellement... Mais, quand je réfléchis, je sais pas comment j'aurais été... J'aurais apporté un équilibre à mes filles, en termes de famille, et puis j'aurais été moins seule à supporter les charges, oui. Donc : oui. » (Shanaëlle, 39 ans)

L'importance accordée au mariage par les femmes en situation de monoparentalité permet de mesurer la place que continue à occuper cette institution dans les représentations de la conjugalité en Martinique et le poids de la religion et de la morale judéo-chrétienne dans la construction de l'identité féminine. Quelques témoignages rendent compte de la violence symbolique faite aux mères en situation de monoparentalité dans l'appropriation et la reconduction d'une norme matrimoniale qui les stigmatise, mais qu'elles défendent en faisant du mariage le seul lien conjugal légitime. Cette tension entre la sexualité et la conjugalité vécues et celles imposées par les normes sociales a été relevée également par Dolorès Pourette dans son enquête sur les comportements sexuels des Guadeloupéens en Ile-de-France : « L'analyse des récits de vie souligne à quel point il est difficile de s'émanciper des normes socialement imposées, même lorsqu'elles vont à l'encontre des désirs intimes » (2006 : 237). Loin de questionner l'impératif matrimonial et d'imposer comme autre norme conjugale les liens conjugaux qu'elles vivent, « atypiques » mais pourtant répandus dans les sociétés caribéennes, les femmes de notre échantillon épousent, à défaut d'hommes, des valeurs conformistes qui les réinsèrent ainsi dans le corps social. Le discours est dans ce contexte performatif de leur désir d'inscrire leurs pratiques dans un cadre social collectif qui signe leur appartenance au groupe social.

Le mariage devient, comme le paradis, une terre promise, un ailleurs utopique investi des attentes affectives, sociales et parfois économiques des femmes à l'égard des hommes et, inversement, loin d'une réalité où les relations de couples se heurtent aux normes genrées qui régissent les comportements des hommes et des femmes. Ces deux normes - « réputation » et « respectabilité », décrites par Wilson (1969) - sont interdépendantes et construisent les identités sexuées, comme l'ont si bien démontré Stéphanie Mulot (2000) ou Dolorès Pourette (2006). Ce double standard genré détermine également les rapports sociaux de sexe en autorisant et en encourageant les hommes à forger leur « réputation » via leur capacité à séduire le sexe opposé, et en maintenant les femmes dans un espace contrôlable, le mariage, qui leur assure la respectabilité, à elles et à leurs partenaires.

CHAPITRE V - LES PÈRES : RECONNAISSANCE, NOM, RELATIONS, CONTRIBUTIONS

5.1. LES PÈRES DES ENFANTS DES FEMMES RENCONTRÉES

Les 83 enfants qu'ont eus les 34 mères seules rencontrées sont issus d'au moins 56 pères. Les données manquent pour les trois aînés d'Andrea, restés à la Dominique, dont elle a refusé de parler, pour les cinq aînés de Jeanne, qui vivent, l'un en Guadeloupe, les quatre autres en République Dominicaine, sans qu'elle ait précisé s'ils étaient ou non du même père, et pour les quatre aînés de Janice, qui ne sont peut-être pas non plus du même père. Nous ne traiterons donc pas dans ce chapitre des pères de ces douze enfants, mais des pères des derniers-nés de ces trois femmes (qui ont participé à des focus groups sans avoir été rencontrées en entretien individuel par la suite) et des 68 enfants qu'ont eus les 31 autres femmes – soit, au total, de 71 enfants, issus de 53 pères.

Les deux tiers des pères des enfants de nos enquêtées n'ont eu qu'un seul enfant avec elles : c'est le cas pour les enfants uniques d'Erika, d'Hélène, de Khaty, de Laura, de Maryse, de Natacha, de Sophie et de Vanessa. C'est aussi le cas pour chacun des deux enfants d'Aurélie, de Catherine, de Geneviève, de Magdeleine, de Micheline, de Sabine, de Solange, de chacun des trois enfants de Marissa, des premiers-nés de Leïla et de Marie-Flor, de chacun des deux premiers-nés de Corinne, des derniers-nés d'Andrea, de Ketty, de Janice, de Jeanne, de Stéphanie, et de chacun des deux derniers-nés de Sharon. Le plus grand nombre de ces enfants ont été conçus dans le cadre de relations de courte durée, bien qu'Hélène, Geneviève et Marissa aient vécu plusieurs années avec le père, dans le cadre du mariage (pour le troisième enfant de Marissa) ou en union libre (Hélène, ainsi que Geneviève pour son second enfant).

Certains pères (dix, onze si l'on compte les deux pères biologique et légal/social) des jumelles de Shanaëlle) ont eu **deux enfants avec certaines des enquêtées** : c'est le cas des deux enfants d'Aïtasha, d'Anaïs, d'Anne-Marie, de Chantale, de Jacqueline, de Nadiège, des deux aînés de Ketty et des deux derniers de Leïla et de Marie-Flor. C'est encore le cas du père biologique des jumelles de Shanaëlle et de leur père légal, qui a vécu quatre ans avec leur mère après les avoir reconnues.

Quatre, enfin, ont eu **trois enfants avec certaines de nos enquêtées** : c'est le cas du père des trois enfants de Claude et du père des trois enfants d'Esther, du père des trois premiers-nés de Sharon, du père des trois premiers-nés de Stéphanie et du père des trois derniers-nés de Corinne.

A l'exception du père des enfants de Nadiège (qui, marié, n'a « co-habité » avec elle que parce qu'il l'avait embauchée pour s'occuper des enfants du couple), du père biologique des jumelles de Shanaëlle (un homme marié rapidement disparu de leur vie) et du père des deux aînés de Ketty (qui n'avait avec elle qu'une relation très « intermittente »), les pères qui ont eu deux ou trois enfants avec des enquêtées ont vécu maritalement (Aïtasha, Anne-Marie, Chantale, Corinne, Leïla, Marie-Flor, Sharon, le père légal des jumelles de Shanaëlle) ou ont été mariés avec elles (Anaïs, Esther, Jacqueline) pendant plusieurs années.

a. Les fratries

Rares sont les pères qui n'ont pas (ou pas encore) d'enfants d'autres femmes. Cinq mères disent ne pas savoir – ou peut-être ne veulent pas dire - si leurs enfants ou certains de leurs enfants ont des demi-frères ou sœurs du côté paternel : c'est le cas d'Aïtasha, de Shanaëlle pour le père biologique de ses filles, de Ketty pour le père de ses aînés, de Leïla pour son aînée et de Sharon pour sa dernière-née.

A la connaissance des enquêtées qui ont renseigné la question, dix de leurs enfants n'ont pas de demi-frères ou sœurs du côté paternel. C'est le cas des enfants des plus jeunes enquêtées : Laura, Natacha et Vanessa, dont la famille n'est sans doute pas encore complètement constituée, tant du côté paternel que du côté maternel. Mais, c'est aussi le cas des enfants ou de certains des enfants de femmes âgées d'une quarantaine d'années : la fille d'Hélène et celle de Sophie, l'aîné de Corinne, les deux plus jeunes enfants de Marissa (qui n'ont pas le même père).

Dix pères n'ont apparemment qu'un autre enfant en dehors de celui ou de ceux qu'ils ont eus avec les enquêtées et leurs quatorze enfants qui sont nés des enquêtées n'ont donc qu'un demi-frère ou une demi-sœur. C'est le cas du fils de Khaty, de l'aîné-e d'Aurélie et de Catherine, des deux enfants d'Anne-Marie, du deuxième enfant de Corinne et de Magdeleine, des deux plus jeunes enfants de Leïla, des deux aînés de Marie-Flor (de pères différents) et des trois aînés de Stéphanie. Les filles de Shanaëlle ont une demi-sœur du beau-père/père légal (et « père social ») qui les a reconnues

Quatorze pères ont eu (au moins) deux ou trois enfants avec d'autres femmes que les enquêtées. L'aînée de Sabine (Natacha), le deuxième enfant d'Aurélie, de Catherine, de Geneviève ou de Marie-Flor, les trois enfants d'Esther ou de Claude, ont ainsi deux demi-frères ou sœurs. La fille d'Erika, l'aîné de Marissa, la seconde fille de Sabine, les deux enfants de Chantale, les trois plus jeunes enfants de Corinne, le dernier enfant de Stéphanie et le quatrième enfant de Sharon en ont (au moins) trois.

La fille de Geneviève et les trois premiers-nés de Sharon ont au moins cinq demi-frères ou sœurs du côté paternel, l'aîné de Magdeleine en a six, nés de deux mères, et les deux enfants de Nadiège en ont « au moins sept, de trois femmes ».

Parmi les participantes aux *focus groups* qui n'ont pas été rencontrées individuellement, il semble que le fils de Maryse, la dernière fille de Janice, les deux enfants d'Anaïs et de Jacqueline n'aient pas de demi-frères ou sœurs du côté paternel. Le fils d'Andrea n'en a pas. Les deux enfants de Micheline, de père différent, ont vraisemblablement chacun plusieurs demi-frères ou sœurs. La situation des deux enfants de Solange, de père différent, n'a pas été abordée, et le père, aujourd'hui décédé, de la fille de Jeanne, avait eu plusieurs enfants de son mariage avec une Martiniquaise qui avait quitté la Martinique.

Cinq des enfants d'enquêtées sont des enfants uniques qui n'ont pas (ou pas encore) de demi-frères ou sœurs, que ce soit du côté paternel ou du côté maternel : les enfants d'Hélène, de Laura, de Natacha, de Sophie et de Vanessa – auxquels il faut sans doute ajouter le fils de Maryse, les deux enfants d'Anaïs et les deux enfants de Jacqueline et, peut-être, les deux enfants d'Aïtasha.

Quatre ou cinq des enfants d'enquêtées n'ont de demi-frères ou sœurs (connus) que du côté maternel : l'aîné de Corinne, les deux derniers de Marissa, le dernier-né d'Andrea et peut-être la dernière-née de Janice.

Quinze enfants n'ont des demi-frères ou sœurs que du côté paternel : la fille d'Erika, les deux enfants d'Anne-Marie, de Chantale, de Nadiège et de Shanaëlle (père légal), les trois enfants de Claude et d'Esther.

Mais **la moitié**, entre trente-deux et trente-cinq enfants, **ont des demi-frères ou sœurs tant du côté maternel que paternel** : l'aîné de Marissa, les deux enfants d'Aurélie, de Catherine, de Geneviève, de Magdeleine et de Sabine ; les trois enfants de Ketty, de Leïla, de Marie-Flor et de Sharon, les quatre enfants de Stéphanie et les cinq enfants de Corinne – ainsi que la dernière-née de Jeanne, et sans doute les deux enfants de Micheline.

b. La question de la reconnaissance paternelle

Quelques-uns de ces enfants sont « légitimes », nés dans le cadre d'un couple marié : les trois enfants d'Esther, les deux enfants d'Anaïs et de Jacqueline, la dernière-née de Marissa.

Dix-sept enfants ont été reconnus par leurs (treize) pères. Deux de ces enfants ont fait l'objet d'une reconnaissance anticipée : le fils de Vanessa et le deuxième fils de Marie-Flor (mais le père de celui-ci, qui est également le père de la dernière-née de Marie-Flor, ne l'a pas reconnue). Six enfants ont été reconnus à la naissance : les filles d'Hélène et de Sophie, le fils de Geneviève, la dernière-née de Ketty et les deux plus jeunes filles de Claude, dont l'aînée, du même père, n'a été reconnue qu'à six ans en même temps que sa sœur. Cinq enfants ont été reconnus au cours de leur première année : les deux filles de Shanaëlle (par le concubin de celle-ci), l'aîné de Catherine et les deux enfants d'Anne-Marie (du même père). La fille de Laura a été reconnue à deux ans, l'aînée d'Aurélie à 3 ans, la dernière-née de Sharon à quatre ans et, donc, l'aînée de Claude à six ans.

Les trente-neuf autres enfants n'ont pas été reconnus par leurs (vingt-sept) pères. Dans deux cas, les mères disent avoir refusé que le père reconnaisse l'enfant : l'aîné de Marie-Flor, le deuxième enfant de Marissa :

« Il a voulu, mais c'est moi qui n'ai pas voulu... Le fait que je n'habitais pas avec lui, yo té ka péyé moun, yo té ka baw lajan⁷², « femme seule », des choses comme ça. Je disais : Bon Dieu, s'il habite chez sa maman toujours... Il a vécu avec une femme pendant combien de temps ? Il n'était pas marié, c'est quelqu'un qui ne voulait pas s'engager. Pourquoi le faire porter le nom de son papa et qu'après, ça ne puisse pas aller ? Et puis ça a traîné, ça a traîné, ça a traîné, et puis voilà. On s'est laissés – je ne vais pas mentir : je l'ai laissé et puis j'ai rencontré le papa de ma fille. (Marissa)

Non, je n'ai pas voulu,

dit Marie Flor, qui affirme pourtant avec véhémence que c'est important pour un enfant d'être reconnu par son père (« Ah oui !! ») et de porter son nom (« OUI »). »

⁷² Ils payaient les gens, ils te donnaient de l'argent

Dans certaines fratries maternelles, les enfants n'ont pas le même statut, même lorsqu'ils ont le même père. Il en va ainsi pour les deux enfants d'Anne-Marie, qui sont du même père et tous deux reconnus par lui quelques mois après la naissance, mais dont seul le premier porte le nom paternel, Anne-Marie ne s'étant pas rendue à la mairie pour la dation de nom. Il en va de même pour les filles de Claude, toutes trois reconnues par leur père commun, mais dont l'aînée ne porte pas le nom. Il en va encore ainsi des deux derniers enfants de Marie-Flor : le père a reconnu le premier avant la naissance, mais n'a pas reconnu la seconde.

C'est aussi, plus naturellement, le cas quand les enfants n'ont pas le même père : seul l'aîné des enfants d'Aurélie a été reconnu par son père, bien qu'il n'en porte pas le nom. Seul l'aîné des deux enfants de Catherine et le second enfant de Geneviève ont été reconnus par leur père et porte son nom. Seuls les derniers enfants de Ketty et de Sharon, nés en Martinique, ont été reconnus par leur père.

c. Le statut matrimonial des pères lors de la conception et lors de la naissance

Aux questions portant sur le statut matrimonial du père au moment de la conception et au moment de la naissance, il a souvent été répondu que le père était célibataire, sans qu'il ait toujours été précisé s'il vivait seul, s'il vivait avec l'enquêtée ou s'il vivait avec une autre femme. On relève cependant que le père de la fille d'Aurélie s'était mis en couple avec une autre femme pendant la grossesse d'Aurélie, que le père de la fille de Geneviève vivait maritalement avec une femme dont il avait déjà plusieurs enfants (il avait proposé à Geneviève de lui rendre service en lui faisant un enfant et en lui épargnant les lenteurs et les procédures de l'adoption), que le père des enfants de Nadiège, chez qui elle était « placée », était marié, que celui de l'aîné de Magdeleine vivait en concubinage avec une autre femme, de même que le père de la deuxième fille de Sabine et, semble-t-il, de la dernière-née de Sharon.

d. Les relations des pères avec leurs enfants

Beaucoup de femmes ont répondu que leurs relations avec les pères étaient ou étaient devenues « inexistantes » : le père des deux enfants d'Anne-Marie (3 et 6 ans) n'a donné que cinquante euros depuis leur séparation, il y a deux ans et demi. Celui du fils d'Aurélie (12 ans) a rompu il y a trois ans toute relation avec son fils, qui a très mal vécu de découvrir que son père avait fait ailleurs un enfant du même âge que lui. Les pères des deux enfants de Chantale (14 et 10 ans), du premier enfant de Leïla (10 ans), du premier enfant de Magdeleine (14 ans), de l'enfant de Natacha (6 ans) et des deux premiers enfants de Ketty (7 et 4 ans), ainsi que le père des deuxième et troisième de Marie-Flor (6 et 2 ans, le premier de ces enfants ayant pourtant été reconnu par anticipation), celui des trois premiers enfants de Stéphanie (9, 8 et 5 ans), les trois pères des trois enfants de Sharon (13, 9 et 6 ans) sont des **pères « absents » de la vie de leurs enfants, que ce soit sur le plan éducatif ou sur le plan matériel.**

Le père des trois plus jeunes enfants de Corinne (11, 10 et 8 ans), qui avait été « un très bon papa (...) a suivi de mauvais individus qui l'ont amené dans l'alcool et des trucs comme ça », ne participe plus depuis un certain temps à l'entretien et à l'éducation de ses enfants, surtout depuis qu'il est parti en métropole (se faire désintoxiquer ?), mais leur téléphone régulièrement. Mais, à l'exception du fils de Natacha, des aînés de Ketty et, peut-être du deuxième enfant de Stéphanie, **tous ces**

enfants ont déjà vu leur père et connaissent son nom (le fils de Natacha, qui ne l'a jamais vu, connaît cependant son nom).

Neuf mères (pour 17 enfants) font état de **relations « irrégulières »** entre les pères et leurs enfants (ou avec elles-mêmes). Le père des enfants d'Aïtasha (16 et 10 ans) et celui de la fille de Geneviève (12 ans) leur envoient des cadeaux pour leur anniversaire et/ou pour Noël. Celui de l'aîné de Sharon (13 ans) ne contribue plus à son entretien depuis qu'il est séparé de Sharon et surtout, semble-t-il, depuis qu'elle a quitté Sainte-Lucie. C'est depuis qu'il a rejoint un poste dans l'Hexagone que le père du dernier enfant de Stéphanie ne lui donne plus rien. Le père du second enfant de Catherine (1 an), conçu « par accident », ne contribue pas à son entretien.

Magdeleine a essayé d'impliquer le père de son aîné (qui vivait déjà maritalement avec une autre femme quand l'enfant a été conçu) :

« A plusieurs reprises, j'ai eu des problèmes avec mon fils (14 ans), donc, je l'appelle, il vient, mais ça ne sert strictement à rien. Il ne parle pas à l'enfant. Il arrive, je lui expose le problème, et, au lieu de créer un lien et de discuter avec son fils, il lui dit simplement : « ta maman va gérer ça ». Alors, je lui explique que, si je l'ai appelé, c'est justement pour qu'il joue son rôle de père. Ça sert à rien. (Mon fils) est très renfermé par rapport à son père. Il voit, par exemple, sa voiture arriver devant la maison, il va ouvrir la barrière, il va lui dire bonjour et puis il va lui tourner le dos, il va faire ce qu'il à faire sans (rester) discuter (avec son père). Quand son père part, c'est pareil, il lui dit au revoir, il ferme la barrière et c'est fini. (...) S'ils se voient quatre fois par an, ils se voient beaucoup... (...) Quand mon fils était petit, je faisais venir son père, pour l'emmener se promener. Et j'allais avec eux, jusqu'à ce qu'on me fasse comprendre que, s'il venait, c'était pas tellement pour l'enfant, mais pour avoir la mise sur moi, garder une relation avec moi, et de lui dire un jour de partir avec l'enfant sans moi, pour voir sa réaction. Et ça a été ça... Depuis, je ne l'ai plus revu. A partir du moment où j'ai dit que je n'irais pas, d'emmener l'enfant seulement, il n'est plus jamais revenu (chercher son fils pour l'emmener se promener). »

Shanaëlle n'a pas voulu demander de pension alimentaire à son ancien concubin qui a reconnu ses filles, car leur séparation a été difficile et elle craint qu'il recommence à la harceler si elle lui demande quelque chose ; ses filles continuent à le voir. Claude, elle, a dû faire une demande de pension alimentaire lorsqu'elle a voulu emprunter pour faire construire, mais le père étant « hors d'état » de payer, la demande n'a pas abouti.

D'autres mères ont fait état de **relations « régulières »** entre le ou les pères de leurs enfants et ces enfants. Il **s'agit rarement de rapports régis par un jugement**. C'est le cas pour la fille de Marissa (16 ans) : à la suite du jugement de divorce, une pension alimentaire lui a été attribuée, mais elle n'est pas toujours payée ou payée dans les délais prescrits, cependant, le père étant chef d'entreprise, elle ne peut faire ordonner une saisie sur salaire, elle a donc pris un avocat et s'adresse au JAF pour obtenir l'exécution du jugement. Esther, également divorcée, s'est bien vu attribuer une pension alimentaire pour ses trois filles (17, 14 et 13 ans), mais le père a été déclaré « hors d'état » de la payer. Jacqueline a beaucoup de mal à se faire régler la pension alimentaire de 200 euros pour chacune de ses deux filles (11 et 5 ans), car le père, dit-elle, a démissionné de son emploi de cadre salarié pour ne pas la payer. Au contraire, Hélène dit percevoir régulièrement une pension alimentaire de 420 euros, sans qu'il soit tout à fait clair si cela est à l'amiable ou fixé par jugement ;

le père procède par ailleurs à divers achats (vêtements, fournitures scolaires, etc.) et paie l'assurance de la voiture d'Hélène.

Le père du fils aîné de Catherine (21 ans) a toujours « acheté le matériel scolaire, s'occupait de la liste des vêtements, des chaussures, donnait de l'argent de poche » (alors que le père de son second fils ne contribue pas du tout à son entretien). Laura s'est arrangée à l'amiable avec le père de sa fille (4 ans), qui la prend chez lui « quand ils veulent ». Il n'y a pas de pension alimentaire décidée par un JAF, mais le père participe à l'achat de vêtements, au paiement des fournitures scolaires, de la cantine et des vacances. Le père de la fille d'Erika (3 ans) achetait du lait, des couches, accompagnait Erika à la PMI lorsqu'ils vivaient ensemble ; il aimerait pouvoir contribuer encore à son entretien, mais il est retourné vivre avec la mère de ses trois premiers enfants et est au chômage ; il est cependant très présent dans la vie de sa fille, quotidiennement par téléphone, et il a pris récemment chez lui (chez sa compagne) Erika et sa fille pour une semaine de vacances « recadrage » (il avait déjà pris sa fille, seule, pour les vacances de carnaval). Le père de la fille de Sophie (10 ans) l'aide régulièrement « en fonction des besoins » et la prend régulièrement chez lui.

Si le père du fils aîné de Magdeleine n'arrive pas à établir de relations avec son fils et ne contribue pas à son entretien, le père de son second fils (7 ans) a, selon Magdeleine, des relations « fusionnelles » avec lui, il le voit « quand il veut », il le garde quand Magdeleine travaille, l'emmène en vacances – et emmène également le frère aîné qui le considère comme son père. Ce père ne verse pas de pension régulière, mais achète des vêtements, des fournitures scolaires et paie la cantine, mais, travaillant irrégulièrement comme jardinier, n'a, pas plus que Magdeleine, les moyens d'inscrire les enfants à des activités sportives ou culturelles ou à des voyages scolaires.

Pour l'observateur extérieur, le père de la fille de Vanessa (6 ans) ne semble pas un père démissionnaire et participe de façon relativement importante à l'entretien de sa fille, au moins depuis un an – « Il me donne cent euros par mois, mais je n'ai rien eu à dire (pour le montant), parce que je n'avais rien du tout, jusqu'à ses cinq ans ». C'est lui qui a réclamé le droit de voir sa fille : « J'en avais marre de l'entendre dire que je ne le laisse pas voir son enfant. Je lui ai accordé le droit de la voir un week-end sur deux, mais on n'est pas passé devant un tribunal ni quoi que ce soit ». Il lui achète des vêtements « quand il a besoin de sortir avec elle », paie la cantine, des fournitures scolaires et a participé au paiement du centre aéré. Vanessa est cependant très vindicative à son égard :

« Oui, il l'a reconnue avant la naissance, je n'étais pas au courant. (...) Je ne crois pas qu'il ait d'autres enfants : je ne pense pas qu'il y ait une autre femme aussi débile que moi pour faire un enfant avec lui... (...) Enfin, je prends mon mal en patience, s'il veut donner, il donne, s'il ne veut pas donner, il ne donne pas... »

Mais elle dit aussi : « S'il y a un souci, il me voit, il me donne ». On peut se demander si Vanessa n'a pas quelque peu cherché à « faire disparaître le papa », comme le disait une répondante à l'enquête Faire famille – il semble qu'elle ait beaucoup de mal à gérer ses relations, très « à fleur de peau » à la suite des violences sexuelles que, comme deux de ses sœurs, elle a subies dans l'enfance de la part d'un compagnon de sa mère, à la suite également des rapports très difficiles qu'elle a avec cette mère, dont elle s'est toujours sentie rejetée, qui s'est « débarrassée » d'elle entre onze et seize ans et qui « s'en foutait » des agressions subies par ses filles. Après une relation apparemment passagère avec le père de sa fille (elle ne le cite pas dans ses relations « de couple » et ne parle pas de lui si ce

n'est pour se plaindre qu'il ne s'occupe pas de sa fille), Vanessa a entretenu une relation de quatre années (dont une année de vie commune) qui a « beaucoup compté » dans leur vie, à elle et à sa fille, avec un ami d'enfance que sa fille a appris à regarder comme son père. Selon Vanessa, le père, qui semble n'avoir réussi à renouer que récemment avec sa fille, ne s'en occupe pas « réellement » :

« J'ai pas de contact avec lui. Il s'occupe même pas de sa scolarité. Il va peut-être payer le matériel, mais il ne va pas s'intéresser plus que ça à ce qu'elle peut faire. Elle le voit, hein, mais, bon, ça l'intéresse pas plus que ça. Elle regarde ses dessins animés... »

Leïla a des relations très conflictuelles avec celui qu'elle ne désigne que par l'expression « le père des deux derniers », qui vit en fait la plupart du temps chez elle. Lors du *focus group*, elle justifiait sa situation en arguant qu'il n'habitait pas vraiment chez elle, puisqu'il avait une autre adresse, et qu'elle avait besoin qu'il garde les enfants pendant qu'elle faisait ses démarches. Mais, loin de l'aider financièrement, il est complètement à sa charge : handicapé à la suite d'un accident, il refuse de « s'abaisser » à faire les démarches nécessaires pour obtenir des prestations.

Le père du second enfant de Geneviève (10 ans), un « métro » comme elle, a obtenu, après leur séparation, qu'ils aient l'enfant en garde alternée, comme les deux enfants qu'il a eus d'une précédente relation. Le cas de Geneviève met bien en lumière, à travers la situation de ses deux enfants, **l'opposition entre une conception « créole » et une conception « occidentale » de la paternité** : sa fille connaît son père et une partie de la famille de celui-ci, allait chez lui (il vivait maritalement et avait plusieurs enfants), est attachée à l'une de ses tantes, elle le voit de temps à autre, en reçoit des cadeaux et des messages pour ses anniversaires (en proposant à Geneviève de lui faire un enfant pour lui éviter les complications de l'adoption, il lui avait dit qu'il « prendrait ses responsabilités de papa »), mais Geneviève ne « s'est même pas posé la question » de lui parler de ses projets de se rapprocher de son père, malade, et de « refaire sa vie » dans les Alpes. A l'inverse, le père de son fils n'a pas accepté qu'elle puisse partir également avec son fils, et, puisque c'est elle qui va quitter la Martinique, explique-t-elle,

« avant de retourner chez le JAF, on va expérimenter pendant un an de nouvelles modalités et il va me signer un papier : Luis passera toutes les vacances avec moi, sauf une semaine à Noël et un mois l'été. On a fait une grande réunion tous les trois avec la maîtresse, le psy, l'orthophoniste, l'ergothérapeute et la psychomotricienne. Le père s'est bien impliqué. On l'a valorisé : lui, il a de la patience, contrairement à moi. On va faire un calendrier sur l'ordi à Luis pour qu'il s'y repère. On prévoit des rendez-vous par Skype. Sa grande sœur (du côté du père, présente une semaine sur deux) va l'aider pour les devoirs. Il est très attaché à son père et projette son avenir en Martinique. Ma fille, elle, est plutôt contente de déménager. Le psy a abordé avec elle la question de la couleur, mais, apparemment, ça ne lui pose pas de problèmes. Elle se dit « marron », mais n'a que des modèles blancs. Elle aime bien la France et son seul problème, c'est de savoir si ses copines pourront venir la voir. »

5.2. LES DEVOIRS DES PÈRES SEULS OU SÉPARÉS

Notre projet initial de rencontrer un certain nombre de pères ayant eu des enfants dans le cadre conjugal *et*, tandis qu'ils vivent encore avec leur épouse ou compagne, avec une autre partenaire – situation souvent évoquée dans les entretiens recueillis dans nos enquêtes précédentes – était certainement trop ambitieux et, pour différentes raisons matérielles, nous n'avons pas pu le mener à bien dans les délais de ce programme de recherche. Cette question des comportements et devoirs, différents ou non, des pères selon que leurs enfants sont nés « dedans » ou « dehors » nous apparaît d'ailleurs comme une question d'une telle importance dans les sociétés antillaises qu'elle ne peut être qu'effleurée dans le cadre d'une recherche sur la monoparentalité, mais nécessiterait et mériterait une recherche propre.

On ne peut pourtant faire l'économie, dans une recherche sur la monoparentalité et la précarité, en Martinique, d'une réflexion sur la façon dont les pères martiniquais rencontrés dans l'enquête conçoivent la paternité. Quelles représentations en ont-ils ? Comment envisagent-ils leur rôle de père ? Existe-t-il pour eux des devoirs de père ? Il y a-t-il des variations selon la génération, selon leur appartenance sociale, selon le statut même du père (père seul, père multiple qui a des enfants dehors et des enfants dedans, père n'ayant jamais vécu avec ses enfants ni avec la mère de ceux-ci, père divorcé...) ? Ce sont autant de questions qui mériteraient une enquête distincte, exclusivement consacrée aux pères martiniquais, et qui ne serait donc pas uniquement un aspect d'une plus large enquête sur les femmes, comme c'est souvent le cas dans les recherches sur le genre aux Antilles.

a. Protéger l'enfant, premier devoir du père

S'agissant des trois **pères élevant seuls leurs enfants** (Loïc, 26 ans, Steven, 40 ans, Jean-Michel, 64 ans) rencontrés dans l'enquête, les représentations de la paternité sont centrales dans leurs discours, la figure maternelle étant pour deux d'entre eux, discréditée en raison de l'histoire conjugale difficile de ces hommes.

Loïc, qui a pris la décision de garder sa fille avec lui après la séparation d'avec la mère de la fillette et qui l'élève chez ses parents, insiste sur le **devoir de protection physique et sexuelle** du père à l'égard de l'enfant :

« Mais justement, pour toi, qu'est-ce qu'un papa doit faire ?

Protéger son enfant. Surtout si c'est une fille. Être là pour sa fille, pour l'élever vraiment, subvenir à ses besoins, si elle a un problème, quand elle va grandir, faire des trucs qu'elle est trop jeune pour faire, lui faire comprendre qu'elle est trop petite pour ça, de prendre son temps, que si, par exemple, au lieu qu'elle vienne attraper un microbe, s'il le faut j'achète le préservatif pour elle, pour dire à ton partenaire de mettre ça, « s'il veut pas, hé ben, tu lui dis non, parce que sinon tu vas venir avec un microbe, moi-même je vais casser ta tête pour toi ».

Cette préoccupation, fondamentale chez Loïc, apparaissait déjà en filigrane dans son choix initial de vivre avec sa fille. Alors qu'il habite dans une maison où vivent déjà cinq personnes (ses parents, son petit frère, sa sœur) dans un quartier urbain qu'il décrit lui-même comme « dangereux », Loïc estime que chez la mère de sa fille, qui vit dans une commune rurale, l'enfant aurait été exposée au « bruit » incessant et à une promiscuité dont il ne sortirait rien de bon.

« Elle (la mère) m'a dit c'est avec sa cousine qu'elle va prendre la maison, mais moi je lui dis : « si tu veux tu prends ta maison, mais je prends ma fille, parce que n'importe qui peut venir et toucher ma fille », ça aurait été un garçon, peut-être, mais c'est une fille... tout le temps, c'est du bruit... »

La représentation traditionnelle de la paternité responsable à laquelle il adhère (comme il le dit au début, un père doit « être là pour sa fille pour l'élever vraiment, subvenir à ses besoins » ; il n'exclut pas le recours au *business* si sa fille a « besoin de manger ») comporte donc aussi pour Loïc une dimension protectrice à l'égard de sa fille et de la santé sexuelle de celle-ci. La fillette a seulement trois ans au moment de l'entretien, mais Loïc réfléchit déjà à la communication autour de la sexualité comme un élément-clé de son rôle de père. Très vraisemblablement, cela vient du fait qu'ayant lui-même récemment contracté et guéri d'une IST, comme il le relatera plus loin dans l'entretien, il est sensibilisé à cette question. Cependant plus largement, sa conception de la paternité repose, ou en tout cas, est étroitement liée à une conception de la masculinité et des relations avec les femmes reposant beaucoup sur la jalousie et se méfiant constamment de la convoitise masculine à l'égard de celles-ci. L'expression d'une masculinité valorisant une forme de capital guerrier (recours aux armes, aux relations dans le quartier⁷³) s'agissant de sa propre compagne⁷⁴, se retrouve également dans sa conception de son rôle de père. Ainsi l'homme qui infectera sa fille n'y survivra tout simplement pas :

« Et celui qui va lui donner le microbe, je pense pas qu'il va avoir la chance de le donner à quelqu'un d'autre, parce que je vais lui faire un truc, sans le vouloir, mais avec la colère que j'ai en moi, tout ce que j'accumule et que j'ai jamais lâché. Pour le moment, elle est petite, mais quand elle va grandir, quelqu'un va venir et va lui faire un truc qui est pas bon, hé ben, il va payer pour tous ceux qui n'ont pas payé et là, si je dois faire la prison, je pense que j'aurais plus que ceux qui doivent en avoir parce que quand je suis en colère, je me contrôle pas, c'est la violence qui domine. »

Cependant, auparavant, Loïc aura « cassé la tête » de sa fille, ce qui montre que dans sa représentation de la paternité, le père a aussi vocation à corriger physiquement sa fille, comme il l'explique à l'institution scolaire. En effet, un jour que sa petite, réprimandée par une assistante de la cantine, s'était mise à pleurer, faisant une « crise » :

« Elle ne se calmait pas, donc on lui a dit : « on va appeler ton papa ». Elle s'est calmée. Elle a dit : « ah non, je veux pas qu'on appelle mon papa / -Pourquoi ? », elle a dit : « parce que papa va me frapper ». Comme les gens ont vu qu'elle arrêtait de pleurer, donc ils lui ont posé des questions, ils ont parlé avec elle, et après ils m'ont demandé est-ce que je la tapais, je leur ai dit « oui, ça m'arrive ». J'ai dit c'est pas eux qui vont me dire comment élever ma fille, elle fait une bêtise, elle mérite une tape, elle mérite une tape. Moi, je faisais des bêtises, je méritais des

⁷³ Voir le paragraphe II.5.3 « réseaux sociaux et sociabilités interlopes »

⁷⁴ En dehors de l'intérêt des autres hommes porté à sa « manman-ich » (la mère de son enfant), Loïc soupçonne le beau-père de cette jeune femme de lui avoir « fait des avances ». La jeune fille a également été confrontée à la violence du père de son premier enfant, très jaloux, qui a poursuivi ses agressions après qu'elle ait entamé sa relation avec Loïc.

coups, c'est pas pour autant que je suis mort et jusqu'à maintenant, je suis chez mes parents, donc c'est pas pour dire que je les déteste. »

Cette conception de l'éducation est très courante aux Antilles et plutôt traditionnelle en fin de compte, en particulier dans la socialisation masculine (Cantacuzène, 2012). C'est très intéressant, car cela contraste avec la modernité du discours de Loïc autour de l'éducation sexuelle de sa fille. On remarquera, cependant, comment, chez ce jeune homme peu qualifié et en difficulté d'insertion, cette approche illustre en creux une défiance envers l'école, qui ne peut lui « dire comment élever (sa) fille », défiance qui s'illustrera plus loin quand il expliquera : « aucune école n'est bonne », ni privée ni publique, et toutes peuvent être le théâtre d'une potentielle agression sexuelle de sa fille par des camarades de classe. Cela susciterait une incontrôlable violence à l'égard des agresseurs, et une réponse cinglante, mais étonnamment dépourvue de mots, et prenant corps uniquement dans l'action, de Loïc, père de la victime, aux parents de ces derniers :

« je vais rien entendre, j'en ai rien à foutre quand les parents vont venir me dire « ah ki sa ou fè ich mwen-an ?⁷⁵ », j'en aurai rien à faire, alors ki sa (...) tout' tan man pa té ni marre, yo pé di mwen di arété, lan min mwen pé fè mwen mal, man ké ba yo kou, sé lè man té ni mark man ké arété...⁷⁶

Il ajoute :

si vous voulez en prendre aussi, là, ce ne serait pas moi qui vais parler, j'aurai des gens derrière ça, c'est les fusils qui parleront... »

Le recours à la violence et à l'idée de faire justice soi-même s'explique notamment par le fait que Loïc évolue dans des milieux interlopes liés au *business* et aux bandes, et qu'il est familiarisé avec la violence, les règlements de compte et la mort brutale de proches ou de connaissances dans un quartier foyalais⁷⁷ très animé et connu pour sa vie nocturne agitée. La socialisation de ce jeune homme de 26 ans repose donc beaucoup sur la valorisation d'une masculinité débrouillarde et brutale, et sur l'expression d'émotions viriles comme la colère, la jalousie. Cependant, bien que Loïc développe, suivant son propre référentiel, son propre registre de la responsabilité paternelle, celui-ci peut faire l'objet de critiques de la part de l'école certes, mais aussi de la part de ses propres parents. Sa mère, par exemple, estime, qu'il « sort trop » (autrement dit, n'est pas assez présent avec sa fille ou qu'il lui laisse trop souvent la petite), et lui reproche de ne pas faire « les papiers » nécessaires à la prise en charge de sa fille (les dossiers pour accéder à la CMU, par exemple). Loïc, en effet, n'est pas très à l'aise avec les démarches administratives. Son père critique plus particulièrement sa situation professionnelle.

Interrogé sur le rôle des mères, Loïc estime au départ qu'il s'agit d'un rôle de protection tout comme pour le père, mais ce n'est pas uniquement cela : c'est aussi - et en cela la vision de Loïc se révèle assez genrée - le dialogue, en particulier si l'enfant est une fille.

⁷⁵ Qu'est-ce que tu as fait à mon enfant ?

⁷⁶ Alors quoi, la vidéo de ma fille tourne, ma fille est toute nue, on abuse de ma fille, ils n'arrêtent, moi je les attrape le jour même l'un après l'autre, et tant que j'en ai pas marre, ils peuvent me supplier d'arrêter, ma main peut me faire mal, je les frappe, c'est quand moi j'aurai des marques que je vais arrêter, c'est quand ils ont eu marre qu'ils ont arrêté, et.

⁷⁷ De Fort-de-France

« Et pour toi, c'est quoi le rôle d'une maman ?

Comme le père, protéger sa fille, un peu plus parce que la fille a plus besoin de la mère que du père, pour parler. Un garçon, une fille aura toujours besoin de sa mère pour parler, mais de son père pour le protéger. C'est pas à la mère de protéger, bon y a des mamans qui protègent, mais ça c'est le rôle du papa, ma fille, elle va arriver à l'école, au collège, on va lui toucher les fesses, ou ils vont la tenir dans les toilettes à plusieurs, ils vont faire ce qu'ils ont à faire, hé ben, elle était en difficulté, j'étais pas là, ok, elle aura du mal à me dire, elle va dire à ma mère, à mes sœurs, à sa marraine, mais une fois que ça va arriver dans mes oreilles, je vais rien entendre... »

Ce qui est très intéressant ici, c'est que la parole est l'apanage des femmes de la famille : le dialogue se noue entre sa fille et la mère de Loïc (et non la mère de l'enfant), ses sœurs (la marraine de sa fille est sa plus jeune sœur). Mais cette parole, dans le scénario de l'agression sexuelle, n'est qu'un médiateur qui permettra au père d'intervenir. La parole pallie l'absence du père (« hé ben, elle était en difficulté, j'étais pas là, ok »). Mais la protection prend une dimension plus physique, plus guerrière, moins verbale, et est donc l'apanage de Loïc, le père. On remarquera que son père ou son frère sont absents de son scénario, ce qui montre que le rôle de protection de sa fille lui est exclusif. Cela se comprend, car ce rôle vertèbre la fonction paternelle : « c'est pas à la mère de protéger ». A titre anecdotique, on notera enfin que la représentation de la maternité est explicitement évoquée par Loïc en à peine quatre phrases, mais il est vrai que ce jeune homme élève sa fille, et qu'en raison de sa relation complexe avec son ex-compagne, l'enfant a aujourd'hui peu de contacts avec sa mère.

Le référentiel de la protection apparaît également chez un autre père seul, Jean-Michel, 64 ans. Celui-ci, cadre en collectivité dans le domaine culturel, vit avec son fils adoptif de 27 ans, rencontré il y a 5 ou 6 ans et qu'il a adopté déjà adulte (au moment de l'enquête, la procédure juridique atteint son terme). Il s'agit donc d'une situation particulière où les modalités de l'investissement paternel sont distinctes de celles présentes dans la relation avec un jeune enfant. La « protection » consiste en une proximité et un lien fort avec son enfant, une attention à son environnement et à ses fréquentations. Cela, pour Jean-Michel, qui prend là l'exemple de sa propre mère, est le fait de la mère :

« Une bonne mère, c'est... Très proche de ses enfants, très proche, protectrice et en même temps, quand on est protecteur, ça englobe beaucoup de choses. Quand c'est pas bien, c'est dire aussi que c'est pas bien. Ma mère était très prévenante, elle me disait : « tu ne sors pas avec n'importe qui, cette personne-là, j'aime pas trop ». Pour moi, c'est de la protection, en tout cas, moi, je l'ai vécu comme ça... »

La protection n'est pas le privilège de la mère, c'est aussi le rôle du père, mais dans une acception très différente de celle de Loïc. Pour Jean-Michel, le registre de la violence n'apparaît pas. Protéger son fils, c'est d'abord lui poser des règles. Aussi explique-t-il :

« C'est comme de dire rentrer à une certaine heure fixe, etc. Bon, maintenant, la vie a complètement changé, mais je vois Yves (son fils) s'il doit rentrer un petit peu plus tard, il m'appelle : « Papa, j'aurai un petit peu de retard », donc je suis content, ça, c'est passé, je lui ai passé le truc. C'est moi qui lui ai passé ça parce que des fois, il rentrait pas, il appelait pas, j'étais inquiet, bon, je suis très papa poule, je lui ai dit « tu me refais pas ça, tu m'appelles, moi

je veux pas que tu aies de problèmes ». Il s'était retrouvé dans une soirée où tout le monde avait bu, et il voulait pas rentrer avec quelqu'un qui avait bu, mais il a pas osé appeler, je lui ai dit : « si tu as un problème, tu m'appelles, moi je m'en fous de venir te chercher à tel endroit à n'importe quelle heure, mais je ne veux pas que tu aies de problèmes ». Depuis il le fait : « Papa, je vais rentrer tard, ne m'attends pas pour dîner ».

Ainsi, pour Jean-Michel, protéger son enfant, même adulte, consiste aussi à lui transmettre des règles éducatives et surtout à lui assurer son soutien afin que celui-ci sache qu'il peut compter sur son père en cas de difficulté ou au cas où sa sécurité serait menacée. Il s'agit aussi d'une approche qui favorise le dialogue, sans doute crucial dans cette relation père-fils décidée et choisie par deux adultes : en effet, au départ, cette relation reposait sur les échanges téléphoniques, qui leur ont permis de beaucoup se rapprocher. De fait, le fils de Jean-Michel n'a pas fréquenté son père biologique car ses parents se sont séparés après sa naissance et, pour Jean-Michel, cela se ressentait dans son comportement :

« Il a beaucoup souffert de son histoire, et c'est ce qui l'a décidé, parce qu'on voit qu'il a pas eu de papa, dans sa manière de faire, il était très agressif, presque sauvage, et il a beaucoup changé. Et là il me dit : « merci Papa, tu as changé ma vie » et, pour lui, il dit que c'est une deuxième vie... (...) Il a changé, et il me le dit, il me dit : « Papa, je suis plus calme, je suis plus posé », il s'énerve plus comme avant, il était plutôt colérique. »

Si l'absence de père se devinait à l'agressivité et au côté « sauvage » d'Yves (rappelons tout de même qu'Yves avait longtemps vécu avec sa mère), c'est précisément parce que, pour Jean-Michel, le rôle du père est d'éduquer son fils et de contribuer à sa structuration psychologique et sociale. Il le résume d'ailleurs en ces termes :

« Être père, c'est apporter une éducation, apporter un soutien, être gendarme quelquefois, guider, aider dans la vie de tous les jours, dans les démarches, dans les pensées, c'est laisser une trace. Je pense avoir eu une bonne éducation et j'aimerais transmettre, et qu'il transmette s'il a des enfants un jour. Mes parents, ils m'ont éduqué comme ça et je pense que je passe partout, mes parents c'était des gens très simples, très simples, mais qui avaient une vision très précise de l'éducation, très stricte, et ça m'a aidé dans ma vie de tous les jours, dans mon parcours. (...) Pour moi, un bon père ou une bonne mère, c'est être prévenant. »

Le devoir du père s'avère donc être celui d'un guide, aimant, pouvant faire preuve d'autorité si nécessaire, mais, et cela est intéressant, ce père est aussi un fils soucieux de communiquer des valeurs transmises par des parents à qui, ce faisant, il rend indirectement hommage et qu'il remercie, tout comme son fils le remercie aujourd'hui de lui avoir offert « une deuxième vie », et finalement de l'avoir apaisé. La transmission et la succession constituent peut-être même le cœur de la fonction paternelle pour Jean-Michel : un enfant doit être reconnu par son père et, dans sa relation avec son fils adoptif, la reconnaissance a d'autant plus de poids symbolique que Jean-Michel vient d'une famille au nom illustre et au capital social et culturel bien établi. Le Nom du père compte.

« C'est important de porter le nom de son père, d'être reconnu, c'est le côté famille, savoir qu'Untel est de telle famille. Moi, ça m'a beaucoup aidé de m'appeler X., j'aurais porté le nom de ma mère, il y a des portes qui ne se seraient pas ouvertes, surtout ici. »

Bien qu'il estime que pour lui « c'est plutôt facile d'être un bon père parce que je l'ai pas eu bébé », son nouveau rôle de père l'a exposé à des difficultés budgétaires et des restrictions dans sa vie sociale. En effet, son fils ne travaillait pas, donc il a choisi de prendre complètement en charge ses besoins quotidiens, ce qui a grevé largement un budget qui, jusque-là, suffisait pour une personne. Cela illustre en creux qu'il s'agit pour lui d'une responsabilité paternelle à laquelle même la maladie ne le fera pas déroger. En effet, obligé de partir en France hexagonale afin d'y subir une lourde opération, il s'inquiétera de laisser à son fils de 27 ans les fonds nécessaires pendant son absence de plusieurs semaines. En cela, Jean-Michel se rapproche de Loïc pour qui subvenir aux besoins de sa fille par tous les moyens est indissociable de sa fonction paternelle.

Le cas de **Steven**, 40 ans, qui élève seul ses deux filles de 9 ans et de 7 ans, met également en lumière une conception de la prise en charge complète des enfants comme relevant de sa fonction paternelle. A la différence de Loïc, qui avait sporadiquement cohabité avec sa compagne avant et pendant la grossesse, Steven avait une relation conjugale sans cohabitation au départ, qui a évolué à la suite de la grossesse de la jeune femme : celle-ci a, en effet, été expulsée par sa mère du domicile familial où elle résidait avec sa première fille. En tant que futur père, il a donc « dû faire le nécessaire », c'est-à-dire installer cette jeune femme, qui ne travaillait pas, et sa fille dans un appartement qu'il occupe encore aujourd'hui avec ses deux filles, quatre ans après la séparation. En tant que père seul, Steven se heurte à une hostilité très marquée de la part de son ex-belle famille qui « n'accepte pas » qu'il ait eu la garde de ses filles, hostilité relayée voire légitimée, selon lui, par les assistantes sociales :

« Ils n'acceptent pas, ils n'acceptent... Ils m'ont déjà fait des procès, je gagne tous les procès. (...) ça fait deux ans qu'ils me font des procès sans cesse. Parce que, pour eux, c'est pas normal qu'un père élève ses enfants, pour la société c'est pas normal. Une assistante sociale m'a dit ça : elle m'a dit : « tu sais, ils vont jamais t'aider, parce que, pour eux, c'est pas des papas qui élèvent les enfants, c'est des mamans ».

Steven a pourtant obtenu la garde de ses filles après l'internement de son ex-compagne en maison de repos, pour dépression, ce qui a précipité la fin d'une relation qu'il jugeait peu satisfaisante. Il a beaucoup « tenu » pour les enfants (« c'est à force que j'ai tenu, j'ai tenu, j'ai tenu ») et cela résume peut-être le mieux ce qui caractérise la conception de la paternité que l'on devine en filigrane dans tout son discours : la résilience. Steven est un père résilient, résistant et endurant. Ceci est assez surprenant, car ce type de présentation de soi se retrouve plus fréquemment dans le discours de mères se reconnaissant dans la figure de la femme *potomitan*. Cette qualité ainsi que la capacité à s'en sortir seul constituent le socle de son identité paternelle et même de sa masculinité. Steven, en effet, utilise souvent un vocabulaire guerrier qui permet de valoriser une identité de combat (Giraud, 2009) face à une société peu encline à accepter sa situation de père ayant la garde de ses filles, et peu encline à l'aider socialement. Il tire une certaine fierté du fait de ne pas demander d'aides autres que les aides sociales auxquelles sa situation lui donne droit. D'ailleurs, l'absence de soutien, délibérée selon lui, des acteurs du champ social (assistantes sociales, élus) auxquels il a eu affaire renforce son sentiment d'injustice, et sa posture d'homme debout face à cette injustice. Il est significatif qu'il insiste sur le fait que ce soit un homme, assistant social, qui a fait avancer son dossier à un moment critique de sa vie où il vivait très largement en-dessous du seuil de la pauvreté. Il y a

dans son récit **une forme de paternité héroïque** car invulnérable : il est clairvoyant, il déjoue « les pièges », il se débrouille seul, il est indépendant, il est spirituellement soutenu, il anticipe.

Il présente également la mère de ses filles comme étant incapable d'assurer ses devoirs de mère (et de femme), en particulier le *care*, le soin porté aux enfants, ce qui en fait renforce en creux ses propres qualités :

« comme un jour, je devrais pas raconter, normalement je travaillais au Morne Rouge (commune très éloignée de son domicile), mais finalement, on m'a envoyé au Marin (commune plus proche), et malheur pour elle, ce jour-là, je lui ai rien dit, je suis rentré plus tôt. J'ai trouvé mes deux filles, là, assises sur le canapé, en train de se gratter, et elle, avec sa première fille, dans la chambre en train de jouer. Je vois que les enfants n'arrêtent pas de se gratter. Ma fille ne parlait pas encore très bien. Je lui dis : « Qu'est-ce que tu as ? - mon corps me gratte, Papa ». Je lui dis : « Manman a fait bain-bain ? - non Papa ». J'ai rien dit. J'ai douché mes filles. J'ai appelé quelqu'un, j'étais tellement énervé, si yo té mété an kanmion là, man té ké lèvé kanmyon-an, fésé kanmyon a tè telman man té énervé⁷⁸, j'ai appelé une copine, elle m'a dit : « calme-toi ». Elle faisait pas à manger. Si y avait 20 yaourts dans le frigidaire, elle donnait les 20 yaourts aux enfants toute la journée. Donc... mais je savais que ça n'allait pas marcher entre nous, on est deux personnes opposées. »

Cet épisode est l'un des rares moments où Steven exprime ouvertement de la colère et en cela il est particulièrement significatif des représentations de la maternité qu'il mobilise : la mère des enfants, sa compagne à l'époque, ne remplit aucune des tâches qu'il estimait visiblement être en droit d'attendre d'une mère : elle ne cuisine pas, ne lave pas les enfants et passe son temps à « jouer » ou comme il le précisera plus tard à « regarder des dessins animés », dressant donc le portrait d'une mère immature, irresponsable (c'est-à-dire incapable de répondre aux besoins de ses enfants) :

« Elle ? (travailler) Pour qui, han ? Je vais vous dire quelque chose : je ne la dénigre pas, mais je sors du travail, je fais la vaisselle, je balaie, je passe la serpillière, je fais le repas. La fille, elle se lève le matin à 5h du matin comme moi, je reviens le soir vers 6h, la fille a ses règles, j'arrive là (à l'entrée de la véranda), je sens l'odeur sur elle, la fille ne s'est pas baignée, je lui dis « kouman, ou binyin jodi-a ?⁷⁹ ». Elle ne s'est pas douchée. La fille saigne sur le lit, elle ne change pas les draps. « Pendant 15 jours, je dors pas avec toi, tu ne te demandes pas pourquoi le père de tes enfants ne dort pas avec toi ? ». C'est quand j'ai vu que c'est trop fort, j'ai pris le drap, je l'ai mis à la machine.... Non... Non... Elle reste là la journée à regarder des dessins animés et sur internet. »

Steven dessine ainsi en creux un portrait très positif de lui, qui est si opposé à cette femme, qu'il ne pouvait, presque ontologiquement, s'entendre avec elle. En plus de remplir son rôle de *breadwinner*, il effectue les tâches ménagères qu'elle ne fait pas et qui apparemment devraient lui revenir, puisque, de surcroît, la jeune femme ne travaillait pas. Il note que c'est à lui de poser à la mère les principes éducatifs relatifs à l'hygiène, dans un domaine qu'il considère comme féminin. Il est dépité que sa protestation silencieuse n'ait eu aucun effet et que la mère ne s'interroge pas sur

⁷⁸ S'il y avait un camion là, je l'aurais soulevé et je l'aurais jeté à terre tellement j'étais énervé.

⁷⁹ Comment tu ne t'es pas lavée aujourd'hui ?

la désertion du lit conjugal par *le père de ses enfants*. Il expliquera plus loin avoir appris à ses propres filles ses règles d'hygiène que, selon lui, elles tendent à ne plus respecter quand elles reviennent des week-ends chez leur mère. Cela permet aussi, face à l'autorité judiciaire, de mettre en relief sa propre magnanimité et ses valeurs et d'assurer sa responsabilité, dans sa composante « capacité à répondre devant » le juge (Gaudet, 2001) de ses qualités de père ; devant le juge, il est favorable à ce que les enfants conservent des contacts réguliers avec leur mère, car c'est une « chose normale » (ce qui prend une dimension tout à fait intéressante quand on sait qu'il a lui-même eu des contacts très tardifs avec sa mère qui ne l'a pas élevé et qu'il croyait morte) ; mais il peut légitimement émettre une réserve, née de son expérience et de l'intimité partagée avec cette femme qui ne peut prendre soin d'elle et, par conséquent, ne pourra prendre soin des enfants, ou éventuellement les maltraitera psychologiquement comme elle a pu le faire, devant lui, avec sa première fille :

« Avant, j'avais les enfants tout le temps. Lors du procès, le juge m'a demandé qu'est-ce qu'on faisait pour que les enfants passent un peu de temps avec leur mère ? On m'a proposé la garde alternée⁸⁰, j'ai dit « ok, moi je suis pas contre que la maman voie les enfants et que les enfants voient leur maman, c'est une chose tout à fait normale, mais son style de vie, j'ai vécu cinq ans avec elle, je la connais, je sais comment elle est. Excusez-moi, mais c'est quelqu'un d'extrêmement malpropre ». Quand je dis ça, on me dit : « poutchi ou rété épi- ?⁸¹ », mais c'était pour les enfants. Parce que les enfants vont chez leur maman, les règles que je donne, elles sont perdues, quand elles reviennent, l'aînée, elle veut même plus aller à la douche. Et puis, elle dit des choses aux enfants, une fois, elle a sorti à sa plus grande : « jou a man té ka fèw la, si an té sav...⁸² », je lui ai dit : « ki sa ou ka di ti manmany-la !⁸³ »... »

Là aussi, notons que Steven réprimande la mère de sa fille, jugeant inapproprié son comportement à l'égard de l'enfant, non seulement parce qu'elle fait allusion à la sexualité et à la conception de l'enfant, mais également parce qu'elle y exprime cruellement son rejet de la fillette. Il est très intéressant de constater qu'à aucun moment de son récit, il ne met en relation les événements et travers observés chez cette jeune femme, avec l'état dépressif de celle-ci, état qui pourtant lui permettra d'obtenir ensuite la garde de ses filles.

Tout comme Loïc et comme Jean-Michel, la protection de ses filles constitue pour Steven un devoir paternel, en particulier celui de les protéger de la concupiscence masculine malsaine : il mentionne notamment son voisin qui « venait à la fenêtre de (ses) filles » de 9 ans et de 7 ans : « C'est à force que les filles me répètent ça que j'ai fini par aller le voir pour lui dire ça ». Si la réaction de Steven n'a pas été immédiate, elle lui a causé néanmoins de sérieux dommages puisque ce voisin - qu'il avait « beaucoup aidé » (en le raccordant à son propre réseau électrique, en partageant « tout ce qu'il avait avec lui »), mobilisant là une forme de solidarité traditionnelle dans une culture de pauvreté intégrée - est désormais son « plus grand ennemi » et ne cesse de le persécuter. Protéger ses filles consiste aussi à éviter à tout prix que la mère ait la garde de ses filles et que ces dernières soient alors exposées en permanence à son nouveau compagnon, « un repris de justice », qui fait des « va-

⁸⁰ Sauf dans le cas de Geneviève, quand les enquêtés parlent de « garde alternée », ils ou elles entendent le « droit de visite » classique : un week-end sur deux et une partie des vacances.

⁸¹ Pourquoi tu es resté avec elle ?

⁸² Le jour où je t'ai conçue, si je savais...

⁸³ Qu'est-ce que tu dis à l'enfant !

et-vient entre la prison et dehors », qui a été « tenu en train de voler de la viande » dans une enseigne de distribution discount, et qui l'a déjà menacé à plusieurs reprises. A ce sujet, une altercation avec cet éventuel beau-père en dit long sur la perception qu'a Steven de la paternité et sur sa posture en tant que père. La mère des filles avait fait des courses pour les enfants et la suite des événements est édifiante :

« Et, vu qu'elle est avec un bad boy, bon ben, je l'ai rencontrée. Elle m'a dit qu'elle a acheté des trucs pour les enfants, je lui ai répondu : « kouman, sé pa ich ou ?⁸⁴ ». Elle m'envoie un message après, pour me dire : « J'ai fait 110 euros de courses pour les enfants, il faudra me rembourser ». Je lui ai dit : « Je ne te comprends pas, ni moi ni les enfants nous ne t'avons rien demandé, si tu as acheté des choses - si vous croyez que je mens, j'ai le message sur le téléphone - tu as acheté des choses pour les enfants, c'est ton choix, mais on ne t'a rien demandé, ce sont tes enfants, moi je ne te dois rien, je n'ai pas de dette envers toi ». Hé ben, ça a duré trois semaines jusqu'à ce qu'un jour, elle m'a appris que c'est à cause du gars, j'ai croisé le gars, le gars m'a dit (il prend une grosse voix) : « é ga sa ou ni intèrè ba mwen lajen mwen⁸⁵ ». J'ai dit au gars : « ga sa man pa ni pyès det' envers ou, man pa dwè ayen, man pa mandew otchipé di ich mwen, ou pé fè sa ou lé épi manman-an mé ich mwen, man lé pwotéjé ich mwen diw »⁸⁶. »

Ce récit illustre tout d'abord la posture de Steven par rapport au compagnon de la mère de ses filles : il ne veut rien lui devoir. Certes, ce discours semble récurrent chez Steven qui, d'une façon générale, met un point d'honneur à gérer ses responsabilités seul et pour qui les dettes symboliques sont exclues, comme si précisément cette capacité à s'en sortir seul fondait son rôle de père. Toutefois, il prend plus de corps quand il s'agit de la dette envers l'homme peu respectable, le « bad boy » dont il veut justement protéger ses filles. L'irruption de cet homme dans la relation entre Steven et la mère de ses enfants semble aussi problématique, car elle relativise le poids de l'événement de parenté spontané initié, pour une fois, par la mère (relativisation à laquelle, toutefois, Steven avait déjà plus ou moins procédé). Par ailleurs, l'influence négative de cet homme sur la mère de ses filles est indéniable : elle a en effet confié à Steven qu'elle l'accompagnait lors de ses cambriolages, et montait le guet avec sa première fille âgée de 12 ans. On peut donc aisément comprendre que Steven déclare fermement :

« Il peut être là si il veut, mais ce gars-là n'aura pas une mainmise définitive sur mes enfants. (...) Moi, ce qui m'intéresse, c'est que quand mes enfants sont avec ces gens-là, mes enfants soient en sécurité. »

Mais cela montre aussi, à l'inverse, que le contact avec la mère lui semble suffisamment important pour que cet homme ait des contacts épisodiques avec ses filles.

⁸⁴ Comment, ce ne sont pas tes enfants ?

⁸⁵ Hé tu vois ça, tu as intérêt à me donner mon argent

⁸⁶ Tu vois ça, je n'ai aucune dette envers toi, je ne te dois rien, je ne t'ai pas demandé de t'occuper de mes enfants, tu peux faire ce que tu veux de/avec la mère, mais mes enfants, je veux les protéger de toi.

b. Nourrir et éduquer l'enfant

Tout comme Loïc et Jean-Michel, à des degrés divers, **Steven** estime que le rôle du père est de subvenir aux besoins quotidiens des enfants et de les réprimander si besoin est, éventuellement physiquement (comme le signalait aussi Loïc). Son rôle de *male breadwinner* lui assure une légitimité pour éduquer l'enfant, quand bien même il ne serait pas le sien, comme l'illustre cette altercation avec la première fille de sa compagne, au temps de la cohabitation :

« Et la première fille de ton ex, tu as vécu avec elle, si j'ai bien compris. Comment ça se passait ?

Très bien au départ. Mais une fois qu'elle a été chez son père, ça a dérapé. Parce qu'elle est revenue une fois, elle m'a dit : « Je veux pas que tu me parles ». Je lui ai dit : « ah bon ? Et pourquoi ? / - Mon papa m'a dit de te dire de ne pas me parler ». Je lui ai dit : « Qui est-ce qui te donne à manger ? Qui aide ta maman ? Donc, je te parle quand je veux ». Elle a commencé à faire sa tite rosse, mais moi je m'en fous. Mais là, maintenant, je veux la voir avec sa maman, à 12 ans elle envoie sa mère à la balade, elle envoie sa mamie à la balade, elle fait ce qu'elle veut. »

Il est essentiel, notamment, de s'assurer de la transmission du respect des parents, et si Steven relate ici cet échange, c'est pour montrer que **l'invalidation de son rôle d'autorité éducative, pourtant légitime car il nourrissait l'enfant** (ce qu'apparemment ne fait pas le véritable père de l'enfant), entraîne des conséquences graves : l'adolescente de 12 ans envoie sa mère et sa mamie « à la balade », ce qui semble-t-il, n'aurait rien à voir avec son âge, ni avec ses conditions de vie, mais essentiellement avec l'interférence de son père dans l'éducation que Steven tentait de lui offrir. Ses filles n'auront pas ce luxe :

« Moi, ces deux filles-là qui sont là, je suis pas pour leur manman, mais le jour où j'apprendrai que l'une de ces filles-là a manqué de respect à sa maman, man ka an ni fésé lanmin mwen an fidji-y⁸⁷. Man pa lé ou mal palé ba manmanw, quelle que soit la situation, ou pé ké mal palé manmaw⁸⁸. Je suis très attaché à ça : le respect, l'éducation. Manman yo pé mantché mwen respé mé yo pé ké mantché mwen respé. Yo ja sav. Minm mannyè papa inmin- nou, minm mannyè papa pé démonté nou⁸⁹. Ah, elles le savent ! Elles le savent très bien. »

On constatera que pour Steven, son rôle de père consiste à transmettre à ses filles des valeurs de respect de la mère, en particulier, quand bien même celle-ci ne lui manifesterait pas, à lui le père de ses enfants, ce même respect, distinguant bien là la relation conjugale entre adultes et la relation entre les parents et les enfants. Cette règle éducative est suffisamment importante pour être sanctionnée par une gifle plutôt forte (selon l'expression créole imagée qu'il utilise). Cette approche du respect est très traditionnelle et est très présente dans l'éducation antillaise chez des pères de toute génération et de tout milieu (quoique peut-être plus prégnante dans les milieux ruraux).

⁸⁷ Litt. Je lui claque ma main dans la figure.

⁸⁸ Je ne veux pas que tu réponde mal à ta mère, quelle que soit la situation, tu ne répondras pas mal à ta mère.

⁸⁹ Leur mère peut me manquer de respect mais elles ne peuvent pas me manquer de respect. Elles le savent. Autant papa nous aime, autant papa peut nous démonter (litt.).

Nous l'avions déjà relevée dans l'enquête Faire famille à la Martinique au XXe siècle (Lefaucheur, 2015, *op.cit.*), par exemple, dans le discours de Fabrice, père de 36 ans, qui n'avait jamais vécu avec la mère de ses enfants et ses filles, pour qui son devoir de père impliquait d'apprendre « la politesse et le respect », ainsi que, et peut-être surtout, la respectabilité féminine via le contrôle du corps :

« Je tiens à apporter personnellement des choses à mes enfants. (...) Qu'est-ce que je leur apporte ? A se contrôler - pas vraiment prendre conscience de leur corps, mais d'une certaine manière, quand on leur envoie la balle, comme elles sont en bas âge, elles apprennent à attraper, elles apprennent à faire des jeux physiques... Je leur apprend à... Comment je puis dire ?... A contrôler leur corps, en fait. (...) Moi, je suis plutôt pour des femmes qui se respectent (...) qui ne font pas n'importe quoi avec leur corps. »

Si cette préoccupation n'est pas clairement affirmée par Steven, et à l'inverse de Loïc qui pense essentiellement à la sécurité sexuelle de sa fille, elle n'est pas pour autant absente de son discours. Elle est juste implicite. Son souci par rapport à la transmission des règles d'hygiène corporelle (souci apparemment non partagé par la mère), le souci de l'apparence physique propre et nette de ses filles (il les emmène chez le coiffeur pour leur tresser les cheveux) et l'ensemble de son discours sur la mère de ses filles illustre au contraire toute **l'importance de la respectabilité de ses filles**. Sans doute cela est-il même encore plus crucial dans son cas : en effet, en tant que père seul qui se construit dans l'adversité sociale, familiale, voire spirituelle, il supporte plus lourdement le poids du contrôle social, ou en tout cas, à tout le moins, il le perçoit comme très lourd. Il semble d'ailleurs très blessé, bien qu'il la relativise, par la réflexion de sa propre mère, avec qui sa relation est très tendue :

« Franchement, enfin, ma mère. Elle m'appelle, elle me dit ba mwen nouvel sé ti manmay-la, mais c'est elle qui dit à mon frère : ki mannyè sé Steven ki ni garde sé ti manmay-la, man pa ka konprann, ti manmay sé épi manman yo pou rété, sé pa épi papa-a⁹⁰. »

La critique de sa mère, qui ne comprend pas pourquoi Steven a la garde de ses filles car « les enfants doivent être élevés par les mamans »⁹¹, est très surprenante compte tenu du fait que cette dame n'a pas élevé Steven, pas plus que son frère né du même lit (élevé par les grands-parents maternels). En effet, Steven – qui par une étrange « ruse de la reproduction » élève seul ses filles - a vécu avec son père, un homme maltraitant, jusqu'à l'âge de 20 ans ; il semble que sa mère ne se soit jamais manifestée à lui durant son enfance (bien que le mot « abandon » ne soit pas une fois prononcé). Steven a donc encore peu de relations avec sa mère et se méfie d'elle, comme d'ailleurs il se méfie de toutes les femmes, mais surtout de « tout le monde » comme il le précisera lui-même, refusant indirectement une interprétation trop sexuée⁹² (ou un étiquetage sexiste) de son attitude.

⁹⁰ Comment cela se fait que Steven ait la garde des enfants ? Je ne comprends pas, les enfants c'est avec la mère qu'ils doivent vivre, pas avec le père.

⁹¹ Notons que certaines femmes en situation monoparentale entendues dans la présente enquête ont tenu exactement les mêmes propos.

⁹² Pourtant la plupart des interactions avec les femmes sont une source de déception pour Steven : il se méfie de sa mère qui ne l'a pas élevé, de son ex-compagne, de la mère de son ex-compagne qui lui a fait des avances mais qui, en raison de ses convictions religieuses, a mis à la porte sa fille enceinte, des assistantes sociales qui ne l'ont pas aidé, de cette femme qu'il a fréquentée un temps et qui jugeait que sa deuxième fille était « trop accrochée » à lui, et maintenant de sa fille qui commet de petits larcins et rejette ses valeurs.

Si pour Steven comme pour la plupart des pères rencontrés lors des enquêtes précédentes, le père représente l'autorité, lui-même frappe peu ses enfants ; il n'a en réalité tapé sa fille aînée de 9 ans qu'une seule fois, et son récit, bien qu'il rattache l'événement à la question du manque de respect de l'enfant à son endroit, révèle, comme souvent, quelque chose d'autre :

« J'ai tapé la plus grande la dernière fois, i ouvè zyé-y⁹³ - cette année, je lui ai donné une vraie volée, elle m'avait jamais vu comme ça, et j'étais pas encore énervé, j'étais au démarrage. L'enfant me dit : « Ah, si c'était maman, elle allait dire oui ». Je lui ai dit : « Moi, l'histoire de ta manman, ça me regarde pas, je suis ton papa, je t'ai dit non, mwen man ka tchew ». Je lui ai dit ça, je lui ai donné une claque, je me réjouis pas, mé fok ou poté mwen respé⁹⁴. Elle a compris parce que je lui ai parlé avant et après : « Tu vois, Papa ne te tape pas, Papa ne t'a jamais tapée, mais tu me fais pas ça, Papa ne veut pas que tu lui fasses ça ». Et elle ne m'a jamais refait ça. »

Si on ne sait pas sur quoi porte l'autorisation de la mère, on comprend que pour Steven l'enfant critique son mode d'éducation qu'elle juge moins permissif ou peut-être plus sévère. Sa représentation du respect suppose donc une forme de soumission à l'autorité paternelle, et condamne les éventuelles contestations ou négociations que tente l'enfant. Néanmoins, jusqu'à quel point la colère de Steven ne traduit-elle pas une peur d'être rejeté par sa fille dont il était si proche ? Pouvait-il se permettre, compte tenu de sa propre posture dans sa masculinité, compte tenu du « tabou de l'intime » particulièrement fort chez les hommes antillais (Cantacuzène, *op.cit.*), l'expression d'émotions autres que la colère, pour exprimer son inquiétude ?

Nous avons pu noter ce type de mécanisme dans l'enquête Socialisation Masculine (CRPLC-DRDFE, 2012), par exemple dans les propos de Jean-Joseph, 68 ans, enseignant et divorcé, relatant « l'unique volée » qu'il aurait donné à sa fille, en maternelle :

« Anecdote : ma fille était à l'époque en maternelle, et sa mère venait régulièrement la chercher à 16 h, 16 h 30 en fin de cours, et un jour, comme elle pouvait pas y aller, je suis allé chercher ma fille et dans la cour devant... Devant les parents, devant les élèves, elle a tapé du pied en me narguant parce que : qu'est-ce que je venais faire ? ... et j'avoue que ça m'a fait très mal, je l'ai frappée, c'est l'unique volée qu'elle a reçu de toute sa vie, euh, parce que j'avais été blessé. »

Dans ce cas précis, la colère de Jean-Joseph et le châtement corporel s'ensuivant, s'analysent au regard de ce qu'il a pu considérer comme une humiliation en tant que père, d'où le besoin aussi de rappeler publiquement l'autorité du père, tout comme pour Steven qui, ce faisant, a aussi utilement rappelé à sa deuxième fille où était l'autorité et où étaient les limites :

« Hé ben, quand j'élève le ton sur elle, puisque la plus petite était là quand je lui ai donné les coups (il sourit), é bin i ja ka kouri, i pè !!⁹⁵. »

Mais, la colère matérialise surtout son sentiment d'être rejeté par rapport à la mère, de ne plus exister auprès de sa fille (comme le précisera plus tard Jean-Joseph). Dans le cas de Steven, son

⁹³ Elle n'en revenait pas

⁹⁴ Moi je te tue (...) mais il faut que tu me respectes.

⁹⁵ Elle décampe, elle a peur !!

attitude s'inscrit dans un contexte plus large : pour lui, la relation avec la fillette dont il était proche, semble s'être distendue depuis que les filles vont plus souvent chez leur mère :

« Non, mais elle, depuis que sa maman est là, elle a terriblement changé, elle est à 100 % contre moi, la dernière fois, elle m'a dit : « Papa, je te déteste ». Je lui ai dit : « ah bon. Mais je ne vais pas te taper. Je ne te dis rien. Quand tu grandiras, tu comprendras ».

Il racontera en effet qu'outre le rejet des règles d'hygiène, depuis peu l'enfant lui « vole de l'argent » pour le donner à sa mère : « c'est pour donner à *mnaman* pour qu'elle puisse acheter à manger pour nous ». « Elle était plus gentille que ça avant », explique-t-il, car la petite semble également coopérer moins facilement aux tâches attribuées par son père, qui paraît s'appuyer sur elle pour la gestion domestique du foyer (ainsi que nous pensons l'avoir observé pendant l'entretien à son domicile).

Le recours à la punition corporelle, pourtant exceptionnel, n'est pas discuté dans le discours de Steven, comme il ne l'était pas dans celui de Loïc. Mais Steven, qui en général, « ne tape pas » et est connu comme tel de ses enfants, estime aussi qu'expliquer son geste avant et après est essentiel.

Cette préoccupation n'est pas toujours centrale dans le discours des enquêtés, suivant les générations : **Édouard**, 76 ans, ancien aide-soignant, père de sept enfants (dont deux enfants *dehors*), déplore le manque de respect actuel et la perte généralisée des valeurs qui étaient sanctionnés par des coups, justifiés (mais peu excessifs), dans sa jeunesse. Ces coups pouvaient être le fait de la mère :

« On avait quand même une autre ambiance de vie, mais surtout on respectait la mère et le père, tandis qu'aujourd'hui un enfant de deux ans, i jaka fè manman-y pasé an ba an tab⁹⁶. Ma mère, quand je faisais des bêtises, elle me disait d'arrêter une fois, deux fois, la troisième fois, elle allait là, paf, elle cassait une liane⁹⁷, un coup, deux coups, ou ka couri⁹⁸, mais ça t'empêchait pas de revenir pour demander pardon, mais un enfant, de nos jours, il fait ce qu'il veut. »

Mais surtout la mention du père venait appuyer drastiquement l'autorité maternelle car le poids de la parole paternelle (et éventuellement, la force des coups) était redouté, voire dissuasif :

Le père, il rentrait le soir, fallait faire un rapport du comportement de l'enfant pour qu'il puisse sermonner, ça agissait sur les jeunes, ils savaient que si ils avaient fait une bêtise et que la maman répétait ou bien un voisin le répétait, il était sanctionné.

L'évolution de la société antillaise, la disparition des réseaux de solidarité traditionnels (en particulier les voisins comme relais de l'éducation et du contrôle social), l'entrée des femmes sur le marché du travail, la technologie (les portables, les tablettes) ont causé une rupture de cet équilibre familial qui

⁹⁶ Litt. il fait passer sa mère sous une table (il fait ce qu'il veut de la mère).

⁹⁷ Alors que Kamel, 38 ans, père de 3 petits garçons de 3 ans et 15 mois (Enquête Faire famille à la Martinique, *op.cit*) adopte une position culturaliste mais plus mesurée : « Culturellement, on tape nos enfants, mais je ne me vois pas prendre un câble EDF pour taper mes enfants. J'ai entendu dire que nos parents prenaient une liane de goyave pour taper les enfants. Vous avez entendu le bruit que fait une liane ? C'est un fouet. Je n'aurais jamais tapé mon fils avec cela ! Il y avait de l'exagération. »

⁹⁸ Tu cours

assurait une éducation correcte des enfants et, surtout, ont fragilisé l'autorité paternelle et le rôle du père comme rappel à la Loi (Castelain-Meunier, 1997) :

« Maintenant, le père sort du travail, le gamin n'est pas là, même si la mère lui dit : « Où tu vas ne pars pas ! », il s'en fout. Mais avant, dès que ta maman t'avait dit : « Ton papa », tu restais tranquille, parce que le père, il avait sa méthode ancienne : « On a un p'ti compte à régler », il sortait sa ceinture et puis pam pam, pas beaucoup, deux trois coups, mais ça suffisait et puis fallait pas essayer de partir, parce que sinon, là, tu allais prendre une volée. »

Pour Édouard, cependant, tout comme pour Steven, tout comme pour Jean-Michel dans une certaine mesure, **la fonction paternelle se définit beaucoup par l'éducation, c'est-à-dire, élever les enfants pour qu'ils soient « corrects » ; elle se caractérise aussi par une présence attentive - « faire ce qu'il faut » :**

« J'ai été élevé comme ça, moi j'ai donné à mes enfants de bonnes résolutions pour être correct, mais quand même, j'ai été plus à l'aise dans mes fonctions de père parce que j'étais toujours là pour faire ce qu'il fallait. (...) Et puis j'étais là au bon moment, j'étais là quand j'étais là - bon quand j'étais pas là, j'étais pas là, mais la manman (son épouse) aussi, elle était là, elle a été élevée de la même manière que moi, les enfants ne faisaient pas n'importe quoi. »

La présence attentive ne doit pas être assimilée à une présence permanente, impossible pour Édouard, père multiple, qui a entretenu une relation de 16 ans avec une autre femme avec qui il a eu deux enfants. Il a donc vécu avec ses cinq enfants nés du mariage mais n'a pas vécu avec les deux enfants nés hors mariage. Sa présence dans les deux foyers s'avérait donc nécessairement intermittente (bien que modulée en fonction de la situation), mais l'important pour lui était que cette présence corresponde à du temps de qualité passé avec les enfants du dedans aussi bien qu'avec les enfants du dehors.

Comme nous l'avions analysé à propos des parcours de pères n'ayant jamais vécu avec leurs enfants recueillis dans l'enquête Faire famille, la présence et la responsabilité s'incarnent essentiellement dans des *kinship events* (Lazarus-Black, 1995), ce qu'illustre très bien le cas d'Édouard pour qui les devoirs paternels se concentrent essentiellement dans une participation régulière aux frais quotidiens des enfants, notamment leur alimentation. A plusieurs reprises, il insistera sur les courses qu'il faisait pour ses deux foyers (en particulier celui de *dehors*, courses qu'il paiera parfois avec le chéquier de son épouse, ce qu'elle ne lui pardonnera jamais ; cette histoire lui a coûté son mariage, lequel s'est soldé par un divorce tardif près de 20 ans après la fin de sa deuxième relation). **Nourrir l'enfant est en effet absolument crucial pour Édouard.** Son attachement aux responsabilités nourricières, au rôle de *male breadwinner* provient, selon lui, de l'enfance où il avait plaisir à apporter à sa mère (femme au foyer mariée à son père, un fonctionnaire) des produits de sa pêche. Il avait également, petit, des tâches domestiques à l'extérieur de la maison qui, selon lui, lui ont forgé un « caractère de responsable » :

« Moi, j'avais déjà un caractère de responsable, puisque j'avais des corvées aussi, quand j'avais 14 ans, 13 ans, le jeudi avant de partir à la rivière, fallait mettre un manger cochon au feu, c'était un fait-tout plein de chou, de fruit à pain, il fallait que ça soit cuit, pour donner aux bêtes, poules, cochons... »

Dans le même registre, s'assurer de la salubrité du toit qui abrite les enfants est aussi essentiel : il incitera cette deuxième compagne, à la naissance de leur deuxième enfant, à déménager et paiera le loyer, bien qu'il présente cela comme purement fortuit et circonstancié :

« Comme c'est elle qui faisait toutes ses affaires, y avait déjà la sécu à cette époque-là, elle était femme seule, elle avait ses allocations, elle travaillait, elle était pas riche riche, mais elle payait son pti loyer, c'était 400 francs à l'époque, et moi je lui fournissais du poisson, de la viande, et quand la société a décidé qu'il fallait payer par chèque, elle avait pas de chéquier donc j'ai pris à mon compte, ils avaient augmenté, c'était 800 francs... »

Cette décision l'expose cependant à la fureur de sa femme, qui espionnant ses relevés bancaires, le découvre et le lui reproche vertement. Sa réponse éclairante en dit long sur sa conception de la paternité : « *ki sa, man ké kité sé ich la man bay an la ri-a !* » (alors quoi, je vais laisser les enfants que je lui ai donnés à la rue !). La responsabilité paternelle c'est cela : ne pas laisser ses enfants à la rue, à la fois concrètement (le toit, la nourriture) et métaphoriquement (l'éducation, les conseils).

Édouard explique aussi que la mère de ses *enfants dehors* était une femme « impeccable », et qu'il n'avait « vraiment rien à dire » à son sujet, car elle ne lui a « jamais rien demandé », bien que, commente-t-il : « Remarque, elle avait rien à demander non plus, je portais tout de moi-même ». De plus, contrairement aux rumeurs propagées par son ex-épouse, la mère de ses *enfants dehors* ne l'a jamais « mis en justice » pour en obtenir une pension alimentaire.

Son récit de la rencontre avec cette autre femme illustre aussi la perception qu'Édouard avait de sa propre masculinité : il était en effet un séducteur, en particulier après sa carrière militaire de 5 ans, et même marié (ce qui ne constituait nullement un obstacle à la séduction), il a eu beaucoup de succès en tant que « pti gars costaud, baraqué », surtout en France hexagonale où il a vécu plus de 12 ans avec sa femme et ses enfants. Rentré seul en Martinique au milieu des années 70, pour prospecter en vue d'une réinstallation potentielle avec sa famille, Édouard, qui a eu son compte d'aventures dans son milieu professionnel (il est aide-soignant), rencontre cette femme à peine trois mois après son arrivée. Quand on lui demande ce qui lui a plu chez cette femme, il répond qu'elle n'était : « ni jolie, ni sympa, c'était une femme c'est tout, comme elle était seule, et moi j'étais seul... ». Cependant, cette femme, pauvre, un peu plus jeune que lui, vivait une situation difficile, qui lui a été rapportée par un voisin : elle avait eu « un fiancé » qui était parti faire des études supérieures en France hexagonale et l'avait donc quittée. A la suite de cette déception, elle avait fait la connaissance d'un chauffeur de bus, qu'elle voyait régulièrement en se rendant à son travail (elle était femme de ménage). Séduite par cet homme puis abandonnée quand elle est tombée enceinte, elle est mère d'un enfant de trois mois quand Édouard fait sa connaissance. Édouard est touché par l'histoire de cette femme qu'il voit passer avec son bébé dans les bras et qui semble supporter socialement une forme de pitié et en même temps un stigmate de femme doublement abandonnée⁹⁹. Elle se méfie des hommes et est « sauvage », elle repoussera d'ailleurs ses avances plusieurs mois avant de finalement accepter et entamer cette longue relation avec lui. Édouard

⁹⁹ Sa relation avec Édouard l'a également exposée à des critiques sur sa respectabilité de la part de son voisinage et de l'ex-épouse d'Édouard, âgée de 75 ans aujourd'hui : « *hé man pa sé fanm lan ki ni yon an ba bra-y, yon adan boudin-y* » (je ne suis pas une de ces femmes qui ont un enfant sous le bras et un autre dans le ventre), dernièrement elle me dit ça, je lui dis mais arrête y a 50 ans de ça ! »

fonctionne suivant une forme de masculinité chevaleresque : il aime « aider ». Déjà il séduisait dans son milieu professionnel avec « juste la gentillesse, le plaisir de travailler ensemble », « sans rien demander ». Cette forme de séduction passive est très intéressante dans le cas d'Édouard qui se contenterait de répondre aux propositions des femmes : en quelque sorte, il en va de sa responsabilité d'homme (sa capacité à répondre aux femmes), le refus étant exclu par l'impératif de séduction et le possible soupçon sur sa masculinité (le stigmaté du *macoumè*):

« Un homme ne peut pas rester insensible à la bonne vie (il rit). Hé ben, quand tu travailles avec des hommes dans une usine, on rend des blagues, on fait des bêtises, ça va pas plus loin. Mais quand tu travailles avec des femmes, à l'hôpital, c'est autre chose, des fois, t'as pas besoin de dire comme on dit en Martinique : « Qu'est-ce que tu vends », on te dit déjà : « J'ai ça à te proposer » - si tu fais rien, on va te dire que t'es un macoumère (homosexuel)... »

Cette forme de séduction est renforcée par son caractère à la fois sympathique (on aime travailler avec lui, on aime le fréquenter) et son caractère empathique d'homme qui aime « aider », notamment les femmes.

Cette posture apparaissait déjà dans l'enquête Faire famille, nommant dans les propos de Jean-Marc, 56 ans, divorcé, lui aussi père d'une « fille dehors », qui se décrivait comme un « ancien coureur de jupons » :

« Comme je suis une personne hyper-gentille, je peux faire tout pour la personne (...) Si je connais quelqu'un qui est difficulté, hé ben, j'estime que c'est à moi de l'aider si je vis avec elle. Parce que donner, franchement, pour moi, c'est un plaisir, c'est un plaisir de donner ! (...) Mais, il faut apprendre à connaître quelqu'un à fond, à fond, à fond. Je peux connaître quelqu'un aujourd'hui, là, cette personne est en difficulté, demain matin, elle a des problèmes, là, je l'aide, comme j'ai dit à une fille hier : j'aime pas voir les gens pleurer. »

A la différence de Jean-Marc qui regrette beaucoup cette « gentillesse » et est devenu très méfiant à l'égard des femmes, Édouard a conservé une vision positive. Il se défend également des éventuelles critiques (« j'ai rien fait de mal ») car, après tout, ses intentions étaient bonnes. C'est précisément son caractère empathique qui l'a conduit à vouloir « aider » cette femme en difficulté. Il a donc essentiellement construit sa relation conjugale puis son investissement paternel sur ce registre de soutien financier et d'assistance nourricière qui a débuté dès sa démarche de séduction. Il noue des relations paternelles avec le premier enfant de cette femme qui l'appelle « papa » dès qu'il commence à parler. Il le considère comme son fils et est encore aujourd'hui en contact avec lui alors que celui-ci vit à l'étranger. Comme Jean-Michel, **son rôle de père se définit aussi par son souci de conseiller et guider ses enfants, afin de leur éviter des « mauvaises fréquentations »** ; aussi mettait-il en garde son fils *de dehors* quand il était adolescent :

« Il prend une autre direction parce que si i té rété R. i pran fè paske i té ka koumensé frérenté¹⁰⁰ (des) gars (louches). Je lui disais ça tout le temps, il me disait : « Ah, c'est mes copains de la cité ». Je lui disais : « mais oui, mé yo ka fèw finmin¹⁰¹, et ça c'est pas bon ».

¹⁰⁰ S'il était resté à R., il aurait mal tourné, parce qu'il avait commencé à fréquenter des gars louches (...) « oui mais c'est eux qui te font fumer et ça c'est pas bon ».

¹⁰¹ Ils te font fumer

Il est heureux que ce fils *de dehors* se soit « rangé », occupe un emploi stable et ait fondé sa propre famille avec qui il vit paisiblement (ce qui ne serait pas le cas de son fils « de dedans », du même âge, lui aussi père de deux enfants mais séparé et fréquentant encore des « gars louches »). Il s'inquiète aujourd'hui pour sa fille *de dehors*, âgée de 36 ans, enseignante, qui selon lui n'aurait pas pris suffisamment de « précautions » en s'engageant dans un achat immobilier à long terme avec son concubin ; certes, il apprécie ce jeune homme, mais :

« Lorsqu'on a affaire à des jeunes gars comme ça (il a le même âge que sa fille), parce que lui, il est bien gentil, mais il est comme tous les gars, il aime sortir, il aime la vie. Bon, il a déjà un enfant, donc c'est pas plus mal, mais de temps en temps, ça peut froisser, quoi. Elle est toute seule à la maison, il est parti, il a beaucoup de copains... »

Cet homme ressemble peut-être un peu trop à Édouard qui lui aussi aimait la bonne vie, les copains et les sorties à son âge, mais il a déjà un enfant, ce qui peut s'avérer rassurant, car, au fond, comme le disait Loïc :

« ça change la vie, y a des gens qui disent que ça change pas, mais c'est pas vrai ça change, ça apaise, ça calme, ça te fait arrêter avec tes conneries que tu faisais avant la paternité, ça calme. »

c. Incarner une présence attentive et consacrer du temps à l'enfant

Édouard et son beau-fils ressemblent également dans une certaine mesure à **Charles-Henri**, 46 ans, cadre en collectivité, séparé depuis peu de la mère de sa fille, et père d'une fillette de 6 ans. Charles-Henri était en couple non cohabitant avec sa compagne quand celle-ci est tombée enceinte. La grossesse, très difficile, a été l'occasion d'un début de cohabitation, chez sa compagne, mais dans des conditions particulières : le couple se serait en effet mis d'accord pour vivre ensemble jusqu'aux cinq ans de la petite, car, selon Charles-Henri, qui a lu, s'est documenté et a discuté avec des psychologues, cinq ans est un âge crucial, et il ne souhaitait pas que sa fille expérimente le traumatisme de la séparation avant cet âge. Il n'aurait donc jamais eu l'intention de vivre plus longtemps avec sa compagne et sa fille, et l'a exprimé très clairement dès la naissance de l'enfant. Aussi, quand sa fille a eu l'âge prévu, les deux parents l'ont-ils préparée à la séparation qui a effectivement eu lieu quelques mois après l'échéance prévue. Charles-Henri, qui se définit comme un « fainéant » qui n'a « jamais tenu un balai de sa vie », est alors retourné vivre chez ses parents, lesquels en tant que « premier enfant », « premier petit-fils » l'ont « toujours gâté » :

« J'ai toujours été, on va dire chouchouté, avec une bonne éducation, je suis très respectueux, mais je n'ai jamais rien fait de ma vie, c'est-à-dire, je n'ai jamais touché un balai, rien ! Et maintenant quand on me demande un truc comme ça, ça pose problème ! »

Il a donc bénéficié d'une « bonne éducation »¹⁰² au sens traditionnel, c'est-à-dire une éducation transmettant le respect, ce qui compte pour beaucoup de nos enquêtés. Il vit donc dans des

¹⁰² C'est par exemple un compliment dont Steven est très fier : « A l'école on m'a toujours dit y a pas de souci côté éducation, elles sont très polies, très intéressantes », même si au demeurant ses filles, légèrement en retard dans leur scolarité, ont des difficultés de sociabilité avec les autres enfants et que l'école l'a par ailleurs alerté sur cela : « Parfois elles s'isolent. On m'en a parlé à l'école mais parfois, même ici, chacune reste dans son coin, elles ont ça

conditions confortables, complètement déchargé (comme quand il vivait chez sa compagne) de toute responsabilité domestique. Cette situation qu'il considère comme très avantageuse lui permet d'accueillir sa fille le week-end et une partie des vacances, tout en restant ouvert aux souhaits de l'enfant (« si elle veut rester, elle reste, si elle veut retourner chez sa maman, elle retourne »).

Comme Loïc, comme Jean-Michel, Charles-Henri estime que la paternité a changé sa vie, car il est avant tout un « homme de la nuit », et il a une sociabilité très active : il s'agit d'un homme pour qui le cercle amical masculin est essentiel à son équilibre. Il évoque à plusieurs reprises « les copains » comme une forme d'ancrage identitaire ; il joue au football tous les samedis, dans un entre-soi masculin où il refusait la présence de son ex-compagne (elle pouvait venir, mais elle devait savoir qu'elle n'était « pas invitée » ni bienvenue) et sort beaucoup avec eux dans des fêtes ou des soirées : à titre d'exemple, il dira que ça fait « longtemps qu'il n'est pas sorti », c'est-à-dire pour lui « plus d'une semaine ». Devenu père séparé, il a aménagé ses sorties, bien que recevoir sa fille chez ses parents lui permette de continuer à sortir plus ou moins librement. Néanmoins, il voit moins ses amis et, surtout, il a revu son rapport au temps :

« Ah oui ! Ça change, et ce n'est pas fini, ça change encore. Ah oui, oui, oui, oui, je vais moins vite. Je faisais plein de choses en une semaine, là je fais plus rien, non je vais moins vite. En fait dans mon fonctionnement, il y avait beaucoup d'amis, copains, tout ça, beaucoup de sorties, ça a diminué, et puis il y avait plus de sport aussi, ça a diminué aussi. Je dormais, je ne dis pas que je dormais moins, mais je regarde plus la télé en fait, je ne dors pas beaucoup, comme avant. A la base, je suis déjà quelqu'un qui dort pas beaucoup, de tout temps, et puis j'ai pris le temps de, comment dire ça, c'est méchant, de perdre du temps en fait. Avant je ne perdais pas de temps, j'étais avec quelqu'un je m'ennuyais, je finissais avec ça, ça va ! Mais maintenant, tu te reposes, si tu es avec ton enfant et que tu t'ennuies, tu attends, quoi ! Je vais faire les courses avec elle, si elle veut s'arrêter là, je suis obligé de l'attendre. Ça m'est déjà arrivé à la Galléria¹⁰³ d'être assis sur un banc, pendant trois quarts d'heure parce qu'elle se met sur le manège qui ne fonctionne pas, parce qu'il n'y a pas de pièce dedans, et j'attends. J'attends ! »

Le rôle du père consiste ici à consacrer du temps à l'enfant, à accepter de « perdre du temps », en modifiant ses habitudes sociales et en décentrant (modestement) sa vie d'adulte de soi. Le temps est la véritable monnaie symbolique dans sa relation avec sa fille car c'est l'enfant qui décide si elle veut rester avec son père ou pas, en fonction des opportunités festives et de son humeur. Le couple parental n'a pas mis en place de dispositif strict à ce sujet¹⁰⁴ et le père ne manifeste pas de souhait particulier : il s'adapte, et c'est d'ailleurs, tel qu'il le dira en préambule de l'entretien, sa principale qualité dans la vie.

Charles-Henri, à la différence des pères qui vivent seuls avec leurs enfants, ou à la différence d'Édouard, par exemple, ne mentionne à aucun moment la question de la fonction nourricière du

comme habitude, donc, les professeurs ne comprennent pas trop mais moi je sais comment elles sont, parce que parfois la plus grande prend son livre, ou la plus petite, et elle ne veut pas que l'autre s'approche, elles ont besoin de leur espace, mais les professeurs ont du mal à comprendre ça. » Tout comme Loïc, Steven n'adhère pas au point de vue des enseignants sur ses enfants.

¹⁰³ Centre commercial

¹⁰⁴ Il a sa fille « le mardi entre guillemets et le vendredi ». Mais il finit souvent tard au travail.

père. L'enfant vit avec sa mère, salariée dans le privé, et Charles-Henri ne se soucie pas particulièrement de la vie domestique de l'enfant quand elle est chez sa mère. Cela est logique, car il n'a jamais été concerné par la vie domestique où qu'il soit : il a vécu chez ses parents où il était pris en charge, est parti faire ses études supérieures en France Hexagonale et s'est immédiatement mis en couple, ce qui semble lui avoir permis d'éviter la confrontation avec la véritable indépendance, et ce qu'aujourd'hui il regrette. De retour en Martinique, il a poursuivi, soit chez ses parents, soit chez ses compagnes, ce style de vie. Cela d'ailleurs le conduit à se décréter « inmariable ». Charles-Henri considère d'ailleurs que cela l'a désavantagé et a eu de l'impact sur ses choix de carrière : il aurait pu faire « mieux » (bien qu'il soit cadre administratif), faire des études plus prestigieuses, obtenir un meilleur poste¹⁰⁵. En tant que père, il veut donc absolument transmettre à sa fille des valeurs qui l'aideront à « se débrouiller », à être véritablement indépendante. L'importance de l'école et du travail scolaire (qui apparaissait aussi, de façon moins explicite, chez Édouard) sont d'ores et déjà signalées à la fillette de 6 ans :

« Moi, ce qui est important, c'est l'éducation, le respect et l'autonomie. Surtout, c'est une fille, j'ai pas envie qu'elle soit matérialiste¹⁰⁶, dépendante des hommes, dépendante de ceci, chaque fois je lui disais : « écoute, si tu veux, il faut travailler, il faudrait pas être blasé », parce que moi j'étais blasé à l'école mais j'avais de bonnes notes, c'est après quand on est arrivé aux études que l'on se rend compte qu'on a perdu, parce que si j'avais travaillé comme mes copains qui étaient avec moi, qui avaient de meilleures notes que moi, j'aurais fait Sciences Po, j'aurais fait tout ça et puis j'aurais pas perdu mon temps ici (...) Il faut apporter de l'amour, de l'éducation, c'est-à-dire institutionnelle, le respect, mais il faut apporter aussi les valeurs, à part les valeurs intellectuelles, mais ce genre de valeurs-là, les valeurs matérielles, en tout cas que la personne apprenne à se débrouiller. Parce que si, demain matin, je me retrouve dans le désert, je vais peut-être me débrouiller, mais bon, et c'est ça donc, moi je n'avais pas connaissance de tout ça... »

Il ne s'agit pas uniquement d'éduquer sa fille pour qu'elle soit autonome et indépendante « pour soi », il ne faut surtout pas qu'elle dépende des hommes et devienne une femme « matérialiste », comme celles qu'il a pu rencontrer dans sa carrière de séducteur ou dans les nombreuses soirées qu'il fréquente, et dont il parle longuement dans l'entretien. Mais il y a aussi l'amour paternel. Plus loin dans l'entretien et de façon plus anecdotique, apparaît la question de la protection de sa fille par rapport aux sollicitations masculines : il explique, de façon plutôt humoristique, envisager de prendre des « cours de tirs dans cinq-six ans pour tirer sur les motos à 200 mètres ». Cela signifie que Charles-Henri se fait déjà une certaine idée des éventuels prétendants (sa fille n'a pour l'heure que 6 ans) qu'il tiendra éloignés.

Si le temps passé avec sa fille est régulier, mais peut être modifié, la contribution matérielle à la vie de sa fille s'organise selon des règles très strictes : Charles-Henri ne paie que les activités et les choix éducatifs qu'il a lui-même décidés pour sa fille. La mère est tenue de payer les activités et choix décidés par elle. Aussi, par exemple, prend-elle en charge seule l'école privée de leur fille (ainsi que

¹⁰⁵ Il n'y a d'ailleurs pas renoncé, étant engagé dans une démarche de concours au moment de l'entretien et ayant, en outre, un projet de reprise d'études.

¹⁰⁶ Attende des hommes qu'ils l'entretiennent ou la couvrent de cadeaux.

la danse et le tennis) car Charles-Henri souhaitait, non pour des raisons idéologiques mais par simple commodité, que leur fille aille dans une école publique proche du domicile de ses parents. Ceux-ci pourraient en effet récupérer la petite après l'école quand il en a la garde (le mardi et le vendredi en principe) ou dépanner opportunément la mère si nécessaire. La réponse de son ex-compagne est édifiante mais ne semble pas trouver d'écho chez cet homme qui se veut pragmatique :

« Elle m'a déjà dit : « Mais tu ne sais pas si tes parents seront toujours vivants ». Moi, je suis pratique, et j'aime pas perdre mon temps parce que... une fois, il y avait un truc à l'école, fallait aller la chercher, j'étais parti du travail, mais quand je, pour remonter, je ne remonte pas, il y a trop d'embouteillages. C'est vraiment si je suis obligé de remonter. C'est comme ça, le temps c'est de l'argent, comme on dit. Mais ça, ça ne me rapporte rien. »

C'est donc encore une fois la rentabilisation de son temps à son profit qui préoccupe Charles-Henri. Autant donc s'appuyer sur des parents retraités pour qui le temps s'écoule différemment, et donc pour lesquels le coût (car « le temps c'est de l'argent ») sera nécessairement moindre que pour lui, un homme actif et ambitieux de 46 ans. L'argument selon lequel le choix d'une école pour sa fille pour les cinq, voire dix prochaines années, ne peut reposer sur le simple réseau parental n'a aucun impact sur lui. Étonnamment, Charles-Henri ne justifie pas sa politique de contribution paternelle par des difficultés financières, qu'il évoque par ailleurs spontanément et sans complexe :

« Mes seules difficultés, à part des problèmes de santé, mais ça arrive plutôt dans le domaine sportif, mes difficultés sont financières, parce que, franchement, je dépense plus que je ne gagne. C'est vrai, je suis honnête, car si je n'étais pas chez mes parents, ça serait catastrophique. J'ai toujours été comme ça. Je ne dépense pas forcément pour moi, parce que ça arrive souvent même si t'as pas d'argent, on t'en demande. Tu aides, et tu vas chercher des fois pour aider. Mais c'est vrai quand je fais le bilan, moi, ma chance c'est ce qu'on appelle carte bleue à débit différé. »

Charles-Henri partage donc avec Édouard et Jean-Marc ce même registre de l'aide, dont on peut supposer, néanmoins, qu'elle n'est pas principalement destinée à ses conquêtes, même s'il a pu « se faire avoir » et qu'il en fait encore les frais ; il semble encore payer un crédit qu'il aurait contracté à un moment où il était « amoureux ». Cela tient, peut-être, pour lui aussi, à une personnalité empathique : « Je suis sensible aux problèmes... Je n'aime pas la souffrance. C'est ça mon problème, donc quand il y a un terrain pour une souffrance, peut-être que j'arrive sans faire exprès ». Peut-être s'agit-il là encore d'une expression de cette masculinité chevaleresque qui n'est finalement pas si rare.

Enfin, étonnamment, le registre de la protection sexuelle qui apparaissait plus explicitement chez d'autres pères de filles, ressurgit à la faveur des relations entre Charles-Henri et le fils aîné de sa compagne divorcée, avec lequel il a cohabité le temps de la vie commune avec la mère. Charles-Henri était en effet proche de cet adolescent de 17 ans, demi-frère de sa fille, mais il souhaitait préserver la relation du fils avec son père. Il a donc choisi d'incarner un rôle de passeur de masculinité, transmettant certains principes à ce « petit garçon qui peut souffrir à cause d'une femme » et l'encourageant à explorer sa sexualité (hétérosexuelle) et à se protéger.

« J'ai parlé avec lui, j'ai pas développé, mais je lui ai dit : « bon, tu n'as pas avoir honte de ta sexualité », moi je pense que c'est un petit garçon qui peut souffrir à cause d'une femme.

Quand il est avec une femme, il est à fond, il n'y a pas de jardin secret ! Lui, il est à fond, comme sa maman¹⁰⁷. (...) Je voulais garder sa relation avec sa maman et son papa, car ses parents, c'était vraiment la déchirure, c'était un divorce difficile, et moi je voulais qu'il garde le rôle de son papa, donc je n'intervenais pas, mais j'étais à côté. Dans le domaine sentimental et sexuel, j'ai vu qu'il avait une petite copine ; je lui ai demandé s'il l'avait déjà fait, il ne m'a pas répondu, je lui dis : « tu sais, il n'y a pas à avoir honte, si tu as fait, je vais acheter des préservatifs, il faut mettre des préservatifs ». Et j'achetais la boîte, je ne savais pas ce qu'il en faisait, mais je savais qu'il l'utilisait parce que j'achetais une autre boîte, il la prenait de la même manière. »

Si Charles-Henri occupe ce rôle discret de conseiller et de pourvoyeur de préservatifs, c'est aussi parce qu'il a compris que son beau-fils n'avait guère d'espace pour évoquer ces questions avec ses deux parents, dont le divorce, douloureux, semble avoir causé des dommages à leur fils. La relation du beau-fils de Charles-Henri avec son père, relation dans laquelle Charles-Henri ne veut pas interférer, semble compliquée, d'autant qu'encore aujourd'hui des enjeux patrimoniaux sont source de conflit. Il est intéressant de noter que les conseils qu'il prodigue à la mère de sa fille pour régler un épineux problème passent par ce beau-fils et cherchent à épargner à sa fille les dégâts d'une histoire qui n'est pas la sienne :

« Après, c'était surtout la relation avec son papa. J'étais au milieu quoi, c'était dur. Des relations conflictuelles, mais ce n'est pas fini parce qu'il y a une maison à partager, là... Ce n'est pas évident, les héritages... Ça peut aller très loin comme ça peut se régler. Mais il y a une solution, c'est de mettre la maison sur son nom. Comme j'ai dit à sa maman : « la maison c'est lui et toi, et laisse ma fille tranquille. Mets la maison sur le nom du p'tit gars, ça va résoudre le problème ».

Charles-Henri, père séparé, très soutenu par sa famille, sait aussi que la mère de sa fille, qui n'a plus de parents, bénéficie d'un moindre réseau. Toutefois, il considère qu'il est plus difficile pour un homme seul d'élever son enfant que pour une mère seule :

« C'est plus dur pour le père ! C'est plus dur pour le père. Même si on a les meilleurs moyens du monde, il y a un truc qu'on a du mal à apporter, c'est mettre l'enfant dans un équilibre. Et ça, on ne peut pas le donner, sauf si on a quelqu'un qui veut bien faire ce travail là, mais encore, ce n'est pas le papa. Et il y a beaucoup de familles monoparentales chez nous, il n'y a que ça. Le problème aussi des familles monoparentales, c'est que les femmes aussi sont dans l'illusion de la présence sporadique de quelqu'un qu'elles pensent qu'un jour restera là. Il ne restera pas. Donc, elles font un gosse au gars, encore pli mal (c'est encore pire) ! Là, il ne part pas tout de suite. C'est de mauvaises réactions, tu sors avec un gars, tu as un enfant... A la rigueur, moi je suis une femme, j'ai un enfant, je ne veux pas que tu voies mon enfant tant que je ne suis pas rassurée que tu sois bien dans notre relation. Après quand je serai sûre que tu veux la relation, au fur et à mesure tu peux voir mon enfant. Mais le problème des femmes, c'est que dès le départ, il y a un problème : l'enfant voit un compagnon, six mois après, il en voit un autre parce que les mecs ne restent pas. Ça fait peur aux hommes. C'est pour ça que c'est plus dur pour les

¹⁰⁷ Il reproche à son ex-compagne sa possessivité et sa fausse indépendance.

femmes. Et que pour les hommes, c'est tellement difficile d'avoir une relation maternelle avec un enfant.

Une relation maternelle, en tant qu'homme tu veux dire ?

Oui, ça on est incapable de faire. La femme peut avoir la relation paternelle plus facilement que nous. Mais impossible pour un homme d'avoir une relation maternelle avec un enfant... »

Le propos de Charles-Henri montre un empilement de représentations genrées assez intéressant : il semble très difficile qu'un homme soit « maternel », pour cet homme qui a si peu d'intérêt pour la vie domestique, pour cet homme socialisé suivant une partition du dedans (l'espace des femmes, l'espace domestique, l'espace du *care*) et du dehors (la sociabilité entre pairs, le football, les soirées, les copains), sans que toutefois on sache ce que signifie exactement « être maternel » pour lui. Il lui semble qu'il est plus aisé à une femme de remplir les deux rôles, autrement dit pour paraphraser Stéphanie Mulot (2000), il serait plus aisé pour une femme antillaise de dire : « Je suis la mère, je suis le père ! », que pour un homme de dire « je suis le père, je suis la mère ! » ; car, en effet, un homme socialisé aux Antilles, suivant les injonctions de la « réputation », peut-il seulement revendiquer le fait d'avoir une compétence supposée être intrinsèquement féminine, telle que la compétence maternelle ?

Pour Charles-Henri, un père seul ne peut apporter « un équilibre » à l'enfant, mais la question de l'équilibre de l'enfant ne se pose pas, selon lui, dans les mêmes termes dans les familles monoparentales où la mère élève seule l'enfant. Dans ce cas, les femmes en situation de monoparentalité (« il n'y a que ça ») « souffrent » non à cause de problèmes matériels, mais essentiellement de problèmes affectifs : elles manquent de prudence, et de sécurité affective ; elles « font un enfant à l'homme » dans l'espoir qu'il reste, mais cela ne suffit pas ; elle s'engagent dans des relations successives (dans un pluripartenariat sériel, en fait) où les enfants sont exposés aux nouveaux conjoints, et cette situation (sans doute ces attentes) finit par effrayer les hommes : elles sont donc toujours délaissées. C'est donc, selon Charles-Henri, cette succession d'espoirs et de désenchantements qui complique la vie des femmes en situation monoparentale. Il suggérera, plus ou moins sarcastique : « interdit aux femmes de faire des enfants (...) ça ferait moins de travail pour les psychologues », confirmant son idée selon laquelle, tout d'abord, ce sont les femmes qui font l'enfant, l'homme étant étonnamment passif (et surtout de passage) dans cette représentation, ensuite que la monoparentalité dans ces conditions affecte l'équilibre des femmes et des enfants. Pourtant Charles-Henri estime que l'enfant doit savoir qui est son père. **Il n'est pas obligatoire que le père reconnaisse juridiquement cet enfant, mais il faut que le père se fasse connaître de l'enfant :**

« Ce n'est pas obligatoire mais, même si l'enfant n'a pas le nom, il faut que le père montre, même s'il ne s'occupe pas de l'enfant, il faut que le père dise à l'enfant, même s'il s'occupe pas de lui, il faut qu'il lui dise : c'est moi ton père, je suis là, même s'il ne fait rien ! il faut qu'il soit là parce que l'enfant même s'il y a quelqu'un d'autre, il a un père. Et tu ne prends pas la place du père, jamais ! Il sera bien avec toi mais il ne va pas oublier qu'il a un père. »

La présence du père, même en arrière-plan, même passive, paraît cruciale à Charles-Henri qui semble considérer le père comme un possible recours pour l'enfant, comme une personne vers qui il pourrait se tourner (« je suis là »). Le lien entre l'enfant et son père ne peut selon lui être en aucun

cas altéré par la présence d'un autre homme, quelle que soit la qualité de la relation nouée (ou de la présence de cet autre homme). Peut-être est-ce l'expérience de Charles-Henri en tant que compagnon d'une femme déjà mère qui lui inspire cette réflexion, ou peut-être est-ce, à l'inverse, cette conception qui l'a poussé à conserver une position plus distanciée avec le fils de sa compagne, ou à investir le registre de la transmission en tant que pair plus expérimenté, plutôt qu'en tant que père. Il est vrai aussi que Charles-Henri avait dès le départ décidé d'une fin programmée de sa relation avec la mère de l'adolescent, donc il savait d'ores et déjà qu'il ne serait que de passage dans ce foyer.

En cela, Charles-Henri se distingue de Jean-Michel pour qui le nom du père et la reconnaissance juridique sont primordiales, mais se rapproche de **Mauro**, 52 ans, enseignant, divorcé et père de deux enfants nés du mariage :

« Je pense que c'est très important pour un enfant d'être reconnu... pas forcément juridiquement, mais il faut qu'il y ait des gestes qui aient du sens, parce que la reconnaissance c'est quoi, c'est psychologique, c'est l'intention de montrer qu'il y a un lien entre toi et l'enfant, et cet aspect-là, c'est fondamental pour un enfant, pour qu'il puisse évoluer dans la vie puisqu'on vit dans une société où c'est le modèle. L'enfant qui n'est pas reconnu c'est « ich - dewo » (l'enfant dehors), c'est ceci, donc oui c'est fondamental pour moi. Il faut que l'enfant soit reconnu à un titre ou un autre. Aller jusqu'au bout de la démarche juridique oui, mais au moins faire des gestes envers l'enfant. A partir du moment où tu es sûr que c'est de toi, pour moi, tu dois le faire. »

« Faire des gestes envers l'enfant » constitue donc un devoir de père, la reconnaissance juridique étant le pinacle mais non un nécessaire aboutissement. Mauro considère que, dans la société martiniquaise, la qualité d'enfant non reconnu constitue un stigmate et que par conséquent, le lien avec le père et notamment la visibilité de ce lien (« montrer qu'il y a un lien ») oblitère ce stigmate.

La conception de la reconnaissance que développe Mauro semble proche de celle de la reconnaissance dans la sphère affective défendue par Honneth (2000). Honneth considère que pour acquérir la pleine conscience de sa subjectivité et développer la conscience de soi (Mead, 1963) et a fortiori l'estime de soi, il faut être reconnu dans trois sphères : la sphère de l'amour qui touche aux liens affectifs unissant une personne à un groupe restreint, cruciale lors de la socialisation primaire, puis la sphère juridico-politique (où l'individu est reconnu comme un sujet universel, porteur de droits et de devoirs, mais autonome et responsable), et enfin, à l'âge adulte, la sphère de l'estime de soi où l'individu alors reconnu dans les deux autres sphères, acquiert et exprime le sentiment de sa propre valeur. De ce point de vue, la reconnaissance dans la sphère affective se révèle fondamentale pour le développement de l'enfant. En insistant sur le lien entre l'enfant et son père¹⁰⁸ dans une société qui valorise la famille nucléaire (et surtout les configurations familiales matrimoniales ou conjugales : Lefaucheur, 2015, *op.cit.*), Mauro rappelle aussi ce qui fonde la reconnaissance : la satisfaction des attentes normatives transmises par les groupes d'appartenances et les instances de socialisation. C'est donc très logiquement que pour lui, comme pour Charles-Henri, la

¹⁰⁸ Il y a tout de même une condition qui en dit long : il faut que ce dernier soit sûr de sa paternité.

monoparentalité s'avère problématique, en tant qu'instance de socialisation, si le père n'est pas présent d'une façon ou d'une autre :

« Ça me paraît logique parce que derrière tout ça y a un enjeu. On voit bien la déliquescence de la société, je ne dis pas que c'est une cause, mais le fait qu'il y ait autant d'enfants non reconnus, autant de familles monoparentales, y est certainement pour quelque chose.

Lequel ? Le fait de ne pas être reconnu ou le fait d'être dans une famille monoparentale ?

Le fait qu'il n'y ait aucune forme de reconnaissance, d'attention qui soit portée à l'enfant par le père... Moi je pense que c'est pas le seul facteur, mais je connais des amis d'enfance qui ont mal évolué parce que le père n'était pas là. Je sais que moi j'ai pas fait des bêtises comme eux parce que je savais qu'il y avait quelqu'un qui était là. »

La présence du père constitue donc un garde-fou, une autorité dissuasive que le fils redoute et respecte¹⁰⁹. « Il en imposait » dit Mauro à propos de son père, marin. Comme Charles-Henri, il a en effet vécu avec ses deux parents, mariés, et la figure paternelle compte beaucoup dans la construction de son estime de soi. Son récit illustre à quel point il estime que la présence de son père et sa relation avec lui l'ont structuré et en ont fait l'homme adulte qu'il est aujourd'hui : en effet, pour son projet d'études supérieures, il a résisté à l'opposition paternelle (son père, conseillé par ses amis marins, refusait son choix d'études) et obtenu après plusieurs années le soutien de son père :

« Quand j'ai eu ma licence, et quand je suis arrivé en maîtrise, j'ai évoqué l'idée de partir et c'est là qu'il m'a dit ce jour-là : tant que je veux faire des études, y a pas de problèmes, il me suit ». Voilà (...) évidemment c'était une satisfaction de voir qu'il ne s'opposait pas à l'idée que je parte et puis surtout qu'il avait reconnu mon mérite, il avait reconnu mon choix, et ça m'a montré que j'ai eu raison de lui tenir tête et ça c'est essentiel parce que ça a été un moment vraiment structurant de ma vie parce que j'ai tendance à dire aujourd'hui que mon père était quelqu'un de très dur, pas dur au sens où il me battait, non pas du tout, mais très... On ne rigolait pas quoi. T'étais obligé de marcher droit parce que tu savais qu'il rigolait pas.

Donc j'ai tendance à dire que personne ne pourra me faire faire ce que je n'ai pas envie de faire parce que si j'ai tenu tête à mon père, je ne vois pas à qui je ne pourrai pas tenir tête. »

Cet événement important est révélateur à plusieurs titres : en réalité, Mauro bénéficiait déjà du soutien de sa mère, mais obtenir celui de son père semblait énormément compter, ce qui montre combien la figure paternelle était essentielle pour lui. A tel point qu'aujourd'hui Mauro ne redoute aucune adversité, preuve qu'en réalité, la seule personne qu'il craignait véritablement, et dont il souhaitait absolument l'approbation (c'est-à-dire la reconnaissance symbolique, puisqu'il s'agissait d'un enfant légitime) était son père. Il peut donc aujourd'hui, « à cause de ça », se définir comme un homme « libre », qui se « bat pour (sa) liberté », « indépendant », précisément parce que la résistance à l'autorité paternelle puis le dévouement de son père qui l'a suivi (il parlera de son père comme étant dévoué) dans ses projets lui ont donné une confiance suffisante pour refuser « la sujétion », et le « fonctionnement grégaire ». Ce qu'il essaie à son tour de transmettre à ses enfants :

¹⁰⁹ Ce qu'il incarne aussi pour ses enfants : « t'es malade, nous si on fait ça on est morts » dit son fils à sa sœur. Parce que comme précise Mauro : « je ne tape pas mais je suis ferme sur certaines choses » et notamment sur le respect.

Je leur dis tout le temps : « Je veux pas que vous soyez des bénis oui oui, je veux pas que vous soyez arrogants, mais pas des béni oui oui ».

On comprend mieux alors pourquoi il évoque (pudiquement) la situation de son ex-épouse, mère de ses enfants. Celle-ci, en effet, aurait souffert d'un manque de reconnaissance affective de la part de son père qui « voulait un garçon » :

Il a longtemps été déçu et après j'ai su que son père lui a manifesté de l'attention de la tendresse, elle était déjà adulte. Donc ça laisse des traces.

L'attention, la tendresse, le lien affectif sont donc autant de devoirs du père, même si leur traduction juridique n'est pas indispensable.

De même, la présence paternelle contribue à la valorisation de l'enfant : celui-ci, en effet, selon Mauro, recherche le regard paternel et a besoin de partager avec lui ses succès. C'est le constat qu'il formule d'après l'observation de sa propre relation avec son fils :

« La première fois que mon fils est sorti champion de natation dans sa catégorie, quand il est monté sur l'estrade, j'ai bien observé qu'il me cherchait du regard, j'ai vraiment observé ça, donc ça veut dire que s'il me cherche du regard, la présence du père est quelque chose d'important dans sa construction, et je l'ai bien observé, je te dis : il ne savait pas où j'étais dans la salle, et quand il m'a vu, j'ai bien vu son expression et je me suis dit : « tu as bien fait d'être là » et de ne pas l'avoir emmené juste et de repartir, ça n'aurait pas eu de sens ».

Pour Mauro, l'enfant se structure positivement grâce au regard paternel (ce qui est en fait une approche très lacanienne) et surtout grâce à la présence de celui-ci, car c'est aussi cette présence qui assure à l'enfant une reconnaissance, c'est le temps passé avec lui, sans doute plus significatif encore quand les parents sont séparés. Il a donc toujours mis un point d'honneur à faire passer ses enfants (même « grands » : son fils fait des études hors de Martinique, et sa fille est lycéenne) avant tous autres engagements, notamment ceux qui concerneraient le groupe des pairs : encore aujourd'hui, il peut renoncer à une sortie avec ses amis si sa fille est avec lui car pour lui il n'est « pas question de la laisser seule » durant le temps qui lui est imparti (un week-end tous les 15 jours, et la moitié des vacances) pour privilégier sa propre sociabilité. En cela, il se distingue aussi de ses pairs qui n'abordent pas la paternité avec cette implication exemplaire :

« Je trouve que la majorité des copains que j'ai qui ont des enfants sont comme moi, mais personnellement, c'est pas pour m'envoyer des fleurs, mais j'ai certains copains, je trouve qu'ils sont pas assez proches de leurs enfants, ils s'occupent pas assez de leurs enfants. Je l'observe dans mon entourage. Par rapport au fait qu'ils ne viennent pas souvent avec leurs enfants, ce sont des gens qui se sont séparés de la mère de leurs enfants, l'idée qu'ils peuvent prendre les enfants tous les 15 jours, ou le week-end, ça leur passe au-dessus de la tête. J'ai les enfants un mois pendant les grandes vacances, tous les 15 jours le week-end, et j'ai des copains, pour eux, ça, ça leur dit rien. Et d'ailleurs plusieurs de mes amies me le disent, qu'elles auraient aimé que le père de leurs enfants soit comme ça, parce que je suis vraiment impliqué, parce que je ne conçois pas les choses autrement. »

On notera, en passant, que ce modèle du père parfait constitue un efficace argument de séduction après des femmes.

Mais la présence s'incarne aussi dans la contribution financière qui, pour lui, va de soi. De fait, cette contribution a d'abord été juridicisée : au moment du divorce, la pension alimentaire « qui (lui) coûte bien cher » de son propre aveu, a été fixée par le juge. Bien qu'il ait eu quelques difficultés à s'y adapter au début, il l'a acceptée et l'a même spontanément augmentée quand son fils est parti faire ses études. Il a également participé financièrement, parfois sans que la mère en formule la demande, à tous les événements marquants dans l'éducation de ses enfants : le cofinancement des frais scolaires (école privée), la participation aux événements religieux, aux frais afférents aux loisirs et activités extrascolaires des enfants. Il importe pour lui que les parents discutent et s'accordent sur les grandes décisions relatives aux enfants. **Enfin, la parole et l'échange entre le père et les enfants occupent une place cardinale dans le temps passé ensemble.** Il a donc très vite initié des « moments privilégiés » (dans la voiture : un espace clos dont personne ne peut s'échapper, et durant un trajet long) où il en profitait pour « dire ce qu'il avait à dire » aux enfants.

Pourtant, bien que le rôle du père semble si important pour lui, Mauro se montre réservé sur une distinction trop genrée des rôles parentaux et finalement ne considère pas que la cohabitation des parents soit un gage d'épanouissement de l'enfant :

« C'est pas que c'est plus le rôle du père, c'est les deux parents, c'est un équilibre pour moi. Je refuse ce truc de rôle du père. (...). La mère c'est pareil, y a pas de rôle de la mère. C'est pour ça que je suis partisan de la théorie du genre, je refuse ce confinement de la femme qui apporte ceci, l'homme porte ceci, mais je pense qu'un enfant a besoin de ces deux personnes pour se construire. Quel que soit ce que chacun va lui apporter, y a pas d'a priori en disant que le père a tel rôle, la mère tel rôle, mais c'est ce que les deux lui apportent et surtout, dans la société d'aujourd'hui, surtout si les parents ne vivent pas ensemble. Mais, en même temps, tu as des parents qui vivent ensemble et qui n'apportent pas à l'enfant ce qu'il faut, qui ne lui permettent pas de mieux s'épanouir. (...) Moi, je ne crois pas à l'idée que le père ait un rôle spécifique, ce qui compte pour moi, c'est que tous les deux on soit en phase sur ce que doit être l'éducation des enfants. »

Mauro est un enseignant qui jouit d'un important capital culturel, sensibilisé aux récents débats autour du genre : sa réflexion semble promouvoir une égalité entre la femme et l'homme, entre la mère et le père, qui d'ailleurs traverse sa relation avec la mère de ses enfants sur le plan pratique : ils partagent tous deux les dépenses (hors pension alimentaire) pour moitié, ils ont chacun les enfants la moitié des vacances, etc. Pourtant la fierté qu'il tire de son implication dans la vie de ses enfants (lui dont la fille, petite alors, dira après le divorce : « le papa qui est toujours là pour nous »), son sentiment d'être différent, plus attentif, plus présent que la plupart de ses pairs, l'importance de la figure paternelle dans son propos, tout cela montre au contraire que pour lui le rôle du père a des contours spécifiques. Sa difficulté à accepter la disparition de son père il y a plus de dix ans, et la pudeur avec laquelle il évoque encore aujourd'hui cet événement en disant long, tout comme le fait qu'à demi-mot, il suggère que la disparition du père de son épouse, quelques mois après celle de son propre père, ait marqué le point de départ de la fin de son mariage. Par conséquent, indéniablement, la figure du père construit et détruit.

Ainsi, si « nourrir l'enfant » paraît indispensable aux pères qui élèvent seuls leurs enfants (Loïc, Jean-Michel, Steven), ce devoir varie en fonction de leur conception même de la responsabilité du père (Édouard). L'investissement paternel, quand les pères ne vivent pas avec les enfants, s'incarne bien

en *kinship events* tels qu'ils ont été décrits par Lazarus-Black (1985) s'agissant des structures familiales dans les sociétés post-coloniales caribéennes anglophones : il s'agit de situations dans lesquelles le rôle du père est reconnu, telles la fourniture régulière de subsides (le chèque mensuel, l'argent pour les frais scolaires), les visites du père qui récupère l'enfant et éventuellement le conduit à sa propre mère (Mauro, Charles-Henri).

Ces événements de parenté prennent place dans la vie de l'enfant suivant une temporalité propre. La question du temps en effet est cruciale, car **nourrir l'enfant, pour les hommes rencontrés, ce n'est pas uniquement (parfois, ce n'est peut-être même pas prioritairement) contribuer à la prise en charge matérielle de l'enfant, c'est lui consacrer du temps. Le temps, cependant, ne doit pas être confondu avec la présence permanente, ni même avec une présence nécessairement régulière.** Il faut que cela soit une présence qui ait du sens, car elle s'inscrit dans une autre représentation majoritairement partagée : celle, finalement assez traditionnelle, du père comme incarnant avant tout une autorité éducative, qui transmet les valeurs du respect à ses enfants, et peut éventuellement les corriger, demeure très prégnante indépendamment de la classe sociale et du statut du père (seul, « multiple », ne vivant pas avec ses enfants). Le père incarne avant tout le rappel à la Loi. Cependant, le père doit aussi transmettre des valeurs d'autonomie, ou d'indépendance intellectuelle, car il doit être un guide pour ses enfants.

De ce point de vue, il est très significatif que la reconnaissance juridique ne soit pas présentée comme indispensable : elle suppose une intervention par un tiers institutionnel (le juge ou l'Etat) dans une relation où la dimension symbolique est plus importante que l'institutionnalisation, et, en tout état de cause, quand elle n'est pas automatique, elle ne peut que suivre la reconnaissance symbolique. Pour ces hommes, ce qui compte pour l'enfant, c'est la connaissance de ses origines, c'est la (re)connaissance du père qui contribuera au développement affectif de l'enfant et le structurera. L'enfant doit savoir que le père est là, parfois comme une présence évanescence mais perceptible, et qu'il peut y avoir recours.

Nous avons déjà rencontré, dans l'enquête Faire famille, ce profil de la paternité-solution qui peut être mobilisée en cas de besoin. S'agit-il là d'une forme de « paternité relationnelle », que Castelain-Meunier estime être le nouveau modèle de paternité régi par le « contrat de loyauté qui relie le père à l'enfant » (2004) ? Le contrat de loyauté, dans ce cas, suppose *a priori* que l'enfant et le père puissent s'identifier comme tels, mais son contenu diffère selon plusieurs facteurs : la relation avec la mère, la reconnaissance dont le père lui-même a pu bénéficier (au sens symbolique), les ressources et surtout la conception même de la paternité qu'il a pu construire dans sa propre socialisation, avec sa propre figure paternelle ou substitut paternel (Brunod, Cook-Darzens, 2001).

Dans les sociétés post-coloniales caribéennes, la diversité de modèles familiaux (matrimoniaux, conjugaux, matriparentaux : Lefaucheur, 2015, *op.cit.*), questionne le postulat de la matrifocalité qui, en renforçant la place de la mère, entrainerait une relégation dysfonctionnelle du père à la périphérie de la famille (Mulot, *op.cit.*), une marginalisation de celui-ci (Smith, 1956 ; Clarke, 1957). Mais plutôt que d'envisager la marginalisation au demeurant très contestée (par exemple Barrow, 2010), la question est peut-être plus de comprendre les modalités d'une paternité/ de paternités que l'on peut effectivement concevoir comme relationnelle(s), plus que comme institutionnelle(s). En gardant toutefois à l'esprit que même si la relation est plus importante, elle s'inscrit tout de même dans des schèmes d'une socialisation masculine antillaise qui, bien que fluctuant selon les individus,

les trajectoires personnelles, les milieux sociaux, reste tendue entre deux impératifs qui ne sont pas nécessairement contradictoires : celui de la séduction (et de la réputation afférente) et celui de la respectabilité. La paternité peut constituer un moyen d'accéder à cette respectabilité masculine, ou de la confirmer, car elle est associée à la responsabilité et à la représentation traditionnelle - et valorisante - de l'autorité paternelle. Cependant, les modalités de la responsabilité elle-même sont subjectives, elles reposent, par exemple, sur le type de masculinité que l'individu choisit de mettre en avant, et surtout elles ne sont pas nécessairement explicites dans le contrat de loyauté entre le père et l'enfant, pas plus qu'elles ne le sont forcément entre le père et la mère de l'enfant.

5.3. LES RÉSEAUX SOCIAUX ET LES SOCIABILITÉS INTERLOPES CHEZ DES JEUNES PÈRES

Les réseaux sociaux, en particulier *Facebook*, occupent une place considérable comme espaces de sociabilité et d'évaluation genrés dans le récit des jeunes hommes enquêtés, Loïc (26 ans) et Kévin (20 ans). Bien que cette question soit peu évoquée chez les mères de la même génération rencontrées dans l'enquête, les discours de ces jeunes pères séparés illustrent en creux l'intérêt que les jeunes femmes, mères de leurs enfants, portent tout comme eux aux réseaux sociaux sur lesquels elles sont tout aussi présentes. Très certainement, il y aurait là matière à une enquête sur l'influence des réseaux sociaux dans la construction des identités de genre et notamment sur leur impact sur le couple et la famille, dans la société martiniquaise aujourd'hui qualifiée d'hypo-insulaire en raison de son hyper-connectivité et de la facilité d'accès aux produits médiatiques (Nicolas, 2005).

Dans le récit de **Loïc**, qui vit chez ses parents et y élève sa fille de trois ans, les réseaux sociaux apparaissent comme des espaces de visibilité et d'exposition de soi à vocation multiple : ils lui permettent aujourd'hui d'évaluer l'intérêt que porte son ex-compagne (rencontrée sur internet) à leur fille. Mais ils constituent aussi pour lui des lieux de contrôle social par rapport à ses relations amoureuses, soit que ce contrôle altère ou au contraire renforce son image et son identité masculine.

S'agissant de ses relations tendues avec la mère de sa fille, Loïc déplore la relation intermittente de la mère avec sa petite fille. En effet, explique-t-il : « Je l'appelle pour lui donner des nouvelles de l'enfant, elle ne décroche pas, ou elle fait des manières au téléphone... ». Il est significatif qu'à l'appui de ce constat amer, Loïc relate longuement une anecdote relative à l'invisibilisation du lien entre sa fille et la mère sur *Facebook* :

« Ma maman avait mis des photos de sa fille et de ma fille sur Facebook, comme maman avait pris des photos puisque ma fille voulait voir sa sœur, ma maman l'a pris pour faire un période chez moi, (...) mais comme maman avait mis des photos des deux filles sur Facebook, elle avait mis des photos de sa fille et de ma fille séparées, des photos des deux ensemble, elle a effacé toutes les photos qui ont sa fille et ma fille et les photos de ma fille, elle a gardé que les photos de sa fille, je sais pas pourquoi elle a fait ça, et lorsqu'elle a fait ça, elle cherche pas à la joindre. »

Ce qui est ici intéressant, c'est que précisément les photos ont été postées par la mère de Loïc, qui, dès lors, insère publiquement la fille de Loïc dans sa fratrie du côté maternel, dans un espace finalement relativement public. Cependant, ce faisant, elle rappelle également qu'une relation passée a existé entre Loïc, son fils, et la jeune femme, mère de sa petite fille et mère de la sœur aînée de la petite. L'effacement par la mère, ex-compagne de Loïc, âgée d'environ 23 ans, de toutes les photos de la petite fille née de cette relation, des photos rappelant le lien entre cette petite fille et sa mère, montre en creux la volonté d'effacer toute exposition de cette relation passée et de ses conséquences. Cependant, et c'est là toute l'ambiguïté des réseaux sociaux, la présence de Loïc sur *Facebook* le place dans un réseau « d'amis » qui le relie indirectement à l'environnement de son ex-compagne (les frères de celle-ci, ses cousins, ses amis), laquelle, bien que les liens soient rompus, peut donc continuer à observer de loin la vie de Loïc et inversement.

Cependant, bien que les pratiques connectées aient la particularité de désatialiser et désynchroniser les pratiques de monstration de soi (Granjon et Denouel, 2010) et par conséquent de les faciliter, elles ont aussi comme effet de prodiguer une forme de reconnaissance et de valorisation par les pairs, dans une sphère plus ou moins privée, plus ou moins publique. L'inverse est aussi vrai : la rapidité de circulation des informations sur des réseaux sociaux tels que *Facebook* accentue, le rendant donc plus visible, le discrédit auquel peut exposer la diffusion de certaines informations ou photos. Dans le discours de Loïc, cette préoccupation est essentielle. Elle a été la source de plusieurs conflits avec la mère de sa fille à propos de photos postées (ou de scénarii autour de potentielles photos) qui pourraient suggérer une promiscuité entre cette jeune femme et d'autres hommes. Il explique, relatant un dialogue avec son ex-compagne :

« Comme je lui dis, tu as des cousins, tu me montres qui sont tes cousins, comme ça quand je te vois sur Facebook avec des gars, je vais pas faire de crise, toi tu me vois sur Facebook, on fait la même chose et là tu vois que c'est bon, moi tu m'as jamais vu sur Facebook avec une gérance, ou une tripe, ceci cela, c'est toujours avec un membre de ma famille, ou bien c'est des amies.

Eux tous savent que j'ai un enfant avec toi, et toi y en a qui savent que j'ai un enfant avec toi, mais ils veulent faire des photos avec toi et publier sur Facebook, comme si, eux, ce sont des gars... « Viens on va faire une photo ensemble ». Toi tu vas dire : « Je vais pas mettre ça sur Facebook, si mon copain voit ça... ». Ils vont te dire : « ah ouais, mais c'est encore mieux, s'il est jaloux, il est jaloux ». Alors les gars veulent t'inciter à le faire, et elle-même elle va pas vouloir montrer qu'elle est une petite fille, donc, ok elle va faire la photo, et le gars va la mettre sur Facebook. Bon, ce gars-là connaît celui-là, qui connaît celui-là, moi je connais celui-là qui connaît celui-là, eux tous, qui fait que je vais voir la photo. Donc, je vais lui expliquer, j'ai vu tel truc - « Ah c'est pas moi, j'étais là avec un ami, on buvait, y a rien de mal ! ».

Plusieurs mécanismes sont à l'œuvre dans ce discours : tout d'abord, le contrôle de la jeune femme par Loïc, qui exige de connaître les hommes de sa famille avec qui elle pourrait éventuellement poser (« tu as des cousins, tu me montres qui sont tes cousins comme ça quand je te vois sur *Facebook* avec des gars, je vais pas faire de crise »), suggérant implicitement qu'en dehors des hommes de sa famille, il ne voit pas d'un bon œil l'affichage de la mère de sa fille avec d'autres hommes. Ce contrôle repose sur une forme d'appropriation privée de la femme, renforcée par son statut de mère de

l'enfant de Loïc, statut qui implique donc une forme de respectabilité de la jeune mère, laquelle ne doit pas s'afficher sur les réseaux sociaux avec d'autres hommes, même dans une position anodine. Loïc garde à l'esprit une forme de méfiance à l'encontre des autres hommes toujours potentiellement considérés comme des rivaux, dans un système très contraignant d'évaluation de la masculinité par les pairs. L'attitude de ces rivaux qui inciteraient la jeune femme à poser avec eux sur les réseaux sociaux repose sur un argument pernicieux : la jalousie de Loïc, qui freine au départ la jeune femme, est présentée comme constituant un problème qui ne concerne que lui et est implicitement mise en balance avec le statut de femme adulte de la jeune femme, statut qu'elle prouvera en acceptant précisément ces photos. Il est difficile pour la jeune femme de se sortir de ce piège qui, dans son cas précis, l'exposera à la jalousie et à l'éventuelle violence de Loïc (qui l'a déjà « giflée » plusieurs fois), mais également au soupçon sur sa respectabilité. Cependant, comme souvent, il s'agit d'une affaire entre hommes où la femme, et encore plus la jeune mère, est un enjeu d'affirmation virile, dans une socialisation masculine antillaise survalorisant l'évaluation de la masculinité par les pairs. Le poids du réseau relationnel et la vitesse de circulation des informations sur *Facebook* ou *WhatsApp* (« bon ce gars-là connaît celui-là qui connaît celui-là, moi je connais celui-là qui connaît celui-là, eux tous, qui fait que je vais voir la photo ») renforcent ce besoin de contrôle de la femme et amplifient le supposé discrédit (ou le risque de discrédit) lié à la présence d'un autre homme et au soupçon de promiscuité sexuelle. La réponse à cette atteinte à la masculinité va donc nécessairement mobiliser ses pairs, et manifester une virilité ostentatoire par l'usage de la violence contre l'autre homme convoitant sa « *manman ich* »¹¹⁰:

« Pour toi y a rien de mal, mais si c'est moi qui fais une photo comme ça, tout de suite, je me respecte pas, j'ai une manman ich, en plus c'est une fille que j'ai. Mais toi, tu vois pas que tu es une femme, tu agis comme ça, si sur la photo t'es assise sur le gars, j'arrive entre temps, je te vois assise sur le gars, je vais te demander ce qui se passe là, le gars va vouloir parler pour moi une manière, puisque il aime te voir, tout de suite ça va faire des problèmes et tu sais que moi je suis pas sur ça, je vais pas valoriser mon quartier puisque c'est un quartier le plus dangereux, mais tu sais que si un truc doit se passer, ça va se passer, si c'est pour que je puisse trouver des gens, je vais trouver des gens... »

Il est tout à fait remarquable que, face à ce qu'il considère comme une atteinte à sa propriété, Loïc puisse envisager une expédition punitive avec des pairs de son quartier, en substituant là aux hommes qui pourraient, grâce aux réseaux sociaux, le dévaluer, d'autres pairs au capital guerrier et à la réputation dangereuse bien affirmée. Il s'agit aussi pour lui de mobiliser son capital social, ses relations, liées au milieu de la rue et du « business ». Cela illustre à quel point l'appropriation de la jeune femme est importante pour Loïc et à quel point l'affirmation de son identité masculine est finalement accrue par la visibilité, voire la monstration de soi, sur les réseaux sociaux. Certes, Loïc relève que les précautions qu'il exige de son ex-compagne pourraient valoir aussi pour lui, et qu'elle pourrait lui reprocher, s'il s'affichait avec d'autres femmes, de manquer ainsi de respect envers lui-même et envers son ex-compagne, et de nuire à la respectabilité de leur fille, dont il est responsable (« si c'est moi qui fais une photo comme ça tout de suite, je me respecte pas, j'ai une *manman ich*, en plus c'est une fille que j'ai »). Toutefois, au final, l'argument de la respectabilité fonctionne

¹¹⁰ Mère de son enfant

comme une arme contre la *manman-ich* qui formulerait ces griefs, alors que précisément, selon Loïc, elle semble manquer à son obligation de respectabilité en tant que femme, et indirectement en tant que mère (« mais toi, tu vois pas que t'es une femme, tu agis comme ça... »). Cependant, il assure être très vigilant sur les réseaux sociaux, en particulier quand il fréquente plusieurs femmes (« les gérances »), non pour dissimuler ses différentes relations, mais pour éviter le discrédit qui pourrait affecter l'une ou l'autre des femmes concernées aux yeux des autres femmes ; car, selon Loïc, les filles de sa génération seraient promptes à traiter leurs potentielles rivales de « *vakabonn'* »¹¹¹, de « *pétasse* », de « *konchonn* »¹¹² et donc à rapidement les insulter et les discréditer.

La rivalité entre hommes et la rivalité entre femmes qui transparaissent dans le récit de Loïc démontrent à quel point la jalousie constitue un élément cardinal de ses relations (Loïc se définit lui-même comme « très jaloux » et « rancunier »), dans lesquelles la vie de couple a été intermittente et finalement peu autonome. Les conflits fréquents, fondés sur la suspicion autour de la respectabilité de la jeune femme, renvoient à ce que Clair appelle le conflit anxieux dans un cadre conjugal structuré par un rapport de pouvoir dont l'enjeu est la sexualité (2015). Le conflit anxieux dans les couples de jeunes incarne des préoccupations différentes selon les sexes : s'agissant des adolescents et des jeunes hommes, il révèle une anxiété masculine liée à une peur de l'infidélité et de la mise en compétition, puis de la comparaison sexuelle avec d'autres hommes, alors que s'agissant des adolescentes et des jeunes femmes, il révèle plutôt une inquiétude d'ordre affectif. Dans tous les cas, la jalousie est incontournable dans le couple où elle est même une attente, car elle est perçue comme permettant d'évaluer la force du lien amoureux. Ces conflits peuvent cependant, comme dans le cas de Loïc, déboucher sur la violence à l'égard de la jeune femme ainsi contrôlée, mais également à l'égard des rivaux.

S'il n'est pas intrinsèquement lié à la violence, le parcours conjugal de **Kevin**, 20 ans, illustre aussi le rôle des réseaux sociaux dans l'exacerbation de la rivalité entre hommes autour des femmes, en particulier quand ils ont eu un enfant avec celles-ci. Kevin est un jeune homme qui a respecté l'injonction de séduction (Lefaucheur et Mulot 2012) et, depuis sa jeunesse, a eu plusieurs conquêtes féminines ; ses capacités à séduire sont d'ailleurs reconnues par ses copains qui lui avaient donné un surnom à ce sujet. Il a cependant eu une relation approfondie avec une jeune femme, qui est aujourd'hui la mère de sa fille d'un mois. Le couple s'est séparé en raison du départ de la jeune femme pour la France hexagonale. Cependant, Kevin pouvait suivre l'évolution de la vie sentimentale de son ex-compagne sur les réseaux sociaux (« sur *Facebook* ») mais il « ne s'en faisait pas, puisqu'ils n'étaient plus ensemble ». Après le retour de la jeune femme, les jeunes gens recommencent une relation, suivie d'une vie commune sous le toit de la mère de la jeune fille, puis seuls en appartement, envisageant même le mariage (surtout à l'initiative de la jeune femme). Cependant le couple se dispute de plus en plus pendant la grossesse et se sépare. Aujourd'hui Kevin a peu de contacts avec la mère de sa fille, et avec sa fille, âgée d'un mois, car il sait que le nouveau compagnon veut qu'il y ait de la distance entre la mère de sa fille, décrite comme une très belle « *coulie* »¹¹³ et lui.

¹¹¹ salope

¹¹² saleté

¹¹³ Femme au phénotype métissé avec des caractéristiques proches de celles des descendants d'indiens, plutôt valorisé aux Antilles.

Là encore, la jalousie du nouveau compagnon affecte la possible relation entre Kevin, la mère de sa fille (une femme susceptible de susciter les convoitises masculines) et sa fille. Mais peut-être ce nouveau compagnon partage-t-il avec Loïc et Kévin le même référentiel : après tout Kévin, tout comme Loïc, « sait qu'il s'énerve facilement, mais toujours pour des raisons justes ». Dans une relation de couple, il ne supporte pas « le mensonge et surtout l'infidélité ». Le spectre de l'infidélité féminine et de la suspicion par rapport à d'autres hommes plane donc constamment sur les relations de ces jeunes hommes.

Si Loïc habite un quartier populaire urbain de la capitale, connu comme un quartier dangereux, ce qui pour un jeune homme évoluant comme lui dans le milieu interlope du *business* (trafics liés à la drogue et aux armes) est plutôt un atout, Kevin habite un quartier rural dans lequel, tout comme Loïc, il est bien intégré. Cela est confirmé par l'altercation qu'il a, en présence de l'enquêteur, avec un homme plus jeune que lui, dont il pense que ses « amis » profitent financièrement et qu'il réprimande ostensiblement à ce sujet. Kevin, à 20 ans, a déjà connu et quitté l'univers du *business* et se méfie des relations et des amitiés de copains, qui, explique-t-il au plus jeune, habitués à leur *business*, « passeront à côté de lui sans l'embarquer et sans état d'âme le jour où leurs affaires marcheront bien, alors même qu'il leur payait à boire ou dépensait pour eux... ».

C'est « Celui qui est au-dessus » qui l'a fait sortir du (mauvais) chemin dans lequel il était. En effet, sans avoir été lui-même totalement dans « *la rue* », il en connaît très bien les codes et le fonctionnement, car, plus jeune, il a beaucoup suivi certains qui y étaient (au grand désespoir de sa mère). Si Kévin a pris ses distances avec le milieu du *business* et ses fausses amitiés, c'est aussi parce qu'il a pu s'insérer dans un secteur professionnel (la mécanique et la tôlerie) où il s'épanouit et est valorisé. Loïc, en revanche, peine à s'insérer. Son parcours en mission locale et les formations plus ou moins adaptées, plus ou moins intéressantes, qu'il suit illustrent les aléas et écueils relativement fréquents dans le champ de l'insertion en Martinique pour les jeunes hommes peu qualifiés (Bruneteaux, Kabile, 2012, 2013).

Cependant, ces deux jeunes hommes estiment s'être « rangés » depuis qu'ils sont pères, s'inscrivant là dans une quête de respectabilité wilsonnienne (Wilson, 1969), même si, s'agissant de Kévin, qui a peu de contacts avec son enfant nouveau-né, on peut considérer qu'il s'agit d'une inscription dans la dimension symbolique du statut de père. Toutefois, cette modification de son image sociale crée *ipso facto* un nouvel éventail possible de choix comportementaux, car elle autorise une distanciation vis-à-vis des impératifs liés à l'appartenance aux groupes de pairs juvéniles masculins.

Pour Loïc, cette distanciation est bien plus compliquée. Certes, sa paternité l'éloigne des activités trop dangereuses :

« Bon, y a des fréquentations qui vont essayer de te mettre sur des trucs plus dangereux que vendre de la drogue, comme braquer des gars ou braquer une bijouterie bon, là c'est à moi de réfléchir ou pas, moi comme je dis, je leur dis pas non, je dis : « je vais voir man ni ich mwen¹¹⁴ »

et il se distingue de ceux qui l'incitent à commettre ces délits, car ces pères-là,

« ils s'en foutent, (..) eux, ils ont laissé l'enfant avec leur mère, ils ne voient pas l'enfant. »

¹¹⁴ J'ai mon enfant

Or, à la différence de ces hommes-là, ce sont précisément ses responsabilités paternelles qui pourraient justifier son maintien dans le *business*. Il est, en effet, plus difficile pour Loïc de quitter ce milieu car - contrairement à Kevin qui ne vit pas avec son enfant et ne donne de l'argent à la mère que quand il la croise seule, ou contrairement à ces hommes qui « s'en foutent » - Loïc vit avec sa fille. Il a donc besoin de ressources pour assurer le quotidien et surtout les dépenses exceptionnelles liées à l'éducation de l'enfant et pour compléter les minima sociaux qui ne suffisent pas toujours :

« Si j'ai besoin d'un truc pour ma fille et que Maman ne peut pas, ma sœur ne peut pas, si dans ma famille personne ne peut, je vais me débrouiller. Soit je vais chercher un truc, je vais mettre un crédit sur mon dos, soit je vais chercher un truc à vendre, soit je vais passer toute la nuit à faire de l'argent pour acheter ce qu'il faut pour elle. Après, cette personne-là, je vais lui devoir, je vais racheter, je vais faire de l'argent, je vais rembourser. Mais, des fois, y a des agressions aussi, « celui-là doit, ça fait combien d'années il paie pas - c'est pas pour moi c'est pour ma fille - tu me dois depuis combien de mois, là, tu ne m'as pas payé, je te dis rien, et là aujourd'hui là, j'ai pas d'argent, ma fille a faim... - hé ben, j'entends rien, j'arrive sur toi là avec tout ce qu'il faut ». Et puis à ce moment-là, on me trouve méchant, on me trouve vakabon (voyou), mais c'est pas un problème dépi (dès que) que c'est pour ma fille, c'est la seule que j'ai. »

Motivé par la survie de sa fille, Loïc pourrait donc, sans hésiter, avoir recours aux trafics et aux armes (Kévin a aussi, à plusieurs reprises durant l'échange, évoqué la possibilité d'usage d'armes dans certaines situations) et utiliser ainsi si nécessaire ses ressources liées à la culture de « la rue ». La responsabilité du père, sa capacité à répondre aux besoins matériels de sa fille, passe ici par un référentiel qui mobilise la violence, dans un milieu interlope, ce qui peut attirer à Loïc une forme de discrédit (« on me trouve méchant, on me trouve *vakabon* (voyou) ») et ruiner sa respectabilité sociale mais tout cela est relativisé par le but : c'est pour sa fille. Ceci montre que dans la conception de la masculinité de Loïc, la paternité constitue un registre aussi important, sinon plus, que celui de la jalousie et du respect de sa propriété (sa compagne). On notera enfin que, dans les représentations de la paternité qu'il développera plus loin dans l'entretien¹¹⁵, Loïc insistera essentiellement sur le rôle du père comme protégeant sa fille des agressions sexuelles pouvant être commises par les pairs de celle-ci (dans le cadre scolaire), ce qui traduit outre une vraie défiance envers l'institution scolaire, une méfiance irréductible envers les hommes (même adolescents), leur appétit sexuel et leur violence. Rappelons son scénario :

« Ma fille, elle va arriver à l'école, au collège, on va lui toucher les fesses, ou ils vont la tenir dans les toilettes à plusieurs, ils vont faire ce qu'ils ont à faire, hé ben, elle était en difficulté, j'étais pas là, ok, elle aura du mal à me dire, elle va dire à ma mère, à mes sœurs, à sa marraine, mais une fois que ça va arriver dans mes oreilles, je vais rien entendre, j'en ai rien à foutre quand les parents vont venir me dire « ah ki sa ou fè ich mwen-an ?¹¹⁶ », j'en aurais rien à faire, alors ki sa video ti fi mnwen ka tounin, ti fi mwen tou ni, yo ka abizé di ti fi mwen, yo pa tan arété, mwen minm man tchimbé yon aprè l'ot minm jou-a, et tout' tan man pa té ni marre, yo pé di mwen di arété, lan min mwen pé fè mwen mal, man ké ba yo kou, sé lè man té ni mark man ké arét, sé lè yo té ni marre key o arété, é si zot lé pran ta zot, vini, là sé pa mwen ké palé,

¹¹⁵ Voir supra 3.2. Les devoirs des pères

¹¹⁶ Qu'est-ce que tu as fait à mon enfant ?

la man ni moun deyè sa, man ni fizi¹¹⁷ tout ce qu'il faut, mais bon comme on dit pour éviter ça, c'est mettre ton enfant dans une bonne école, mais aucune école n'est bonne. Tu mets ton enfant dans une école privée, c'est des problèmes, tu le mets dans une école normale, c'est des problèmes, alors aucune école n'est bonne. »

Ainsi, dans ce scénario imaginé par Loïc, les réseaux sociaux sont spontanément mentionnés (il y mentionne une vidéo de l'agression de sa fille qui « tournerait »), renforçant donc la honte et le discrédit de la jeune fille. Dans sa réponse de père (c'est-à-dire finalement dans sa responsabilité de père - rappelons que la responsabilité se définit avant tout par la capacité à répondre), la violence, même extrême, est inévitable et proportionnelle, pour lui, à l'atteinte faite à sa fille. Ceci montre à quel point la violence est indissociable de l'expression de Loïc dans son identité sexuée, et à quel point la force physique (ou ses substituts phalliques : armes à feu, couteau) et la colère, seule émotion pouvant être ici légitimement exprimée, sont constitutives de sa masculinité.

¹¹⁷ Alors quoi, la vidéo de ma fille tourne, ma fille est toute nue, on abuse de ma fille, ils n'arrêtent, moi je les attrape le jour même l'un après l'autre, et tant que je n'en ai pas marre, ils peuvent me supplier d'arrêter, ma main peut me faire mal, je les frappe, c'est quand moi j'aurais des marques que je vais arrêter, c'est quand ils ont eu marre qu'ils ont arrêté, et si vous voulez en prendre aussi, là ce ne serait pas moi qui vais parler, j'aurai des gens derrière ça, c'est les fusils qui parleront.

PARTIE III. CONDITIONS DE VIE ET PRÉCARITÉ

La globalisation et la financiarisation des économies sont la marque de fabrique du « nouvel esprit du capitalisme » (Boltanski *et al.*, 1999). L'existence de mobilités individuelles ascendantes se conjugue à une segmentation accrue du marché du travail. La concurrence pour « la lutte des places » (de Gaulejac *et al.*, 1994) au sein de la population active est entretenue par des augmentations successives de taux de chômage et de nouvelles formes d'emplois dits précaires. En France, comme dans la plupart des pays industrialisés, l'intégration professionnelle stable est mise à mal depuis une trentaine d'années (Kalleberg, 2000 ; Vosko, 2005 ; Paugam, 2007). La débâcle financière née aux États-Unis fin 2007 a renforcé « la déstabilisation des stables » (Castel, 1995) et intensifié l'existence de parcours professionnels morcelés, incertains et des processus d'exclusion qui en découlent.

Malenfant *et al.* (2002) et Fournier *et al.* (2003), sociologues québécoises, évoquent la précarité de l'emploi ou la précarité professionnelle en insistant sur cette « discontinuité en emploi » (2002 : 13), c'est-à-dire l'alternance entre des périodes avec emploi et des périodes sans emploi. Cette « instabilité des relations d'emploi » (2003 : 48) est souvent associée au sous-emploi, à une faible rémunération et à l'absence de protection sociale. En qualifiant un emploi de précaire, on met l'emphase sur la condition défavorable et l'état de vulnérabilité d'un individu ou de son travail au moment où l'on parle.

Plus récemment, Bresson (2011) rappelle que la notion de précarité est apparue pour évoquer « les incertitudes relatives au développement des sociétés, aux parcours sociaux et à la situation des individus ». Qu'elle concerne l'emploi, le logement ou la situation financière ou sociale, la notion de précarité sert aussi à décrire l'appréciation des conditions d'emploi, de travail et de vie de ceux qui la subissent (2011 : 1).

Nos travaux sur les parcours professionnels au Québec ont mis en évidence les processus qui concourent à la précarisation des salariés sur une temporalité longue (de 10 à 30 ans). L'approche des parcours sociaux met en lumière le caractère structurel de la segmentation du marché du travail, résultat de stratégies de flexibilité de la main d'œuvre cumulées à un accroissement de la compétition entre les segments qui la composent (hommes/femmes, jeunes/aînés, diplômés/non qualifiés, mobiles/ contraints). La précarisation des emplois est vécue par les salariés qui la subissent au long cours comme une souffrance sociale émanant d'un sentiment d'injustice et de domination (Thirot, 2011, 2013).

En Martinique, Aguer (2004) avait déjà constaté l'existence de ces nouvelles formes d'emploi occupées par 20 % de la main d'œuvre salariée (soit 21 000 emplois). Incluant les contrats aidés, il en dénombre 30 % dans l'emploi public et 15 % dans l'emploi privé. Comme en France hexagonale, ces emplois précaires varient entre les contrats à durée déterminée, les temps partiels contraints, les missions intérimaires ou les contrats aidés, et concernent principalement les jeunes de moins de 25 ans (65 %), les femmes (25 %), les travailleurs sous qualifiés (31 %).

En 2013, le taux d'emploi des femmes est de 40 % (part des femmes de 15 à 64 ans en emploi), contre 41 % pour les hommes. Le taux de chômage est identique pour les hommes et les femmes : 22,8 %.

Les différences entre les deux sexes sont liées à l'âge. Le taux d'emploi des jeunes femmes de moins de 25 ans et de celles de 25 à 49 ans est respectivement de 7,6 % et 64,8 % alors que, pour les hommes, il est de 8,5 % et 67,9 %. Les diplômés du supérieur sont largement favorisés par rapport aux personnes non diplômées ou faiblement qualifiées qui ne sont qu'un tiers en situation d'emploi contre plus des trois quarts pour les niveaux 3 et 2. Face aux échecs de la recherche d'emploi, une part grandissante de la population en âge de travailler devient inactive. Ce halo du chômage concerne 16 000 personnes en 2013 dont 55 % de femmes (Insee, 2014).

Les données de Pôle Emploi Martinique d'octobre 2016 permettent de constater que 10 000 personnes sont inscrites dans des catégories de demandeurs d'emploi tout en étant en sous-emploi (moins de 78 heures de travail mensuel), en temps partiel subi (à la recherche d'un temps plein) ou en contrats aidés. Le nombre de chômeurs s'élève à 50 800 personnes, en baisse de 4,8 % en un an, dont 29 000 femmes (dont 10 % de moins de 25 ans).

La pauvreté monétaire qui découle de cette structuration du marché du travail est réelle. Selon une étude réalisée par l'observatoire des inégalités en 2010, la moitié des ménages martiniquais ont un revenu mensuel par personne inférieur à 844 euros, contre 1 281 euros dans l'hexagone. Le seuil de bas revenus est fixé à 7 394 euros par an en Martinique (10 560 en France hexagonale). 20 % des ménages sont situés en deçà, en progression de 4 points par rapport à 2001 (Insee, 2009 : 3). 31 % des foyers fiscaux sont imposés (contre 55 % en métropole). Près de 40 000 familles perçoivent le Revenu de Solidarité Active en juin 2016. Selon Donné (2014), **près de la moitié des foyers allocataires ultramarins dépendent entièrement des prestations versées par la Caf pour vivre** (2014 : 78).

Même si la vision optimiste de Audrey Naulin (2016) nous apprend que la situation des femmes martiniquaises s'améliore par rapport à celles des femmes de l'hexagone en ce qui concerne le taux d'activité, l'inégalité d'accès à l'emploi des non diplômées et l'écart de niveau de formation, l'auteure signale toutefois la récurrence des inégalités salariales (pour les cadres et les ouvrières) alors que le taux de scolarisation est favorable aux femmes. Des constats largement partagés par les auteurs du rapport, intitulé *Regards sur la parité hommes/femmes en Martinique*, publié en 2011.

Citons aussi le travail réalisé par Justin Daniel (2007) et l'équipe de chercheurs du CRPLC (dont Nadine Lefaucheur et Joëlle Kabile) sur la pauvreté, la précarité et l'exclusion en Martinique. Dès l'introduction, les auteurs affirment que :

« Il existe à la Martinique d'un côté, des formes traditionnelles d'une pauvreté diffuse secrétées par les mécanismes ségrégatifs propres à la société et que tendent à renforcer un chômage de masse, la fragilité de l'emploi, l'incertitude de l'avenir ; de l'autre, on assiste à l'émergence depuis quelques années, en dépit du rôle de l'environnement social et familial, d'îlots de population en déshérence ou en voie de désaffiliation, constitutifs d'une pauvreté moderne. »

Toutefois, Daniel précise que non seulement les formes de solidarité sociale et familiale peuvent venir amoindrir les effets de la pauvreté matérielle et éviter l'exclusion mais aussi que, au-delà des indicateurs dits objectifs que sont les statistiques, il importe de questionner les représentations de la pauvreté par les personnes désignées comme telles. Ainsi, les auteurs signalent que

« La pauvreté est une charge plus lourde pour les femmes qui ont des enfants que pour les hommes seuls. La pauvreté d'une mère se double. Il ne s'agit pas uniquement d'assumer sa

propre situation de personne disposant de faibles ressources. Il faut aussi subvenir aux besoins des enfants, souvent dans un contexte où le conjoint est peu aidant (2007 : 90). »

Ils distinguent une pauvreté matérielle due à un manque de revenus (qui s'accroît avec le nombre d'enfants à charge) et une pauvreté morale qui évoque la situation de femmes victimes de violences conjugales, vivant une souffrance psychologique, des frustrations en terme de consommation et faisant état d'isolement et de solitude (2007 : 94).

Plus récemment, un diagnostic de la situation du logement des personnes précaires a été élaboré¹¹⁸ conjointement par la DEAL¹¹⁹ et la DJSCS¹²⁰ (auquel ont été associées les collectivités locales, l'agence régionale de santé et la Caf) en 2015.

Il révèle que la situation de la Martinique au regard du logement est très contrastée d'un point de vue territorial. Le Nord de la Martinique est le moins pourvu en vacance de logement, en rotation et en moyens financiers.

Il montre aussi que les femmes en situation monoparentale dépassent largement la moyenne régionale concernant le surpeuplement de leur logement. 32 % sont dans ce cas contre 14 % pour la population générale.

Les délais d'attente pour l'attribution d'un logement social sont de 72 à 84 mois, notamment pour les personnes hébergées qui sont jugées non prioritaires. Pourtant 26 700 logements sont vacants en Martinique, des logements inoccupés mais vétustes que les propriétaires n'ont pas les moyens de rénover.

À l'issue de ce tour d'horizon de la littérature, on peut retenir de manière synthétique que la précarité peut se décliner selon diverses composantes. Elle se distingue de la pauvreté – dont, selon Cingolani (2005), elle est une « manifestation spécifique » - dans la mesure où elle met l'accent sur l'incertitude et l'insécurité des moyens disponibles. Elle se distingue de la marginalité, puisque qu'elle ne remet pas en cause l'adhésion aux normes sociales. La précarité peut concerner différentes sphères de la vie. Dans le cadre de cette recherche, nous avons recueilli des données sur l'emploi, le logement, les ressources financières, le réseau social mobilisable, l'état de santé des mères seules.

Plusieurs questions sont posées dans le cadre de cette recherche. La monoparentalité entraîne-t-elle une précarité ou les deux situations sont-elles concomitantes ? De quelle précarité parle-t-on ? Quelles en sont les causes ? Quelles conséquences sur la vie des femmes et de leurs enfants ?

Avant de tenter d'apporter des éléments de réponse à ces questions, il importe d'examiner les situations objectives des personnes rencontrées.

¹¹⁸ Dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté initié par le gouvernement français en 2013-2014.

¹¹⁹ DEAL Direction de l'équipement, de l'Aménagement et du Logement

¹²⁰ DJSCS Direction Jeunesse et Sports et cohésion sociale

CHAPITRE I - EMPLOI-FORMATION

1.1. LE NIVEAU DE FORMATION

Le **premier indicateur** qui, de manière consensuelle, influence les capacités d'insertion professionnelle est constitué par le niveau de formation. Il varie du niveau 6 (sans qualification) au niveau 2 (Licence et Master).

En Martinique, 65 % des femmes âgées de plus de 14 ans possèdent un diplôme contre 61 % des hommes. La forte proportion des femmes sans diplôme (35 % en 2009) concerne principalement celles de plus de 40 ans. Ce taux atteint 34 % entre 40 et 64 ans et même 63 % pour les plus de 64 ans. En fait, parmi les femmes sans diplôme, 4 % n'ont pas été scolarisées et entre 40 et 54 ans, 10 % possèdent le baccalauréat. Les femmes sont moins concernées que les hommes par les difficultés à l'écrit : 13 % d'entre elles sont en situation d'illettrisme et 5 % sont en difficulté partielle face à cette discipline. Mais elles ont des performances médiocres en calcul : 22 % sont en difficulté (Insee, 2011, 12).

Tableau 3 ▼ Répartition des enquêtées selon leur niveau de diplôme.

Niveaux de formation	Nombre d'enquêtés
Niveau 6 (sans diplôme ou fin d'études secondaires)	7
Niveau 5 (CAP-BEP)	6
Niveau 4 (Baccalauréat général ou professionnel)	2
Niveau 3 (Bac + 2 : DEUG, BTS, DUT)	9
Niveau 2 (Licence, Master)	2

On constate que tous les niveaux de diplôme existant à l'issue de la scolarité initiale sont présents dans l'échantillon. Les deux niveaux les plus représentés sont le niveau 3 correspondant à des compétences de technicien supérieur et le niveau 6, qui correspond à une absence de qualification, puis le niveau 5 qui correspond à un niveau d'ouvrier ou employé. Viennent ensuite les niveaux 2 et 4 (baccalauréat et licence ou master). Plusieurs femmes ont tenté de préparer un bac pro après le CAP, mais elles ont souvent arrêté en cours ou échoué. Deux raisons sont invoquées : soit elles n'avaient pas choisi la filière, soit leur situation familiale a évolué (nécessité de rester aider les parents, grossesse). D'autres femmes ont repris des formations au titre de la formation professionnelle.

Il est intéressant aussi de voir dans quelle filière les femmes interrogées ont été formées. Celles qui ont préparé un CAP / BEP se sont ou ont été orientées vers des métiers exclusivement féminins :

secrétariat, cuisine, vente, coiffure, accueil en milieu rural. On trouve plus de diversité parmi les BTS, en dehors de la gestion et comptabilité, on trouve le tourisme, les langues, la sociologie ou le génie civil. Pour les niveaux supérieurs, les femmes ont choisi le droit ou la musique.

Dans la mesure où le niveau de qualification augmente dans la population martiniquaise en général, il est intéressant de comparer le niveau de diplôme avec l'âge des enquêtés.

Tableau 4 ▼ Répartition des enquêtées par âge et par niveau de diplôme

	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	Total
Niveau 6	1	1	5	7
Niveau 5	2	1	3	6
Niveau 4	1	1		2
Niveau 3	3	3	3	9
Niveau 2			2	2
Total	6	7	13	26

Le tableau ci-dessus ne permet pas d'avancer que le niveau des femmes en situation monoparentale rencontrées change de manière significative selon l'âge. Les plus jeunes ne semblent pas avoir poursuivi leurs études plus longtemps que leurs aînées. La recherche d'une qualification semble être présente parmi ces femmes depuis une trentaine d'années (celles qui approchent la cinquantaine étaient d'âge scolaire dans les années 80).

Nous avons aussi voulu savoir si les choix d'orientation vers la filière ou le métier préparé incombaient aux enquêtées ou non.

Tableau 5 ▼ Répartition du type d'orientation scolaire selon le niveau scolaire¹²¹

	Niveau 6	Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Total
Orientation choisie	0	2	2	6	3	13
Orientation subie // Qui a décidé ?	5 . Pas d'accès à la scolarité secondaire . Pression maternelle sur la recherche d'un travail . Métier imposé	4 . Le système scolaire a proposé l'orientation . Pression familiale	0	1		10

Même si la plupart des femmes a choisi son orientation scolaire, le tableau ci-dessus permet de relever que les orientations subies concernent prioritairement les personnes avec des bas niveaux de qualification. Pour Kitty, Sharon, Aïtasha et Magdeleine (niveau 6), les circonstances de cette orientation sont différentes. Kitty et Sharon, originaires de la Caraïbe et ayant grandi dans des

¹²¹ La question n'a été renseignée que pour 23 enquêtées.

familles pauvres n'avaient pas accès à l'éducation secondaire. Tout comme Aïtasha, Magdeleine (44 ans), ainée d'une fratrie de 5, a grandi dans une ambiance de tension familiale qui a, entre autres, entraîné la séparation de ses parents. La mère de Magdeleine l'a contrainte à rester à la maison pour l'aider. Corinne était en conflit avec sa mère, qui l'a obligée à se former dans l'hôtellerie alors qu'elle voulait faire de la coiffure. Elle n'a finalement pas eu son diplôme.

Pour les femmes ayant obtenu un CAP/BEP (niveau 5), l'orientation subie se matérialise par l'imposition d'une filière ou l'arrêt de la scolarité du fait de l'échec scolaire dans les matières générales – c'est le cas de Catherine (44 ans). Trois personnes ont toutefois aussi mentionné la pression familiale à ne pas poursuivre d'études. C'est le cas de Stéphanie, Chantale et Vanessa, qui ont grandi dans des situations familiales difficiles (mère seule, famille nombreuse) et qui devaient aider à la maison pour l'éducation des cadets ou chercher du travail pour alléger les charges du foyer. Ces histoires de vie montrent bien comment le contexte socio-familial influence l'itinéraire scolaire et donc professionnel d'un enfant.

1.2. LA SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Selon l'Insee (2011),

Les femmes sont davantage concernées que les hommes par les autres formes d'emplois (intérim, apprentis, stagiaires, CDD contrats aidés). Quel que soit leur niveau de qualification, elles sont deux fois plus nombreuses que les hommes à occuper des emplois-jeunes, des contrats emploi-solidarité ou des contrats de qualification. (...)

Dans toutes les tranches d'âge, à l'exception des 15-24 ans, la part de l'emploi à temps partiel est deux fois plus élevée pour les femmes (24 % en moyenne) que pour les hommes (13 %). L'emploi à temps partiel est plus fréquent dans certaines professions : une femme sur deux pour les aides à domicile et six sur dix dans les professions de l'action culturelle, sportive et les surveillantes. En 2011, près de 20 % des emplois martiniquais sont à temps partiel. Dans plus de la moitié des cas, il est subi puisque les salariés concernés souhaiteraient travailler davantage. Cette contrainte touche particulièrement les femmes : elles sont trois fois plus nombreuses à travailler à temps partiel subi que les hommes. Les familles dont le plus jeune enfant à charge est âgé de 6 à 17 ans sont plus fréquemment confrontées au temps partiel subi. Les familles monoparentales ont un risque supplémentaire : 6 % de ces femmes dont le benjamin a entre 6 et 17 ans travaillent à temps partiel subi contre 3 % pour les femmes en couple (2011 : 20).

Six femmes sur dix en emploi informel déclarent qu'il s'agit de leur emploi principal et trois sur dix sont chômeuses ou inactives (2011 : 22).

Compte tenu de ces éléments de contexte, nous mettons en évidence les modalités d'intégration professionnelle des femmes enquêtées.

a. La situation actuelle sur le marché du travail

Au moment de l'entretien, douze des 26 femmes interrogées sont en emploi (dont sept en contrat à durée déterminée ou contrat aidé). Sept sont demandeuses d'emploi inscrites à Pôle Emploi. Quatre sont en formation. Quatre font des « *djobs* ». Seule une personne n'a jamais travaillé (à part des « petits *djobs* »). Ces premiers résultats attestent de la motivation des femmes à travailler ou à chercher du travail.

Parmi les emplois occupés, sept sont (ou ont été) chargées de services à la personne (soit comme aide à la vie sociale, soit comme surveillante ou assistante éducative auprès d'enfants) et cinq sont (ou ont été) femmes de ménage. Les autres exercent (ou ont exercé) dans la vente, le secrétariat, la sécurité, le tourisme ou la technique.

Parmi les 16 femmes en activité (si l'on retient celles qui ont un emploi et celles qui ont un « *djob* »), 11 occupent un emploi à temps partiel subi.

Dans le tableau suivant, on met en perspective le type d'activité avec le niveau scolaire de la personne.

Tableau 6 ▼ Répartition du type d'activité selon le niveau scolaire des enquêtées.

	Chômage	CDD	CDI	FP	Contrats aidés	Djobs	Formation
Niveau 6	3	1	1	1		1	0
Niveau 5	1	2		0	1	2	0
Niveau 4	2	0		0		0	0
Niveau 3	1	1		3	2	0	2
Niveau 2	0	0		0		0	2
Total	7	4	1	4	3	3	4

Le croisement effectué dans le tableau ci-dessus montre la précarité professionnelle des femmes de niveau 6. Ketty n'a pas encore l'autorisation de travailler, du fait de son entrée récente sur le territoire français. Notons qu'elle n'a aucun soutien pour effectuer ses démarches administratives. Sharon et Magdeleine cumulent une inscription au chômage et des « *djobs* ». Corinne est agent de la fonction publique territoriale (Catégorie C). Seule Geneviève, d'origine métropolitaine, est en CDI, contrat qu'elle s'apprête à dénoncer pour revenir vivre dans l'Hexagone.

Il est intéressant de constater l'importance des emplois liés à la fonction publique (fonction publique territoriale ou entreprise publique), assurant la sécurité de l'emploi et des ressources, d'une part, et des contrats aidés et CDD, d'autre part, ces derniers majoritairement à temps partiel subi et dont, par définition, le terme prévisible crée une incertitude dans l'avenir.

Les quatre personnes en cours de formation ont déjà un niveau supérieur et souhaitent augmenter leur qualification. Elles suivent des études universitaires. On peut se demander pourquoi l'accès à la formation ne concerne pas les femmes ayant des niveaux scolaires inférieurs.

Le dernier enseignement concerne le cumul entre une activité ou le chômage et un « *djob* ». Cela concerne plusieurs femmes et met à nouveau en évidence l'existence d'un marché du travail informel en Martinique, mais surtout, pour les femmes, une tradition de conduite d'une activité souple, intermittente et de « coups de main », donc de proximité qui n'a d'autre but que d'assurer un minimum de ressources pour la famille ou d'améliorer un quotidien précaire. La précarité des emplois occupés sur le marché légal du travail oblige les femmes à chercher des sources de revenus ailleurs.

Si ces éléments permettent de qualifier la situation professionnelle au moment de l'enquête, il importe aussi de comprendre comment les parcours ont évolué depuis l'arrêt de la scolarité.

b. Les parcours professionnels

La première caractéristique des parcours professionnels des femmes rencontrées est leur multiactivité et leur contenu. Seule une femme (Sabine, 46 ans) dit ne jamais avoir travaillé. Elle n'est pas inscrite comme demandeur d'emploi et elle survit avec des « *djobs* » (dans les champs ou de tressage de cheveux) et, surtout, le soutien de sa mère. Toutes les autres ont un parcours rempli de nombreuses expériences professionnelles. En dehors des quatre femmes titulaires d'emplois de la fonction publique ou d'une entreprise publique, le type d'expérience et de parcours ne change pas selon le niveau scolaire. Les femmes alternent des contrats à durée déterminée (CDD) et des périodes d'inactivité relativement courtes. Pour les plus âgées (plus de 30 ans), le cumul des CDD, donc l'acquisition progressive de compétences sur le marché du travail, ne leur permet pas pour autant de trouver un emploi mieux rémunéré et plus stable, quel que soit leur niveau scolaire.

On peut citer deux parcours à titre d'exemple. Stéphanie (32 ans – 4 enfants en bas âge) sort de l'école avec un CAP et cherche un contrat d'apprentissage pendant un an car elle veut préparer un autre métier. Ne trouvant pas d'entreprise, elle recherche un travail et trouve un contrat d'étalagiste (grande distribution) à plusieurs dizaines de kilomètres de son domicile. À l'issue de l'année de contrat, celui-ci n'est pas renouvelé. Depuis, elle occupe un poste d'assistante de développement social dans une association locale, à temps partiel subi, par l'intermédiaire d'un contrat aidé donc temporaire. Elle est inscrite pour entrer en formation qualifiante dans un organisme de formation mais le stage a déjà été reporté deux fois.

Shanaëlle (39 ans – 2 enfants presque majeurs) titulaire d'un BTS, travaille comme assistante commerciale pendant 15 ans (dans deux entreprises différentes). A l'issue du dernier contrat, elle décide de devenir auto-entrepreneur mais elle doit arrêter au bout de 4 ans car les charges sont trop importantes par rapport au chiffre d'affaires. Elle est demandeur d'emploi inscrite à Pôle Emploi non indemnisée et vit du RSA et de « *djobs* » (probablement de comptabilité).

Tous les parcours professionnels des femmes rencontrées (à l'exception de Sabine, inscrite dans un contexte « matrifocal ») attestent de leur motivation à travailler¹²², malgré les contraintes familiales

¹²² Les réponses aux questions portant sur le travail des mères quand les enfants sont petits et sur le travail « idéal » pour une femme montrent cependant que cette « motivation » est souvent une « nécessité », que la préférence de la plupart des enquêtées va à l'arrêt de travail quand les enfants sont petits, au moins jusqu'à trois ans, et que le travail « idéal » pour une femme – s'il existe, ce dont plusieurs doutent, ou si l'idéal n'est pas de « rester à la maison »

et de mobilité, de leur volonté de trouver des sources de revenus supplémentaires par rapport aux prestations sociales éventuelles. Mais force est de constater que le contenu et la qualité des emplois trouvés sont bien en-deçà de leurs espérances et de leurs besoins. Même si certaines d'entre elles expliquent ne pas pouvoir travailler plus qu'à mi-temps (compte tenu des charges familiales) et avoir besoin de souplesse dans les horaires de travail pour être disponibles en cas de maladie d'un enfant, la plupart estiment aussi ne pas être rémunérées de manière juste ou digne.

Il importe de signaler que nous avons cherché à mettre en perspective le niveau scolaire et le type de parcours des femmes interrogées avec leur milieu d'origine pour savoir si on peut identifier les signes d'une mobilité sociale ascendante ou non avec la génération des parents, pour vérifier aussi s'il existe une reproduction sociale en termes de catégorie socioprofessionnelle.

Il s'avère que, quel que soit le niveau scolaire atteint par la personne interrogée et quelle que soit sa décennie de naissance (qui apporte une information sur le contexte économique dans lequel les parents étaient d'âge actif), seules trois femmes ont atteint un niveau supérieur ou équivalent à celui de leurs parents. Il s'agit de : - Claude (sa mère et elle sont agents de catégorie C dans la fonction publique territoriale) qui connaît malgré tout une certaine déqualification dans la mesure où elle avait entrepris des études supérieures ; - d'Aurélie qui travaille comme technicien supérieur depuis plus de 20 ans (alors que sa mère était au foyer et son père agriculteur) ; - et de Khaty qui travaille comme fonctionnaire à temps plein (alors que sa mère était aide-ménagère et son père ouvrier agricole).

Il faut aussi noter que cinq autres femmes (soit en formation, en contrat précaire ou *djobbeuses*) ont été élevées par des mères au foyer, n'ayant jamais travaillé. Elles représentent la tendance observée depuis une trentaine d'années de l'entrée des femmes sur le marché du travail. Toutefois, celle-ci n'est pas spécialement gratifiante.

A l'exception de Geneviève, dont la mère était directrice d'école, aucune des mères des femmes interrogées n'avait un niveau professionnel supérieur à celui d'ouvrière alors que de nombreux pères ont exercé des métiers qualifiés (dans le bâtiment, l'agriculture, la police et les douanes).

– implique une grande souplesse dans l'emploi du temps et la possibilité d'une grande disponibilité pour les enfants (cf. III.4).

CHAPITRE II - LES RESSOURCES

Considérée comme structurelle en Martinique, la pauvreté prend des formes diverses :

Conséquence de la forte proportion de femmes subissant les durées incomplètes d'emploi, la pauvreté laborieuse est nettement plus présente chez les femmes. Compte tenu de cette situation économique, les femmes sont les principales bénéficiaires des minima sociaux. Un allocataire du RSA sur cinq est en situation d'emploi et cette proportion est identique pour les deux sexes (Insee, 2011 : 36).

2.1. LES RESSOURCES FINANCIÈRES

L'enquête permet de dresser un état relativement précis des ressources disponibles des familles rencontrées.

Tableau 7 ▼ Type et montant des revenus et solde logement par famille
(2 personnes : un adulte + un enfant)

	Caf (sans ALF)	Pôle Emploi	Activité (emploi ou stage)	Total	Loyer	ALF	Reste à charge	Solde Ressources
Laura	100	0	800	900	600	350	250	650
Vanessa	550	0	680	1230	460	350	110	1120
Natacha	390	0	600	990	0	0	0	990
Hélène	1500	0	500	2000	850	36	814	1186
Khaty	75	0	2500	2575	700	35	665	1910
Sophie	300	0	860	1160	680	280	400	760
Érika	700	0	0	700	0	0	0	700

Pour chaque tableau, il est possible d'analyser la composition des ressources, leur montant et les frais de logement pour finalement observer le reste à vivre des familles.

Les revenus des familles avec un enfant sont constitués essentiellement des prestations familiales versées par la Caf et/ou proviennent de l'activité professionnelle. Ces sept femmes¹²³ sont toutes en activité, hormis Érika qui vient de terminer un contrat aidé et qui est récemment inscrite comme demandeur d'emploi à Pôle Emploi. Parmi les prestations Caf, seule Kathy perçoit l'ASF et quatre le RSA. Aucune des femmes ne perçoit une pension alimentaire. Seules Vanessa et Sophie reçoivent une participation du père de l'enfant, mais elle n'est ni régulière, ni fixe, ni acquise.

S'agissant du montant des ressources, on peut le comparer avec le seuil de bas revenus établi par l'Insee (616 euros pour une personne seule en 2006). Il est établi à 800 euros pour une famille avec un enfant. Hélène et Khaty le dépassent largement du fait soit de leur activité professionnelle soit d'une prestation pour adulte handicapé. Sophie et Vanessa le dépassent de 400 euros environ par mois. Elles travaillent et suivent une formation toutes les deux. Vanessa explique, à ce sujet, que le salaire à temps partiel perçu comme surveillante ne l'encourage pas à chercher un autre emploi. Elle perçoit 680 € par mois et souhaiterait cependant pouvoir travailler plus. Quant à elles, Laura et Natacha le dépassent très légèrement. Laura touche un salaire de 800 € alors qu'elle déclare travailler à temps plein. Natacha reçoit une indemnité de stage. Enfin, les ressources d'Érika sont sous le seuil de pauvreté ; elle se retrouve dans la situation, fréquente, de rupture de droit entre deux statuts : le passage d'une activité au chômage entraîne une baisse brutale des revenus pendant les durées plus ou moins longues d'étude des nouveaux droits.

Pour compléter l'analyse, il importe de scruter les frais de logement. Ils constituent une charge critique puisque les personnes en situation de pauvreté peuvent y consacrer plus de 50 % de leurs revenus. Dans le tableau, nous mettons en évidence une approche budgétaire en calculant le différentiel entre le montant du loyer (sans les charges locatives ni les fournitures d'eau, d'électricité) et l'allocation logement versée par la Caf.

Pour Khaty, qui travaille, le montant du loyer représente 25 % de ses revenus alors que celui d'Hélène en représente 40 % : celle-ci explique que la Caf a changé récemment le montant de l'allocation logement, sa fille ayant atteint ses 21 ans. Elle n'a pas anticipé, et, en attendant la régularisation, elle ne perçoit que 36 € pour un loyer de 850 €.

Sophie, Vanessa et Laura bénéficient de prises en charge différentes. Alors que Vanessa et Sophie ont des ressources supérieures de 300 euros par rapport à Laura, seule Vanessa bénéficie d'une bonne couverture du loyer par l'allocation logement. C'est aussi elle qui a le loyer le moins onéreux. C'est finalement Laura, alors qu'elle travaille à temps plein, qui se retrouve avec le solde le plus bas, après paiement du loyer.

Natacha et Érika, âgées de moins de 25 ans, sont logées dans la famille, un soutien de poids qui leur permet, même après participation aux charges, de conserver une grande partie de leurs revenus.

Finalement, après le paiement de leur loyer, trois femmes se retrouvent sous le seuil de bas revenu. Il s'agit de Laura et Sophie qui travaillent, et d'Érika, en attente de droits.

¹²³ Auxquelles il faudrait ajouter Marissa, un enfant à charge, dont les revenus comprennent une pension alimentaire de 130 euros et « à peu près 700 euros » de prestations sociales, mais elle n'a pas précisé le montant de son loyer, non plus que celui de l'allocation logement qu'elle perçoit peut-être.

Tableau 8 ▼ Type et montant des revenus et solde logement par famille
(3 personnes : un adulte + 2 enfants)

	Caf (sans ALF)	Pôle Emploi	Activité (emploi ou stage)	Total	Loyer	ALF	Reste à charge	Solde Ressources
Magdeleine	800	0	0	800	700	415	285	515
Sabine	800	0	0	800	0	0	0	800
Catherine	800	0	500	1300	0	0	0	1300
Chantale	450	1100	0	1550	450	0	450	1100
Nadiège	150	0	950	1100	500	250	250	850
Aurélie	138	0	2500	2638	800	0	800	1838
Shanaëlle	400	0	0	400	500	400	100	300
Anne-Marie	120	0	0	120	650	415	235	-115
Aïtasha	450	0	0	450	400	350	50	400

Comme pour le tableau précédent, on relève la composition, le montant des revenus ainsi que la question des charges de logement.

Parmi les neuf familles avec deux enfants¹²⁴, on distingue deux groupes, celles qui ont un revenu du travail et celles qui n'en ont pas.

Le premier groupe est composé de 3 femmes qui travaillent et d'une femme qui perçoit des indemnités de Pôle Emploi. Parmi elles, Aurélie se distingue : elle travaille à temps plein dans une entreprise publique et son salaire est cohérent par rapport à ses qualifications. Catherine et Nadiège sont aide-ménagères à temps partiel subi et, malgré leur longue expérience sur le marché du travail, elles sont toujours rémunérées au SMIC pour un travail pénible. Chantale a été licenciée après 16 ans d'expérience dans la restauration collective et scolaire. Elle a 53 ans et éprouve des difficultés à reprendre les recherches d'emploi.

Les cinq autres femmes ont, elles aussi, la quarantaine. Sabine n'a jamais travaillé autrement que via des « *djobs* ». Shanaëlle et Magdeleine, après avoir enchaîné les CDD, ont été pénalisées par le statut d'auto-entrepreneur et le Régime Social des Indépendants, venant perturber les relations et les droits avec la CGSS pour l'assurance maladie et avec la Caf pour les prestations familiales. Elles ont recours aux « *djobs* ». Après avoir travaillé pendant dix années comme peintre en bâtiment, Aïtasha s'est arrêtée lors de sa première grossesse pour élever son fils. Puis elle a repris une activité de nettoyage à temps partiel qu'elle a dû arrêter pour raisons de santé. Seule Anne-Marie, mère de deux enfants en bas âge, est en cours de formation, elle rencontre des problèmes pour percevoir une bourse d'études régionale.

On relève que trois femmes perçoivent l'ASF. Il s'agit de Magdeleine, Aïtasha et Catherine.

¹²⁴ Auxquelles il faudrait ajouter Geneviève, *community manager*, dont le salaire est de 2 000 euros, complétés par 250 euros de prestations, dont 50 euros d'allocation logement pour un loyer de 680 euros, soit un reste à charge de 630 euros et un solde de ressources de 1 620 euros.

Concernant le montant des ressources, on retrouve la même distinction que précédemment. Les quatre femmes qui ont un revenu du travail (Aurélié, Catherine, Chantale et Nadiège) parviennent à dépasser le seuil de bas revenu (fixé à 1 100 € avec deux enfants).

Les cinq autres femmes illustrent la conclusion fréquemment annoncée que les prestations familiales ne permettent pas de combattre la pauvreté. Les situations de Aïtasha, Shanaëlle et d'Anne-Marie sont particulièrement problématiques (moins de 500 € par mois) d'autant qu'elles ne peuvent pas non plus compter sur une pension alimentaire de la part du père de leurs enfants.

L'analyse des frais de logement peut s'effectuer aussi en distinguant les deux groupes. Parmi celui des personnes actives, Catherine vit avec sa mère qui paie le loyer, elle-même assurant les factures de services (eau, électricité, téléphone). Nadiège perçoit une allocation logement équivalent à 50 % de son loyer qui pèse pourtant considérablement sur ses ressources. Aurélié et Chantale ne perçoivent pas d'allocation logement, la première du fait du montant de son salaire, la seconde parce qu'elle est en attente de calcul de son droit. L'allocation logement ne lui était pas versée quand elle travaillait. Le licenciement ayant diminué ses ressources, elle attend une décision de la Caf.

Les cinq autres femmes sont soit hébergées (Sabine), soit bénéficiaires de l'allocation logement (Aïtasha, Magdeleine, Shanaëlle et Anne Marie). Le rapport entre l'allocation logement et le loyer oscille entre 60 et 90 % de prise en charge. Pour ces femmes, la compensation, même salubre, n'évite pas la baisse du montant de ressources disponible, déjà très faible. Elles sont en situation d'extrême pauvreté. Seules Aïtasha et Shanaëlle ont un loyer relativement modéré mais l'absence d'indemnisation engendrée par la maladie (pour Aïtasha) et du fait du statut d'auto-entrepreneur (pour Shanaëlle) les place dans une situation financière critique.

Finalement, après paiement du loyer, seules deux femmes (Catherine, qui n'a pas de frais de logement, et Aurélié, grâce à son salaire) se situent au-dessus du seuil de bas revenus.

Tableau 9 ▼ Type et montant des revenus et solde logement par famille
(4/5 personnes : un adulte + 3/4 enfants)

	Caf (sans ALF)	Pôle Emploi	Activité (emploi ou stage)	Total	Loyer	ALF	Reste à charge	Solde Ressources
Sharon	0	0	0	0	0	0	0	0
Ketty	0	0	0	0	0	0	0	0
Stéphanie	575	0	400	975	700	525	175	800
Leila	900	0	200	1100	245	336	-91	1191
Esther	330	900	0	1230	572	270	302	928
Marie Flor	1100	0	0	1100	250	250	0	1100
Claude	0	0	3000	3000	750	0	750	2250
Corinne	600	0	635	1235	378	300	78	1157

Sur les six autres, trois se rapprochent du seuil (Sabine n'a pas de frais de logement, Nadiège et Chantale gardent le bénéfice de leur revenu) et quatre sont en situation d'extrême pauvreté. Madgeleine et Shanaëlle font des « *djobs* » pour tenter de s'en sortir. Anne-Marie se bat pour percevoir sa bourse de formation versée par trimestre et avec du retard. Aïtasha ne parvient pas à faire face.

Parmi les familles nombreuses (trois enfant et plus), on distingue deux groupes et une situation atypique. Le premier regroupe Sharon et Ketty qui n'ont aucune ressource officielle. Alors qu'elles ont trois enfants à charge, leur situation administrative les prive des prestations familiales. Elles espèrent pouvoir y prétendre dans la mesure où elles ont régularisé leur situation de séjour, mais le délai de carence est long. Un délai particulièrement long qui vient s'ajouter à celui nécessaire à la constitution du dossier qui permet l'étude des droits au séjour en Préfecture.

Le second type de situation est illustré par Corinne, Stéphanie, Leïla et Marie Flor (qui perçoivent des prestations familiales et un maigre revenu du travail ou rien d'autre) et Esther qui touche des indemnités chômage.

Claude apparaît comme étant dans une situation atypique puisqu'elle est la seule à avoir un emploi bien rémunéré dans la fonction publique. Ainsi, elle ne perçoit pas de prestations de la Caf. Bien sûr, son salaire lui permet d'acquitter le montant du loyer mais on verra dans la rubrique « logement » que sa situation reste précaire de ce point de vue.

Aucune de ces femmes ne perçoit une pension alimentaire. Seule Marie Flor bénéficie de l'allocation de soutien familial.

À propos du montant des ressources, logiquement, Sharon et Ketty ne perçoivent rien et déclarent trouver de l'argent en faisant des « *djobs* » de ménage. Elles survivent grâce aux colis alimentaires distribués par les associations caritatives.

Les cinq autres femmes ne parviennent pas à atteindre le seuil de pauvreté (lequel est fixé à 1 232 € avec trois enfants). Leïla et Marie Flor perçoivent le RSA majoré. Stéphanie et Esther ont un montant de prestations familiales bien inférieur alors que Stéphanie élève seule quatre enfants tout en essayant de travailler. La concernant, il est nécessaire de signaler la trappe à pauvreté que représentent les contrats aidés associatifs. Alors qu'elle travaille à mi-temps, l'association ne peut lui verser plus de 400 € par mois et éprouve même des difficultés à le faire quand les subventions attendues pour le financement de ce salaire sont en retard.

Concernant les frais de logement, Sharon et Ketty sont hébergées ou soutenues par des hommes qui assument le montant du loyer. Elles sont donc totalement dépendantes de cette relation inégalitaire.

Quatre autres femmes, Stéphanie, Corinne, Leïla et Marie Flor, ont une bonne prise en charge du loyer par l'allocation logement. On note toutefois que Stéphanie qui loue dans le secteur privé doit acquitter un montant très élevé de loyer par rapport à son budget. Esther se retrouve cependant *in fine* avec des charges de logement conséquentes, l'allocation logement ne couvrant que 50 % du loyer.

Finalement, six femmes de ce groupe ne parviennent pas à atteindre le seuil de bas revenus. Les salaires indécents de Leïla, Corinne et de Stéphanie, les indemnités perçues par Esther ou Anne-Marie pendant leur formation et les vacances incertaines de Marie Flor impactent directement leur capacité à assumer les charges fixes de première nécessité.

A l'issue de cette présentation, plusieurs éléments pertinents sont à retenir pour caractériser la situation de précarité des femmes enquêtées.

On observe qu'une majorité d'entre elles est en situation d'extrême pauvreté (13 femmes ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté et 16 après le paiement du loyer). Alors qu'elles travaillent, elles ont à faire face à des conditions de rémunération délétères sur le marché du travail privé et du fait des contrats aidés. Cette précarité financière les place dans des situations de dépendance soit à l'homme pourvoyeur soit à la Caf.

La précarité professionnelle subie et l'alternance des statuts occupés (chômage – emploi – formation - maternité) entraînent le versement de prestations familiales inégalitaires, insuffisantes et irrégulières. Les femmes peuvent être dans une situation de non recours¹²⁵ due aux délais d'étude des droits selon le principe du calcul individualisé qui crée des inégalités entre les familles (différence de montants malgré le même nombre d'enfants). Seule la perception d'un salaire décent ou l'hébergement dans la famille permettent d'assurer des conditions de vie relativement acceptables.

2.2. LES AUTRES RESSOURCES

Plusieurs types de moyens ont été identifiés par les femmes comme indispensables et/ou manquants.

a. Les pensions alimentaires

S'agissant de la participation des pères à l'éducation des enfants, nous avons recensé plusieurs modalités qui vont de l'absence totale à une présence systématique et continue.

¹²⁵ Le non-recours aux droits se caractérise par la situation d'une personne qui, bien qu'ayant droit à une prestation ou à un service, n'en bénéficie pas. Pour plus d'éléments, voir Warin, 2010, *Le non-recours : définition et typologies, Working paper*, juin et Thiroit, 2013, *Le non-recours à l'action sociale. Illustration avec les aides aux vacances à la Caf de la Martinique. Working paper*. Disponible en ligne sur le site d'ODENORE.

Tableau 10 ▼ Modalités de participation des pères

Pas de pension alimentaire	Participation aléatoire	Présence	Perception de l'ASF
Groupe 1			
Aurélie	non	non	oui
Anne Marie	non	Non (harcèlement)	Non
Shanaëlle	non	non	Non
Chantale	non	non	Non
Nadiège	non	non	Non
Stéphanie	Non (malgré demandes de sa part)	non	Non
Sharon	non	non	Non
Natacha	non	non	Non
Khaty	non	Non (relation injurieuse)	oui
Groupe 2			
Sabine	Oui (frais de scolarité)	non	Non
Catherine	Oui (frais de scolarité)	non	Oui
Aïtasha	Oui (Noël) Si demande plus, conflit	non	Oui
Claude	oui	Non (violence conjugale)	Non
Ketty	oui	non	Non
Marie Flor	oui	non	Oui
Groupe 3			
Laura	oui	Oui (violence)	Non
Corinne	non	oui	Oui
Érika	non	oui	oui
Leïla	Non	Oui (cadeaux)	Non
Sophie	oui	oui	Non
Esther	non	Oui (mais réticence des enfants)	oui

À travers le tableau, on distingue trois types de situations différentes.

Le premier groupe (le plus nombreux) est constitué de 9 femmes qui ne perçoivent ni pension alimentaire, ni participation de la part du ou des père(s) de leur(s) enfant(s). Deux font état de relations conflictuelles ou violentes. Pour rappel, les situations professionnelles et financières d'Anne-Marie, Shanaëlle, Stéphanie, Sharon et Natacha sont particulièrement préoccupantes (du fait de l'absence de revenu du travail, ou de son caractère instable et insuffisant). Chantale perçoit des indemnités chômage. Aurélie et Khaty travaillent à temps plein. Deux seulement bénéficient de l'ASF. L'absence matérielle, physique et affective du père (ou des pères) de l'enfant (ou des enfants)

entraîne une charge importante sur les épaules de ces femmes, qui se retrouvent seules pour assumer l'éducation des enfants.

Dans le second groupe, nous avons rassemblé les femmes qui, bien que ne percevant pas de pension alimentaire des pères de leur(s) enfant(s), ont déclaré qu'ils participaient, principalement à l'achat des fournitures scolaires, de vêtements ou de cadeaux (de Noël). Ils ne sont pas présents pour d'autres aspects de la vie des enfants. La situation est particulièrement problématique pour Aïtasha et Ketty qui sont en situation d'extrême pauvreté. Celles de Catherine, Sabine et Marie Flor ne sont guère plus favorables (elles disposent de moins que le seuil de bas revenu). Seule Claude perçoit un salaire qui la met à l'abri. Elle et Aïtasha évoquent un climat violent. Parmi ce groupe, trois femmes perçoivent l'ASF, ce qui suppose qu'elles aient effectué une procédure de recouvrement de pension alimentaire, sans succès.

Les six femmes qui composent le troisième groupe déclarent soit une participation aléatoire du (des) père (s), soit une présence avec des cadeaux ou un droit de visite (parfois mis en échec par les enfants eux-mêmes). Trois travaillent mais ont un salaire inférieur à 1 000 euros par mois. Trois bénéficient de l'ASF. Globalement, on constate que les pères martiniquais sont peu présents dans le quotidien des enfants avec lesquels ils ne vivent pas. Seules deux femmes (Hélène et Vanessa) déclarent percevoir une pension alimentaire fixe, un soutien pour les frais de scolarité et l'organisation de garde ou de droit de visite par le père.

b. La mobilité géographique : voiture et permis

En Martinique, les transports en commun ne sont pas toujours fiables et adaptés, surtout entre les zones rurales et les zones d'activité économique. Ainsi posséder son propre moyen de locomotion peut constituer une des conditions préalables à l'insertion professionnelle. Parmi l'échantillon enquêté, vingt-et-une femmes ont le permis de conduire et dix-sept possèdent un véhicule. Donc, neuf n'ont pas de moyen de locomotion et cinq d'entre elles n'ont pas le permis de conduire. Leur mobilité est d'autant plus problématique que cinq (de ces neuf femmes) résident dans des communes ou des campagnes excentrées.

c. CMU

L'accès à une couverture santé peut aussi être considéré comme une ressource dans la mesure où les dépenses de santé peuvent grever des budgets déjà tendus. Quinze femmes bénéficient de la CMU Complémentaire.

d. L'épargne

Dix femmes ont un compte épargne dont le capital ne leur permet pas de vivre au-delà d'une semaine ou d'un mois. Ces femmes ont toutes un travail ou ont toujours exercé une activité professionnelle. Les treize autres femmes n'ont pas de compte ou il a été vidé pour faire face à des dépenses inattendues (accès au logement en urgence, coût d'entrée en formation). Elles n'ont donc aucun filet de sécurité. Seule Geneviève pourrait tenir plus de trois mois, grâce à un petit héritage et au produit de la vente d'une maison qu'elle avait acquise avec le père de son fils, ce qui lui permet d'ailleurs d'envisager de dénoncer son CDI et de revenir vivre dans l'Hexagone sans trop savoir comment elle y vivra.

CHAPITRE III - LES PERSONNES-RESSOURCES ET RÉSEAUX DE SOUTIEN

Les réseaux de relations amicales ou de voisinage, la persistance de liens avec des membres de la famille d'origine ou de la famille élargie, le rattachement à des associations caritatives ou à une communauté religieuse représentent une bouée de secours pour les familles des enquêtées, du fait des formes de solidarité qu'elles induisent.

3.1. PERSONNES-RESSOURCES POUR LES GARDES D'ENFANTS

Il est rare que les mères seules interrogées s'appuient ou se soient appuyées sur une personne unique pour garder, en cas de besoin, leur(s) enfant(s) : ce n'est le cas que pour six d'entre elles, dont quatre bénéficient ou ont bénéficié du soutien de leur propre mère, et deux de celui du père de l'enfant. La majorité d'entre elles s'organise, en revanche, pour établir un réseau de personnes à qui faire appel.

Seule Sharon, immigrée d'origine saint-lucienne, en situation de quasi isolement social, ne dispose d'aucune personne-ressource. Si les constellations familiales des pères ne sont pas absentes, c'est souvent d'abord celles des mères qui sont sollicitées, tandis que viennent en renfort les relations amicales ou de voisinage.

a. Le père du (ou des) enfant(s)

Seules six femmes considèrent que le père est ou a été impliqué dans un processus de garde du ou des enfants, qu'il s'agisse de sa progéniture (Esther, Magdeleine, Vanessa, Erika, Leïla) ou d'enfants reconnus bien que n'étant pas biologiquement les siens (Shanaëlle). Toutefois une septième (Laura), qui ne cite pas le père lorsque la question relative à la garde lui est posée, évoque durant l'entretien le fait qu'il prend régulièrement sa fille (même si elle déplore par ailleurs qu'il ne s'en occupe pas suffisamment, la laissant devant la télé ou à la charge de la grand-mère paternelle). Quelquefois, le père garde aussi en même temps des enfants qui sont les demi-frères ou demi-sœurs des siens (Magdeleine).

Le niveau d'implication est inégal d'une situation à l'autre. Le père est rarement, comme il l'est pour Magdeleine et Leïla, la première personne citée. Son concours est quelquefois plutôt ponctuel, et résulte de demandes expresses de la mère qui peine à trouver d'autres personnes (Magdeleine). Il est ou a été en revanche plus régulier dans des cas (et des périodes) où une relation de couple est clairement établie entre père et mère, avec des épisodes plus ou moins longs de cohabitation (Shanaëlle, Leïla).

b. La mère de l'enquêtée (grand-mère maternelle)

La mère de l'enquêtée (grand-mère maternelle de l'enfant concerné) constitue la personne-ressource la plus fréquemment évoquée. Si l'on ne prend pas en compte quatre femmes avec qui n'a pas été abordée la question de la garde des enfants (Marie-Flor, Esther, Nadiège, Chantale), c'est

selon une proportion massive que 16 informatrices sur 22 y ont eu recours. Elle est cependant rarement la seule personne à qui il était fait appel. Elle n'a été l'unique recours que pour quatre enquêtées (Corinne, Sabine, Natasha, Marissa), toutes les autres demandant également à d'autres personnes de « leur rendre service ».

Quatre femmes ne citent nullement leur mère parmi les « gardiens » (Geneviève, Kathy, Magdeleine, Shanaëlle), et deux, qui y ont déjà eu recours, l'excluent comme ressource actuelle (Ketty, Sharon)

Le non recours à la mère peut être lié à la distance géographique la séparant de l'enquêtée, au sein de l'espace martiniquais (Khaty) ou, lorsqu'il y a eu migration, entre ce dernier et un autre territoire, métropole (Geneviève) ou pays de la Caraïbe (Ketty). La situation de Sharon, également migrante, semble cependant relever d'un deuxième cas de figure retrouvé dans les récits de vie des informatrices, s'apparentant à une distance relationnelle.

La distance relationnelle entre l'enquêtée et sa mère explique qu'elle évite de se placer en posture de demande d'aide. Cela est particulièrement évident chez Magdeleine qui, non désirée et issue d'un viol conjugal, a subi depuis l'enfance du rejet de la part de sa mère. Sharon avait, pour sa part, essuyé le refus de sa mère – qui ne l'a pas élevée et avec qui elle a très peu vécu - relatif à une garde d'enfant afin qu'elle se déplace pour quelques jours dans son pays d'origine :

« Ma mère vit chez elle toute seule, je lui ai demandé de garder mes enfants trois jours pendant que j'allais à Sainte-Lucie chercher des papiers pour mes enfants. Elle a refusé (...). Quand j'ai été accueillie par ma tante, ma mère m'en voulait parce que je ne lui parlais pas. Les gens lui ont dit qu'elle n'a qu'une fille, qu'elle ne l'a pas élevée, de m'aider. Alors elle prenait mes enfants et les maltraitait. »

Dans le cas de Shanaëlle, la relation n'apparaît pas à proprement parler comme conflictuelle. Elle voit sa mère, a des échanges réguliers avec elle, ainsi qu'avec le reste de sa large famille d'origine. Toutefois il apparaît que depuis qu'elle a enfanté, à l'âge de 23 ans, d'un homme marié, elle a dû apprendre à « se débrouiller » avec ses enfants en se distanciant (pour tout ce qui concerne « l'intime » et la gestion de sa vie affective) de sa famille d'origine. Voulant éviter tout jugement, y compris de cette dernière, elle avoue d'ailleurs « ne se confier à personne, sinon à Dieu ».

c. Autres recours cités

Dans l'entourage familial, d'autres personnes sont susceptibles d'apporter également leur contribution en matière de garde.

Le grand-père n'est jamais cité seul, mais apparaît en filigrane lorsque l'enquêtée a eu le soutien de « ses parents » (Claude, Hélène, Erika), et il s'agit toujours, en l'occurrence, du grand-père maternel.

Les tantes de l'enquêtée (Khaty) et celles de l'enfant (sœurs de l'enquêtée - Ketty, Shanaëlle - ou du père de l'enfant - Erika) sont également quelquefois citées, de même que la grand-mère paternelle (Vanessa, Laura) et la marraine (Laura, Erika). Seul un récit évoque un oncle - frère de l'enquêtée - et sa femme (Khaty). Il en va de même s'agissant de la mise à contribution du compagnon non cohabitant de l'enquêtée n'ayant pas d'enfant avec elle (Aïtasha).

Par ailleurs, c'est à travers les relations amicales ou celles de voisinage, où se dessinent des solidarités et des échanges de service, que les enquêtées trouvent également des personnes-

ressources : amie(s), copine(s), sœur(s) de cœur (Aïtasha, Anne-Marie, Hélène, Aurélie, Geneviève, Laura), mais aussi voisine (Vanessa) ou voisin (Ketty).

Recours à une tierce personne moyennant rétribution

Peu de personnes indiquent recourir en premier lieu à des prestations rémunérées. Sophie est la seule à n'avoir utilisé, hors vacances scolaires, que les services d'une crèche (lorsqu'elle habitait Toulouse) ou d'une garderie (en Martinique). De même, seules Stéphanie et Aurélie évoquent les services d'une tierce personne qui serait rémunérée, et lorsque c'est le cas, les termes évoqués laissent penser qu'il s'agit de *djobs* plutôt que de services fournis par une assistante maternelle agréée : l'une parle de « *baby sitters* » et l'autre de « *nounou* ».

Cette faible propension au recours à des professionnel(le)s s'explique par le coût des prestations et par la difficulté à trouver des places disponibles. Ainsi, dès le début de son entretien avec l'enquêtrice, Catherine, dont le plus jeune fils est âgé d'un an, tient à signaler que son problème principal, en tant que mère seule, est la garde du bébé à mi-temps :

« Les assistantes maternelles ne sont pas intéressées. La crèche est trop chère, car elle est en fonction du salaire et il y a une liste d'attente. En plus, le Caf prend du temps pour rembourser le paiement. »

De ce fait, elle s'est résolue à trouver une « nounou » dans le quartier, en l'occurrence une femme retraitée – ni agréée ni déclarée – qui garde plusieurs enfants. Cela lui revient à vingt euros par jour de garde.

3.2. PERSONNES-RESSOURCES ET SOUTIEN MATERIEL

a. Emprunter de l'argent

Même si très souvent les enquêtées déclarent vouloir « faire avec ce qu'elles ont », et répugnent à demander de l'aide, elles sont quelquefois acculées à emprunter des sommes d'argent variables, en s'adressant à des personnes de leur entourage familial ou amical.

La mère est la personne-ressource la plus fréquemment citée, soit dans huit entretiens (Claude, Sophie, Sabine, Natasha, Catherine, Geneviève, Laura, Erika), alors que le père de l'enquêtée est sollicité dans trois cas (Anne-Marie, Laura, Erika). Laura et Erika, jeunes mères âgées de 24 et 26 ans, sont les seules qui s'orientent aussi bien vers leur mère que vers leur père, mais Laura se détermine en fonction de l'importance de la somme demandée :

« pour une petite somme, 50 euros, 20 euros, je peux demander à ma maman ; si c'est une grosse somme, genre 300 euros, quelque chose comme ça, je peux m'adresser à mon père. Si vraiment il voit que je suis dans le besoin, il va m'aider. »

Comme pour le père, ce sont également trois femmes qui ont recours à l'aide d'une personne de confiance, « un ami », « un confident » (Aïtasha, Corinne, Geneviève). Puis apparaissent dans deux récits le soutien apporté par des personnes de la même confession religieuse (« des amis catholiques » pour Corinne, tandis qu'Esther, d'obédience adventiste, s'adresse « au temple, à ma famille spirituelle »).

Toutes les autres personnes évoquées ne le sont que dans un seul cas. Il en va ainsi du père d'un enfant (Sophie), des oncles et tantes du père de l'enfant (Erika), d'un ex-compagnon de l'enquêtée – qui n'est pas le père de sa fille – (Vanessa), d'une sœur (Claude), d'un cousin proche (Leïla) ou de la grand-mère (Natacha, âgée de 22 ans et hébergée par celle-ci) de l'enquêtée, ou encore « de collègues » (pour Hélène qui précise « ils savent que je remets très bien »). C'est également le cas du recours à l'un des co-résidents d'un logement abritant des immigrés, dans le cas de Ketty, ou, dans celui de Marissa, à un fils devenu adulte qui travaille.

Malgré tout, plusieurs des enquêtées ne peuvent compter sur aucun soutien ou n'y font pas appel :

Je ne peux compter sur personne (Sharon),

Personne, je me débrouille seule (Aurélie),

Aucun membre de la famille, tous sont en situation de précarité (Khaty),

Je n'emprunte pas d'argent, parce qu'il n'y a personne de confiance autour de moi pour emprunter de l'argent (Shanaëlle),

À personne, parce que ça me gênerait, et ensuite parce que les autres personnes autour de moi sont déjà en difficulté (Magdeleine).

D'autres se résignent difficilement à le faire :

J'ai du mal à demander (Aïtasha),

Ladoucè (un co-occupant du logement) m'aide mais lui aussi n'a pas d'argent (Ketty),

Je fais comme je peux. En cas de grave urgence, c'est ma mère. Mais je ne demande pas (Catherine),

Ça me gêne de demander. Par pudeur (Marissa).

b. Soutiens en nature (fourniture de produits : légumes, fruits, poissons)

Si le fait de recevoir des produits de consommation (légumes, fruits, poisson) correspond à un mode de vie bien enraciné culturellement, qui fait la part belle à la pratique du don et du contredon à travers des échanges informels, il ne constitue pas pour autant un moyen d'échapper à la précarité, du fait de son incertaine régularité, mais aide à la supporter.

Plusieurs enquêtées reçoivent ainsi quelques dons en nature, mais la fréquence est variable. Pour certaines, c'est « rare », voire « très rare » (Laura, Magdeleine), tandis que pour d'autres c'est « fréquent » ou « régulier » (Aïtasha, Marie-Hélène, Chantale, Sophie Stéphanie), mais la plupart d'entre elles restent dans l'imprécision ou indiquent simplement « de temps en temps ».

Les pourvoyeurs familiaux sont diversifiés, mais cette diversité ne conduit pas à faire émerger de manière forte une figure emblématique particulière. Néanmoins, la mère de l'enquêtée demeure l'acteur le plus cité, puisqu'elle est évoquée dans six entretiens (Aïtasha, Khaty, Anne-Marie, Chantale, Hélène, Leïla). De plus, Chantale adjoint au soutien apporté par sa mère celui des « frères et sœurs spirituels » de celle-ci. Les autres personnages évoqués, relevant de la famille de l'enquêtée sont, par ordre décroissant de fréquence : des frères et sœurs (Khaty, Corinne), puis, à égalité (un seul entretien) : le père de l'enquêtée (Aurélie), sa tante (Catherine), sa nièce (Khaty), son cousine (Leïla), sa belle-sœur, femme de son frère (Khaty).

Dans la lignée paternelle de l'enfant, apparaissent : le père de l'enfant (Geneviève, Erika), sa grand-mère maternelle (Laura), sa tante (Erika).

Et si l'on prend en compte la « famille élargie », peuvent en relever : le compagnon ou ex-compagnon resté proche (Vanessa, Laura), ou encore le parrain (Chantale)

En revanche, si l'on considère les tierces personnes, les voisins se révèlent être les acteurs-ressources les plus « naturels », les plus fréquemment évoqués, puisqu'ils le sont dans les récits de six femmes : Sabine, Natasha, Catherine, Stéphanie, Ketty, Shanaëlle. Puis viennent les ami(e)s, présents dans cinq entretiens (Anne-Marie, Hélène, Chantale, Ketty, Aurélie). Sont également pourvoyeurs certaines personnes avec qui s'établissent des liens de proximité (« ma kiné, la secrétaire de la kiné », pour Hélène ; des collègues pour Claude), ou d'autres avec qui s'esquissent des formes de solidarité par le don-contredon :

« La dame de la pâtisserie (une pâtissière itinérante qui se rend sur le site tous les jours). Elle a su que j'avais des difficultés et m'a proposé de l'aider à vendre quand elle est sur le site et en échange elle me donne un sandwich, ce qui me fait mon repas du midi. La fois dernière, elle m'a donné plein de croissants, de pains au chocolat et de pains au beurre pour mes enfants »
(Anne-Marie).

c. Les petites réparations

Les répondantes (21 enquêtées) ne semblent guère démunies quand il s'agit de faire face à des petites réparations. D'une part, plusieurs d'entre-elles ont « appris à se débrouiller » et tentent de faire pour le mieux, d'autre part, toutes arrivent à mobiliser des personnes, essentiellement parmi les hommes qu'elles connaissent, soit pour intervenir, soit pour leur trouver la personne idoine selon le type de réparation.

La figure la plus récurrente (neuf répondantes) est le compagnon ou un ex-compagnon (père ou non d'un enfant) avec qui elles ont gardé une bonne relation. Comme l'explique Vanessa :

« C'est comme un contrat, on n'est plus ensemble, mais je sais que s'il m'arrive quelque chose, si j'ai un problème, par exemple là, ma voiture est tombée en panne, il est là. Même s'il y a quelqu'un d'autre, il sera toujours présent. »

Arrivent ensuite, en nombre d'occurrences, le réseau amical et les personnes qui peuvent y être associées (six répondantes). Leïla, par exemple, s'y prend de la façon suivante :

« ben, avant tout, j'essaie de me débrouiller toute seule, et puis si vraiment je n'y arrive pas, j'essaie de demander au papa (de ses enfants, handicapé, qui vit avec elle), et puis si vraiment, vraiment, ça passe pas, j'essaie de demander à euh... au copain d'une copine à moi, qui est plombier. Par contre, les choses à monter, comme les tables et tout, ça je sais le faire. Je sais faire tout ça. Tous les meubles qui sont chez moi, c'est moi qui les ai montés. Les lits, tout ça. Oui. »

Pour trois femmes, la personne-ressource est leur père (Esther) ou beau-père (Natacha, Sophie), pour deux c'est un frère (Marissa, Nadiège) et pour deux autres leur mère (Catherine, Claude).

Une enquêtée d'obédience adventiste estime pouvoir compter sur « les frères de l'Eglise » (Nadiège). Geneviève a recours « à des *djobeurs* ou à des professionnels ».

d. Une forme de soutien : pouvoir « partir en vacances »

L'aspect relatif aux vacances a été évoqué dans dix-sept entretiens (9 entretiens non renseignés).

Il résulte de ceux-là que l'accès à des vacances semble peu aisé pour un grand nombre d'enquêtées. En effet, plusieurs d'entre-elles déclarent d'emblée « ne jamais partir en vacances » car elles n'en ont pas les moyens (Sabine, Natacha, Catherine, Stéphanie, Khaty, Vanessa).

Certaines, peu nombreuses, déclarent partir quelquefois en vacances en famille, en allant à la campagne (Shanaëlle) ou en camping (Laura), mais en demeurant sur le territoire martiniquais.

Trois femmes et leurs enfants ont cependant pu « partir en vacances » - mais l'événement semble relever de l'exceptionnel - grâce au tissu associatif :

- le Secours Catholique, l'an dernier pour deux d'entre elles (Magdeleine, qui a connu des vacances « pour la première fois », 15 jours en Guadeloupe ; Leïla, 15 jours dans le Nord de la Martinique),
- une association de quartier ayant permis un voyage en Guadeloupe pour une autre (Catherine), mais c'était ...il y a une dizaine d'années (2007).
- Marissa, elle, s'est vue offrir une croisière avec sa fille de 16 ans par deux fils adultes qui travaillent. Sophie signale être partie récemment en croisière avec sa mère et sa fille, sans préciser comment elles se sont organisées pour le financement de leur voyage.

e. Les fêtes et anniversaires

Fêtes de Noël et anniversaires des enfants (15 répondantes)

Il n'est pas systématique que les enfants reçoivent des cadeaux. Quelquefois, la mère doit privilégier un de ses enfants. Dans le cas de Leïla, c'est le soutien de la CCAS et du Secours Catholique qui a permis à ses trois enfants d'avoir des cadeaux pour Noël, tandis que pour les anniversaires elle avait fait son possible pour l'un des plus jeunes au détriment de l'aînée :

« Mon fils, il a eu 3 cadeaux à son anniversaire. Ma fille, la plus grande, elle n'en a pas eu, parce que je lui avais déjà expliqué... Elle n'en a pas eu. La toute dernière en a eu. Le papa n'a pas eu parce que... (rire nerveux)... et moi non plus j'en ai pas eu. Mais à Noël, ils ont tous eu leurs cadeaux. Tous, tous.

Qui a donné ?

Et bien il y a eu le CCAS. Et comme je suis aussi au Secours Catholique, donc il y a le Secours Catholique aussi qui leur donne. »

Quelquefois les anniversaires des enfants ou Noël sont une occasion de regroupement familial autour de l'enfant :

« Pour ma fille, mon père, ma mère, mes frère et sœur (maternels), des amis proches. On l'a d'ailleurs fêté chez Isabelle (une amie, sœur de l'enquêtrice) ». (Geneviève)

« Elle était avec son papa, il s'est occupé de tout. Il lui a fait son anniversaire. Elle a eu des cadeaux et tout. Tout le monde était là, à la fête. J'ai pas été parce que je travaillais... » (Laura)

« Toujours la famille. Des deux côtés. » (Erika)

Anniversaires des enquêtées (16 répondantes)

Les anniversaires des enquêtées (16 répondantes) sont nettement moins fêtés que ceux de leurs enfants. Elles sont plusieurs (Hélène, Ketty, Sabine, Catherine, Shanaëlle) à ne recevoir de cadeaux de personne : « Personne ne m'offre quoi que ce soit » (Catherine) ; « Je n'ai pas de cadeaux » (Sabine) ; « Alors là, c'est facile hein : niet ! (rire) » (Magdeleine).

Mais parmi celles-ci, certaines reçoivent des appels téléphoniques ou des messages (SMS, WhatsApp) d'amis ou de membres de leur famille (Shanaëlle, Magdeleine), de même que d'autres qui n'évoquent pas de cadeaux mais signalent ces marques affectives adressées par des membres de la famille ou par des amis (Geneviève, Erika, Leïla) :

« Mon père, ma mère, mes frère et sœur du côté de ma mère m'ont appelée (de France). En Martinique, des ami(e)s. (Geneviève)

C'est surtout ma famille. Mes cousins, cousines. Mes sœurs, bien qu'elles ne soient pas ici. Il y a aussi mes tantes qui m'ont appelée (Erika)

C'est-à-dire que la famille m'envoie des WhatsApp, on échange. Mais (des cadeaux) personne, hein. Oui, la famille, on me le souhaite, quand même, oui ». (Shanaëlle)

Quelques-unes, peu nombreuses, reçoivent malgré tout un cadeau, qui peut provenir de membres de la famille (Marissa) et/ou de leur amoureux (Marissa, Hélène), et qui peut revêtir un caractère exceptionnel : « Ma sœur qui est en France m'a fait un cadeau, mes fils aussi, l'amie dont j'ai parlé, et mon ami » (Marissa) ; « On ne m'offre jamais rien, mais ceci dit, le père de ma fille m'a offert une voiture en décembre alors que je ne lui avais rien demandé » (Hélène).

3.3. LE SOUTIEN MORAL ET PSYCHOLOGIQUE

a. Se confier à un professionnel

Six femmes ont déjà eu l'occasion de se confier, lorsque « quelque chose les tracassait », à un psychologue ou à un psychothérapeute. Cependant, parmi elles, seules Aïtasha, Leïla et Vanessa ont fait la démarche de recourir, à titre personnel, à un tel professionnel. Et pour sa part, Vanessa (qui a été victime d'agressions sexuelles dans l'enfance, qui indique qu'encore aujourd'hui elle « ne dort pas », et que par ailleurs elle « ne se confie pas ») a interrompu le suivi :

« C'est moi qui avais fait la démarche. J'ai pas eu envie de continuer. C'était difficile à gérer. Je ne suis pas... Je ne crois pas être déjà prête à tout ça. »

Deux autres femmes ont « profité » de l'occasion du suivi de leur enfant par un(e) professionnel(le) pour « avoir des échanges personnels » (Anne-Marie), lesquels peuvent se poursuivre à la faveur de

la régularité des visites de l'enfant (Hélène). Khaty, elle, a bénéficié par le passé du soutien de la sœur de son beau-père, psychothérapeute, mais s'est résolue à interrompre ses confidences (faites hors du cadre professionnel) du fait d'incidences possibles sur l'ambiance familiale.

Par ailleurs, Anne-Marie se confie également « au prêtre » et deux femmes (Catherine, Leïla) n'hésitent pas à s'adresser à leur assistante sociale quand elles souhaitent des conseils.

b. Se confier à un proche

Lorsque les enquêtées ressentent le besoin de se confier à quelqu'un si quelque chose les tracasse, cette personne est le plus souvent un(e) ami(e) dont elles se sentent particulièrement proches, comme l'indiquent les expressions « meilleur(e) ami(e) », « sœur de cœur », « copine de toujours ». C'est le cas pour neuf des femmes interrogées. Il s'agit le plus souvent d'une femme, mais pour deux femmes c'est un homme (« un ami qui compte beaucoup pour moi » pour Aurélie, « mon meilleur ami, un garçon » pour Erika).

Trois femmes se confient à leur mère (Ketty, Natacha, Stéphanie) et une à « ses parents » (Hélène), mais le père n'est jamais cité en tant que tel.

La personne consultée peut aussi être un frère ou une sœur (Hélène, Sophie, Sabine), un(e) cousin(e) (Erika, Leïla), et exceptionnellement un enfant (Marissa) ou une nièce (Corinne) devenu(e) adulte. Nadiège s'adresse, elle, à une personne de même confession religieuse.

Cependant deux enquêtées préfèrent « ne se confier à personne » sinon « à Dieu » (Khaty, Shanaëlle). Shanaëlle s'en explique ainsi :

« Vous savez, non, je suis spirituelle, je prie, donc je me confie au Seigneur ; C'est-à-dire que je n'aime pas... Je préfère ne pas raconter, parce que ça ne reste pas toujours entre les deux personnes... Je préfère m'en remettre à Quelqu'un qui ne répète pas... »

CHAPITRE IV - LES CONDITIONS DE LOGEMENT

Pour présenter les conditions de logement des femmes interrogées, nous les avons distinguées selon leur statut d'occupation et le type de logement.

Seule une femme est propriétaire occupant. Marie Flor vit dans une maison F3 avec ses trois enfants en bas âge, une maison qu'elle a pu acheter sur un terrain familial. L'opération immobilière était conduite par la Caf qui retient une partie des prestations familiales pour le remboursement. Marie Flor souhaiterait toutefois se séparer de cette maison car elle comporte des malfaçons qui entraînent une vétusté.

Six femmes de l'échantillon sont hébergées (dont trois ont moins de 25 ans). Deux (Sharon et Ketty) viennent d'un pays de la Caraïbe. Sharon vit avec ses deux enfants dans un F4 dans une maison individuelle. Son partenaire, qui a trouvé le logement, paie le loyer et elle doit s'acquitter des charges. Elle considère que l'environnement n'est pas favorable car le quartier est dépourvu de services de proximité, et que l'isolement géographique freine ses démarches de recherche d'emploi. Ketty vit dans un bas de maison individuelle qu'elle partage avec des compatriotes. Elle dispose d'une chambre pour elle et ses trois enfants en bas âge. Sharon explique que l'hébergement gratuit exige une relation sexuelle avec le propriétaire.

Les quatre autres femmes qui sont hébergées (Sabine, Natacha, Catherine et Erika) ont toujours habité avec leur famille, dans la maison familiale ou l'appartement en location. Sabine est la mère de Natacha. Elles partagent trois chambres à trois adultes (avec la mère de Sabine) et deux enfants. Érika vit avec ses deux parents, son frère et sa fille dans une maison avec deux chambres. Elle a fait une demande HLM depuis deux ans (donc un an après la naissance de sa fille) mais n'a pas eu de proposition (rappelons que les délais d'attente peuvent être de huit années pour les personnes hébergées car considérées comme non prioritaires).

Neuf femmes sont locataires en HLM avec un nombre d'enfants à charge (de 1 à 5) et des âges (25 à 46 ans) variables. En dehors de Vanessa qui loue un F3, cinq autres vivent dans un F4 et deux (Corinne et Aitasha) vivent dans un F5. Nous relèverons que les loyers mensuels ne dépassent pas 500 €. L'allocation logement couvre près de 90 % du montant. Les conditions de logement sont jugées positives par les femmes, ce qui explique en partie leur faible mobilité et leur absence de projet de déménagement.

Enfin, onze femmes louent un appartement ou une maison individuelle à un propriétaire privé. Parmi ces femmes, quatre ont un enfant à charge, quatre en ont deux, Claude en a trois (dont un hors foyer) et Stéphanie en a 4. Laura est la plus jeune (24 ans), Stéphanie et Khaty ont la trentaine, les sept autres femmes ont plus de 40 ans.

En dehors de Laura (qui loue un F2) et Stéphanie (un F4), les neuf autres occupent un F3. Elles y vivent avec leurs deux enfants ce qui implique que soit les enfants partagent une chambre commune, soit la mère dort dans la pièce de vie.

Sept de ces onze femmes ont connu de nombreux déménagements sur le territoire de la Martinique ou en effectuant des allers-retours avec la France hexagonale. C'est une des principales causes qui

expliquent la location actuelle dans le privé. Après une rupture familiale (conflit ou mésentente avec les parents) ou conjugale, elles ont dû chercher un hébergement en urgence.

Les montants des loyers sont bien supérieurs à ceux des logements HLM. En dehors de Chantale qui paie 450 € mensuels pour un F3, les loyers sont affichés entre 600 et 850 € alors que l'allocation logement en représente 50 % au maximum. Seule Stéphanie, avec quatre enfants, parvient à limiter le reste à charge à 175 €. Pour Laura, Magdeleine et Anne Marie, il est de 250 € environ et représente environ 30 % de leur budget. La situation est plus critique pour Sophie et Chantale qui doivent s'acquitter de 400 € environ, soit pour la première 50 % et la seconde 30 % de son budget. Hélène, Khaty et Aurélie paient la quasi-totalité du loyer (entre 750 et 850 €) ce qui, compte tenu de leurs ressources, représente environ 30 % de leurs moyens financiers.

Sur ces dix femmes logées dans le privé, sept souhaitent déménager, soit à cause de la taille du logement (Aurélie et Anne-Marie se sentent à l'étroit), soit à cause de l'éloignement et de l'isolement par rapport aux centres urbains (Magdeleine et Sophie), soit parce qu'elles envisagent de repartir en France hexagonale (Claude et Geneviève).

On note donc une grande disparité dans les modalités d'habiter mais aussi dans les coûts financiers à supporter. La location d'un logement HLM constitue un avantage financier indéniable pour ces femmes aux budgets contraints. Malgré l'avantage que représente aussi l'hébergement dans la famille (au niveau matériel et logistique pour les enfants), les femmes hébergées vivent en situation de surpeuplement, détériorant les conditions de vie des enfants.

Même si elle est loin d'être parfaite, **la situation vis-à-vis du logement semble malgré tout moins défavorable pour la plupart des femmes que celle vis-à-vis de l'emploi.**

CHAPITRE V – LES REPRÉSENTATIONS DE LA PAUVRETÉ

Pour tenter de connaître la perception qu'ont les femmes de leur situation sociale, financière et professionnelle, nous leur avons demandé ce qu'elles pensaient de la pauvreté, des capacités financières des mères seules à élever leurs enfants, de la nécessité ou non de travailler, notamment avec des enfants en bas âge.

La plupart des réponses se rejoignent, sans distinction d'âge, de niveau de formation, de nombre d'enfants ou de religion, sur ce que représente la pauvreté et sur la manière de l'identifier. On est pauvre quand « on n'a pas de toit », « quand on ne peut pas assurer les besoins de base que sont la nourriture et le logement », « quand on touche le RSA », « quand on ne peut pas nourrir ses enfants sans aide extérieure ». Ces quelques citations font plutôt référence à ce que les sociologues nomment l'extrême pauvreté, ce qui est le cas de la plupart de ces femmes. Anne-Marie et Hélène évoquent toutefois la notion de pauvreté relative, prenant en compte le fait que tout le monde n'a pas les mêmes besoins.

Les femmes sont également unanimes pour affirmer que « élever ses enfants uniquement avec les allocations familiales, c'est impossible ». Non seulement, les prestations ne suffisent pas, mais elles symbolisent une situation de survie. Elles sont donc bien lucides sur leur situation et ce qu'elle représente en termes de manque pour faire face aux dépenses du quotidien. Cette affirmation explique aussi pourquoi travailler leur apparaît une nécessité absolue. C'est ce qu'elles tentent de faire. Faut-il encore que ce travail puisse permettre d'augmenter véritablement le niveau de ressources de la famille, ce qui est loin d'être le cas, compte tenu des salaires perçus. Ces femmes sont des travailleuses pauvres, quel que soit le nombre d'enfant à nourrir. La précarisation de leur parcours professionnel renvoie à l'inadéquation entre leur niveau de qualification et les exigences des entreprises et à l'utilisation massive des contrats aidés dans la sphère publique. Les stratégies mises en place – auto-entrepreneuriat, formation professionnelle - attestent de leur volonté de s'insérer durablement mais les conditions de fonctionnement de ces dispositifs leur sont défavorables (dysfonctionnement du régime RSI et indemnités de formations précaires).

Dans ces conditions, les conséquences de ces situations sont explicites et concernent la santé. D'une part, en interrogeant les femmes sur leur état de santé au moment de l'entretien (cf. III.5), seules cinq d'entre elles (Sabine, Claude, Esther, Sophie et Marie Flor) se déclarent en bonne santé physique et psychique. Les autres sont angoissées, déprimées, abattues, découragées par le combat qu'elles mènent au quotidien pour faire face à l'éducation des enfants, à leur situation affective et à leur situation financière. Elles déclarent que leur vie et les fins de mois sont difficiles. D'autre part, la moitié des répondantes a signalé explicitement avoir renoncé à des soins médicaux et/ou à des soins ophtalmiques ou dentaires. La raison la plus fréquente est financière, puisque malgré l'accès à la CMU, ces soins font l'objet d'un faible remboursement et de dépassements d'honoraires fréquents et conséquents. Deux femmes (Ketty et Anne-Marie) ont évoqué l'éloignement géographique des établissements de santé.

Il importe aussi de signaler que, parmi les 26 femmes interrogées, douze déclarent partir (parfois) en vacances (séjour de 5 jours minimum en dehors de la maison familiale).

Sur le rapport des femmes à la sphère du travail, deux types de réponses se distinguent nettement. Un premier groupe de 12 femmes s'oppose catégoriquement au travail des femmes à l'extérieur quand les enfants sont en bas âge. « C'est elle qui doit faire l'éducation », « le travail idéal c'est la maison », « la mère doit être présente pour ses enfants ». Sept d'entre elles situent l'entrée à l'école comme un terme possible à cette présence quotidienne et permanente des mères auprès de leurs enfants. Cinq autres proposent une grande souplesse dans le travail qui doit être adapté pour les femmes avec des horaires flexibles dans la journée, pas le mercredi ni pendant les vacances scolaires. Parmi ces 12 femmes, deux ont moins de 30 ans (Vanessa et Ketty), deux ont la trentaine (Esther et Shanaëlle), les huit autres ont entre 40 et 50 ans. Elles se réclament de différentes religions (catholique, adventiste, protestante, évangélique). Elles n'ont pas systématiquement été élevées par une mère au foyer.

Un second groupe de femmes est beaucoup plus permissif et pragmatique : « Si on a envie de travailler, il faut tenir sa place », « travailler, on n'a pas le choix », « travailler pour ne pas être dépendante », « chacun doit choisir ». Ces 14 femmes sont d'âge variés, seule une d'elles est adventiste (Khaty), les autres sont catholiques ou bouddhiste. Elles n'ont pas systématiquement été élevées par une mère au foyer. Pour elles, les soutiens doivent se situer dans un assouplissement des contraintes du travail (horaires, congés), le versement d'un salaire décent et le développement des services de garde des enfants, un axe fort de la politique familiale.

CHAPITRE VI – LA SANTÉ PHYSIQUE, PSYCHIQUE ET SEXUELLE

L'OMS définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social et (qui) ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Les familles monoparentales cumulent des facteurs qui les rendent plus fragiles en termes de santé, à commencer par la faiblesse des revenus pour les plus précaires d'entre elles, mais aussi les responsabilités associées aux rôles parentaux assumés par un unique parent. Nous avons donc cherché à établir l'état de santé physique et psychique des enquêtées à partir de plusieurs entrées : leur autoévaluation de leur état de santé général et psychique ; l'accès ou le renoncement aux soins ; le dépistage du SIDA/VIH ; l'entrée dans la sexualité ; les moyens de contraception, le recours ou non aux IVG.

6.1. L'ÉTAT DE SANTÉ PHYSIQUE

Tableau 11 ▼ Etat de santé déclaré par les enquêtées

Etat de santé déclaré		Difficultés à mener les activités habituelles depuis 6 mois en raison d'un problème santé/handicap			
		Beaucoup	Un peu	Pas du tout	Non renseigné
Très bon	3	1		2	
Bon	12			2	6
Assez bon	4	1	1	1	1
Pas bon	2			1	
Mauvais	2		1	1	
Non renseigné	1				1

L'évaluation par les femmes en situation de monoparentalité de leur état de santé physique et psychique dresse le portrait de femmes qui déclarent être globalement en bonne santé physique. En agrégeant les items « très bon » et « bon », plus de la moitié de l'échantillon constitué de vingt-cinq femmes¹²⁶, considère être en bonne santé.

Une seule femme, Hélène, dont l'état de santé est jugé « très bon », déclare être « beaucoup » limitée dans l'exercice des activités quotidiennes. Hélène, en surpoids, a déjà subi trois opérations

¹²⁶ Les deux premiers entretiens réalisés, qui ont servi de « test », ne comprenaient pas de questions sur l'état de santé et le recours aux soins.

du genou depuis deux ans, dues à trois accidents corporels en trois mois. Sharon, originaire de Sainte-Lucie, qui a décrit son état de santé comme « très bon » ajoute cependant :

« Mais je ne peux plus avoir d'enfants parce que, quand j'ai accouché, le placenta n'est pas sorti et ils m'ont laissée là et quand ils ont cherché à récupérer le sac et comme j'étais seule, personne ne pouvait m'aider et le médecin a dit à l'infirmière que le sac a éclaté. A Sainte Lucie, il faut tout payer et j'ai laissé tomber, j'ai eu une fille et après j'ai eu une infection et un fibrome et ici j'ai expliqué cela au médecin et il voulait que j'aille voir un gynéco mais sans carte vitale, je ne peux rien faire. »

Deux des quatre femmes enquêtées qui évaluent leur état de santé comme « assez bon » éprouvent des difficultés à exercer des activités quotidiennes de façon plus invalidante pour l'une (polyarthrite) et moindre pour l'autre (sans autre précision). Ces femmes sont en mesure de distinguer une invalidité temporaire, qui les handicape dans le quotidien ou pour certaines tâches, et leur état de santé général. Leurs représentations de la santé questionnent la définition de l'OMS, car on voit ici qu'une « assez bonne santé » n'est pas l'absence de maladies ou de handicaps, mais bien plus la gestion de ceux-ci, à condition que la maladie, le handicap soit jugés bénins par l'enquêtée.

Quatre femmes évaluent leur état de santé comme « pas bon » pour deux d'entre elles et « mauvais » pour deux autres. Une seule considère être « un peu » handicapée dans l'exercice de ses activités quotidiennes, « un handicap » ponctuel et « irrégulier » selon ses termes :

« Je me force à faire, pour le sport pendant une période j'y vais, et à une autre période je ne sais même pas monter les escaliers. Mais c'est pas tout le temps, ça va. Mais quand mon genou n'arrive pas à se plier, c'est quelque chose » (Vanessa).

Aïtasha explique que son état de santé n'est « pas bon », car, dit-elle : « Ma tête a dû gérer tellement de choses, c'est vrai que non, non, je ne suis pas en bonne santé ». Vanessa, qui a décrit sa santé comme mauvaise, explique :

« J'ai de grosses crises de colère qui me donnent des douleurs dans tout le corps, dans les doigts ; je suis très tendue, avec des douleurs musculaires ou articulaires, mais on ne sait pas, on n'a pas encore mis le doigt dessus depuis que je suis petite. On m'a demandé de couper mes cheveux, et toutes sortes de choses, mais... »

Vanessa a été violée à sept ans par son beau-père comme deux de ses sœurs, elle en a parlé à sa mère qui, dit-elle, « s'en fout » et est restée avec son beau-père. Kitty, d'origine haïtienne, déclare être en mauvaise santé en raison de la malaria attrapée en Haïti et de ses carences alimentaires. La jeune femme, sans aucune ressource et, au moment du premier entretien, en situation irrégulière, bénéficie du soutien alimentaire du Secours Catholique et préfère se priver de nourriture pour gérer les provisions alimentaires qu'elle réserve en priorité à ses trois enfants.

La grande majorité des femmes interrogées est couverte par la sécurité sociale et bénéficie de la CMU ou d'une mutuelle privée. Les études menées sur l'état de santé perçu montrent le lien entre le sentiment d'être en bonne santé, le niveau élevé de scolarité et le niveau de revenu : les personnes pauvres ou très pauvres sont plus susceptibles de se déclarer en « mauvaise santé » (Levasseur, 1995 ; DREES 2015). En croisant l'état de santé perçu, les violences subies dans l'enfance, la situation professionnelle actuelle et les ressources de l'enquêtée, le lien de causalité entre ces facteurs ne

ressort pas clairement dans notre échantillon et ne permet pas de vérifier « ce gradient social de santé ». Ainsi Sharon se voit-elle en bonne santé malgré les violences sexuelles et la maltraitance subie dans l'enfance, les violences conjugales à l'âge adulte, les problèmes dentaires (il lui manque les incisives des mâchoires inférieures et supérieures) et aux genoux sans oublier l'absence de ressources. Esther, actuellement sans emploi mais disposant de ressources issues de ses indemnités de chômage et diverses allocations, a été agressée sexuellement dans l'enfance ; elle décrit sa santé comme « assez bonne », tandis que Vanessa, en emploi, qui a été également abusée sexuellement durant l'enfance mais qui n'a pas connu de violence conjugale, considère n'être pas en bonne santé et souffrir de douleurs chroniques, dont on peut conjecturer qu'elles sont d'ordre psychosomatique.

Il est cependant intéressant de noter qu'au moins cinq femmes qui se disent en bonne santé, ajoutent « ressentir des douleurs » et insister sur leur fatigue. Dans une enquête financée par l'ARS en 2015 sur la prostitution en Martinique (Zobda Zebina, Thiroit et Merle, à paraître), les femmes ayant recours à la prostitution visible, vivaient très mal cette activité et tout en se déclarant dans l'ensemble en bonne santé – minorant d'ailleurs leurs problèmes fréquents de cholestérol, d'hypertension et de surpoids - parlaient beaucoup de « fatigue » et évoquaient très fréquemment des douleurs récurrentes, des raideurs et des tensions.

Les données recueillies ne nous ont pas permis de vérifier l'hypothèse de la moins bonne santé dont jouissent les mères seules en situation de précarité - une piste qui mériterait cependant d'être creusée en croisant l'état de santé et les paramètres économiques et financiers (emploi, sources de revenus) et sociaux (soutien ou non de la famille ou de tiers) des familles monoparentales.

6.2. L'ÉTAT DE SANTE PSYCHIQUE : ENTRE ANGOISSE ET DÉPRIME

L'état de santé psychique a été appréhendé en soumettant aux enquêtées une question à choix multiples. Pour affiner l'analyse, nous avons croisé leurs réponses et l'état de santé général déclaré. Ce facteur revêt une importance mineure ou quasi nulle dans l'appréciation de leur santé psychique par les enquêtées. Quel que soit leur état de santé général, les femmes interrogées se sentent souvent angoissées, déprimées, tristes et abattues et, pour certaines, complètement découragées :

- Seize femmes sur les vingt-et-une à avoir répondu à la question sur leur état de santé psychique considèrent être « angoissées ». Seules cinq précisent « parfois », « de temps en temps », « quand la fin du mois arrive », tandis que pour les autres, il s'agit d'un état permanent :

« Nerveuse, angoissée, c'est des choses qui me parlent. Ah oui, franchement. » (Vanessa).

- Dix femmes se disent déprimées, dont seulement trois estiment que cela leur arrive « parfois ». L'engagement religieux apporte un soutien moral pour les femmes investies dans une communauté religieuse, et les aide à développer une forme d'hygiène mentale :

« Sinon, tu te sens quand même angoissée ? Déprimée ? Aujourd'hui, non. Avant oui, je me disais, je pars dans l'inconnu, alors que j'avais la sécurité de l'emploi et j'ai tout abandonné, pour un nouveau départ pour un souffle nouveau et j'ai dit : « Seigneur voilà, je lâche tout ! »

Professionnel, sentimental, plus de fornication, rien ! J'abandonne complètement ». Au début, c'était difficile parce que je me dis..., mais non, au fur et à mesure qu'on se lâche, je dis : « eh bien voilà, je suis là, dans cette phase-là, mais Dieu s'occupe de moi, mes enfants ne meurent pas de faim, le loyer est payé, même si après j'ai des petites difficultés mais elles sont en train de s'arranger ». En fait, j'ai plus envie de m'emmerder, quoi, je n'ai plus envie de réfléchir à ces choses-là, quoi, parce que je pars du principe que à chaque jour suffit sa peine, voilà ». (Esther)

« Déprimée ? Non, depuis que je suis dans la religion adventiste ; avant ça m'arrivait fréquemment, quand je n'avais pas de voiture aussi, ça m'arrivait fréquemment parce que le week-end on ne pouvait rien faire. Maintenant que je suis dans cette religion et que j'ai cet entourage, ça ne m'arrive pas d'être déprimée ». (Khaty)

- Pour d'autres, il ne s'agit pas de déprime mais de fatigue, comme Aurélie qui précise :

« Déprimée ? Non, mais fatiguée, oui ».

- Neuf femmes se disent « tristes et abattues », dont « parfois » pour trois d'entre elles comme Hélène, qui a à sa charge sa fille adulte, autiste : « triste et abattue parfois, mais surtout épuisée avec le sentiment de n'avoir jamais de répit ». Elle se fait ainsi prendre en charge dans un centre de repos afin de pouvoir récupérer :

« J'ai été en maison de repos deux fois de suite cette année, l'an dernier et l'année d'avant vingt-et-un jours et trente jours, puis six jours à l'hôpital. J'ai confié ma fille à mes parents. »

- Six femmes sont « complètement découragées » et deux le sont parfois. Parmi ces femmes, figurent Sharon d'origine saint-lucienne et Ketty d'origine haïtienne, qui expliquent à quel point elles se sentent démunies face à l'amoncellement des difficultés, financières, familiales (mère, frère, etc.), parentales, conjugales, administratives, l'absence de soutien et l'isolement relationnel auxquelles elles sont confrontées.
- Seules quatre femmes considèrent être calmes ou détendues, mais souvent de manière ponctuelle : « Calme et détendue ? cela dépend des jours » (Laura). Cet item suscite parfois l'amusement, de certaines enquêtées :

« Calme et détendue, oui ! Avec des médicaments derrière (sur un ton grave). Non, même avec des médicaments, ça marche pas. A part quand je dors, je vois pas quand je suis calme. Et quand je dors, c'est pas souvent » (Vanessa).

- Sept femmes se disent heureuses, même « de temps en temps », comme Vanessa, qui affirme pourtant n'être jamais « calme et détendue » :

« Heureuse ? Oui, quand même. C'est pas parce qu'on voit noir pendant une période... Non, ça va. Souvent ? Ça peut être à certaines périodes, pendant les vacances... Non, pas souvent » (Vanessa).

- Elles ne sont que trois femmes à se considérer uniquement « calme et détendue ». Ces femmes qui affichent des profils hétérogènes semblent vivre avec sérénité leur situation personnelle.

Une analyse plus fine des réponses permet de faire ressortir les associations suivantes :

- Quatre femmes sont uniquement angoissées
- Sept femmes sont angoissées et déprimées
- Cinq femmes sont angoissées, déprimées, nerveuses, tristes et abattues et complètement découragées
- Les autres femmes ont retenu en moyenne deux items qui se déclinent en de multiples combinaisons : découragées et abattues ; tristes et abattues, angoissées ; découragées, tristes et abattues.

Les difficultés financières, la peur du lendemain sont une source majeure d'anxiété, de déprime et de découragement, mais aussi l'éducation des enfants :

« Détendue oui, mais pas calme, quand je parle notamment à ma fille, le ton monte alors que je ne suis pas vraiment énervée ». (Marissa)

Nadiège, qui précise être angoissée mais pas déprimée, ajoute : « Oui, quand j'ai des problèmes avec mon fils, je ressens l'angoisse ».

Les enfants sont source de tensions, mais aussi de joie :

« Mais t'arrive-t-il d'être souvent angoissée et/ou déprimée ? - Oui, ça m'arrive, mais pas souvent, ça m'arrive un peu moins et les enfants aussi m'empêchent de l'être ». (Marie-Flor)

« Heureusement que je les ai, mes enfants, parce que si j'étais seule, j'allais broyer du noir. Mais (mes enfants) ils me portent sur les nerfs, ils sont comme chien et chat. Christophe mon fils, m'étouffe. » (Chantale)

La fragilité psychoaffective des familles monoparentales est désormais connue, le rapport du Conseil de l'Europe en 2014 sur « les aspects psychosociaux des familles monoparentales » faisait état du stress vécu par ces familles en raison d'un cumul de facteurs (précarité économique, accumulation des rôles parentaux, étiolement du réseau communautaire de soutien des parents). Le cumul des tâches et l'impossibilité de trouver un temps pour soi conduisent certaines à des états émotionnels limites :

« Ma patronne me dit que j'ai des blocages, qu'elle ne parvient pas à me cerner, que je me méfie des gens et qu'il faut que j'arrête de me sacrifier pour les gens, qu'il me faut un copain mais avec la vie que je mène – travail, maison, enfants - je suis comme une cocotte-minute, j'accumule et puis un jour cela ira vraiment mal » (Chantale).

À ces difficultés s'ajoutent les séquelles psychiques des maltraitances et violences subies durant l'enfance, qui se prolongent pour certaines dans la vie de couple, soit un tiers des femmes de notre échantillon. Ces facteurs engendrent divers symptômes psychosomatiques (fatigue, insomnie, dépression, troubles du comportement) qui, selon le rapport du Conseil de l'Europe sur « les aspects psychosociaux des familles monoparentales », se traduisent par de fréquentes visites chez le médecin ou auprès des services sociaux et par l'utilisation régulière de médicaments. Nous avons donc cherché à évaluer l'accès aux soins des femmes enquêtées et les freins rencontrés.

6.3. L'ACCÈS AUX SOINS

Treize femmes ont répondu à cette question (qui ne figurait pas dans les premiers entretiens), dont cinq qui n'ont rencontré aucune limitation dans l'accès aux consultations et soins durant les douze derniers mois.

1 femme a renoncé à un soin :

Marissa a renoncé à des lunettes pour des raisons financières, elle bénéficie de la CMU.

Trois femmes ont renoncé à deux soins :

Anne-Marie, qui juge son état de santé « bon », est sans emploi et dispose de la CMU, du véhicule de son père. Elle a renoncé à une consultation chez un médecin généraliste et un spécialiste à la fois pour des raisons financières, l'éloignement du cabinet et des problèmes de transport.

Laura, à l'état de santé jugé « très bon », a renoncé à des soins dentaires et à des lunettes. Titulaire d'un BEP et sans emploi, elle dispose d'une voiture et considère n'avoir pas de difficultés financières particulières. Les raisons avancées sont le manque de temps : « je n'ai pas le temps ou je n'y pense pas ».

Ketty, d'origine haïtienne, dispose de la CMU, mais n'a aucune ressource et aucun moyen de transport. Souffrant de la malaria, de migraines invalidantes, de problèmes gynécologiques et de sous-alimentation, la jeune femme juge son état de santé « mauvais » et a n'a pas pu bénéficier de soins dentaires et d'une autre consultation (sans autre mention) pour des raisons financières et des problèmes de transport.

Tableau 12 ▼ L'état de santé psychique déclaré par les enquêtés selon l'état de santé physique déclaré (plusieurs réponses au choix)

Etat de santé déclaré	Très nerveuse		Angoissée		Complètement découragée		Déprimée		Triste abattue		Calme détendue		Heureuse	
	Oui	Parfois	Oui	Parfois	Oui	Parfois	Oui	Parfois	Oui	Parfois	Oui	Parfois	Oui	Parfois
Très bon					1	1		1	2	2		1	2	
Bon		1	5	3			1	1		1	1		2	
Assez bon	2		3	1	3		2	1	3		2		1	1
Pas bon			1	1			2							
Mauvais	1		2		1	1	2		1					1
Total	3	1	11	5	4	2	7	3	6	3	3	1	5	2

Deux femmes ont renoncé à trois soins :

Sharon, sans ressource mais disposant de la CMU, n'a pas pu avoir ces douze derniers mois : des soins dentaires, une consultation de médecin généraliste et une de spécialiste, pour des raisons financières et l'absence de carte vitale.

Vanessa, qui dispose de la CMU et de la CMU complémentaire, d'un maigre salaire et d'un véhicule, a renoncé à des lunettes (« faut les payer et c'est pas possible ! »), à la consultation d'un psychologue

(« C'est 50 € par séance, impossible ! ») et à un kinésithérapeute, « à défaut d'avoir eu une ordonnance ».

Deux femmes ont renoncé à quatre soins au cours des douze derniers mois :

Chantale, qui juge son état de santé « assez bon », a renoncé à des consultations chez un médecin généraliste et chez un spécialiste, à des soins dentaires et à des lunettes. La raison évoquée est le désintérêt de soi. Chantale touche des indemnités de chômage et travaille au noir, mais souffre d'un profond mal-être qui se traduit par des idées suicidaires.

Magdeleine, sans emploi, dont l'état de santé est « assez bon », a renoncé à tout soin depuis les douze derniers mois à cause d'un problème avec la CMU et la sécurité sociale en raison d'un changement de régime (RSI) et de difficultés de retour au régime général.

Dans l'ensemble, les femmes en situation de précarité économique et de monoparentalité sacrifient les soins qui requièrent le paiement de prestations complémentaires par l'assurée, tels que les soins dentaires qui nécessitent des couronnes, les lunettes, les consultations qui ne sont pas prises en charge par la sécurité sociale et la mutuelle, comme les consultations psychologiques.

De nombreuses recherches (Kleinman, 1988, Robichaud, 1994) ont montré le lien entre santé physique et santé psychique, or notre échantillon dresse un profil de femmes qui se décrivent globalement en bonne santé, un aspect qui s'éloigne des études menées sur l'état de santé auto-évalué des femmes en situation de monoparentalité. L'analyse de leur santé psychique corrobore la détresse psychique ou la fragilité mentale observée chez les parents seuls. « Déprime », « angoisse », « découragement », « tristesse », « nervosité » reviennent fréquemment dans les discours, dressant le profil de femmes en souffrance, de façon ponctuelle ou plus durablement. Un état de souffrance psychologique décrit pour les populations en situation de pauvreté :

« Il s'agit souvent d'un sentiment pénible d'abandon, de solitude morale et d'angoisse. La détresse psychologique peut s'inscrire à l'intérieur d'un continuum où se retrouvent différents degrés de souffrance, et elle peut être transitoire ou chronique. » (Jekovska, 2008 : 13)

Cet auteur note également que si l'on oppose le bien-être à la détresse, cette dernière forme

« Un continuum de vécu émotionnel polarisé entre, d'une part, le sentiment d'être heureux et comblé et, d'autre part, le sentiment d'être déprimé et anxieux. Le bien-être, à l'opposé de la détresse, comporte un sens de la joie de vivre, le sentiment d'être heureux, l'espoir par rapport au futur et le sentiment d'être au moins aussi bon que ses pairs. » (Mirowski et Ross, 1989, cité par Jekovska : 18).

Cette souffrance psychologique, peut se manifester par des idées suicidaires.

6.4. LES IDÉES SUICIDAIRES ET LES TENTATIVES DE SUICIDE

Tableau 13 ▼ Pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois et tentative de suicide déclarée

	Pensées suicidaires au cours 12 derniers mois	Pensées suicidaires + Tentative-s de suicide	Violences sexuelles dans l'enfance
Nombre Enquêtées	7	2	5

Sur les douze femmes à qui ces questions ont été posées, plus de la moitié déclare avoir eu des pensées suicidaires au cours des douze derniers mois. Sur les sept femmes concernées, cinq y ont songé mais ne sont jamais passées à l'acte au cours de leur vie tandis que deux autres ont eu des idées suicidaires et ont déjà commis au moins une tentative de suicide, l'une des enquêtées précisant en avoir commis plusieurs et l'autre que cette tentative s'est déroulée dans sa jeunesse.

Tableau 14 ▼ Accès aux soins au cours des 12 derniers mois

Nombre d'enquêtés ayant dû renoncer à	Aucun soin	1 soin	2 soins	3 soins	4 soins et +	Explications
	5	1	3	2	2	
Soins dentaires			2	1	2	Raisons financières et pas de carte vitale : 1 Raisons financières et problèmes de transport : 1 Désintérêt de soi : 1 Pas le temps : 1
Lunettes		1	1	1	2	Raisons financières : 2 Désintérêt de soi : 1 Pas le temps : 1
Consultation médecin généraliste			1	2	2	Raisons financières : 1 Raisons financières et carte vitale : 1
Consultation Médecin spécialiste			1	2	2	Difficultés de transport et raisons financières : 2 Désintérêt de soi : 1
Autres (Kiné, psychologue...)			2	2	1	Pas d'ordonnance : 1 Raisons financières : 2 Difficultés de transport et raisons financières : 2

Nous nous sommes intéressé-e-s aux violences subies durant l'enfance et, sur les sept femmes ayant répondu avoir eu des idées suicidaires, cinq ont été sexuellement abusées durant l'enfance, une sixième femme a connu une enfance difficile au sein d'un foyer traversé par de graves tensions.

Les pensées suicidaires

Chantale, 53, ans mère de deux enfants d'une dizaine d'années, en emploi (travail non déclaré en plus de ses indemnités), nourrit des idées noires régulièrement : « Ah oui oui, je pense fréquemment au suicide, j'en parle parfois. Si ce n'était pas mes enfants, depuis longtemps, je me serais déjà suicidée ». Chantale parle de ses relations très tendues avec sa famille et, durant son enfance, du manque d'affection, du sentiment d'avoir été rejetée en raison de son apparence physique, des punitions répétées, des maltraitances et du climat familial délétère :

« Ma mère préférait l'aînée. Jusqu'à hier encore, elle est hospitalisée, on a toute la famille, été la voir, surtout que c'était son anniversaire. Elle m'a encore dénigrée, elle a dit « tous mes enfants se débrouillent sauf celle-là (en parlant de moi), qui pleure pour un oui ou un non ». Quand je vais la voir, elle m'ignore, elle regarde la télé mais elle ne fait pas cela avec mes sœurs et elle fait cela aussi avec mes enfants mais pas avec ceux de ses autres enfants. Mon fils évite d'y aller alors que ma fille est là tous les jours. Moi je suis pourtant la plus proche d'elle, je m'occupe d'elle, de ses bêtes et malgré cela, elle m'ignore. C'est peut-être pour cela que je vais chercher de l'amour chez les gens, avec mes anciens copains mais ils ne me le donnent pas non plus. »

Les attentes affectives et les blessures de son enfance hantent Chantale qui ne parvient pas à s'ouvrir aux autres, à s'octroyer des moments de plaisir, faisant de sa vie une pénitence.

Erika, 26 ans, sans ressources, et qui vit dans une chambre chez ses parents avec sa fille en bas âge alors que son frère, plus jeune qu'elle, occupe un studio indépendant de la maison, aménagé par ses parents, a sélectionné tous les items qui témoignent d'une souffrance psychologique importante. Elle se dit très souvent nerveuse et angoissée en raison de ses faibles ressources et nourrit parfois des idées suicidaires. Comme pour Chantale, sa fille est son garde-fou, celle dont la présence lui rappelle la nécessité de se battre :

« J'ai des idées suicidaires quand je me sens vraiment découragée, mais après je me dis que non, je dois me battre pour ma fille, je ne vais pas lui faire cela quand même ! Il faut je me batte pour qu'elle ait un meilleur avenir que moi, si j'avance, c'est pour elle. »

Shanaëlle, 39 ans, sans emploi, mère de deux enfants, a eu elle aussi une enfance malheureuse, marquée par la pauvreté, le manque d'affection, de graves tensions familiales et un beau-père alcoolique – qui l'aurait probablement agressée sexuellement.

Sharon, 33 ans, à laquelle il reste trois des cinq enfants auxquels elle a donné naissance depuis l'âge de 16 ans, est née et a été élevée à Sainte-Lucie. La vie de Sharon, de sa naissance à aujourd'hui est une succession de drames, de maltraitances familiales lourdes, de rejets, de violences sexuelles (viol à neuf ans) et conjugales. La jeune femme qui semble mal à l'aise avec cette question sur les idées suicidaires, mentionne : « avant, parce que j'étais toute seule, sans aucun soutien ». Pendant les trois heures que dure l'entretien, Sharon ne cessera de pleurer, manifestant un profond état de tristesse et de déprime.

Marissa, 55 ans, sans emploi et bénéficiaire du RSA, mère de trois enfants, dont deux adultes et une encore scolarisée, a elle aussi eu une enfance difficile dominée par le manque d'affection, les tensions familiales, le placement auprès de sa grand-mère et des violences sexuelles durant l'enfance et l'adolescence

Les pensées suicidaires et les tentatives de suicide

Magdeleine (44 ans, mère de deux garçons de 13 et 7 ans, sans emploi) et Vanessa (24 ans, en contrat aidé, un enfant) sont les deux des sept femmes concernées par cette problématique à avoir à la fois songé au suicide ces douze derniers mois et à être déjà passées à l'acte. Les deux femmes partagent de nombreux points communs à commencer par la pauvreté dans laquelle elles ont été élevées, le manque d'affection, le rejet en raison de leur apparence physique, les punitions fréquentes, le sentiment d'avoir été maltraitées et d'avoir servi de souffre-douleurs, un climat familial marqué par de graves tensions, un placement (l'une chez une sœur de sa mère, l'autre chez une amie de sa mère, qu'elle ne connaissait même pas) et d'avoir très jeune subi des agressions sexuelles dans un relatif désintérêt de l'entourage. Ainsi Magdeleine a été abusée sexuellement dès l'âge de 2/3ans, avec une amplification des abus : des attouchements plus poussés à partir de dix ans et le viol à seize ans. « Enfant paquet », elle est toujours la sacrifiée dans les allers-retours de la famille entre la France où elle a vécu et la Martinique :

« Eh bien, il y a toujours eu cette rupture. Il y a toujours eu, comment t'expliquer... une espèce d'exclusion entre ma mère et moi. D'ailleurs, elle m'a toujours laissée... Quand elle était partie vivre en France, elle m'avait laissée ici. C'est la famille qui a fait en sorte, ma grand-mère qui a fait en sorte que j'aie en France. Et pareil, quand ils ont laissé la France pour revenir vivre en Martinique, elle m'avait laissée là-bas. C'est moi qui ai fait des pieds et des mains pour revenir ici. »

Vanessa se remémore en ces termes son enfance chaotique :

« J'ai souffert de la pauvreté de manière un peu imposée plutôt que par manque de ressources. Il y avait un traitement inégal entre mes sœurs et moi, on retire à une pour donner à l'autre ; dans la hiérarchie de ma mère, j'étais la troisième sur quatre, l'une de mes sœurs en a encore plus souffert. (...) Non je n'ai pas été maltraitée (physiquement), mais psychologiquement... Physiquement, j'ai pris beaucoup de coups, j'admets que j'en ai pris bêtement ; mais le plus difficile que j'ai eu et que j'ai encore à supporter, c'est de se sentir diminuée psychologiquement. »

De ses agressions sexuelles subies dès l'âge de 7 ans par son beau-père, elle garde une profonde amertume en raison de l'indifférence manifeste de sa mère :

« J'en avais parlé à ma mère mais elle s'en fout. Par la suite, on n'en a jamais parlé, pas avant ma grossesse. Là, je lui en ai reparlé parce qu'elle m'avait mise à la porte parce que je voulais (pas) lui dire combien je touchais de la Caf. Le père de ma fille, très en colère - on ne savait pas où me loger -, a clamé à ma mère ce viol par mon beau-père. Ce qui n'a rien changé. J'ai eu l'occasion de voir ce beau-père par la suite, mais dès que je l'aperçois, je change de trottoir. De toute façon, on est quatre filles, on est trois filles à y être passées, alors... Ma petite sœur était encore plus jeune, c'est à six ans, elle était au CP et elle s'est enfuie. On l'a recueillie et c'est là qu'elle en a parlé. Elle a été au courant mais ça n'a rien changé, elle est restée avec lui. La préférée (2^e fille) qui est en France a été violée, mais ma mère ne le sait pas, elle est pas au courant. Et elle ne va jamais en

parler, elle est trop réservée. Moi, je ne le lui ai pas dit, c'est le papa de ma fille (qui le lui a dit). Ma petite sœur le lui a dit, puisqu'on l'a pris sur le fait. Et la première n'a pas subi ça. »

« Concernant les agressions, aucune de vous n'a cherché à en parler, par exemple à travers les associations qui s'en occupent ?

J'ai voulu en parler avec le psy, mais j'y arrive pas.

Quand tu disais qu'il y avait des choses très lourdes qui remontaient, c'était un peu lié à ça ?

Oui, c'était un peu lié à ça, et puis je sais pas comment gérer, en fait. Je sais pas. Je suis devenue très émotive, donc euh... Je m'énerve très vite, pas plus tard qu'hier j'ai écrasé mon téléphone, je dis à tout le monde que c'est un élève qui est monté dessus. Je suis déjà au moins à mon 3^e téléphone cette année. Je l'ai balancé, j'ai tapé dessus et voilà. Je me fais du mal à moi-même. Si je me suis fait un bleu parce que je me suis tapée, je dis « ouais, je me suis cognée ». Voilà. Mais j'arrive pas encore à aller voir un psy, voir un psychologue. »

La souffrance éprouvée par Vanessa reste entière en l'absence de reconnaissance par sa mère de son statut de victime :

« Oui, en parler. Mais, en fait, moi, la seule chose dont j'ai envie, c'est que ma mère réagisse. Tant qu'elle ne va pas réagir...même si c'est une réaction 't'inquiètes pas, je suis là', ou bien une réaction de douleur, ou une réaction... en fait, j'attends quelque chose. Mais je crois que tant que je n'aurai pas fait le deuil d'une réaction que j'attends de ma mère, de n'avoir rien à attendre...mais pour l'instant j'y arrive pas. J'y arrive pas. Même si je mets des distances, ça m'arrive d'essayer de me rapprocher d'elle. Dans une sorte de pseudo-relation. A chaque fois j'y retourne, je tombe dedans. Je me dis que c'est ma mère, quoi. »

L'enquête nationale menée en 2015 auprès des victimes d'abus sexuels durant l'enfance et l'adolescence¹²⁷ rappelle que le suicide et les tentatives de suicide sont l'une des conséquences les plus dramatiques des violences sexuelles et pas moins de 42 % des répondants à avoir renseigné la question rapportaient avoir déjà fait au moins une tentative de suicide - le risque de tentative de suicide est sept fois plus élevé chez les victimes de violences sexuelles dans l'enfance que dans la population générale :

Le fait d'avoir fait au moins une tentative de suicide peut être utilisé comme indicateur de la gravité des circonstances associées aux violences subies. En effet, les tests statistiques confirment qu'il existe une corrélation entre le type de violence subie et le fait de tenter de se suicider. (...) Les victimes de viol et/ou d'inceste sont plus nombreuses à avoir tenté de se suicider, et plus de la moitié (52 %) des victimes de viol en situation d'inceste déclarent avoir fait au moins une tentative de suicide. Il existe également un lien entre l'âge auquel les premières violences sexuelles ont été subies et le risque de tentative de suicide. Plus la victime est jeune au moment des faits et plus le risque croît (Rapport, enquête Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte, 2015 : 111-112).

¹²⁷ Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte : déni de protection, de reconnaissance et de prise en charge : Enquête Nationale auprès des victimes. Association Mémoire Traumatique et Victimologie avec le soutien de l'UNICEF, mars 2015, 368 p.

Ainsi Marissa effectue-t-elle une tentative de suicide à 14 ans :

« J'ai rencontré plusieurs femmes victimes, souvent elles ont fait des tentatives de suicide...

Oui, j'ai fait ça petite. J'avais 14 ans. J'avais mis du Rubigine dans un verre. Et c'est mon oncle qui est militaire qui était venu en vacances, ce qui veut dire que c'est le papa de ma cousine, qui m'a dit « Pourquoi tu veux te tuer, pourquoi tu veux faire ça ? », et il s'est mis à pleurer, à pleurer. Je n'avais pas compris ».

Des enquêtes complémentaires sur une plus large population de mères en situation de monoparentalité devraient être menées afin de mieux identifier l'impact psychologique et social de ces violences dans leurs difficultés socioéconomiques.

6.5. DÉPISTAGE DU VIH/SIDA

Vingt femmes ont déjà effectué au moins un test de dépistage du SIDA/VIH. Une seule n'en a jamais fait : Sabine, âgée de 46 ans, n'a jamais réalisé de test, jamais utilisé de moyens de contraception ou de protection, or le père de son premier enfant était déjà père de trois enfants et celui de son deuxième enfant vivait en concubinage avec une autre femme.

Sur les vingt femmes qui déclarent avoir fait un test : trois l'ont réalisé durant leur grossesse, comme Ketty dont le premier dépistage a eu lieu pendant sa troisième grossesse en Martinique. Une enquêtée inclut dans ses bilans de santé le test de dépistage du VIH/SIDA et deux autres répondantes les systématisent à raison d'au moins une fois par an pour l'une et régulièrement pour l'autre.

6.6. LES MOYENS DE CONTRACEPTION

Nous nous sommes intéressé-e-s aux moyens de contraception déjà utilisés par le passé et ceux en usage actuellement.

Concernant les moyens de contraception déjà utilisés :

- Une seule femme n'a jamais eu recours au moindre moyen de protection. Cette dernière est également la seule des femmes ayant déclaré n'avoir jamais fait de test VH/ SIDA.
- Quatre femmes ont déjà utilisé un seul moyen de contraception, dont trois uniquement des préservatifs, et une, la pilule.
- Sept femmes ont eu recours à deux moyens de contraception, dont, pour six d'entre elles, la pilule et des préservatifs et, pour une seule, la pilule et un stérilet.
- Huit femmes ont déjà utilisé trois moyens de contraception par le passé, dont sept qui ont déjà testé la pilule, le stérilet et les préservatifs et une qui a dû utiliser la pilule du lendemain.
- Une seule femme a déjà essayé quatre moyens de contraception : la pilule, le préservatif, le stérilet et l'implant.

Au total, vingt-deux femmes ont déjà utilisé la pilule contraceptive, vingt les préservatifs et onze se sont fait poser un stérilet. Aïtasha a utilisé la pilule du lendemain, Claude s'est fait poser un implant et Marie-Flor, qui a eu trois enfants par césarienne, s'est fait ligaturer les trompes.

Mais l'usage des moyens contraceptifs semble discontinu, régi par les relations sexuelles sérielles ou trop épisodiques pour donner lieu à la prise régulière d'un contraceptif. Cet usage alterné, discontinu de moyens de contraception les expose probablement plus que des femmes en couple aux grossesses non désirées, qui peuvent donner lieu à des IVG – une hypothèse qui mériterait d'être vérifiée dans une étude comparative.

Concernant les moyens de contraception actuellement utilisés

Une femme s'est fait ligaturer les trompes après trois césariennes, ne voulant plus d'enfant. Onze femmes n'ont recours à aucune contraception, en raison soit de leur entrée dans la ménopause ou de l'absence de relations avec un partenaire, et neuf femmes en utilisent. Concernant les neuf femmes qui ont actuellement un moyen de contraception, la majorité d'entre elles (huit) n'utilisent qu'un seul moyen de contraception :

- Quatre prennent une pilule contraceptive
- Une a un stérilet (depuis un an, précise-t-elle, car elle oubliait trop souvent de prendre sa pilule)
- Trois utilisent des préservatifs

Une seule des neuf femmes concernées utilise à la fois un moyen de contraception, le stérilet, et un moyen de protection, les préservatifs.

La question de l'utilisation du préservatif comme prévention du VIH-Sida n'a pas été explicitement posée, mais il ne semble pas que les enquêtées qui ont une vie sexuelle active se protègent de la contamination par le VIH-Sida. Marissa ne justifie d'ailleurs pas sa non-utilisation de moyens contraceptifs par la seule ménopause, mais aussi parce qu'elle a « une relation stable ».

Les femmes qui déclarent avoir recours actuellement à des moyens de contraception sont dans l'ensemble jeunes (sept sur les neuf ont moins de 35 ans), ce sont également en majorité des femmes qui ont un ami (cinq d'entre elles) : Laura, 24 ans, Stéphanie, 28 ans, Erika, 26 ans, Leïla, 33 ans, et Sharon, 33 ans. Les quatre autres – Natacha, 22 ans, Vanessa, 24 ans, Shanaëlle, 39 ans, et Sophie 46 ans, n'ont pas déclaré de partenaire régulier.

Il eut été intéressant d'introduire la variable de fréquence d'utilisation des moyens de contraception afin de mesurer l'incidence du multipartenariat sériel sur l'usage continu ou séquentiel de contraceptifs. Il apparaît toutefois que les différents contraceptifs utilisés par les femmes enquêtées évoluent au fil des âges, ainsi qu'en fonction des différentes phases par lesquelles passent leurs relations conjugales, et tendent à s'aligner sur la norme contraceptive constatée par les travaux de recherche¹²⁸ sur le sujet :

- Le préservatif, seul ou en association avec la pilule, en début de vie sexuelle ;
- La pilule (sans préservatif), pour les femmes jeunes, dès qu'une relation de couple se stabilise ou s'inscrit dans une certaine routine ;
- Le stérilet, pour les femmes déjà mères et qui ne désirent plus d'enfants.

¹²⁸ « La prévention des grossesses non désirées : contraception et contraception d'urgence » Inspection Générale des Affaires Sociales RM2009-104A, octobre 2009

6.7. LA VIE SEXUELLE

Nous avons cherché à explorer différents aspects de la vie sexuelle des femmes enquêtées en nous intéressant à l'âge d'entrée dans la sexualité corrélé à l'âge de début d'utilisation d'un moyen de contraception, au nombre de partenaires et au nombre d'IVG pratiquées (IVG ou avortements, car la distinction n'a pas toujours été faite). Nous avons classé les répondantes selon l'âge des premières relations sexuelles. Les femmes victimes de violences sexuelles dans l'enfance ont toutes répondu à la question sur l'entrée dans la sexualité en distinguant nettement l'âge des premiers abus sexuels et celui des premières relations sexuelles consenties, à l'exception d'une enquêtée, trop perturbée par ce sujet, pour y répondre. Nous avons donc les profils suivants :

- **Age des premières relations sexuelles (12-13) ans : quatre femmes**

A l'exception de Geneviève, une Française hexagonale qui a systématisé l'usage de contraceptifs dès ses premières relations sexuelles, les femmes qui sont entrées très précocement dans une vie sexuelle active n'ont fait usage de moyens de contraception que deux ou trois ans plus tard. Le nombre de partenaires déclarés est élevé : si Shanaëlle en avoue « disons cinq », les autres en ont eu plus de dix, voire plus de vingt pour Geneviève et sans doute pour Leïla, qui n'a pas documenté la question. Geneviève est la seule à n'avoir jamais eu d'IVG, une maîtrise de sa fertilité qui peut s'expliquer par un usage immédiat et régulier de moyens de protection. Une autre enquêtée déclare avoir déjà réalisé une IVG et deux autres, plus d'une.

- **Âge des premières relations sexuelles (14-15 ans) : cinq femmes**

On observe dans ce groupe, une homogénéité des pratiques concernant l'usage des moyens de contraception, qui survient en moyenne trois à quatre ans après les premières relations sexuelles (18/19 ans). Le nombre de partenaires est variable : deux déclarent deux à trois partenaires, une cinq partenaires, une autre six à dix partenaires et la cinquième plus de dix partenaires. Deux des femmes de ce groupe n'ont jamais eu recours à des IVG, une y a eu recours une fois et deux plusieurs fois.

- **Âge des premières relations sexuelles (16-17 ans) : six femmes**

Quatre d'entre elles ont utilisé un moyen de contraception dès le début de leurs relations sexuelles, une dans l'année qui a suivi ses premières relations et la sixième, quatre à cinq ans après, vers l'âge de 20/21 ans. Le nombre de partenaires est également variable, de deux à six pour quatre d'entre elles et de dix ou plus de dix pour deux enquêtées. Une seule n'a pas déclaré avoir eu recours à une IVG, tandis que deux (ou trois) y ont recouru plusieurs fois. L'une des enquêtées explique avoir fait un déni de grossesse à 16 ans car elle prenait la pilule lors de ses premiers rapports sexuels et n'a su qu'elle était enceinte qu'à cinq mois de grossesse. Une situation qui s'est reproduite cinq ans plus tard, suite à un « accident de préservatif » et qui l'a amenée cette fois-ci à faire une IVG. Elle arrête la pilule dès qu'elle n'a pas une relation sérieuse.

- **Âge des premières relations sexuelles (18-19 ans) : sept femmes**

Une femme a accompagné ses premières relations sexuelles de l'usage immédiat d'un moyen de protection, tandis que deux autres en ont utilisé dans l'année qui suivait (dont Aurélie qui a eu son premier rapport sexuel à 18 ans, sans contraception, « juste par curiosité »). Sabine n'en a jamais utilisé, Marissa n'a pas documenté la question, Khaty a attendu plus de cinq ans pour en utiliser, tandis que

Magdeleine prenait la pilule depuis plus d'un an sans se résoudre à accepter d'avoir des rapports sexuels avec son compagnon de l'époque, suite aux viols subis dans son enfance et son adolescence. Trois de ces femmes ont déclaré trois ou quatre partenaires, et quatre en ont déclaré de six à dix. Trois ont pratiqué une IVG.

- **Âge des premières relations sexuelles (21-23 ans) : 3 femmes**

Les enquêtées sont peu nombreuses à avoir débuté leur vie sexuelle après vingt ans. Une a utilisé d'emblée un moyen de contraception, une autre dès l'année suivant le premier rapport et la troisième prenait la pilule depuis plusieurs années pour régulariser son cycle. Une femme déclare avoir eu deux partenaires, un autre en avoir eu quatre ou cinq et la troisième entre six et dix. Aucune n'a eu recours à l'IVG.

- **Âge des premières relations sexuelles et génération**

Si l'on s'intéresse à la génération à laquelle appartiennent les enquêtées, on constate que l'âge aux premiers rapports a diminué de plus de trois ans entre les femmes nées dans les années 1970 et celles nées dans les années 1990.

Pour les six aujourd'hui âgées de moins de trente ans, le premier rapport est ainsi intervenu entre treize et dix-sept ans, en moyenne à quinze ans et demi ; trois ont utilisé des moyens de contraception dès le premier rapport, les autres seulement deux ou trois ans après. Elles ont déclaré en moyenne cinq partenaires. Trois ont procédé à une IVG.

Les six enquêtées âgées d'une trentaine d'années ont également connu leurs premières relations sexuelles à quinze ans et demi en moyenne. Une seule a utilisé des moyens contraceptifs dès le début, les autres trois ans en moyenne plus tard. Elles ont déclaré en moyenne plus de six partenaires et toutes ont déjà recouru à une ou plusieurs IVG.

Les six enquêtées âgées de quarante à quarante-cinq ans ont vécu leurs premières relations sexuelles à dix-sept ans et demi (dix-huit ans et demi si l'on exclut Geneviève). Quatre ont utilisé un moyen de contraception lors des premiers rapports ou prenaient déjà la pilule. Ces femmes déclarent entre quatre ou cinq et plus de vingt partenaires sexuels, soit plus de dix en moyenne. Deux ont procédé à une ou plusieurs IVG.

Les sept femmes âgées de plus de quarante-cinq ans ont eu leurs premières relations sexuelles à dix-neuf ans en moyenne (entre dix-huit et vingt-trois ans). Deux n'ont pas utilisé de moyens de contraception lors des premières relations, dont Sabine, qui n'en a jamais utilisé. Ces sept femmes ont déclaré chacune entre deux et dix partenaires (cinq à six en moyenne). Une a procédé à une IVG et deux à plusieurs - comme Claude, mère de trois filles, qui a « accepté » sa première grossesse, mais pas « assumé » plusieurs des suivantes et a très mal vécu les nombreuses IVG auxquelles elle a procédé :

« Oui, plusieurs fois. Et c'était horrible. Ma première fille, ça a été la première conception. J'ai accepté. Et puis après, il y en a eu d'autres, et puis j'ai pas assumé. C'est vrai que, peut-être entre mon aînée et la cadette, il y en a eu. C'est sûr qu'entre la cadette et la dernière, la benjamine, il y en a eu, et après la benjamine, il y en a eu. Mais la première fois, c'est vraiment horrible. Parce qu'on a l'impression qu'on tue, vraiment. Mais, j'étais vraiment mal, et je me disais que je ne pouvais pas assumer. (- Par rapport aux violences de ton compagnon ?). - Par rapport à tout. Y'avait un tout, en fait. Il y avait aussi le regard des autres. Par rapport à ma mère, mes parents,

aussi, qui vont dire que je ne fais que ça... Parce que déjà, le mot avait été dit, que j'étais une lapine. Mais c'était très dur. »

Les études sur la sexualité en Martinique (Halfen et al., 2014) situent l'âge moyen du premier rapport sexuel à 16 ans pour les hommes et 17,8 ans pour les femmes. Dans notre échantillon, on l'a vu, dix femmes ont débuté leur vie sexuelle active avant cet âge. Les études menées sur la précocité des premières relations sexuelles montrent l'incidence de l'âge comme facteur amplificateur du nombre de partenaires sexuels, d'engagement plus rapide dans des échanges sexuels, de rapports non protégés, de risque de grossesse non désirée et d'IST. Cet engagement plus rapide ressort clairement de la description de ses premières relations par Leïla, née en Normandie, à son arrivée en Martinique :

« (Mes premières expériences sexuelles) A 12 ans. A partir de 12 ans. J'ai accumulé. Disons que je pouvais gérer, disons.... cinq.

Et comment ça se passait. Globalement, tes premières expériences, ça s'est bien passé ?

Ben euh... oui. Oui. Disons que...

Tu ne peux pas dire que tu as eu d'expérience négative... ?

Non, parce que je prenais ça, entre guillemets comme un jeu. Pour moi, c'était un petit peu normal d'avoir une expérience sexuelle avec un homme, quoi. Quel que soit le garçon. »

Il est également supposé que les plus jeunes auront plus de difficultés à se procurer des méthodes contraceptives étant donné que l'occurrence précoce des relations sexuelles est considérée par plusieurs adultes comme une dérogation aux normes. Ces études pointent du doigt également la faiblesse des connaissances nécessaires concernant la sexualité et la contraception et le manque de confiance requise pour exiger du partenaire l'usage du moyen de protection. Dans le contexte antillais, où la sexualité des filles reste un sujet tabou dans le cadre familial, l'apprentissage des bonnes pratiques sexuelles, l'information sur la santé sexuelle se font de manière empirique :

Et ta première vraie relation sexuelle, c'est à quel âge ?

« À 17 ans

Et est-ce que ça se passe dans des conditions où tu te sens à l'aise, où tu as eu suffisamment d'information ?

Non. Je n'avais pas d'information. Comme je disais à une amie, quand je suis arrivée ici (après avoir passé quatre ans dans l'Hexagone, chez sa grand-mère), je pensais que tu embrassais quelqu'un et tu tombais enceinte. Donc je n'avais pas vraiment suffisamment d'information, qui fait que j'ai eu un enfant à 19 ans. Même avec le père de ma fille, je n'étais pas suffisamment au courant. La preuve étant, c'est que le matin je suis allée à l'AMIOF¹²⁹, le soir j'ai eu des rapports, 3 jours après j'ai appris que j'étais enceinte. Je n'étais pas du tout informée. Je pense que j'aurais dû avoir, même si ce n'est pas une formation, mais un enseignement là-dessus. » (Vanessa, 26 ans)

¹²⁹ Association martiniquaise pour l'information et l'orientation familiale (Planning Familial).

L'expérience partagée entre copines et les informations glanées ici et là ont pallié pour certaines l'absence d'informations sur la sexualité dans le cadre familial :

« Mes premières amourettes et relations sexuelles ? Je vais dire : au collège. Au collège. J'étais en 4^e. En 4^e on a quel âge, mon dieu ? (rire). 6^e 11 ans...12...13 ans. 13-14 ans, ouais. C'est là que j'ai eu mon premier copain, mes premières amourettes on va dire.

C'est avec lui que tu as eu ta première relation sexuelle ?

Voilà, exactement.

Ça se passe comment ? Bien ? Tu avais suffisamment d'informations ?

Non, c'était assez compliqué parce que ma maman ne parlait pas de ça avec moi. Je faisais ce que je voulais, en fait. Donc voilà. Et puis c'est moi qui ai appris au fil du temps comment ça allait, et avec l'école on nous apprendait certaines choses, donc je voyais. Et puis les copines qui parlent. Mais, ma maman ne me parlait pas trop de ça. Des informations, c'était par l'école, par des copines, et puis d'autres personnes qui parlaient de ça, qui disaient « fais attention », voilà ». (Laura, 24 ans)

Le contrôle social exercé sur les femmes s'appuie sur l'interdit fait aux jeunes filles d'avoir ouvertement une sexualité active. Dès lors, il ne peut être question de les en informer dans un cadre familial.

Tableau 15 ▼ Moyens de contraception déjà utilisés et utilisés actuellement

Moyens de contraception					
Nombre de contraceptifs	Aucun	1	2	3	4
Nombre de femmes ayant déjà utilisé	1	4 Dont Préservatifs : 3 Pilules : 1	7 Dont Pilules/préserv.: 6 Pilules/sterilet : 1	8 Dont Pilules. stérilet, préservatifs : 7 Pilules, préservatifs, pilule du lendemain : 1	1 Dont Pilules, stérilet, préservatifs, implant : 1
Nombre de femmes utilisant actuellement	11	8 dont Pilules : 4 Stérilet : 1 Préservatifs : 3	1 Dont Stérilet/préserv. : 1		

Tableau 16 ▼ Récapitulatif sexualité, 1^{ère} utilisation d'un contraceptif et nombre d'IVG

Age du 1 ^{er} rapport sexuel		Utilisation d'un contraceptif : oui et si non, âge utilisation						Nombre de partenaires						IVG		
		oui	14-15	16-17	18-19	20-21	22 et +	1	2-3	4-5	6-10	10 et +	20 et +	0	1	1 et +
12-13	4	1	1	2	-	-	-	-	-	1	-	2	1	1	1	2
14-15	4	-	-	-	4	-	-	-	2	-	1	1	-	2	2	-
16-17	5	2	-	2	-	1	-	-	-	1	2	2	-	1	1	3
18-19	5	1	-	-	2	2	-	-	1	2	2	-	-	5	-	-
20-22	3	1	-	-	-	-	2	-	-	1	2	-	-	2	1	-
23 et plus	1	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-
TOTAL	22	5	1	4	6	3	2	0	4	5	7	5	1	12	5	5

PARTIE IV – CONCLUSION : QUI NOURRIT, QUI DOIT OU DEVRAIT NOURRIR L'ENFANT ?

CHAPITRE I - QUI NOURRIT L'ENFANT ? LE PANIER DE RESSOURCES MONÉTAIRES DES PARENTS SEULS

Qui nourrit l'enfant en situation monoparentale à la Martinique ? Au premier chef, le parent seul. A travers les soins qu'elle ou il lui prodigue quotidiennement. Le temps qu'elle ou il lui consacre. La préoccupation constante qu'elle ou il a d'être en mesure de lui assurer toit et nourriture. Le souci qu'elle ou il a de son bien-être, de sa santé, de son éducation, de son avenir. Le sacrifice, souvent, de sa vie privée. Les privations qu'elle ou il s'inflige pour que les enfants « puissent manger ». Une charge parfois si lourde que certaines abandonnent, comme la mère de Sharon et celle de Steven, comme la mère du petit-fils de Catherine - si lourde que beaucoup de pères ne tiennent pas à la partager, se réfugiant dans la dénégation (« Cet enfant ne me ressemble pas, trop clair, trop foncé »), et, au mieux, dans une représentation du père comme recours symbolique, « recadreur » et pourvoyeur de nourriture, de vêtements, de fournitures scolaires ou de versements monétaires dont il détermine lui-même le montant.

Mais, au-delà du *care*, du travail domestique et du souci éducatif, dans ses différentes dimensions, c'est aussi à travers le produit monétaire de leur activité comme salarié-e-s, auto-entrepreneur-e-s, *djobeurs* ou *djobeuses*, intérimaires, stagiaires, etc., que les parents seuls « nourrissent » leurs enfants. Cette activité compte pour une part très variable dans le panier de ressources monétaires dont dispose le foyer monoparental, à côté de la part, généralement nulle ou minime, apportée par l'autre parent, et de celle, variant de 0 à 100 %, provenant des prestations sociales et familiales. Le montant de ce panier de ressources monétaires varie aussi fortement d'un foyer monoparental à l'autre : dans notre échantillon, certain-e-s disposent de revenus monétaires dépassant 2 500 euros, tandis que le panier de certaines est vide ou quasiment vide, rempli uniquement de colis alimentaires ou de bons d'achat.

Neuf des parents seuls rencontrés (Aurélie, Chantale, Claude, Esther, Geneviève, Hélène, Jean-Michel, Khaty et Steven) ont ainsi des revenus qui les placent au-dessus du seuil des minima sociaux. Huit d'entre eux sont les uniques ou principaux pourvoyeurs de leurs enfants.

Parmi les vingt autres :

- quatre ont des revenus qui proviennent en premier lieu de leur activité professionnelle, complétés par des allocations familiales et le RSA (Laura, Nadiège, Natacha et Sophie) ;
- quatre ont des revenus provenant d'une activité professionnelle, mais ces revenus sont inférieurs à ceux que leur procurent ou leur garantissent les allocations familiales et minima sociaux (Catherine, Corinne, Stéphanie et Vanessa) ;
- dix n'ont pas de revenu d'activité et leurs ressources proviennent des allocations familiales et du RSA (Aïtasha, Anne-Marie, Erika, Leïla, Loïc, Magdeleine, Marie Flor, Sabine et Shanaëlle),

complétées éventuellement par une pension alimentaire (Marissa), par le produit du *business* (Loïc) ou des *djobs* (Sabine, Shanaëlle, etc.) ;

- deux femmes, originaires d'états voisins de la Caraïbe, « sans papiers » ou venant d'obtenir ces papiers à la veille de l'entretien, n'ont aucune ressource régulière et survivent très difficilement grâce à des *aides* masculines ou des organismes charitables (Ketty et Sharon).

Le parent seul, unique ou principal pourvoyeur, de par son activité professionnelle

Pour huit des neuf parents qui ne bénéficient pas de minima sociaux, le revenu qu'ils tirent de leur activité professionnelle (rémunération ou allocations chômage) constitue la part la plus importante de leurs panier de ressources et c'est essentiellement ce revenu qui leur permet de « nourrir » leurs enfants, la part du père étant quasi-nulle, sauf pour le second enfant de Geneviève, et celle des allocations étant soit nulle (Claude, Jean-Michel), soit très limitée (Aurélie, Geneviève, Khaty), soit notable, mais toujours inférieure à celle du salaire (Steven) ou des prestations chômage provenant d'une activité professionnelle antérieure (Chantale, Esther). Cinq de ces parents seuls ont répondu disposer de ressources mensuelles supérieures à 2 000 euros par mois, deux de ressources comprises entre 1 000 et 1 500 euros, et on peut estimer que les ressources du dernier se situent dans la fourchette de 1 500 à 2 000 euros¹³⁰.

Quatre mères seules (Laura, Nadiège, Natacha et Sophie), dont les revenus mensuels sont inférieurs à 1 500 euros, « nourrissent » principalement leurs enfants grâce à des revenus tirés de leur présence sur le marché du travail ou de la formation, mais ont le droit et le besoin de compléter leur revenu professionnel (de 800 à 950 euros) ou leurs indemnités de formation (600 euros) par des prestations familiales et sociales (entre 390 et 600 euros).

1.1. LE PARENT SEUL, POURVOYEUR UNIQUE OU POURVOYEUR À PLUS DE 90 %

Parmi les parents seuls qui élèvent ainsi leur(s) enfant(s) avec, essentiellement, le produit de leur activité professionnelle, **quatre ont le niveau de bac + 2 et occupent un emploi de la fonction publique**. S'ils éprouvent des difficultés financières, en raison pour une part, d'un loyer qui absorbe entre 25 % et 45 % de leur budget, et du coût élevé de la vie en Martinique, on ne peut tout à fait les regarder comme « précaires », même si Jean-Michel, contractuel, ressent sa situation comme telle du fait de son entrée en monoparentalité, et si Claude doit « se tuer » au travail pour y arriver.

Claude, 46 ans, qui se situe dans la classe de revenus 2 500-3 000 euros, est une policière municipale dont le salaire mensuel de base de 2 600 euros est complété par les nombreuses heures supplémentaires qu'elle assure et par la revente de « choses chinées ». Vu l'âge de ses filles (24, 18 et 17 ans), dont seules les plus jeunes vivent avec elle, elle ne perçoit plus depuis peu, dit-elle, le supplément familial de traitement et les allocations familiales qui lui étaient « reversées par la ville ». Le père de ses trois filles, un *djobeur* (devenu professeur de tennis dans l'Hexagone), toxicomane et

¹³⁰ Steven n'ayant pas répondu explicitement aux questions sur ses ressources, nous avons estimé celles-ci à partir du SMIC et des allocations auxquelles il a droit : allocations familiales et allocation de soutien familial pour deux enfants.

violent, avec lequel Claude a vécu près de dix-sept ans, envoie quelquefois des vêtements de sport pour la plus jeune, mais, loin de collaborer financièrement à l'entretien de ses filles, il « demande de l'argent » à Claude et à l'aînée (qui a un bébé et vit en couple instable). Locataire dans le privé (quartier touristique), Claude a négocié avec sa propriétaire, une collègue, un loyer réduit (750 au lieu de 1 000 euros) et des facilités de paiement. Elle a un projet immobilier, dans le cadre duquel elle a dû intenter une action contre le père, pour percevoir une pension alimentaire, action qui n'a pas abouti, et il semble qu'elle se soit fait « arnaquer » de 10 000 euros par le vendeur d'un terrain avec lequel elle est en procès. Bien que ce soit elle qui ait les revenus mensuels les plus élevés, elle estime qu'elle ne pourrait pas y arriver si elle ne « se tuait pas » au travail. Ayant cassé récemment son plan d'épargne, elle ne pourrait pas tenir un mois sans ses revenus actuels.

Auréli, 49 ans, assistante ingénieur dans une entreprise publique, a un salaire mensuel de 2 500 euros et 138 euros d'allocations familiales, soit au total 2 638 euros. Elle est ou a été propriétaire avec le père de son second enfant d'une maison qu'elle a fait construire lorsqu'elle vivait avec ce dernier. Elle ne l'habite pas et le sort de cette maison, que, lors de l'enquête Faire famille, elle disait avoir mise en vente, n'est pas clair. Elle loue une maison, pour 850 euros, où elle vit avec ses deux enfants scolarisés (24 et 12 ans), et dont elle est insatisfaite. Elle n'a aucune aide des pères. Elle pourrait tenir un mois en l'absence de ses ressources actuelles.

Khaty, 33 ans, assistante sociale dans la fonction publique territoriale, qui a pu faire des études grâce à l'aide d'un conjoint de sa mère, a un salaire mensuel de 2 200 euros et bénéficie de 35 euros d'allocation logement (pour un loyer de 750 euros) et d'une allocation de soutien familial, d'environ 100 euros, pour son fils de sept ans, soit au total 2 335 euros. Elle n'a aucune aide du père, chauffeur routier, et a refusé d'entamer une procédure pour percevoir une pension alimentaire (« pour la simple raison que cet homme m'a reproché d'avoir gardé cet enfant, qui 'l'encombre' et de lui avoir ainsi gâché la vie – 'Tu as gâché ma vie en mettant cet enfant au monde, et maintenant tu te démerdes !' – Pour moi, faire cette procédure, ce serait alimenter une certaine relation avec lui », une relation perturbante pour l'enfant). Les membres de sa famille, en situation précaire, l'aident par des dons « en nature » (vêtements qui ne servent plus, fruits et légumes), mais c'est plutôt elle qui est leur « pilier » et les aide.

Jean-Michel, 64 ans, cadre contractuel dans une collectivité locale, a un salaire mensuel de 2 200 euros, qu'il arrondit – ou espère arrondir – grâce à son activité d'auto-entrepreneur dans le domaine artistique. Malgré un loyer de 1 000 euros, ses revenus lui permettraient de vivre seul, après la rupture d'une vie de couple qui a dépassé la décennie et dont il n'a pas voulu parler, avant qu'il accepte d'adopter Yves. Cette adoption d'un jeune adulte sans emploi, entièrement à sa charge, lui a fait éprouver la précarité de sa situation, d'autant qu'elle a correspondu à une période de longue maladie et d'opérations qui a obéré son budget bien qu'il ait conservé son salaire. Rétabli, et son fils ayant trouvé un emploi, sa situation financière lui paraît moins catastrophique et il l'espère l'améliorer par la montée en charge de son activité artistique parallèle.

1.2. LE PARENT SEUL, POURVOYEUR À PLUS DE 50 %

Les huit autres parents seuls qui « nourrissent » leurs enfants principalement par les ressources tirées de leur activité professionnelle, dont trois seulement (Esther, Natacha et Sophie) ont dépassé le niveau

du baccalauréat, occupent, ont occupé ou cherchent à occuper des **emplois du secteur privé** et le montant mensuel de leurs ressources varie de 990 à 2 250 euros.

Geneviève, 45 ans, deux enfants (12 et 10 ans), de père différent, avait, au moment de l'entretien, un salaire de 2 000 euros ; elle percevait 250 euros de prestations (allocations familiales et allocation de soutien familial pour l'aînée, allocation logement de 50 euros pour un loyer de 680 euros), n'avait aucune aide du père de son aînée (à l'exception de cadeaux de Noël ou d'anniversaire), mais **partageait à égalité avec le père de son fils la garde et l'entretien de celui-ci**. Ayant arrêté volontairement ses études en classe de seconde, elle avait occupé divers emplois dans l'hexagone et, depuis vingt ans, en Martinique, où, au moment de l'entretien, elle était *community manager*, emploi dont elle a démissionné peu de temps après l'entretien, pour regagner l'Hexagone avec sa fille, laissant son fils chez le père de celui-ci. Ses projets ayant rapidement échoué, elle s'est inscrite à Pôle Emploi et prépare actuellement un CAP de cuisine. En Martinique, « avec 2 000 euros par mois » (2 250 euros, si on ajoute les allocations familiales), elle « n'y arrivait pas » et devait demander de l'aide à sa mère, laquelle payait les séances de psychologue pour son fils.

Steven, 40 ans, ancien athlète, a fait une formation d'élague-alpinisme dans l'Hexagone, et, depuis son retour à la Martinique, il y a dix ans, est passé par une structure d'insertion, qu'il n'a pas appréciée (les autres stagiaires étant plus intéressés, dit-il, par le *business* que par le travail), et travaille comme maçon depuis que la plus jeune fille de ses deux filles est scolarisée. Il a passé une période très difficile lorsqu'il s'est retrouvé seul avec ses deux filles dont la mère était hospitalisée pour dépression :

Neuf mois de galère, où je touchais 220 euros. 220 euros, moins 200 euros de loyer, donc 20 euros pour moi... Je pouvais plus travailler puisque j'avais la garde des enfants, la plus petite avait deux ans et demi, elle n'allait pas à l'école, l'aînée avait quatre ans, donc je pouvais pas travailler, et je vais jamais oublier le nom de ce monsieur-là, c'est un assistant social, Monsieur A., qu'on avait chargé de mon dossier et qui a permis que les choses avancent petit à petit. C'est à partir de lui que j'ai commencé à percevoir des indemnités, des choses, mais avant ça aucune assistante sociale n'a rien fait alors que j'avais la garde des enfants. Rien.

Lorsque la mère de ses filles fait, de son propre chef, quelques achats de vêtements ou de fournitures pour la rentrée scolaire (devoir du parent qui n'a pas la garde...), elle en réclame le remboursement. L'hostilité de la mère et surtout de son nouveau partenaire s'explique, selon Steven, par le fait qu'ils ne bénéficient plus des prestations familiales :

Le truc, c'est que : y a pas d'enfant, y a pas de rentrée d'argent ; les gens ont tout perdu, et comme le gars, c'est pas facile pour qu'il trouve un travail, puisque c'est un repris de justice, les gens le connaissent, il travaille pas, je ne sais pas de quoi il vit, peut-être qu'il fait des djobs, je sais pas, moi je les vois toujours en promenade, après c'est pas mes affaires, cette partie-là ça me regarde pas ; moi ce qui m'intéresse, c'est que quand mes enfants sont avec ces gens-là, mes enfants soient en sécurité, et comme les conditions ne sont pas toujours réunies, donc, moi je suis méfiant.

On peut estimer que cet homme, qui travaille dur, perçoit le SMIC, soit près de 1 500 euros par mois, et 330 euros de prestations (allocations et allocation de soutien familial pour deux enfants), soit aujourd'hui au total 1 830 euros par mois, et que c'est bien l'activité professionnelle de ce père qui « nourrit » essentiellement ses filles.

Chantale, 53 ans, deux enfants de 14 et 10 ans, a fait un CAP de cuisine et travaille depuis ses seize ans dans la restauration comme cuisinière, déclarée ou *djobeuse*, restant au maximum deux ou trois mois sans travailler. Elle est actuellement sans emploi, après un licenciement. Ses indemnités s'élèvent à 1 100 euros par mois, auxquels s'ajoutent 450 euros de prestations familiales (allocations et complément familial) et une bourse d'études pour son aîné d'un montant de... 25 euros par trimestre, soit au total 1 558 euros par mois (avec un loyer de 450 euros, sans allocation logement). Le père, qui lui donnait 200 euros par mois pour l'aîné, a cessé toute aide après la naissance de sa fille, qu'il rejette. Elle estime que, pour élever correctement un enfant à la Martinique, il faudrait disposer de 2 500 euros par enfant. Elle est la seule des parents seuls qui ne relèvent ni des minima sociaux ni d'une situation de survie, à ne pas disposer d'une voiture (elle a cependant le permis de conduire).

Esther, 36 ans, est divorcée depuis 2011 d'un « pompier de l'air » violent et qui avait un deuxième foyer. Elle est titulaire d'un bac commercial et d'un BTS agent de voyage, et a travaillé comme agent de sécurité portuaire et aéroportuaire, emploi qu'elle a quitté pour suivre une formation en « sûreté et sécurité, médiation ». Ses indemnités de chômage sont de 900 euros, tandis qu'elle touche environ 600 euros de prestations familiales (allocations, complément familial, allocation de soutien familial, allocation de logement à caractère familial), soit au total 1 500 euros, avec un loyer de 572 euros, dont la moitié est couverte par l'allocation logement. Bien qu'Esther ait saisi le JAF, elle ne bénéficie pas de pensions alimentaires pour ses trois enfants (de 17, 15 et 13 ans), car le père a été déclaré non solvable. Elle peut compter sur l'aide (légumes, réparations) de l'un de ses frères et pourrait emprunter en cas de besoin aux membres de sa famille spirituelle (adventiste). Elle estime qu'il faudrait bénéficier de 1 500 euros par enfant pour élever correctement ses enfants.

Sophie, 36 ans, a interrompu un DEUG de sociologie et obtenu un DU de management territorial. Elle a suivi depuis trois ans une formation de psychothérapeute en Belgique, à raison d'une semaine par mois, et s'apprête à ouvrir un cabinet en Martinique. Elle a déclaré 860 euros de revenus professionnels pour un temps partiel subi d'assistante d'éducation en lycée et 600 euros d'allocations (allocations familiales et allocation logement d'un montant de 280 euros pour un loyer de 680 euros) et de complément RSA, soit au total 1 460 euros. Le père qui a reconnu à la naissance sa fille aujourd'hui âgée de dix ans, et vit actuellement avec une autre femme dont il n'a pas d'enfant, participe « selon les besoins » à l'entretien de sa fille (« aide régulière mais non fixe »).

Nadiège, 46 ans, passée par les classes dites de perfectionnement, a fait une formation en cours d'emploi qui lui a donné un CAP d'accueil en milieu rural, elle a également suivi des formations d'assistante maternelle et de services à la personne. Elle a commencé par être « placée » chez le père de ses deux enfants (24 et 22 ans) et a été surtout aide-ménagère ou cuisinière. Elle déclare un revenu, tiré des ménages qu'elle fait, de 900 euros (temps partiel subi). Elle a un loyer de 224 euros, pour lequel elle dit percevoir une allocation logement dont elle ignore le montant. Cette allocation et le complément RSA, dont elle ignore également le montant, peuvent « en tout, avec le travail, monter à 1 100 euros par mois ». Elle estime que « quelqu'un qui est pauvre, c'est quelqu'un qui aurait, pff, je dirais : moins de 800 euros par mois ». Sa fille, qui fait une formation d'éducatrice spécialisée, n'est plus au foyer, mais elle a toujours à charge son aîné, qui a de graves problèmes psychologiques.

Laura, 24 ans, titulaire d'un BEP, est vendeuse en pâtisserie, pour un salaire de 800 euros par mois. Son patron envisage de l'employer à temps complet en CDI, mais elle espère trouver un emploi où elle ne ferait que la vente, alors qu'elle doit actuellement faire aussi de la restauration. Son salaire est complété

par 450 euros d'allocations (dont 350 euros d'allocation logement pour un loyer de 600 euros et 100 euros de complément familial et, dit-elle, de complément RSA), soit au total 1 250 euros. Le père de sa fille (4 ans), qui l'a reconnue lorsqu'elle était âgée de deux ans, contribue à son entretien « selon les besoins » : achat de vêtements et de fournitures scolaires, paiement de la cantine, vacances, etc.

Natacha, 22 ans, titulaire d'un BTS de comptabilité, n'a encore jamais travaillé. Après un an de chômage, elle prépare une licence professionnelle en gestion, avec l'AFPA. Ce « stage » lui procure un revenu de 600 euros par mois, complété par 390 euros de prestations familiales et de complément RSA, soit au total 990 euros. Elle ne reçoit aucune aide du père de fils (6 ans), mais est hébergée, avec sa mère, par sa grand-mère. Mais sa formation touche à sa fin et elle a fait une demande pour un RSA maximum. Elle pense qu'on est pauvre « quand on va au Secours Catholique » et qu'on ne peut pas élever un enfant avec les seules allocations : « c'est pour ça que je veux travailler ».

1.3. LA MÈRE ET LE PÈRE, POURVOYEURS SECONDAIRES

La Caf, principal ou unique pourvoyeur

Hélène, 48 ans, est seule avec sa fille de 22 ans, autiste, reconnue par le père. Son activité professionnelle compte pour moins de la moitié des ressources du foyer. Pour « nourrir » sa fille, Hélène bénéficie avant tout de l'allocation d'adulte handicapé et d'aides en tant qu'aidante familiale et auxiliaire de la vie universitaire (1 500 euros). Elle touche une allocation logement de 36 euros pour un loyer de 850 euros. Hélène a un niveau de bac + 2 (langues étrangères appliquées). Lorsque sa fonction d'aidante familiale et auxiliaire de la vie universitaire le lui permet, elle est guide touristique. Cette activité auto-entrepreneuriale lui rapporte des revenus pouvant aller, dit-elle, de 385 à 1 700 euros par mois. Le père, avec lequel elle a vécu six ans, lui verse 420 euros par mois et paie l'assurance de la voiture, qu'il lui a offerte récemment. Elle aide ses proches et est aidée par eux (garde, assistance aux malades, nourriture, etc.). Elle a donc un revenu mensuel qui varie de 2 305 à 3 620 euros. Elle y arrive cependant difficilement.

Vanessa, 26 ans, bénéficie d'un contrat unique d'insertion et d'accompagnement à l'emploi de 20 heures par semaine comme surveillante en collège et suit une formation pour devenir assistante d'éducation. Le contrat aidé lui assure 680 euros par mois. Le père de sa fille (6 ans), qui avait reconnu celle-ci avant sa naissance, sans en informer Vanessa, semble s'être désintéressé de sa fille après sa naissance, pendant que Vanessa avait une autre relation de couple, et réclamer, depuis que cette relation est terminée, un droit de visite, que Vanessa lui a « accordé ». Il verse à celle-ci une pension dont il a fixé le montant mensuel à 100 euros – « Je prends mon mal en patience. S'il veut donner, il donne, s'il ne veut pas, il ne donne pas » -, et participe à l'entretien de sa fille par l'achat de vêtements et de fournitures scolaires et la prend en vacances. Les ressources de Vanessa proviennent cependant, dit-elle, majoritairement de prestations sociales et familiales : 128 euros de prime d'activité et 916 euros d'allocation logement (actuellement 350 euros pour un loyer de 460 euros, mais Vanessa s'attend à une diminution de cette prestation) et de RSA, soit un total de ressources mensuelles estimé aujourd'hui à 1 826 euros. Elle vit difficilement et « ne pourrait même pas tenir une journée », dit-elle, sans ses sources actuelles de revenus. Elle se demande si « ça vaut vraiment le coup d'aller travailler » à plein

temps après sa formation et de perdre le RSA, mais estime aussi que « quand tu es au RSA, tu survis » seulement et que « à 1 000 euros par mois, tu es déjà pauvre ».

Tableau 17 ▼ Composition du panier de ressources monétaires

Total des revenus officiels du ménage	taille du ménage	part du parent seul	part de la Caf	part du ou des autre(s) parent(s)
2 000 – 3 000 €				
Claude	3	100 %	-	-
Jean-Michel	2	100 %	-	-
Aurélie	3	94 %	6 %	-
Geneviève	2,5	88 %	12 %	-
Kathy	2	94 %	6 %	-
1 500 – 2 000 €				
Corinne	6	33 %	66 %	-
Steven	3	82 %	18 %	-
Vanessa	2	37 %	57 %	6 %
Chantale	3	70 %	30 %	-
Esther	4	60 %	40 %	-
1 000 – 1 500 €				
Stéphanie	5	27 %	73 %	-
Sophie	2	66 %	34 %	selon besoins
Catherine	3	38 %	62 %	-
Laura	2	64 %	36 %	selon besoins
Marie Flor	4	0 %	88 %	12 %
Leïla	4-5	0 %	100 %	-
Nadiège	2	81 %	19 %	-
750 – 1 000 €				
Loïc	2	0 %	100 %	-
Marissa	2	0 %	82 %	18 %
Natacha	2	60 %	40 %	-
Aïtasha	3	0 %	100 %	-
Magdeleine	3	0 %	100 %	selon les possibilités
Sabine	2	0 %	100 %	aides en nature
Shanaëlle	3	0 %	100 %	-
Moins de 750 €				
Erika	2	0 %	100 %	selon les possibilités
Anne-Marie	3	0 %	100 %	-
Ketty	4	-	0	selon possibilités
Sharon	4	-	0	-

1.4. LE PARENT SEUL, POURVOYEUR SECONDAIRE

Corinne, 44 ans, seule avec cinq enfants (22, 18, 11, 10 et 8 ans), de trois pères, aurait voulu « faire coiffure », mais a été orientée par sa mère vers l'hôtellerie : elle a commencé une formation d'hôtellerie dans un CFA, avant que celui-ci ferme. Après avoir été travaillé dix ans dans les écoles comme « tatie » (elle conduit les enfants à la cantine, est « animatrice d'interface », « fait les centres aérés », où elle donne des cours de vannerie), elle est aujourd'hui assistante auprès de personnes âgées (fonction publique territoriale). Cette activité lui rapporte 635 euros par mois, ressources complétées par « 900 euros et des poussières » de prestations familiales - elle a répondu : « allocations familiales pour quatre enfants, complément familial, allocation de soutien familial, allocation logement de '300 euros par là' pour un loyer de '78 euros', et un RSA de 346 euros ». Cela ne semble pas possible : si on ajoute le

montant des allocations familiales pour quatre enfants, du complément familial et de l'allocation logement de 300 euros, on trouve en effet, « 900 euros et des poussières ». Il semble donc qu'elle ne bénéficie pas d'allocations de soutien familial, qu'il faille ajouter les 346 euros de complément RSA aux 900 euros d'allocations et que son loyer soit vraisemblablement de 378 euros et non de 78 euros. Le père de l'aîné l'aidait quand il était vivant et le père des trois derniers « s'occupait » de ses enfants lorsqu'il vivait en Martinique, mais, actuellement, elle n'a aucune aide des pères de ses enfants. Le montant total de ses ressources semble donc avoisiner 1 880 euros, dont un tiers provient de son activité à temps partiel (subi). Elle a d'ailleurs estimé elle-même que ses ressources se situaient dans la tranche de 1 500 à 2 000 euros par mois. Son épargne lui permettrait de tenir un mois si ses ressources actuelles venaient à lui manquer. En cas de besoin, elle pourrait emprunter auprès de sa famille religieuse. L'un de ses frères et l'une de ses sœurs (elle est la dernière de huit enfants), ainsi qu'une nièce, lui donnent des légumes, de la nourriture ou l'aident de différentes façons.

Catherine, 44 ans, deux enfants (21 et 1 ans) aurait aimé travailler dans le secteur sanitaire et social, mais, en raison de son niveau scolaire insuffisant, elle a été orientée vers le secrétariat (CAP et BEP), qu'elle n'aime pas. Elle est actuellement aide ménagère. Après la naissance de son aîné, elle est restée trois ans au RMI, puis a bénéficié d'un contrat aidé pendant deux ans comme assistante secrétaire médicale au CHU. Le père reconnaît son fils quand celui-ci a neuf ans et, lui « ayant donné son nom », le prend avec lui pendant quatre ans, période pendant laquelle Catherine est au chômage, puis assistante secrétaire d'un proviseur. Elle fait une formation au télétravail et, après avoir repris son fils, perturbé, travaille pendant trois ans comme secrétaire dans un cabinet d'experts, mais elle y subit des agressions verbales de la part des clients et décide d'abandonner le secrétariat ; elle fait alors des remplacements d'aide-ménagère, deux jours par semaine. Depuis 2012, elle fait aussi le ménage d'un bureau le samedi matin et trouve l'année suivante deux jours de ménage supplémentaires mais, enceinte de son deuxième fils et épuisée, elle doit abandonner au bout de six mois. Actuellement, elle est aide-ménagère chez un particulier et gagne 500 euros par mois, qui s'ajoutent à ses 800 euros d'allocations (allocations familiales et RSA), pour un revenu global de 1 300 euros. Elle a toujours vécu chez sa mère, qui paie le loyer de l'appartement HLM qu'elles occupent (570 euros, avec 254 euros d'allocation logement) et dont Catherine paie « les factures » (eau, électricité). Si le père de son bébé s'en désintéresse complètement, celui de son fils aîné « a toujours acheté du matériel scolaire, s'occupait de la liste des vêtements, des chaussures et donne de l'argent de poche ». Ce fils aîné, qui a arrêté sa scolarité en 3^e et suivi une formation proposée par la mission locale, est sans emploi, mais a déjà deux enfants, de mères différentes, un garçon de deux ans et demi et une fille, plus âgée. Catherine souhaiterait déménager, « voler de ses propres ailes », obtenir le logement HLM qu'elle demande depuis 14 ans et où elle pourrait avoir son espace à elle et une chambre pour chacun de ses fils, ainsi que pour son petit-fils que la mère ne veut plus garder et que le fils aîné de Catherine veut prendre avec lui (« comme il n'a ni logement indépendant ni travail, c'est à moi de m'en occuper », dit Catherine). Le principal problème que Catherine rencontre actuellement est cependant, dit-elle, celui de la garde d'enfants, dont elle a besoin à mi-temps, ce qui n'intéresse pas les assistantes maternelles. La crèche est trop chère et la liste d'attente trop longue, de plus, la Caf rembourse avec retard les frais avancés. Elle a donc trouvé dans le quartier pour 20 euros par jour une nounou ni agréée ni déclarée qui garde plusieurs enfants chez elle. Catherine estime qu'on est pauvre « quand on n'a pas d'argent du tout, pas de toit – moins de 1 000 euros par mois ».

Stéphanie, 28 ans, quatre enfants (9, 8, 5 et 3 ans) de deux pères, dont aucun n'est reconnu, a arrêté l'école en classe de première parce qu'elle n'acceptait pas son orientation en agro-alimentaire et a recherché en vain un contrat d'apprentissage en coiffure ou en cuisine. Elle a travaillé en CDD comme étalagiste ou préparatrice de commandes pour les grandes surfaces. Depuis un an, elle a un contrat aidé à temps partiel dans une association comme « animatrice de développement » pour 400 euros par mois. Au moment de l'entretien, elle était en attente d'une formation d'assistante de vie à l'AFPA, structure qui, depuis, a fait l'objet d'une liquidation judiciaire. Le revenu de son contrat aidé est complété par les allocations familiales pour quatre enfants, une allocation logement de 525 euros (pour un loyer de 700 euros) et le RSA, pour un montant de 1 100 euros, soit des ressources totales de 1 500 euros. Les pères ne contribuent pas à l'entretien de leurs enfants. Stéphanie n'a pas le permis de conduire. Elle estime qu'on est pauvre « quand on doit aller voir l'assistante sociale » et qu'on a moins de 1 500 euros par mois pour vivre.

Leïla, 33 ans, qui a « le niveau bac secrétariat médical », est inscrite à Pôle Emploi et dans une entreprise d'intérim, qui lui procure des revenus épisodiques et très irréguliers comme femme de chambre dans un hôtel. Le père de ses deux plus jeunes enfants (6 et 3 ans, qu'il n'a pas reconnus,) vit en fait chez elle, bien qu'il ait « une autre adresse », situation récemment régularisée avec la Caf. Cet homme lui rend service, dit-elle, en gardant les enfants quand elle travaille ou fait ses démarches, mais il est financièrement à sa charge : handicapé, il se refuse à faire les démarches nécessaires pour obtenir des prestations d'adulte handicapé ou bénéficié du RSA. Le père de l'aînée (10 ans) ne contribue pas à l'entretien de sa fille, qu'il n'a pas reconnue. Les revenus du foyer sont donc composés essentiellement des prestations perçues par Leïla : allocations familiales pour 3 enfants, complément familial, allocation logement (236 euros pour un loyer de 266 euros) et RSA, pour un total de 1 233 euros (déduction de 45 euros pour le remboursement d'un prêt pour l'achat de meubles). Leïla « n'y arrive » que très difficilement et est souvent « dans le rouge ». Elle ne pourrait pas tenir plus d'une semaine si ses ressources actuelles venaient brutalement à lui manquer et estime qu'on est pauvre « quand on n'arrive pas à s'en sortir », ce qui est présentement son cas et la conduit à solliciter l'aide du Secours Catholique.

Loïc, 26 ans, en attente de formation, n'a pas de ressources provenant d'un emploi, déclaré ou de *djob*, mais recourt au *business*, surtout, semble-t-il dire, quand il en a besoin pour « nourrir » sa fille (3 ans). Il est logé par ses parents, qui l'aident comme ils le peuvent. Il perçoit 180 euros d'allocations familiales et le RSA, et estime que ses revenus sont compris entre 600 et 1 000 euros par mois, sans s'étendre sur la part que son *business* occupe dans ces revenus. Au moment de l'entretien, il n'avait pas encore achevé ses démarches pour bénéficier de la CMU. La mère de l'enfant ne contribue pas à son entretien.

1.5. LE PARENT « NON GARDIEN », POURVOYEUR (TRES) SECONDAIRE

Marissa, 55 ans, trois enfants (37, 23 et 16 ans), de trois pères différents, dont les deux aînés n'ont pas été reconnus par leur père respectif, est divorcée du père de sa fille adolescente. Elle bénéficie d'une pension alimentaire fixée par jugement au montant de 122 euros ; le père a arrondi de lui-même ce montant à 130 euros, mais le paie irrégulièrement, ce qui conduit Marissa à le poursuivre. Cuisinière au chômage non indemnisé, elle n'a en effet pour (sur)vivre, outre cette pension, que des prestations, d'un montant de 580 euros (allocations familiales pour un enfant, allocation logement, dont elle n'a pas

précisé le montant, non plus que celui de son loyer, et complément RSA). Elle vit donc avec 710 euros par mois. Le père prenait habituellement en charge la liste de rentrée scolaire, mais Marissa craint qu'il ne le fasse plus dans la mesure où elle l'a poursuivi en justice. Elle a le permis de conduire, mais pas de véhicule et se déplace en auto-stop, ce qui nous a permis de la rencontrer.

Marie Flor, 41 ans, a trois enfants (9, 6 et 2 ans), de deux pères. Après avoir travaillé comme pompiste, elle a été, en auto-entreprise, intervenante culturelle en musicologie. Après un master en VAE, elle est aujourd'hui étudiante en musique à l'École des arts plastiques, elle est en attente d'une bourse. Elle est propriétaire d'une voiture et de sa maison, construite sur le terrain familial, qu'elle a achetée avec l'aide de la Caf, qui déduit en conséquence 250 euros de ses prestations. Le premier père n'a pas reconnu son fils, mais donne 150 euros par mois pour son entretien. Le second père a reconnu l'aîné de ses deux enfants, auquel, « pensant à ses besoins », il envoie de temps à autre des colis de vêtements et fournitures, mais a refusé de reconnaître le second et de participer à son entretien. Une procédure auprès du JAF afin d'obtenir une pension pour l'enfant reconnu a échoué, ce qui permet à Marie-Flor de bénéficier d'une allocation de soutien familial pour cet enfant. L'essentiel des ressources du foyer – 1 250 euros – provient en effet des prestations sociales et familiales : 1 100 euros (allocations familiales, allocation de soutien familial, complément familial et complément RSA).

Magdeleine, 44 ans, a deux enfants (14 et 7 ans) de deux pères qui ne les ont pas reconnus. Née en métropole, elle a arrêté sa scolarité en classe de 4^e, puis préparé un BEP de vente par correspondance, préparation qu'elle a interrompue à la suite d'un viol collectif. Arrivée en Martinique à 21 ans, elle y vit de *djobs* dans l'hôtellerie, de ménages. Elle crée une (auto-)entreprise de création de bijoux artisanaux, mais les problèmes qu'elle a rencontrés avec le RSI (perte de la carte vitale et impossibilité de bénéficier de la CMU par suite de complications administratives) l'ont amenée à fermer cette entreprise. Lorsque son fils aîné avait moins de trois ans, le père, qui avait un foyer par ailleurs, contribuait « très bien » à l'entretien de son fils, « achetait des couches, des petits pots, des trucs comme ça », mais depuis que Magdeleine a refusé de l'accompagner quand il venait promener son fils, il a cessé toute contribution, à l'exception, « au mieux, de 50 euros pour son anniversaire ». Le père du second, par contre, participe à l'achat de vêtements, de fournitures scolaires et paie la cantine ; il ferait davantage s'il le pouvait, mais, *djobeur*, il a peu de moyens. Il s'occupe également du frère aîné, prenant les deux garçons en vacances ou les gardant en cas de besoin. Ce sont cependant, et de loin, les prestations sociales et familiales qui constituent l'essentiel des ressources du foyer : 800 euros, dont, dit-elle, 415 euros d'allocation logement, pour un loyer de 700 euros, environ 100 euros d'allocations pour deux enfants et un complément RSA.

1.6. LA CAF, UNIQUE POURVOYEUR

Aïtasha, 34 ans, deux enfants (16 et 10 ans) du même père, qui ne les a pas reconnus et duquel ses enfants ne peuvent pas attendre « autre chose que des cadeaux de Noël », sans déclencher de gros conflits. Aïtasha a une formation de peintre en bâtiment et a travaillé sur des chantiers pendant plusieurs années, mais a dû abandonner en raison de problèmes de migraines dues aux peintures et aux solvants et est devenue aide-ménagère. Mais, très déprimée, elle « n'arrive même plus à honorer les rendez-vous » et est actuellement inscrite au chômage sans indemnités.

Elle perçoit 800 euros : 350 euros d'allocation logement (pour un loyer de 400 euros), des allocations familiales pour ses deux enfants et un complément RSA.

Sabine, 46 ans, 2 filles (22 et 10 ans), de deux pères, non reconnus. Bien qu'ayant un CAP de vente, Sabine n'a jamais travaillé, sauf des *djobs* de travaux dans les champs et de tressage de cheveux. Elle n'a jamais quitté la maison de ses parents et est hébergée par sa mère, veuve. Le père de son aînée, Natacha, qui ne l'a jamais rencontré, n'a jamais participé à son entretien. Le père de sa seconde fille, qui a un foyer principal par ailleurs, l'aide par des cadeaux, des fournitures scolaires, des coups de main pour les réparations et les travaux de la maison familiale. Ses ressources monétaires proviennent quasi-exclusivement des prestations familiales et sociales (allocations pour un enfant et RSA), soit 800 euros. Elle a le permis de conduire, mais pas de voiture, et estime qu'on est pauvre « quand on n'a pas de maison »

Shanaëlle, 39 ans, 2 jumelles, non reconnues par le père de naissance mais reconnues par un concubin de Shanaëlle. Celle-ci a un BTS de comptabilité-gestion, préparé après la naissance de ses filles. Elle a travaillé ensuite comme assistante commerciale pendant deux à trois ans, puis quatre ou cinq ans comme assistante administrative. Elle a alors, en passant par une couveuse d'entreprises, fondé son (auto-)entreprise d'assistante de gestion et gestion administrative, qu'elle a fermée après quatre ans, à cause des charges trop élevées. Elle a refusé d'intenter une action pour obtenir des pensions alimentaires pour ses filles, car elle est en conflit avec leur père légal, qui l'a longtemps harcelée et qui ne lui donne plus rien bien qu'il continue à voir les filles. Les ressources du foyer sont donc aujourd'hui essentiellement composées des prestations sociales et familiales : 800 euros (120 euros pour ses filles, 400 euros d'allocation logement, pour un loyer de 500 euros, et un complément RSA). Elle fait aussi quelques *djobs* sur lesquels elle n'a pas voulu donner de précisions. Elle a elle-même estimé la fourchette de ses revenus à 600 à 1 000 euros, trouve que « ça va », pense qu'elle pourrait tenir un mois sans ses ressources actuelles et estime qu'on est pauvre quand on a moins que le RSA.

Erika, 26 ans, un enfant (3 ans) non reconnu, vit chez ses parents. Scolarisée en SEGPA, elle a suivi une formation de CAP pâtisserie et quitté le collège « tard » à 18 ans sans avoir validé son CAP, puis après deux ans de lycée professionnel, elle a obtenu un CAP d'assistant technique en milieu familial et collectif ; à 22 ans, elle obtient un BEP de métiers des services administratifs et, à 24 ans, après la naissance de sa fille, un bac pro. Elle cherche actuellement à faire un BTS assistance de gestion PME-PMI, mais n'arrive pas à trouver d'entreprise qui la prenne en alternance. Par la Mission locale pour l'emploi, elle a fait un service civique de six mois en secrétariat, qui ne lui donne pas droit à des indemnités de chômage, mais, bien qu'elle soit inscrite auprès de deux entreprises d'intérim et ait postulé auprès de nombreuses entreprises, elle ne trouve rien et se demande si elle ne va pas essayer de repasser le CAP de pâtisserie en candidate libre. Elle a vécu quelques mois avec le père de sa fille, avant et après la naissance de cette dernière. Erika et son compagnon se sont ensuite séparés, et, ayant perdu son emploi, il est parti vivre chez sa compagne précédente, de qui il a 3 enfants plus grands. Il continue à prendre soin de sa fille, qu'il a reçue chez sa compagne avec Erika pour des petites vacances destinées à « recadrer » l'enfant. Mais, chômeur et chargé de famille, il ne peut plus guère aider financièrement Erika. Les ressources de cette dernière pour « nourrir » leur fille proviennent donc essentiellement, avec l'aide que lui apportent ses parents, en particulier en l'hébergeant, des prestations familiales et sociales : 700 euros (allocations familiales pour un enfant, complément familial, ainsi que, dit-elle, l'allocation de soutien familial, et un complément RSA).

Anne-Marie, 40 ans, a deux enfants (6 et 4 ans) reconnus par leur père, mais dont seule l'aînée porte le nom. Le couple s'est séparé après la naissance du second enfant, Anne-Marie ayant mis le père à la porte après avoir appris qu'il la trompait. Elle a rompu depuis quelques mois toute relation avec le père, qui, en deux ans et demi, ne lui a donné que 50 euros pour subvenir aux besoins de ses enfants. Elle n'a pas fait de démarches pour obtenir une pension alimentaire, car elle craint le harcèlement de son ancien compagnon. Anne-Marie a exercé différentes activités : MacDo, commerciale, auxiliaire de vie sociale, responsable de magasin de téléphonie mobile. Actuellement sans emploi après un licenciement, sans indemnités de chômage, elle est en formation d'assistante sociale et en attente d'une bourse. Au moment de l'entretien, ses ressources s'élevaient à 523 euros de prestations (120 euros d'allocations familiales et PAJE) – elle dit avoir perdu l'allocation logement (de 450 euros, pour un loyer de 650 euros) sans comprendre pourquoi, et se retrouver avec 523 euros de prestations au lieu de 800. Elle « y arrive difficilement » et sollicite des bons d'essence (elle a le permis et utilise la voiture de son père) et des bons d'alimentation. L'aide qu'elle trouve auprès de sa famille ou d'amis lui est indispensable : une amie lui a prêté de quoi payer ses frais d'inscription pour sa formation, des amis l'aident pour les petits travaux (inondation, etc.), une vendeuse ambulante de pâtisseries, qui lui a proposé de l'aider quand elle est dans son quartier, lui donne des viennoiseries pour ses enfants et un sandwich pour son repas du midi, elle-même plante des giraumons sur le terrain familial et en fait don à des amis ou proches, qui l'aident également régulièrement par des dons en nature, ce qui est très important pour son budget car elle ne pourrait pas acheter ces aliments. Elle estime qu'on est pauvre quand on ne peut plus payer ses factures, qu'il faut au moins 500 euros par mois pour élever un enfant, qu'on ne peut pas « vivre avec les allocations » et qu'il est « très difficile » d'élever seule des enfants.

1.7. LA SURVIE GRACE AUX AIDES MASCULINES ET AUX ASSOCIATIONS DE CHARITE ET DE SOLIDARITE

Ketty, haïtienne, 23 ans, 3 enfants (7, 6 et 2 ans) de deux pères différents, dont seul le dernier enfant, une fille, a été reconnu par le père, Martiniquais, a obtenu « ses papiers » entre les deux entretiens que l'enquêtrice a eus avec elle. Sans diplôme et sans papiers (c'est son frère qui lui avait payé le bateau, 350 à 400 euros, pour immigrer illégalement), avec deux enfants non scolarisés, elle ne pouvait jusqu'alors faire que quelques rares *djobs* et compter sur l'aide de proches : le père de sa fille, parti en France, qui lui envoie de temps à autre 50 ou 100 euros (il lui a également payé les 500 euros nécessaires pour le timbre fiscal de la carte de séjour de sa fille), le propriétaire qui l'héberge, avec d'autres Haïtiens, dans une maison dont elle occupe gratuitement une chambre avec ses trois enfants, un colocataire qui l'aide quand il le peut, le Secours Catholique et le CCAS. Elle a situé ses ressources mensuelles dans la fourchette de 0 à 230 euros.

Sharon, saint-lucienne, 32 ans, 3 enfants (13, 9 et 6 ans), de trois pères différents, dont seul le dernier, Martiniquais, a reconnu son enfant, une fille alors âgée de quatre ans, lorsque Sharon a immigré en Martinique. Cet homme, handicapé, marié depuis leur rencontre, est « tombé dans la cocaïne » et n'aide pas Sharon. Sans papiers, elle a vécu jusqu'alors de *djobs*, (« 250 euros pour le ménage de cinq bureaux, j'ai tenu trois mois, et avec le transport en *taxico* de Fort-de-France au Lamentin, ça ne valait pas vraiment le coup »). Peu après son arrivée à la Martinique, elle a rencontré un homme, âgé de 54 ans, très « *grosso modo* », qui vit en couple avec une femme et leur enfant ; il *aide* Sharon et lui a trouvé deux pièces dans un quartier très populaire de Fort-de-France, dont il paie le loyer, mais elle doit régler

« les factures » ; il lui rend *visite* chaque jour, l'empêche de fréquenter d'autres personnes et ne lui donne pas d'argent. Comme elle doit payer

« 30 euros par enfant pour le bus, ils vont à l'école sans goûter (...) si j'ai de l'argent, je paie la cantine, sinon, ils rentrent ici pour manger (...) et si je n'ai rien à donner à manger à mes enfants, alors tant pis... Parfois, quelqu'un leur donne un goûter à l'école (...) Quand j'ai 200 euros, je fais 50 euros de courses et je tiens la moitié du mois (...) Des gens me donnent des vêtements. »

Bien que sa mère (qui est partie en la laissant à son père peu après sa naissance) et sa tante habitent la Martinique, elle ne peut pas compter sur elles, même pour garder ses enfants en cas de besoin. Comme Ketty, elle a situé ses ressources mensuelles dans la fourchette de 0 à 230 euros. Quand est-on pauvre ? « Je ne sais pas, répond-elle, moi, je vis avec vingt euros... ». Comme Ketty, elle « ne peut pas y arriver » sans l'aide d'associations. Si elle espère régulariser sa situation, elle compte naturellement (ou culturellement) davantage sur ses propres forces et sur sa capacité de travail que sur l'aide de l'Etat ou de la Caf :

« Ma mère m'a dit quand je suis arrivée ici de me mettre femme seule. J'ai dit à ma mère : « Je ne ferai pas cela. Je me suis toujours battue, je préfère faire appel à un homme qui m'aide, et après je me débrouille ». (...) Ce que je veux, c'est du travail, pour mes enfants, pour qu'ils aillent le plus loin possible. »

Mais elle conclut l'entretien en affirmant :

« Je reste avec lui (le « copain » qui l'aide) parce qu'il m'aide, mais, dès que j'ai un salaire, je le quitte. »

CHAPITRE II – QUI DOIT, QUI DEVRAIT NOURRIR L'ENFANT ?

Qui doit ou qui devrait « nourrir » l'enfant à la Martinique ? On peut essayer de dégager, à partir des *focus groups* et des entretiens que nous avons réalisés pour cette recherche sur « monoparentalité et précarité », ainsi que pour des recherches précédentes, en particulier l'enquête « Faire famille », quelques-unes des principales normes qui régissent la réponse à ces questions dans la société martiniquaise, mais aussi les interrogations et les contestations qu'elles soulèvent.

Il paraît tout d'abord clair qu'il existe une **échelle sociale de la dignité et de la respectabilité féminines**, au barreau le plus élevé de laquelle se tient la femme mariée monoparentaire, le barreau le plus bas étant occupé par la femme seule ayant des enfants de plusieurs pères. Cette dernière peut néanmoins s'élever (légèrement) dans la hiérarchie si elle se sacrifie totalement pour ses enfants, sanctifiée par son caractère et son comportement de *potomitan*.

2.1. MARIAGE ET COUPLE

Peu d'enquêtées considèrent qu'il n'est pas important de se marier (II.4.5) - et il s'agit d'une très jeune femme vivant dans un contexte très « matrifocal », d'une « métropolitaine » et de deux femmes diplômées ayant grandi ou vécu longtemps dans l'Hexagone. Le mariage semble donc bien constituer toujours un « **référentiel partagé** » dans la société martiniquaise, auquel adhèrent plus particulièrement les femmes et les parents des filles, car **il paraît généralement normal, sinon recommandé, que les hommes « batifolent » jusqu'à un certain âge**, ainsi que le montre l'exemple de Stéphanie dissuadant la mère des enfants de son fils de faire pression pour qu'il l'épouse ou vive avec elle, parce qu'il est « jeune et encore en train de batifoler » (*cf.* note 57). Shanaëlle en conclut d'ailleurs qu'il ne faudrait pas faire d'enfants avec des hommes n'ayant pas atteint au moins leur quarante-cinquième année, car auparavant, ce sont des « coureurs » qui ne sont là que pour « batifoler ».

La question de ce qu'on entend par « couple » dans les sociétés antillaises reste ouverte, question qui embarrasse d'ailleurs fortement les rédacteurs de questionnaires¹³¹. Nous avons cependant pu dégager **différentes conceptions du couple** chez les femmes enquêtées, dont aucune ne fait l'unanimité parmi elles. Pour certaines, dès que l'on a eu un ou des enfants ensemble, on est un couple, alors que d'autres refusent vigoureusement de compter au nombre de leurs relations de couple celles dont un ou plusieurs enfants sont nés, mais qui ont duré peu de temps ou qui ont été très décevantes ou blessantes. Les relations qualifiées de couple sont dans ce cas celles qui ont compté affectivement pour la femme, quelle qu'en ait été l'issue. D'autres relations de couple peuvent au contraire être qualifiées d'instrumentales – « de pied », comme dit Esther : « dans notre jargon, ça veut dire que j'ai besoin qu'on me rende service, il est là, pourquoi pas ? Sans attachement ».

¹³¹ Condon Stéphanie, Beaugendre Carole. 2016. « Contre vents marées : faire couple aux Antilles », communication au colloque de l'AIDELF, à paraître.

Certaines ne retiennent comme relations de couple que celles qui ont donné lieu à cohabitation, tandis que ce critère n'est absolument pas adopté par d'autres. **La notion de cohabitation elle-même demande à être précisée** : cohabite-t-on lorsqu'on « va dormir » avec un homme chez la mère de celui-ci ou lorsque cet homme « vient dormir » avec vous chez votre mère, ou lorsqu'on « dort ensemble » tour à tour chez les parents de l'un ou de l'autre ? Ou la cohabitation implique-t-elle nécessairement une résidence commune *autonome* et la néolocalité ?

Sharon, qui a eu des enfants de trois pères, ne compte ainsi qu'une relation de couple : le père des trois premiers enfants, avec lequel elle a cohabité pendant huit à neuf ans. Kitty, qui a eu des enfants de deux pères, sans avoir vécu avec aucun, compte deux relations conjugales : celles qui ont donné naissance à ses enfants, avec des hommes dont elle espérait qu'ils pourraient l'aider. Vanessa ne parle que de celle qu'elle a eue avec un ami d'enfance après la naissance de sa fille, et non de celle qu'elle a eue avec le père de celle-ci. Magdeleine en compte trois : une relation non consommée avec un homme avec lequel elle a vécu un an, une relation avec une femme avec laquelle elle a vécu quatre mois et « une toute petite histoire », d'à peine quatre mois, dont deux mois de vie commune chez les parents de son ami, celle de la relation qu'elle a eue avec cet ami, père de son second fils (qui lui a « préféré sa mère »), mais elle ne compte pas au nombre de ses relations « de couple », sa liaison, sans cohabitation, pendant deux ans, avec le père de son aîné, qui lui avait caché avoir déjà une autre femme et un enfant.

2.2. RÔLE DU PÈRE, RÔLE DE LA MÈRE

Les données recueillies dans cette présente enquête auprès des hommes séparés et divorcés (II.5.2) et les données recueillies lors de l'enquête Faire Famille montrent une **conception « idéale » du rôle de l'homme, du père, comme celui d'un pourvoyeur monétaire et du détenteur de l'autorité, tandis que celui de la mère est avant tout domestique et éducatif**, ainsi que l'exprimait le mari de Mirette (une sage-femme, âgée de 75 ans) :

« Là où j'ai grandi, c'étaient les femmes qui éduquaient les enfants et les messieurs qui apportaient l'argent. J'ai grandi dans un milieu essentiellement agricole. Les messieurs partaient tôt le matin et rentraient tard le soir. Et quand il arrive et qu'il y a des choses qui ne lui plaisent pas, c'était des crises ! C'est le chef qui arrive ! Et la femme se pliait. C'étaient des cultivateurs : c'était l'homme qui apportait l'argent, donc, quand il parle, tout le monde obéit. »

La répartition des rôles n'était guère différente dans le milieu urbain très aisé, alliant les affaires et la politique, dans lequel Stéphane, 65 ans, a grandi :

« Pour moi, un père doit porter son autorité. C'est le patriarche, il porte bien son nom. Mon père était comme cela, mon grand-père était comme cela, mes oncles étaient comme cela. Ma mère n'était pas soumise, mais mon père avait (toujours) raison. (...) L'idéal, pour moi, d'une femme dans un couple, enfants ou pas enfants, la femme doit représenter l'apaisement. Dans ma famille, en tout cas, les hommes ont toujours travaillé beaucoup et les femmes beaucoup moins, donc on a envie d'une certaine sérénité quand on rentre à la maison après une semaine de boulot, de se reposer, donc il faut qu'elle prenne les rênes, les commandements de l'éducation des enfants, parce que le mari, il n'est pas là. »

Clara, 47 ans, dit, en le déplorant, du mari dont elle est séparée (un homme qui, comme Stéphane, avait « une situation intéressante » dans le secteur privé) qu'il avait la même vision du rôle du père que le grand bourgeois Stéphane et que les cultivateurs du Nord Caraïbe dont parlait le conjoint de Mirette :

« Il est là pour subvenir financièrement à sa famille, et puis, bon, le reste, c'est maman... »

Dans cette enquête Faire Famille, le caractère de « pourvoyeur financier » du rôle paternel était également souligné aussi bien par Marthe, une ouvrière agricole de 74 ans, sans diplôme, qui a eu, chez ses parents, cinq enfants d'un voisin : « Le père, c'est dès qu'il **apporte l'argent pour moi et les enfants...** », que par le plus jeune enquêté, Fabrice, 35 ans, un bachelier qui, toujours « en formation », cherchait désespérément les moyens de répondre lui-même à la définition qu'il donnait du rôle du père : « Le père, c'est un peu le père qui **ramène des sous...** ».

Pour beaucoup d'hommes rencontrés, dans la présente enquête comme dans l'enquête précédente, **l'autorité fait aussi partie de leur rôle paternel, assez souvent associée aux châtiments physiques**, y compris pour les jeunes enfants, comme le montre l'exemple de Loïc, revendiquant le droit de « taper » sa fille auprès des enseignants qui « ne vont pas lui apprendre comment élever » celle-ci. Dans l'enquête Faire Famille, Kamel, un pompier âgé de 38 ans, « parlait (aussi) tous les jours de ceinture » à ses trois petits garçons, deux jumeaux de trois ans et un bébé de quinze mois :

« Je peux vous dire, honnêtement, que si je prends ma ceinture, c'est pas de la blague... Je suis obligé de prendre la ceinture, un bon coup de ceinture et tout le monde se calme. Sinon, c'est l'anarchie. (...) Il faut que les enfants sachent les limites à ne pas franchir. (...) On entend les Canadiens dire : « Il faut pas taper les enfants ». Culturellement, on tape nos enfants, mais je ne me vois pas prendre un câble EDF pour taper mes enfants. J'ai entendu dire que nos parents prenaient une liane de goyave pour taper les enfants. Vous avez entendu le bruit que fait une liane ? C'est un fouet. Je n'aurais jamais tapé mon fils avec cela ! Il y avait de l'exagération. Je sais que mon père a failli me taper parce qu'il pensait que j'avais pas dit bonjour... Il est venu me voir pour me dire : « Tu as pas dit bonjour à M. Untel ». Quand tu sais que tu as raison, tu soutiens le regard de l'adulte. Il m'a donné un soufflet. Sachant que tu es dans le juste, tu as de l'amertume, mais tu gardes ton amertume pour toi. Je sentais que j'allais envoyer deux roches derrière le vieux corps qui avait dit cela. C'est ce que je ne veux pas pour mes enfants, que leur père en qui ils ont confiance, te donne tort. J'ai eu cette éducation où je respecte l'adulte et je veux que l'adulte respecte l'enfant. »

Le thème du respect parcourait la plupart des entretiens de l'enquête Faire famille et, associé à la politesse, le respect apparaissait, pour beaucoup, à la base de l'éducation que devait donner la mère - voire constituait l'essentiel de cette éducation » traditionnelle » :

« L'éducation de l'enfant repose essentiellement sur la mère. Le père, il participe, mais la base, le potomitan, c'est la mère. C'est elle qui transmet les valeurs religieuses, la politesse, tout le comportement de l'enfant. » (Vincent, 77 ans)

Marie-Ange, 66 ans, expliquait ainsi que le rôle d'une mère « respectable » était d'apprendre le respect et la politesse à ses enfants :

« Il y a des choses qu'on doit faire et d'autres qu'on ne doit pas faire. Il y a des tenues à mettre et des tenues à ne pas mettre. La tenue vestimentaire, le langage, le respect, comment tu dois

éduquer tes enfants, tout ça (...) Le 'bonjour', 'pardon', 'au revoir', de ne pas injurier les grandes personnes. Si on voit une grande personne dans la rue qui a besoin de porter un sac, de l'aider. Il faut dire 'bonjour', il faut dire 'au revoir'. Tout ça... »

Dans la présente enquête, le questionnement portait sur le rôle du père et sur celui de la mère dans « l'éducation » des enfants, ce qui n'appelait pas forcément une réponse en termes de participation monétaire. Pourtant, Kitty affirme que « le rôle d'un père, c'est d'**apporter de l'argent** », qu'il doit « aider la famille, fournir les ressources pour les aider », et Corinne, pour sa part, estime que :

« Moi, normalement, la mère ne doit pas travailler ; elle doit rester s'occuper de ses enfants, leur donner l'éducation, et le père, c'est lui qui devrait ramener ce qu'il faut faire dans la maison, mais ça se passe pas comme ça. »

Certaines, tout en se prononçant pour une quasi-indistinction des rôles du père et de la mère, mettent malgré tout en avant son rôle d'autorité :

« Les deux rôles ne devraient pas être différents, même si le père devrait marquer davantage l'autorité, qui donne de la sécurité à l'enfant et qui est mieux acceptée que de la part de la mère. (Geneviève)

Le père et la mère, c'est la même chose. Mais le père doit être plus dur avec les enfants que la mère, parce que c'est l'homme de la maison. (Sharon)

C'est un peu plus l'autorité. Il faut un équilibre entre les deux. (Sophie)

Le papa, je mettrais l'autorité, et la maman, je mettrais la douceur, les câlins. (Khaty) »

Il est cependant frappant de constater dans notre échantillon - ce que nous avons déjà pressenti dans l'échantillon de Faire Famille, dont l'écart d'âge entre les personnes enquêtées était nettement plus important – la progression, particulièrement chez les femmes, des valeurs sexuellement égalitaires et des valeurs du *care* pour ce qui concerne la vie familiale et l'éducation des enfants. Nombreuses sont d'ailleurs les enquêtées qui ont répondu qu'elles n'élevaient pas leurs enfants comme elles-mêmes avaient été élevées.

La mère est certes toujours censée inculquer aux enfants les valeurs du respect et de la politesse, mais ce sont surtout l'écoute, le dialogue, l'affection et la compréhension – dont la plupart disent avoir manqué elles-mêmes dans leur enfance - qui sont mises en avant. Le rôle de la mère ?

« Donner de l'affection. Être à l'écoute » (Catherine).

Je dirais d'être là quand son enfant en a besoin, l'écouter, l'encourager, le pousser vers l'avant. L'écouter surtout. (Erika)

Une bonne écoute vis-à-vis des enfants, il faut qu'elle soit à l'écoute des enfants, qu'elle soit là, en fait, la présence ». (Shanaëlle)

Et le rôle du père devrait être de soutenir la mère :

« Déjà, le rôle du père, c'est d'aider, d'épauler la mère dans l'éducation de l'enfant. (Erika)

« Le père a le même rôle. Il vient en soutien à ce que la mère fait, c'est le même rôle d'échafaudage. Mais d'une autre façon, avec une autre vision, avec sa vision à lui. L'un et l'autre devraient se soutenir pour permettre à l'enfant de bien se construire. » (Magdeleine)

L'idéal sacrificiel du *potomitan* n'a cependant pas disparu. On le trouve chez Ketty, d'origine haïtienne :

« *La mère élève, s'occupe des enfants, se sacrifie pour ses enfants.* »

Mais il apparaît aussi chez Vanessa :

« *Le rôle de la mère ? Montrer le bon chemin, corriger quand ça ne va pas et rassurer. Dans l'éducation. Et après, en tant que mère, donner de l'amour et tout ce qu'un enfant a besoin pour pouvoir se construire. Pouvoir parler déjà avec son enfant de tout et de rien. Ensuite, mais c'est la même chose, pouvoir lui apporter l'amour, l'attention qu'elle demande. Et puis, euh... je ne sais même pas. Enfin, pour moi, **la première qualité d'une bonne mère c'est se sacrifier.*** »

Cependant, pour cette dernière, cet idéal sacrificiel, et la notion même de *potomitan*, s'étend au père :

« *Le rôle du père ? Je suis mal placée pour répondre à ça, moi (rire). J'ai pas eu de papa, moi ! Pour moi, c'est celui qui va protéger toute la famille, c'est le potomitan et tout le monde s'accroche pour être sauvé, et voilà... Je pense que si la mère se sacrifie un petit peu, le père se sacrifie un petit peu, ça va le faire. Là, quand la mère se sacrifie, elle se sacrifie entièrement. Si le père se sacrifie, il se sacrifie entièrement. Ça doit venir des deux, en fait. Pour que l'enfant puisse évoluer.* »

Ces conceptions des rôles respectifs du père et de la mère se réfèrent, au moins implicitement, aux rôles idéaux de parents « en couple ». Qu'en va-t-il lorsque le couple n'existe pas ou a été rompu ? Lorsque les parents n'ont jamais cohabité ? Lorsque l'enfant n'a pas été reconnu par son père ? Lorsqu'il n'en porte pas le nom ?

2.3. CE QUE DOIT OU DEVRAIT FAIRE LE PÈRE D'UN ENFANT AVEC LEQUEL IL NE VIT PAS

Que doit le père pour l'entretien de l'enfant qu'il a procréé mais avec lequel il ne vit pas ? **Dans la logique de la législation familiale française : d'abord le reconnaître, puis contribuer à son entretien par une pension alimentaire** d'un montant fixe, mais révisable, versée à la mère, qu'elle doit employer au mieux, sans affectation précise décidée au préalable, pour les besoins de l'enfant – et s'il est déclaré « hors d'état » de payer une pension alimentaire, (ou s'il n'a pas reconnu l'enfant), la collectivité peut se substituer à lui en versant à la mère une allocation de soutien familial.

Dans notre échantillon, seules les mères qui ont été mariées et ont divorcé bénéficient d'une pension alimentaire avec un montant fixé par le juge. C'est le cas de Marissa, qui a cependant des problèmes pour la recouvrer régulièrement. C'est aussi le cas de Jacqueline et d'Anaïs (*focus groups*). Mais l'ex-mari d'Esther a été déclaré « hors d'état » de payer une pension et Esther bénéficie en conséquence de l'ASF.

Parmi les femmes qui n'ont pas été mariées avec le père de leur(s) enfant(s), quatre ou cinq perçoivent également l'ASF, pour des enfants qui n'ont pas été reconnus par leur père : Aïtasha, qui a vécu quatorze ans avec le père de ses deux enfants ; Catherine et Khaty, qui n'ont pas vécu avec le père de leur enfant, Erika, qui n'a vécu que très peu de temps avec lui. Corinne, qui a, peut-être, vécu sept ans avec le père de ses trois plus jeunes enfants, les seuls mineurs, dit la percevoir, mais cela n'est pas cohérent avec les montants qu'elle déclare par ailleurs (IV.1.4).

Marie Flor dit percevoir une allocation de soutien familial pour son deuxième enfant, reconnu par le père, lequel a été déclaré « hors d'état » de verser une pension alimentaire (mais elle n'a pas fait de démarches pour la percevoir pour son troisième enfant, du même père, mais non reconnu et « renié » par lui). Claude a dû intenter une action contre le père de ses filles, dans le cadre d'un projet d'accession à la propriété, sans succès, le père ayant été déclaré « hors d'état », mais elle est fonctionnaire et sa dernière fille est presque majeure, ce qui explique sans doute qu'elle ne perçoive pas l'ASF.

Les autres mères n'ont pas fait de démarches en ce sens, précisant parfois, comme Shanaëlle, que c'était par peur de subir encore le harcèlement ou la violence de leur ex-conjoint ou partenaire (harcèlement qui l'avait amenée à se demander si elle n'allait pas finir par « le tuer »). Anne-Marie, dont l'enfant a été reconnu par le père, n'aborde pas explicitement la question d'un recours en justice pour obtenir une pension alimentaire, dont elle aurait bien besoin au vu de ses ressources, mais dit par ailleurs qu'elle ne veut pas qu'il sache où elle poursuit ses études, car il viendrait l'y « persécuter », ne voulant « pas que je m'en sorte, pour avoir le sentiment que, sans lui, je ne suis rien » - remarque qui a été également faite par d'autres femmes, comme Anaïs, estimant que « l'autre parent », loin de les aider, tente de les empêcher de s'en sortir.

Parmi les femmes dont l'enfant (ou un enfant au moins) a été reconnu par le père, deux, Ketty et Sharon, immigrées de la Caraïbe, sans papiers ou régularisée de très fraîche date, ne sont pas en mesure de recourir au JAF. Deux autres, Hélène et Sophie, qui ont chacune vécu plusieurs années (six et quinze ans) avec le père de leur fille, ont conclu avec celui-ci des arrangements privés, respectés, qui leur assurent une aide, régulière dans le cas d'Hélène (420 euros par mois, plus diverses contributions), « selon les besoins » dans le cas de Sophie, au moins équivalente et sans doute supérieure à ce qu'elles obtiendraient par une pension alimentaire ou par l'ASF.

Mais les onze ou douze mères rencontrées en entretien individuel qui - sans faire état de craintes de harcèlement par le père de leur(s) enfant(s), sans percevoir une aide régulière de celui-ci, et sans être en situation irrégulière sur le territoire - n'ont pas fait de démarches, soit pour percevoir une pension alimentaire, soit pour bénéficier d'une allocation de soutien familial, se conforment peut-être à un autre modèle des devoirs des pères à l'égard des enfants avec lesquels ils ne vivent pas, modèle que, rappelons-le, Mindie Lazarus-Black a exposé en 1995 en théorisant l'existence, dans les sociétés caribéennes, d'« événements de parenté », qu'il serait sans doute plus juste de qualifier d'événements de paternité et même d'événements de paternité extra-conjugale ou de paternité « visitante », puisqu'elle précise que son analyse s'applique aux enfants dont les parents ne sont pas mariés, qui vivent avec une mère sans conjoint, à laquelle le père « rend visite ».

Les devoirs du père caribéen « visitant », selon Mindie Lazarus-Black, s'expriment à travers trois « événements » :

- *Taking a child* - « prendre un enfant » - ou, lorsque l'homme n'est pas certain de sa paternité, l'acceptation d'un enfant comme sien par un homme après la visite d'une femme de la famille, mère ou tante, pour vérifier la ressemblance avec les membres de la famille paternelle et admettre ou non l'enfant au sein de cette famille. (On peut penser à la façon dont la grand-mère paternelle du fils d'Aïtasha le rejette : « Qu'est-ce que tu viens chercher chez moi ? Tu n'as qu'à rester dehors ! ». On peut aussi comprendre comment certains pères – le père des enfants de Chantale, celui des plus jeunes enfants de Marie Flor - « reconnaissent » comme leur et/ou légalement l'un de leurs enfants conçus avec la même femme, mais pas l'autre).

- *Going for money* – « aller pour l'argent » - ou l'envoi de l'enfant, endimanché, auprès du père (et de sa compagne) pour demander respectueusement une aide financière, demande que le père peut accepter en prenant le temps de parler avec l'enfant, mais qu'il peut aussi ignorer, demandant à l'enfant de revenir une autre fois, voire « se cachant chez lui et envoyant sa nouvelle copine dire à l'enfant que son père n'est pas là »... Nous n'avons pas rencontré d'événements de paternité de ce type dans la présente enquête, mais deux hommes interviewés pour l'enquête Faire Famille ont raconté de tels événements auxquels ils ont réagi très différemment : pour Yves (56 ans, enfant *dewo* d'une « petite malheureuse » et d'un père marié aisé), c'était l'occasion de recevoir des leçons profitables de la part de son père, tandis que Georges (77 ans, fils d'un ingénieur aisé et d'une couturière), humilié par cette démarche, y avait mis fin après s'être enquis auprès de sa mère de la possibilité de survivre sans l'argent du père et le secours de sa riche famille.
- *"Wait til ya papa cum, then you will know"* – « Attends un peu que papa vienne et tu vas voir » - ou le recours au père comme autorité ultime et exécuteur de châtiments physiques. C'est ainsi qu'Erika, qui a pourtant trouvé la solution de la « ceinture » pour mater sa fille, recourt au père, reparti vivre avec la mère de ses aînés, pour la « recadrer » au cours de vacances passées avec elle chez le père, dans son « premier » foyer. Magdeleine a également essayé de faire intervenir le père de son aîné lorsqu'elle avait trop de problèmes avec son fils, en vain puisque le père refusait de jouer son rôle en le renvoyant à la mère : « Ta mère va régler ça ».

Outre ces « événements », Mindie Lazarus-Black décrit les devoirs des pères « visitants », et d'abord celui de contribuer à l'entretien de l'enfant. Mais **cette contribution est à la discrétion du père, tant dans son montant que dans sa périodicité et sa durée** :

- *In practice, the extent, forms and duration of a father's support varies with his age, the number and ages of his children, his relationship with the mother of his children, his approval of her behavior, pressure from other 'friends', the number and kinds of other claims made upon his time, energy, and income, and his sensibility about what 'fatherhood' should entail. (...) men have discretion about how much and when they will support their children. As a consequence, a father's support is a 'gift', even if legally mandated by the courts.*¹³²

Si la **contribution monétaire du père est conçue comme un « cadeau »**, ce sont aussi, selon Mindie Lazarus-Block, essentiellement des cadeaux, importants, exceptionnels ou correspondant à des rites de passage, qu'il lui appartient normalement de faire à ses enfants *dewo* : premier costume des garçons, bijou offert aux filles à l'occasion de leur communion solennelle ou de leur confirmation, chaussures neuves, frais de scolarité...

L'auteur fait aussi remarquer que ces « cadeaux » sont **faits à ou pour l'enfant et ne peuvent que difficilement être détournés pour entretenir un autre homme**... Les « cadeaux » paternels attendent en effet une contrepartie : la disponibilité (et l'exclusivité) sexuelle de la mère. La contribution

¹³² Lazarus-Black, *op cit*, 2001 : 394-395.

monétaire est ainsi habituellement diminuée, sinon supprimée, lorsque la mère a un autre partenaire. Dans cet esprit, on peut comprendre que le père de l'enfant de Vanessa, qui l'avait reconnue par anticipation, n'ait apparemment pas participé à son entretien après sa naissance, Vanessa ayant alors une relation avec un ami d'enfance, et que ce ne soit qu'à la rupture de cette relation et de la cohabitation entre Vanessa et son ami, qu'il ait, semble-t-il, commencé à verser une pension de 100 euros par mois, de son propre chef :

« Je n'ai pas eu mon mot à dire. Je n'ai rien eu pendant cinq ans. Rien, rien, rien. C'est que depuis cette année. (- Régulièrement ?) - Oui, s'il y a un souci, il me voit dans le mois, il me donne. (...) Enfin, je prends mon mal en patience. S'il veut donner, il donne, s'il ne veut pas, il ne donne pas. »

En échange, et « métissant » ou « créolisant » la logique du droit français et celle de la paternité caribéenne, Vanessa lui « accorde » un « droit de visite » :

« J'en avais marre de l'entendre dire que je ne le laisse pas voir son enfant, je lui ai accordé le droit de l'avoir un week-end sur deux, mais on n'est pas passés devant un tribunal ni quoi que ce soit. »

On peut aussi comprendre (ce qui ne signifie pas admettre...), en se référant à la logique décrite par Minzie Lazarus-Black, pourquoi le père du fils aîné de Magdeleine a cessé de venir voir son fils et de contribuer à son entretien lorsqu'elle a refusé de l'accompagner se promener avec l'enfant et manifesté ainsi sa non-disponibilité sexuelle :

« A partir du moment où j'ai dit que je n'irai pas, d'emmener l'enfant seulement, il n'est plus jamais revenu. »

On peut aussi comprendre dans quelle logique le père des enfants de Chantale a cessé de lui donner les 200 euros par mois qu'il lui versait depuis la naissance de l'aîné, lorsqu'il a refusé de « prendre » le deuxième enfant, doutant probablement de sa paternité ou reprochant à Chantale d'accroître ses charges de famille, puisqu'il avait déjà au moins trois enfants à charge (« Il est parti en disant que je lui avais donné un coup de couteau dans le dos »).

Pour tester cette conception « caribéenne » de la paternité, nous avons donc prévu de demander aux mères enquêtées, non seulement si les pères contribuaient financièrement à l'entretien de leurs enfants par une « pension », mais également s'ils leur achetaient des vêtements, payaient les fournitures scolaires, la cantine, l'inscription à des activités sportives ou culturelles, les voyages scolaires, les vacances. Nous avons également demandé qui faisait des cadeaux aux enfants pour leur anniversaire ou pour Noël.

Peut-on dégager de l'examen de notre échantillon de 26 mères seules rencontrées individuellement, et pour lesquelles des fiches détaillées ont été remplies, des régularités ou des concordances – voire des normes ou l'indice de normes ? - entre la reconnaissance par le père, la date de cette reconnaissance, le nom porté par l'enfant, l'absence ou la durée de cohabitation entre les parents, le versement d'une pension (fixée par le juge ou décidée par le père), la participation à l'entretien de l'enfant sous forme de « cadeaux » ou « d'actions de paternité » (achat de fournitures scolaires ou de vêtements, paiement de la cantine ou du centre aéré, argent de poche, cadeaux d'anniversaire ou de Noël, etc.), l'existence et la fréquence des rencontres de l'enfant avec son père, et, éventuellement, l'existence d'enfants nés antérieurement d'une autre femme, la position sociale et professionnelle des uns et des autres ? Et, si oui, peut-on les rattacher à un modèle « légal français » ou à un modèle « traditionnel caribéen » ?

2.4. LA PATERNITÉ « VISITANTE » : RÉGULARITÉS ET NORMES

Parmi les 54 enfants des enquêtées, nés de 42 pères, vingt-et-un sont « légitimes », nés dans le cadre du mariage ou reconnus par leur père.

Quatre sont **nés dans le cadre du mariage** : les trois enfants d'Esther et la dernière de Marissa. Le père des trois premiers (pompier de l'air), qui avait déjà un enfant plus âgé, a été déclaré hors d'état de verser une pension alimentaire, ce qui permet à Esther (agent de sécurité au chômage et en formation) de percevoir l'ASF. Il ne contribue pas autrement à l'entretien de ses enfants, qui, adolescents, n'ont guère envie d'aller « en visite » chez lui (« ils ont leurs choses à faire, ils ne veulent plus y aller »). Le père (chef d'entreprise) de la fille de Marissa (cuisinière au chômage), qui n'a pas d'autre enfant, verse (parfois avec retard) à cette dernière une pension alimentaire fixée par le juge à 122 euros, qu'il arrondit à 130 euros, prend en charge la « liste scolaire » et voit régulièrement sa fille.

Parmi les dix-huit enfants reconnus, deux l'ont été avant la naissance et portent le nom de leur père (la fille de Vanessa, le deuxième enfant de Marie-Flor), leurs parents n'avaient pas **cohabité** ou pas plus de quelques mois. Vanessa (en formation) n'a pas eu recours au juge pour la fixation d'une pension alimentaire, et ne perçoit donc ni pension ni ASF, mais, depuis peu, sans doute depuis qu'elle a rompu avec son compagnon, le père de sa fille (situation non renseignée¹³³), qui n'a pas d'autre enfant, lui verse 100 euros par mois, participe à plusieurs dépenses comme les vêtements, les fournitures scolaires, la cantine et le centre aéré ; il a obtenu de Vanessa un « droit de visite » d'un week-end sur deux, prend sa fille en vacances et organise ses fêtes d'anniversaire. Marie-Flor (étudiante en musicologie) a intenté une action contre le père (situation non renseignée) de son deuxième enfant, qui a été déclaré hors d'état, ce qui lui permet de percevoir l'ASF ; le père, qui avait déjà trois enfants, sans doute parti aujourd'hui dans l'Hexagone, « pense aux besoins » de son fils et lui envoie des colis de vêtements et de fournitures scolaires (tandis qu'il ne s'occupe absolument pas de sa fille, qu'il n'a pas voulu reconnaître – motif non précisé).

Sept enfants ont été reconnus à la naissance et portent le nom de leur père : les deux plus jeunes de Claude, la fille d'Hélène, celle de Sophie, les deux plus jeunes enfants de Kitty et le deuxième enfant de Geneviève. A l'exception des deux enfants de Kitty reconnus par leurs pères (l'un en Dominique, de père haïtien, l'autre en Martinique, de père martiniquais¹³⁴), leurs parents ont vécu entre trois et seize ans ensemble. Le fils de Geneviève est en garde alternée entre le père (un *webmaster* qui a déjà en garde alternée deux enfants d'une précédente union), et la mère (*community manager*), qui se partagent les frais d'entretien. Le père (orthophoniste et sans autre enfant) de la fille d'Hélène (guide touristique et aidante familiale), une fille autiste qu'il voit fréquemment, lui verse 420 euros par mois et contribue à de nombreuses dépenses, ayant même récemment offert à Hélène une voiture dont il paie l'assurance. Le père (responsable technique) de la fille de Sophie (assistante d'éducation), qui n'a pas d'autre enfant et a un « droit de visite » informel, contribue à son entretien, « en fonction des besoins ».

¹³³ La situation du père n'a été renseignée que lorsque l'enquêtée l'a compté au nombre de ses « relations de couple ».

¹³⁴ La situation des deux enfants de Kitty nés de père(s) haïtien(s) n'est pas claire : il semble qu'ils aient le même père et que celui-ci ait reconnu le second mais non le premier. La fiche relative au second indique qu'il a été reconnu à la naissance par le père mais porte le nom de la mère ; cependant Kitty dit aussi avoir honte que ses trois enfants portent des noms différents, ce qui indiquerait que l'enfant reconnu par le père haïtien porte le nom de celui-ci.

Le père (*djobeur*) des filles de Claude (policière municipale), qui avait déjà un enfant d'une autre compagne et en a eu un autre « dehors » pendant la relation avec Claude, a été déclaré « hors d'état de payer » lors de la procédure qu'elle a récemment intentée dans le cadre d'un projet d'accession à la propriété, n'a que très peu contribué à l'entretien de ses filles. Le père martiniquais (sans profession) du dernier enfant de Ketty (sans papiers), qui n'a pas d'autre enfant, lui envoie quand il peut 50 ou 100 euros de l'Hexagone où il est parti dans l'espoir de trouver du travail, tandis qu'elle n'a plus aucune relation avec le père haïtien de ses enfants, dont l'un seulement a été reconnu par lui.

Quatre enfants ont été reconnus au cours de leur première année : les enfants d'Anne-Marie, dont **seule l'aînée porte le nom de son père**, Anne-Marie ne s'étant pas déplacée pour la dation du nom au second enfant, et les filles jumelles de Shanaëlle, reconnues par son compagnon. Anne-Marie (en formation d'assistante sociale après différents emplois commerciaux et un licenciement) a vécu six ans avec le père de ses enfants (agent polyvalent), qui avait déjà un enfant, et Shanaëlle (assistante de gestion au chômage) a vécu pendant trois à quatre ans après la naissance de ses filles avec l'homme (plombier) qui les a reconnues, mais qui ne portent pas son nom (il n'avait pas d'enfant et en a un de sa compagne actuelle). Toutes deux ont refusé d'intenter une action contre le père légal, par crainte de harcèlement, et ne peuvent donc bénéficier de l'ASF. La première a reçu « une fois 50 euros » du père depuis leur séparation, il y a deux ans et demi. La seconde n'a aucune aide de la part de son ex-compagnon depuis leur séparation. Les enfants d'Anne-Marie n'ont plus de relations avec leur père (« ma fille était toujours avec lui, et puis, du jour au lendemain plus rien. C'est pour ça qu'elle a dû être suivie par un psy »), tandis que les filles de Shanaëlle voient toujours leur « beau-père ».

Cinq enfants ont été reconnus entre leur deuxième et leur neuvième année, mais ont conservé le nom de leur mère, à l'exception de la fille de Sharon (laquelle, sans papiers, a sans doute préféré que l'enfant, reconnue à quatre ans lors de son arrivée en Martinique, porte le nom de son père, qui, sans enfant, marié et toxicomane, ne participe pas à l'entretien de sa fille) – et **dont aucun n'a bénéficié d'une pension** régulière, fixée par le juge ou par le père, **bien que deux ou trois aient bénéficié de contributions « en nature »**.

Il s'agit de l'aînée de Claude, que le père, qui avait déjà un fils plus âgé, n'a reconnue qu'à cinq ans, à la naissance de leur deuxième fille mais qui a gardé le nom de sa mère, au contraire de ses deux plus jeunes sœurs. Il s'agit aussi de la fille de Laura (vendeuse en pâtisserie), que le père (agent communal en espaces verts), avec lequel Laura a vécu trois ans et qui n'a pas d'autre enfant, a reconnue à l'âge de deux ans ; ils se sont arrangés entre eux et le père, qui contribue à l'entretien de sa fille par l'achat de vêtements, de fournitures scolaires, le paiement de la cantine et du centre aéré, la prend chez lui pour des week-ends. Il s'agit encore de l'aînée d'Aurélie (assistante ingénieur dans une entreprise publique), une fille aujourd'hui adulte et qui, après avoir été reconnue, a eu des contacts avec son père (dans le bâtiment), lequel avait eu un autre enfant d'une femme pour laquelle il avait quitté Aurélie (la contribution du père à son entretien n'est pas renseignée). Il s'agit enfin de l'aîné de Catherine (secrétaire, puis femme de ménage), aujourd'hui majeur et père de famille bien qu'il vive toujours chez sa mère et sa grand-mère, dont le père (dans le génie civil et la maçonnerie, et qui n'a pas d'autre enfant) a « toujours acheté le matériel scolaire, s'occupait de la liste des vêtements et des chaussures, donnait de l'argent de poche ».

Bien que leurs parents aient vécu ensemble pendant un à quatorze ans ou vivent encore ensemble, onze enfants (les deux fils d'Aïtasha, les deux enfants de Chantale, les trois aînés de Stéphanie, le second d'Aurélie, les deux plus jeunes enfants de Leïla, l'aîné des enfants de Sharon) **n'ont pas été reconnus par leur père, qui ne contribue pas ou plus à leur entretien, sous quelque forme que ce soit.**

Seule Chantale (cuisinière au chômage) qui a vécu un an avec le père de ses enfants (ferronnier), lequel avait déjà un enfant et en a eu deux autres par la suite, bénéficiait d'une pension de 200 euros par mois octroyée par le père de l'aîné jusqu'à la naissance du deuxième enfant du couple, une fille que le père a refusé de « prendre », père qui ne contribue plus depuis dix ans à l'entretien d'aucun des deux enfants.

Le père (technicien territorial) du fils d'Aurélie (assistante ingénieur dans une entreprise publique), qui avait déjà un enfant et en a eu un autre « dehors » pendant leur relation, (Aurélie a vécu deux ans avec lui mais été en relation « visitante » pendant sept ans), a également cessé toute contribution à l'entretien de son fils depuis que celui-ci refuse de le voir après avoir appris qu'il avait un demi-frère de son âge.

Le père des trois aînés de Stéphanie (en contrat aidé), un ouvrier qui n'avait pas d'enfant, mais en a eu un autre après leur rupture, et avec lequel elle a vécu de façon irrégulière pendant trois ans, ne contribue en rien à leur entretien depuis leur séparation et son incarcération.

Quant au père (handicapé et inactif) des deux derniers enfants de Leïla (intérimaire, chômeuse et *djobeuse*), il habite toujours en fait avec elle, mais, loin de contribuer à l'entretien de ses enfants (autrement qu'en les gardant), cet homme, qui avait déjà un enfant, refuse de faire les démarches pour obtenir une allocation d'adulte handicapé et/ou le RSA, est à la charge de sa compagne.

Tableau 18 ▼ Parent « non gardien » et panier monétaire du ménage des parents seuls

Enfants	Durée de la cohabitation			Panier monétaire			Paiements dédiés	
	nombre d'enfants antérieurs	et nom porté par l'enfant		Mère	Caf	Père		
• Nés dans le mariage								
Esther 1, 2 et 3	7 ans	0	P	900	600	HE	non	
Marissa 3	6 ans	0	P	0	580	130	oui	
• Adopté								
Jean-Michel	0	0	P	0	0	2 200	-	
• Reconnus								
Avant la naissance								
Marie Flor 2	?	3	P	0	1 100	HE	oui	
Vanessa		non	0	P	680	1 044 100	oui	
A la naissance								
Claude 2 et 3	16 ans	1	P	2 800	0	HE	aléatoire	
Sophie	11 ans	0	P	860	600	oui	oui	
Hélène	6 ans	0	P	1 000	1 500	420	oui	
Geneviève 2	3 ans	2	P	½	250	½	oui	
Ketty 2	non	1	P	0	0	0	non	
Ketty 3	non	0	P	0	0	aléatoire	oui	
Steven 1 et 2	4 ans	1	P	0	330	1 500	aléatoire	
Avant un an								
Anne-Marie 1	6 ans	1	P	0	523	0	non	
Anne-Marie 2	6 ans	1	M	0	523	0	non	
Shanaëlle 1 et 2	4 ans	0	M	0	800	0	non	
Loïc	1 an	2	P	0	800	aléatoire	non	
Avant dix ans								
Laura	3 ans	0	M	800	450	oui	oui	
Aurélie 1	non	0	M	2 500	138	0	non	
Sharon 3	non	0	P	0	0	0	non	
Claude 1	16 ans	1	M	2 800	0	HE	non	
Catherine 1	non	0	M	500	800	oui	oui	

(suite)

Enfants	Durée de la cohabitation nombre d'enfants antérieurs et nom porté par l'enfant			Panier monétaire			Paiements dédiés
				Mère	Caf	Père	
Non reconnus							
Aïtasha 1 et 2	14 ans	0	M	0	800	0	aléatoire
Aurélie 2	2 ans	1	M	2 500	138	0	non
Chantale 1	1 an	1	M	1 100	450	(200)	non
Chantale 2	1 an	1	M	1 100	450	0	non
Leïla 2 et 3	en cours	1	M	aléatoire	1 233	0	oui
Sharon 1	9 ans	3	M	0	0	0	non
Stéphanie 1, 2 et 3	3 ans	0	M	400	1 100	0	non
Marie Flor 1	non	0	M	0	1 100	150	oui
Marie Flor 3	?	3	M	0	1 100	0	non
Catherine 2	non	2	M	500	800	0	non
Corinne 1	non	0	M	635	1 246	décédé	décédé
Corinne 2	non	0	M	635	1 246	0	non
Corinne 3, 4 et 5	non ?	3	M	635	1 246	0	non
Erika	non	3	M	0	700	0	oui
Geneviève 1	non	3	M	2 000	250	0	aléatoire
Khaty	non	0	M	2 200	35	0	non
Leïla 1	non	2	M	aléatoire	1 233	0	non
Magdeleine 1	non	6	M	0	800	0	aléatoire
Magdeleine 2	non	1	M	0	800	0	oui
Marissa 1	non	2	M	0	580	0	non
Marissa 2	non	0	M	0	580	0	oui
Nadiège 1 et 2	non	3	M	900	200	0	non
Natacha	non	0	M	600	390	0	non
Sabine 1	non	2	M	0	800	0	non
Sabine 2	non	3	M	0	800	0	oui
Sharon 2	non	3	M	0	0	0	non
Stéphanie 4	non	3	M	400	1 100	0	non

Les fils d'Aïtasha, dont les parents ont vécu quatorze ans ensemble, ne reçoit plus de son père, un *djobeur* déclaré « hors d'état » de payer une pension alimentaire et qui n'a pas d'autre enfant, qu'un cadeau ou un peu d'argent de poche pour Noël et Aïtasha (peintre en bâtiment puis femme de ménage, au chômage) ne peut rien lui demander de plus sans provoquer un conflit.

Le père, un vigile saint-lucien, de l'aîné des enfants de Sharon, laquelle a vécu une dizaine d'années avec lui, ne lui donne plus rien depuis qu'elle ne vit plus avec lui.

Vingt-et-un enfants, dont les parents n'ont pas vécu ensemble ou n'ont vécu que quelques mois ensemble (le plus souvent chez les parents de l'un ou de l'autre) n'ont pas été reconnus par leur père. Dans dix-huit cas, ce père avait déjà au moins un enfant et vivait parfois avec la mère de son ou de ses aînés (dont nous ne savons pas s'ils étaient eux-mêmes reconnus ou non).

Un seul de ces vingt-et-un enfants, l'aîné de Marie Flor, bénéficie d'une pension mensuelle (d'un montant de 150 euros) volontairement payée par le père, qui n'a pas d'autre enfant et contribue également à l'achat de vêtements et de fournitures scolaires.

Le père (agent de sécurité) de l'enfant de Khaty (assistante sociale) n'a pas d'autre enfant mais ne participe pas à l'entretien de son fils.

Le père du deuxième enfant de Marissa, un plombier sans autre enfant avec lequel elle a entretenu une relation « visitante » pendant neuf ans, l'aide matériellement ou financièrement aujourd'hui « quand c'est nécessaire », bien que leur fils, âgé de vingt-trois ans, n'habite plus avec elle. Le père de son fils aîné, un délégué médical divorcé et déjà père de deux enfants, semble l'avoir « aidée » pendant la durée de leur relation « alternante », mais comme elle « le fait attendre », il « n'a plus participé, c'est tout » à l'entretien de leur fils, aujourd'hui âgé de trente-sept ans.

Le père (statut non renseigné) du fils aîné de Corinne (assistante aux personnes âgées) qui n'avait pas d'autre enfant, s'occupait avant son décès de son fils, reçu dans le foyer qu'il avait créé en France avec une métropolitaine, que ce fils, aujourd'hui majeur, voit d'ailleurs toujours. Le père du deuxième enfant (statut non renseigné), qui n'avait pas encore d'autre enfant, mais en a eu un par la suite, n'a jamais contribué à l'entretien de sa fille. Celui des trois plus jeunes enfants de Corinne, un maçon, avait déjà trois enfants (on ne sait pas s'il vivait avec Corinne, qui dit que leur relation a duré sept ans sans préciser si c'était une relation « visitante » ou « cohabitante », s'il vivait avec la mère de ses premiers enfants ou autrement) ; selon Corinne, il s'est « occupé des trois enfants, il a assisté à l'accouchement, tout ! C'était un bon papa, hein. Ah oui, il était bien », mais, depuis leur rupture, il y a sept ans, parce qu'il a « suivi de mauvais individus qui l'ont amené dans l'alcool et des trucs comme ça », et, surtout depuis qu'il est parti en France, il y a neuf mois, il ne donne plus rien pour ses enfants.

Geneviève ne demande rien au père de sa fille, qui vivait en couple et avait déjà plusieurs enfants, car il lui a « rendu service » en lui « évitant les démarches de l'adoption », mais l'enfant a une place dans la famille de son père qui la marque par des cadeaux « rituels » et des messages lors des fêtes de Noël et des anniversaires.

Le père (statut non renseigné) du fils aîné de Magdeleine, qui avait déjà six enfants et une autre relation en parallèle de celle qu'il avait avec Magdeleine sans que celle-ci le sache, s'est « occupé » de son fils pendant trois ans, jusqu'à ce que Magdeleine lui signifie son absence de disponibilité sexuelle en refusant de l'accompagner en promenade avec l'enfant ; il n'a pas honoré sa promesse de reconnaître son fils, « trouvant toujours une excuse pour ne pas le faire », et ne se manifeste aujourd'hui qu'en lui donnant 50 euros pour son anniversaire. Le père de son second fils, qui « travaille irrégulièrement dans les espaces verts », avait déjà une fille de cinq ans (sans doute non reconnue), et ne veut pas reconnaître le fils qu'il a avec Magdeleine : « alors qu'il est complètement fusionnel avec son fils, il a peur qu'on lui sucre ses prestations et qu'on lui demande une pension alimentaire, qu'il n'est pas en mesure de donner », mais il « fait ce qu'il peut », achète des vêtements, des fournitures scolaires, paie la cantine,

garde l'enfant (et son frère aîné) quand Magdeleine a besoin, prend les enfants « en vacances » chez lui (chez sa mère ?) et leur souhaite leur anniversaire.

Le père de la fille d'Erika, un agent de sécurité qui avait déjà trois enfants, a participé à l'achat de couches, de lait, etc., lorsqu'ils ont vécu ensemble pendant quelques mois ; mais, sans travail, il est reparti vivre avec sa première compagne et ne peut pas vraiment aider Erika (avec laquelle il continue à avoir, discrètement, des rapports sexuels et qui est également au chômage, hébergée par ses parents), autrement qu'en jouant le rôle de père autoritaire dont elle a besoin pour « recadrer » leur fille, en l'accueillant dans son foyer et en maintenant le contact avec elle et entre les demi-frères et sœurs.

Le père de Natacha, la première fille de Sabine, un agriculteur marié qui avait déjà deux enfants (mais qui l'avait « bien caché » à Sabine), ne s'est jamais occupé de sa fille, qui connaît son nom mais ne l'a jamais rencontré ; le père de la seconde fille de Sabine, un mécanicien qui vivait en concubinage et avait déjà trois enfants, mais avait accepté de lui faire un enfant, participe à son entretien par l'achat « d'affaires pour l'école », par des cadeaux et en prenant en charge les petites réparations de ce foyer matrifocal.

Le père au statut mal défini (« franchement, je ne l'ai jamais vu travailler ») des enfants de Nadiège (aide-ménagère), qui avait déjà trois enfants de deux femmes et en aura ensuite quatre d'une autre, l'avait embauchée pour s'occuper de ses premiers enfants, mais n'a jamais contribué à l'entretien de ceux qu'il lui a faits.

Le père du second fils de Catherine, un manutentionnaire qui avait déjà deux enfants, celui, saint-lucien, du deuxième enfant vivant de Sharon, celui du fils de Natacha (un lycéen qui n'a pas d'autre enfant), celui de la fille aînée de Leïla (un *djoueur* qui avait sans doute déjà un ou deux enfants), le père du quatrième enfant de Stéphanie, un policier qui avait sans doute déjà trois enfants) ne participent apparemment pas à l'entretien de leurs enfants, avec lesquels ils n'ont pas de contacts.

Au total, une seule de ces femmes dont l'enfant n'est pas reconnu bénéficie d'une pension « volontaire » (Marie Flor, pour son aîné). Quatre de ces femmes bénéficient, semble-t-il, de l'ASF (Catherine pour son bébé, Corinne pour ses trois jeunes enfants, Erika et Khaty), mais il semble que ni Natacha, ni sa mère, ni Magdeleine, ni Leïla, qui y auraient certainement droit - au moins, dans le cas des deux dernières, pour leurs aînés - aient entrepris aucune démarche pour en bénéficier (Natacha, dont le fils n'est pourtant pas reconnu, dit ne pas l'avoir demandée car elle « n'a pas fait les démarches pour la pension alimentaire »).

Simple coïncidences qui demanderaient à être vérifiées sur un échantillon plus important, ou, plus vraisemblablement, témoignage de normes sociales relatives à la paternité aux Antilles – et de ses conditions sociales de possibilité, il semble donc qu'on puisse conclure que :

- **l'enfant reconnu à la naissance ou avant la naissance porte habituellement le nom de son père, tandis que l'enfant reconnu plus tardivement conserve habituellement le nom de sa mère.**
- **l'enfant est plus souvent reconnu par son père lorsque celui-ci n'a pas (encore) d'autre enfant.**
- **L'enfant est (deux fois) plus souvent reconnu par son père lorsque ses parents ont cohabité (dans un logement autonome) pendant au moins un an : neuf des vingt-et-un enfants dont les parents ont vécu au moins un an ensemble ont ainsi été reconnus par leur père, alors que, parmi**

les vingt-neuf enfants dont les parents n'ont pas vécu ou n'ont vécu que quelques mois ensemble, sept seulement l'ont été.

- **la contribution du père à l'entretien de l'enfant est nettement plus fréquente quand l'enfant a été reconnu ou est né dans le cadre du mariage** (huit ou neuf enfants sur vingt-et-un) - **surtout si un seul enfant est concerné** (sept ou huit des douze enfants dans ce cas) – alors que près de vingt-quatre enfants sur les trente-et-un non reconnus ne bénéficient d'aucune aide ou au mieux que d'un cadeau ou d'un peu d'argent de poche pour leur anniversaire, même si le père de certains « s'occupait » d'eux de son vivant ou lorsque la relation n'était pas rompue avec la mère.
- **même définie selon une logique « créole » ou « caribéenne », l'aide apportée par le père apparaît ne concerner que peu des enfants non reconnus.**

Enfin, ce qui n'est guère surprenant, il apparaît **que les pères contribuent plus souvent à l'entretien de leurs enfants, les reconnaissent plus souvent et ont plus souvent vécu avec la mère, lorsqu'ils sont eux-mêmes moins précaires, appartenant aux catégories plus qualifiées de la population et disposant d'un emploi stable.**

Qu'en est-il quand on passe du constat des pratiques masculines – et des normes sociales qui les fondent sans doute pour une large part chez les hommes – aux représentations, chez les femmes, de ce qui devrait être ?

Interrogées, **les femmes sont partagées sur le fait de savoir si « les pères devraient reconnaître tous leurs enfants »** : la moitié répond oui, souvent avec véhémence, mais quelques-unes n'en voient pas l'intérêt ou émettent des réserves. Anne-Marie et Claude (laquelle a souffert de l'infidélité de son conjoint, qui a eu un enfant *dewo*) font ainsi état des contradictions et des divergences entre femmes provoquées par l'existence d'enfants *dewo* :

« Oui, cela semble normal, mais pour ma mère, non, elle ne veut pas entendre parler de l'enfant que mon père a eu hors mariage (Catherine).

Euh... Qu'il a eus avec le parent... Mais, pas tous les enfants... En fait, si, euh, au moins... en fait... Je m'explique : en fait, s'il a eu une relation précédente, il doit le reconnaître, mais pas quand il est avec l'autre... - Il ne doit pas reconnaître l'enfant qu'il a eu hors du foyer ? - Non, non, non, pour moi, non... » (Claude).

Claude est consciente de ses contradictions :

« Est-ce que, par contre, tu penses que c'est important pour un enfant d'être reconnu par son père ? – Non. Euh, oui, oui, oui ! Il faut, il faut. (...) Mais, c'est complètement contradictoire, je me rends compte, parce que, en fait, moi, femme, qui suis là, seule, je ne voudrais pas que lui, quand il vit avec moi, je ne voudrais pas qu'il reconnaisse l'enfant qu'il a eu avec quelqu'un d'autre, mais, moi, si moi, je me trouve en dehors, justement, de son couple, j'aurais bien aimé, tu vois ? Donc, c'est complètement... - En tant que mère, et que femme, compagne, tu considères que voilà : il faut qu'on reste à l'intérieur du foyer pour le préserver, mais, d'autre part, en pensant aux enfants, tu comprends très très bien qu'un enfant a besoin d'un père, a besoin de porter son nom, d'être reconnu, et d'appartenir à une famille ? – Voilà, c'est pour ça que le père, tu vois, il ne devrait pas aller en-dehors, pour ne pas être confronté à ça... »

Elles sont aussi partagées sur le fait de savoir si c'est important pour un enfant de porter le nom de son père. Ketty et Chantale répondent, en pensant à leur situation :

« Ce qui est difficile, c'est quand tu as des enfants qui ont des noms différents, mes trois enfants portent des noms différents et j'ai honte de sortir, de peur que les gens me jugent. (Ketty)

Oui, cela l'aide à aller dans la vie, sa ligne est déjà tracée. Par rapport à ses camarades qui ont le nom de leur père, c'est difficile pour lui. Dès que ses amis voyaient un homme passer, ils disaient : 'Christophe, voici ton beau-père !', donc, lui, mon fils, se battait avec eux. Ma fille pleurait parce que les autres lui disaient qu'elle n'a pas de père... » (Chantale)

Ce qui est important, pour toutes, c'est que l'enfant sache qui est son père, connaisse son nom – ne serait-ce que pour éviter de « sortir avec un frère ou une cousine ». Quatre femmes seulement refusent d'ailleurs de considérer les enfants de même père et de mère différente comme des « demis » frères et sœurs. Pour presque toutes, c'est le sang, la « graine » qui comptent et les « demis » sont des « vrais » frères et sœurs :

« Ah oui, ils viennent de la même graine ! (Aurélié)

Oui, il y a le même lien du sang. (Esther)

Oui, c'est le même sang. (Sharon)

Oui, parce qu'ils ont des liens de sang. (Hélène)

Oui, à partir du moment où tu as le même sang, c'est ton frère, c'est ta sœur ». (Vanessa)

Seule une « métro », Geneviève, introduit une dimension sociale dans cette **conception biologique de la parenté** :

« Oui, moi je considère mes demi-frères et sœurs comme mes vrais frères et sœurs. C'est vrai que si j'avais eu des « vrais » frères et sœurs, je penserais peut-être autrement. C'est Marie que je considère le plus comme une vraie sœur, parce que j'ai vécu avec. »

Il faut que l'enfant sache qui est son père, connaisse son nom. Mais, ce serait encore mieux, c'est qu'il « aide » la mère (Ketty) et qu'il « participe » à son entretien et à son éducation :

« Est-ce important pour l'enfant d'être élevé par son père ? – Un peu... un peu... - Le plus important, ce serait quoi ? – Je ne dirais pas « être élevé », puisque, si l'enfant est seulement avec sa mère, déjà le fait que le père participe, c'est déjà une bonne chose, moi, je trouve... » (Erika)

Magdeleine souligne que, s'il est important pour un enfant d'être élevé par son père, cela ne signifie « pas forcément vivre avec ».

2.5 LES « FEMMES SEULES », ENTRE STIGMATISATION DES FAMILLES MONOPARENTALES...

L'idée que l'on puisse penser que les femmes seules font des enfants pour toucher les allocations familiales suscite généralement l'incrédulité sinon l'indignation des enquêtées. Sharon - qui a refusé avec indignation le conseil de sa mère de « se mettre femme seule » à son arrivée à la Martinique (cf. *supra*) - objecte, avec raison, qu'il y a beaucoup de mères seules à Sainte-Lucie alors qu'il n'y a pas

d'allocations. Plusieurs femmes donnent leur propre exemple, comme Sophie : « Ce n'est pas mon cas » ou Nadiège : « en tout cas, moi, je n'ai pas fait d'enfants pour les allocations ! ».

Shanaëlle reconnaît cependant que l'existence de prestations joue un certain rôle, ce qui « arrange tout le monde », mais ce dont doute Esther, tandis que Leïla, qui, entre le *focus group* et l'entretien, a déclaré à la Caf sa situation de vie commune, constate qu'avec l'existence du RSA, il n'y a en fait aucun intérêt à se déclarer « femme seule » :

« On dit : « S'il y a beaucoup de mères seules aux Antilles, c'est à cause des allocations » - C'est vrai, oui, on dit ça. - Et toi, qu'est-ce que tu en penses ? - C'est vrai, il y a une partie de vrai, parce que plutôt que d'aller habiter avec le père, on préfère toucher les allocations. Mais, après, c'est (seulement) en partie vrai parce qu'il y a des hommes qui veulent pas s'installer, hein. - Toi, ça a compté, les allocations, dans ta décision d'avoir des enfants ? - Euh, au début oui. Je vais pas mentir : au début, oui. - C'est-à-dire que tu t'es dit : je veux avoir un enfant et même si le père est marié, je pourrai me débrouiller avec les allocations ? - Non, non, non. Je voulais des enfants, je savais que j'aurais eu des aides qu'il faut pour pouvoir m'en occuper. Je savais que j'allais travailler aussi. - Donc, s'il n'y avait pas eu les allocations, tu aurais quand même fait tes enfants ? - Oui, oui, oui. - On dit aussi : « Pour toucher les allocations, les femmes empêchent les hommes de reconnaître leurs enfants et ne veulent pas vivre avec eux » ? Toi, tu penses que oui ? - Oui, oui, oui, je pense que oui. Il y a aussi les hommes qui sont complices de ça, hein. Ils sont au RSA et, pour eux, c'est plus facile que la maman touche les allocations pour élever les enfants parce que, eux-mêmes, ils n'ont pas les moyens de s'en occuper, hein. Ils veulent bien avoir des enfants, mais ils ont pas les moyens de s'en occuper – c'est pas qu'ils sont complices, mais ça arrange tout le monde. (...) C'est vrai qu'on fait pas les enfants pour la Caf, mais quand les enfants sont là, on peut pas faire autrement, hein ! (Shanaëlle)

Choisir ça pour de l'argent ? Pour deux sous ? Non, je ne partage pas cette idée. (Esther)

Oui, j'ai déjà entendu ça assez souvent. Mais moi je pense que c'est le choix du père s'il veut reconnaître ses enfants ou pas. Après, dire que c'est la mère qui ne veut pas, il y a des femmes qui sont comme ça, qui ne veulent pas que le père reconnaisse les enfants parce qu'ils vont baisser l'allocation, des trucs comme ça. Mais après, le fait de vivre en couple, c'est autre chose. C'est une décision qui se prend à deux. Mais entre vivre en couple et se faire déclarer, ça ne fait pas baisser les allocations. L'allocation reste telle quelle. Ça enlève juste une partie, mais ça en met autre part, donc, du coup l'allocation reste telle quelle, en fait. C'est mon cas. J'ai eu une perte, j'ai perdu l'allocation femme seule, mais le RSA a augmenté. Du coup l'allocation reste telle quelle. Ça reste pareil que lorsque j'avais l'allocation femme seule ». (Leïla)

Quelques femmes font état de la pression sociale qu'elles ont subie, de la part de leur mère, comme Sharon, de leurs amies ou de leurs interlocutrices dans les administrations, pour empêcher le père de reconnaître leur enfant afin de bénéficier de ce qu'on appelle toujours « l'allocation femme seule » :

« Oui, j'en connais beaucoup, elles ne veulent pas faire reconnaître leurs enfants, elles pensent toujours à l'argent. Certaines se sont fâchées avec moi quand j'ai laissé le père de ma fille la reconnaître et porter son nom. Elles m'ont dit que j'aurais pu avoir plus d'argent, d'allocations, et quand je me suis séparée de lui et que j'ai eu mes difficultés financières, elles m'ont dit que cela

m'apprendra, que si je les avais écoutées, ce ne serait pas arrivé, c'est tant pis pour moi qui l'ai cherché... (Anne-Marie)

Personnellement, j'ai voulu faire reconnaître mes deux enfants à leur naissance. L'administration m'en a découragée. Des personnes qui travaillent au niveau des mairies et au niveau de la Caf m'ont dit : « Madame, est-ce que vous vivez avec le père ? ». J'ai dit : « Non - Vous avez tout intérêt à ne pas déclarer le père, sinon vous perdez vos prestations. Et si vous savez que le père en question ne saura pas vous aider, il est préférable pour vous de ne pas déclarer le père ». Et effectivement, elles ont raison, si je l'avais fait, j'allais me retrouver dans... Ça aurait été beaucoup plus dur pour m'en sortir et élever les enfants si je n'avais pas les allocations. Alors que mon souhait à moi, c'est que les enfants soient reconnus par le père. (Magdeleine)

On dit : « S'il y a beaucoup de mères seules aux Antilles, c'est à cause des allocations » - C'est à cause de l'administration ! (rire). Je ne peux pas demander un emploi, quelque chose pour pouvoir me sortir de ma situation, (sans) qu'on me réponde : « Allez à la Caf, faites des enfants ! ». Et, quand je vais à la Caf, qu'on me réponde : « Cherchez du travail à Pôle Emploi ». On se renvoie la balle à chaque fois. C'est quoi ? On joue à la balle avec moi, alors ? Je suis une petite balle de ping-pong ? – Et comment tu as pris ça ? – Je suis restée longtemps à dire : « Oui, Madame. Oui, Madame » Et puis maintenant, j'y arrive plus. J'y arrive plus, J'arrive plus à tenir ma bouche. Je suis comme une petite cocotte-minute qui explose à n'importe quel moment... » (Vanessa)

Cependant, presque toutes sont d'accord pour dire que, s'il y a tellement de familles monoparentales à la Martinique, le problème vient des « mauvais choix amoureux » des femmes, qui sont « tombées sur le mauvais numéro » et ont « fait confiance » à des hommes « irresponsables », et donc en grande partie des hommes eux-mêmes :

« Je ne suis pas d'accord avec ça. Il faut leur demander pourquoi elles ont des enfants. - Vous-même, qu'en pensez-vous ? - Les hommes s'en vont. (Catherine)

C'est un truc que j'ai déjà entendu, mais qui n'est pas vrai. C'est pas les femmes qui ne veulent pas, c'est eux-mêmes qui ne veulent pas reconnaître. (Erika)

On dit : « S'il y a beaucoup de mères seules aux Antilles, c'est à cause des allocations » - J'ai déjà entendu ça. Souvent. Je suis totalement contre. (Magdeleine)

Ah bon, mais non !!! C'est quoi cette histoire-là ?!! Enfin, les gens disent... Oui, mais, déjà, les Martiniquais ne font plus d'enfants, c'est grave, hein ! Toutes les écoles sont en train de fermer ! (Marie Flor).

Oui, on le dit souvent, mais je ne suis pas d'accord avec cela. (...) C'est vraiment injuste de dire ça. Ma mère s'est bien occupée de moi et elle était seule. Elle s'occupe bien de ma sœur et elle est seule. Je ne suis pas d'accord de dire que les femmes monoparentales n'élèvent pas bien leurs enfants. (Natacha)

J'ai moi-même ces préjugés. Compte tenu des moyens de contraception existants, je ne comprends pas pourquoi ça arrive. (Sophie, qui a vécu longtemps avec le père de sa fille)

Non, c'est pas pour les allocations. Moi qui travaille, les allocations c'est juste une aide. Pour le reste, on doit se débrouiller. Ça suffit pas, les allocations. C'est pour ça que j'essaie de trouver un travail mieux payé et que je fais mes petits jobs à côté. » (Stéphanie)

La plupart reprennent cependant à leur compte le stéréotype de « la femme seule qui fait des enfants pour les allocs », sans l'endosser pour elles-mêmes, mais, employant souvent la formule : *sé ti manmay ka fè ti manmay*¹³⁵, en s'en déchargeant sur « les jeunes », qui, aujourd'hui, ne penseraient souvent qu'à s'acheter des tablettes ou des bijoux avec les allocations, en laissant les enfants à leurs mères. Khaty, assistante sociale, fait toutefois remarquer qu'il ne s'agit là que de quelques-unes, qui « ont de grosses carences », mais, ses convictions religieuses (adventistes) renforcent son souci d'un travail de prévention pour éviter que les jeunes filles soient, comme elle, placées devant le choix entre la monoparentalité (ou une vie conjugale marquée par la violence) et le recours à l'IVG :

« On dit : « Aujourd'hui, les jeunes font des enfants sans être capables de s'en occuper » - C'est un constat que j'ai vérifié en revenant de métropole et d'ailleurs on les appelle « les enfants qui font des enfants » ; des jeunes femmes qui font des enfants tôt, mais c'est pareil, ce sont des femmes qui ont des grosses blessures, avec beaucoup de pères absents, avec beaucoup de grand-mères qui les élèvent à la place de leurs propres mères qui sont beaucoup trop jeunes et qui préfèrent vivre leur vie et, c'est vrai qu'il y a un gros souci de prévention à faire, pour ne pas arriver à l'avortement, parce que c'est quelque chose qui fait peur. Moi, je l'ai fait, et c'est d'ailleurs quelque chose d'horrible, c'est quelque chose que j'avais refusé de faire jusqu'à maintenant, et que j'ai été obligée de faire pour ne pas revivre ce que j'ai vécu avec le père de mon fils. »

Jeunes ou plus âgées, la plupart souffrent du regard posé sur elles :

« On se sent seules, incomprises, mal jugées, ou jugées, tout simplement. On n'est pas crédibles. Donc, il faut se battre justement, pour notre crédibilité. Parce qu'on nous stéréotype tout de suite. Alors qu'on ne connaît pas l'histoire de la personne et, tout de suite, on rentre dans un cliché ». (Esther)

C'est aussi le cas dans les communautés religieuses auxquelles certaines appartiennent :

« Quand on parle de famille, on parle toujours de couple et ça c'est un problème. Dans les églises, quand on parle de famille, on parle toujours de couple et on oublie les mères seules, les pères seuls, donc, ça, c'est un gros problème ». (Nadiège)

Mais, c'est surtout à travers leurs enfants que les mères ressentent la stigmatisation sociale associée à la monoparentalité – et à la précarité, comme en font état Chantale, dont les enfants sont objet de moqueries à l'école parce qu'ils « n'ont pas de papa » (cf. *supra*) et Vanessa, mère à 19 ans :

« Vous-même, dans votre cas, trouvez-vous que vous avez eu votre (premier) enfant un peu tôt/beaucoup trop tôt/un peu tard ? - En fait... un peu tôt, en fait. Je voulais être... avoir une situation. Par exemple, là, ma fille a six ans, elle est jamais allée en vacances, c'est pas normal. C'est pas normal que je doive ne pas manger pour donner à mon enfant à manger. Avoir une situation, avoir quelque chose pour pouvoir mettre un enfant sur terre. Déjà, j'estime qu'elle souffre... peut-être pas souffrir d'une grande souffrance, mais elle en pâtit. - Sur quel plan ? - Ben... Y a qu'à voir... Loisirs : elle reste à la maison pendant les vacances. « Maman, je veux un petit chocolat – Non, le budget est (trop) serré ». Des petites choses, qui sont peut-être futiles pour nous adultes, mais qui ont leur importance pour l'enfant. Par exemple, là, elle a besoin d'une petite

¹³⁵ Ce sont des enfants qui font des enfants.

paire de chaussures parce que les petites copines ont une belle paire de chaussures... Eh bien, ouais, je vais devoir piocher, où est-ce, je ne sais pas, pour pouvoir acheter, même si c'est pas une chaussure de marque, puisque je n'achète pas ça, mais pour pouvoir lui acheter quelque chose qu'elle puisse mettre à ses pieds qui soit propre et qu'elle ne puisse pas en pâtir à l'école. Parce qu'ils sont méchants à l'école. Très méchants. - Elle a déjà eu des remarques ? - Elle a souffert par rapport à ça, elle a souffert pendant au moins deux ans. J'ai eu une très longue histoire avec une amie, qui a traité ma fille de... en fait non, je ne vais pas aller si loin. Elle a juste dit que ma fille est très intéressée par les garçons, en gros c'est une... une... enfin bref, une putain. Ma fille avait cinq ans. Même pas, quatre ans et demi. Elle allait sur ses cinq ans. Sa fille, qui est dans la même classe que ma fille, mais qui était super-proche, on les croyait même sœurs, parce qu'elles se ressemblent beaucoup, je ne sais pas ce qui s'est passé, mais l'enfant ne veut pas la voir, elle dit à tous les autres de ne pas lui parler. Du coup, comme il n'y a que trois classes dans l'école, petite section, moyenne section, grande section, elle se retrouvait souvent à l'écart, personne ne lui parle, personne ne veut jouer avec elle. (...) Et une fois, elle nous a donné un paquet de vêtements, parce que c'est des gens qui ont les moyens, et je lui ai mis un vêtement. « Ah, ça, c'est mon vêtement ! ». Du coup, l'enfant se retrouve à pleurer parce que tout le monde lui dit « Ta maman ne peut pas t'acheter de vêtements ? ». Des choses bêtes, mais... Donc, en gros, c'est ça. C'est bête, hein, mais je ne prends plus de vêtements. Je n'en prends plus. Ça lui est arrivé une fois, ça ne va plus lui arriver deux fois ».

Que faudrait-il faire pour améliorer la situation des familles monoparentales à la Martinique et lutter contre leur stigmatisation ?

Certaines pensent qu'il faudrait changer les mères seules elles-mêmes, les éduquer, par de l'aide morale et éducative, voire des stages obligatoires d'apprentissage de la maternité, que propose Vanessa (laquelle est, comme Magdeleine, consciente que, ayant grandi sans père et rejetées par leur mère, elles « manquent de repères »). Ce sont les jeunes mères, ces « enfants qui font des enfants », sur lesquelles se cristallisent les représentations les plus négatives des familles monoparentales, qu'Esther (évangéliste, en formation de médiation familiale, qui, elle, a été mariée) envisage de « rééduquer » :

« Ce qu'il faut, plus d'informations, les aider, les informer, qu'est-ce qu'il faut pour... Je sais pas, y'a les assistantes sociales qui pourraient les aider, aller dans les foyers, les aider à s'occuper des enfants, comment les éduquer, heu, je pense. (Nadiège)

L'accompagnement et le soutien moral (Chantale)

Pour certaines mères, je pense qu'il faudrait... un stage. Pas un stage, mais une sorte de cours imposé, au moins sur une semaine, pour imposer aux mères la façon dont il faut faire avec leur enfant. Par exemple, ma fille est suivie au CMP, mais c'est moi qui y vais, parce qu'il ne faut pas qu'elle voie la psychologue, comme il y a un conflit avec le père, il ne faut pas qu'elle aille dire au père que... Donc, c'est moi qui y vais. Quand j'y vais, elle m'explique comment faire pour élever l'enfant dans la situation actuelle avec son père, qu'elle puisse être heureuse. Heureuse ou faire semblant d'être heureuse, puisqu'à l'heure actuelle, ce n'est pas évident tout le temps. Alors, moi, je dis que les mères devraient toutes avoir un stage au début ou une formation, parce que « mère », pour moi, c'est un métier. C'est pas un métier à proprement parler – oui, c'est un métier parce que, flûte, quoi, on englobe tout : enseignante, cuisinière, ménagère, psychologue... on a tout. Mère seule, c'est tout. Pour moi, il faut qu'on explique aux femmes, même avant qu'elles se

mettent dans l'histoire « je vais faire un enfant », que faire un enfant ce n'est pas que faire l'enfant, faire bisou-bisou et puis c'est fini. Une sorte de stage sur une semaine, les mettre en condition, comme on fait en Amérique, on leur donne un bébé, il crie toutes les cinq minutes dans leur tête. Vraiment les mettre en condition pour qu'elles comprennent que c'est ça être maman, et que c'est pas ce qu'on voit à la télé, j'ai accouché, bisou-bisou, on y va et puis voilà. (Vanessa)

Qu'il existe une école de la parentalité, comme on dit, dans le vrai sens du terme, en Martinique, pour ces femmes-là, parce que ce sont des femmes qui ont vécu des choses très dures et, je reste là-dessus hein, il faut les REEDUQUER ! Il faut tout reprendre à zéro avec ces femmes parce qu'elles sont de plus en plus jeunes. Elles sont de plus en plus jeunes. – Que veux-tu dire, leur apprendre par exemple le respect d'elles-mêmes ? - Exactement ! De leur corps, d'elles-mêmes, la mentalité, la vision... et puisqu'elles aient les bonnes bases pour pouvoir éduquer les enfants. La bonne base. Le bon comportement à adopter : il y a des mots qu'il ne faut pas prononcer ; il y a des choses qu'il ne faut pas dire à un enfant, prononcer devant un enfant, parce que nous les parents, des fois, disons des choses à un enfant : « Ah, tu es stupide ! » Bien, l'enfant sera stupide !!! « Ah, de toutes les façons, tu es un vagabond... Ah, de toutes les façons, tu vas avec tes copains toute ta vie et tu passeras ta vie à faire ça !! ». Ben, la personne a déjà proclamé ça sur l'enfant, hein ! Et il n'y a pas plus dur que la parole d'un parent. Parce que la parole crée. Parce que Dieu nous a donné une autorité sur l'enfant. S'il nous a donné l'autorité ça veut dire que notre parole même a une puissance. Nous les parents nous ne réalisons pas. (...) Peut-être pas ré-éduquer complètement, mais au moins rectifier, c'est possible. »

D'autres cherchent plutôt la solution dans le développement personnel et l'autonomisation des mères :

« Se faire connaître et reconnaître par la société et surtout qu'elles-mêmes s'épanouissent sans attendre les aides. Il y a trop d'assistanat. Il faut qu'elles s'autonomisent, arrêtent de se reposer sur les allocations. - Le plus important ? - Se prendre en main soi-même. (Anne-Marie)

Une amélioration, un changement, c'est la femme elle-même qui doit commencer, justement, par... Euh, il faudrait que la femme elle-même aie conscience de ses capacités, de tout ce qu'elle a, d'accord, et puis se dire : « Eh bien, voilà, je suis capable de faire, même si je suis seule, je suis capable de faire sans l'aide de... même si j'ai des aides de part et d'autre, mais je suis capable de faire », au lieu de rester là, et puis de profiter, et puis de laisser les choses... voilà, de faire enfant sur enfant, et cetera. (Claude)

Par l'éducation, des outils pour qu'elles puissent faire ce qu'elles ont envie de faire de leur vie, grandir et s'épanouir ». (Geneviève)

Pour Hélène, mère d'une enfant autiste, c'est l'administration et la société martiniquaise elle-même qu'il faut changer :

« Selon vous, que faudrait-il pour améliorer la situation des mères seules en Martinique ? - Plus d'écoute au niveau administratif, et partout en règle générale, et aussi plus de compréhension. Parfois, on te fait culpabiliser surtout quand tu as droit à des aides. - Parmi toutes ces choses, qu'est-ce qui vous semble le plus important ? – Toutes, car elles sont pour moi sur le même plan, l'incompréhension et la stigmatisation des mères seules ou avec des enfants comme ma fille entraînent les mêmes problèmes, tant administratifs que dans la société où nous sommes stigmatisées, jugées. C'est la société antillaise qui doit apprendre la tolérance ! »

Corinne constate qu'il y a des structures d'écoute pour différentes catégories de la population et pour différents problèmes, mais que la société privilégie les personnes mariées pour ce qui est de l'écoute :

« Je trouve qu'il n'y a pas assez de choses, des structures, surtout pour les jeunes mamans. On a l'impression d'être mises à part et qu'on s'occupe seulement des gens mariés ! C'est vrai que quand tu es célibataire on a beaucoup plus de droits que les gens qui sont mariés, mais... Il faut des cellules d'écoute, comme on dit des fois - il y a des femmes qui ont été violées, il y a de l'écoute. (Il ne faut pas stigmatiser les mères seules) C'est pas obligé (que ce soit) la femme qui a un problème, parfois c'est les hommes... »

Bien qu'elle ait trouvé dans la religion adventiste les valeurs qu'elle a toujours recherchées – « la famille, les valeurs religieuses, les valeurs communes au niveau de notre citoyenneté » - Khaty, assistante sociale, juge ses coreligionnaires « pas assez ouverts en ce qui concerne la famille monoparentale » et caresse l'idée de créer des structures spéciales, dans un cadre associatif de solidarité entre mères seules pour lutter contre leur isolement et leur permettre l'accès au sport, aux loisirs et à la détente :

« Mes difficultés au quotidien, c'est vraiment le manque de présence, peut-être pas que masculine. Ça m'est toujours venu à l'esprit de faire partie d'un groupe. J'avais même pensé de monter un « Café des parents », avec des mamans qui fréquentent la même école que mon fils, où on pourrait parler, se rencontrer, échanger, sortir de nos carcans, de notre quotidien « boulot métro dodo », repassage, ménage, organiser les vacances, mettre de l'argent de côté pour le centre, voilà, sortir de ce train-là et puis EXISTER EN TANT QUE FEMME. Non plus en tant que maman, mais en tant que femme et ça manque beaucoup quand on est une maman célibataire parce que on n'a pas vraiment une personne sur qui on peut compter. Même si on peut solliciter quelqu'un de temps en temps, même quand on le fait, on n'est jamais tranquilles. (...) Pour améliorer la situation des mères seules en Martinique ? Moi, je pense, pas d'argent, parce que l'argent, bon, ça non, moi je dirais plus : des groupes de parole, plus d'infrastructures, une infrastructure qui nous permette d'avoir une garderie, de faire du sport, d'aller au ciné, de se faire pouponner, tout ça dans le même bâtiment : ça serait royal !!! Moi, j'envisageais ça, mais avec une association, j'avais pensé ça dans ma tête : dans une association, mais avec une garderie, comme ça on n'est pas embêtées pour faire garder les enfants, on les a à proximité et on peut se faire du bien, je sais pas, des massages, tout ça dans le même bâtiment, ça serait génial ! »

2.6. ... ET CONTESTATION DU POTOMITAN

Toutes sont d'accord : élever seule un enfant, c'est difficile. « Trèèèèèè difficile », dit Magdeleine. « Très, trop difficile », dit Shanaëlle. « Une catastrophe », répète Aurélie, employant la même formule à deux ans d'intervalle, lors de l'enquête Faire Famille et lors de la présente enquête. Le problème, ce sont « les finances », « l'aspect financier », disent la plupart. « Le temps et l'argent, c'est dur », résume Catherine. « Gérer tout. Être le papa et la maman. C'est une lourde responsabilité » (Esther). « Tu dois assurer tout, toute seule. Sans répit » (Ketty). « Tout gérer toute seule. Ne pas pouvoir s'appuyer sur quelqu'un » (Vanessa). « On n'a pas de temps à soi. Les inquiétudes, la peur de ne pas arriver, la peur du qu'en-dira-t-on, la peur de l'avenir de l'enfant » (Chantale). « Pour élever les enfants seule, le plus

difficile est que tu dois tout gérer de A à Z, il n'y a pas de repos. Me mettre couchée à faire la sieste¹³⁶, ce n'est pas du repos, je calcule déjà ce qu'il faut faire le soir pour manger, le cerveau n'est pas de repos : la maison, les factures, la voiture, les problèmes d'enfant malade, tout ! » (Corinne). Anne-Marie, Sharon, Vanessa se privent de nourriture pour que leurs enfants puissent manger. Aïtasha et Marie Flor constatent amèrement qu'elles ne sont pas allées au cinéma depuis la naissance de leurs enfants.

Aussi réclament-elles presque toutes « du temps et de l'argent », donc du travail, moyen privilégié d'obtention de ce dernier, mais aussi des aménagements de ce travail pour avoir assez de temps pour leurs enfants :

*« Avoir un peu plus d'aides. - Au niveau financier ? - Oui. Et aussi de leur permettre de travailler, de **trouver du travail**. C'est surtout ces deux points-là. (Erika)*

Nous aider à trouver de l'argent, un travail et après tout ira. (Sharon)

Avoir des papiers et trouver un travail. (Ketty)

Ce qu'il faudrait ? Travailler à mi-temps, ne pas travailler le mercredi. (Chantale)

*Pour améliorer leur situation il faudrait qu'elles aient toutes un **travail à temps partiel**. Comme cela, elles pourraient se valoriser, déjà, se sentir femmes et pas seulement mères. Parce que le rôle de mère peut être tellement envahissant que ...que tu oublies que tu es une femme. (Magdeleine)*

*Je sais pas trop... Peut-être que les hommes soient un peu plus sérieux. Je ne sais pas. Et puis, qu'on facilite le marché de l'emploi. Qu'on leur permette, malgré qu'elles aient des enfants, d'avoir accès à des absences, **qu'elles puissent être au chevet de leur enfant s'il est malade**, qu'on leur fasse pas des remarques - pour une maman, c'est stressant d'avoir son enfant et d'aller travailler... Par exemple, mettre des crèches en entreprise, des choses comme ça, et aussi, **des crèches accessibles**, parce que c'est parce que je connaissais quelqu'un que j'ai pu mettre ma fille en crèche... (Mais,) je pense que **jusqu'à trois ans, l'enfant doit être avec sa maman**, parfois l'enfant n'a pas envie d'aller à la crèche, on l'oblige quand même, il faut vivre au rythme de l'enfant, quoi... il faut les suivre, suivre ton mode de vie, c'est important qu'il prenne l'essence des choses, quoi... (Quand l'enfant est petit), il faudrait que la mère reste à la maison, donner de l'amour à l'enfant, donner une base, que l'enfant ressente l'amour maternel... et puis après, on peut mettre l'enfant à la maternelle, mais il faut qu'il y ait, je pense qu'il faut qu'il y ait ces liens-là avant. (...) Le travail idéal pour une femme ? C'est rester à la maison ! (Marie Flor)*

*On dit parfois qu'il vaut mieux que les mères ne travaillent pas quand les enfants sont petits. Qu'en penses-tu ? - Je suis de cet avis. C'est ce que j'ai fait, moi. Je suis de cet avis parce qu'ils ont besoin. On ne doit pas substituer, donner notre rôle à une autre personne. C'est très important cette phase-là. Parce que c'est le repère de l'enfant. Moi, je me dis, **au moins jusqu'à que l'enfant rentre à l'école**. J'ai fait ça avec tous mes enfants. Jusqu'à leurs trois ans. Et je m'étais dit : la dernière, dès qu'elle rentre à l'école, je vais chercher du travail. C'est comme ça que c'est parti, hein. Pour moi, c'était important. Il fallait que je sois là. C'est moi. Même si après il y a coupure, je suis là. (...) - Le travail idéal pour une femme ? - Une femme ? Elle peut tout faire ! (Esther)*

¹³⁶ Il faut comprendre : « Lorsque je fais une sieste ».

Rester à la maison ? Et avec quoi on va les nourrir ? Un bébé, ça coûte très cher !!!! C'est sûr qu'on a envie d'être avec notre progéniture, on a peur de la société, on a peur de le confier, mais on ne peut pas faire autrement ! » (Khaty)

Shanaëlle se débat entre le besoin et l'envie de travailler, d'un côté, et les complications administratives, d'autre part, qui l'ont amenée à fermer son auto-entreprise et à « rester au RSA » :

*« De l'argent ! Des finances !!! Ça les aiderait beaucoup ! C'est les finances, les finances ! J'espère que la Caf va comprendre qu'on a besoin de plus d'argent, mais ça m'étonnerait, avec les restrictions budgétaires... Bah, en tout cas, mettre en place des trucs, faire des bons pour qu'on puisse partir en vacances avec les enfants, ou bien, pas forcément financier, mais donner plus d'avantages pour que la maman n'ait pas à se forcer à aller au travail alors que l'enfant a besoin d'elle. (...) Et puis, arrêter de surveiller les gens comme ça... - Tu te sens surveillée ? - C'est-à-dire, c'est par rapport au RSA. A un moment, oui, j'étais indépendante, je percevais le RSA et parce qu'il manquait un document que j'avais pas pu fournir dans les temps, ils ont sucré le truc, donc c'est ça, ils devraient nous donner du temps pour qu'on puisse fournir les documents – parce que des fois, ça dépend pas de nous, ça dépend de la Sécurité Sociale qui prend du temps pour envoyer les attestations de paiement de charges sociales, des trucs comme ça... Mais par rapport à ça, la Caf cherche pas à savoir : quand le truc est pas arrivé, on supprime. J'ai eu ce problème-là pour l'allocation logement. **J'ai dû fermer la boîte, parce que j'avais pas l'aide au logement. Si j'avais eu l'aide au logement et les allocations familiales sans problème, j'aurais continué.** Du coup, on a l'impression qu'on n'est pas soutenues. Donc, j'ai préféré rester au RSA. Mais, il faut justifier qu'on cherche du travail. On cherche du travail, mais... Je cherche du boulot, mais s'il y en a pas, qu'est-ce que je peux faire ? Tout le temps, il faut justifier. Il faut aller à des rendez-vous, mais ça vous apporte rien. J'ai fait un coaching, il y a pas longtemps, mais ça m'apporte rien. On m'a donné des adresses, mais j'ai pas décroché d'emploi, en fait, hein. On tourne en rond. Y a des gens qui n'ont pas envie de travailler, mais il y a des gens qui ont vraiment envie de travailler... »*

Presque toutes admettent que l'image de la mère *potomitan* reflète bien leur réalité et « décrit bien la société martiniquaise » (Aïtasha). Quelques-unes y voient « une bonne chose pour la femme, parce que c'est elle qui décide » (Catherine), parce que « cela nous permet d'avoir une certaine indépendance en tant que femme » (Hélène), d'avoir « un certain pouvoir et une place reconnue » (Geneviève) et « beaucoup de femmes en sont fières », constate Anne-Marie, qui estime cependant que « ce n'est pas une bonne chose pour les femmes, car on se retrouve à tout assumer seule ».

Le rôle de *potomitan* est en effet lourd à porter :

« C'est une grosse charge. C'est une grosse charge sur les épaules. Moi, j'ai beaucoup de charges sur mes épaules, ça c'est clair, je le sais... Je faiblis beaucoup. J'essaie de ne pas faiblir devant les enfants, mais je faiblis quand même. » (Leïla)

Ce modèle est jugé

« Culpabilisant. (Sophie)

Quelque chose de très dur à supporter au quotidien. (Magdeleine)

Potomitan, femme djok¹³⁷, lorsqu'on te dit tout cela, c'est trop de responsabilités, cela t'oblige à supporter l'homme aussi. Il faut nous laisser un peu de répit ! (Chantale)

Une bonne chose pour les femmes ? – Ah, non ! Pas du tout ! C'est fatigant, c'est énervant, parfois c'est extrêmement chiant et, après, tu fais, parce que, bon... Mais, c'est très fatigant. Ah oui, c'est pas bon du tout ! (...) Ça fait trop ! (Marie-Flor)

Une bonne chose ? Je ne sais pas. C'est dur . » (Natacha)

« C'est vrai que j'aurais bien aimé ne pas être le *potomitan* ! », s'exclame Aïtasha, mais Vanessa demande :

« Est-ce qu'on a le choix ? Est-ce qu'on a le choix de ne pas avoir ce rôle de potomitan ? On n'a pas le choix ! »

Lorsque Shanaëlle conclut :

« L'histoire de la femme potomitan, on y a cru. Moi, j'y ai cru beaucoup, mais maintenant je ne suis pas d'accord. On peut tout faire, soi-disant, mais après, on est fatiguées, on a besoin de se reposer nous aussi, on a besoin de souffler. Les femmes martiniquaises, on n'est pas assez fermes. Je trouve qu'on se laisse faire trop, tout simplement. Je crois qu'on s'est fait avoir et puis c'est tout ! »

elle rejoint la proclamation de la blogueuse *La Tchapie* :

« Moi, femme antillaise poto mitan, je démissionne de mes fonctions

Je, soussignée, moi, Femme Antillaise, née en Martinique, Guadeloupe ou Guyane, vous annonce, par cette présente lettre, ma démission de mes fonctions de « POTO MITAN » du foyer (femme pilier qui fait tout pour tout le monde), fonction que j'occupe depuis la nuit des temps au sein de la communauté antillaise.

Ce « CDI Poto mitan » comporte actuellement beaucoup trop de clauses abusives que ma propre vie ne supporte plus et que je n'ai pas envie de transmettre comme modèle à mes fils et à mes filles. Car oui, ce CDI se transmet de femmes en filles. Et nos fils continuent de penser que c'est normal qu'il n'y a qu'une femme pour être poto mitan du foyer et qu'assumer son rôle d'homme et de père est optionnel (...)

Je démissionne.

Bien cordialement.

Signé : Ex-Femme Poto Mitan attitrée depuis la naissance¹³⁸. »

Malheureusement pour les *potomitan* démissionnaires, si les valeurs sexuellement égalitaires semblent progresser dans la société martiniquaise, il est à craindre que les hommes auxquels elles demandent de

¹³⁷ Solide, vaillante, courageuse.

¹³⁸ La Tchapie, <https://tchip.wordpress.com>, 26 février 2012.

partager, outre leur lit, le soin du foyer et des enfants, ne soient pas réellement prêts à répondre à cet appel ou que, précaires eux-mêmes, ils n'aient pas les moyens d'y répondre...

Mais, si la *femme tombée* n'accepte plus d'être la seule à être « châtaigne » ou *potomitan*, et si le père reste un « fruit à pain doux », la mairie (ou la Caf, ou la famille caribéenne, ou la société antillaise...) s'écroulera-t-elle, comme dans la chanson ?

Fanm tombé pa joumé désespéré

Si janmin mwen pa mayé lan mairi bay'renvesé

Fanm sé chaten' Nom sé fri a pen dou¹³⁹.

¹³⁹ Une femme tombée n'est jamais désespérée. Si d'aventure, je ne me marie pas, la mairie s'écroulera. Les femmes sont des châtaignes (= résilientes, fortes). Les hommes sont des fruits à pain doux (= faibles, fragiles face aux épreuves de la vie).

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Les débuts de la conjugalité des femmes enquêtées	125
Tableau 2. Comparatif de l'âge du partenaire par rapport à l'enquêtée pour les relations successives	126
Tableau 3. Répartition des enquêtées selon leur niveau de diplôme	179
Tableau 4. Répartition des enquêtées par âge et par niveau de diplôme	180
Tableau 5. Répartition du type d'orientation scolaire selon le niveau scolaire	180
Tableau 6. Répartition du type d'activité selon le niveau scolaire des enquêtées	182
Tableau 7. Type et montant des revenus et solde logement par famille (2 personnes : un adulte + un enfant)	185
Tableau 8. Type et montant des revenus et solde logement par famille (3 personnes : un adulte + 2 enfants)	187
Tableau 9. Type et montant des revenus et solde logement par famille (4/5 personnes : un adulte + 3/4 enfants)	188
Tableau 10. Modalités de participation des pères	191
Tableau 11. Etat de santé déclaré par les enquêtés	205
Tableau 12. L'état de santé psychique déclaré par les enquêtés selon l'état de santé physique déclaré (plusieurs réponses au choix)	210
Tableau 13. Pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois et tentative de suicide déclarée	212
Tableau 14. Accès aux soins au cours des 12 derniers mois	212
Tableau 15. Moyens de contraception déjà utilisés et utilisés actuellement	221
Tableau 16. Récapitulatif sexualité, 1 ^{er} utilisation d'un contraceptif et nombre d'IVG	222
Tableau 17. Composition du panier de ressources monétaires	229
Tableau 18 . Parent « non gardien » et panier monétaire du ménage des parents seuls	247

BIBLIOGRAPHIE

- Aguer Olivier, 2004, « L'emploi précaire touche près d'un salarié sur cinq », *Antiane Éco*, juin, n° 60, 11-14.
- Almar Nathalie, Cantacuzène Roger, Lefaucheur Nadine, 2014, « Pratiques culturelles, production des identités et questionnement des frontières de genre », in Sylvie Octobre, *Questions de genre, questions de culture*, ministère de la Culture, p. 75-99.
- André Jacques, 1987, *L'inceste focal dans la famille noire antillaise, Crimes, conflits, structure*, PUF.
- Association Mémoire Traumatique et Victimologie (avec le soutien de l'Unicef), 2015, *Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte : déni de protection, de reconnaissance et de prise en charge*, Enquête nationale auprès des victimes, mars.
- Attias-Donfut Claudine, Lapierre Nicole, 1997, *La famille providence. Trois générations en Guadeloupe*, Cnav, la Documentation française.
- Barriteau Eudine, 2003, « Requiem for the Male Marginalization Thesis in the Caribbean » in Eudine Barriteau (ed). *Confronting Power, Theorizing Gender. Interdisciplinary Perspectives in the Caribbean*, University of the West Indies Press : 324-355
- Barrow Christine, 2010, « Caribbean masculinity and family : revisiting 'Marginality' and 'Reputation' », Barrow Christine (ed.), *Caribbean portraits, Essays on Gender ideologies and identities*, p.339- 358.
- Besson Jean, 2001, « Reputation and Respectability Reconsidered : A New Perspective on Afro-Caribbean Peasant Women », in Janet H. Momsen (ed.), *Women and Change in the Caribbean. A Pan-Caribbean Perspective*, Ian Randle/Indiana University Press/James Currey, 15-37 (repris dans : Christine Barrow et Rhoda Reddock (ed.), 2001, *Caribbean Sociology. Introductory Readings*, Ian Randle/James Currey and Markus Wiener Publishers: 350-370).
- Boltanski Luc et Chiapello Eve, 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Brackman Harold, Erie Steven P., Rein Martin, 1988, « Wedded to the Welfare State », in Jane Jenson, Elizabeth Hagen, Callaigh Reddy (dir.) *Feminization of the Labor Force: Paradoxes and Promises*, Oxford University Press
- Bresson Maryse, 2011, « La précarité : une catégorie d'analyse pertinente des enjeux de la norme d'emploi et des situations sociales 'd'entre-deux' », *SociologieS* [En ligne], Débats, La précarité, mis en ligne le 11 avril 2011, consulté le 13 mai 2016, <https://sociologies.revues.org/3421>
- Breton Didier, 2011, « L'entrée dans l'âge adulte des jeunes réunionnaises et martiniquaises : la famille comme une 'évidence' ? », *Politiques sociales et familiales*, n° 106, p. 25-38.
- Brown Elizabeth, Lefaucheur Nadine, 2013, « Difficultés de la jeunesse, entrée précoce dans la vie adulte et victimation : l'exemple de la Martinique », *Revue française des affaires sociales*, n° 1-2, p. 56-75.
- Bruneteaux Patrick, Kabile Joëlle, 2012, *L'innovation dans l'insertion à la Martinique*, rapport pour le Secrétariat d'Etat à l'Outre- Mer.
- Bruneteaux Patrick, Kabile Joëlle, 2013, « 'Il faut innover !' Paroles de jeunes, paroles d'opérateurs. L'insertion en région ultrapériphérique » *Revue Européenne d'Ethnographie* n° 2 [en ligne].
- Brunod Régis, Cook-Darzens Solange, 2001, « Les hommes et la fonction paternelle dans la famille antillaise », *Santé mentale au Québec*, XXVI-1, p. 160- 180.
- Cantacuzène Roger, 2013, « Modèles d'éducation, virilité ostentatoire et déficit d'expression de l'intime dans la construction sociale de la masculinité en Martinique », *Service social*, vol. 59, n° 1, 81-96.

- Castel Robert, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Folio.
- Castelain-Meunier Christine, 2004, « Tensions et contradictions dans la répartition des places et des rôles autour de l'enfant », *Dialogue*, n° 165, p. 33-44.
- Castelain-Meunier Christine, 1997, *La paternité*, Paris, Puf, Que sais-je n° 3229.
- Catherine Armelle et Forgeot Gérard, 2010, « Antilles-Guyane : les familles monoparentales, un modèle ancré et persistant », *Antiane-Eco*, n° 72, p. 32-35.
- Catherine Armelle et Paraire Xavier, 2011, Martiniquaises d'hier et d'aujourd'hui : une place grandissante dans la société, *Insee Premiers résultats*, n° 78, juin.
- Charbit Yves et Leridon Henri, 1980, *Transition démographique et modernisation en Guadeloupe et en Martinique*, Ined, Puf.
- Charbit Yves et Leridon Henri, 1980, Transition démographique et modernisation en Guadeloupe et en Martinique, Ined, Puf, *Travaux et documents, cahier*, n° 89.
- Chevannes Barry, 1999, « What We Sow and What We Reap: Problems in the Cultivation of Male Identity in Jamaica », Kingston, Jamaica, Grace, Kennedy Foundation (repris sous le titre « What You Sow is What You Reap: Violence and the Construction of Male Identity in Jamaica », *Current Issues in Comparative Education*, 2001, 2/1).
- Chevannes Barry, 2001, *Learning to Be A Man: Culture, Socialization and Gender Identity in Five Caribbean Communities*, University of West Indies Press.
- Chivallon Christine, 1998, *Espace et identité à la Martinique, Paysannerie des mornes et reconquête collective (1840-1960)*, Paris, CNRS Editions.
- Chivallon Christine, 2004, *La diaspora noire des Amériques. Expériences et théories à partir de la Caraïbe*, CNRS éditions.
- Cingolani Patrick, 2015, *La précarité*, Paris, Puf, Que sais-je ?
- Clair Isabelle, 2015, « Les conflits conjugaux à travers la jalousie », colloque Genre et sexualités, GENERE, ENS Lyon, Disponible sur <https://genere.hypotheses.org/332>
- Clarke Edith, 1957, *My mother who fathered me*, Londres, George Allen and Unwin.
- Condon Stéphanie, Beaugendre Carole, 2016, « Contre vents marées : faire couple aux Antilles », communication au colloque de l'AIDELF, à paraître.
- Condon Stéphanie, Byron Margaret, 2008, « Migrations, résidence et représentations de la famille : les familles caribéennes en France et en Grande-Bretagne », *Revue européenne des migrations internationales*, 24/1, p. 35-63.
- Conseil de l'Europe, 2014, *Les aspects psychosociaux des familles monoparentales*.
- Daniel Justin, Bruneteaux Patrick, Kabile Joëlle, Lefaucheur Nadine et Rochais Véronique, 2007, *Pauvreté, précarité et formes d'exclusion en Martinique : une approche qualitative*, Rapport de recherche, p. 55.
- Darlis Mehdi, 2015, *Manman, 43 témoignages en hommage à la femme créole*, Pointe-à-Pitre, éditions Jasor.
- De Gaulejac Vincent et Léoetti Taboada, 1994, *La lutte des places*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Deal Martinique, 2015, Plan de lutte contre la pauvreté, Diagnostic logement hébergement, juillet, 52 p.
- Domenach Hervé, Picouet Michel, 1992, *La dimension migratoire des Antilles*, Paris, Economica.

- Donné Stéphane, 2014, « Focus : les prestations familiales dans les DOM : Évolution comparée avec la métropole de 2003 à 2013 », Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), *Informations sociales*, n° 186, p. 78-80.
- Drees, 2015, *État de santé de la population en France*.
- Fournier Geneviève, Béji Kamel et Bourassa Bruno (dir.), 2003, *La précarité du travail, Une réalité aux multiples visages*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Gaudet Stéphanie, 2001, « La responsabilité dans les débuts de l'âge adulte », *Lien social et Politiques*, n° 46.
- Gautier Arlette, 1988, « Politiques démographiques et familiales dans les départements français d'Outre-mer depuis 1946 », *Cahiers des sciences humaines de l'Orstom*, n° 4, p. 389-402.
- Gautier Arlette, 2014, « Le long chemin vers l'égalité des droits sociaux pour tous les Français », *Informations sociales*, n° 186, p. 68-77.
- Giraud Michel, 1999, « Une construction coloniale de la sexualité. A propos du 'multipartenariat hétérosexuel caribéen' », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 128, p. 46-55.
- Giraud Michel, 2009, « Les crises antillaises et le double fond de l'identité », in Laventure Luc (dir.), *La révolution antillaise, quelle place pour l'Outre-Mer dans la République ?* Paris, Eyrolles.
- Giraud Michel, Gilloire Augustin, 1992, *Enquête Analyse des comportements sexuels aux Antilles et en Guyane française* (ACSAG).
- Granjon Fabien et Denouël Julie, 2010, « Exposition de soi et reconnaissance de singularités subjectives sur les sites de réseaux sociaux », *Sociologie* 2010/1 (Vol. 1), p. 25-43.
- Guillaume Maryse, 2002, « La monoparentalité et ses difficultés, au féminin », *Antiane* 52, p. 7-10.
- Guillemaut Françoise, 2013, « Genre et post-colonialisme en Guadeloupe », *Revue en ligne Asylon(s)*, n° 11.
- Guillemaut Françoise (dir), 2011, « Travail du sexe et mobilité en Guyane, des défis pour la lutte contre le VIH/Sida », *Étude de la prostitution, des échanges economico sexuels en France et prévention du VIH*, Ministère du Travail, de l'emploi et de la santé, Novembre.
- Halfen Sandrine et Lydié Nathalie, 2014, *Les habitants des Antilles face au risque VIH/SIDA et d'autres risques sexuels*, Observatoire régional de santé d'Ile-de-France, Institut national de prévention et d'éducation pour la santé.
- Halfen Sandrine, 2006, *Les connaissances, attitudes, croyances et comportements face au VIH/sida aux Antilles et en Guyane en 2004*, ANRS-ORSIF, étude ANRS-EN16-KABP-DFA.
- Halfen Sandrine, 2013, *Les populations des Départements Français d'Amérique face au VIH/sida, étude KABP 2011-2012*, ORS Ile-de-France, ANRS, INPES, 2013, « Premiers résultats », dossier de presse.
- Hirschman Albert, 1972, *Face au déclin des entreprises et des institutions*, Paris, Editions ouvrières.
- Honneth Axel, 2000, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf.
- Insee Antilles-Guyane, 2003, *Familles de Martinique*.
- Insee Antilles-Guyane, 2009, *Les inégalités aux Antilles Guyane : dix ans d'évolution*, Études détaillées.
- Insee Antilles-Guyane, 2011, *Revenus et conditions de vie des ménages en Martinique : un niveau de vie en dégradation*, avril.
- Insee Antilles-Guyane, 2014, « L'emploi 2013 en Martinique. Le taux d'emploi reste constant depuis 3 ans », *Premiers résultats*, n° 104, avril.

- Insee Antilles-Guyane, DRDFE, 2011, *Regards sur la parité femmes-hommes en Martinique*.
- Insee Antilles-Guyane, 2016, *Martinique, Insertion sociale et professionnelle des jeunes*, Dossier n° 3, juin.
- Inspection Générale des Affaires Sociales, 2009, *La prévention des grossesses non désirées : contraception et contraception d'urgence*, RM2009-104A, octobre.
- Jekovska Monica, 2008, *Pauvreté, santé mentale, détresse psychologique : situations connexes ou pure coïncidence ? Repères théoriques et état de la situation régionale*, CRDS, mars.
- Kabile Joëlle, 2011, « 'Pourquoi ne partent-elles pas ?' : les obstacles à la sortie de la situation de violence conjugale », in Lefaucheur Nadine (dir.), « Genre et violences interpersonnelles à la Martinique », *Pouvoirs dans la Caraïbe*, n° 17, p. 161-198.
- Kalleberg Arne L., 2000, « Nonstandard employment relations : part-time, temporary and contract work », *Annual Review of sociology*, Vol. 26, p. 341-365.
- Kleinman Arthur, 1988, *The Illness Narratives: Suffering, Healing, and the Human Condition*, Basic Books, 284 p.
- Lamour Sabine, 2016, *Poto-mitan et idéal sacrificiel en Haïti. Le cadre contextuel pour penser le concept d'idéal sacrificiel*, communication à la journée d'étude du Groupe Genre et société aux Antilles (CRPLC), « Représentations, pratiques, déconstruction du genre dans les sociétés caribéennes », Université des Antilles, Schoelcher, 14 novembre.
- Lamour Sabine, 2016, « Partir pour mieux s'enraciner ou retour sur la fabrique du poto-mitan en Haïti », *séminaire doctoral / séminaire du Groupe Genre et société aux Antilles*, Université des Antilles, Schoelcher, 16 novembre 2016.
- Lazarus-Black Mindie, 1995, « My Mother Never Fathered Me : Rethinking Kinship and the Governing of Families », *Social and Economic Studies*, 44/1: 49-71 (repris dans: Christine Barrow et Rhoda Reddock (ed.), 2001, *Caribbean Sociology, Introductory Readings*, Ian Randle/James Currey and Markus Wiener Publishers : 389-402).
- Lefaucheur Nadine, 2016, *Modes de constitution et dynamiques des configurations familiales à la Martinique*, Communication au colloque de l'AIDELF, Strasbourg, 21-24 juin, <https://colloque/aidelf/org/documents/1569/docx>
- Lefaucheur Nadine (dir.), 2011, « Genre et violences interpersonnelles à la Martinique », *Pouvoirs dans la Caraïbe*, n° 17.
- Lefaucheur Nadine et Brown Elizabeth, 2011 « Relations conjugales et configurations parentales à la Martinique », *Politiques sociales et familiales*, n° 106, p. 9-23.
- Lefaucheur Nadine, 1995, « Familles à risques et risques familiaux : petite généalogie de la protection sociale des filles-mères en France » In Comparer les systèmes de protection sociale en Europe, Rencontres d'Oxford, Mire-Rencontres et recherches, Vol. 1, p. 449-469.
- Lefaucheur Nadine, 1992, « Maternité, famille, Etat », in Georges Duby, Michelle Perrot, Françoise Thébaud (dir.), *Histoire des femmes en Occident. V. Le XX^e siècle* : 411-430.
- Lefaucheur Nadine, 1987, *Les familles monoparentales : une catégorie spécifique ?* Rapport pour le Plan Construction.
- Lefaucheur Nadine, 1985, « Familles monoparentales : les mots pour les dire » in Bailleau Francis, Lefaucheur Nadine et Peyre Vincent (dir.), *Lectures sociologiques du travail social*, Paris : CRIV/Editions Ouvrières, p. 204-217.

- Lefaucheur Nadine et Mulot Stéphanie, 2012, « La construction et les coûts de l'injonction à la virilité en Martinique », in Delphine Dulong, Christine Guyot, Érik Neveu (dir.), *Boys don't cry ! Les coûts de la domination masculine*, Rennes Presses Universitaires, p. 207-229.
- Leridon Henri, Zucker Elizabeth et Cazenave Maïté, 1970, *Fécondité et famille en Martinique. Faits, attitudes et opinions*, Ined, Travaux et Documents, cahier n° 56, Puf.
- Levasseur Madeleine, 1995, « Perception de l'état de santé », Carmen Bellerose *et al.*, *Et la santé, ça va en 1992-1993 ? Rapport de l'Enquête sociale et de santé 1992-1993*, Volume I, Chapitre 11, p. 199-209, Québec : Santé Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec, novembre.
- Malenfant Romaine, Larue Andrée et Vézina Michel, 2002, « Précarité d'emploi, rapport au travail et intégration sociale », *Nouvelles pratiques sociales*, Montréal, 15-1, p. 111-130.
- Martial Agnès, 2003, *S'apparenter*, Paris, éditions de la Maison des Sciences de l'homme.
- Massé Raymond, 2008, *Ethnoépidémiologie de la détresse psychique à la Martinique*, Presses de l'Université de Laval, p. 229- 235.
- Miller Errol, 1991, *Men at Risk*, Kingston, Jamaica Publishing House.
- Miller Errol, 1994, *Marginalization of the Black Male: Insights from the Development of the Teaching Profession*, 2° edition, Kingston, Jamaica, Canoe Press, University of the West Indies.
- Mirowski John, Ross Catherine E., 1989, *Social Causes of Psychological Distress*, New York : Aldine de Gruyter.
- Mohammed Patricia, 1988, « The Caribbean Family Revisited », in Patricia Mohammed and C. Shepherd, *Gender in Caribbean Development*, Trinidad : University of the West Indies/Women and Development Studies Group.
- Mohammed Patricia, Perkins Althea, 1999, *Caribbean Women at the Crossroads, The Paradox of Motherhood among Women of Barbados, St Lucia and Dominica*. Canoe Press, University of West Indies.
- Mulot Stéphanie, 2013, « La matrifocalité caribéenne n'est pas un mirage créole », *L'Homme*, n° 207-208, p. 159-191.
- Mulot Stéphanie, 2009, « Comment les représentations des rapports de sexe influencent-elles la prévention du sida ? L'exemple des multipartenariats sexuels antillais », *Revue française de sociologie*, n° 1, p. 63-89.
- Mulot Stéphanie, 2000, « Je suis la mère, je suis le père ! » : l'énigme matrifocale, *Relations familiales et rapports de sexe en Guadeloupe, Anthropologie sociale et ethnologie*, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS).
- Naulin Audrey, 2016, « Inégalités femmes-hommes : des écarts parfois favorables aux Martiniquaises », *Insee Flash*, n° 34, mars.
- Nicolas Thierry, 2005, « La circulation comme facteur d'intégration nationale et d'hypo-insularité' : le cas des Antilles françaises », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 216, p. 397-416.
- Observatoire de la santé de Martinique, 2006, « Enquête périnatale Martinique », *OSM Flash*, n° 39.
- Observatoire des inégalités, 2010, *Les revenus dans les départements d'outre-mer*, février, http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=1209.
- Observatoire National de la Pauvreté et de l'exclusion sociale, 2006, *Rapport 2005-2006*.
- Ozier-Lafontaine Léoncine, Lefaucheur Nadine, 2011, « Histoires de couples, histoires de violences », *Pouvoirs dans la Caraïbe*, n° 17, p. 125-160.
- Paugam Serge, 2005, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, Puf.

- Paugam Serge, 2007, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Pôle Emploi Martinique, 2016, *Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en Martinique en octobre*.
- Pourette Dolorès, 2006, *Des Guadeloupéens en Ile-de-France : Identité, sexualité, santé*, Paris, Éditions Karthala.
- Prost Thierry, Rey Sylvie (dir.), 2015, *Etat de santé en de la population en France*, Rapport, Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques, collection études et Statistiques.
- Robichaud Jean-Bernard, Guay Lorraine, Colin Christine, Pothier Micheline, Saucier Jean-Francois, 1994, *Les liens entre la pauvreté et la santé mentale, de l'exclusion à l'équité*, Paris, Gaëtan Morin.
- Saint-Clément Jean, 1993, « La longue marche vers l'égalité sociale », *Antiane-Eco*, n° 20.
- Smith Raymond T., 1956, *The Negro family in British Guiana : family structure and social status in villages*, New York : Grove Press.
- Stromberg Childers Kristen, 2013, « Politique familiale aux Antilles en 1946. Etudes démographiques et stéréotypes raciaux », *Monde(s)*, 2/4 (« Sociétés coloniales. Enquêtes et expertises ») : 145-158.
- Thiot Myriam, 2011, *Les parcours de précarisation du travail : aménagements, ruptures, circularités*, Thèse de doctorat en vue de l'obtention du doctorat de sociologie, Montréal.
- Thiot Myriam, 2013, « Les parcours professionnels de travailleurs atypiques au Québec », in Ertul Sert, Melchior Jean-Philippe, Wedmer Éric (dir.), *Travail, santé, éducation. Individualisation des parcours sociaux et inégalités*, L'Harmattan, Logiques sociales, p. 75-86.
- Vosko Leah F. (dir.), 2005, *Precarious employment. Understanding labour market insecurity in Canada*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- Wilson Peter, 1969, « Reputation and Respectability : A Suggestion for Caribbean Ethnology », *Man*, 4 (1) : 37-53.
- Wilson Peter, 1995, *Crab Antics : A Caribbean Study of the Conflict Between Reputation and Respectability*, Waveland Press Inc., Reissue edition [1969].